This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

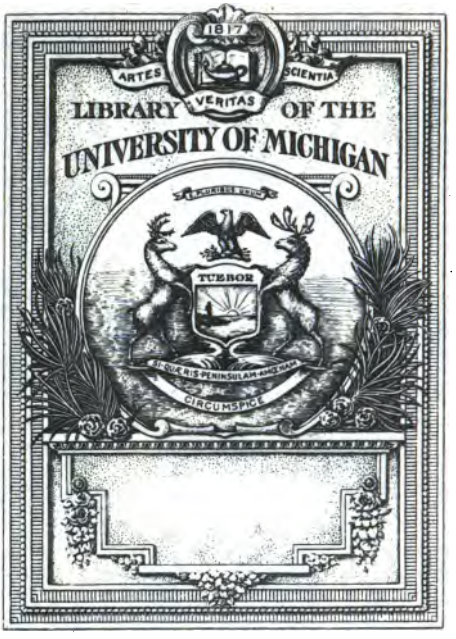

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
U. of M. Law Library

UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
38
.B55
1714

Bertaut, Guillaume
DC
38
.B55
1774

ANECDOTES FRANÇOISES,

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT *DE LA MONARCHIE* JUSQU'AU RÈGNE DE LOUIS XVI.

TROISIEME ÉDITION,
Augmentée du Règne de Louis XV.

A PARIS,

Chez VINCENT, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins, hôtel de Clugny.

M DCC LXXIV.
Avec Approbation, & Privilége du Roi.

DC
38
.B55
1774

Gen. hist.
Fr. ch.
U. of M. Law Library
4-7-1933

AVERTISSEMENT.

*LES ouvrages ſur les Annales de la France ſe multiplient chaque jour, & paroiſſent ſous mille formes différentes, parce que jamais on ne leur a fait un accueil ſi favorable; & la troiſieme édition de ce volume en eſt une nouvelle preuve. Le fruit le plus précieux que l'on puiſſe en eſpérer, c'eſt que les vertus de nos ancêtres paſſent dans notre ame, & que leurs fautes, leurs défauts, leurs vices mêmes ſervent à notre inſtruction; c'eſt que nous ſoyons familiariſés avec leurs mœurs, leurs uſages & leurs coutumes; c'eſt que tous les traits propres à les faire connoître, & les faits principaux qui caractériſent chaque ſiécle en particulier, reſtent imprimés dans la mémoire; & c'eſt le but qu'on ſe propoſe, en donnant au public un Recueil qui peut être appelé le réſultat d'une lecture ſuivie de notre hiſtoire, & dans lequel, ſous le titre d'*Anecdotes Françoiſes, *on a tâché de réunir tout ce qui pouvoit contribuer à remplir les différens objets que l'on vient d'expoſer. Tantôt on préſente une de ces actions vertueuſes dont le récit doit ſervir à émouvoir l'ame, à l'intéreſſer, & à développer ce ſentiment d'eſtime que nous avons naturelle-*

ment pour la vertu : tantôt on offre un trait qui fait gémir l'humanité ſur la foibleſſe des hommes & ſur les triſtes effets des malheureux penchans par leſquels ils ſe laiſſent trop ſouvent entraîner. Ici, ce ſont des injuſtices criantes, des erreurs groſſieres, des vengeances, des perfidies, des trahiſons & des cruautés ; fruits de l'ignorance & de la barbarie, qui ſervent à relever le mérite des connoiſſances utiles, de l'étude des lettres & des beaux arts, & de tout ce qui a pu contribuer à éclairer les eſprits, à polir les mœurs, à introduire dans la ſociété ces qualités aimables & ces vertus eſſentielles qui en font l'agrément & la ſûreté : là, c'eſt un acte de bienfaiſance ou un procédé généreux, qui prouve combien on a connu, dans tous les tems, ce plaiſir délicat que l'on goûte à ſoulager des malheureux, à protéger l'innocence, à pardonner une injure, à n'oppoſer que de nouveaux bienfaits au crime de l'ingratitude. N'eſt-ce pas ainſi que l'hiſtoire vient appuyer & juſtifier, par ſes exemples, les leçons de la morale & de la politique ?

On ne doit point s'attendre à trouver ici des Anecdotes propres à groſſir une chronique ſcandaleuſe, ni des faits haſardés ſur la foi d'un écrivain paſſionné, méchant ou ſatyrique. Tout ce qu'on avance, eſt fondé ſur le témoignage des auteurs les plus eſtimés.

Quand ils ſe ſont trouvés en contradiction, on a tâché de les concilier enſemble ; ou l'on s'eſt décidé en faveur de celui qui méritoit la préférence ; & l'on a rejetté tout ce qui n'étoit pas revêtu d'une autorité ſuffiſante pour être mis au nombre des vérités que l'hiſtoire peut adopter. Le deſir de ne point s'écarter, à cet égard, des bornes les plus étroites, a empêché de remonter au-delà du règne de Clovis. C'eſt la ſeule époque où l'on doive ſe fixer, quand on craint de s'égarer dans les ténebres qui enveloppent l'origine des grands empires dont l'antiquité fait une partie de la gloire.

En offrant ce Recueil au public, on ſe propoſe d'intéreſſer l'eſprit en l'amuſant, & de le forcer, pour ainſi dire, à retenir la chronologie de notre hiſtoire, à connoître le génie propre de la nation, & à ſe former des idées juſtes ſur chacun des ſiécles qui ſe ſont écoulés depuis l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe. Une action qui caractériſe un grand homme, eſt ſuivie d'un trait plaiſant ou ſérieux, d'une penſée ingénieuſe, d'un bon mot, ou d'un événement remarquable. L'ordre chronologique auquel on s'eſt aſtreint, devoit néceſſairement produire cette variété, & mêler l'utile à l'agréable. Ce qui doit être regardé comme l'objet d'une ſimple lecture amuſante, eſt joint à tout ce que l'on rencontre dans nos Annales de plus

intéreſſant ſur la religion, le gouvernement politique, la guerre, la navigation, les monumens publics, les jeux, les ſpectacles, les coutumes, les uſages de la vie commune, les habits, les monnoies, en un mot, ce qu'on entend par les mœurs d'une nation. L'origine des arts & des ſciences, leurs progrès, leur décadence & leur chute; les nouvelles découvertes, les entrepriſes extraordinaires, & la plûpart des connoiſſances utiles ou néceſſaires, tiennent auſſi leur place; de façon cependant que tout ce qui ſemble n'appartenir qu'à l'érudition, ou n'être pas une narration purement hiſtorique, ſe trouve au bas des pages, & mis en forme de notes. Les lecteurs, qui ne cherchent que les faits anecdotes, pourront ſçavoir gré de cette attention.

Quant aux réflexions qui ſe préſentent en foule, & dont on auroit pu groſſir conſidérablement ce Recueil, on les abandonne à la ſagacité du Lecteur: elles naiſſent ſi naturellement de la plûpart des faits que l'on rapporte, qu'il eût été impoſſible de ne pas déplaire, en prévenant ſans ceſſe les applications qui ſe font d'elles-mêmes aux mœurs & au goût de notre ſiécle. Il ſeroit inutile de prévenir le Public en faveur du ſtyle: on s'eſt attaché à le rendre clair, précis, exact; & l'uſage des guillemets » *a été trop fréquent, pour ne pas mettre à cou-*

vert de tout reproche la liberté qu'on a prise d'emprunter les expressions des auteurs, surtout quand il ne paroissoit pas aisé de dire les choses autrement qu'ils ne les avoient exprimées.

On a cru pouvoir se dispenser de citer les sources où l'on a puisé. Une foule de noms & de citations n'auroit servi qu'à jeter de la confusion dans le texte, ou à surcharger les marges ; & la partie typographique ne pouvoit qu'en souffrir infiniment. D'ailleurs, il ne sera pas difficile de lever les doutes qui pourroient naître à cet égard, soit en consultant nos meilleurs historiens, soit en jugeant des faits que l'on ignoroit, par ceux que l'on connoissoit déja, soit en concluant favorablement de la fidélité avec laquelle on a cité ses garans, autant de fois qu'on l'a cru nécessaire.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES ROIS DE FRANCE.

Premiere Race, des MÉROVINGIENS.

Clovis, 5
Childebert, 13
Clotaire I, 17
Chérébert ou Charibert, 20
Dagobert I, 30
Clovis II, 34
Clotaire III, 35

Rois appelés FAINÉANS.

Thierri III,
Clovis III,
Childebert III, 38
Dagobert III,
Chilpéric II,
Thierri IV,
Childéric III,

Seconde Race, des CARLOVINGIENS.

Pépin le Bref, 45
Charlemagne, 50
Louis I, le Débonnaire, 74
Charles II, le Chauve, 93
Louis II, le Bègue, 114
Louis III, 116
Charles le Gros, 120
Charles III, le Simple, 125
Louis IV, d'Outremer, 129
Lothaire, *ibid.*
Louis V, *ibid.*

Troisieme Race, des CAPÉTIENS.

Hugues-Capet, 134
Robert, 139
Henri I, 145
Philippe I, 147
Louis VI, le Gros, 153
Louis VII, le Jeune, 162
Philippe II, Auguste, 174
Louis VIII, Cœur de Lion, 194
Louis IX, Saint, 198
Philippe III, le Hardi, 225
Philippe IV, le Bel, 228
Louis X, Hutin, 245
Philippe V, le Long, 252
Charles IV, le Bel, 261

Rois de la Branche des VALOIS.

Philippe VI, de Valois, 263
Jean I, 272
Charles V, le Sage, 282
Charles VI, le Bien-Aimé, 295
Charles VII, le Victorieux, 320
Louis XI, 346
Charles VIII, 382
Louis XII, le Pere du Peuple, 193
François I, Pere des Lettres, 416
Henri II, 468
François II, 483
Charles IX, 488
Henri III, 512

Rois de la Branche de BOURBON.

Henri IV, le Grand, 532
Louis XIII, le Juste, 584
Louis XIV, le Grand, 634
Louis XV, le Bien-Aimé, 615
LOUIS XVI, 675

ANEC-

ANECDOTES FRANÇOISES,

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT de la Monarchie, juſqu'au règne de LOUIS XV.

INTRODUCTION.

QUAND l'Hiſtoire commença, vers le milieu du troiſieme ſiécle, à parler des Francs ou François, elle déſigna les Saliens, les Attuaires, les Ampſivares, les Kamaves, les Bricteres & les Cattes, nations de la Germanie, qui ſe liguerent enſemble pour la défenſe de leur liberté. Ce motif les unit ſi étroitement, qu'ils ne firent bientôt plus qu'un peuple ſous le nom de *Francs*. Ce nom étoit le ſymbole de la cauſe pour laquelle ils combattoient :

Francs, en tudeſque, ſignifioit *libres*. On ne tarda pas à appeler *France* le pays qu'ils habitoient entre la Saxe & l'Allemagne, c'eſt-à-dire la Suabe. « Entre les Saxons » & les Allemands, dit S. Jérôme, eſt » ſituée une nation qui a moins d'étendue » que de force. On nommoit auparavant » ce pays *Germanie*; on l'appelle aujour- » d'hui *France*. »

La bravoure & la nobleſſe des ſentimens faiſoient le fonds du caractere des Francs. Les Romains les accuſoient d'être menteurs & perfides, parce qu'ils les trouvoient toujours prêts à reprendre les armes pour les intérêts d'une liberté que Rome vouloit opprimer, & que les Francs défendoient en bravant tous les dangers. Dailleurs, les Romains eux-mêmes rendoient juſtice au reſpect infini que ces fiers ennemis avoient pour les droits de l'hoſpitalité; & les Grecs diſoient en proverbe : « Ayez le François pour ami; ne » l'ayez pas pour voiſin. » Tous les reproches odieux ceſſerent avec la néceſſité des moyens propres à former un établiſſement ſolide; & l'on donna le nom de *franchiſe* à un caractere ouvert, plein de droiture & de ſincérité.

Les Francs mettoient toute leur ambition à s'établir dans les Gaules. Dès l'année 287, ils y avoient un établiſſement que

l'empereur Julien confirma en 358; mais il ne devint fixe que vers 438. Les efforts des premiers rois, Pharamond, Clodion, Mérovée & Childéric, n'avoient pas eu des succès assez rapides ni assez constans, pour affermir une domination que les Gaulois & les Romains redoutoient également. Cette gloire étoit réservée à Clovis, qui, n'étant âgé que de vingt ans, établit à Soissons le siége de la monarchie Françoise, après avoir vaincu & fait décapiter Siagrius, général des Romains & gouverneur des Gaules. Ce jeune prince étoit fils de Childéric, & petit-fils de Mérovée; ce qui a fait donner aux rois de la premiere race le nom de *Mérovingiens*.

Toute la religion des Francs consistoit d'abord à consacrer des fontaines & des forêts à Mars, à Hercule & à Mercure. Dans la suite, ils eurent des idoles, parmi lesquelles la tête d'un bœuf tenoit le premier rang. Leurs dieux se multiplierent; mais le nombre n'en fut pas bien considérable; &, quoiqu'ils tinrent assez longtems à des pratiques superstitieuses, on peut dire que leur attachement à l'idolâtrie n'étoit rien moins qu'opiniâtre.

Les Francs ne furent pas plutôt établis dans les Gaules, qu'ils penserent à se civiliser. Ils choisirent quatre des plus prudens & des plus sages d'entr'eux, pour rédiger

par écrit leurs lois & leurs uſages. Après trois aſſemblées, la loi Salique fut dreſſée, approuvée & promulguée. On l'appela *Salique*, du nom des Saliens, qui étoient la plus noble partie de la nation Françoiſe.

Bientôt le Chriſtianiſme adoucit les mœurs des Francs, & leur fit mériter, de la part de l'hiſtorien Agathias, un éloge d'autant moins ſuſpect, que les Grecs craignoient fort un peuple belliqueux & devenu redoutable par le nombre de ſes conquêtes : « Les François, dit cet hiſtorien, » ne ſont pas errans çà & là, comme la » plûpart des barbares. Ils ſuivent la police » & les lois Romaines, & le culte du » vrai Dieu ; car ils ſont tous Chrétiens. » Ils ont des évêques & des magiſtrats dans » leurs villes ; & ils obſervent, comme » nous, les jours de fêtes. En un mot, » pour des barbares, ils me paroiſſent avoir » beaucoup de politeſſe & d'urbanité. Il » n'y a que leur langage & leur maniere de » s'habiller, qui ſe reſſentent de la barbarie. » Pour moi, entre pluſieurs qualités dont » ils ſont doués, j'admire ſur-tout la juſtice » & la concorde qui règne entr'eux. »

PREMIERE RACE DES ROIS DE FRANCE,

Appelés MÉROVINGIENS, *du nom de* MÉROVÉE, *aïeul de* CLOVIS.

CLOVIS.

[487.]

DANS une revue générale de ſes troupes, Clovis tua de ſa propre main un ſoldat, en lui diſant : « Souviens-toi du vaſe » de Soiſſons. »

L'année précédente, ce ſoldat avoit eu l'audace de donner un coup de * hache ſur

* Les Francs n'avoient d'abord pour armes qu'un arc & des flèches : après leur établiſſement dans les Gaules, ils prirent le bouclier, l'épée, l'angon, eſpèce de petit dard armé d'un fer à deux crochets recourbés, & la hache qu'ils appeloient *franciſque*. Le fer de cette hache étoit gros & à deux tranchans ; le manche étoit de bois & fort court. « Au moment qu'ils entendent le ſignal du com- » bat, (dit l'hiſtorien Procope) ils s'avancent ; » & au premier aſſaut, dès qu'ils ſont à portée, » ils lancent leur hache contre le bouclier, le » caſſent, & ſautent l'épée à la main ſur leur » homme ; ils le tuent. »

un vaſe d'une grandeur & d'une beauté extraordinaire, qui avoit été pris dans une égliſe de Reims, & que Clovis vouloit rendre, à la priere de S. Remy, évêque de cette ville. Tous les hiſtoriens s'accordent à aſſurer que cette action ne ſervit qu'à affermir l'autorité du roi, & qu'elle augmenta conſidérablement le reſpect dont on étoit déja pénétré pour ſa perſonne.

[493.]

Les Francs & les Viſigoths ſe regardoient avec jalouſie; & leurs rois, Clovis & Alaric, ne cherchoient qu'à fomenter ces premieres ſemences de diviſion. Théodoric, roi des Oſtrogoths d'Italie, qui ſe regardoit comme le maître & l'arbitre de tout l'Occident, leur annonce par ſes ambaſſadeurs, que, s'ils refuſent un accommodement à l'amiable, il ſe déclarera contre celui qui ne ſuivra pas le conſeil du meilleur de leurs amis. Alaric ſe rendit volontiers aux propoſitions de Théodoric; mais Clovis répondit: « Je n'ai pour Alaric » que les ſentimens qu'il mérite. Il a porté » l'inſulte juſqu'à protéger mes ennemis, » & leur donner une retraite dans ſes Etats; » je ſerois indigne de la couronne, ſi je » ne vengeois de pareils affronts. Au reſte, » je voudrois avoir deux mains droites,

» pour armer l'une contre Alaric qui veut » la guerre, & préſenter l'autre déſarmée » à Théodoric qui m'exhorte à la paix.

Théodoric ſe déclara contre Clovis, après avoir donné un Manifeſte qui ſe conſerve encore en Eſpagne, & dans lequel on voit que le ſyſtême d'entretenir l'équilibre entre les Princes de l'Europe, étoit déja connu & pratiqué. « Il eſt de » l'intérêt commun, diſoit Théodoric, de » faire changer Clovis de réſolution, & » de ne jamais oublier que nos Etats ne » ſubſiſteront que par le ſoin de tenir la » balance égale, & d'empêcher qu'une » puiſſance ne s'élève trop au deſſus des » autres. »

[496.]

Clovis, ſur le point de perdre la bataille contre les Allemands, invoque le Dieu des Chrétiens, que la reine Clotilde lui avoit déja fait connoître, & promet de recevoir le baptême, s'il ſort vainqueur du combat. Auſſitôt il rallie ſes troupes, & remporte une victoire complette dans les plaines de Tolbiac, aujourd'hui Zulc ou Tulpic, dans le duché de Juliers, à dix lieues de Cologne.

La priere de Clovis étoit concue en ces termes : « Dieu de la reine Clotilde, vous » que l'on dit le Fils du Dieu vivant, &

» qui donnez du ſecours à ceux qui vous » invoquent, & la victoire à ceux qui eſ- » perent en vous! j'implore votre aſſiſ- » tance. Si vous me faites vaincre mon » ennemi, & reconnoître le pouvoir que » vous attribuent ceux qui vous adorent, » je croirai en vous, & je me ferai baptiſer » en votre nom. J'ai invoqué mes dieux, » & ils ne me ſecourent pas; ils ſont donc » ſans pouvoir: aidez-moi à vaincre, puiſ- » que je vous invoque, & que je veux » mettre en vous toute ma confiance. »

Le jour de Noël, & non point le jour de Pâques, comme on l'a cru long-tems ſur la parole d'Hincmar, Clovis reçut le baptême des mains de S. Remy, dans l'égliſe de S. Martin, hors des portes de Reims. Le ſaint évêque n'avoit rien omis de tout ce qui pouvoit relever l'éclat de cette auguſte cérémonie; & le roi, frappé d'étonnement, lui dit: « Mon pere, eſt- » ce-là le royaume de Jeſus-Chriſt que vous » m'avez promis? » — Non, prince, ré- » pondit-il, ce n'eſt que le chemin qui y » conduit. » Plus de trois mille François furent baptiſés en même tems; & bientôt toute la nation ſuivit l'exemple de ſon roi, qui s'occupoit du ſoin de faire inſtruire ſes ſujets dans la religion Chrétienne. Clovis étoit alors le ſeul roi Catholique qu'il y eût dans les empires d'Orient & d'Occi-

dent ; tous les autres étant encore idolâtres, ou infectés de l'héréſie Arienne.

[500.]

Alaric, roi des Goths en Eſpagne, avoit commis des hoſtilités contre la France. Clovis aſſembla ſon armée, après avoir ordonné de bâtir à Paris une égliſe ſous l'invocation de S. Pierre & de S. Paul, afin d'attirer ſur ſes armes la protection de ces deux apôtres, qu'il honoroit d'un culte particulier. Cette égliſe eſt celle de ſainte Geneviéve, où Clovis fut inhumé en 511, âgé de quarante-cinq ans : il en avoit régné trente. Sainte Geneviéve, patrone de Paris, avoit été enterrée dans cette même égliſe, quelques mois avant la mort de Clovis.

Ce premier monument de la piété de nos rois fut brûlé par les Normands, en 856. Il ſemble n'avoir commencé à tomber de vétuſté, que pour laiſſer à Louis XV la gloire de ſignaler, à l'exemple de Clovis, ſon amour pour la religion, ſon reſpect pour la patrone de ſa capitale, & ſon zèle pour l'embelliſſement de la premiere ville de ſon royaume. En 1755, le roi donna les ordres les plus précis, & voulut qu'on n'épargnât rien de tout ce qui pourroit contribuer à la magnificence d'un édifice qui doit être un des plus beaux monumens de ſon règne ; & le 6 Septembre 1764, il

a posé la premiere pierre de la nouvelle église de sainte Geneviéve.

[507.]

Clovis, ayant étendu ses conquêtes depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à Toulouse, vint s'établir à Paris, dont il fit la capitale de son empire, & fixa sa demeure dans un palais, ancien séjour des empereurs Julien & Valentinien I. Il conféroit souvent avec S. Remy, sur les devoirs d'un monarque Chrétien, & lui demanda un jour combien dureroit l'empire qu'il venoit d'établir? Le saint évêque répondit: « Tant qu'y régneront la justice & les loix. »

[510.]

La plûpart des princes portoient le nom de *rois*. Clovis, jaloux de s'attribuer à lui seul ce titre auguste, employa des ruses, des perfidies, des crimes qui déshonorent sa mémoire.

Il donna des bracelets & des baudriers de faux or à des traîtres qui lui avoient livré Ranacaire, roi de Cambrai. Ceux-ci

---

Parmi les Francs & les Gaulois, on ne comptoit point par jours, mais par nuits. On lit au titre 49 de la loi Salique : « Si quelqu'un a perdu » son esclave, son cheval ou son bœuf, il a qua» rante nuits de terme pour s'en saisir. »

ſe plaignant de la tromperie : « Allez, leur » dit-il, vous êtes des infâmes, dont la » trahiſon ne mériteroit que des ſuppli- » ces. »

Il fit couper les cheveux à Cararic, roi des Morins (peuples de Térouenne ;) c'étoit la marque qu'un prince François renonçoit au trône. Le fils de Cararic, enveloppé dans la même diſgrace, oſa dire à ſon pere, afin de le conſoler : « Ces che- » veux que l'on m'a coupés, ne ſont que » des branches vertes qui repouſſeront ; » car le tronc n'eſt pas mort. Mais Dieu » faſſe périr celui qui les fait couper. » Clovis en fut informé, & répondit : « Ils » ſe plaignent qu'on leur faſſe couper les » cheveux ; qu'on leur coupe la tête. »

Clovis n'avoit point oublié qu'en 486, à la célèbre bataille de Soiſſons, Cararic, auquel il avoit confié un corps de troupes aſſez conſidérable, s'étoit tenu à l'écart, pour ſe ranger du côté des vainqueurs. Loin de s'occuper à prévenir ou à punir cette trahiſon, le jeune monarque n'avoit penſé qu'à charger les Romains de façon à déterminer le traître à le ſuivre. Alors ce trait de prudence contribua infiniment au ſuccès d'une victoire qui anéantit la domi- nation Romaine dans les Gaules. Vingt- quatre ans après, la vengeance ne ſervit qu'à ternir tant de gloire.

[511.]

Clovis mourut le 27 Novembre. Il fut enterré à Paris, dans la basilique des saints apôtres, qu'il avoit commencé de faire bâtir; & l'on y célèbre encore tous les ans son anniversaire. Le mausolée placé dans le chœur de cette église, est un ouvrage récent. Le cardinal de la Rochefoucauld l'a fait ériger, avec cette inscription:

CHLODOVEO Magno,
Regum Francorum primo Christiano,
Hujus Basilicæ Fundatori
Sepulchrum...abbas & conventus renovárunt.

On trouve dans Aimoin une épitaphe de Clovis, attribuée à S. Remy, & qui commence par ces vers:

Dives opum, virtute potens, claruſque triumpho
Condidit hanc ſedem rex CLODOVÆUS, & idem
Patricius magno ſublimis fulſit honore.

*CHILDEBERT.

[520.]

AMALBERGE, voulant déterminer Hermanfroi, ſon époux, à envahir le reſte de la Thuringe, ordonna aux officiers de ne couvrir la table qu'à moitié : le roi, ſurpris de cette ſingularité, en demanda la cauſe ? Amalberge lui répondit : « Un prince qui » ſouffre patiemment de ſe voir privé de la » moitié d'un royaume qu'il devroit poſ- » ſéder tout entier, doit-il ſe plaindre qu'on » ne ſerve ſa table qu'à demi ? »

[535.]

Théodebert, fils de Thierri I, roi de

*On ſe borne à ſuivre ici la ſucceſſion des rois qui régnerent dans cette partie de la France dont Paris étoit la capitale.

Clovis avoit partagé ſon empire entre ſes quatre fils : Thierri I régna à Metz, Clodomir à Orléans, Childebert à Paris, & Clotaire I à Soiſſons. Tous ces princes jouirent paiſiblement du droit de régale, par lequel les fruits de tout évêché vacant rentroient dans la main du roi. Ce droit, qui ſubſiſte toujours en France, & qui s'étend même ſur tout ce que l'on appelle aujourd'hui *bénéfices conſiſtoriaux*, eſt auſſi ancien que la monarchie.

Metz ou d'Auſtraſie, avoit envoyé à Didier, évêque de Verdun, ſept mille ſous, pour être diſtribués aux habitans de cette ville, qui étoient ruinés. Ce ſecours, alors conſidérable, avoit ranimé le commerce; & l'évêque ſe préſenta peu d'années après, pour compter au roi la ſomme avec les intérêts. Le prince ne voulut rien recevoir: « Nous ſommes, dit-il, fort heureux, » vous, de m'avoir fourni l'occaſion de ſe- » courir mes ſujets dans un beſoin preſſant, » & moi, de n'avoir pas manqué d'en pro- » fiter. »

[543.]

Théodebert étoit en guerre avec Cochiliac, roi des Danois, & la termina en un ſeul jour par une double victoire. Il défit l'armée de terre, tandis que la flotte Françoiſe battoit la flotte Danoiſe. C'eſt le premier exploit maritime que l'on connoiſſe depuis l'établiſſement des François dans les Gaules.

Ce prince s'étoit rendu la terreur des Goths & des Grecs, qui ſe diſputoient l'Italie. Il ſongeoit à porter la guerre dans l'Orient, quand il fut bleſſé à la chaſſe, de la chute d'un arbre qu'un buffle renverſa ſur lui; & il mourut peu de jours après, l'an 548. Il prenoit le titre d'*Auguſte*, en repréſailles de ce que l'empereur Juſtinien

avoit pris celui de *Francique*. Les médailles le repréſentent avec les ornemens impériaux, & cette légende : *Dominus noſter Theudebertus Auguſtus.*

[548.]

L'hiſtoire a conſervé le nom de Parténius, homme très-gourmand, qui prenoit de l'aloès pour faciliter ſa digeſtion.

[553.]

Théodebalde ou Thibaut, roi d'Auſtraſie, (Metz en étoit la capitale,) adreſſa cet apologue à un homme qui s'étoit fort enrichi à ſes dépens : « Un ſerpent ſe gliſſa » dans une bouteille remplie de vin, & en » but tant, qu'il s'enfla au point de ne pou» voir plus ſortir : le maître de la bouteille » arrive, & dit au ſerpent : Rends ce que » tu as pris, & tu ſortiras auſſi aiſément que » tu es entré. »

[555.]

Les François, au nombre de trente mille combattans, attaquent Narsès, général de l'armée Romaine, ſur les bords du Caſilin, à quelques lieues de Capoue. Du premier choc, ils renverſent la premiere ligne des Romains, rompent la ſeconde, & s'avancent vers le camp pour le piller ; mais ils ſe trouvent bientôt enveloppés, & de toute leur armée il n'échappe que cinq ſoldats.

[558.]

Childebert mourut lorſque tout étoit préparé pour la dédicace de l'égliſe qu'il venoit de faire bâtir en l'honneur de la ſainte Croix & de S. Vincent. S. Germain, évêque de Paris, y fit le même jour la cérémonie de la dédicace, & celle des obsèques du roi, qui ſembla n'avoir bâti cette égliſe que pour lui ſervir de tombeau. *

* Cette égliſe, aujourd'hui ſaint Germain des Prés, paſſoit pour un des plus beaux édifices qu'il y eût dans les Gaules. Elle étoit bâtie en forme de croix, & il y avoit quatre autels; les colonnes étoient de marbre; & le pavé, en piéces de rapport de différentes couleurs, formoit diverſes figures. La voûte étoit ornée de lambris dorés; des peintures à fond d'or décoroient les murailles, & le toit étoit couvert de lames de cuivre doré; ce qui donna, dans la ſuite, occaſion de nommer cette égliſe, *ſaint Germain le Doré.*

CLOTAIRE I.

[558.]

CLOTAIRE I, quatrieme fils de Clovis, règne ſeul ſur les François. Il ne reſtoit plus d'héritiers de ſes freres, que deux filles de Childebert, qui n'avoient aucun droit à la couronne de leur pere, ſuivant cette diſpoſition de l'article ſixieme du titre ſoixante-deuxieme de la loi Salique*. « Pour » ce qui eſt de la TERRE SALIQUE, que » la femme n'ait nulle part à l'héritage,

* On ne connoît plus guères la loi SALIQUE que par l'article célèbre qui exclut les femmes de la ſucceſſion à la couronne; & c'eſt peut-être le ſeul que l'on n'ait point abrogé. Cette loi a fait long-tems toute la juriſprudence Françoiſe; elle a même été la ſeule que l'on obſervât juſqu'à la publication des réglemens donnés ſous le nom de CAPITULAIRES, par les rois de la ſeconde race.

La loi SALIQUE eſt un recueil de réglemens ſur toute ſorte de matieres. Selon l'édition de M. Pithou, elle contient ſoixante & onze titres ſubdiviſés en pluſieurs articles. Elle tend ſur-tout à réprimer les vols, le meurtre, toute eſpece de violence; & ne décerne point d'autre peine, même contre le rapt & l'aſſaſſinat, qu'une amende pécuniaire: elle eſt, pour le meurtre d'un Fran-

» mais que tout aille aux mâles. » C'eſt le premier exemple que nous ayons de l'exécution de cette loi fondamentale, qui n'admet que les mâles ſur le trône de France. Philippe le Long y monta en 1316, à la place de Jeanne, fille de Louis Hutin ; &

çois, double de celle qui eſt marquée pour le meurtre d'un Romain ou d'un Gaulois. Appeler un homme renard ou liévre, c'étoit encourir la peine portée contre les paroles injurieuſes. Les amendes pécuniaires ne ſuffiſant pas pour réprimer la licence, on y ajouta des peines ignominieuſes. Un François, atteint de quelque crime, étoit condamné à aller, nud en chemiſe, d'une diſtance à une autre, en portant un chien, & quelquefois une felle de cheval. C'eſt de là qu'eſt venue la coutume de faire amende honorable en chemiſe.

Les Francs n'obligérent point les anciens habitans des Gaules à ſuivre la loi Salique ; il leur fut même permis, par une conſtitution particuliere, de vivre ſelon la loi Romaine. Après la conquête de la Bourgogne, on y laiſſa ſubſiſter la loi de Gondebaud, appelée *loi Gombette*. Les Viſigoths conſervérent leurs loix & leurs uſages. Ainſi chaque peuple, quoique ſoumis au même prince, avoit une loi qui lui étoit propre, & ſelon laquelle il étoit jugé. De-là vient cette diverſité de loix & de coutumes qui exiſtent encore en France.

Les François appeloient TERRES SALIQUES celles dont ils s'étoient emparés par le droit de conquête ; & elles étoient héréditaires pour les mâles ſeulement. Ils appeloient BÉNÉFICES MILITAIRES les terres qu'ils tenoient de la libéralité

Philippe, comte de Valois, donna l'exclusion, en 1328, à Edouard III, roi d'Angleterre, qui étoit, par les femmes, le le plus proche héritier de Charles le Bel.

---

du prince, & elles ne leur étoient données qu'à vie. Telle est l'origine du nom de bénéfices, attribué aux biens ecclésiastiques. Les Gaulois jouissoient en toute liberté de leurs possessions, étoient employés à la guerre, & pouvoient prétendre aux distinctions honorables. « La constitution du » royaume de France est si excellente, qu'elle n'a » jamais exclu & n'exclura jamais les citoyens » nés dans le plus bas étage, des dignités le plus » relevées. » (Matharel, Réponse au livre d'Hotman, intitulé *Franco-Gallia*.)

CHÉRÉBERT *ou* CHARIBERT.

[566.]

L'USAGE des François, lorſqu'ils s'engageoient avec ſerment, étoit de tirer, d'agiter & de ſecouer leur épée. C'eſt ainſi

---

Les François ne recevoient point de dot de leurs femmes; c'étoient eux, au contraire, qui les dotoient. Selon la loi Salique, on les achetoit, pour ainſi dire, en préſentant un ſou & un denier aux parens de la fille que l'on vouloit épouſer; ſi c'étoit une veuve, on donnoit trois ſous & un denier; & cette ſomme appartenoit aux plus proches parens de la veuve, du côté de ſes ſœurs. Les rois même ne payoient pas une ſomme plus conſidérable. Les ambaſſadeurs de Clovis épouſerent, au nom de leur maître, Clotilde, fille de Chilpéric, roi des Bourguignons, en donnant un ſou & un denier.

Le lendemain des noces, le mari faiſoit à ſon épouſe un préſent proportionné au rang & aux biens qu'il poſſédoit; c'eſt ce qu'on appeloit MORGAGENIBA, ou PRÉSENT DU MATIN. La femme poſſédoit en propre ce qu'elle recevoit par ce préſent: ainſi pluſieurs reines de France avoient des villes où elles levoient des impôts en leur nom; & Hildegarde, veuve de Valeran, comte du Vexin, donna à l'abbaye de S. Pierre-en-Vallée « un alleu qu'elle a reçu, en ſe ma-» riant, de ſon ſeigneur, ſuivant l'uſage de la

que les ambaſſadeurs de Chilpéric I, roi de Soiſſons, jurerent à Athanagilde, roi des Viſigoths, que ſa fille, la princeſſe Galſuinde, auroit ſeule le nom & le rang de reine, s'il l'accordoit aux demandes de leur maître.

» loi Salique, qui oblige les maris de doter leurs » femmes. »

Cette même loi permettoit auſſi le divorce; abus qui ſubſiſtoit encore dans le ſeptième ſiécle, puiſque l'on trouve, parmi les formules de Marculfe, ce modèle d'un acte de divorce : « Les » époux, tel & telle, voyant que la diſcorde trou» ble leur mariage, & que la charité n'y règne » pas, ſont convenus de ſe ſéparer, & de ſe laiſ» ſer l'un à l'autre la liberté, ou de ſe retirer dans » un monaſtere, ou de ſe remarier, ſans que » l'une des parties puiſſe le trouver mauvais & » s'y oppoſer, ſous peine d'une livre d'or d'a» mende. »

Non-ſeulement les François pouvoient répudier leurs femmes : il leur étoit même encore permis de renoncer à leur famille, & de répudier, pour ainſi dire, leurs parens. Il ſuffiſoit, pour cela, de ſe préſenter devant le juge, dans une audience publique, de rompre ſur ſa tête quatre bâtons d'aune, & d'en jeter les fragmens à terre. Du moment qu'un François rempliſſoit ces conditions, il étoit cenſé ſortir de ſa famille; ſes parens ne pouvoient plus hériter de lui, & il ne pouvoit plus hériter d'eux.

CHILPÉRIC I.

[568.]

SIGEBERT, roi d'Auſtraſie, eſt battu & pris par le roi des Abares. Le vainqueur, charmé de la bonne grace & de la fermeté de ſon priſonnier, lui rend la liberté, ſes équipages, & lui offre la paix avec ſon amitié. Peu de jours après, Sigebert marque ſa reconnoiſſance par un grand convoi de vivres dont les Abares avoient un beſoin extrême.

Ce roi, le plus parfait qui juſqu'alors eût régné ſur les François, fut aſſaſſiné, en 575, à Vitry, entre Douai & Arras, & enterré dans l'égliſe de S. Médard à Soiſſons, où l'on voit encore ſa ſtatue. Il porte un habit long, ſelon l'uſage de ces tems-là pour les rois & les perſonnes de diſtinction, qui ne portoient l'habit court qu'à la campagne & à l'armée. L'habillement des femmes étoit très-modeſte, & de la plus grande ſimplicité. Leurs robes étoient armoriées, à droite, de l'écu de leur mari, & à gauche, de celui de leur famille, c'eſt-à-dire de la marque diſtinctive que l'on adoptoit alors; car on fixe aſſez communément l'époque des armoiries au quatorzieme ſiécle, dans le tems des Croiſades.

[568.]

Gontran, roi d'Orléans & de Bourgogne, l'un des fils de Clotaire I, étoit adoré de ſes ſujets, qui l'appeloient NOTRE BON ROI GONTRAN. L'Egliſe l'a mis au nombre des Saints qu'elle honore. Quand il arrivoit à Orléans, le peuple ſortoit au devant de lui avec les bannieres, en criant VIVE LE ROI; ce qui prouve combien cette acclamation eſt ancienne parmi les François. Les Orléanois étoient charmés de la bonté de leur roi qui alloit les voir dans leurs maiſons, & y mangeoit ce qu'ils lui préſentoient.

[573.]

Les Lombards font une ſeconde irruption dans les Gaules, & ſont entiérement défaits par les généraux du roi Gontran. Ils étoient originaires de Scandinavie. Après s'être fixés quelque tems en Pannonie, ils paſſerent en Italie, l'an 568, conduits par Alboin leur roi, & ils y fonderent un royaume qui ſubſiſta juſqu'au règne de Charlemagne. On dit qu'ils furent nommés *Lombards*, à cauſe qu'ils portoient la barbe longue; d'autres prétendent que ce fut parce qu'ils avoient de longues haches qu'on appeloit *baard*, & que c'eſt de-là que nous vient le nom de *hallebarde*, qui ſignifie une hache luiſante.

[584.]

Frédegonde, épouſe de Chilpéric, attribue à des maléfices la mort du jeune prince Thierri, fils de Childebert II, roi d'Auſtraſie; &, ſur ce prétexte, elle fait brûler pluſieurs femmes de Paris, & en attacher d'autres ſur la roue, après avoir eu les os rompus. On s'eſt donc trompé, en avançant que le ſupplice de la roue étoit inconnu en France avant le règne de François I; on l'employoit même contre des femmes, mais ce n'étoit que pour les plus grands crimes.

[585.]

Le roi Gontran trouva dans la dépouille du duc Mummol trois cents quarante marcs de vaiſſelle d'argent qu'il fit briſer, afin de la diſtribuer en aumônes: « Je n'en ai ré-» ſervé que deux plats, diſoit-il; & c'eſt » autant qu'il en faut pour le ſervice ordi-» naire de ma table. »

[590.]

Toutes les hiſtoires parlent de la Judith Françoiſe, & aucune n'en a conſervé le vrai nom. On dit qu'Amalon, comte de Champagne, fit enlever une jeune perſonne noble, belle, vertueuſe, & qu'il entreprit de lui faire violence. La nouvelle Judith, voyant que ſes prieres & ſes larmes

ſont inutiles, prend l'épée du comte, & lui en donne un coup mortel. Il appelle ſes gens, & meure entre leurs bras, en diſant: « Ne faites point de mal à cette fille » courageuſe. C'eſt moi qui ai péché, en » voulant lui ravir l'honneur: ce qu'elle a » fait mérite plutôt qu'on lui conſerve la » vie. » La demoiſelle, qui conſervoit toute ſa préſence d'eſprit, s'échappe au milieu de la confuſion qu'elle vient de cauſer; fait quinze lieues à pied, pour aller demander ſa grace au roi Gontran, qui étoit à Châlons-ſur-Saone. Le prince la reçoit avec bonté, lui accorde la vie, la prend ſous ſa ſauve-garde, & défend à la famille du comte Amalon de chercher à venger cette mort.

[595.]

Childebert II, roi d'Auſtraſie, dans un réglement donné à Cologne, impoſa la peine de mort pour l'homicide, & abrogea l'uſage de payer l'amende portée par la loi Salique, & que l'experience prouvoit être inſuffiſante pour réprimer les emportemens d'une nation guerriere, délicate à l'excès ſur le point d'honneur. D'ailleurs, celui qui n'étoit pas aſſez riche pour payer l'amende, trouvoit dans la loi même une reſſource qui lui aſſuroit une ſorte d'impunité. Il en étoit quitte pour renoncer à ſes

biens, en ſe ſoumettant à cette cérémonie bizarre. Il aſſembloit ſa famille, ramaſſoit de la terre des quatre coins de ſa maiſon, & la jetoit ſur ſon plus proche parent : enſuite, étant en chemiſe, pieds nuds & tenant un bâton à la main, il alloit ſauter la haie. Le parent ſur qui la terre avoit été jetée, ſe trouvoit chargé de payer l'amende en queſtion, à moins qu'il ne fît à ſon tour la même cérémonie. Cette coutume s'appeloit CHRENECHRUNDA.

[595.]

Le pape S. Grégoire le Grand écrivit en ces termes à Childebert II, roi d'Auſtraſie : « Autant que la dignité de roi élève au » deſſus des autres hommes celui qui la » poſſede, autant la qualité de roi de France » élève au deſſus des autres rois ceux qui en » ſont honorés. » Cet éloge étoit fondé ſur la puiſſance de l'empire François, alors le plus étendu, &, dès ce tems-là, le plus floriſſant de toute l'Europe.

De tous les ſpectacles que les Romains avoient apportés dans les Gaules, les François ne conſerverent que les combats d'animaux ; & leur ardeur guerriere borna long-tems tous leurs amuſemens aux joutes, aux tournois, aux aſſauts à outrance. Vers l'an 600, les pantomimes commencerent à joindre leurs jeux à ces premiers ſpectacles.

CLOTAIRE II.

[613.]

CLOTAIRE II fut le troiſieme roi qui réunit dans ſa perſonne toute la monarchie Françoiſe ; & le ſecond du même nom, qui, après n'avoir eu en partage que le royaume de Soiſſons, le moins conſidérable de tous, devint le ſeul roi des François. Mais il fut le premier qui laiſſa porter atteinte à ſon autorité, par l'aſcendant que prirent les maires du palais. Cette charge qui ne ſe donnoit que pour un tems, Clotaire la donna à vie ; & le maire, qui ne commandoit d'abord que dans le palais & aux domeſtiques, devint miniſtre, commandant des armées, chef, prince, enfin roi de la nation.

La charge de maire du palais, répond à celle de grand-maître de la maiſon du roi. On l'appeloit d'abord Major-dome, *Major domûs* ; & ſes fonctions étoient renfermées dans l'intérieur du palais, dont il avoit la ſurintendance. Les rois de la ſeconde race ſçurent donner des bornes très-étroites à une charge qui leur avoit ſervi de degré pour monter ſur le trône.

Le comte du palais avoit la ſeconde charge civile. Quand le roi ne rendoit pas la juſtice par lui-même, le comte la rendoit au nom du prince.

[626.]

Clotaire, marchant contre les Saxons, ſe fit connoître à Berthoalde, leur duc, qui s'étoit avancé ſur une des rives du Veſer, au moment que le roi paroiſſoit à l'autre bord. Le duc oſa ſe répandre en injures atroces. Clotaire, juſtement offenſé de cette impudence, pique ſon cheval, paſſe la riviere à la nage, ſuivi de ceux qui l'accompa-

---

Son office étoit de juger toutes les cauſes dont il y avoit appel. Il falloit avoir ſon agrément pour parler au roi de quelque affaire civile.

Le référendaire ſignoit les chartes royales, & gardoit ordinairement le ſceau du roi. On trouve même, ſous la premiere race, des gardes du ſceau, qui n'étoient pas référendaires. Cette troiſieme charge de la cour a été réunie à celle de chancelier, avec celle de comte du palais.

Le chancelier, appelé auſſi ſecrétaire, n'étoit chargé d'abord que de rédiger par écrit les ordres du roi. On le nommoit grand-chancelier ou archi-chancelier, pour le diſtinguer des ſecrétaires qu'il avoit ſous lui, & auxquels on donnoit auſſi le nom de chanceliers.

Le chambellan, ou camérier, aidoit la reine à régler la dépenſe du palais, à en faire le détail & en entendre les comptes. Le roi adminiſtroit les affaires du royaume, & la reine celles de la maiſon du roi; les gratifications que l'on devoit accorder aux gens de guerre, étoient même de ſon reſſort.

Le connétable étoit chargé des écuries du roi; on l'appeloit *comes ſtabuli*, comte ou ſurintendant de l'étable.

gnoient, atteint le Saxon, lui coupe la tête, & la fait porter au bout d'une lance. On dit que, craignant peu d'uſer mal de la victoire, il fit couper aux priſonniers la partie de la tête qui excédoit la hauteur de ſon épée. Quand même il ne ſe ſeroit point rendu coupable de cette cruauté, il n'en ternit pas moins ſa mémoire, en faiſant attacher à la queue d'un cheval indompté, Brunehault, femme de Sigebert, roi d'Auſtraſie, ſon oncle. Cette princeſſe étoit fille, ſœur, tante, épouſe, mere, aïeule & biſaïeule de rois.

Le ſénéchal faiſoit toutes les proviſions pour la bouche du roi, excepté celle du vin, qui regardoit le bouteillier. *Sénéchal*, en tudeſque, ſignifie qui a ſoin des troupeaux.

Le maréchal avoit ſoin des chevaux, ſelon la ſignification propre de ce nom tudeſque.

Le manſionnaire diſtribuoit les appartemens à la cour, & en étoit ce qu'on appelle aujourd'hui le maréchal-des-logis.

Il y avoit un fauconnier, quatre veneurs, & pluſieurs conſeillers du roi, clercs & laïques.

Tels étoient les principaux officiers des rois de France. On a laiſſé ſubſiſter les noms de ces charges, en leur attribuant, dans la ſuite, des fonctions plus nobles & plus relevées, comme il eſt aiſé d'en juger.

DAGOBERT I.

[629.]

DAGOBERT aimoit à voyager, & à ſe montrer dans le plus grand appareil & avec toute la pompe d'une cour brillante. Dans une aſſemblée générale des grands du royaume, il parut aſſis ſur un trône d'or maſſif. Les conquêtes en Italie, & le commerce avec l'Orient, procuroient alors aux François l'or & les pierreries en abondance; mais le luxe & la profuſion du monarque occaſionna de nouveaux impôts, pluſieurs uſurpations, & des confiſcations ſans nombre.

[630.]

Un marchand François, nommé Sa-

Clotaire I & Childebert II s'étoient occupés du ſoin de retrancher de la loi Salique pluſieurs coutumes qui reſſentoient le paganiſme. Thierri I avoit corrigé de la même maniere la loi des Allemands, des Bavarois & des Ripuariens, ſoumis à ſa domination. Les Ripuariens, ou Ripuaires, étoient un peuple de la nation Françoiſe, qui tira ſon nom des rives du Rhin, de la Meuſe & du Roer, entre leſquels il ſe fixa. Dagobert travailla de nouveau à purger & à rédiger ces loix, où l'on voit toujours un reſte de barbarie.

mon, étoit allé négocier chez les Eſclavons ; les trouvant engagés dans une guerre contre les Abares, il combattit avec eux, & ſe diſtingua par tant de valeur & de prudence, qu'on lui offrit la couronne. Samon l'accepta, épouſa douze femmes de la nation, dont il eut vingt-deux fils & quinze filles, & régna avec gloire pendant trente-cinq ans.

Des marchands François furent inſultés par les Eſclavons. Dagobert envoya demander juſtice. Samon reçut bien l'envoyé ; &, parlant d'amitié, de bonne intelligence... « L'amitié ! dit l'envoyé, » peut-il y en avoir entre des Chrétiens,

---

La loi des Ripuariens eſt peu différente de la loi Salique, & celle des Allemands ne differe pas beaucoup de celle des Bavarois. Selon celle-ci, un homme convaincu d'avoir volé quelque choſe à l'égliſe, étoit condamné à en rendre neuf fois autant. Si un eſclave mettoit le feu à une égliſe, on lui coupoit la main, on lui crevoit les yeux, & ſon maître payoit tous les dommages ; ſi c'étoit une perſonne libre, elle payoit ſoixante ſous d'amende, & reſtituoit tous les dommages.

Cette loi marquoit différentes amendes pour le meurtre d'un prêtre, d'un diacre, d'un ſous-diacre, ou d'un moine. Elle ordonne que, ſi quelqu'un tue un évêque, on faſſe au meurtrier une tunique de plomb de ſa taille, dont il payera le peſant en or ; & ſi ſes biens ne ſuffiſent pas, lui, ſa femme & ſes enfans demeureront eſclaves de l'Egliſe.

» ſerviteurs du vrai Dieu, tels que ſont » les François, & des chiens de païens » comme vous autres ? — Vous êtes, » répondit Samon, les ſerviteurs du vrai » Dieu, & nous ſommes des chiens ? » Nous avons donc le droit de vous » mordre, & nous en uſerons ; car vous » êtes de mauvais ſerviteurs qui inſultez » le vrai Dieu par votre conduite. » Trois armées Françoiſes envoyées contre ces peuples, ne ſervirent qu'à illuſtrer le règne de Samon.

[634.]

Le roi ſe diſpoſoit à monter ſur ſon char ou charriot *, quand il apperçut un de ces poëtes qui faiſoient conſiſter le mérite de la poëſie à faire des vers ſur le champ. Le prince lui promit les deux bœufs attelés à ſa voiture, ſi, avant qu'il n'y fût monté, il avoit peint, en vers,

* Les perſonnes de qualité avoient des chars ou des eſpeces de carroſſe, même avant le règne de Dagobert ; & ils ne faiſoient pas toujours tirer par des bœufs ces ſortes de voitures. Fortunat loue la bonté d'un évêque nommé BERTRAM, qui l'avoit fait monter avec lui dans ſon char tiré par quatre chevaux. Il y a lieu de préſumer qu'il parloit de Bertram, évêque de Bordeaux, qui mourut peu de tems après le onzieme concile de Mâcon, tenu en 585.

l'action

l'action qu'il lui voyoit faire. Le poëte dit aussitôt :

Ascendat Dagobert, veniat bos unus & alter.

» Que Dagobert monté, & que les deux » bœufs me viennent. »

[636.]

S. Pallade, évêque d'Auxerre, en faisant de riches présens à son église cathédrale, exhortoit les chanoines à célébrer avec pompe la fête de S. Germain ; & pour les engager plus sûrement à s'y rendre, il ordonna que, ce jour-là, chacun d'eux reçût cent sous de la main de l'évêque. C'est un des premiers exemples de ce qu'on appelle dans les chapitres DISTRIBUTIONS MANUELLES.

[638.]

Mort de Dagobert, le premier des rois de France qui fut enterré à S. Denis. Il avoit richement fondé cette abbaye.

Il légua, par son testament, huit mille livres de plomb pour couvrir l'église de S. Denis, qu'il avoit enrichie en dépouillant les plus belles églises du royaume. Les portes de bronze qui subsistent encore, étoient à S. Hilaire de Poitiers.

CLOVIS II.

[640.]

LA cour produiſit alors quatre ſaints ; Sigebert II, roi d'Auſtraſie ; Pépin, ſon maire du palais ; & deux de ſes miniſtres, Arnould & Cunibert. Ce Pépin eſt ſurnommé le Vieux, pour le diſtinguer de Pépin le Jeune, ſon petit-fils, pere de Charles-Martel, & aïeul d'un troiſieme Pépin dit le Bref, qui fut roi de France, & la ſouche de la ſeconde race de nos rois.

[657.]

Clovis II, ne ſçachant plus où trouver de quoi nourrir les pauvres, pendant une horrible famine qui déſoloit la France, fit enlever les lames d'or & d'argent qui couvroient les tombaux de S. Denis & de ſes compagnons ; &, pour dédommager l'abbaye de S. Denis, il lui procura une exemption de toute juridiction eccléſiaſtique.

CLOTAIRE III.

[665.]

PERTARITE, roi des Lombards, vient implorer le ſecours de la France contre Grimoald, duc de Bénevent, qui l'avoit détrôné. Une armée Françoiſe paſſe en Italie, & paroît en bataille à la vue de l'ennemi. Grimoald abandonne précipitamment ſon camp, où il avoit eu la précaution de laiſſer du vin en abondance. Les François pillent, s'enivrent & s'endorment. Grimoald tombe ſur eux pendant la nuit, & en fait un carnage, ou plutôt un maſſacre, auquel il n'échappa que très-peu de ſoldats.

CHILDÉRIC II.

[668.]

CHILDÉRIC eſt reconnu roi par les ſeigneurs François qui craignoient la tyrannie d'Ebroin, maire du palais, lequel avoit déja fait proclamer Thierri. Celui-ci, ayant les cheveux coupés, fut préſenté au roi ſon frere, qui lui demanda ce qu'il vouloit qu'on fît de lui ? « Faites » ce qu'il vous plaira, répondit fiérement » Thierri ; mais j'attends la vengeance que » Dieu tirera de l'injuſtice que l'on com» met à mon égard.» Childéric le fit garder dans le monaſtere de S. Denis.

[673.]

Childéric s'étoit conduit d'abord par les conſeils de S. Leger, évêque d'Autun ; & ſon gouvernement fut auſſi doux qu'équitable. Prévenu par des délations, il relégua ce fidèle miniſtre dans le monaſtere de Luxeu ; &, bientôt après, il aigrit ſes peuples par ſes violences & ſes cruautés. Bodillon lui ayant repréſenté trop librement l'excès d'un impôt que l'on vouloit

établir, fut condamné à être attaché à un poteau, & fustigé comme un esclave. Bodillon se vengea par un crime exécrable. Il attaqua le roi à la chasse, dans la forêt de Livri, & le poignarda avec la reine Bilichilde, & un jeune prince, leur fils, nommé Dagobert.

COMMENCEMENT DU REGNE DES ROIS appelés *FAINÉANS*.*

THIERRI III, CLOVIS III, CHILDEBERT III; DAGOBERT III, CHILPÉRIC II, THIERRI IV, CHILDERIC III.

[680.]

THIERRI III accorde à Engilbert, évêque du Mans, le droit de faire battre monnoie au Mans. Pluſieurs évêques & abbés ont obtenu ce droit ſous les rois de la premiere race. La monnoie du Mans étoit plus eſtimée que celle de l'Anjou & de Normandie : un denier Manſeau valoit un denier & demi Normand, & deux deniers Angevins; d'où eſt venu le

* On pourroit regarder cette époque comme la fin du règne des Mérovingiens. Les deſcendans de Clovis n'eurent plus qu'un vain titre de rois, à l'ombre duquel les maires du palais exerçoient une autorité qu'ils uſurperent ſouvent les armes à la main. C'eſt ainſi que Thierri III fut contraint de recevoir, pour ſon maire du palais, Ebroin, en 673, & Pépin Hériſtel, le Jeune ou le Gros, en 690. Le ſort d'une bataille en décida. Charles-Martel défit l'armée de Chilpéric II, en 719, & arracha toute l'autorité à un roi qui ne s'étoit mis à la tête de ſes troupes, que pour défendre ſa liberté & les droits de ſa couronne. Childebert III

proverbe, qui applique aux habitans du Maine, de l'Anjou & de Normandie, ce qui n'a été dit que de la valeur de leurs monnoies.

[714.]

Pépin le Jeune, peu de tems avant sa mort, fit maire du palais de Dagobert III Théodald ou Théodebalde, son fils; & la France, qui avoit alors un roi âgé de dix-sept ans, fut soumise au gouvernement d'un enfant encore au berceau.

[716.]

Charles-Martel, fils naturel de Pépin, s'échappa de la prison où l'avoit fait enfermer Plectrude, mere & tutrice de Théodald; se fit reconnoître duc d'Austrasie, & soutint la guerre contre Chilpéric II. En 719, il étoit prêt d'en venir aux mains, lorsqu'un soldat lui offrit de je-

mérita le surnom de Juste. Obligés de céder à la force, ou de vivre sous la tutelle de sujets assez puissans pour agir en maîtres absolus, ces princes, pour la plûpart, méritèrent bien moins le titre de Fainéans, que celui de Rois malheureux.

Le même coup qui avoit abattu l'autorité royale, donna atteinte à celle de la religion, porta le trouble dans tous les ordres de l'Etat; & la dépravation des mœurs, tristes suites de la licence & de l'impunité, mit le comble aux malheurs de la nation.

ter l'épouvante dans l'armée du roi, qu'on ſçavoit être fort ſupérieure en nombre. La propoſition étant acceptée, le ſoldat traverſe lui ſeul tout le camp des ennemis, & y répand l'alarme, au point que Charles, ſuivi de cinq cents hommes ſeulement, diſſipa dans un inſtant une armée nombreuſe. Cette action ſe paſſa à Amblef, près de la forêt d'Ardenne.

Un de ceux qui s'étoient réfugiés dans l'égliſe d'Amblef, ayant eu le pied coupé, ſe plaignoit de ce que le droit d'aſile * avoit

* Quiconque pouvoit ſe réfugier dans une égliſe, & réclamer le droit d'aſile, s'y trouvoit à l'abri de toute inſulte; & même les criminels y étoient à couvert contre les entrepriſes de ceux qui avoient la charge de les arrêter. Il falloit attendre qu'ils ſortiſſent de leur aſile. Les exemples en ſont preſque ſans nombre dans notre hiſtoire. Le tombeau de S. Martin de Tours a été long-tems l'aſile que l'on reſpectoit davantage, & où l'on étoit le plus en ſûreté. Lorſque les réfugiés étoient coupables de quelque grand crime, on défendoit de leur donner aucune nourriture; on environnoit l'égliſe de gardes, ou l'on en faiſoit murer les portes & les fenêtres. Il eſt dit dans un Capitulaire donné en 779: « Si les » homicides & les autres criminels, qui ont mérité la mort, ſe réfugient dans l'égliſe, on ne » doit pas les y protéger, ni leur y donner » aucune nourriture. » Dans la ſuite des tems, la ſageſſe des loix a aboli tous ces droits, dont l'abus ne ſervoit qu'à enhardir au crime, & à

été violé à ſon égard. Charles fait paroître l'accuſé : celui-ci répond avec aſſurance que la plainte eſt mal fondée, puiſque la jambe étoit encore hors de l'égliſe au moment qu'il avoit porté le coup. Cette ſubtilité fit rire, & empêcha d'examiner la choſe plus à fond.

[732.]

Les Saraſins ſortis d'Eſpagne à deſſein d'envahir la France, furent attaqués par Charles, entre Tours & Poitiers. La bataille dura un jour entier ; on prétend qu'il y périt trois cents ſoixante & quinze mille Saraſins, & que les François ne perdirent pas plus de quinze cens hommes. C'eſt par cette victoire que Charles mérita le ſurnom de Martel ; on comparoit ſa valeur à un marteau qui avoit écraſé les Saraſins. Il eſt certain que ce combat, célèbre dans nos Annales, décida du ſort de la France, de l'Europe entière, & de la conſervation du Chriſtianiſme dans les Gaules.

[735.]

Hérald, fils d'Eudes, duc d'Aquitaine,

mis à couvert le reſpect dû à des lieux ſaints, que l'on profanoit quelquefois en maſſacrant des coupables, même au pied des autels qu'ils tenoient embraſſés.

obtint la jouiſſance des domaines que poſſédoit ſon pere, à condition d'en faire un hommage, non pas au roi Thierri IV, dit de Chelles, qui étoit alors ſur le trône, mais à Charles-Martel & à ſes enfans.

[736.]

Thierri IV meurt; & Charles-Martel, ſans faire proclamer un nouveau roi *, continue d'exercer la puiſſance ſouveraine. Les

* La maniere de proclamer roi, conſiſtoit à élever le prince ſur un pavois ou bouclier, aux acclamations de l'aſſemblée. Dans la ſuite, on y ajouta & on y ſubſtitua la cérémonie de placer le nouveau monarque ſur un trône ſans doſſier, pour faire entendre qu'un roi doit ſe ſoutenir par lui-même.

Sous les rois de la premiere race, les armées n'étoient compoſées que d'infanterie : tous les François devoient ſervir en perſonne. Chaque province avoit ſa milice particuliere; & les chefs, appelés *ducs*, d'où eſt venu le nom de Duc, conduiſoient eux-mêmes le nombre de ſoldats Gaulois qu'ils étoient obligés de fournir, ſuivant les ordres qu'on leur donnoit. Les évêques ſe rachetoient, par une ſomme d'argent, de l'obligation d'aller à la guerre. On entretenoit ſur les frontieres des magaſins pour la ſubſiſtance des troupes. Les ſoldats n'avoient point d'autre ſolde que le butin qu'ils partageoient avec leurs chefs, & le roi même y avoit ſa part. Les priſonniers devenoient les eſclaves de leurs vainqueurs.

Les impôts ſur les terres ſe payoient de leurs productions, & les rois n'étoient riches qu'en

Saxons domptés, la conquête du pays des Frisons, de nouvelles victoires sur les Sarasins, ajouterent de nouveaux trophées à la gloire de ses armes, rendirent son nom redoutable à toute l'Europe, & firent regretter qu'il n'eût pas tout le respect & toute la fidélité qu'il devoit au sang de ses rois.

[741.]

Charles-Martel, peu de tems avant sa mort, partagea entre ses trois fils Carloman, Pépin & Grifon ou Grippon, un Etat qui ne lui appartenoit point, & en disposa comme d'un bien qui lui étoit propre. L'année suivante, Pépin fit proclamer roi Childéric III dans la partie de la France qu'il gouvernoit, & qui com-

denrées. L'or, l'argent & les meubles précieux leur venoient, en grande partie, du butin fait à la guerre. Leurs domaines consistoient en plusieurs châteaux ou maisons de campagne, où ils alloient passer le tems nécessaire pour consommer les fruits des terres qui en dépendoient.

Ils rendoient souvent la justice par eux-mêmes, & toujours à la porte de leur palais; d'où est venu le nom de palais, affecté aux lieux où les magistrats s'assemblent pour l'administration de la justice. Les François étoient jugés sur la loi Salique, & les Gaulois sur le droit Romain. On ne punissoit de mort que le crime d'Etat, & la taxe pécuniaire étoit la peine la plus ordinaire. (*Voyez ci-dessus*, pages 25, 31.)

prenoit la Neuſtrie, la Bourgogne & la Provence.

[545.]

Carloman céda ſes Etats à Pépin, pour embraſſer la vie monaſtique : Grippon fut dépouillé des ſiens, après pluſieurs batailles qu'il perdit ; & Pépin ſongea ſérieuſement à monter ſur un trône que ſon adreſſe & ſa politique lui aſſurerent avec plus de facilité qu'il n'eût oſé l'eſpérer. Childéric III fut renfermé dans le monaſtere de Sithieu, aujourd'hui l'abbaye de S. Bertin à Saint-Omer, où, ayant pris l'habit monaſtique ſous l'abbé Nanthaire, il mourut quelques années après. Il avoit un fils nommé Thierri, que l'on relégua au monaſtere de Fontenelle en Normandie ; &, dans une aſſemblée de la nation, après un odieux parallele des derniers deſcendans de Clovis avec ceux de Pépin I, Pépin le Bref fut proclamé roi à Soiſſons, & placé ſur le trône avec Berthe ou Bertrade, ſon épouſe.

[751.]

On vit finir en cette année la premiere race des rois de France, appelée des Mérovingiens ; après trois cents trente-trois ans de règne depuis Pharamond, & deux cents ſoixante & dix depuis Clovis.

SECONDE RACE DES ROIS DE FRANCE,

Appelés CARLOVINGIENS, *du nom de* CHARLEMAGNE.

PÉPIN LE BREF.

[751.]

PÉPIN fut le premier qui se fit sacrer * avec les cérémonies de l'Eglise. Il reçut l'onction sainte dans la cathédrale de Soissons, des mains de Boniface, légat du Pape, évêque de Mayence, qui obtint dans la suite la palme du martyre, & fut mis au nombre des saints. Tous les rois de France, à l'exception de Louis le Débonnaire, ont eu soin de se faire sacrer par

* Il paroît que Pépin ne se fit sacrer que pour rendre sa personne plus respectable aux François, & pour se donner un droit au trône sur lequel il venoit de monter. Peu de tems après cette cérémonie, il n'en demanda pas moins au pape Etienne II l'absolution du crime dont il se reconnoissoit coupable, pour avoir manqué de fidélité à son roi légitime. En disant que « Pépin fut le » premier de nos rois qui se fit sacrer avec les » cérémonies de l'Eglise; » on n'ignore pas les prétentions de l'église de Reims par rapport au

le métropolitain de la province où ſe tenoit l'aſſemblée pour la proclamation ou le couronnement du nouveau monarque. Ce fut Louis le Jeune qui accorda à l'archevêque de Reims la glorieuſe prérogative de faire cette cérémonie.

[752.]

Pépin étoit d'une taille au-deſſous de la médiocre ; ce qui le fit ſurnommer le Bref. Il s'apperçut qu'on l'en reſpectoit un peu moins qu'il ne vouloit ; c'eſt pourquoi, aſſiſtant un jour à un combat d'animaux, & voyant un lion qui tenoit un taureau à la gorge, il dit à ceux qui l'accompagnoient : « Il faudroit faire lâcher » priſe à ce lion. » Chacun pâlit de frayeur à cette propoſition. Pépin le remarque, ſaute dans l'arêne, attaque le lion, lui coupe la tête, & dit aux ſpectateurs, avec l'air & le ton d'une noble fierté : » Eh bien ! me croyez-vous digne de vous » commander ? »

[755.]

Les ambaſſadeurs de Conſtantin Copro-

ſacre de Clovis ; mais celui de Pépin étant le premier exemple certain qu'on trouve du ſacre de nos rois, on s'en tient à ce que l'hiſtoire peut offrir de plus inconteſtable.

nyme vont trouver Pépin devant Pavie qu'il assiégeoit pour la seconde fois, & l'engagent à rendre à leur maître l'exarcat de Ravenne. « Je ne souffrirai jamais, ré-» pondit Pépin, que l'on aliene le patri-» moine * de S. Pierre. Je vous jure avec » serment, que ce n'est pas en considé-» ration d'aucun homme que je me suis » exposé à tant de combats, mais seule-» ment pour l'amour de S. Pierre, & pour » obtenir le pardon de mes péchés. Tous » les trésors du monde ne me feront pas » ôter à S. Pierre ce que je lui ai donné. » Il leva cependant le siége de Pavie, à la priere des évêques ; mais, afin de punir Astolphe, roi des Lombards, il augmenta le nombre des villes qu'il avoit données l'année précédente ; & c'est ainsi qu'il fut le premier à établir la puissance tempo-relle des papes. « Comment trois cens ans » après, dit M. le président Hainaut, » Léon IX, qui passoit pour sçavant, dai-» gna-t-il recourir à la prétendue donation

*Les villes dont Pépin composa le patrimoine de S. Pierre, étoient au nombre de vingt-deux, suivant le dénombrement d'Anastase le Bibliothécaire : Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Césenne, Sinigaille, Jési, Forlimpopoli, Forli, Castro-Caro, Monte-Feltro, Acerragio, Mont-Lucari, Serra-Vali, Saint-Martini, Bobio, Urbin, Cagli, Luccoli, Eugubio, Comachio, & Narni.

» de Conſtantin, & employer un titre » imaginaire, quand il en avoit un ſi au» thentique ? »

[756.]

* L'aſſemblée générale, compoſée des évêques & des ſeigneurs de la nation, s'appeloit le champ de Mars, *Campo-Martius*, parce qu'elle ſe tenoit le premier jour de ce mois, & en raſe campagne. Pépin la fixa au premier de Mai, & on l'appela le champ de Mai, *Campo-Madius*. La cavalerie commençant à s'introduire dans les armées Françoiſes, il étoit néceſſaire de choiſir une ſaiſon commode pour les fourrages.

[757.]

Conſtantin Copronyme, empereur de

* Pépin établit la COUR PLÉNIERE aux fêtes de Noël & de Pâques. C'étoit une aſſemblée différente de celle de la nation. Les évêques & tous les grands du royaume y aſſiſtoient. Le roi les défrayoit & les admettoit à ſa table pendant tout le tems qu'il tenoit ſa cour pléniere; il leur donnoit même des habits que l'on appeloit LIVRÉES; & cet uſage paroît être conſervé de nos jours, puiſque tous les grands officiers de la couronne & ceux qui poſſedent quelque charge importante à la cour, reçoivent encore chaque année, du maître de la Chambre aux deniers, une ſomme marquée pour les grandes livrées de la maiſon du roi.

Conſtan-

Conſtantinople, envoya de riches préſens à Pépin, parmi leſquels ſe trouvoit un orgue. C'eſt le premier qui ait paru en France. Le rôi en fit don à l'égliſe de S. Corneille de Compiégne. Les hiſtoriens contemporains diſent que c'étoit une machine compoſée de ſoufflets & de grands tuyaux d'airain, qui imitoit tantôt le bruit du tonnerre, tantôt le ſon des flûtes. On aſſure qu'une femme entendant toucher cet orgue pour la premiere fois, tomba dans une extaſe dont on ne put jamais la faire revenir, & qu'elle en mourut.

[758.]

Le pape Paul I envoya au roi de France des chantres pour inſtruire ceux du palais, & quelques livres de géographie, d'orthographe, de grammaire, avec la dialectique d'Ariſtote, & les œuvres attribuées à S. Denis l'Aréopagite. Ces préſens étoient alors des raretés curieuſes & intéreſſantes.

[768.]

Pépin mourut à Saint-Denis, où il fut inhumé. Son épitaphe eſt conçue en ces termes : PÉPIN, PERE DE CHARLEMAGNE. On pouvoit ajouter, dit un ſçavant hiſtorien, que « Pépin étoit lui-même » un grand homme, & le digne fils de » Charles-Martel. »

CHARLEMAGNE.

[768.]

CHARLES I, surnommé le Grand, *Carolus-Magnus*; d'où est venu le nom de Charlemagne, succéda à Pépin avec Carloman, dont la mort le rendit, trois ans après, seul maître de la monarchie Françoise. Charles joignoit à l'extérieur le plus avantageux, toutes les qualités qu'il est possible de désirer dans un roi; & son règne de quarante-six ans, fut une suite non interrompue de victoires & de conquêtes. Il passoit pour l'un des plus sçavans hommes de son siécle, & l'on prétend qu'il ne sçavoit pas écrire *; il seroit plus vrai de dire qu'il n'écrivoit pas bien.

[774.]

Charlemagne unit à son nom de roi des

* On sçait qu'il existe encore en France une infinité d'actes authentiques, & même bien postérieurs au siécle de Charlemagne, dans lesquels on trouve ces mots qui semblent avoir été une formule usitée pour les nobles : « Et ledit seigneur ... a déclaré ne sçavoir écrire, attendu sa » qualité de gentilhomme. »

François *, celui de roi des Lombards, & remit le pape en poſſeſſion des villes que Pépin avoit données à l'égliſe Romaine, & que l'on appelle le patrimoine de S. Pierre, ou le territoire de Rome. Le monarque François reçut en préſent le code des ſaints canons en uſage dans l'égliſe Romaine. Le pape Adrien I en

* A l'exemple des rois de la premiere race, ceux de la ſeconde ne prirent point, pour la plûpart, le nom de Rois de France; mais celui de Rois des François, *Reges Francorum*, ou Rois des Gaules, *Reges Galliarum*: le premier de ces titres n'auroit pas répondu à l'étendue de leur domination, puiſque la France proprement dite ne comprenoit que le pays renfermé entre l'Oiſe, la Marne & la Seine, qu'on nomme encore aujourd'hui l'Iſle de France.

Clovis avoit ajouté à la qualité de Roi des François, celle d'homme illuſtre, *vir inluſter*: c'étoit le premier des titres honorifiques qui diſtinguoient les rangs; comme *vir inluſter* ou *illuſtris*, *vir clariſſimus*, *vir ſpectabilis*; on le donnoit à Rome aux préfets du prétoire, & les rois ne dédaignoient pas de le prendre.

Pépin reçut du pape Etienne II, en 755, le titre de ROI TRÈS-CHRÉTIEN; mais ſes deſcendans ne le porterent point: & il ne devint une qualification propre de nos rois qu'en 1469, dans la perſonne de Louis XI. Le concile de Savonnieres donna ce titre à Charles le Chauve, en 859. Il paroît que Clovis le porta peu de tems après ſon baptême, parce que, ſe trouvant le ſeul roi Catholique, les peuples aimoient à lui donner

avoit composé L'EPÎTRE PRÉLIMINAIRE. C'étoit un poëme à la louange de Charlemagne : chaque vers commen-

---

ce nom, par un heureux préſage de ce qu'il devoit être un jour aux rois de France.

Avant que de s'occuper du ſoin de faire refleurir les ſciences dans les Gaules, Charlemagne ſecondoit le zèle que les évêques avoient pour abolir les ſuperſtitions qui s'étoient introduites avec l'ignorance, & dont le détail ſeroit preſque infini. Il ſuffira d'en donner ici une légere idée.

La coutume de conſulter les devins & les ſorciers étoit preſque générale : on obſervoit les augures & les éternumens : on évitoit de ſe mettre en chemin certains jours de la lune & de la ſemaine. Le jeudi étoit tellement conſacré, qu'on le chommoit en pluſieurs lieux. On faiſoit des enchantemens ſur des herbes : on ſe pendoit au cou des amulettes : on allumoit des bougies devant des arbres, des pierres, des fontaines ; & l'on y attachoit des bandelettes, pour obtenir la guériſon des maladies : le premier jour de l'an, on ſe déguiſoit ſous la figure de divers animaux, ſur-tout du cerf & de la vache ; on n'oſoit rien prêter à ſon voiſin ce jour-là, pas même lui donner du feu : chacun mettoit à ſa porte des tables chargées de viandes pour les paſſans, & l'on y plaçoit des préſens ſuperſtitieux ; ce que l'Egliſe défendoit ſouvent, ſous le nom d'*étrennes diaboliques*. Pendant les éclipſes de lune, on croyoit qu'elle étoit aux priſes avec un dragon ; on crioit : *Vince, luna!* (lune, ſoyez victorieuſe !) & l'on faiſoit grand bruit pour épouvanter le dragon.

çoit par une des lettres du nom de ce prince.

[780.]

Un clerc de la chapelle du roi, étant nommé à un évêché vacant, alla s'en réjouir avec ſes amis, & leur donna un ſouper; ce qui lui fit manquer de ſe trouver à matines où il devoit chanter un RÉPONS. Son abſence troubla un peu l'office. Charlemagne, qui y aſſiſtoit, révoqua ſa nomination, & donna l'évêché à un pauvre clerc qui avoit ſuppléé pour chanter le répons.

[781.]

Le comte Vala, proche parent du roi, étoit élevé à la cour, avec une diſtinction & des ſoins dûs à ſa naiſſance. Charlemagne ayant eu quelque mécontentement de lui, l'appliqua, pour l'humilier, aux plus vils miniſteres du palais. Le jeune comte ſoutint cette épreuve avec tant de courage, que le prince l'en eſtima beaucoup plus, & lui rendit auſſitôt ſes bonnes graces.

[789.]

On rétablit dans les égliſes cathédrales

& dans les monaſteres *, des écoles publiques où l'on devoit apprendre aux enfans la grammaire, l'arithmétique & le chant de l'égliſe : on y donnoit auſſi des leçons de théologie aux eccléſiaſtiques. Une académie, compoſée de tout ce que l'on put trouver de ſçavans & de beaux eſprits, s'aſſembloit au palais : chacun des membres prenoit un nom particulier ; Charlemagne prit celui de David. Il ſe faiſoit honneur d'aſſiſter aux ſéances, dont l'objet principal étoit de faire

* Les chapitres des égliſes cathédrales & les monaſteres ſe trouvoient quelquefois chargés d'un grand nombre d'enfans qui, dès leurs plus tendres années, avoient été offerts par leurs parens. Cette ſorte d'engagement que l'on prenoit pour eux, étoit irrévocable ; & ce ne fut que dans le huitieme ſiécle, qu'on leur permit de ſortir des monaſteres & de ſe marier. Quand on offroit un enfant pour être moine ou chanoine, on lui faiſoit une couronne, & on le préſentoit au prêtre après l'évangile, portant le pain & le vin pour le ſacrifice. Le prêtre recevoit l'offrande ; & auſſitôt les parens prenoient la main de l'enfant, l'enveloppoient avec la nappe de l'autel, & promettoient que, ni par eux ni par d'autres perſonnes, ils ne le porteroient jamais à quitter l'ordre où il entroit. Enſuite ils mettoient ſur l'autel un écrit qui contenoit cette promeſſe, avec les legs qu'ils faiſoient au monaſtere, en faveur de l'enfant qu'on y recevoit.

aimer & fleurir les lettres dans toute l'étendue du royaume. C'eſt à cette époque, où l'on place l'établiſſement de l'univerſité de Paris, qu'il faut fixer la naiſſance des lettres en France *.

* On peut accuſer les François de la décadence des lettres dans les Gaules, où elles fleuriſſoient avant le règne de Clovis. Cette nation guerriere ne connoiſſoit que les armes, ne ſoupiroit qu'après les combats, & montroit même une ſorte de mépris pour les arts & les ſciences que les Romains avoient eu ſoin d'introduire avec leur domination. Les Gaulois s'étoient appliqués ſur-tout à l'éloquence, & s'y étoient rendus célèbres. On peut juger de leur goût & de leurs progrès en ce genre, par cet éloge des diſcours de S. Remi qui mourut l'an 533. « Nous ſommes convenus unanimement » que peu de perſonnes ont le talent d'écrire » auſſi bien. Il y a même fort peu d'orateurs, » & peut-être il n'y en a aucun qui prenne ſon » ſujet, qui l'arrange & qui le compoſe avec » tant d'art. On y trouve de la juſteſſe dans » les exemples, de la fidélité dans les citations, » de la propriété dans les termes, de l'élé» gance dans les figures, du poids dans les » preuves, de la force dans les penſées; de » l'abondance dans l'expreſſion, c'eſt un fleuve » qui coule; de la véhémence dans les péro» raiſons, c'eſt un foudre qui frappe. D'ailleurs » le diſcours forme un corps dont toutes les » parties bien proportionées ſe tiennent, & ſont » liées par de belles tranſitions; ce qui en rend » le ſtyle poli comme une glace de criſtal. »

[790.]

Aaron, Calife des Saraſins, fit à Charlemagne un préſent qui mériteroit peut-être encore aujourd'hui l'approbation des curieux. C'étoit une de ces horloges que l'eau

---

Les Gaulois avoient, dans toutes leurs principales villes, des écoles où l'on enſeignoit la philoſophie, la poëtique & les belles-lettres. Ils alloient continuer à Rome leurs études du droit, & y fréquentoient le barreau. La gravité Romaine modéroit ce qu'il y avoit de diffus & de trop vif dans leur éloquence. Ils poſſédoient dans toute ſa perfection la bonne maniere de traiter la théologie, en la puiſant dans l'Ecriture & la Tradition; la poëtique conſervoit encore parmi eux, au cinquieme ſiécle, toute ſon élévation & toute ſon élégance; la médecine, la géométrie, l'aſtronomie étoient cultivées avec ſuccès, & la métaphyſique avoit extrêmement germé dans ce ſiécle.

L'irruption de pluſieurs peuples barbares fut très-nuiſible au progrès des ſciences. Elles ne pouvoient pas ſe ſoutenir au milieu des troubles, des meurtres, des pillages; & bientôt elles furent enſevelies ſous les ruines de la domination des Romains. L'ignorance fit les progrès les plus rapides, & la langue latine ne tarda point à ſe trouver métamorphoſée en un langage barbare. Cependant les ſciences & les lettres trouverent un aſile dans les écoles des egliſes cathédrales, & ſur-tout dans les monaſteres que les François fondoient en grand nombre, & ſans qu'il leur en coûtât beaucoup. On cédoit

fait mouvoir, & que l'on appelle Clepſydres. Douze petites portes compoſoient le cadran, & formoient la diviſion des heures. Chacune de ces portes s'ouvroit à l'heure qu'elle indiquoit, & donnoit paſſage à des boules qui tomboient ſucceſſivement ſur un timbre d'airain, & frappoient l'heure. Chaque porte reſtoit ouverte; & à la douzieme heure, douze petits cavaliers ſortoient enſemble, faiſoient le tour du cadran, & refermoient toutes les portes.

[791.]

Louis, ſecond fils de Charlemagne, âgé

à des moines autant de terres incultes qu'ils pouvoient en mettre en valeur. C'eſt ainſi que ſe formerent pluſieurs villes conſidérables, qui ſubſiſtent encore aujourd'hui. Il y avoit dans chaque monaſtere une bibliothèque où l'on conſervoit les livres de pluſieurs ſiécles, & dont on avoit ſoin de renouveler les exemplaires, en les faiſant copier. C'eſt de-là que ſont ſortis les ouvrages des anciens, & preſque tous les manuſcrits ſur leſquels, depuis l'invention de l'imprimerie, on a donné au public tant de précieux monumens littéraires.

Malgré le ſecours de ces écoles, l'art d'écrire l'hiſtoire étoit entiérement ignoré. Nul ordre, nul choix des matieres, nulle chronologie; un amas de minuties mépriſables, un ſtyle bas, rampant & groſſier, un goût décidé pour les fables: voila les beautés de l'hiſtoire de ce tems-là.

de quatorze ans, & déja reconnu roi d'Aquitaine, ayant conduit ſes troupes à Ratisbonne pour les joindre à l'armée que l'on préparoit contre les Huns, & dans laquelle il devoit faire ſes premieres armes, fut reçu chevalier par le roi ſon pere. Toute la cérémonie ſe borna à lui ceindre l'épée. On a toujours ſuivi, dans la ſuite, cette maniere d'armer les chevaliers; & il n'eſt pas hors de vraiſemblance de placer ſous cette époque la premiere inſtitution de la chevalerie, cet ordre qui devint ſi célèbre en France vers le onzieme ſiécle.

[792.]

Charlemagne continuoit d'attirer auprès de lui, par ſes largeſſes, les plus ſçavans hommes de toutes les parties du monde *.

* Voici la ſubſtance de la lettre circulaire écrite par Charlemagne aux prélats métropolitains & aux abbés des plus célèbres monaſteres, pour leur faire connoître ſes intentions par rapport au rétabliſſement des lettres : « Nous vous faiſons ſçavoir que nous trouverions utile que » dans les évêchés & les monaſteres dont nous » ſommes chargés, on s'appliquât non-ſeulement » à maintenir la régularité, mais encore à enſeigner les lettres à ceux qui ont de la diſpoſition pour les ſciences; car, quoique ce ſoit » une meilleure choſe de faire le bien que de le » connoître, il faut le connoître avant que de

Il se plaignit un jour à Alcuin du peu de succès de ses recherches : « Plût à Dieu, » lui dit-il, que j'eusse douze hommes aussi » sçavans que Jérôme & Augustin !—Quoi ! » prince, répondit Alcuin, le Créateur du » ciel & de la terre n'a eu que deux » hommes de ce mérite ; & vous, vous en » voudriez une douzaine ! »

[794.]

Pour obvier aux abus qui s'étoient glissés pendant une famine qui venoit de désoler la France, le roi fixa le prix du boisseau de froment à quatre deniers ; celui de seigle, à trois deniers, & le pain à proportion : le boisseau d'avoine fut taxé à un denier, & celui d'orge à deux deniers. Il étoit défendu de vendre jamais ces denrées plus cher, même dans les

» le faire. Les lettres que nous avons recues » de plusieurs monastères, nous ont paru raison- » nables pour le sens & les pensées ; mais » l'expression en est barbare, & le style fort » mauvais ; ce qui prouve combien on néglige » de s'appliquer à bien écrire, & combien il » est nécessaire d'exécuter nos ordres par rap- » port aux écoles, avec le même zele qui nous » les a fait donner ; car nous souhaitons que » vous soyez, comme doivent l'être des soldats » de l'Eglise, des hommes pieux & sçavans ; » que vous viviez bien, & que vous parliez » bien. »

tems de diſette. Le denier de ce tems-là revient à treize ſous & quelques deniers de notre monnoie.

[796.]

Alcuin établit une école célèbre à l'abbaye de S. Martin de Tours, qu'on venoit de lui donner ; & lui ſeul y enſeignoit preſque toutes les ſciences. Il rendit au roi ce compte de ſes occupations : « Je » fais couler aux uns le miel des ſaintes » Ecritures ; j'enivre les autres du vin vieux » des hiſtoires anciennes. Je nourris ceux-» ci des fruits de la grammaire, que je leur » cueille ; & j'éclaire ceux-là, en leur » découvrant les étoiles comme des lu-» mieres attachées à la voûte d'un grand » palais. En un mot, je fais pluſieurs per-» ſonnages différens, pour me rendre utile » à pluſieurs. »

[797.]

Charlemagne s'applique à policer les Saxons, après les avoir vaincus. La plûpart des peines portées par les loix qu'il leur donne, ſe borne à l'amende pécuniaire ; mais, comme l'argent étoit rare parmi eux, ils pouvoient payer en denrées les amendes auxquelles ils ſeroient condamnés. Un bœuf d'un an n'eſt apprécié

qu'un fou ; ce qui revient à trois livres treize ſous ſix deniers de notre monnoie.

[799.]

On vint annoncer à Charlemagne la mort d'un évêque. Il demanda combien il avoit légué aux pauvres en mourant ? On lui répondit qu'il n'avoit donné que deux livres d'argent. Un jeune clerc, qui étoit préſent, s'écria : « C'eſt un bien petit viatique, pour un ſi grand voyage ! » Le prince, ſatisfait de cette réflexion, donna l'évêché à celui qui l'avoit faite, & lui dit : « N'oubliez jamais ce que vous venez de dire, & donnez aux pauvres » plus que ne faiſoit celui dont vous avez » blâmé la conduite. »

[800.]

Charlemagne étoit à Rome pour venger un attentat horrible commis contre le pape Léon III. Il alla, le jour de Noël, à la baſilique de S. Pierre, pour aſſiſter à la meſſe. Il fut fort ſurpris, lorſque, ſe levant après avoir fait ſa priere, le pape lui mit ſur la tête la couronne impériale, aux acclamations de tout le peuple qui répéta trois fois : « Vie & victoire à » Charles très-pieux, auguſte, couronné » de Dieu, grand & pacifique empereur ! »

Au retour de la cérémonie, le roi protesta à ses favoris, que s'il avoit sçu ce que le pape & le peuple Romain vouloient faire, il se seroit abstenu d'aller à l'église, malgré la solennité du jour.

C'est ainsi que l'empire d'Occident passa à Charlemagne; le titre seul lui manquoit, puisqu'il en avoit conquis la plus grande partie. Cet empire avoit fini en 476, dans Augustule, dernier empereur Romain. Arnoul, roi de Germanie, mort en 896, fut le dernier du sang de Charlemagne, qui porta la couronne impériale.

Les pantomimes, qui furent les premiers comédiens parmi les François, comme ils l'avoient été chez les Grecs & les Romains, amusoient le peuple par des postures & des chansons qui prouvoient toute la grossiéreté du siécle où ils avoient commencé leurs jeux. Le roi, voulant corriger cet abus qui alloit jusqu'à la licence, déclara « les histrions, mimes ou » farceurs, incapables d'être admis en témoi» gnage contre les personnes d'une condition » libre. » Cette peine infamante fit tomber les pantomimes : ils furent remplacés par les troubadours, les jongleurs & les menestrels ou menestriers, qui formoient un spectacle mêlé de poësie, de danse, de chant & d'instrumens : ceux-ci perdirent l'admiration du public vers la fin du treizieme siécle, où l'on vit éclore les représentations connues sous le nom de Mysteres.

[802.]

Le roi de Perſe envoya un éléphant que Charlemagne lui avoit fait demander par deux ambaſſadeurs François. On prétend que c'eſt le premier qu'on ait vu en France. Il s'appeloit ABULABAZ ; & nos anciens hiſtoriens marquent l'année de ſa mort, comme un événement très-intéreſſant.

Ce même roi de Perſe, que l'on nomme Aaron, avoit envoyé en 800 une ambaſſade à Charlemagne, avec l'étendard & les clefs du ſaint ſépulcre, pour marquer la ceſſion qu'il lui faiſoit de ce ſaint lieu, qui eſt encore ſous la protection ſpéciale des rois de France.

[802.]

Charlemagne paſſoit ſouvent par la maiſon d'un évêque aſſujetti à ce que l'on appeloit alors « le droit d'albergie, ou d'hé» bergement. » Ce droit impoſoit à une abbaye ou à un évêque de loger & de nourrir le roi avec toute ſa ſuite. L'empereur venoit fréquemment chez cet évêque, parce qu'il en étoit bien traité. Le voyant un jour fort occupé à faire balayer avec une ſorte d'affectation, il lui dit : « Eh ! » vous prenez trop de peine ; laiſſez-là le » ſoin dont vous vous occupez : tout n'eſt-

» il pas assez net ? » L'évêque, déjà ruiné par les dépenses qu'il faisoit pour bien recevoir son roi, répondit : « Sire, » il ne s'en faut guères que tout soit bien » net ; mais j'espere qu'aujourd'hui tout le » sera de la cave au grenier. » L'empereur lui dit en riant : « Ne vous embarrassez » pas, monsieur l'évêque ; j'ai la main aussi » bonne à donner qu'à prendre ; » & sur le champ il unit à l'évêché une terre considérable.

[802.]

Parmi le grand nombre d'ordonnances que Charlemagne rendit pour le gouver-

---

Les ordonnances de nos rois de la seconde race furent nommées CAPITULAIRES, parce qu'elles étoient partagées en plusieurs articles ou chapitres. Les capitulaires de Charlemagne forment un recueil considérable de loix & de réglemens, où l'on trouve toute notre ancienne jurisprudence. Ils sont sur-tout remarquables, en ce que plusieurs ont été renouvelés par Louis XIV.

En 806, on rendit une ordonnance où il étoit dit « que chacun nourrisse les pauvres de » son territoire, & qu'on ne souffre pas les men- » dians qui courent le pays. » Quoi de plus conforme à ce que Louis XV ordonne à cet égard par son édit de 1765 ?

En 778 on régla que les deux tiers des trésors trouvés dans les terres de l'église, & les trois

nement

nement de ſes Etats. On doit diſtinguer les additions qu'il fit à la loi Salique. L'homicide, ſuivant cette loi, n'étoit puni que par une amende pécuniaire aſſez modique : il fut réglé qu'on payeroit, pour le meurtre d'un ſous-diacre, trois cents ſous ; quatre cents, pour celui d'un diacre ou d'un

---

quarts de ceux qu'on aura trouvés dans la terre de quelque ſeigneur, appartiendront au roi.

En 779, la peine portée contre les voleurs, étoit, pour la premiere fois, de perdre un œil ; pour la ſeconde, d'avoir le nez coupé ; pour la troiſieme, d'être condamné à mort.

On trouve dans les Capitulaires de Charlemagne le nombre des fêtes qui s'obſervoient alors, & que l'on marquoit déjà en lettres rouges ; Noël & les trois jours ſuivans ; l'octave du Seigneur, ou la Circonciſion ; l'Epiphanie ; l'octave de l'Epiphanie ; la Purification de la Vierge ; huit jours à Pâques ; les grandes litanies, ou les trois jours des Rogations ; la Pentecôte ; S. Jean-Baptiſte ; S. Pierre & S. Paul ; S. Martin & S. André.

Le concile de Mayence, tenu en 813, ajoute à la liſte de ces fêtes, l'Aſſomption de ſainte Marie ; la dédicace de S. Michel ; S. Remi ; la ſemaine de la Pentecôte, comme à Pâques ; la fête des Saints dont on a les reliques dans la paroiſſe, & la dédicace de l'Egliſe.

On établit la maniere de compter par livres, ſous & deniers, telle qu'elle eſt encore en uſage aujourd'hui ; mais alors la livre étoit réelle & du poids de douze onces ; elle n'eſt plus que numéraire.

moine ; six cents pour celui d'un prêtre, & huit cents pour celui d'un évêque. Les églises ne servirent plus d'asile que contre la violence des particuliers, & non pas contre la justice des magistrats. Il fut ordonné que des gens de bien iroient prendre le coupable réfugié, & le conduiroient aux juges.

[803.]

Charlemagne scelloit lui-même les ordres qu'il donnoit, avec le pommeau de son épée, où son sceau étoit gravé, & disoit ordinairement : « Voilà mes ordres ; » il ajoutoit, en montrant son épée : « Et voilà » ce qui les fera respecter de mes ennemis. »

[806.]

L'usage de jeûner étoit de ne faire qu'un repas à trois heures du soir. Charlemagne, par considération pour ses officiers, mangeoit, les jours de jeûne, à deux heures. Un évêque en fit quelques reproches à l'empereur qui l'écouta tranquillement, & lui dit : « Votre avis est bon ; mais je » vous ordonne de ne rien prendre avant » que tous mes officiers aient pris leur ré- » fection. » Il y avoit cinq tables consécutives ; celle de l'empereur qui étoit toujours avec toute sa famille : les princes & les ducs le servoient, & ne mangeoient qu'après lui ; les comtes servoient les ducs :

après la table des comtes, étoit celle des officiers de guerre, & enfin celle des petits officiers du palais ; enſorte que la derniere table ne finiſſoit que bien avant dans la nuit. L'évêque, obligé d'attendre ſi long-tems, reconnut bientôt que l'empereur avoit raiſon, & qu'il falloit louer ſon attention pour ſes officiers.

[810.]

Une maladie contagieuſe ſur les bœufs, occaſionna un grand nombre d'exécutions bien injuſtes. On ſe perſuada que Grimoald, duc de Bénevent, avoit fait répandre une poudre empoiſonnée ſur tous les pâturages du royaume ; & l'on fit mourir ceux dont on vouloit ſe défaire, en les rendant ſuſpects d'avoir répandu cette poudre prétendue. Ces malheureux dépoſoient les uns contre les autres, & confirmoient les préjugés du peuple. On ouvrit enfin les yeux, quand l'autorité du prince eut mis fin à toutes ces pourſuites ; & on convint que la contagion ne venoit point des pâturages empoiſonnés, puiſque les bœufs ſeuls en étoient attaqués. Charlemagne rendit une ordonnance contre les homicides commis à ce ſujet.

[811.]

Charlemagne diſpoſa ainſi, dans ſon teſtament, des tréſors de ſon épargne. Il fit

trois lots de l'or, de l'argent & des pierreries qui étoient dans ſon palais. Il partagea les deux premiers lots en vingt & une parts, pour être diſtribués, après ſa mort, à vingt & une égliſes métropolitaines de ſon Etat. Chaque métropolitain devoit en garder un tiers, & partager les deux autres entre ſes ſuffragans. Ces premiers lots devoient être employés aux beſoins des égliſes & des pauvres. Le troiſieme fut réſervé pour la dépenſe ordinaire de ſa maiſon; & , après ſa mort, ce qui en reſteroit devoit faire quatre parts, dont la premiere ſeroit ajoutée aux deux lots deſtinés aux égliſes; la ſeconde ſeroit partagée entre ſes enfans; la troiſieme ſeroit diſtribuée aux pauvres, & la quatrieme aux eſclaves qui ſervoient dans le palais. Les livres de ſa bibliotheque, tous les vaſes de cuivre & de fer, les armes, les habits & les meubles de ſon palais devoient ſervir à augmenter la part des pauvres.

[813.]

On publia les premieres lois ſomptuaires qui aient paru en France. Elles réglent le prix des étoffes, & diſtinguent les états, les rangs & les conditions de chacun en particulier, par rapport à l'habillement. Le prince ſe propoſoit d'abolir le luxe qui s'in-

troduiſoit, & de ramener la nation à la ſimplicité des anciens Francs. Son exemple étoit bien propre à y contribuer. Il ne portoit ordinairement en hiver « qu'un pour-» point fait de peau de loutre, ſur une tu-» nique de laine bordée de ſoie : il mettoit » ſur ſes épaules un ſayon de couleur bleue ; » &, pour chauſſures, il ſe ſervoit de » bandes de diverſes couleurs, croiſées les » unes ſur les autres. »

[813.]

* Dans le partage qu'il avoit déja fait

* Par ce partage fait en 806, il donnoit à Louis, la Gaſcogne, l'Aquitaine, la Provence, la Septimanie, le Nivernois, le Lyonnois & la Savoie : il aſſignoit à Pépin, l'Italie, la Baviere avec une partie de l'Allemagne ; & à Charles, la France, la Bourgogne, la Neuſtrie, la Thuringe, la Saxe & la Friſe. Il ordonnoit que chacune des princeſſes ſes filles, eût la liberté de ſe retirer dans le royaume de celui de ſes freres qu'elle aimeroit le mieux ; qu'elles ſeroient mariées d'une façon convenable à leur naiſſance ; &, ſi quelqu'une vouloit ſe faire religieuſe, elle ſeroit libre de choiſir le monaſtere qui lui plairoit.

Charlemagne faiſoit ſon ſéjour ordinaire à Aix-la-Chapelle. La pureté de l'air qu'on y reſpire, les bains chauds qu'on y voit encore, le voiſinage des forêts propres pour la chaſſe, mériterent la préférence ſur toutes les autres maiſons royales. Il y bâtit une magnifique égliſe

de ſes Etats, Charlemagne n'avoit pas diſpoſé de l'empire. Il réſolut de s'en démettre en faveur de Louis, l'aîné de ſes

---

que l'on appela CHAPELLE, du nom que l'on donnoit à l'oratoire de nos rois, à cauſe de la chape de S. Martin que l'on y conſervoit. Cette égliſe devint ſi célèbre, que le lieu nommé auparavant AIX, fut toujours dans la ſuite appelé AIX-LA-CHAPELLE.

La chape de S. Martin étoit un manteau d'une étoffe vile & groſſiere; il paroît même qu'elle étoit de peaux de brebis. Dans pluſieurs villes de France, on étoit obligé de donner à l'évêque, le jour de la S. Martin d'hiver, un certain nombre de peaux d'agneaux; & cette redevance s'appeloit LE MANTEL DE S. MARTIN.

L'oratoire de nos rois étoit deſſervi par un grand nombre de prêtres chargés d'y célébrer l'office divin. Ils n'avoient que le nom de CLERCS, & leur ſupérieur tenoit le premier rang parmi les officiers du palais; c'eſt aujourd'hui le grand aumônier de France. On le nomma d'abord l'Apocriſiaire, & quelquefois l'Archiprêtre de France. Le clergé de l'oratoire lui étoit ſoumis; & il avoit une inſpection générale, quant au ſpirituel, ſur les courtiſans & ſur tous les officiers du palais. Toutes les affaires du clergé reſſortiſſoient à ſon tribunal; on ne pouvoit pas même parler au roi, ſans avoir pris ſon attache.

Quand on donna le nom de Chapelle à l'oratoire de nos rois, les clercs furent appelés Chapelains, & l'apocriſiaire Archichapelain. Geofroy de Pompadour eſt le premier qui, ſous le regne de Charles VIII, ait été qualifié

fils, qui étoit déja roi d'Aquitaine. Il indiqua une assemblée à Aix-la-Chapelle; &, s'étant rendu à l'église, il déposa sur l'autel sa couronne d'or, comme pour en faire hommage à Dieu de qui il l'avoit reçue. Après une longue priere, il fit au jeune prince une exhortation touchante, lui commanda de prendre la couronne impériale, & de se la mettre lui-même sur la tête, pour marquer qu'il la tenoit de Dieu seul. L'assemblée applaudit par mille acclamations.

[814.]

* Charlemagne mourut le septieme jour

Grand-Aumônier du roi, en 1486. Le cardinal de Meudon, Antoine Sanguin, fut pourvu de cette charge par François I, en 1543, sous le titre de Grand-Aumônier de France.

Les rois & les reines de France avoient encore des ecclésiastiques chargés de distribuer leurs aumônes; d'où est venu le nom & le titre d'Aumônier du roi, de la reine, &c.

Il y avoit un abbé du palais, dont la charge répond à celle de premier aumônier du roi, ou de maître de la chapelle. Il étoit, sous l'archi-chapelain, le supérieur des clercs, & le remplaçoit en ce qui concernoit la célébration de l'office divin.

* Tous les peuples se sont accordés pour donner à Charles I le surnom de Grand, qui n'avoit encore été accordé, avant lui, qu'à Alexandre

d'une pleuréſie à laquelle il n'apportoit point d'autre remède que la diète la plus ſévere. Il avoit tant d'horreur pour la médecine, qu'il pouvoit à peine ſouffrir la préſence d'un médecin.

On fit ſes funérailles le jour même de ſa mort, dans l'égliſe d'Aix-la-Chapelle. On embauma ſon corps que l'on revêtit du cilice qu'il avoit coutume de porter, & de ſes habits impériaux. On le plaça dans ſon tombeau, aſſis ſur un ſiége d'or, ayant l'épée au côté, la couronne ſur la tête, & entre les mains un livre des évangiles couvert d'or. Après avoir ſuſpendu devant lui ſon ſceptre & ſon bouclier, on remplit le tombeau d'aromates, & on le ferma. Ce

---

& à Pompée; mais on n'eſt pas également convenu de lui rendre, après ſa mort, le culte que ſes vertus ſemblent avoir mérité. Il eſt honoré comme ſaint dans pluſieurs égliſes; & dans quelques autres, on fait encore tous les ans un ſervice ſolennel, le jour de ſa mort, pour le repos de ſon ame. Frédéric Barberouſſe le fit canoniſer par l'anti-pape Paſcal III. Les papes légitimes n'ont point réclamé contre cette canoniſation, & pluſieurs ont pris leur ſilence pour une approbation.

La langue latine ceſſa d'être vulgaire en France: la romance lui ſuccéda. C'étoit un compoſé de franc ou de tudeſque, & de mauvais latin, qui eſt enfin devenu la langue françoiſe, telle qu'on la parle aujourd'hui.

tombeau fut orné d'un couronnement d'or en forme d'arc, ſous lequel on plaça la ſtatue de l'empereur, avec cette inſcription :

« Sous ce mauſolée repoſe le corps de » Charles, grand & orthodoxe empereur, » qui a étendu glorieuſement le royaume » des François, & qui l'a gouverné heu- » reuſement pendant quarante-ſept ans. Il » eſt mort ſeptuagénaire (dans ſa ſoixante- » douzieme année) l'an du Seigneur 814, » indiction ſeptieme, le cinq des calendes » de Février, (le 28 Janvier.) »

LOUIS I, LE DÉBONNAIRE.

[815.]

LOUIS I, roi de France, & empereur, admit au nombre de ſes ſujets, & exempta de tout ſubſide, une colonie conſidérable de Chrétiens Eſpagnols, qui fuyoient la tyrannie des Saraſins, & leur aſſigna des terres dans la Septimanie, « réduite en » ſolitude par les marquis François. » C'eſt la premiere fois que l'on trouve dans un acte public le nom de Marquis : on le donnoit aux officiers chargés de la garde des frontieres.

On a cru, d'après quelques auteurs, que le nom de DÉBONNAIRE avoit été donné à Louis I, à cauſe de la trop grande bonté qui parut avilir en lui la majeſté impériale. Henri III, roi de France, diſoit ſouvent : « On ne me peut faire » plus grand dépit, que de me nommer LE » DÉBONNAIRE, parce que cette parole im- » plique ſous ſoi je ne ſçais quoi du ſot. » Mais ce nom étoit pour Louis I l'éloge de ſa piété. On trouve ſur les monnoies & les médailles de ce tems-là, *Ludovicus Pius* : on diroit aujourd'hui LOUIS LE PIEUX ; alors on diſoit Débonnaire, parce qu'on appeloit DÉBONNAIRETÉ ce que nous appelons PIÉTÉ.

[817.]

Le ſucceſſeur de Charlemagne employa les premieres années de ſon règne à réparer mille injuſtices que les officiers avoient commiſes, & à réprimer un grand nombre d'abus qui s'étoient gliſſés dans tous les ordres de l'Etat. On peut en juger par ce qu'en dit un auteur contemporain : « Ce fut » alors que les clercs quittèrent leurs bau- » driers d'or, & leurs ceintures chargées de » coutelas garnis de pierreries, auſſi bien » que les habits précieux, & les éperons » qu'ils portoient aux talons ; & ſi quel- » que eccléſiaſtique affectoit encore quel- » qu'une de ces parures, il étoit regardé » comme un monſtre. »

[818.]

Ratgaire, abbé de Fulde, n'aimoit qu'à commander & à bâtir. Il obligeoit ſes moines à ſervir de manœuvres, & les faiſoit travailler même les jours de fêtes. Il fut dépoſé & exilé. Les moines aſſemblés pour l'élection d'un autre abbé, ſe trouverent fort embarraſſés. « Les uns vouloient un » homme de grande naiſſance qui pût les » défendre contre les vexations des ſei- » gneurs ; les autres craignoient qu'un pa- » reil choix ne les ſoumît à un ſupérieur

» trop impérieux, & vouloient qu'on n'eût » égard qu'à la vertu. Plusieurs demandoient qu'on élût un sçavant qui pût les » instruire & faire honneur au monastere : » ceux-ci désiroient un jeune homme qui » eût la force, afin de soutenir long-tems, » par son exemple, les observances monastiques ; & ceux-là souhaitoient un vieillard à qui l'âge eût donné de l'expérience. » Ils finirent enfin par faire un bon choix, en élisant Eigil, qui paroissoit réunir toutes les qualités que chacun des partis pouvoit désirer.

[819.]

La réforme des monasteres parut devoir fixer toute l'attention du gouvernement. On forma des commissions, à la tête desquelles étoit un archevêque ; & le roi lui faisoit fournir, chaque jour, pour sa subsistance, « quarante pains, trois porcs, » un cochon de lait, trois poulets & quinze » œufs. » Ces commissaires parcouroient les provinces qu'on leur avoit assignées, pour faire exécuter les capitulaires & tout ce qui étoit prescrit dans les instructions qu'on leur donnoit à chacun en particulier. Raban, célèbre moine de Fulde, prétendit prouver qu'on n'introduisoit dans les cloîtres l'abstinence de chair, que pour remédier à la trop grande consomma-

tion de volailles que faiſoient les moines; il avouoit cependant que les chantres ne devroient manger que des légumes, afin d'avoir la voix haute, claire & douce.

[820.]

Le commerce devint plus floriſſant qu'il n'avoit été juſqu'alors, par l'établiſſement d'une compagnie de négocians qui s'aſſembloient au palais une fois chaque année, pour y régler leurs comptes. Cette compagnie commerçoit librement dans toute l'étendue du royaume; elle étoit ſous la protection du roi, qui lui fourniſſoit gratuitement les vaiſſeaux dont elle avoit beſoin pour étendre ou protéger ſon commerce. Avant cet établiſſement, l'Eſpagne fourniſſoit des chevaux & des mulets; la Friſe, des étoffes de laine & de ſoie, & des fourrures; l'Angleterre, du blé, du fer, de l'étain, du plomb, des cuirs & des chiens de chaſſe; l'Afrique & l'Orient, de l'huile d'olives & du papier d'Egypte, le ſeul qui ait été en uſage en France juſques vers le onzieme ſiécle: les étrangers ne remportoient en échange que du vin, du miel, du ſel, des ouvrages en cuivre & de la poterie.

La nouvelle compagnie établit le commerce des eſclaves, de l'argent monnoyé, des vaſes précieux & des pierreries.

[812.]

La famine, la peſte & les courſes des Normands affligeoient la France depuis deux ans. Louis attribua ces fléaux à la vengeance qu'il avoit tirée de la révolte de ſon neveu Bernard, roi d'Italie, en lui faiſant crever les yeux. (Il en mourut trois jours après.) Afin de rendre la réparation plus éclatante, l'empereur convoqua l'aſſemblée générale à Attigni, palais ſitué ſur la riviere d'Aiſne : il y fit une confeſſion publique des fautes qu'il avoit commiſes dans le gouvernement de ſon royaume ; il envoya demander pardon à ſes freres Hugues, Drogon & Thierri, qu'il avoit forcés de ſe faire moines, & leur laiſſa la liberté de revenir à la cour. Les trois princes préférerent leur retraite aux eſpérances qu'on venoit leur offrir. Ceux qui étoient à la tête des affaires, remirent cet écrit à l'aſſemblée : « Tout » ce qui vous paroîtra utile pour corriger » les déſordres, pour exalter la religion, » pour éclaircir la doctrine, fortifier la foi » & faire fleurir la piété, propoſez-le avec » confiance, & ſoyez aſſurés que l'empe» reur le mettra en exécution. Il ſçait que » ce ſont les péchés qui attirent ſur les » peuples les fléaux de la guerre, de la fa» mine, & les autres malheurs : c'eſt pour-

» quoi il veut, par ſon application à dé-
» truire le mal & à établir le bien, écar-
» ter de ſon royaume les calamités, &
» y attirer toutes ſortes de proſpérités. »

[830.]

La trop grande bonté de l'empereur lui cauſa des chagrins cuiſans, & ſervit de prétexte aux factions qui ſe formerent d'abord parmi les grands. Bientôt on vit Lothaire, roi d'Italie, Pépin, roi d'Aquitaine, & Louis, roi de Baviere, ſe révolter contre leur pere & leur ſouverain, lui faire la guerre, le détrôner, le confiner tantôt dans un monaſtere, tantôt dans une rigoureuſe priſon, ou dans une cellule de reclus *, & ne rien ménager pour

* Le nombre des reclus étoit encore conſidérable dans ce ſiécle: prêtres, moines, laïques (hommes & femmes) pouvoient embraſſer un genre de vie qui paroîtroit aujourd'hui bien extraordinaire, & qui étoit alors aſſez commun. Il s'agiſſoit de paſſer le reſte de ſes jours dans une cellule qui reſſembloit plutôt à un tombeau, qu'à la demeure d'un homme vivant, & de n'avoir pour toute nourriture que du pain d'orge & de l'eau. La cellule devoit être fort étroite, peu élevée, n'ayant de jour que par une petite fenêtre qui donnoit dans l'égliſe, d'où le reclus entendoit la meſſe, recevoit les ſacremens & ſa nourriture: s'il étoit prêtre, ſa cellule ne tenoit point à l'égliſe, & il devoit

le forcer à ſe démettre de l'empire & de toute ſon autorité.

[833.]

L'impératrice Judith, épouſe de Louis le Débonnaire, eſt tirée du monaſtere de Sainte-Radegonde à Poitiers, où on l'avoit forcée de prendre le voile. Elle jure qu'elle eſt innocente des crimes qu'on lui impute, & ſe ſoumet elle-même à l'épreuve du feu ; perſonne ne s'étant préſenté comme accuſateur, elle parut être par-là pleinement juſtifiée.

Les principales épreuves étoient au nombre de ſept : le ſerment, le duel, l'eau froide, l'eau chaude, le fer chaud, la communion, & le jugement de la croix.

---

y avoir un petit jardin avec un oratoire. C'eſt ce qui ſe pratiquoit ſur-tout à l'égard des moines. Quand on vouloit ſe faire reclus, il falloit commencer par obtenir la permiſſion de l'évêque, & remplir fidèlement tout ce qu'il preſcrivoit, comme autant d'épreuves pour s'aſſurer des diſpoſitions du ſujet qui ſe préſentoit. La cérémonie de la recluſion ſe faiſoit ainſi : l'évêque diſoit la meſſe, après laquelle celui qui vouloit être reclus promettoit la ſtabilité, en préſence du clergé & du peuple aſſemblés. Enſuite on ſe rendoit à la cellule que l'on béniſſoit : dès que le nouveau reclus y étoit renfermé, pour ne pas dire enſeveli, on en muroit la porte ; & pour plus grande précaution, l'évêque y appoſoit ſon ſceau.

C'étoient

C'étoient autant de moyens que l'ignorance & la barbarie avoient imaginés pour diſcerner les innocens des coupables, & que l'on appeloit JUGEMENS DE DIEU.

Le ſerment a été en uſage parmi les François, ſur-tout depuis leur converſion : ils ne croyoient pas qu'un Chrétien pût prendre ce qu'il y a de plus ſacré à témoin d'une fauſſeté, & ſe perſuadoient que Dieu ne manqueroit pas de punir le parjure, comme en effet il arrivoit ſouvent.

1° Ceux qui juroient, devoient être à jeun ; & c'étoit communément dans quelque lieu ſaint que l'on recevoit leur ſerment.

2° Ils juroient ſur l'évangile, ſur la croix, ou ſur les reliques des ſaints ; ils étoient à genoux, & ils élevoient la main pour toucher l'autel & ce que l'on y avoit placé, ſoit l'évangile, ſoit la croix, &c. Mais les évêques & les prêtres ne touchoient point les choſes ſur leſquelles ils juroient ; ce qu'on appeloit *jurare inſpectis ſacris*, JURER EN PRÉSENCE DES CHOSES SAINTES ; & l'autre maniere s'appeloit *jurare ſuper ſacra*, JURER SUR LES CHOSES SAINTES. C'eſt de-là ſans doute que nous eſt reſtée la coutume de lever la main en faiſant ſerment ; &, pour les prêtres, de la tenir étendue ſur la poitrine.

3° Plus le crime étoit grave, plus on

faiſoit jurer de perſonnes avec l'accuſé ; c'eſt ce que l'on appeloit *jurare tertiâ manu, ſeptimâ, duodecimâ*, JURER PAR TROIS, SEPT, DOUZE MAINS, ſelon le nombre de ceux qui juroient avec l'accuſé, & qui devoient être de ſa condition : un noble faiſoit jurer des nobles ; un prêtre faiſoit jurer des prêtres. Une partie de ces perſonnes étoit choiſie par l'accuſé, & l'autre par l'accuſateur. L'accuſé prononçoit ſeul la formule de ſon ſerment ; & ceux qui juroient avec lui diſoient ſeulement : « Je jure que je crois » qu'il dit la vérité. »

4° Les rois de France faiſoient communément prêter les ſermens qu'ils exigeoient, ſur la chape de S. Martin, que l'on conſervoit dans l'oratoire de leur palais : quelquefois, pour une plus grande aſſurance de fidélité, ils faiſoient jurer la même perſonne dans les différentes égliſes où repoſoient les corps des ſaints les plus célèbres, comme de S. Martin, de S. Denis, de S. Germain, de S. Médard, de S. Aignan, &c.

5° Quand les uns atteſtoient ce que les autres nioient, on choiſiſſoit un champion de chaque côté, pour ſe battre avec le bouclier & le bâton : le vaincu, réputé parjure, avoit la main coupée ; les autres témoins de ſon parti payoient l'amende, « pour racheter leur main. » De-là eſt venu

le proverbe : « Les battus paient l'amende. »

Cette derniere loi avoit été portée par Louis le Débonnaire.

Quelquefois même on admettoit en preuve, le ſerment de perſonnes qui ne pouvoient avoir une connoiſſance certaine du fait dont il s'agiſſoit. Par exemple, un pere faiſoit ſerment que ſa fille étoit fidèle à ſon mari.

Quand on refuſoit de recevoir la preuve du ſerment, on en venoit à celle du duel ; & le vaincu, étant toujours cenſé être le coupable, ſubiſſoit la peine due au crime dont il étoit l'accuſateur ou l'accuſé.

Le combat étoit d'un uſage aſſez commun : on y ſoumettoit même les eccléſiaſtiques, les religieux & les femmes, en les obligeant de fournir un homme qui ſe battît pour eux. Il étoit encore permis aux accuſés de ne point défendre leur cauſe par eux-mêmes, & de confier le ſoin de leur juſtification à des braves appelés CHAMPIONS, & qui faiſoient profeſſion de ſe battre envers & contre tous. Le lieu du combat étoit ordinairement en pleine campagne : le roi & les ſeigneurs en étoient ſpectateurs & juges, & les combattans devoient être à peu près de condition égale. Les évêques ne ceſſoient point de s'élever contre ces duels qui devenoient de jour en jour plus fréquens, & l'autorité du prince

n'étoit pas ſuffiſante pour en réprimer la fureur. S. Louis fut le premier qui entreprit de les proſcrire, & bientôt il ſe vit obligé de reſtreindre ſa défenſe aux terres qui relevoient immédiatement de ſa couronne. Philippe le Bel révoqua l'ordonnance qu'il avoit rendue contre les duels, & ſe contenta d'en régler les conditions. Les particuliers n'eurent plus le droit de décider quand il falloit ſe battre; c'étoit la juſtice qui l'ordonnoit, faute d'autres preuves, & en certains cas ſeulement.

1° L'accuſateur rendoit ſa plainte devant le juge, & jetoit ſon gant « pour gage de » bataille. »

2° L'accuſé lui donnoit publiquement le démenti, & ramaſſoit le gant, pour preuve qu'il acceptoit « le gage de ba» taille. »

Alors le juge marquoit le lieu, le jour & l'heure du combat.

3° Les deux combattans entroient dans les lices, précédés de bannieres où étoient peintes les images de Notre-Seigneur, de la Vierge & des Saints. L'appelant ſe mettoit à genou devant le roi, & on lui diſoit: « Sire, chevalier ou eſcuyer, &c. voyez» vous ici la vraie remembrance de N. S. » vrai Dieu J. C. qui voulut mourir & li» vrer ſon très-précieux corps à mort pour » vous ſauver? Or lui requerez merci, & lui

» priez qu'à ce jour vous veuille aider, ſe » bon droit avez; car il eſt ſouverain juge. » Souvenez-vous des ſermens que vous » ferez; ou autrement votre ame, votre » honneur & vous, êtes en péril. » Le maréchal lui prenoit les deux mains qu'il mettoit ſur la croix, & lui faiſoit faire ce ſerment: « Je jure ſur cette remembrance » de la paſſion de Notre-Sauveur Dieu » J. C. & ſur la foi de vrai Chrétien & » du ſaint baptême que je tiens de Dieu, » que je cuide fermement avoir pour cer- » taine, bonne, juſte & ſainte querelle, » & bon droit d'avoir en ce gaige appelé » *N.* comme faux, mauvais, traître ou » meurtrier, ou foi mentie; (ſelon le cas » dont il s'agiſſoit) lequel a très-fauſſe & » mauvaiſe cauſe a de ſoi en défendre & » combattre contre moi; & à lui mon- » trerai aujourd'hui par mon corps contre » le ſien, à l'aide de Dieu, de Notre-Dame, » & de monſeigneur S. George le bon che- » valier. » Celui qui avoit été appelé en duel, prétoit le même ſerment; & le maréchal donnoit le ſignal du combat en jetant ſon gant, après avoir crié trois fois: « Laiſſez-les aller! » Le vaincu étoit cenſé le coupable.

L'épreuve de l'eau froide conſiſtoit à lier les pieds & les mains de ceux qui devoient la ſubir, & à les jeter dans une

cuve pleine d'eau. Ceux qui ſurnageoient ſans enfoncer, étoient réputés coupables. On croyoit que l'eau purifiée par des exorciſmes, refuſoit de les recevoir dans ſon ſein, ne ſouffrant rien de ſouillé & d'impur; ceux qui alloient au fond de la cuve étoient déclarés innocens. Voici un extrait de l'inſtruction preſcrite à cet égard. « Prenez ceux que vous voudrez mettre à » l'épreuve de l'eau, & conduiſez-les à » l'égliſe, où le prêtre célébrera la meſſe, » après laquelle il bénira de l'eau, en fera » boire à ceux qui doivent être mis à cette » épreuve, en diſant: Que cette eau vous » ſoit aujourd'hui une épreuve. Il fera en- » ſuite les exorciſmes ſur l'eau dans laquelle » ils doivent être jetés. Dès qu'ils ſeront » dépouillés de leurs habits, il leur fera » baiſer l'évangile, & les jettera dans l'eau » les uns après les autres. Le prêtre qui » fait la cérémonie, & ceux qui en ſont » les objets, doivent être à jeun. »

En 829, Louis le Débonnaire proſcrivit cette épreuve; mais on ne laiſſa pas de l'employer dans la ſuite. C'étoit un droit ſeigneurial pour pluſieurs égliſes, d'avoir une cuve ou un baſſin de marbre deſtiné à cet uſage.

L'épreuve de l'eau chaude étoit d'un uſage plus ancien, plus commun & plus autoriſé que celle de l'eau froide. On y

employoit toutes les cérémonies marquées ci-deſſus. Quand l'eau bouilloit, on l'ôtoit du feu ; & celui qui préſidoit à ce jugement, ſuſpendoit dans la chaudiere une pierre à une hauteur plus ou moins grande, ſelon la qualité du crime ; & l'accuſé la retiroit avec la main, qu'on lui enveloppoit auſſitôt. Le juge & la partie y appoſoient leurs ſceaux ; & le troiſieme jour, on ſe décidoit ſur les traces que l'eau bouillante y avoit laiſſées. Si la main étoit ſaine, c'étoit une preuve de l'innocence ; ſi l'on trouvoit quelque marque de brûlure, le crime paſſoit pour conſtant, & l'on faiſoit ſubir la peine qu'il méritoit. On permettoit ſouvent de s'exempter de cette épreuve, en payant une ſomme d'argent ; c'eſt ce que la loi Salique appelle « ra» cheter ſa main. » Il paroît que cette épreuve a donné lieu au proverbe : « J'en » mettrois la main au feu, » pour aſſurer une choſe dont on eſt sûr.

Il y avoit deux manieres de ſubir l'épreuve du fer chaud. La premiere étoit de faire marcher l'accuſé ſur des ſocs de charrue rougis au feu, & que l'on multiplioit ſuivant la qualité du crime dont il s'agiſſoit : ils étoient ordinairement au nombre de douze, & il falloit poſer les pieds ſur chacun d'eux. L'autre maniere étoit de porter un fer rougi au feu, plus ou moins,

ſelon que les préſomptions étoient plus ou moins fondées. Ce fer étoit ou un gantelet dans lequel on inſéroit les doigts, ou une barre qu'il falloit ſoulever pluſieurs fois, & porter à la longueur de neuf pieds. On enveloppoit la main, &c. comme il eſt dit ci-deſſus. Cette épreuve étoit réſervée ſur-tout pour les prêtres, les moines & les femmes. Le fer étoit béni, & ſoigneuſement gardé dans les égliſes, ou les monaſteres aſſez diſtingués pour avoir ce privilége.

Vers le treizieme ſiécle, un homme refuſoit de ſubir cette ſorte d'épreuve, & diſoit, pour autoriſer ſon refus, qu'il n'étoit pas un charlatan. Le juge lui faiſant quelque inſtance pour l'engager à ſe ſoumettre à la loi : « Je prendrai volontiers le fer » ardent, répondit-il, pourvu que je le » reçoive de votre main. » Le juge décida qu'il ne falloit pas tenter Dieu.

On faiſoit ſubir l'épreuve de la communion, particuliérement aux évêques & aux prêtres accuſés de quelque crime. On leur ordonnoit de célébrer la meſſe, & de dire tout haut, avant que de communier : « Que le corps du Seigneur me ſerve aujourd'hui d'épreuve. » Quand il étoit queſtion d'un laïque, le prêtre, avant que de lui donner la communion, l'exhortoit à s'éloigner de la ſainte table, s'il étoit

coupable du crime dont on l'accuſoit : « Si » vous êtes innocent, ajoutoit-il, appro- » chez & recevez le corps du Seigneur ; » Dieu ſera le juge de votre conſcience. » Pluſieurs punitions frappantes, qui paroiſ- ſoient venir du Ciel, avoient fait nommer cette épreuve, « la plus vraie & la plus » terrible de toutes les épreuves. »

Le jugement de la croix eſt ſouvent ap- pelé le jugement de Dieu. Il paroît que cette épreuve conſiſtoit à ſe tenir debout devant une croix, dans quelque poſture gênante, ou à être conduit dans l'égliſe, pendant la célébration de l'office divin, & à tenir les bras étendus en forme de croix ; enſorte que celui qui reſtoit le plus long-tems immobile, étoit jugé innocent ; c'eſt ce que l'on peut conclure de cette an- cienne formule : « *N.* s'étant préſenté de- » vant le vicaire du comte pour ſe plaindre » que *N.* avoit uſurpé une terre qui lui » appartenoit, & celui-ci l'ayant nié, il » fut ordonné que, dans quarante-deux » jours, ils euſſent à ſe préſenter l'un & » l'autre devant le vicaire, pour ſubir le » jugement de la croix ; ce qui étant fait, » celui qui avoit uſurpé la terre a été con- » vaincu, & il eſt tombé devant la croix. » Charlemagne ordonnoit, dans ſon teſta- ment, que l'on eût recours au jugement

de la croix, pour terminer les différends, qui naîtroient du partage qu'il faiſoit de ſes Etats entre ſes enfans.

Peu d'années après, Louis le Débonnaire défendit d'employer cette épreuve, « de » peur que l'inſtrument qui a été glorifié » par la paſſion du Sauveur, ne ſoit pro- » fané par la témérité de quelqu'un. » L'épreuve de la croix n'eut plus lieu que dans les monaſteres où elle étoit en uſage, moins comme une épreuve, que comme une punition des coupables.

L'air de religion que l'on donnoit à toutes ces épreuves, & quelques miracles que Dieu parut opérer en faveur de la foi de ceux qui y avoient recours, les faiſoient regarder comme des jugemens de Dieu, & perſuadoient que c'étoient autant de moyens infaillibles pour découvrir la vérité, punir le crime, & ſauver l'innocence. Il a fallu ſurmonter une infinité d'obſtacles, pour abolir tous ces uſages qui ne furent détruits que peu à peu. Un décret du quatrieme concile de Latran, tenu en 1215, par le pape Innocent III, ſous le règne de Philippe-Auguſte, joint à l'autorité de ce prince, parut leur porter le dernier coup; cependant on en trouve encore des traces dans l'hiſtoire, & même juſques vers le commencement du dix-ſeptieme ſiécle.

[835.]

Frothaire, évêque de Toul, voyant son diocèse désolé par des loups qui devoroient les hommes, ordonna un jeûne de trois jours, avec des processions où tous les prêtres devoient assister couverts de cendres, de sacs & de cilices. Ensuite il fit la guerre aux loups, à la tête d'une troupe de chasseurs, & si heureusement, qu'il se vantoit d'en avoir tué deux cens pour sa part.

[840.]

Louis, roi de Baviere, troisieme fils de Louis le Débonnaire, avoit pris les armes, & menaçoit d'entrer en France, pour se faire justice du tort qu'il prétendoit lui avoir été fait dans le partage des Etats de son pere. L'empereur marcha contre ce fils rebelle, & tomba malade des fatigues de la guerre, & des chagrins que lui donnoit depuis long-tems la conduite des princes ses enfans. Pendant les quarante jours que dura sa maladie, il ne pouvoit souffrir aucune nourriture, & disoit souvent : « Vous » êtes juste, Seigneur; parce que je n'ai pas » jeûné le carême, vous me faites présen- » tement jeûner malgré moi une autre qua- » rantaine. » (La guerre l'avoit empêché d'observer exactement le carême, selon sa coutume.) Une grande éclipse de soleil,

qui arriva le cinq de Mai, lui parut être l'annonce d'une mort prochaine. Il dit à Drogon, évêque de Metz, qu'il pardonnoit à Louis, roi de Baviere : « Avertissez-» le cependant qu'il ne doit pas oublier les » fautes que je lui ai pardonnées, & que » c'est lui qui conduit, dans la douleur, la » vieillesse de son pere au tombeau. » Ce prince parloit & écrivoit parfaitement en latin : il avoit une grande connoissance du droit & de lois de son royaume, & le bras si vigoureux, que personne ne l'égaloit en force pour manier l'arc & la lance.

CHARLES II, LE CHAUVE.

[841.]

CHARLES LE CHAUVE, & Louis, roi de Baviere, remporterent la célèbre bataille de Fontenai contre Lothaire, empereur, roi d'Italie, & Pépin, roi d'Aquitaine. Le combat fut si opiniâtre, que plusieurs historiens assurent qu'il resta cent mille hommes sur le champ de bataille. Presque tous les guerriers venus de la Champagne y périrent; ce qui a donné lieu de fixer à cete époque la coutume de la province de Champagne, par laquelle LE VENTRE ENNOBLIT *, c'est-à-dire que

* Avant la conquête des Gaules par les Romains, il y avoit déja parmi les Gaulois quelques distinctions attribuées à la naissance; les usages de la république Romaine s'y introduisirent un peu; mais c'est proprement aux François seuls, que notre noblesse doit son origine. Les Francs partagerent entr'eux les terres qu'ils appeloient TERRES DE CONQUÊTE, & les firent cultiver par les anciens habitans, à la charge de certaines redevances. Ils étoient tous égaux entr'eux, ne s'occupoient que de la guerre ou de la chasse, & jouissoient de toutes les prérogatives honorables dans un pays qu'ils avoient conquis. Dans la suite, ceux qui cultivoient les terres furent appelés Villains, du nom latin *villani*, parce qu'ils de-

la mere ennoblit les enfans, quoique le pere ſoit roturier. Il paroît certain que ce

meuroient à la campagne, *in villis*. Les nobles furent nommés Gentilhommes, parce que chez les Romains, *gentilis*, ou *qui gentem habet*, ſignifioit, qui eſt d'une ancienne famille.

Quand on leva des tributs ſur les terres, les cultivateurs en furent ſeuls chargés; & les François continuerent à ne payer que de leurs perſonnes. C'étoit conſerver tout à-la-fois une diſtinction qu'ils regardoient comme très-honorable, & cette liberté qu'ils avoient acquiſe par tant de combats. La loi Salique n'étoit que pour eux, tandis que les Gaulois ſuivoient toujours les lois Romaines; ce qui introduiſit dela différence dans les coutumes légales pour les nobles & pour les roturiers.

Les différentes charges queles nobles rempli-rent, & qui devinrent héréditaires vers la fin de la ſeconde race de nos rois, donnerent lieu aux différens titres de nobleſſe, aujourd'hui en uſage parmi nous, tels que ceux de Duc, de Marquis, de Comte, de Vicomte & de Baron. Le duc étoit le commandant d'une province entiere. Le marquis étoit un officier chargé de la garde & de la défenſe d'une frontiere: MARCK en tudeſque, ſignifie Frontiere. Le comte étoit le juge d'une ville & de ſon territoire; il commandoit auſſi quelquefois les troupes; il avoit des aſſeſſeurs que l'on appeloit d'abord RACHEMBURGII, nom tudeſque, par lequel on déſignoit les magiſtrats ſubalternes qui jugeoient avec le comte. Dans les Capitulaires de Charlemagne, ils ſont nommés SCABINI, d'où le nom d'Echevins nous eſt demeuré. Le vicomte n'étoit originairement que le vice-gérent du comte,

privilége, qui ne subsiste plus, a été accordé aux femmes nobles, pour rétablir le corps de la noblesse qui fut presque anéanti, d'abord à la journée de Fontenai, ensuite en Afrique, sous le règne de S. Louis, & enfin aux Foffés-de-Jaulnes près Bray. Cette concession ne peut qu'être infiniment honorable à la Champagne, sous quelque règne qu'on la place; mais est-il bien sûr qu'on doive la fixer sous celui de Charles II?

[842.]

Le roi Charles, & Louis, roi de Baviere, surnommé *le Germanique*, renouvelerent leur traité d'alliance par un sérment réciproque, qu'ils se firent l'un à

& s'appeloit d'abord le Vicaire du comte; mais il y eut beaucoup de vicomtes qui, en conservant ce titre, devinrent plus puissans que bien des comtes. On croit que le nom de Baron ne signifioit d'abord qu'un homme distingué par son mérite & par son courage. Il seroit difficile de marquer en quoi consistoit l'office de baron, à moins qu'il ne fût un de ces magistrats chargés de juger les procès, & que l'on nommoit SAGIBARONES: on trouve assez souvent FARONES au lieu de BARONES. FARA signifie une famille. Les titres de Banneret, de Chevalier, d'Ecuyer, de Bachelier, &c. ne furent en usage que sous les rois de la troisieme race. Il est cependant vrai de dire que la noblesse, telle qu'elle existe de nos jours, doit son origine à l'établissement des fiefs.

l'autre en préſence de leurs armées. Les deux rois s'avancerent à la tête de leurs troupes, prononcerent d'abord chacun un diſcours; enſuite Louis fit ſon ſerment * en langue romance, afin que l'armée de ſon frere pût l'entendre : Charles fit le même ſerment en langue tudeſque, afin d'être entendu des ſoldats du roi de Baviere.

Voici ce ſerment tel qu'il ſe trouve à Rome, dans la bibliothèque du Vatican, & tel qu'il ſe ſeroit trouvé dans la premiere édition de ce Livre, ſi l'on avoit pu s'en procurer alors une copie plus fidèle que toutes celles dont on s'eſt ſervi juſqu'à préſent. L'eſpece de traduction latine qu'on

* Le ſerment réciproque de Charles le Chauve & de Louis le Germanique, eſt le plus ancien monument que nous ayons; il eſt écrit en tudeſque, (c'étoit la langue des Allemands & celle des Francs, lorſqu'ils firent la conquête des Gaules;) & en roman, c'eſt-à-dire dans un latin corrompu que parloient alors les peuples de la Gaule, & d'où s'eſt formé notre françois.

La langue romance ſuccéda au latin, & devint la ſeule qui fût le plus univerſellement entendue. Les fictions & les contes enfantés par la groſſiéreté qui régnoit dans le dixieme ſiécle, furent écrits en langue vulgaire, (la romance) & prirent le nom de Romans, que l'on a toujours donné, dans la ſuite, à ces ſortes d'ouvrages dont l'ame eſt la fiction, quoique l'on ait paru quelquefois la reſtreindre aux aventures galantes.

y joint ici, n'eſt que pour faciliter l'intelligence des mots.

Pro Deu amor & pro Chriſptian poblo & noſtro commun ſalvament, d'iſt di en avant, in quant Deus ſabir & podir me dunat, ſi ſalvara jeo (*a*) ciſt meon fradre Karolo & in adjudha in cadhuna coſa ſi cum om per dreit ſon fradre ſalvar diſt, mô quid il mi altreſi (*b*) fazet (*c*), & ab Ludher nul plait (*d*) numquam prindrai que meon vol iſt meon fradre in damno ſit.

Pro Dei amore & pro Chriſtiano populo, & noſtrâ communi ſalute (ſalvamento) de iſtâ die in antea, in quantum Deus ſapere & poſſe me donet, ſic ſalvabo ego iſtum meum fratrem Carolum & in adjutorium (ero) in quâcumque cauſâ, ſicut homo per jus debet ſalvare ſuum fratrem, modò quod ille mihi alterum ſimile faciat, & cum Lothario nullum placitum unquam apprehendam quod meâ voluntate iſto meo fratri in damno ſit.

(*a*) Jeo, *ego*, moi.

(*b*) Altreſi, *ſimiliter*, de même, ſemblablement.

(*c*) Fazet, *faciat*. Le Z pour le Ç étoit fort en uſage autrefois.

(*d*) Prendre plait avec quelqu'un, dans notre ancien langage, c'eſt s'aſſocier avec lui, former une entrepriſe enſemble, &c.

Ce qui ſignifie : « Pour l'amour de Dieu

& pour le peuple Chrétien, & notre commune ſûreté, dès ce jour & dans la ſuite, autant que Dieu me donnera de le ſçavoir & le pouvoir, je défendrai Charles, mon frere, & l'aiderai en chaque choſe, comme tout homme eſt obligé de défendre ſon frere, pourvu qu'il en agiſſe de même avec moi, & je ne prendrai jamais avec Lothaire aucun engagement qui ſoit préjudiciable à ce mien frere. »

Lothaire, qui avoit tout à craindre de cette alliance de ſes freres, appela les Normands à ſon ſecours; mais après bien des négociations, la paix fut conclue en 843; & l'on fit un nouveau partage de l'empire François. Charles eut la Neuſtrie & l'Aquitaine; Louis eut la Germanie, ce qui lui fit donner le ſurnom de *Germanique*; & Lothaire ajouta à ſon royaume d'Italie, les pays ſitués entre le Rhône & les Alpes, la Meuſe & le Rhin.

[842.]

* Les Normands exercerent, pour la

* On donnoit le nom de NORMANDS, qui ſignifie HOMMES DU NORD, à tous les peuples qui habitoient le Danemarck, la Suéde & la Norwège. Ennuyés des frimats du Nord, ou conduits par la paſſion de s'enrichir, ils chercherent fortune dans des climats plus doux, & ſe rendirent

premiere fois, ces horribles ravages par lesquels ils désolerent si long-tems la France. Avant ce tems, ils s'étoient contentés de quelques incursions sur les côtes. Charlemagne en avoit prévu les suites, lorsqu'il disoit : « Si, malgré toute ma puissance, » ces brigands osent insulter les côtes de » mon empire, que ne feront-ils pas lorsqu'il sera partagé ? »

---

la terreur & le fléau du reste de l'Europe. Industrieux, endurcis à la fatigue, braves dans les combats, cruels dans la victoire, aussi prompts à rompre les traités qu'à les conclure, plus passionnés pour le butin que pour un établissement solide; ces peuples encore idolâtres, ne chercherent, pendant plus de quatre-vingts ans, qu'à dépouiller la France de tout ce qu'ils pouvoient emporter. Dans une de leurs premieres expéditions, ils prirent la ville de Rouen, ravagerent toutes les campagnes voisines, & parurent prendre possession de cette partie du royaume de Neustrie, qu'ils rendirent dans la suite si florissante. Leurs vaisseaux étoient de simples barques, sur lesquelles ils ne mettoient des provisions que pour le tems de la traversée; leurs armes composoient tout leur équipage. Ils emportoient d'assaut les places les plus fortes; & l'on ne pouvoit se mettre à couvert de leurs excès, qu'en se rachetant pour une somme d'argent. Charles le Chauve leur donna, en 845, sept mille livres pesant d'argent, & quatre mille, en 864, pour les engager à quitter la France.

[843.]

Les ravages des Bretons, ſous la conduite de leur duc Nomenoi, & les courſes des Normands, cauſerent une ſi grande diſette en France, que, dans pluſieurs provinces, le peuple étoit réduit à manger de la terre qu'il faiſoit cuire avec un peu de farine.

[844.]

Dans un Capitulaire qui porte le nom de Toulouſe, Charles le Chauve régla ainſi ce qu'il falloit donner aux évêques dans les viſites de leur diocèſe * : « Quand

* L'expreſſion de Diocèſe eſt ſouvent employée pour déſigner l'étendue de toute une province eccléſiaſtique, & on donnoit le nom de Paroiſſe à ce qu'on appelle aujourd'hui un Evêché, un Diocèſe.

Les évêques eux-mêmes étoient tenus à des redevances envers le roi. Les uns devoient le loger avec toute ſa ſuite, comme on l'a déja remarqué ſous le règne de Charlemagne; les autres payoient une ſomme en argent ou en denrées; tous étoient obligés au ſervice militaire, en qualité de ſeigneurs temporels; & malgré les ordonnances qui leur preſcrivoient ſeulement, à cet égard, d'envoyer à la guerre leurs ſoldats bien armés, ils étoient quelquefois dans la néceſſité de les conduire eux-mêmes.

Les monaſteres obligés aux redevances étoient partagés en trois claſſes. Les premieres devoient des préſens au roi, & le ſervice militaire : les

» l'évêque ſera arrivé dans une paroiſſe, » les quatre curés les plus voiſins s'y ren- » dront avec leurs paroiſſiens ; & chacun » des curés donnera à l'évêque dix pains, » un demi-muid de vin (*modius vini*, le » muid de vin contenoit ſeize ſeptiers ;) » un jeune cochon de quatre deniers, deux » poulets, dix œufs, & un boiſſeau de » grain pour les chevaux. Le curé chez » qui loge l'évêque, donnera la même » choſe ; & l'on n'exigera de lui rien de » plus, ſi ce n'eſt le bois & les uſtenſiles » néceſſaires pour préparer à manger.

» Tous les ans, les évêques recevront » de chaque prêtre un boiſſeau de froment,

---

ſeconds ne devoient que des préſens ; les troiſiemes ne devoient ni préſens ni ſervice de guerre, mais ſeulement des prieres pour le roi & la famille royale. Ces préſens ſe faiſoient aux grandes fêtes, & conſiſtoient communément en argent ou en chevaux : les abbeſſes donnoient des habits qu'elles faiſoient faire par leurs religieuſes. Il étoit ordonné que chacun marqueroit ſon nom ſur les chevaux & ſur les habits que l'on préſenteroit au roi. Ratbert, abbé de Corbie, écrivoit en 847 : « J'ai réſolu de ne pas envoyer pour les fêtes pro- » chaines à Votre Majeſté un préſent d'or ou d'ar- » gent, mais un livre ſur l'Euchariſtie, qui, bien » que petit par le volume, eſt grand par le ſujet » qu'il traite. Je l'ai compoſé, il y a long-tems, » pour mon cher diſciple l'abbé Placide Varin. » Ce préſent fut bien reçu.

» un boiſſeau d'orge, un muid de vin, un » jeune cochon; & pourront, s'ils le veu- » lent, recevoir, pour toutes ces rede- » vances, deux ſous en deniers. »

[849.]

Nomenoi, qui prenoit le titre de Roi des Bretons, continuoit de faire le dégât dans le Maine & dans l'Anjou. Il épargna d'abord le monaſtere de Glonne (Saint-Florent le Vieux;) mais il y fit placer dans le lieu le plus élevé ſa ſtatue, le viſage tourné du côté de la France. Le roi Charles, ayant eu avis de cette inſulte, fit abatre la ſtatue de Nomenoi, & mettre à la place la ſienne, tournée du côté de la Bretagne. Le monaſtere ne tarda pas d'être brûlé par les Bretons.

[849.]

Le concile aſſemblé à Paris, & compoſé des évêques ſuffragans des métropolitains de Tours, de Reims & de Rouen, fit un réglement contre les chorévêques, & dépoſa tous ceux qui ſe trouvoient alors en France.

Les chorévêques n'étoient d'abord que de ſimples prêtres, employés par les évêques au gouvernement de leurs diocèſes, à peu près comme le ſont aujourd'hui les vicaires généraux; car on ne les employoit

souvent que pour des lieux éloignés de la ville épiſcopale ; ce qui leur a fait donner quelquefois le nom de Prêtres de la campagne. On les chargeoit de faire la viſite, tantôt d'une paroiſſe, & tantôt d'une autre ; ce qui revient aux fonctions des archidiacres. Inſenſiblement les uns s'ingérerent d'eux-mêmes dans toutes les fonctions purement épiſcopales ; d'autres en furent chargés par des évêques ; & Charlemagne ſe vit obligé de s'expliquer ainſi à l'article IV d'un Capitulaire dreſſé en 802, dans l'aſſemblée générale tenue à Aix-la-Chapelle : « Nous faiſons ſçavoir » à tous les enfans de l'Egliſe & à tous nos » ſujets, que l'on nous a ſouvent fatigués » de plaintes au ſujet des chorévêques ; » car les clercs ordonnés par des évêques, » ſoutiennent que ceux qui l'ont été par » des chorévêques, ne doivent faire au» cunes fonctions du ſacerdoce ; & les laï» ques refuſent d'aſſiſter à l'office célébré » par ces prêtres, ou de faire confirmer » leurs enfans par les chorévêques. Pour » terminer ces diſputes, nous avons con» ſulté le ſaint ſiége.... Le pape Léon » a répondu que les ordinations faites par » les chorévêques étoient nulles..... » & qu'il falloit condamner & chaſſer les » chorévêques. Mais les évêques de notre » royaume, aſſemblés à Ratisbonne, ont

» cru, avec l'agrément du pape, devoit » uſer de plus de douceur. Ils ont ſeule- » ment réduit les chorévêques au rang des » prêtres de la campagne, leur défendant » de faire les fonctions épiſcopales. Ils ont » auſſi défendu qu'aucun évêque n'établît » dans la ſuite des chorévêques, à moins » qu'il ne voulût s'expoſer au danger d'être » dépoſé.

» En conſéquence donc de la réponſe » du pape, & de l'avis ſynodal de nos » évêques & autres ſujets, nous avons » fait défenſes à tout chorévêque d'entre- » prendre de donner le Saint-Eſprit par l'im- » poſition des mains; d'ordonner des prê- » tres, des diacres & des ſous-diacres; » de voiler des vierges, de faire le ſaint » chrême, de conſacrer des autels, ou de » donner la bénédiction au peuple aux » meſſes ſolennelles. S'il eſt arrivé que » quelques chorévêques aient fait quelques- » unes de ces fonctions, l'évêque doit ſup- » pléer à ce qu'ils n'ont pu donner; & en » ce cas, ces ordinations & conſécrations » ne doivent pas être cenſées réitérées, » puiſqu'on ne réitere pas, comme il eſt » écrit, ce qui n'a pas été fait. Nous dé- » fendons d'établir dans la ſuite des cho- » révêques, parce que juſqu'à préſent ils » ont été inſtitués par des évêques ama- » teurs de leur repos & de leurs plaiſirs,

» entiérement ignorans des décrets des » ſaints peres, & des ordonnances des » papes. »

Malgré des ordres ſi précis, les chorévêques ſubſiſterent long-tems dans l'Egliſe de France. Le ſervice militaire que l'on exigeoit encore alors des évêques, en fut une des cauſes principales : obligés d'aller dans les armées à la tête de leurs vaſſaux, ils établiſſoient des chorévêques. L'abus étoit que ces chorévêques, qui n'avoient communément que l'ordre de prêtriſe, s'arrogeoient quelquefois toutes les fonctions épiſcopales ; c'eſt pourquoi on déclara nulles les ordinations qu'ils faiſoient. Il y avoit cependant des chorévêques élevés à la dignité d'évêques, & revêtus du pouvoir de l'épiſcopat ; c'eſt pourquoi les ordinations qu'ils faiſoient ont été déclarées valides. Mais, généralement parlant, les chorévêques n'étant que de ſimples prêtres, on les regardoit avec raiſon comme des uſurpateurs des fonctions épiſcopales.

Le IVe concile de Paris, en 829, s'explique ainſi : « Les chorévêques ne ſont » que les ſucceſſeurs des ſeptante diſci- » ples. Ils doivent ſe renfermer dans les » bornes qui leur ſont preſcrites, & non » pas s'ingérer de donner le Saint-Eſprit » par l'impoſition des mains. »

Le concile de Meaux, en 845, ordonne d'empêcher les chorévêques « de faire le » saint chrême, de consacrer des églises, » &c.... Mais ils pourront vaquer, dans » l'étendue du diocèse, à l'imposition de » la pénitence & à la réconciliation des » pécheurs. »

Le concile de Paris, en 849, fit un réglement contre les chorévêques, & déposa tous ceux qui étoient alors en France. Le pape Léon VII, consulté, en 940, sur diverses questions de discipline, dit, dans sa réponse adressée à tous les évêques de Gaule & de Germanie : « On a demandé » si un chorévêque peut consacrer les égli- » ses, ordonner les prêtres, faire l'onction » du chrême & l'imposition des mains? » Nous défendons, selon les canons, tou- » tes ces fonctions aux chorévêques. »

Enfin les évêques n'établirent plus de chorévêques, & on vit cesser tous les abus dont on se plaignoit à cet égard.

[864.]

Ce fut vers ce tems-là que parut l'édit de Pistres, lieu situé sur la Seine, un peu au-dessus du Pont-de-l'Arche. Cet édit est un monument très-curieux sur les anciennes monnoies; on ne les fabriquoit alors que dans le palais, à Paris, à Rouen, à Reims, à Sens, à Orléans, à Châlons-

ſur-Saone, à Narbonne, à Mellé en Poitou, & à Quentovic dans le Ponthieu, aujourd'hui Saint-Joſſe, près de Montreuil-ſur-mer. L'édit portoit * que l'on

* La modicité des marcs employés anciennement à faire de la monnoie, ne ſurprendra point, ſi l'on ſe rappelle ce qui a déja été indiqué ci-deſſus. Les paiemens ſe faiſoient en livres d'or ou d'argent réelles & de poids; la monnoie n'étoit d'uſage que pour le petit commerce, ce qui la rendoit plus rare; d'ailleurs l'or & l'argent n'étoient pas, à beaucoup près, auſſi communs qu'ils le ſont aujourd'hui.

La livre numéraire répondoit au poids réel d'une livre, ou de deux marcs. Le marc a toujours été eſtimé une demi-livre; mais il a varié ſelon le différent poids de la livre. Il y avoit en France quatre marcs différens; celui de Troyes, dont on ſe ſervoit dans les foires de Champagne; celui de Limoges; celui de la Rochelle, & celui de Tours, qui devint le commun, & d'où nous eſt venue la livre tournois. La livre de douze onces a été plus communément en uſage pour peſer l'or & l'argent.

Une livre, ou deux marcs peſant d'argent, ne ſe tailloit, dans les commencemens de la monarchie, qu'en vingt ſous; & c'eſt pourquoi on a nommé une livre la ſomme de vingt ſous. Charlemagne ordonna, en 753, que l'on fît vingt-deux ſous d'une livre peſant d'argent. Un de ces ſous vaudroit aujourd'hui trois livres treize ſous ſix deniers de notre monnoie: le denier étoit la douzieme partie du ſou, & l'obole la moitié du denier.

donneroit à chacune de ces villes « cinq » livres d'argent, ou dix marcs pour com-

---

La livre d'or ſe tailloit en ſoixante-douze ſous d'or, dont chacun vaudroit environ quinze francs de notre monnoie. On comptoit par ſou, demi-ſou, & tiers de ſou d'or : un ſou d'or valoit quarante deniers d'argent. Il y avoit un peu de variété dans la valeur de ces deniers, ſuivant les lieux où ils avoient été frappés ; par exemple, la monnoie du Mans étoit plus eſtimée que celle de l'Anjou & de la Normandie : un denier Manſeau valoit un denier & demi Normand, & deux deniers Angevins. (*Voyez ci-deſſus*, page 38.)

Quand on avoit beſoin de monnoie, on donnoit au monétaire une livre peſant d'or ou d'argent : il la tailloit en autant de ſous qu'il étoit porté par les lois, & n'en retenoit qu'un ſeul pour lui : l'Etat fourniſſoit aux frais néceſſaires pour battre ou frapper la monnoie.

Sous la premiere race de nos rois, les ſous d'or & d'argent offroient le portrait du prince ; & ſur le revers, la figure d'une croix ou d'un ange ; d'un ſaint, ou d'un calice ; d'un vaiſſeau, ou d'un inſtrument : le nom de la ville dans laquelle ils avoient été frappés, s'y trouvoit aſſez communément, ou quelques caracteres ſur leſquels on ne pourroit guères aujourd'hui former que des conjectures. La légende étoit le nom du prince, & plus ordinairement celui du monétaire. Théodebert I fit mettre pour légende *Dominus noſter :* NOTRE SEIGNEUR ; titre qui n'appartenoit qu'aux empereurs. Charlemagne fut le premier qui employa ces mots : *Gratiâ Dei Rex :* ROI PAR LA GRACE DE DIEU ; & Louis le Débonnaire leur ſubſtitua ceux-ci : *Munus divinum* ; PRÉSENT DIVIN.

» mencer à faire de la bonne monnoie. » Un édit du mois de Mars 1766, ordonne la fabrication de ſix cens mille marcs en ſous, demi-ſous & liards, à la monnoie d'Aix. Un autre donné au mois de Janvier 1774, pour faciliter le paiement des ouvriers occupés dans les ports de Rochefort & autres de la province, ordonne qu'il ſera inceſſamment fabriqué à la monnoie de la Rochelle, juſqu'à concurrence de cent mille marcs d'eſpèces de cuivre.

[875.]

La foire du Landi ou Lendit, que Charlemagne avoit établie à Aix-la-Chapelle, fut transférée à Saint-Denis. Landi vient du mot INDICT ou INDIT, qui ſignifie tems marqué ou aſſigné. Chaque année on indiquoit un jour où l'on montroit le tréſor de la chapelle impériale, & la foire commençoit alors à Aix-la-Chapelle. Transférée à Saint-Denis, elle n'en devint que plus célèbre : on s'y rendoit de toutes les provinces de France, & même de l'Eſpagne, de l'Angleterre & de l'Italie. Avant l'établiſſement de ces foires, on n'avoit que des marchés où l'on trouvoit à peine les choſes les plus néceſſaires.

[876.]

Charles le Chauve, peu content d'avoir

ajouté au royaume qu'il poſſédoit, celui de ſon frere Lothaire & la qualité d'empereur, veut envahir les Etats que Louis le Germanique avoit partagés entre ſes trois fils Carloman, Louis & Charles; mais il trouva Louis, le cadet de ces princes, prêt à lui diſputer le paſſage du Rhin. Charles rejette les marques de ſoumiſſion & les juſtes demandes qu'il reçoit de la part de ſon neveu, livre la bataille, & la perd. Avant le combat, Louis voulant s'aſſurer davantage de ſon bon droit, avoit fait ſubir l'épreuve de l'eau froide à dix de ſes gens, celle de l'eau chaude à dix autres, & celle du fer chaud encore à dix autres. Ces trente perſonnes ſortirent ſaines & ſauves de ces épreuves; ce qui remplit les troupes de la plus grande confiance. (*Voyez ci-deſſus*, pages 85, 86, 87, 88.)

[877.]

Les Saraſins attaquoient Rome; les Normands infeſtoient de nouveau la France; & Charles, préférant de remplir les obligations qu'il avoit contractées en acceptant l'empire, paſſe en Italie, après avoir réglé les contributions que ſes ſujets payeroient pour acheter une trêve avec les Normands. Chacun devoit être taxé à proportion de ſes biens, de façon cependant que les plus riches ne payaſſent pas

plus de cinq sous, & les plus pauvres moins de quatre deniers. Dans la suite des tems, on a toujours eu plus d'égard pour les pauvres; & l'histoire fournit une infinité d'exemples où l'on voit que quiconque ne vivoit que de ses mains, étoit exempt de payer ces sortes de taxes & d'impositions.

[877.]

* Parmi les réglemens que fit l'empereur avant son départ pour l'Italie, il marque à son fils, âgé de plus de trente-deux ans,

* On continua, pendant ce règne, à regarder la réforme des monasteres & du clergé, comme le remede le plus efficace contre les maux qui affligeoient l'Etat. On mettoit à rédiger & à porter des lois, le tems, les soins & l'autorité qu'il eût fallu employer à faire observer celles que l'on avoit déja. Parmi les abus que l'on entreprit de corriger, on peut distinguer ceux qui se passoient dans les repas que l'on donnoit après le service de l'anniversaire d'un mort, & après celui du septieme & du trentieme jour de la sépulture. On y représentoit une sorte de spectacle bouffon, avec un ours, des danseuses & des talamasques. On appeloit ainsi des représentations de démons ou d'autres figures propres à effrayer; d'où le nom de Masque nous est resté. On finissoit ces repas par s'enivrer à force de boire, pour l'amour des anges, des saints & de l'ame du défunt. Cette coutume étoit fort ancienne.

On défendit encore de piller les biens d'un

les forêts royales où il lui permet de chaſſer, & ordonne qu'à ſon retour on lui rende un compte exact du nombre des bêtes fauves qu'il y aura tuées. Il veut que s'il meurt dans cette expédition, ſes aumôniers partagent les livres de ſa bibliothèque entre ſon fils, l'abbaye de Saint-Denis, & celle de Saint-Corneille de Compiégne, qu'il venoit de bâtir & de doter.

[877.]

Charles le Chauve apprit, en arrivant à Pavie, que Carloman, l'aîné de ſes neveux, s'avançoit à grandes journées pour le combattre. On lui dit en même tems, que la plûpart des chefs de ſon armée avoient conjuré contre lui. Il ne vit plus d'autre parti à prendre, que celui de fuir avec l'impératrice, ſon tréſor & ſes troupes, tandis que Carloman prenoit auſſi la fuite, ſur un faux avis, que ſon oncle venoit l'attaquer avec une puiſſante armée.

évêque après ſa mort, & on chargea l'économe de l'égliſe de les mettre en réſerve pour le ſucceſſeur, ou pour être employés à quelque pieux uſage. De cet abus de piller les meubles de l'évêque après ſa mort, nous eſt venu le proverbe: DISPUTER DE LA CHAPE A L'EVÊQUE, pour ſignifier que deux perſonnes ſe diſputent une choſe qui ne leur appartient point du tout.

Ces

Ces deux princes, qui ſe donnoient mutuellement des terreurs paniques, tomberent malades dans leur fuite. Carloman eſſuya une maladie longue & dangereuſe. L'empereur, qui n'avoit que la fiévre, mourut empoiſonné par un Juif nommé *Sédécias*, qui étoit ſon médecin.

LOUIS II, LE BEGUE.

[877.]

QUOIQUE Louis II eût un droit inconteſtable à la ſucceſſion de Charles ſon pere, l'impératrice & les ſeigneurs François ne ſe preſſerent pas de le reconnoître pour leur roi; & avant que de lui prêter le ſerment de fidélité, ils compoſerent avec lui pour les comtés * & les abbayes qui étoient à leur bienſéance. Le prince accorda tout ce qu'on voulut, & donna

* C'étoit encore alors un abus fort commun, que les laïques, & même les gens mariés, poſſédaſſent des abbayes. Charles le Chauve avoit retenu pour lui celles de S. Denis, de S. Quentin & de S. Vaaſt. Salomon, duc de Bretagne, lui fit hommage pour celle de S. Aubin d'Angers. L'empereur Lothaire avoit promis pluſieurs abbayes à Teutberge, ſon épouſe légitime; & Valdrade, ſa concubine, en poſſédoit même d'hommes, entr'autres celle de S. Dié Les évêques s'élevoient ſouvent contre ces abus: on faiſoit en conſéquence les réglemens les plus ſages; mais on ne tenoit pas la main à leur exécution. Il arrivoit même qu'on ne réformoit que les moines de telle abbaye en particulier, dont l'abbé ſeul étoit à réformer, comme n'ayant aucun droit aux revenus qu'il en retiroit.

naiſſance à ce pouvoir énorme des grands vaſſaux, qui changea toute la conſtitution de l'Etat *.

* Les demandes que les principaux de la nation firent à Louis II, avoient ſur-tout pour objet de rendre héréditaires les titres & les dignités qu'ils poſſédoient déja, ou dont ils eſpéroient de ſe voir bientôt revêtus; & cette conceſſion de la part du ſouverain, fut la premiere origine des fiefs. Avant cette époque, les terres accordées par les rois, s'appeloient Bénéfices : on ne les donnoit qu'à vie; & ceux qui les poſſédoient, n'étoient obligés qu'au ſervice militaire. Dans la ſuite, ces bénéfices ont été rendus héréditaires; & après n'avoir paſſé qu'aux enfans, on les a fait paſſer aux héritiers collatéraux, & ils ſont enfin devenus des biens patrimoniaux, ſujets au commerce par les ventes, donations, échange & autres diſpoſitions que l'on en pouvoit faire. Les grands du royaume augmenterent inſenſiblement leur puiſſance; &, après avoir partagé celle du ſouverain, ils l'anéantirent. Les ducs ou gouverneurs des villes, & la plûpart des officiers royaux, changerent leurs titres en ſeigneuries perſonnelles : maîtres des terres & de la juſtice, ils ſe firent des ſujets ſous le nom de Vaſſaux, qui étoient obligés de les ſuivre à la guerre, même contre le roi.

L'origine de la nobleſſe ſuivit celle des fiefs : les terres firent les nobles; & les François, qui avoient commencé par être tous égaux, ſe partagerent en nobles & en roturiers.

LOUIS III ET CARLOMAN.

[879.]

ERMENGARDE, fille de l'empereur Louis II, épouſe de Boſon, repréſenta un jour à ſon époux, qu'étant née fille d'un empereur d'Occident, & ayant été fiancée à l'empereur d'Orient, elle ſouffroit impatiemment de n'être que l'épouſe d'un duc; qu'elle ne pouvoit plus vivre dans la condition de ſujette, & qu'elle vouloit régner ou mourir. Boſon, ne cherchant qu'à plaire à une épouſe qu'il aimoit, profite de la foibleſſe du gouvernement, & ſe fait un Etat des duchés &

Les vols commencerent à devenir aſſez communs en France, pour mériter qu'on s'occupât ſérieuſement à les réprimer. Il eſt ordonné, à cet égard, dans un Capitulaire de Carloman, que » celui qui aura volé quelque choſe, paiera le triple » de ce qu'elle vaut, avec l'amende preſcrite par » la loi, & ſera mis en pénitence publique. Si le » voleur eſt un colon ou un ſerf, il paiera pareil- » lement le triple; ou bien ſon maître, qui doit » en répondre, RECEVRA POUR LUI SOIXANTE » COUPS; & de plus, le coupable ſera la péni- » tence, ſelon qu'elle ſera réglée par l'évêque. Si » l'accuſé nie le fait, & qu'on ne puiſſe l'en con- » vaincre, il ſera le ſerment, excepté nos offi-

comtés qu'il poſſédoit en Provence & dans les provinces voiſines, ſous le titre de royaume d'Arles. Cette uſurpation ne fut pas de longue durée; mais Ermengarde, aſſiégée dans Vienne, défendit cette place avec une valeur & une prudence preſque incroyable; & après deux ans d'un ſiége opiniâtre, elle obtint encore une capitulation honorable.

[881.]

On compoſa une eſpece de cantique en vers tudeſques, pour célébrer la victoire

» ciers, qui feront jurer pour eux les plus conſidé-
» rables de leurs gens,.... Les évêques excommu-
» nieront, après trois monitions, ceux qui au-
» ront volé dans l'étendue de leurs diocèſes,
» quand même ces voleurs ne ſeroient pas du
» nombre de leurs diocéſains.... Pour ôter tout
» prétexte de rapine, les prêtres exerceront
» l'hoſpitalité envers ceux qui voyagent, & en-
» gageront leurs paroiſſiens à les imiter.... On
» ne vendra rien de plus cher aux paſſans, qu'ils
» ne l'acheteroient au marché. »

La pénitence publique étoit encore très-ſévere en ce tems-là. Ceux qui la faiſoient, portoient le cilice, jeûnoient au pain & à l'eau; & ſi quelqu'un les forçoit de boire du vin, il payoit deux deniers d'amende. Ils étoient placés derriere la porte de l'égliſe; il leur étoit défendu de porter des habits blancs, & même d'exercer aucun négoce pendant le cours de la pénitence, que l'on

que Louis III remporta sur les Normands, à Saultcour dans le Vimeu. On y dit que le jeune roi fit des prodiges de valeur, & qu'on tua neuf mille hommes des ennemis, en chantant les litanies.

[882.]

La France concevoit les plus belles espérances de deux jeunes rois vaillans, actifs, heureux, & qui vivoient dans une parfaite intelligence. Louis III lui fut enlevé à la fleur de son âge; il n'avoit pas vingt ans.

[884.]

Carloman poursuivoit un sanglier dans la forêt d'Iveline, près de Montfort. Il fut blessé par un de ses gardes à qui il vouloit faire peur, & mourut sept jours après. Il eut la générosité de publier qu'il avoit

---

proportionnoit toujours à la faute ou au crime pour lequel on l'imposoit.

Les Juifs qui composoient la synagogue de Toulouse, offrirent au Roi Carloman une somme d'argent très-considérable, pour se racheter de cette servitude honteuse : un de leurs chefs étoit obligé d'offrir tous les ans à la porte de l'église cathédrale, trois livres de cire, le jour de Noël, le Vendredi-saint, & le jour de l'Assomption de la Vierge, & d'y recevoir chaque fois un soufflet

été bleſſé par le ſanglier, afin de ſauver celui qui étoit l'auteur innocent de ſa mort.

---

de la main d'un homme vigoureux. Le roi renvoya l'affaire à un concile provincial qu'il fit aſſembler à Toulouſe, & dans lequel on décida que la demande des Juifs devoit être rejetée, parce que les rois Charlemagne & Louis le Débonnaire leur avoient impoſé ce joug, pour les punir d'avoir livré la ville de Toulouſe aux Sarafins, dont le roi Abdérame n'étoit entré en France qu'à leur ſollicitation.

CHARLES LE GROS.

[884.]

LA France n'avoit plus que la foible reſſource d'un fils poſthume de Louis II, âgé de cinq ans ; c'eſt ce qui engagea les principaux de la nation à déférer la couronne à l'empereur Charles le Gros, oncle du jeune prince.

[886.]

* Paris eſt aſſiégé par une armée de quarante mille Normands. Ce fameux ſiége dura dix-huit mois, pendant leſquels les Pariſiens ſoutinrent avec une valeur incroyable, ſix aſſauts donnés avec autant de fureur que d'acharnement. Gauzlin, évêque de Paris, étoit chargé de défendre & de garder cette place ; il s'en acquitta

* Paris ne contenoit alors que cet eſpace de la ville qu'on appelle aujourd'hui la Cité, & qui eſt renfermé entre les deux bras de la Seine. Les courſes des Normands avoient fait connoître combien il étoit important de fortifier cette place. On n'y pouvoit entrer que par deux ponts qui étoient défendus l'un & l'autre, en dehors, par une tour ſituée à peu près où l'on a depuis bâti le grand & le petit Châtelet.

en vrai héros. Il mourut pendant le ſiége ; mais Anſchéric, qui fut ſon ſucceſſeur, ne montra pas moins de courage que lui. Ces prélats manioient un javelot & le lancoient avec une adreſſe ſurprenante.

[886.]

L'abbé Ebole, neveu de l'évêque Gauzlin, étoit un des chefs des aſſiégés ; il ſe trouvoit par-tout, & donnoit des preuves d'une bravoure & d'une force ſinguliere. Au ſecond aſſaut, il perça pluſieurs Normands d'un ſeul javelot qui reſſembloit à une grande broche ; ce qui lui donna occaſion de crier aux aſſiégeans : « Portez ceux-ci à » la cuiſine, ils ſont tout embrochés. »

[886.]

L'hiſtoire a conſervé le nom de Gerbaut, ſoldat d'une taille médiocre, mais d'un courage extraordinaire. Au dernier aſſaut que les Normands donnerent à la ville de Paris, pluſieurs d'entr'eux avoient gagné la muraille, & crioient déja victoire. Gerbaut, ſuivi ſeulement de cinq hommes, s'avance, tue les premiers qu'il rencontre, renverſe les autres dans le foſſé, arrache les échelles, pourvoit à la ſûreté de cet endroit, & ſauve la ville.

[887.]

Engilhere, comte d'Angers, chargé par

la ville de Tours d'aller redemander à la ville d'Auxerre le corps de S. Martin, partit à la tête de ſix mille hommes bien armés, qui lui firent obtenir aiſément ſa demande. On aſſure que tous les malades des lieux où paſſoit la ſainte relique, étoient guéris, ſouvent même ſans le vouloir. Deux paralytiques vivoient d'aumône, dans un village du diocèſe de Tours ; ſur le bruit qui ſe répandoit des miracles de S. Martin, l'un dit à ſon camarade : « Mon frere, nous » menons ici une vie aſſez douce à la faveur » de notre infirmité. Tout le monde a com- » paſſion de nous, & nous n'avons d'autre » peine que celle de demander nos beſoins. » C'eſt à notre infirmité que nous ſommes » redevables du bonheur dont nous jouiſſons » dans notre état. Si nous étions une fois » guéris, il nous faudroit travailler pour ga- » gner notre pain. Or on dit que ce Martin, » dans le diocèſe de qui nous ſommes, gué- » rit tous les infirmes, en revenant de ſon » exil ; c'eſt pourquoi, mon frere, ſuivez » mon conſeil ; fuyons au plutôt, & ſortons » de ſes terres, de peur qu'il ne nous guériſſe » de notre infirmité. » Cet avis fut goûté : les deux paralytiques fainéans ſe mirent en chemin, & ſe traînerent comme ils purent, dans le deſſein de ſortir du diocèſe de Tours. Mais la vertu miraculeuſe de S. Martin opéra en eux la guériſon qu'ils fuyoient.

La crainte d'être punis de leur ingratitude, les força de publier leur guériſon avec toutes les circonſtances; & comme leur incommodité avoit été réelle, le miracle paſſa pour conſtant. (*Odo, de Reverſione ſancti Martini, in Bibl. Clun.*) Outre S. Odon, la Chronique de Limoges & celle de Tours racontent ce fait. (Hiſt. de l'Egliſe Gallicane, tome vj, page 372.)

En 853, les habitans de Tours avoient fait tranſporter le corps de S. Martin, d'abord au monaſtere de Cormeri, enſuite à Orléans, à Chablis, & de-là à Auxerre, afin de le mettre à l'abri des inſultes des Normands qui ſe diſpoſoient à aſſiéger la ville de Tours, dont ils ravageoient déja les environs.

Douze chanoines, avec l'abbé & les moines de Marmoutier, gardoient les reliques de S. Martin, que l'on avoit placées à côté du corps de S. Germain. Il s'y fit beaucoup de miracles qui attirerent de grandes aumônes aux clercs de Tours; ceux d'Auxerre en furent jaloux, & leur dirent: « Puiſ-» que ces prodiges ne s'opèrent pas moins » par la vertu de notre ſaint, que par celle » du vôtre, il eſt juſte que nous partagions » les rétributions. — Avant l'arrivée de » S. Martin à Auxerre, leur répondit-on, » on n'y entendoit parler d'aucun miracle. » Il eſt donc certain qu'on doit les attribuer

» à ſon interceſſion. Mais pour diſſiper vos » doutes, & vous convaincre évidemment » de la vérité, prenons ſi vous le voulez ce » lépreux que voici, & plaçons-le entre » les deux châſſes de nos ſaints. Si le côté qui » ſera proche de S. Martin eſt guéri de la » lépre, tandis que l'autre côté en demeu- » rera couvert, on ne pourra douter qu'il » n'ait été guéri par la vertu de S. Martin. » La propoſition fut acceptée : on plaça entre les deux châſſes un lépreux qui étoit là préſent : le côté proche du corps de S. Martin fut entiérement guéri, & l'autre reſta couvert de lépre. Afin de rendre la choſe moins inconteſtable, on tourna vers la châſſe de S. Martin le côté encore malade, & la guériſon devint complette.

L'auteur contemporain, qui eſt le même S. Odon cité ci-deſſus, ajoute cette réflexion : « Ce fut comme une politeſſe de » S. Germain, qui, ayant lui-même le mé- » rite de reſſuſciter les morts, voulut bien, » dans ſon égliſe, céder les honneurs à ſon » hôte, & paroître moins puiſſant que lui. » (*Odo, de Reverſione ſancti Martini.* Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, tome vj, p. 54.)

CHARLES III, LE SIMPLE*.

[911.]

ROLLON, ce fameux chef des Normands, qui avoit été plus que tout autre la terreur des François, s'établit avec ſes troupes dans cette partie de la Neuſtrie, qui depuis a été nommée *Normandie*. Charles la céda, avec la Bretagne, pour obtenir la fin d'un brigandage qui déſoloit ſon royaume. Quand il fallut prêter le ſerment de fidé-

* Le peu de talent que Charles III montra pour le gouvernement, lui fit donner le ſurnom de ſimple. Vers la fin de la ſeconde race de nos rois, les mêmes noms s'étant multipliés, on eut recours aux ſurnoms pour diſtinguer ceux qui en portoient de ſemblables. C'étoit un ſobriquet auquel on attachoit une idée honorable ou ridicule; ſouvent il étoit pris du lieu de la naiſſance, d'un fief, d'une ſeigneurie, d'un talent ou d'un défaut naturel. Dans les actes publics, on ne mettoit que le nom de la perſonne dont il s'agiſſoit; &, pour mieux la déſigner, on écrivoit au deſſus de ſon nom, en interligne, le ſobriquet qu'elle portoit; c'eſt ce qui paroît avoir donné lieu d'appeler ces ſobriquets Surnoms. L'uſage en devint général, quand la coutume de donner des noms de ſaints au baptême ſe fut établie; mais le même ſurnom ne ſe trouva point d'abord affecté à toute une famille; le fils en portoit communément un différent de

lité, Rollon eut beaucoup de peine à ſe ſoumettre au cérémonial, & juroit qu'il ne connoiſſoit que ſon épée. Ce fut bien pis quand on lui parla de ſe mettre aux genoux du roi, & de lui baiſer le pied. Il conſentit enfin qu'un de ſes officiers le fît pour lui; mais celui-ci, par mal-adreſſe ou par inſolence, s'avança bruſquement, & leva le pied du roi ſi haut, qu'il fit tomber ce prince à la renverſe. Les uns en rirent, d'autres en murmurerent; on prit cependant le parti de ne s'en pas fâcher.

[912.]

Francon, archevêque de Rouen, inſtruiſit

---

celui de ſon pere. Dans la ſuite, les ſurnoms ſe perpétuerent dans les familles, & devinrent ce qu'ils ſont aujourd'hui

Avant cet établiſſement des ſurnoms, les François ne portoient qu'un nom; & il n'étoit rien moins qu'héréditaire. Clovis étoit fils de Chilpéric, & aucun de ſes enfans ne porta ſon nom; mais ces noms avoient une ſignification propre, ſur-tout parmi les princes; & c'eſt pourquoi on en trouve tant qui ſe terminent en RIC & en BERT. RIC, ſignifioit Puiſſant, d'où nous eſt venu le mot de Riche; & BERT ſignifioit Illuſtre. La plûpart des noms françois avoient une aſpiration que l'on retranchoit ſouvent, parce qu'elle étoit difficile à prononcer; c'eſt ce qui a cauſé tant de variations dans ces ſortes de noms. Celui de Louis eſt le même que Klovis, dont on a retranché la lettre K.

Rollon, & le baptisa : c'étoit une des conditions du traité, que les Normands embrasseroient la religion Chrétienne ; ce qu'ils firent volontiers & de bonne foi. Aussitôt que Rollon eut reçu le baptême, il dit à l'archevêque : « Apprenez-moi quelles sont les » églises les plus célèbres & les plus respectables de mon duché. — Ce sont, lui répondit Francon, les églises de Notre-» Dame de Rouen, de Bayeux & d'Evreux ; celles du mont Saint-Michel, de » S. Pierre de Rouen (aujourd'hui S. Oüen,) » & de S. Pierre de Jumiége. — Eh bien ! » dit le duc, avant que de partager ma » terre aux seigneurs de mon armée, j'en » veux donner à Dieu, à la sainte Vierge » & aux saints que vous m'avez nommés, » afin de mériter leur protection. » Pendant les sept jours qu'il porta l'habit blanc, selon la coutume établie pour les nouveaux baptisés, il donna chaque jour une terre à quelqu'une des églises que l'archevêque lui avoit nommées. Il partagea ensuite les terres de son duché à ses soldats ; & cette nation parut aussi aimable aux François, qu'elle leur avoit paru terrible jusqu'alors.

[913.]

Rollon parvint, en très-peu de tems, à policer ses sujets ; & comme ils avoient été long-tems accoutumés au pillage, il fit

des lois si séveres contre le vol, qu'on n'osoit pas même ramasser ce qu'on trouvoit, dans la crainte de passer pour l'avoir volé.

Un jour que Rollon étoit à la chasse, il suspendit un de ses bracelets aux branches d'un chêne sous lequel il s'étoit reposé; & l'ayant oublié, ce bracelet y demeura trois ans, personne n'ayant osé l'enlever.

[922.]

Herbert, comte de Vermandois, vient à bout, à force de perfidies, d'attirer Charles III à Saint-Quentin, & de le retenir prisonnier, d'abord à Chateau-Thierri, & ensuite à Péronne où il mourut en 929. Raoul, duc de Bourgogne, beau-frere de Hugues le Grand, qui ne voulut point de la couronne, se fit proclamer & sacrer roi de France; comme Eudes, comte de Paris, l'avoit fait en 888, après la mort de Charles le Gros, sous prétexte que le roi légitime étoit encore trop jeune.

Les Normands furent les seuls qui, pour secourir leur roi prisonnier, marcherent contre l'usurpateur. Mais bientôt ne se souvenant plus que de leur ancienne façon de faire la guerre, au lieu de délivrer leur roi, ils ravagerent les territoires d'Amiens, de Beauvais & d'Arras.

LOUIS IV,

LOUIS IV, D'OUTREMER.

LOTHAIRE. LOUIS V.

[936.]

LOUIS IV fut surnommé d'Outremer, parce qu'il étoit venu d'Angleterre pour prendre possession de son royaume. Le duc de Normandie, Guillaume I, fils de Rollon, montra le plus de zele en faveur du légitime héritier de la couronne de France. Ogive, épouse de Charles III, fille d'É-

---

Tout ce que les maires du palais avoient fait éprouver aux rois de la premiere race, ceux de la seconde l'éprouverent à leur tour de la part d'une multitude de grands vassaux, dont plusieurs étoient plus riches & avoient plus d'autorité que le roi même. Cette puissance ne pouvoit manquer de causer les plus grands troubles dans une monarchie dont la constitution la plus essentielle est qu'il n'y ait qu'un maître. Les derniers rois de la seconde race ne l'étoient plus que dans la seule ville de Laon, & dans quelques maisons royales qui composoient tout leur domaine. Louis IV fut même obligé de donner la ville à Hugues le Grand, qui le retenoit prisonnier depuis un an. Les rois ne pouvoient avoir d'armée, que par le moyen des seigneurs, parce qu'elles n'etoient plus composées que des milices levées dans les comtés, les villes & les territoires qui

douard I, roi d'Angleterre, avoit pris la fuite, & s'étoit retirée dans sa patrie avec le jeune prince son fils, pour se soustraire à la fureur d'une faction puissante qui s'emparoit du royaume, & retenoit le roi prisonnier. C'est ainsi qu'en 1646, la France servoit d'asile à une reine d'Angleterre & à un jeune prince fugitif, dont le pere étoit trahi par ses propres sujets. Les deux rois persécutés portoient le nom de Charles.

[943.]

Louis retenoit à sa cour le jeune duc de Normandie, Richard, fils de Guillaume I, & formoit le dessein de reprendre cette province que le travail & l'industrie des habitans avoient déjà rendue fort riche. Osmond, seigneur Normand, gouverneur de Richard, ayant pénétré ce projet, se déguise en palefrenier, renferme son éleve dans une grosse botte de paille qu'il charge

dépendoient uniquement des ducs & des comtes; & le prince étoit pour ainsi dire sous la tutelle de ces grands du royaume, qui avoient usurpé toute l'autorité, & lui vendoient cher les secours qu'il demandoit, quoiqu'ils ne fussent plus obligés de servir que pendant quarante jours. Souvent même ils quittoient l'armée à la veille d'une expédition importante, parce que le tems de leur service étoit expiré, ou parce qu'ils étoient mécontens du roi.

ſur ſes épaules ; traverſe toute la ville de Laon, ſans être reconnu, & vient heureuſement à bout de ſon entrepriſe.

Le roi marche vers la Normandie, à la tête de ſon armée ; ſe laiſſe tromper par ceux qu'il avoit trompés le premier, & lui-même eſt arrêté priſonnier par les Normands.

[948.]

Artold, archevêque de Reims, étant au concile d'Ingelheim, lut une Lettre qu'il avoit écrite au légat du pape ; elle étoit en latin : auſſitôt après la lecture, on la répéta en langue tudeſque & romance, pour la faire entendre aux princes & aux ſeigneurs qui étoient préſens. Il n'y avoit plus que les clercs qui entendiſſent le latin ; encore s'en trouvoit-il qui ſçavoient à peine lire. Comme les clercs ſeuls étoient lettrés, ou devoient l'être, & que les laïques n'avoient preſqu'aucune teinture des lettres, on a ſouvent pris le nom de CLERC pour ſignifier un Homme lettré, & CLERGIE, pour ſignifier Science : celui de LAÏQUE ou de LAI, a été auſſi employé quelquefois pour ſignifier un Homme non lettré.

[956.]

Le pere de Hugues-Capet mourut après avoir gouverné la France pendant plus de

vingt ans, ſans être roi. Il étoit fils de roi, oncle de roi, beau-frere de trois rois, & ſon fils fut roi. Il s'appeloit Hugues : on le ſurnomma LE BLANC, à cauſe de ſon teint; LE GRAND, à cauſe de ſa taille; LE PRINCE, à cauſe de ſon pouvoir; & l'ABBÉ, à cauſe des abbayes de S. Denis, de ſaint Germain des Prés & de S. Martin de Tours qu'il poſſédoit : il les avoit héritées de ſon pere, & les laiſſa à ſon fils qui s'en démit auſſitôt après ſon couronnement.

[987.]

* Fin de la ſeconde race des rois de France, dite des Carlovingiens. Elle fut ſur le trône pendant l'eſpace de deux cents trente-ſix ans. La famille de Charlemagne avoit formé trois branches en 840; la pre-

* La couronne appartenoit, par le droit de la naiſſance, à Charles, duc de Lorraine, oncle paternel de Louis V. Mais ce prince s'étoit rendu odieux aux Francois, en ſe faiſant vaſſal de l'empire, & en traitant mal la reine-mere Emma, qui avoit un parti puiſſant dans le royaume. Hugues, duc de France, réuniſſoit tous les ſuffrages : deſcendant de Charlemagne par les femmes, ſon aïeul & ſon grand-oncle avoient déja porté une couronne dont il paroiſſoit digne, autant par ſes qualités perſonnelles, que par les richeſſes & l'autorité qu'il poſſédoit depuis long-tems. La nation ſe réunit en ſa faveur, & le reconnut pour ſon roi.

miere en Italie, par Lothaire I, empereur; la seconde en Germanie, par Louis le Germanique; & la troisieme en France, par Charles le Chauve. Ces trois branches ont fini sous trois princes qui portoient le nom de Louis; celle d'Italie, sous Louis II, mort en 875; celle de Germanie, sous Louis IV, fils d'Arnould, mort en 912; & celle de France, sous Louis V, mort en 987, après un an & deux mois de règne. Le surnom de Fainéant que lui donne l'histoire, convient-il à un prince qui monte sur le trône à l'âge de vingt ans, & meurt presque aussitôt après?

TROISIEME RACE DES ROIS DE FRANCE,

Appelés CAPÉTIENS, *du nom de* HUGUES-CAPET.

HUGUES-CAPET*.

[988.]

HUGUES, voulant fixer la couronne de France dans sa maison, associa à son trône, & fit sacrer roi, Robert, son fils unique, âgé de neuf ans. Depuis près de

*Ce surnom signifie une grosse tête, un bon esprit, ou un homme entêté, opiniâtre, attaché à son sens. Quelques auteurs prétendent que le nom de Capet fut donné à Hugues, à cause du chaperon qu'il portoit toujours sur la tête, & dont il se contenta, au lieu de la couronne & de la coiffure ordinaire des rois.

Les premiers rois de la seconde race avoient donné toute leur attention à détruire l'autorité des maires du palais, qui leur avoit frayé le chemin du trône; ceux de la troisieme race travaillerent constamment à soumettre les grands vassaux, & à les faire rentrer sous l'autorité royale, dont ils ne s'étoient rendus que trop indépendans. Hugues-Capet ne tarda pas à leur faire sentir qu'ils s'é-

huit cents ans, la famille de ce prince règne sur les François; & par une filiation unique parmi les têtes couronnées, trente & un rois rempliſſent cet eſpace de tems ſans aucune interruption. Il n'y a point d'Etat dans l'univers, qui puiſſe ſe glorifier d'avoir une auſſi longue ſuite de rois d'une même famille.

[991.]

On vit paroître, pour la premiere fois, une horloge dont le mouvement étoit réglé par un balancier. On fut redevable de cette invention au célebre Gerbert, qui, de ſimple moine de l'abbaye d'Aurillac, devint archevêque de Reims, enſuite de Ravennes, & enfin pape, ſous le nom de Silveſtre II. Cette ſorte d'horloge a été en

---

toient donné un maître, & que leur dépendance étoit un des plus fermes appuis du trône ſur lequel ils venoient de le placer. Mais ce qui a mis le comble à la gloire & à la ſûreté de la nation Françoiſe, c'eſt l'établiſſement du droit de ſuccéder à la couronne. Les rois ne ſe ſont plus trouvés les maîtres de partager la monarchie entre leurs enfans, ni de ranger l'ordre de la ſucceſſion : la couronne de France appartient à l'aîné, par une coutume établie; « laquelle, dit Jérôme Bignon, » eſt plus forte que la loi même; cette loi ayant » été gravée, non dans du marbre ou dans du cui» vre, mais dans le cœur des François. »

uſage juſqu'en 1650, que l'on commença a ſubſtituer au balancier le pendule dont on attribue l'invention à M. Huygens.

Le même Gerbert introduiſit en France le chiffre arabe, tel qu'il eſt encore en uſage aujourd'hui parmi nous, & que les Arabes avoient reçu des Indiens : il donna auſſi les premieres leçons de mathématiques, dans leſquelles il s'étoit rendu ſi habile pour ce tems-là, qu'on le regardoit comme un magicien *.

[962.]

Burcard, comte de Paris, entreprit de

* Il ſuffiſoit d'être un peu plus inſtruit que le commun de ceux que l'on regardoit comme des ſçavans, pour être taxé de ſorcellerie, ou pour être admiré comme un magicien du premier ordre. La ſuperſtition, fille de l'ignorance, régnoit encore, quoiqu'elle eût été ſouvent condamnée par les évêques, & proſcrite par les ordonnances de nos rois. Il y avoit des gens adonnés à la nécromancie, & des Pythoniſſes qui rendoient des oracles : on n'entreprenoit rien d'important ſans conſulter ou les devins, ou les entrailles des bêtes, ou le vol des oiſeaux. La divination, connue ſous le nom de Sort des Saints, fut long-tems fort en vogue. Les Chrétiens n'avoient fait que couvrir du voile de la religion une pratique uſitée parmi les payens. On mettoit ſur l'autel trois livres différens de l'Ecriture ſainte ; on les ouvroit l'un après l'autre, & les premiers verſets ſervoient à prononſtiquer l'événement qui donnoit lieu à cette cérémonie.

mettre la réforme dans l'abbaye de S. Maur-des-Foſſés, & ſe rendit à Clugny, pour en emmener quelques religieux des plus parfaits. L'abbé s'en excuſa, ſur la difficulté d'entreprendre un ſi long voyage, & de ſe fixer dans un pays étranger & inconnu. Il s'agiſſoit, à peu près, d'aller de Mâcon à Paris. Burcard obtint cependant ce qu'il vouloit, & partit avec l'abbé S. Mayeul, & pluſieurs de ſes religieux. Arrivé ſur les bords de la Marne, il envoya un ordre à l'abbé & aux moines de S. Maur de venir à ſa rencontre au-delà de cette riviere; ce qu'ils firent avec joie. Mais le comte les ſurprit étrangement, en leur déclarant que ceux d'entr'eux qui voudroient vivre ſous la conduite & ſelon l'inſtitut de l'abbé de Clugny, pouvoient retourner au monaſtere, & que les autres euſſent à ſe retirer où ils voudroient. Preſque tous s'en allerent où ils purent, n'emportant rien avec eux que leurs habits.

[996.]

Hugues-Capet mourut avec la gloire que donnent toutes les vertus guerrieres & pacifiques. Il établit le ſiége ordinaire des rois de France à Paris, où Clovis l'avoit fixé, & où aucun des rois de la ſeconde race n'avoit demeuré. Il ne voulut jamais porter ni ſceptre, ni couronne, ni

la moindre marque de la royauté, qu'à la cérémonie de ſon ſacre. Il prétendoit avoir appris, par une voie extraordinaire & ſurnaturelle, que ſa poſtérité régneroit juſqu'à la ſeptieme génération, & croyoit gagner un degré, en renonçant à l'appareil de la majeſté royale. « Il ne ſçavoit donc » pas, dit Mézerai, que ce nombre, dans » le langage divin, ſignifie l'étendue de tous » les ſiécles. »

ROBERT.

[998.]

LE roi Robert, forcé de répudier Berthe, ſa parente, épouſa Conſtance, fille de Guillaume I, comte de Provence. Cette nouvelle reine introduiſit le luxe & les plaiſirs à la cour de France, où régnoit alors une gravité ſimple & modeſte : bientôt après, elle pouſſa la hardieſſe juſqu'à faire aſſaſſiner, aux yeux du roi, Hugues de Beauvais, parce qu'il avoit toute la confiance du monarque.

Un jour elle exigea de ſon époux, qu'il fît des vers à ſa louange : le prince compoſoit quelquefois des hymnes qu'on chantoit dans l'égliſe : il fit celle qui commence par ces mots, *O conſtantia martyrum !* & dans laquelle il célébroit la conſtance des martyrs. La reine, trompée par le mot *conſtantia*, crut bonnement que ces vers étoient à ſon honneur. Un peu plus de connoiſſance ou de réflexion, lui auroit peut-être fait trouver dans cette hymne l'expreſſion des chagrins qu'une reine impérieuſe cauſoit à un bon roi, à un pere tendre, à un époux trop complaiſant.

[1003.]

Douze freres également braves & courageux, fils de Tancrede de Hauteville, ſeigneur du territoire de Coutance, paſſent en Italie, & font des conquêtes ſur les Sarafins, les Grecs & les papes; s'emparent de la Sicile, & en forment une monarchie qui fut ſoumiſe à leur poſtérité, juſqu'au tems où la maiſon de Suabe parvint à l'empire.

[1004.]

Robert nourriſſoit chaque jour un nombre prodigieux de pauvres; il les appeloit ſes amis. Le jeudi ſaint, il les ſervoit à table & leur lavoit les pieds. Cette pratique de charité & d'humilité chrétienne eſt devenue un uſage conſacré par la piété des rois de France. Ce jour-là, ils lavent les pieds à douze pauvres, & les ſervent à table, accompagnés des princes de leur ſang & des grands officiers de la couronne.

* On croit communément que ce prince

* Guibert, abbé de Nogent, écrivoit, ſous le règne de Louis le Gros, en expoſant ce qui doit autoriſer les miracles: « Ne voyons-nous pas » notre roi Louis faire un miracle qui eſt ordinaire? » J'ai vu ceux qui avoient les écrouelles, accourir » en foule, afin qu'il les touchât & fît ſur eux le » ſigne de la croix. J'étois quelquefois auprès du » roi, & je voulois empêcher les malades d'ap-

eſt le premier de nos rois qui ait reçu le don de guérir les écrouelles, en touchant les malades & prononçant ces mots : LE ROI TE TOUCHE, DIEU TE GUÉRISSE. Les rois d'Angleterre ſe ſont attribué ſouvent la vertu de guérir auſſi les écrouelles en les touchant.

Henri IV, roi de France, à la bataille d'Ivri, en 1590, payoit de ſa perſonne, comme un ſimple ſoldat, & diſoit, à chaque coup qu'il portoit : « Le roi te touche, » Dieu te guériſſe. »

[1005.]

Le ſeigneur de Chiévremont faiſoit de fréquentes incurſions ſur les terres de ſes voiſins ; & on déſeſpéroit de le forcer dans le château qu'il occupoit. Un fils lui étant né, il pria Notgere, évêque de Liége, de venir le baptiſer. Le prélat promit d'y aller avec tout ſon clergé. Il fit habiller en eccléſiaſtiques les meilleurs ſoldats de ſes trou-

» procher ; mais ce prince les tiroit à lui par la » main, avec beaucoup de bonté & d'humilité, » & faiſoit ſur eux le ſigne de la croix. Le roi Phi» lippe, ſon pere, avoit eu le don d'opérer le » même miracle, & il l'exerça quelque tems avec » gloire ; mais quelques fautes qu'il fit, le lui firent » perdre. Je ne dis rien de ce que les autres rois » font en ce genre : ce que je ſçais, c'eſt que le » roi d'Angleterre n'oſe rien entreprendre de » ſemblable. »

pes, & se rendit avec eux à Chiévrement. Le maître de ce fort sortit avec tout son monde au-devant de Notgere : alors le prétendu clergé jette les chapes dont il étoit couvert, tire les armes qu'il tenoit cachées, se saisit des portes, & s'empare de la place. L'évêque la fit démolir pour la sûreté du pays.

[1010.]

Le roi Robert assistoit régulièrement aux offices de l'église, chantant toujours avec le chœur, & souvent portant chape, avec la couronne sur la tête, & le sceptre à la main.

En 940, Foulques le Bon, comte d'Anjou, prenoit plaisir à chanter au lutrin : ayant appris que Louis IV, dit d'Outremer, en plaisantoit, il lui écrivit en ces termes : « Sçachez, Sire, qu'un prince non lettré » est un âne couronné. » Le roi dit, en recevant cette lettre : « Vraiment il a raison ; » car aux rois, ducs & comtes, est science » plus convenable qu'à leurs inférieurs & » vassaux. »

Le grand Condé, après sa retraite en 1675, alloit régulièrement à la messe paroissiale à Saint-Firmin, (Chantilli en étoit une dépendance) ; ce prince y chantoit au lutrin, rassuroit avec une bonté singuliere le maître d'école, que sa présence in-

timidoit, & lui donnoit toujours, après la messe, une piéce de douze sous.

[1022.]

Une secte de Manichéens s'établissoit à Orléans. Le roi s'y rendit avec plusieurs évêques, afin de prévenir les maux que pouvoient causer ces sectaires. Pendant qu'on les jugeoit, la reine Constance étoit à la porte pour contenir le peuple, & l'empêcher de mettre en piéces ces hérétiques. Quand on fit sortir de l'église ceux qui n'avoient point abjuré leurs erreurs, la reine, indignée de voir parmi eux Etienne, qui avoit été son confesseur, lui creva un œil avec un bâton qu'elle tenoit à la main.

[1026.]

Le roi Robert étant à l'église, s'apperçut qu'un filou lui avoit déja coupé la moitié de la frange de son manteau, & qu'il continuoit de couper, afin de l'avoir toute entiere : « Mon ami, lui dit-il, contente-toi » de ce que tu as pris ; le reste sera bon à » quelqu'autre. »

[1030.]

La France éprouva, pour la troisieme fois depuis 1006, une famine si cruelle, que l'on déterroit les morts pour en dévo-

rer les reſtes : on ne reſpectoit pas plus les vivans ; on ſe portoit même, à cet égard, juſqu'aux excès les plus horribles. On fit brûler vif un boucher qui expoſoit publiquement en vente, à Tournus, de la chair humaine ; & un aubergiſte chez lequel on trouva, près de Mâcon, quarante-huit têtes d'hommes, de femmes ou d'enfans, dont il avoit fait manger les corps. On faiſoit du pain avec une terre blanche mêlée d'un peu de farine ou de ſon. Cette famine cauſa bientôt une ſi grande mortalité, que les vivans ſuffiſoient à peine pour enterrer les morts. Ces terribles fléaux déſolerent le royaume pendant trois ans, & ne finirent qu'en 1033 : la moiſſon fut ſi abondante cette année, qu'elle ſurpaſſa la récolte de cinq années ordinaires.

[1031.]

Aux obſeques du roi Robert, le peuple crioit par-tout : « Nous avons perdu un » pere qui nous gouvernoit en paix ; nous » étions en ſûreté & nos biens auſſi, & » nous ne craignions perſonne. » On diſoit de ce prince, « qu'il étoit roi de ſes paſ» ſions comme de ſes peuples. »

HENRI I.

HENRI I.

[1034.]

LA ville de Paris fut preſque entiérement conſumée par un incendie: ce malheur arrivoit fréquemment dans la plûpart des villes du royaume, les maiſons n'étant alors bâties que de bois.

Les guerres particulieres déſoloient le royaume: on voyoit les ſeigneurs toujours en armes les uns contre les autres; & l'autorité royale n'étoit pas ſoutenue par aſſez de troupes, pour réprimer un abus qui tendoit à la ruine de l'État. On tint des conciles dans toutes les provinces, où l'on fit des réglemens pour établir une paix inviolable entre les particuliers: ces réglemens eurent d'abord un bon effet, & c'eſt ce qu'on appela LA PAIX DE DIEU. Bientôt après, il fallut en modérer la rigueur, parce que ceux qui, par reſpect pour les cenſures eccléſiaſtiques, n'oſoient point reprendre les armes, ne manquoient pas d'être opprimés. On convint de changer en une eſpèce de trève la paix qui étoit ſi mal obſervée; & l'on ordonna que, chaque ſemaine, depuis le mercredi au ſoir juſqu'au lundi, « perſonne ne fût aſſez téméraire » pour attaquer ſon ennemi, pour faire quelque » violence, ou pour répéter, à main armée, les » biens uſurpés ſur lui. » C'eſt ce qu'on nomma LA TRÈVE DE DIEU.

[1040.]

Les pélerinages devenoient très-communs : on alloit ſur-tout à Jéruſalem, dans la perſuaſion que ce voyage étoit le plus sûr moyen d'expier les plus grands crimes. Foulques, comte d'Anjou, s'y étant rendu, ordonna qu'on le traînât nu ſur une claie, la corde au cou, & qu'on le battît de verges. Pendant cette cérémonie, il crioit à haute voix : « Ayez pitié, Seigneur, du traître & parjure Foulques. »

Vers 1550, Catherine de Médicis, épouſe de Henri II, fit vœu d'envoyer à Jéruſalem un pélerin qui en feroit le chemin à pied, en avançant de trois pas, & en reculant d'un pas à chaque troiſieme pas. Ce vœu fut accompli ſcrupuleuſement par un habitant de Verberies, bourg ſitué entre Senlis & Compiégne. On lui donna pour récompenſe une ſomme d'argent & des lettres de nobleſſe.

PHILIPPE I.

[1060.]

AUSSITÔT que Philippe I monta ſur le trône, la charge de connétable, qui juſqu'alors avoit été bornée au commandement des écuries du roi, devint un office de la couronne, en faveur d'Albéric. Matthieu de Montmorency la fit élever, en 1230, au plus haut degré des honneurs militaires; & elle parvint, dans ſa perſonne, à être la premiere dignité de l'Etat. Louis XIII ſupprima cette charge, après la mort du connétable de Leſdiguieres, en 1627.

[1074.]

Les moines s'occupoient ordinairement à

Les guerres particulieres entre les ſeigneurs continuoient toujours à déſoler le royaume, & ſervoient de prétexte à leurs vaſſaux, pour vuider, par les armes, des querelles domeſtiques. Afin de réprimer les abus qui en réſultoient, on ordonna que ſi quelqu'un, pourſuivi par ſes ennemis, ſe réfugioit auprès de quelque croix ſur les chemins, il devoit y trouver un aſile comme dans une égliſe. Ce fut pour multiplier ces ſortes de ſecours, en faveur des voyageurs, que l'on érigea des croix d'eſpace en eſpace ſur les grands chemins.

copier des livres dont la rareté étoit ſi grande dans ce ſiécle, qu'une comteſſe d'Anjou, nommée Grécie, paya un recueil d'Homélies deux cens brebis, trois muids de grains, & cent peaux de martres.

[1087.]

Guillaume le Conquérant, duc de Normandie & roi d'Angleterre, gardoit le lit depuis long-tems, & faiſoit des remedes pour ſe délivrer d'un embonpoint trop incommode. Le roi de France, naturellement porté à la plaiſanterie, fit un jour cette demande : « Quand donc ce gros homme » relevera-t-il de ſes couches ? » Cette raillerie parvint aux oreilles de Guillaume ; il en fut offenſé, & il envoya dire au roi, avec ſon jurement ordinaire : « Par la réſur- » rection & par la ſplendeur de Dieu ! » quand je ſerai accouché, j'irai faire mes » relevailles à ſainte Genevieve de Paris, » & j'offrirai cent mille lances en guiſe de » cierges. » Peu de tems après, il entra dans le Vexin François avec une armée conſidérable, & y commit d'horribles ravages. Il n'en ſeroit point reſté là, ſans une bleſſure qu'il reçut de ſon cheval, en lui faiſant ſauter un foſſé, & dont il mourut, en ſe reprochant ſur-tout les excès de ſa derniere expédition ſur les terres de France.

Ce prince n'eut pas plutôt les yeux fer-

més, que tous les seigneurs de sa cour disparurent; ses officiers ne penserent qu'à piller son palais: Guillaume, archevêque de Rouen, & Herloin de Couteville, furent les seuls qui s'occuperent du soin de sa sépulture. On fit porter le corps à Caen, pour l'inhumer dans l'église du monastere de S. Etienne, qu'il avoit fait bâtir. Comme le convoi entroit dans la ville, le feu prit à quelques maisons: chacun courut pour l'éteindre; & les religieux de S. Etienne resterent seuls pour conduire le corps de leur fondateur. Au moment qu'on alloit l'inhumer, un bourgeois de Caen, nommé Ascelin, s'écria: « La place où vous vous » disposez d'enterrer ce corps, m'appar» tient. Le roi, étant encore duc, l'a en» levée à mon pere Artur par violence, » pour y bâtir ce monastere. C'est pourquoi » je la réclame, & je m'oppose à ce que » l'usurpateur y soit inhumé. » On verifia le fait, & on donna soixante sous à Ascelin pour le lieu de la sépulture, avec promesse de le dédommager du reste de terre qu'on avoit usurpé à son pere.

Quand on voulut mettre le corps en terre, la fosse se trouva trop petite: on y enfonça par force le cercueil; il se rompit: le cadavre creva; & l'infection fit déserter tous ceux qui assistoient aux obseques.

[1095.]

Le pape Urbain II vint en France, qui étoit sa patrie, & assembla un concile à Clermont en Auvergne. Il y peignit avec tant de force les maux dont les Infidèles accabloient les Chrétiens d'Orient, que l'assemblée s'écria tout d'une voix : DIEX EL VOLT, DIEU LE VEUT. Chacun offrit ses biens & sa vie pour le succès d'une expédition qui étoit fort analogue au goût dominant pour les pélerinages : on s'empressoit de s'enrôler pour aller faire la conquête de la Terre-sainte * ; & l'on convint que la marque de l'engagement seroit une croix d'étoffe rouge attachée sur l'épaule droite ; d'où sont venus les noms de CROI-

* Les François étoient encore portés à cette entreprise par un canon du concile de Clermont, où l'on déclaroit que le voyage à la Terre-sainte, pour la délivrance de Jérusalem, tiendroit lieu de toutes les pénitences qu'on pourroit avoir méritées. Il n'y avoit point de pécheur qui ne préférât ce voyage aux austérités & à l'humiliation de la pénitence publique, dont la pratique étoit encore alors fort exacte & assez sévere. C'est la principale époque du changement que l'Eglise fit dans sa discipline, à l'égard des pénitences canoniques.

D'ailleurs, toutes les guerres particulieres furent absolument interdites ; & les biens des Croisés, ainsi que leurs personnes, étoient spécialement sous la protection de l'Eglise.

sés & de CROISADE. Par-tout on prêchoit en faveur de cette association, & par-tout on s'animoit à y entrer. L'armée s'assembla : on la fait monter à six millions d'ames. Hugues le Grand, frere du roi de France, & les * plus grands seigneurs de la nation se mirent à la tête de cette multitude d'hommes, de femmes & d'enfans, qui se trouva réduite, à son arrivée dans l'Asie-Mineure, à cinq cens mille hommes de pied, & cent trente mille cavaliers. Il ne restoit plus que vingt & un mille cinq cens hommes effectifs, quand on forma le siége de Jérusalem, qui étoit la premiere expédi-

* Le roi de France trouva, dans l'éloignement de ses grands vassaux, le moyen de rétablir la puissance & le domaine des rois ses prédécesseurs, & d'affermir en même tems, d'augmenter, ou plutôt de recouvrer une autorité que ses sujets partageoient trop avec le souverain, & dont ils le dépouilloient en bien des circonstances.

Ce fut encore à l'occasion des Croisades, que l'usage des armoiries s'introduisit en France, & se communiqua au reste de l'Europe. Avant ce tems-là, chaque nation & chaque famille un peu distinguée avoit un symbole qui lui servoit de marque distinctive. La difficulté que les chefs des Croisés trouverent à se faire suivre de leurs vassaux, & à les rallier sous leurs bannieres, a fait imaginer ces armoiries que l'on conserva dans la suite, & qui cependant ne passerent du pere aux enfans & ne devinrent fixes dans les familles, que vers l'an 1250, sous le règne de S. Louis.

tion importante que l'on ſe propoſoit. Cette ville, défendue par cinquante mille combattans, fut emportée en cinq ſemaines de ſiége, & après deux aſſauts. Le cri de guerre étoit, DIEX EL VOLT ; DIEU LE VEUT.

L'uſage du *cri d'armes* ou de *guerre*, étoit ancien parmi les François; & preſque toutes les nations avoient coutume de s'avancer au combat en pouſſant le cri qui leur étoit propre. Celui des rois de France, ſur-tout depuis le règne de Louis VI juſqu'à celui de Charles VII, fut *mont joie Saint-Denis!* ce qui ſignifioit, S. Denis eſt ma joie, mon eſpoir. Il étoit celui du prince & de toute la nation; mais chaque ſeigneur banneret avoit le ſien, qui devenoit celui de tous les ſoldats qu'il commandoit. Ces cris ſe faiſoient non-ſeulement ſur le point de combattre, mais encore pendant l'action, & ſervoient pour le ralliement, comme ſert aujourd'hui le nom propre de chaque régiment.

LOUIS VI, LE GROS.

[1108.]

LOUIS VI*, en montant sur le trône, se vit obligé de continuer les guerres qu'il

* Ce prince fut long-tems appelé LE BATAILLEUR; expression qui caractérise le genre de petites guerres qu'il fit sans relâche à cette multitude de vassaux toujours prêts à se révolter contre leur souverain, souvent en armes les uns contre les autres, & tenant le peuple dans le plus dur esclavage. Louis VI eut le bonheur de rétablir l'ordre dans son royaume par son activité, son courage & ses exploits; par l'établissement des communes; par la liberté qu'il rendit aux serfs, & par les bornes qu'il mit aux justices seigneuriales.

Il n'y avoit en France que les ecclésiastiques & les gens d'épée qui fussent parfaitement libres. Le reste de la nation se trouvoit composé de deux sortes de serfs. Les uns faisoient partie de l'héritage auquel ils étoient attachés; leurs maîtres les tenoient dans une dépendance totale, & les vendoient même avec le fonds des terres qu'ils étoient chargés de cultiver: les autres n'étoient pas aussi servilement soumis à leurs maîtres; mais ils en dépendoient pour toutes les corvées qu'ils exigeoient, & pour certains droits qu'on les obligeoit de payer.

Les esclaves avoient quelquefois eux-mêmes des esclaves. On en peut juger par le VIIe canon du concile de Verberies, tenu en 753, où il est

avoit commencées, ſous le règne de ſon pere, contre les vaſſaux de la couronne,

---

dit : « Un eſclave qui a pour concubine ſa propre » eſclave, peut la quitter pour épouſer l'eſclave » de ſon maître. Il feroit cependant mieux d'épou- » ſer ſa propre eſclave. »

Avant l'établiſſement de la monarchie, les Francs n'avoient qu'un petit nombre de ſerfs qu'ils traitoient comme leurs enfans. Les guerres augmenterent ce nombre, parce que tous les priſonniers étoient mis en ſervitude ; & c'étoit le plus riche butin du ſoldat. Comme, dans la ſuite des tems, ces ſerfs furent pour la plûpart Sclavons ou Sclaves, on nomma tous les ſerfs ESCLAVES. Leur condition ne répondoit point cependant à l'idée que ce nom ſeul préſente à l'eſprit : chargés de cultiver les terres & d'en payer certaines redevances, ces eſclaves n'étoient, en grande partie, que les colons ou les fermiers de leurs maîtres ; mais la dépendance dans laquelle ils ſe trouvoient donnant trop d'autorité aux ſeigneurs, il étoit néceſſaire de remédier à cet inconvénient.

Louis le Gros en trouva le moyen, par l'établiſſement des COMMUNES dans ſes domaines & dans le Soiſſonnois, dont le comte n'étoit pas aſſez puiſſant pour s'y oppoſer. On forma de tous les ſerfs un corps qui devint par la ſuite LE TIERS-ETAT. En 1304, leurs députés parurent, pour la premiere fois, aux aſſemblées générales de la nation. On leur accorda des privileges, en leur impoſant des obligations qui avoient pour objet leur propre ſûreté & le ſervice du roi. Au droit de bourgeoiſie, ſe joignit la liberté de ſe choiſir des chefs ſous les noms de MAIRES & d'ECHEVINS. (*Voyez ci-deſſus*, pages 94.) On leur accorda

qui pour la plûpart avoient repris les armes, ou contre leur souverain, ou les

une juridiction, un sceau, une cloche & un beffroi: (ce nom, qui signifie proprement une machine de guerre, d'où l'on combattoit contre ceux qui défendoient les murailles, a passé aux hautes tours de pierres qu'on a bâties dans les villes, pour observer les troupes qui approchent, & pour avertir les habitans de se tenir sur leurs gardes.) Ainsi furent établies ces petites républiques auxquelles on donna le nom de COMMUNES. Le souverain les chargea de lever dans leur territoire le nombre de soldats qu'elles devoient fournir. Chaque paroisse marchoit sous la banniere du saint de son église, & alloit à la guerre avec son curé, qui suivoit toujours l'armée, pour exercer, parmi ses ouailles, les fonctions de son ministere.

Dans la suite, on créa dans les communes un nombre de juges proportionné à celui des habitans: on étendit peu à peu leur juridiction; & les MAISONS DE VILLES eurent une autorité, des revenus, des offices, des droits, des immunités qui les mirent insensiblement en état de remplir les vues du souverain.

Enfin, pour étendre de plus en plus l'autorité royale, on créa des juges appelés Grands-Baillifs, auxquels on attribua la connoissance des cas royaux; & on introduisit les appels des juges particuliers devant les juges royaux.

Il est vrai que l'établissement des communes mettoit les armes à la main des bourgeois & des artisans, & leur donnoit la facilité de se porter aux plus grandes violences, sous prétexte d'empêcher les désordres; mais on remédioit par-là à un mal plus pressant, qui résultoit des entrepises continuelles de la plûpart des hauts-seigneurs sur l'au-

uns contre les autres. On peut juger des dispositions de ces petits tyrans, par ce qu'on rapporte d'un comte de Corbeil, appelé Eudes.

Ce comte prenoit ses armes pour aller combattre contre son roi : « Comtesse, » dit-il à son épouse, donnez-moi vous-» même cette épée. » En la recevant, il ajouta : « C'est un comte qui reçoit de » vous cette épée ; aujourd'hui même, de-» venu roi, il vous la rapportera teinte du » sang de son ennemi. » L'événement répondit mal à cette bravade. Le comte fut tué, dans le combat, d'un coup de lance.

[1109.]

Robert, comte de Flandres, étoit allé célébrer la fête de Noël à Saint-Omer. Il pria l'évêque d'Amiens de lui dire la messe de minuit : quand les seigneurs vinrent à l'offrande, l'évêque refusa tous ceux qui portoient les cheveux longs. Ces courtisans, indignés de l'affront qu'on leur faisoit, demanderent : « Quel est donc cet » évêque qui s'arroge tant d'autorité dans » un diocese étranger ? » On leur répor-

torité royale. Dans la suite des tems, on réprima l'indépendance des villes, en reprenant les privileges qui leur avoient été accordés pour des raisons qui ne subsistoient plus.

dit : « C'eſt Godefroi, évêque d'Amiens. » Ils ſe mirent auſſitôt à couper leurs cheveux ; & pluſieurs n'ayant point de ciſeaux, tâcherent d'y ſuppléer avec leurs couteaux & leurs épées. « Nous ne voulons pas, di- » ſoient-ils, nous priver de la bénédiction » d'un ſi ſaint évêque. » On regardoit alors comme un luxe efféminé, de porter les cheveux longs.

[1110.]

Henri I, roi d'Angleterre & duc de Normandie, ayant trouvé le moyen de s'emparer de la fortereſſe de Giſors, contre la foi des traités, donna lieu à la guerre qui ſubſiſta entre la France & l'Angleterre depuis cette année, juſqu'en 1450, que Charles VII réunit la Normandie à la couronne. Cet eſpace de trois cens quarante années fut une continuelle alternative de guerres & de trèves, pendant laquelle plus de cent vingt traités de paix furent ſignés & rompus preſque auſſitôt après.

La charge de grand ſénéchal de France étoit devenue la premiere du royaume. (*Voyez ci-deſſus*, page 29.) Elle regardoit la maiſon du roi, la guerre & la juſtice. Il ſemble qu'elle réuniſſoit à peu près les fonctions du grand-maître de l'hôtel, du connétable & du comte du palais. On peut en juger par un traité conclu entre le roi Louis le Gros & le comte d'Anjou, qui étoit grand

[1112.]

On découvrit à Soiſſons une nouvelle ſecte de Manichéens, dont le chef étoit un homme ſans lettres, nommé Clémentius. On l'arrêta avec ſon frere Ebrard, & une femme qu'ils avoient engagée dans leurs erreurs. On les préſenta à l'évêque, en les accuſant d'être hérétiques. A ce mot, Clémentius dit à l'évêque : « N'avez-vous pas lu dans l'Evangile, *Beati eritis ?* » Cet ignorant croyoit que *eritis* ſignifioit HÉRÉTIQUES, & que l'Ecriture ſainte diſoit expreſſément : HEUREUX LES HÉRÉTIQUES.

ſénéchal de France. Il fut arrêté que « dans les » cérémonies d'éclat, lorſque le roi mangera en » public, le comte ſe tiendra aſſis juſqu'au moment » du ſervice; alors il recevra les plats pour les » placer ſur la table : après le repas, il ſe retirera » chez lui, ſur un cheval de guerre dont il fera » préſent au cuiſinier du roi, lequel lui enverra un » morceau de viande, & le panetier y joindra » deux pains avec trois chopines de vin. A la » guerre, le grand ſénéchal fera préparer pour le » roi un pavillon qui puiſſe contenir cent perſon- » nes. Au départ de l'armée, il commandera l'a- » vant-garde; & au retour, l'arriere-garde; &, » quelque choſe qui arrive, le roi ne pourra lui » faire aucun reproche. Pour ce qui regarde l'ad- » miniſtration de la juſtice, tout jugement porté » par le grand ſénéchal ne ſera point réformé; » &, dans les conteſtations ſur des ſentences ren- » dues par les juges royaux, ſa déciſion fera loi; »

[1115.]

Adélaïde de Savoie, épouse de Louis VI, prenoit elle même le soin de l'éducation de ses enfans. Chaque jour ils se rendoient dans son appartement, le soir & le matin, à une heure indiquée, pour recevoir ses leçons. Elle les formoit sur-tout à la piété, & aux vertus propres de leur âge & de leur état.

[1119.]

Les François, battus à la journée de Brenneville, fuyoient devant le duc de Normandie. Un Anglois saisit la bride du cheval de Louis le Gros, en criant: « Le » roi est pris! » Le roi répondit en riant: « Ne sçais-tu pas que, même au jeu des » échecs, on ne prend jamais le roi? » En parlant ainsi, il portoit à ce soldat un coup de sa masse d'armes, & l'abattoit mort à ses pieds.

[1124.]

L'empereur Henri V, à la tête d'une armée formidable, venoit fondre sur la Champagne. Toute la France prit les armes & vint joindre le roi; seigneurs, bourgeois, prêtres & moines composerent, presque en un instant, une armée de quatre cens mille hommes, que l'on comparoit à une nuée de sauterelles répandues sur la surface de la

terre. L'empereur, effrayé, regagna au plutôt ſes Etats.

* Ce fut à cette occaſion que l'oriflamme

* Guillaume Guyart décrit l'oriflamme par ces vers :

Oriflamme eſt une banniere
Aucun poi plus forte que guimple,
De cendal rougeïant & ſimple,
Sans pourtraiture d'autre affaire.

Un ancien inventaire du tréſor de S. Denis en fait ainſi la deſcription : « Étendard d'un cendal » fort épais, fendu par le milieu en forme de gon- » fanon fort caduque, enveloppé d'un bâton cou- » vert de cuivre doré, & un fer longuet & aigu » au bout. »

Le comte du Vexin, avoué du monaſtere de S. Denis, alloit y prendre cet étendard, quand il partoit pour quelque guerre particuliere, où il s'agiſſoit de défendre les biens du monaſtere. Le Vexin ayant été réuni à la couronne, nos rois ſuivirent l'exemple des anciens comtes dont ils avoient pris la place.

Louis le Gros, &, après lui, tous ſes ſucceſſeurs juſqu'à Charles VII, alloient prendre l'oriflamme, au moment de leur départ pour quelque grande expédition. Le monarque la recevoit à genoux des mains de l'abbé de S. Denis, & la confioit à un guerrier diſtingué par ſa bravoure. Au retour de la campagne, on reportoit l'oriflamme avec les mêmes cérémonies que l'on avoit obſervées pour la prendre.

Outre cet étendard, on portoit la banniere de France. Elle étoit quarrée, & faite de velours bleu ſemé de fleurs-de-lys d'or.

parut

parut pour la premiere fois dans les armées Françoiſes. C'étoit l'étendard de l'abbaye de S. Denis, & la banniere que l'on portoit aux proceſſions & dans les petites guerres que cette abbaye ſoutenoit contre ſes voiſins. Elle étoit compoſée d'une lance dorée, au haut de laquelle on avoit attaché un gonfanon, banniere ou pavillon de taffetas couleur de feu, tout uni, fendu par le bas en trois queues bordées de houppes vertes.

[1137.]

Louis VI, peu de tems avant ſa mort, adreſſa ces paroles remarquables à ſon fils qu'il avoit déja fait couronner roi de France, ſelon la coutume des premiers rois de la troiſieme race: « Souvenez-vous, mon » fils, que la royauté n'eſt qu'une charge » publique dont vous rendrez un compte » rigoureux à celui qui ſeul diſpoſe des » ſceptres & des couronnes. »

LOUIS VII, LE JEUNE.

[1142.]

THIBAUD, comte de Champagne, avoit ſouvent troublé l'Etat par ſes intrigues, ſous le règne précédent. Le nou-

---

Louis VII admit à ſa cour, vers l'an 1144, les TROUVERRES ou TROUBADOURS, & les combla de préſens. Ces Troubadours ſont les premiers poëtes François; car on ne doit point accorder ce titre aux BARDES, verſificateurs barbares, qui parurent dès les premiers tems de la monarchie, & dont le chef-d'œuvre a été la CHANSON DE ROLAND. C'étoit un conte romaneſque, compoſé pour animer le ſoldat. Avant que d'en venir aux mains, on diſtribuoit à la tête de l'armée une troupe de groſſes voix qui chantoient de toutes leurs forces cette chanſon de Roland.

Les Troubadours étoient plus polis, plus ingénieux, plus aimables. Ils firent ſentir les premiers agrémens de la rime. Leurs productions ne reſpiroient ordinairement que la joie & la galanterie. Un Troubadour étoit toujours ſuivi de ſes CHANTEURS & de ſes MENESTRELS; les premiers chantoient des vers compoſés par leur chef, & les ſeconds accompagnoient ſur divers inſtrumens.

On appeloit LAIS, les chanſons gaies; & les triſtes ſe nommoient SOULAS.

Les PASTORALES avoient pour objet les amuſemens de la campagne.

veau roi, irrité de les voir continuer, entre dans la Champagne, laisse par-tout des marques de son ressentiment, & ne peut refuser des larmes aux ruines de Vitry, surnommé le brûlé, à cette occasion. Maître des murailles de la ville, il ne trouvoit plus de résistance que dans l'église paroissiale; il ordonna d'y mettre le feu; treize cens personnes périrent dans les flammes. Le plus vif repentir suivit cet emportement; & le desir d'en faire pénitence fut compté,

---

Les SYRVENTES, consacrées à chanter les combats & les victoires, étoient un mélange d'éloges & de satires.

Les TENSONS, ou questions ingénieuses sur l'amour, se portoient à un tribunal appelé LA COUR D'AMOUR, composé des femmes les plus distinguées par l'esprit & par la naissance : elles avoit seules le droit de résoudre ces sortes de problêmes.

Les FABLIAUX étoient de petites histoires, ou des contes moraux & allégoriques, dans lesquels la décence n'étoit pas communément fort ménagée.

Enfin on composoit encore des DIALOGUES, que l'on a gratuitement décorés du nom de Comédies.

Les premiers Trouverres ou Troubadours vinrent de Provence; & les Muses Françoises y comptoient au nombre de leurs éleves des souverains, des ducs, des comtes & des hommes de la premiere distinction. Les Picards suivirent de fort près les Provençaux, & ne leur céderent que la gloire d'un peu d'ancienneté.

trois ans après, parmi les motifs qui le déterminerent au voyage de la Terre-sainte.

Thibaud avoit gagné l'amitié des moines par ses largesses ; on disoit de lui : « Les » moines & les freres convers sont les » soldats & l'artillerie inutile du comte de » Champagne. »

[1146.]

La seconde croisade est prêchée par S. Bernard *, dans une assemblée de la nation, tenue à Vezelai en Bourgogne. Le roi fut le premier qui demanda la croix. La reine Eléonore & la plus grande partie des seigneurs la reçurent en même tems. Aussitôt l'assemblée se mit à crier : « La » croix ! la croix ! » Le saint ayant épuisé

* Les grands, ainsi que le peuple, avoient conçu l'idée bizarre de mettre S. Bernard à la tête des Croisés, avec la qualité de Général. Il n'y manquoit presque plus que l'agrément du pape ; & le saint abbé de Clairvaux crut devoir le prévenir par une lettre qu'il lui en écrivit. Il badinoit d'abord sur l'indécence du personnage où on vouloit l'exposer ; ensuite il conjuroit le pape « de » ne lui rien ordonner qui, à la honte de la » Chrétienté, le réduisît à se rendre le jouet du » caprice des hommes, & peut-être la victime » de leur indiscrétion. » Ainsi, avec beaucoup de risques à courir, il ne voyoit que du ridicule à remporter.

l'immenſe proviſion qu'il en avoit faite, ne put répondre à l'empreſſement de la multitude, qu'en ſe dépouillant d'une partie de ſes habits, pour en faire des croix. La plûpart des femmes ſuivirent leurs maris : on envoyoit une quenouille & un fuſeau à ceux qui ne prenoient point la croix ; & l'année ſuivante, le roi parut ſous les murs de Conſtantinople, à la tête de deux cens mille hommes. L'empereur Conrad III avoit pris les devants avec une armée de plus de cent mille hommes.

[1147.]

Le pape Eugene III, réfugié en France, eut la dévotion d'aller dire la meſſe dans l'égliſe de ſainte Genevieve, alors deſſervie par des chanoines. Le roi envoya un riche tapis pour couvrir le prie-Dieu du pape. Après l'office, les eccléſiaſtiques Romains, qui accompagnoient le ſaint pere, prirent ce tapis comme leur appartenant, par une ſorte d'uſage ſur lequel on ne s'étoit pas encore aviſé de conteſter avec eux. Les chanoines prétendirent que ce tapis devoit être regardé comme un don fait à leur égliſe. La diſpute s'échauffa, & on en vint aux mains. Le roi ſe mêla dans la querelle, afin de l'appaiſer, & n'y fut point reſpecté. Les chanoines eurent, par la violence & le nombre de leurs domeſtiques, tout l'avan-

tage du combat ; mais le monarque les punit, en réaliſant le projet que l'on avoit déja conçu de les réformer. On leur ſubſtitua douze chanoines réguliers de S. Victor ; & le célebre Odon fut le premier abbé de ſainte Genevieve.

[1148.]

L'arriere-garde de l'armée Françoiſe eſt ſurpriſe & taillée en piéces dans les défilés des montagnes de Laodicé en Lydie. Le roi, après avoir combattu long-tems, reſte ſeul, & n'a plus d'autre reſſource qu'un arbre ſur lequel il monte pour gagner la pointe d'un rocher. Une troupe d'ennemis l'attaque ; il abat la tête ou les bras à quiconque entreprend de monter ſur ſon arbre : la bonté de ſes armes le garantiſſoit des flèches ; les aſſaillans ſont forcés de l'abandonner, & il rejoint heureuſement ſon avant-garde.

[1149.]

Louis le Jeune revint de la Paleſtine, après avoir échoué dans toutes ſes entre-

---

Le Roman d'Alexandre, commencé par Euſtace, & continué par Alexandre Paris, remonte vers le milieu de ce douzieme ſiécle, & forme une époque intéreſſante pour la littérature françoiſe. Les vers alexandrins, c'eſt-à-dire de douze ſyllabes, qui ont pris leur nom de ce poëme d'Alexandre, où ils furent employés, commencent

prises, par la trahison des Grecs, par la résistance des Sarasins, par le peu de discipline qu'il y avoit dans son armée, d'abord trop nombreuse, & bientôt après réduite à une poignée de soldats. Malgré tant de malheurs, que l'on devoit regarder comme inséparables d'une expédition si dangereuse, la piété de ce prince lui inspira

---

à fixer les connoissances que nous pouvons avoir des premiers tems de notre poésie. On ne prétend pas insinuer ici, qu'un poëme aussi considérable que celui d'Alexandre soit l'essai de notre versification, ce qui ne seroit pas vraisemblable; mais il est certain que ce poëme est le premier ouvrage où notre poésie se soit montrée avec une sorte de majesté, & supérieure aux difficultés qu'elle trouvoit dans le peu d'harmonie de la langue françoise qui se parloit alors. Les faiseurs de prose rimée, qui parurent après, s'accommoderent mieux des vers de huit syllabes, ceux de douze leur paroissant trop difficiles; ils étoient tous si esclaves de la rime, que, pour la trouver, ils ne faisoient pas difficulté d'estropier les mots.

L'origine de la rime en France, que Pétrarque a placée vers l'an 1250, doit avoir une plus grande ancienneté. Près de cent cinquante ans avant cette époque, Pierre Abailard s'amusoit à faire des chansons. « Pour moi, dit un sçavant critique, sans » vouloir assurer aux Provençaux la gloire de cette » invention, je croirois plutôt que les *Rhythmes*, » appelés dans la suite vers *Léonins*, & connus » en France dès le neuvieme siécle, ont donné » naissance à la rime. » (*Voyez ci-dessus* page 164.)

dans la ſuite de nouveaux projets de croiſade : cependant la triſte expérience qu'il en avoit faite, ralentit ſon ardeur, & il ſe contenta de trois pélerinages ; l'un à S. Jacques en Galice, l'an 1155 ; l'autre au Mont-ſaint-Michel, en 1157 ; & le dernier, au tombeau de S. Thomas de Cantorberi, en 1179. Ce pélerinage en Angleterre, avoit pour objet la guériſon de l'unique héritier de la couronne, que l'on appeloit alors PRINCE DU ROYAUME. Louis s'étoit conſtamment déclaré l'ami & le protecteur de S. Thomas de Cantorberi ; il l'avoit reçu avec joie, pendant ſon exil : il eſpéra de l'avoir pour interceſſeur auprès de Dieu, & ne fut point trompé dans ſon attente.

Le jeune prince, (Philippe Auguſte) âgé de quatorze ans, s'étoit égaré à la chaſſe, dans la forêt de Compiégne. Après avoir érré ſeul au milieu des bois, pendant une nuit fort obſcure, il apperçut de loin une grande figure hideuſe, portant un vaſe dans lequel il voyoit ſouffler un braſier allumé. C'étoit un charbonnier qui alloit reprendre ſon travail. Malgré l'horreur du ſpectacle, le prince s'avança avec beaucoup de fermeté, ſe fit connoître & conduire au château. Dès le même jour, il tomba malade, & l'on craignit pour ſa vie. Le roi retrouva le prince plein de ſanté, au retour

de ſon pélerinage, qui n'avoit duré que ſix jours.

[1152.]

Un gentilhomme fort pauvre avoit deux filles à marier. Il demanda leur dot à Henri I, comte de Champagne, ſurnommé le Magnifique. L'intendant du comte traita fort mal ce gentilhomme, & finit par jurer que les libéralités de ſon maître l'avoient réduit à n'avoir plus rien à donner... « Tu » en as menti, répondit Henri; je ne t'ai pas » encore donné, vilain! Tu es à moi: pre» nez-le mon gentil-homme, & je vous le » garantirai. » Celui-ci obéit auſſitôt; ſe ſaiſit de l'intendant, le mit en priſon, & ne lui rendit la liberté qu'après en avoir tiré cinq cens livres, avec leſquelles il maria ſes deux filles.

[1160.]

Maurice de Sully, évêque de Paris, commença à faire bâtir l'égliſe de Notre-Dame de Paris, (telle qu'on la voit aujourd'hui,) ſur les débris de l'ancienne égliſe conſtruite ſous le règne de Childebert I. « Il y a long-tems, dit un écri» vain du règne de Philippe Auguſte, que » Maurice travaille à bâtir ſon égliſe. Le » chœur eſt achevé, & il n'y manque que » le toît. Quand cet ouvrage ſera fini, il

» n'y aura pas d'édifice en-deçà des Monts ; » qui puiſſe lui être comparé. » Le maître-autel fut achevé en 1182 : le frontiſpice eſt du tems de Philippe Auguſte ; mais tout l'édifice ne finit qu'après deux cens ans d'un travail ſouvent interrompu par la diſette d'ouvriers, ou parce que les fonds manquoient.

Maurice de Sully, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance, ſe tira, par ſon mérite, de la pauvreté la plus abjecte. Un plaiſant lui refuſa l'aumône qu'il demandoit, à moins qu'il ne renonçât pour toujours à l'épiſcopat. Maurice, quoique fort jeune alors, n'en voulut rien faire, & préféra de ſe paſſer du ſecours qu'on lui offroit, quelque beſoin qu'il en eût. Ses talens le conduiſirent à une chaire de théologie, & à la dignité d'archidiacre dans l'égliſe de Paris.

Après la mort de Pierre Lombard, évêque de Paris, la contradiction des ſuffrages obligea le clergé de remettre au jugement de trois perſonnes l'élection d'un nouvel evêque. Maurice de Sully fut le premier des trois. S'étant aſſuré que ſes deux collegues ne démentiroient pas le choix qu'il alloit faire : « Je ne connois, dit-il, ni les » conſciences ni les intentions des autres ; » mais je crois me connoître moi-même, » & pouvoir me répondre que, ſi je prends » le gouvernement de ce dioceſe, je ne

» chercherai & ne travaillerai, avec la » grace du Seigneur, qu'à le gouverner » avec sageſſe. Je me donne ma voix: l'é- » lection eſt faite. »

[1179.]

Louis VII fait ſacrer Philippe ſon fils. Cette cérémonie eſt remarquable par le choix des pairs * de France, & par la

* Sous les deux premieres races de nos rois, le nom de PAIR n'étoit pas une dignité, & ſe donnoit également à tous ceux qui, en qualité de vaſſaux, relevoient d'une même ſeigneurie, parce qu'ils étoient égaux entr'eux, ſelon la ſignification du terme PAIR, qui vient du mot latin *par*, ÉGAL, & qui eſt auſſi ancien que la monarchie Françoiſe. Les fils du roi s'appeloient PAIRS; les évêques ſe donnoient le même nom. Une ordonnance, ou capitulaire de Louis le Débonnaire, défend aux ſoldats de forcer à boire leurs pairs (leurs égaux.) Après l'établiſſement des communes, les juges qu'on leur donna, s'appeloient PAIRS BOURGEOIS. Toutes ces dénominations n'étoient fondées que ſur l'égalité qui ſe trouvoit entre ceux auxquels on les attribuoit. Les grands vaſſaux de la couronne, ſous le nom de PAIRS DU ROYAUME, jouiſſoient ſeuls d'une conſidération qui leur étoit due: juges de toutes les affaires qui intéreſſoient l'Etat, ils compoſoient avec le roi un tribunal que l'on appeloit LA COUR DE FRANCE, LA COUR DU ROI, ou LA COUR DES PAIRS.

C'eſt parmi ce nombre illimité des PAIRS DU ROYAUME, que Louis VII choiſit ceux qui formerent le corps auguſte des DOUZE PAIRS DE

prérogative attribuée aux archevêques de Reims, touchant le ſacre de nos rois *.

Louis VII mourut après avoir fait épouſer à ſon fils, Iſabelle de Hainaut, princeſſe du ſang de Charlemagne. Un des officiers chargés de maintenir le bon ordre pendant

---

FRANCE, qui ſeuls & à l'excluſion de tout autre, partagerent les illuſtres prérogatives attribuées à leur dignité. Ils aſſiſterent au ſacre de Philippe II, & y remplirent différentes fonctions. Henri II, roi d'Angleterre, en qualité de duc de Normandie, portoit la couronne du jeune roi; le comte de Flandres portoit l'épée royale, &c.

* Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, & frere de la reine de France Adélaïde de Champagne, donna l'onction royale au jeune prince ſon neveu, & profita de ſon crédit pour attribuer à ſon ſiége le droit excluſif de ſacrer les rois de France. L'évêque de Soiſſons le remplaçoit en qualité de ſon premier ſuffragant. Une bulle du pape Alexandre III confirma la déclaration que Guillaume de Champagne avoit obtenue du roi en faveur de ſon ſiége. Avant cette époque, une ſorte d'uſage avoit autoriſé les prétentions des archevêques de Reims, ſans les mettre à l'abri d'être combattues par les autres métropolitains du royaume. « Cependant, diſoit Yves de Chartres, en » 1108, ſi les rois de France ont eu tant de reſpect » pour l'égliſe de Reims, qu'ils ont mieux aimé y » recevoir l'onction royale qu'ailleurs, nous ne » nous oppoſons pas à cet honneur; & ſi nous » aſſiſtions à la cérémonie, nous nous ferions un » plaiſir de répondre *Amen* à la bénédiction de cet » archevêque. »

la cérémonie, caſſa, d'un ſeul coup de baguette, trois lampes qui ſe trouvoient au-deſſus des nouveaux époux, & l'huile tomba ſur eux en abondance. Le peuple applaudit à cet accident, le regardant comme un heureux préſage des plus abondantes bénédictions du Ciel. On crioit de toutes parts : « Bon préſage ! bon préſage ! »

PHILIPPE II, AUGUSTE.

[1180.]

LES Juifs étoient en très-grand nombre dans le royaume ; ils y poſſédoient des biens immenſes, fruits de leurs uſures exceſſives. Plus de la moitié des maiſons de Paris leur appartenoit. On les accuſoit d'immoler des enfans baptiſés, &c.

Le jeune roi avoit conçu, dès ſon bas âge, contre cette nation, une haine qu'il lui tardoit de faire éclater, ſur-tout depuis que le tems y avoit ajouté des motifs de religion & de politique. Il ſçavoit qu'un nombre conſidérable de ſes ſujets gémiſſoit ſous le joug de ces uſuriers, dont la coutume étoit de forcer leurs débiteurs inſolvables à ſe rendre eſclaves, & à perdre pour toujours la liberté. Les grands du royaume autoriſoient ces déſordres par une protection qu'ils mettoient à prix d'argent. Le 14 Février 1182, tous les Juifs furent arrêtés dans leurs ſynagogues ; ils remirent aux officiers du roi ce qu'ils avoient d'or & d'argent, de vaſes & de meubles précieux. Un premier édit anéantit toutes les dettes contractées avec eux ; par un ſecond, leurs

immeubles furent confiſqués ; & ils eurent ordre de quitter, avant la fin de Juillet, les terres qui étoient ſous l'obéiſſance du roi.

[1183.]

Le roi, redouté de ſes voiſins comme de ſes vaſſaux, profita de la paix pour fortifier pluſieurs villes, & les mettre à l'abri de toute ſurpriſe. Il employa des ſommes conſidérables à l'embelliſſement & à la ſûreté de ſa capitale : il en fit paver les rues & les places publiques, & la renferma dans une enceinte de murs flanqués de groſſes tours. Les propriétaires du terrain où paſſoient les murs & les foſſés, furent dédommagés aux dépens du prince.

[1188.]

La nouvelle de la priſe de Jéruſalem par Saladin étant apportée en France, Philippe II forma, avec Richard I, roi d'Angleterre *, une nouvelle croiſade, dont le

* Les rois de France & d'Angleterre, aſſemblés à Nonancourt, en 1189, afin de prendre leurs dernieres réſolutions ſur le voyage dans la Paleſtine, firent pluſieurs ordonnances qui devoient être communes aux deux armées. Celle qui regardoit la punition des crimes, portoit que « celui » qui tuera un homme, ſera lié avec le corps » mort, & précipité avec lui dans la mer, ou en» terré tout vivant: celui qui aura donné un ſouf-

ſuccès ne fut pas plus heureux que celui de la précédente. Dans une aſſemblée générale, tenue à Paris, on arrêta que tous ceux qui ne ſeroient pas du nombre des croiſés, payeroient une fois le dixieme de leurs biens pour les frais de la guerre ſainte; c'eſt ce qu'on appela DIXME SALADINE, du nom de Saladin, le principal ennemi que l'on alloit combatre. Les religieux de Cîteaux, de Fontevrault, les Chartreux & les hôpitaux des lépreux, furent ſeuls exempts de payer cette dixme, parce qu'ils étoient trop pauvres pour ne pas mériter cette exemption.

Dans une circonſtance à peu près ſemblable, le clergé de Reims fit de vives repréſentations à Philippe II, & le pria de ſe contenter du ſecours des prieres que l'on feroit pour le ſuccès de ſes armes. Le prince diſſimula; mais, peu de tems après, quelques ſeigneurs firent le dégât ſur les terres de l'égliſe de Reims; le clergé eut

» flet, ſera plongé trois fois dans la mer: celui » qui frappera de l'épée, aura le poing coupé: » celui qui dira des injures, donnera à l'offenſé » autant d'onces d'argent qu'il aura prononcé d'in- » vectives: celui qui ſera convaincu d'un vol, on » lui raſera la tête, ſur laquelle on répandra de la » poix bouillante; on la couvrira de plumes, & » le coupable ſera expoſé ſur le premier rivage » qui ſe préſentera. »

recours

recours au roi, qui promit de prier ces seigneurs de finir au plutôt leurs entrepriſes. Malgré les prieres du monarque, la vexation ne fit qu'augmenter. Le clergé envoya de nouveaux députés; le roi leur fit cette réponſe : « Je vous ai protégés par mes » prieres, comme vous m'avez ſervi par les » vôtres; de quoi vous plaignez-vous? » Le clergé, convaincu du juſte reſſentiment du prince, promit de ſe porter à ſon ſervice avec plus de zele, & obtint une pleine ſatisfaction des dommages qu'il avoit ſoufferts.

[1191.]

Philippe II, attaqué d'une maladie qui lui faiſoit perdre les cheveux, les ongles & l'épiderme, quitta la Paleſtine pour revenir dans ſon royaume, & laiſſa au roi d'Angleterre cinq cens chevaliers, ſous la conduite de Hugues III, duc de Bourgogne, auquel il remit l'argent néceſſaire pour l'entretien de ſes troupes pendant trois ans.

[1192.]

Richard I, roi d'Angleterre, avoit renouvelé l'uſage des arbalêtes. Les François refuſerent de ſe ſervir de ces armes qu'ils appeloient PERFIDES. « Avec elles, diſoient-» ils, un poltron à couvert pourroit tuer

» le plus vaillant de tous les guerriers. Nous » ne voulons devoir la victoire qu'à nos » lances & à nos épées. »

[1194.]

Philippe II tomba dans une embuſcade entre Blois & Freteval : il eut le bonheur d'échapper aux Anglois ; mais il perdit ſes bagages, ſa chapelle, ſon argent, ſon ſceau, avec tous les papiers * & les titres de la couronne ; ce qui devint une perte irréparable, par le refus conſtant que Richard fit de les rendre. Il eſpéroit y trouver de quoi juſtifier les prétentions qu'il vouloit faire valoir contre le roi de France, & autoriſer les plaintes ou les révoltes des vaſſaux de la couronne.

* On prit toutes les meſures poſſibles pour remédier aux inconvéniens qui pourroient réſulter de la perte des papiers & des titres de la couronne. Un garde des archives, nommé Gautier, ſuppléa, par une mémoire prodigieuſe, à ce que les recherches les plus exactes ne purent fournir ; & l'on établit un tréſor de chartes, ſous la garde d'un tréſorier dont le titre fut réuni, en 1582, à la charge de procureur-général du roi. Le tréſor des chartes fut d'abord dépoſé au temple, enſuite au palais, & enfin à la Sainte-Chapelle de Paris, où il eſt encore aujourd'hui. Ce malheur apprit à ne plus expoſer au ſort des armes les papiers & les regiſtres publiques.

[1195.]

Dans un concile tenu à Montpellier *, on y prescrit que, « soit chair, soit poisson, » il faut que les ecclésiastiques sur-tout » se contentent de deux mets ; si ce n'est » qu'en gibier, ou autres présens, ils aient » reçu quelque chose qu'ils puissent y ajou» ter. »

[1197.]

Le roi de France allant de Mantes à Gisors, avec un simple escadron de trois cens hommes, apperçoit le roi d'Angleterre qui venoit fondre sur lui avec une armée nombreuse. Mauvoisin propose de rentrer dans Mantes : « Moi, dit le roi, que je recule » & que je fuie devant mon vassal !.... Qui » veut vaincre ou mourir avec moi, me » suive ! » Il s'avance aussitôt ; perce avec son escadron toute l'armée ennemie, & ar-

* Le même concile de Montpellier ordonnoit aux clercs & aux laïques de porter des habits fermés. Les modes pour les habits étoient alors des plus bizarres. On se plaisoit à porter des étoffes plissées, & chargées de figures grotesques, de monstres, de diables, &c. Les femmes avoient des robes d'une longueur démesurée, qui traînoient « derriere elles en queue de serpent. » On invectivoit beaucoup contre ces usages, soit que les bonnes mœurs y fussent intéressées, soit que la vanité seule en parût condamnable.

rive à Giſors, n'ayant perdu que peu d'hommes faits priſonniers.

[1198.]

L'armée Françoiſe alloit reprendre Courcelles : elle eſt défaite par le roi d'Angleterre ; la déroute devient génerale, & on prend la fuite vers Giſors. Le pont ſur lequel Philippe II paſſoit pour entrer dans la ville ſe rompt tout-à-coup. Le prince, intrépide, ſe tient ferme ſur ſon cheval, qui de lui-même ſe met à nager, & aborde heureuſement.

[1200.]

Philippe II, dans tout le ſyſtême de ſon gouvernement, ne ſe propoſoit que d'affermir & d'augmenter ſon autorité, d'étendre les limites de ſon royaume, & de reprendre les domaines qui avoient été démembrés de ſes Etats. Il épioit ſur-tout l'occaſion de réunir la Normandie à ſa couronne ; & il crut la trouver dans quelques querelles élevées entre Jean Sans-Terre, & pluſieurs autres grands vaſſaux de ſon royaume.

En 1202, la guerre qu'il faiſoit en Normandie devint très-violente par la mort d'Artur, duc de Bretagne, qu'on aſſuroit avoir péri, au moins par l'ordre du roi Jean, dont Artur étoit neveu & priſon-

nier. Sur les plaintes de Conſtance, mere du duc de Bretagne, le roi d'Angleterre fut cité juridiquement à la cour des pairs, en qualité de duc de Normandie. Ce prince n'ayant point comparu, un jugement ſolennel des mêmes pairs le déclara, en 1203, « atteint & convaincu de la mort d'Artur ; » coupable de félonie contre le roi de » France, ſon ſeigneur & maître, &, » comme tel, privé & déchu des terres & » ſeigneuries mouvantes de la couronne » de France. »

[1203.]

Le roi de France, preſſé de raſſembler des troupes, & de les mener contre le duc de Normandie, ſe rendit à Moret dans le Gatinois, où il ſçavoit que des gentilshommes s'étoient rendus en grand nombre, pour un tournois *. Le prince les

* Rien n'eſt plus célebre dans notre hiſtoire, que les joûtes & les tournois. Ces ſortes de combats, dont les François furent les inventeurs, paroiſſoient néceſſaires à une nation toute occupée du ſoin de ſe former à manier les armes avec adreſſe, & ſur-tout dans des ſiécles où la maniere de combattre expoſoit toujours les guerriers à SE BATTRE CORPS A CORPS.

Les tournois étoient des batailles dans leſquelles on obſervoit un ordre & des loîs très-ſéveres. Pour y être admis, il falloit prouver trois quartiers de nobleſſe, & ne craindre aucun re-

détermina facilement à le ſuivre ; & au lieu de s'amuſer à des combats ſimulés, ils

proche du côté de la probité, de la politeſſe, ni des alliances. Les armes dont on devoit ſe ſervir, étoient COURTOISES ET INNOCENTES, c'eſt-à-dire qu'elles n'avoient ni pointe ni tranchant. Les combattans arrivoient quatre jours avant le tournois ; & la plûpart ſe ruinoient pour former un équipage où l'or, les rubis, les perles, les émeraudes brilloient avec une profuſion ſurprenante. Les TENANS & les ASSAILLANS, partagés en quadrilles, ſe rangeoient en ordre de bataille dans une carriere préparée exprès, & environnée d'amphithéâtres richement décorés. On ſonnoit la charge ; les quadrilles ſe mêloient ; le combat étoit long & opiniâtre : on recueilloit les voix, & on diſtribuoit le prix avec la plus grande équité. Les dames préſidoient toujours à ces ſortes de combats, & en étoient ordinairement les juges. Dès que les TENANS paroiſſoient dans la carriere, elles leur diſtribuoient ce qu'on appeloit FAVEUR, JOYAU, NOBLESSE ou ENSEIGNE, c'eſt-à-dire, quelque ornement détaché de leur parure, ou un ouvrage tiſſu de leurs mains.

Les joûtes étoient des combats de corps à corps. Souvent deux braves rompoient une ou pluſieurs lances en l'honneur des dames. Ils couroient à toute bride l'un contre l'autre, la lance en arrêt, & ſe portoient des coups propres à déſarçonner le meilleur écuyer.

Ces jeux occaſionnoient une infinité d'accidens, malgré les précautions que l'on prenoit pour les prévenir : plus de vingt princes y périrent. La mort funeſte du roi de France Henri II, arrivée en 1559, mit fin à ces dangereux combats que l'Égliſe avoit proſcrits dans tous les tems.

allerent gaiement faire lever le ſiége d'Alençon.

[1203.]

Philippe II commença la conquête de la Normandie, par le ſiége d'une forteresſe qui en étoit le boulevard. Richard I y avoit forcé la nature, afin d'en faire une place d'armes imprenable, & lui avoit donné le nom de Château-Gaillard, prétendant qu'il n'y auroit qu'à rire & ſe moquer des efforts que l'on feroit pour le forcer. Les François l'attaquerent au mois d'Août, & s'en rendirent les maîtres au mois de Février de l'année ſuivante, après y avoir épuiſé toutes les reſſources que des aſſiégeans peuvent trouver dans leur courage, leur patience, leur adreſſe & leur intrépidité.

[1204.]

Pierre Bogis, ou le Camus, jeune gentilhomme qui vouloit ſe diſtinguer par quelque coup d'éclat, avoit remarqué une fenêtre par laquelle il n'étoit pas impoſſible de pénétrer dans la ſeconde enceinte de murs, qui environnoit le Château-Gaillard. Il communique ſon projet à pluſieurs de ſes amis, & les détermine à le ſuivre. En conſéquence, il ſe gliſſe le long d'un foſſé eſcarpé, s'éleve ſur les épaules du plus grand homme de ſa troupe, entre, par cette

fenêtre, dans un magasin, & commence à en abattre la porte. Au premier bruit, l'alarme se répand; on rassemble contre la porte un grand nombre de fascines auxquelles on met le feu. Bogis, le sabre à la main, passe, à la tête de sa troupe, au milieu des flammes; écarte tout ce qui se présente; abat le pont-levis, & laisse une entrée libre aux troupes que le bruit de cette attaque avoit fait avancer.

Roger de Laci, qui commandoit dans la place, manquant de vivres & de munitions, sortoit avec deux cens hommes, restes d'une garnison nombreuse, bien résolu de vendre chérement sa vie. Le roi de France voulut qu'on épargnât ces braves gens: il les traita avec beaucoup d'humanité, & témoigna au commandant toute l'estime que lui inspiroit la belle défense qu'il venoit de faire.

[1204.]

Le roi Jean, occupé de plaisirs & de vains amusemens, répondoit à ceux qui lui parloient d'empêcher les progrès des François: « Laissez-les faire; j'en repren» drai plus en un jour, qu'ils n'en auront » pris en un an. » A la nouvelle de la prise du Château-Gaillard, il prend la fuite & se retire à Londres. Les députés de Rouen vont l'y trouver, & lui déclarent qu'il fau-

dra rendre leur ville aux François, si elle n'est pas secourue dans trente jours. Le prince, interrompu par ces députés, dans une partie d'échecs qu'il perdit l'instant d'après, leur répondit en colere : « Eh ! de » quoi vous aviſez-vous de venir me diſ- » traire pour me demander du ſecours ? Je » n'en ai point à vous donner ; faites comme » vous l'entendrez. »

Toute la Normandie étant conquiſe, Philippe-Auguſte la réunit à ſa couronne, en 1204, deux cens quatre-vingt-douze ans après qu'elle en eut été détachée, ſous le règne de Charles le Simple. Elle avoit été gouvernée par ſeize ducs, dont ſix étoient en même tems rois d'Angleterre. Cette réunion fut ſans retour ; & l'an 1206, l'Anjou, le Maine, la Touraine & le Poitou, à la réſerve de quelques places, ſubirent le même ſort que la Normandie.

[1206.]

Eudes de Sully, évêque de Paris, défend aux eccléſiaſtiques de ſon dioceſe de jouer aux échecs*.

* On prétend que ce jeu, alors fort à la mode, nous eſt venu des Indes. Vers le cinquieme ſiécle, un ſage Bramine l'avoit imaginé pour ſervir de leçon à un jeune prince impétueux, & qui traitoit ſes ſujets ſans aucun ménagement. En voyant un

[1214.]

L'empereur Othon IV, & Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre, ayant formé une ligue contre Philippe-Auguſte, aſſemblerent en Flandres une armée d'environ deux cens mille hommes. Le roi de France, qui n'en avoit avec lui que cinquante mille, cherche l'ennemi, & engage le combat, le 25 Juillet, près du village de Bovines, entre Lille & Tournai. La bataille fut des

---

jeu où le roi, la plus importante de toutes les piéces, ne peut attaquer ni ſe défendre que par le ſecours de celles qui l'environnent, comme autant de ſujets; le prince, qui avoit beaucoup d'eſprit, s'en fit l'application: &, voulant récompenſer le philoſophe Indien, il fournit lui-même l'objet d'une nouvelle inſtruction qui ne lui étoit pas moins néceſſaire. Le monarque laiſſa au Bramine le choix de la récompenſe. Celui-ci demanda autant de grains de bled qu'en produiroit le nombre des caſes de l'échiquier, en doublant toujours la multiplication depuis la premiere caſe juſqu'à la ſoixante-quatrieme; ce qui lui fut accordé ſans examen. Alors le philoſophe démontra au prince l'impoſſibilité de remplir l'engagement qu'il venoit de contracter. Il diſpoſa ainſi le calcul des grains de bleb, en ſuppoſant treize mille cinq cens quatre-vingt-quatre villes, dont chacune contiendroit mille vingt-quatre greniers, dans chacun deſquels il y auroit cent ſoixante-quatorze mille ſept cens ſoixante-deux meſures, & dans chaque meſure trente-deux mille ſept cens ſoixante-huit grains.

plus ſanglantes pendant ſix heures : les alliés perdirent trente mille hommes ; & Philippe remporta la victoire, l'une des plus mémorables que nous liſions dans l'hiſtoire. Elle fut alors le ſalut de la France ; elle ſera toujours la gloire de la nation Françoiſe.

Quelques heures avant le combat, Philippe-Auguſte mit ſa couronnne ſur l'autel où on célébroit la meſſe pour l'armée ; & la montrant à ſes troupes, il leur dit : « Si » vous croyez qu'un autre ſoit plus capa» ble que moi de porter cette couronne, » je ſuis prêt de lui obéir ; mais ſi vous » m'en croyez digne, il vous faut défendre » aujourd'hui votre roi, vos biens, vos fa» milles & votre honneur. » Auſſitôt les ſoldats tomberent à ſes pieds, en lui demandant ſa bénédiction, qu'il leur donna avec l'attendriſſement d'un pere qui bénit ſes enfans.

A la journée de Bovines, l'armée Françoiſe avoit été rangée en bataille par Guérin, chevalier de l'ordre des Hoſpitaliers, aujourd'hui de Malthe : il venoit récemment d'être élu évêque de Senlis. Il étoit alors premier miniſtre & favori du roi ; dans la ſuite il fut chancelier. L'avantage de la poſition qu'il donna aux troupes étoit d'autant plus conſidérable, qu'une des cauſes principales de la défaite des ennemis

fut attribuée au malheur d'avoir eu pendant tout le combat le ſoleil & la pouſſiere dans les yeux. « Le chevalier Guérin ne ſe battoit » point, diſent les hiſtoriens ; mais il don- » noit de très-bons ordres : il exhortoit les » combattans, & les animoit à bien faire » pour l'honneur de Dieu, celui du royau- » me, celui du roi, & pour la défenſe de » leur propre vie. »

Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, combattit vaillamment pendant toute l'action. Il donnoit ſur les ennemis à grands coups de maſſue : « En quoi, diſoit-il, je » ne fais rien de contraire au ſerment que le » roi d'Angleterre m'a forcé de lui prêter » en me rendant la liberté, puiſqu'aſſom- » mer de la ſorte ſes ſujets, ce n'eſt point » tremper mes mains dans leur ſang, ni » porter les armes de la maniere que les » ſaints canons le défendent. » On a vu, long-tems après, l'aumônier d'un vaiſſeau attaqué par des pirates, exhorter d'abord l'équipage à bien faire, en montrant une croix de bronze qu'il tenoit à la main. Voyant que l'on en venoit à l'abordage, il ſe mit à frapper avec ſa croix, & ſoutint pendant quelque tems, contre pluſieurs aſſaillans, un combat qui finit à ſon avantage.

En action de graces de la victoire qu'il venoit de remporter, Philippe-Auguſte

fonda l'abbaye de Notre-Dame de la Victoire, près Senlis. Elle fut bâtie par Louis VIII, & Guérin donna un emplacement convenable pour y élever ce monument de la gloire & de la piété de ſon ſouverain. Nos rois ont ſouvent donné cette abbaye à des évêques de Senlis.

[1214.]

Le comte de Flandres étoit entré dans la ligue de l'empereur & du roi d'Angleterre. La comteſſe ſa mere, Mahaud de Portugal, inquiète ſur le ſort de la nouvelle guerre qu'on alloit déclarer à la France, eut recours à un moyen qui étoit alors plus à la mode que jamais, même parmi les grands. Elle conſulta un magicien fameux; & on prétendit qu'il lui donna cette réponſe: « Il y aura une bataille ſanglante; » le roi Philippe y ſera foulé aux pieds des » chevaux: ſon corps ne ſera point enſe- » veli; & après la victoire, le comte de » Flandres entrera dans Paris en triomphe. » Si ce n'étoit point-là *une prophétie faite après coup*, on pourroit dire qu'elle ſe vérifia à la lettre, mais dans un ſens bien oppoſé à celui qu'elle paroiſſoit avoir. Philippe-Auguſte faiſant tout à-la-fois les fonctions de capitaine & de ſoldat, & combattant avec une ardeur incroyable, fut atteint d'un javelot dont les crochets s'en-

gagerent entre ſon caſque & ſa cuiraſſe. Le ſoldat Allemand qui avoit porté ce coup, tirant ſon javelot de toutes ſes forces, entraîna le roi, & le renverſa de deſſus ſon cheval. Le monarque ſe releva auſſitôt, & ſortit heureuſement de ce danger, autant par ſon adreſſe que par le courage de ceux qui l'environnoient. Après la victoire, le comte de Flandres, qu'on avoit fait priſonnier dans le combat, enchaîné dans une litiere ouverte, ſuivit Philippe-Auguſte à ſon retour dans cette capitale, qui fut une entrée triomphante pour le vainqueur.

Son peuple le reçut avec toutes les démonſtrations de la joie la plus vive, & accabloit le comte de Flandres de railleries ſanglantes. Il s'appeloit Ferrand : ſa litiere étoit traînée par des chevaux alezans, auxquels on donnoit alors le nom de ferrands ; ce qui occaſionna cette plaiſanterie que le peuple lui répétoit en chantant : « Quatre » ferrands bien ferrés, traînent Ferrand » bien enferré. »

[1215.]

Le roi Jean Sans-Terre s'étoit attiré la haine & le mépris de ſes ſujets, au point qu'ils élurent pour leur roi, Louis, fils aîné de Philippe-Auguſte. Ce jeune prince paſſe la mer avec une bonne armée, reçoit la couronne qu'on venoit de lui offrir, & la

porte avec gloire pendant dix-huit mois. Il avoit épousé Blanche de Castille, petite-fille de Henri II, roi d'Angleterre; ce qui lui donnoit des prétentions propres à faire valoir le choix qu'on avoit fait de sa personne. Ce titre vaut bien celui sur lequel se sont fondés les rois d'Angleterre, pour prendre les armes & la qualité de ROIS DE FRANCE.

[1217.]

Le prince Louis, assiégé dans Londres, & excommunié par le pape Honoré III, laisse la couronne d'Angleterre à Henri III, âgé de neuf ans, fils aîné du roi Jean. Cette expédition manqua par la seule crainte des censures de Rome, qui empêcha Philippe-Auguste de se déclarer ouvertement pour son fils, & de le seconder de façon à assurer le succès de son entreprise. Le pape accorda l'absolution de toutes les excommnications lancées par lui, ou par ses légats, contre les François qui avoient été de l'expédition en Angleterre, & leur imposa cette pénitence. Le prince Louis devoit payer, pendant deux ans, le dixieme de ses revenus; & les laïques qui l'avoient accompagné, le vingtieme. On employa ces sommes au secours de la Terre-sainte. Pour les ecclésiastiques, ils furent obligés d'aller à Rome, où ils se soumirent à la condition de faire,

aux ſix principales fêtes de l'année, dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, une amende honorable, marchant pieds nus en proceſſion autour du chœur, & tenant à la main des verges dont le chantre les frapperoit pendant qu'ils feroient un aveu public de la faute pour laquelle cette pénitence leur étoit impoſée.

[1221.]

Le connétable Matthieu de Montmorency, âgé de cinquante-cinq ans, & ayant trois fils d'une premiere femme, épouſa l'héritiere de la maiſon de Laval, qui deſcendoit en droite ligne de Charlemagne. Le connétable prenoit, ainſi que ſes ancêtres, la qualité de SIRE DE MONTMORENCY, PAR LA GRACE DE DIEU. Il a été grand-oncle, oncle, beau-frere, neveu & petit-fils de deux empereurs, de ſix rois, & allié à tous les ſouverains de l'Europe.

[1223.]

* Aux funérailles de Philippe-Auguſte, qui ſe firent à Saint-Denis, Guillaume de

* Ce fut vers la fin de ce regne, que l'on commença à fixer dans les familles un ſurnom héréditaire. La nobleſſe le prit des terres qu'elle poſſédoit; les gens de lettres, du lieu de leur naiſſance; & les roturiers garderent le nom ou le ſobriquet dont on ſe ſervoit alors pour les diſtinguer, & qui

Joinville,

Joinville, archevêque de Reims, & le cardinal Conrad, légat du pape, ſe diſputerent le droit d'officier. Les évêques décideront qu'ils célébreroient la meſſe conjointement, à deux autels différens, & en prononçant les paroles en même tems, ſur le même ton, & que le chœur répondroit comme s'il n'y avoit qu'un ſeul évêque à officier. On ſuivit cette déciſion; & la cérémonie n'en parut que plus auguſte.

---

leur étoit venu, comme on l'a déja dit, de leur profeſſion, de la couleur de leurs cheveux, d'un talent particulier ou d'un défaut. (*Voyez ci-deſſus*, pages 125 & 126.)

LOUIS VIII, CŒUR DE LION.

[1223.]

LOUIS VIII eſt le premier des rois de la troiſieme race, qui ne fut point ſacré avant la mort de ſon pere. Philippe-Auguſte voyoit le trône trop bien affermi dans ſa famille, pour croire que cette précaution lui fût néceſſaire. Le roi d'Angleterre, Henri III, au lieu de ſe rendre à la cérémonie du ſacre, y envoya des ambaſſadeurs, pour demander la reſtitution du duché de Normandie, de l'Anjou, du Maine, & des autres terres dont il avoit été dépouillé ſous le règne précédent. Le roi de France leur répondit : « C'étoit au » roi d'Angleterre à obſerver le premier les » clauſes dont il ſe prévaut, comme c'eſt » à moi de tirer raiſon des infractions eſ- » ſentielles que j'ai à lui reprocher : loin » de lui accorder ſa demande, je ſuis déter- » miné à lui ôter ce qu'il poſſede encore » dans un royaume où il n'a plus rien à » prétendre. » On ne tarda point à lui tenir parole.

[1224.]

Un chevalier avoit commis une faute ;

assez légere par elle-même, mais déshonorante, sur-tout dans un siécle qui étoit celui de la chevalerie. Le coupable fut conduit sur un échafaud, où on brisa toutes ses armes, en les foulant aux pieds, tandis que des prêtres récitoient l'office des morts. Ensuite un héraut d'armes demanda trois fois le nom de ce chevalier; on le nommoit, & le héraut répondoit: « Non, ce » n'est point là le nom de celui que je vois; » car c'est un traître, un déloyal & foi » mentie. » Et en proférant cette injure, il versoit un bassin d'eau chaude sur la tête du coupable, prétendant effacer le caractere d'honneur conféré par l'accolade. Aussitôt on descendit le dégradé avec une corde passée sous les bras. Il fut reçu sur une civiere, couvert d'un drap mortuaire, & porté à l'eglise, où on récita sur lui les mêmes prieres que s'il eût été mort. On le chassa de l'église, en le chargeant de malédictions; & il alla cacher pour jamais sa honte & son déseſpoir.

[1225.]

C'étoit la coutume de se donner mutuellement à l'église le BAISER DE PAIX, quand le prêtre qui disoit la messe avoit prononcé ces paroles: *Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous.* La reine Blanche, épouse de Louis VIII, ayant reçu

ce BAISER DE PAIX, le rendit à une fille publique, dont l'habillement annonçoit qu'elle étoit mariée, & d'une condition honnête. La reine, offensée de la mépriſe, obtint une ordonnance qui défendoit à ces ſortes de perſonnes, dont le nombre étoit alors très-conſidérable, de porter « robes » à queues, à collets renverſés, & avec » une ceinture dorée. » Ce réglement étant mal obſervé, les honnêtes femmes s'en conſolerent par ce proverbe: « Bonne re- » nommée vaut mieux que ceinture dorée. »

[1226.]

Louis VIII forme une croiſade contre les Albigeois, & marche en Languedoc à la tête d'une armée formidable.

Philippe-Auguſte n'avoit point voulu entreprendre cette guerre, & avoit ajouté: « On engagera mon fils à ſe croiſer contre » les hérétiques Albigeois; il ruinera ſa » ſanté à cette expédition; il y mourra; & » le royaume tombera entre les mains d'une » femme & d'un enfant. » L'événement ne juſtifia que trop cette ſorte de prédiction.

Louis VIII, attaqué d'une maladie dont on n'a point marqué la nature, refuſa hautement un remede propoſé par les médecins, & qui étoit contraire à la loi de Dieu. Malgré ſon refus, on fit mettre auprès de lui, pendant qu'il dormoit, une jeune fille

qui, à ſon réveil, lui expoſa le motif qui l'avoit fait introduire dans ſon appartement : « Non, ma fille, répondit-il, j'aime » mieux mourir, que de me ſauver la vie » par un péché mortel. » Auſſitôt il appelle Archambaud de Bourbon, qui étoit ſon confident, & lui ordonne de procurer à cette jeune perſonne un établiſſement honorable. Le religieux monarque mourut peu de tems après. On l'enterra à Saint-Denis, auprès de ſon pere Philippe-Auguſte, & non point à l'abbaye de Montpenſion, ou Montpenſier, qui eſt une vraie chimere, ainſi que le détail fait à cette occaſion par l'écrivain Anglois, Matthieu Pâris.

LOUIS IX, SAINT.

[1226.]

ON vit, pour la premiere fois, une femme régente du royaume de France. C'étoit Blanche de Caſtille, épouſe de Louis VIII, princeſſe d'une prudence & d'une fermeté au-deſſus de ſon ſexe. Philippe-Auguſte avoit une déférence ſinguliere pour ſes conſeils, dont il connoiſſoit toute la bonté; Louis VIII l'avoit admiſe au conſeil, & elle en étoit l'ame: ſes rares qualités lui avoient gagné le cœur de tous les François: elle préſidoit à l'éducation de ſes enfans, ſur-tout de l'aîné, qui, par ſon âge, étoit plus en état de profiter de ſes leçons. Elle lui répétoit ſouvent ces paroles: « Vous ſçavez, mon fils, que j'ai » pour vous toute la tendreſſe d'une mere; » j'aimerois mieux cependant vous voir » mort, que ſouillé d'un péché mortel. »

* Le jeune roi, qui entroit dans ſa dou-

*La chevalerie étoit la plus grande dignité où un homme de guerre pût aſpirer; on l'appeloit LE TEMPLE D'HONNEUR, & on n'y arrivoit que par degrés, & après de longues épreuves. Pour être admis, il falloit qu'on fût noble de pere & de mere, en comptant au moins trois générations,

zieme année, se fit recevoir chevalier avant son couronnement. La majorité n'étoit alors déterminée qu'à vingt-un ans.

& que l'on eût vingt & un ans. Les souverains & les hommes d'un mérite supérieur, étoient dispensés de cette loi.

Après plusieurs jours de jeûne, & des nuits passées en prieres dans l'église avec un prêtre & des parrains, ce qu'on appeloit LA VEILLE D'ARMES, le novice faisoit ses dévotions, alloit prendre ses habits, & se rendoit à l'église. Il présentoit son épée au prêtre, qui la bénissoit, & la remettoit suspendue en écharpe. Il alloit ensuite, les mains jointes, se placer à genoux aux pieds de la dame ou du chevalier qui devoit l'armer. Il juroit de « n'épargner ni vie ni biens pour la défense de la religion, de l'Etat, des veuves & des » orphelins, & de tous ceux qui auroient besoin » de son secours. » Aussitôt on lui mettoit les éperons dorés, la cotte de mailles, la cuirasse, les brassards & les gantelets. Celui qui faisoit la cérémonie, passoit lui-même l'épée & le ceinturon, & donnoit L'ACCOLADE : c'étoit un coup de la paume de la main sur la joue, ou trois coups du plat d'une épée nue sur l'épaule ou sur le cou, en disant : « De par Dieu, Notre-Dame, & mon» seigneur S. Denis, je te fais chevalier. » Alors le nouveau chevalier prenoit le casque, la lance, le bouclier ; il montoit un cheval, & le manioit avec le plus d'adresse qu'il pouvoit. Des jeux, des festins, des tournois achevoient la cérémonie. Pendant la guerre, on supprimoit ce faste & ces formalités. Le roi, ou le général, ne donnoit que l'accolade, en disant : « Au nom de Dieu, de » S. Michel & de S. George, je te fais chevalier. »

[1226.]

Au ſacre du jeune roi, deux femmes ſe diſputerent le droit de porter l'épée royale, & cette conteſtation pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes. Les comteſſes de Flandres & de Champagne prétendoient repréſenter leurs maris abſens, & avoir les prérogatives attachées à leur qualité de PAIRS du royaume. Elles conſentirent enfin que Philippe, comte de Boulogne, oncle du roi, portât l'épée, ſauf les droits des deux comtes; & toute la querelle ſe tourna en plaiſanterie.

[1227.]

Thibaut VI, comte de Champagne, fait avorter deux conſpirations formées par les grands vaſſaux de la couronne, contre le roi & la régente de France. Ce comte avoit conçu pour la reine Blanche les ſentimens les plus tendres; il les exprimoit ſans ceſſe dans des chanſons, dont il tapiſſoit la ſalle de ſon palais de Troyes & de Provins; ce qui lui fit donner le ſurnom de CHANSONNIER.

[1231.]

La France perdit deux grands hommes par la mort de Matthieu II de Montmorency, & de Guérin, évêque de Senlis. Le

premier avoit été connétable ſous trois règnes ; dignité qu'il éleva au-deſſus de tous les grades militaires, en lui faiſant attribuer le droit de commander les armées. Il avoit pris ſeize bannieres à la bataille de Bovine ; & pour le récompenſer, Philippe-Auguſte voulut qu'au lieu de quatre alérions qu'il portoit dans ſes armoiries, il en mît ſeize.

Guérin s'étoit auſſi diſtingué ſous les mêmes règnes que le connétable de Montmorency : revêtu de la dignité de chancelier, il l'éleva au plus haut degré * d'hon-

* Le chancelier ne tenoit d'abord que le premier rang parmi les ſecrétaires, comme on l'a dit ci-deſſus, page 28. Guérin leur abandonna le ſecrétariat, & ne s'en réſerva que la ſimple inſpection. Les ſecrétaires profiterent auſſi de l'avantage qu'ils avoient d'approcher de la perſonne du roi, & rendirent leur charge plus conſidérable. Ceux que le prince diſtingua des autres, furent nommés CLERCS DU SECRET, & c'eſt la premiere origine du titre de SECRÉTAIRE D'ETAT. Philippe le Bel établit, en 1309, trois clercs du ſecret, qui auroient ſous eux vingt-ſept clercs ou notaires. Le nombre de ceux-ci étoit fort augmenté ſous le règne de Philippe de Valois, qui le réduiſit à ſoixante, en 1342.

Louis XI, dans ſon édit du 4 Novembre 1482, leur donne le titre de SECRÉTAIRES DE LA MAISON ET COURONNE DE FRANCE, qu'ils ont toujours porté depuis ce tems-là. Aujourd'hui leur nombre eſt fixé à trois cens. Ils conſervent le privilège qui leur fut accordé par Charles VIII,

neur, & s'en démit en 1228. Ce fut lui qui commença le tréſor des chartes.

[1239.]

Louis IX, accompagné des princes ſes freres, de ſa cour & de tout le clergé, reçut la couronne d'épines de Notre-Seigneur, & la porta, marchant pieds nus, depuis l'abbaye S. Antoine, juſqu'à Notre-Dame de Paris, & de-là au palais, où il la dépoſa dans la chapelle de S. Nicolas *.

---

en 1484, par lequel ils pouvoient parvenir à la chevalerie, aux charges & aux dignités, « de » même que ſi leur nobleſſe remontoit à la qua» trieme génération & au-delà. » Mais ce privilege eſt interprété de façon qu'un ſecrétaire du roi n'en jouit, lui & tous ſes enfans nés en légitime mariage, qu'autant qu'il meurt revêtu de ſa charge, ou qu'il la poſſede depuis vingt ans.

* La ſainte Chapelle de Paris, qui, par les libéralités de S. Louis & de ſes ſucceſſeurs, eſt devenue l'une des premieres & des plus riches fondations du royaume, ſe nommoit anciennement la chapelle de S. Nicolas. Il ſemble qu'un ſeul chapelain en étoit le titulaire; mais tout le clergé attaché à la perſonne du roi y célébroit l'office divin, ſur-tout quand le monarque habitoit ſon palais, dont cette chapelle étoit l'égliſe propre & particuliere. En 1246, S. Louis attacha au ſervice de ſa chapelle favorite, cinq prêtres, ſous le titre de Maîtres-Chapelains, en y comprenant celui de l'anciene chapelle de S. Nicolas. Quand il eut mis la derniere main, en 1248, à l'édifice qui ſubſiſte encore aujourd'hui, & auquel on donna

Cette précieuſe relique avoit été engagée aux Vénitiens, pour une grande ſomme d'argent, par Baudouin II, empereur de Conſtantinople. Le pieux monarque la dégagea à ſes frais. Quelques années après, il retira encore, aux mêmes conditions, un morceau conſidérable de la vraie croix, avec pluſieurs inſtrumens de la paſſion du Sauveur, & les plaça dans la Sainte-Chapelle, qu'il commença de faire bâtir en 1241, & dans laquelle on les conſerve encore aujourd'hui.

---

le nom de Sainte-Chapelle, à cauſe des reliques reſpectables dont elle étoit enrichie, le nombre des maîtres-chapelains fut augmenté de trois marguilliers prêtres, leſquels, avec le chapelain en ſemaine, devoient toujours coucher dans la chapelle, & veiller à la garde des reliques. L'acte qui en fut dreſſé porte que, ſelon les intentions du roi, « tous ces bénéficiers fuſſent une garde qui » veillât jour & nuit auprès des reliques dépoſées » dans ce ſaint lieu. » On exigeoit d'eux un ſerment par lequel ils ſe chargeoient du ſoin d'empêcher que rien ne fût diſtrait ou enlevé. Du tems même de S. Louis, les grands bénéficiers avoient chacun un clerc de même degré qu'eux dans les ordres, & s'appeloient indifféremment Chapelains ou Chanoines : ils avoient un ſupérieur nommé le Maître des chapelains ; & on lui donnoit double rétribution, les jours de fêtes doubles, ſolennelles & annuelles. Philippe le Long le nomma Tréſorier, & ajouta une prébende, comme Philippe le Bel en avoit ajouté quatre aux huit fondées par S. Louis.

[1241.]

Hoclod-Kan, fils de Gingis-Kan, à la tête d'un corps immenſe de Tartares, faiſoit trembler l'Europe, & jetoit l'alarme dans toute la Germanie. Un ſeigneur Saxon en écrivit au duc de Brabant; & la lettre envoyée à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, fut remiſe à la reine Blanche: « Où êtes-vous, mon fils? » s'écria-t-elle en appelant S. Louis. Elle lui apprit l'invaſion des Tartares. « Ah! mon fils, lui dit-» elle, quel parti prendre dans une extré-» mité auſſi funeſte? Que va devenir l'E-» gliſe? qu'allons-nous devenir nous-» mêmes? --- Quel parti prendre, ma-» dame, répondit le jeune roi? point d'au-» tre que de chercher au ciel notre conſola-» tion & notre force. Ces Tartares, qui » paſſent dans le monde pour être ſortis de » l'enfer, nous les y renverrons, ou ils » nous mettront tous en paradis. » Ce trait naïf fut recueilli, même par les étrangers; & « l'on n'y pouvoit réfléchir, ſans qu'une » mâle vigueur ne prît la place de la crainte » qui avoit ſaiſi auparavant les eſprits. »

[1241.]

Louis, marchant contre Henri III, roi d'Angleterre, qui venoit de lui déclarer la guerre, fait attaquer le pont de Taillebourg; & voyant l'ardeur du ſoldat ſe ra-

lèntir, il met l'épée à la main, s'avance à la tête des combattans, emporte le pont; & , par mille prodiges de valeur, ſoutient avec une poignée de monde les efforts de toute une armée; donne à ſes troupes le tems de ſe ranger en bataille; défait les Anglois, & les pourſuit juſqu'aux portes de Saintes. Il y eut des momens où ſon épée ſeule lui fit jour au travers d'un gros d'aſſaillans.

[1241.]

Bertolde, ou Hertolde, ſeigneur de Mirebeau, réſolu de changer de maître, ou de périr ſous les ruines de ſa place, va trouver le roi d'Angleterre, & lui demande ou du ſecours, en cas d'attaque, ou un ordre de ſe défendre, ſans autre eſpérance qu'une mort glorieuſe. Henri comble d'éloges ce ſujet fidèle, le dégage de toute obligation, & l'exhorte à ne point périr en téméraire. Auſſitôt Bertolde ſe rend au camp des François, aborde le roi, & lui dit: « Sire, je » ſuis à vous, moins par un choix volon» taire, que par la fatalité des circonſtances. » Si mon ancien maître ne m'avoit pas rendu » à moi-même, vous n'auriez obtenu mon » hommage que les armes à la main; mais » puiſque je ſuis libre de me donner à vous, » je ne ceſſerai d'y être, que lorſque vous » ne voudrez plus de moi. » Louis, charmé

de cette franchiſe, tend la main au généreux Bertolde, & lui répond: « Je vous » reçois avec joie : donnez-vous à moi de » même. Je vous laiſſe votre place, gardez-» la pour votre nouveau ſeigneur; je m'en » croirois moins aſſuré en d'autres mains.»

[1242.]

Quelques ſeigneurs François s'expliquoient d'une façon trop libre ſur les malheurs du roi d'Angleterre. « Henri eſt mon » frere, leur dit Louis IX; c'eſt un grand » roi : ſi dans ma cour ſon nom ne le met » pas à couvert des langues ſatiriques, je » deviens coupable de le ſouffrir. Il eſt à » plaindre d'écouter de mauvais conſeils. » Après tout, ſa piété & ſes aumônes le » rendent eſtimable, & ne ſçauroient man» quer d'avoir leur récompenſe. »

[1242.]

S. Thomas d'Aquin, mangeant un jour avec le roi, étoit moins occupé de l'honneur qu'il recevoit, que d'un point de controverſe contre le ſyſtême des Manichéens. Il s'écria, par diſtraction: « Cela eſt dé» ciſif pour battre Manès en ruine. » Son prieur, qui l'accompagnoit, rougit de l'inadvertance : S. Thomas s'en apperçut, demanda mille pardons; mais le roi, loin de s'en offenſer, voulut ſçavoir quel étoit

cet argument décisif, & le fit écrire sur le champ par un secrétaire.

[1243.]

Le pape avoit excommunié l'empereur Frédéric II, & ordonné que la sentence fût publiée par-tout. Un curé de Paris monte en chaire; & au lieu de faire la lecture de la bulle avec les cérémonies accoutumées, il dit à ses paroissiens : « Vous sçavez, mes » freres, que j'ai ordre de fulminer une » excommunication contre Frédéric ; j'en » ignore le motif : tout ce que je sçais, c'est » qu'il y a entre ce prince & le pape de » grands différends & une aliénation im- » placable. Dieu seul connoît qui des deux a » tort : c'est pourquoi, de toute ma puis- » sance, aussi loin qu'elle peut s'étendre, » j'excommunie celui qui fait injure à l'au- » tre, & j'absous celui qui la souffre. » L'empereur, ayant appris cette anecdote, envoya une récompense considérable au prédicateur ; mais le pape & le roi de France blâmerent cette indiscrétion ; & le mauvais plaisant fut obligé d'expier sa faute par une pénitence canonique.

On a toujours regardé ce trait comme une plaisanterie, parce que le curé passoit pour un homme qui aimoit à rire de tout ; mais un motif de vengeance se joignoit au penchant naturel de cet ecclésiastique : il

avoit eſſuyé un chagrin de la part de la cour du pape, & ne cherchoit qu'une occaſion de s'en venger.

[1244.]

Le roi tombe dangereuſement malade. Revenu d'une léthargie pendant laquelle on l'avoit cru mort, il fait vœu d'aller au ſecours de la Terre-ſainte, ſe croiſe, & ordonne de prêcher une nouvelle croiſade. Pour y engager les ſeigneurs de ſa cour, il fit broder une croix ſur les LIVRÉES qu'il devoit leur donner, ſelon la coutume, au jour de Noël. (*Voyez ci-deſſus*, page 48.) Ces livrées étoient des capes fourrées, que le monarque diſtribuoit, *livroit* lui-même à toute ſa cour, & dont on ſe couvroit ſur le champ, pour ſe rendre à la

---

Au concile de Lyon, tenu en 1245, on deſtina, pour ſecourir Baudouin, empereur de Conſtantinople, la moitié du revenu des bénéfices où les titulaires ne réſidoient point, en exceptant ceux dont les places ou les privileges diſpenſoient, de droit, de la réſidence; mais ſi leurs revenus excédoient cent marcs d'argent, ils étoient obligés d'en donner le tiers. Le pape s'impoſa à lui-même & à ſes cardinaux l'obligation de payer la dixieme partie de leurs revenus, & un ſecond dixieme pour la nouvelle croiſade qui ſe préparoit; tous les eccléſiaſtiques furent obligés au vingtieme, comme ils l'avoient payé ci-devant, à l'occaſion des croiſades précédentes.

meſſe

meſſe qui ſe diſoit avant le jour. Le prince avoit ordonné de n'éclairer les appartemens, qu'autant qu'il le falloit pour ſe conduire. En entrant à l'égliſe, chacun fut très-ſurpris de ſe voir croiſé ; on ſe prêta aux vues du pieux monarque, & on lui donna le nom d'ADROIT PÊCHEUR D'HOMMES.

[1245.]

Une dame parut à la cour avec une parure qui n'étoit point de ſon âge, & moins encore du goût que le monarque avoit pour la ſimplicité dans les habits. Le roi appela Geoffroy de Beaulieu : « Je » veux, lui dit-il, que vous ſoyez témoin » de ce que je vais dire à cette femme.... » Madame, c'eſt un mot ſur votre ſalut. » On parloit autrefois de votre beauté ; » elle n'eſt plus : il s'agit à préſent de celle » de l'ame. Songez à plaire, non plus aux » hommes, mais au Seigneur. » La dame promit de profiter de cet avis.

[1246.]

Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, faiſoit la viſite de ſon dioceſe. Un curé ſe plaignit de ne pouvoir ſubſiſter qu'avec peine, quoiqu'il fût, par une diſpenſe, en poſſeſſion de deux cures : « N'en ayez » qu'une, répondit l'archevêque, & vous

» en vivrez plus aiſément. » Le curé ſuivit ce conſeil, & trouva que c'étoit un moyen de retrancher pluſieurs beſoins réels, ou prétendus, qui le ruinoient.

[1247.]

Louis ſe fait une loi de ne plus porter que des habits fort ſimples, excepté aux jours de cérémonies; Robert de Sorbonne*, naturellement railleur, en prit occaſion de plaiſanter, en préſence du roi, ſur la magnificence du célebre Joinville: « Ne ſe-» riez-vous point à blâmer, lui dit-il, ſi » vous alliez vous aſſeoir ici, & prendre » place au-deſſus du roi?--- Oui vraiment. » ---Or, êtes-vous moins à blâmer, quand » vous êtes vêtu plus richement que lui? » --- Non, maître Robert, reprend Join-» ville; car cet habit que je porte, m'a été » laiſſé par mes pere & mere, & je ne l'ai » point fait faire de mon autorité; mais » vous êtes au contraire fort à blâmer, » vous, qui étant fils de VILAIN & de » VILAINE, (on appeloit ainſi les perſonnes » d'une naiſſance obſcure,) avez laiſſé

* Robert, natif de Sorbonne, village auprès de Sens, eſt celui qui obtint de Louis IX, en 1253, la fondation du college des PAUVRES MAÎTRES DE SORBONNE; (nom que l'on donnoit aux premiers docteurs qui compoſerent ce college, aujourd'hui appelé LA MAISON DE SORBONNE.)

» l'habit de vos pere & mere, pour prendre » des étoffes plus fines que celles du roi. » Alors le sire de Joinville compara l'habit du roi avec celui du railleur, en disant : « Or regardez si j'ai dit voir. » Joinville mit les rieurs de son côté par cette naïveté, & le prince défendit un peu le docteur, en disant qu'il convenoit de « s'habiller honê- » tement, & de telle maniere que les pru- » des du monde ne puissent dire ; Vous » en faites trop : n'aussi les jeunes gens ; » Vous en faites peu. »

[1248.]

Louis IX s'embarque le 25 Août, pour la Palestine, avec une très-belle armée ; & cette nouvelle croisade fut encore plus malheureuse que toutes les autres. La reine Blanche, déclarée régente du royaume, eut une autorité à laquelle on ne prescrivoit point de bornes *. La jeune reine Marguerite

* La reine Blanche travailloit sur-tout à multiplier les affranchissemens dans le royaume ; & c'est aux soins de cette princesse, que l'on doit l'établissement du fauxbourg de Saint-Germain à Paris, qui se composa peu à peu de familles affranchies. Thomas de Mauléon, abbé de S. Germain des Prés, fut un des premiers à entrer dans les vues de la reine-régente. Il traita avec les habitans d'Antoni, en 1248, pour la somme de cent livres parisis, payable chaque année. Ville-

voulut être du voyage; & on prétendoit qu'aux motifs de dévotion & de tendreſſe pour le roi qui la déterminoient, elle joignoit la ſatisfaction de ſe voir éloignée d'une belle-mere qui exerçoit ſouvent ſa patience. Blanche venoit toujours troubler les entretiens que Louis avoit avec Marguerite: elle les épioit conſtamment; & le roi avoit donné ordre à ſes gens de faire aboyer un petit chien, pour l'avertir que la reine-mere arrivoit.

---

neuve-Saint-George, Valenton & Coſne, en 1249, acheterent leur libérté quatorze cens livres une fois payées. Enfin les habitans voiſins de l'abbaye ſtipulerent, en 1250, pour deux cens livres.

Tous ces vaſſaux de l'abbaye de S. Germain, changeant ainſi d'état, s'établirent dans ce quartier, qui eſt aujourd'hui la plus belle portion de la capitale, & que l'on compare, pour la grandeur, à pluſieurs villes du premier ordre.

Un des droits principaux que le ſerf affranchi acquéroit pour lui & pour ſes enfans, c'eſt qu'il pouvoit être admis dans le clergé ſéculier ou régulier, ſans la permiſſion de ſon ſeigneur, ſuivant ce qui étoit preſcrit à cet égard dans un Capitulaire de CHARLEMAGNE. Quoique cette clauſe ne fût pas toujours exprimée formellement dans les actes de manumiſſion, elle n'en étoit pas moins une conſéquence ordinaire. « Hommes & » femmes, dit un acte confirmé par la reine » Blanche en 1250, nous laiſſons à leur volonté » la diſpoſition de leurs perſonnes, ſoit pour rece- » voir la cléricature, ſoit pour s'engager dans la » profeſſion religieuſe. »

[1249.]

La flotte Françoiſe arrive aux embouchures du Nil ; une armée formidable de Sarafins borde le rivage : Louis ſe précipite dans les flots, & marche droit aux ennemis ; chefs & ſoldats ſuivent l'exemple du monarque, & on aborde heureuſement au milieu d'une grêle de flèches. On charge avec la même intrépidité ; & bientôt les Sarafins, enfoncés de toutes parts, ſe retirent dans leur camp, où ils font une vigoureuſe réſiſtance. Les Croiſés forcent le camp avec une valeur héroïque ; & deux grandes victoires remportées en un jour, ne leur coûterent que cinq ou ſix hommes. Le lendemain, on entra dans Damiète, que les ennemis avoient abandonée, après y avoir mis le feu. Le ſéjour que l'on fit dans cette ville, ne fut qu'une ſuite de débauches & d'excès incroyables dans une armée de Chrétiens qui ſacrifioient leurs biens & leur vie à la conquête de la Terre-ſainte, & qui trouvoient dans un grand roi & dans un grand ſaint, les plus rares exemples de toutes les vertus. Mais ce prince, loin d'être imité, n'étoit pas même obéi.

[1249.]

Gautier d'Autrêche, de la maiſon de

Châtillon, châtelain de Bar, emporté par ſon courage, ſortit du camp, malgré la défenſe du monarque; &, accompagné d'un ſeul écuyer, il attaque un gros de Saraſins. Renverſé de ſon cheval, il reçoit pluſieurs coups de maſſue, & périt, regretté de tout le monde, excepté du roi, qui diſoit: « Je ſerois bien fâché d'avoir dans » mon armée beaucoup de ces faux braves » ſans obéiſſance, qui ne ſçavent que ſe » faire tuer ſans néceſſité. »

Ce prince fut lui-même inveſti par ſix Infideles, qui, tenant les rênes de ſon cheval, s'efforçoient de l'emmener priſonnier. Le roi, quoique ſeul, les tua ou les mit hors de combat, avant que l'on pût arriver pour le ſecourir.

[1250.]

On ſe propoſoit de renverſer un retranchement d'où les ennemis incommodoient fort un des quartiers du camp. Jean de Vaiſy, aumônier de la troupe de Joinville, s'arme de toutes piéces, s'avance par un chemin détourné, & tombe à grands coups ſur les premiers qu'il rencontre: l'alarme ſe répand; cinquante gens-d'armes, envoyés par Joinville, détruiſent le retranchement, & ramenent leur aumônier, qui ne fut plus appelé que le BRAVE PRÊTRE.

[1250.]

Les François, environnés dans leur camp par une armée trois fois supérieure en nombre, repoussent une attaque générale, qui dura depuis midi jusqu'à la nuit. Le corps des Templiers y fut presque tout détruit; & un espace d'environ cent perches, qu'ils avoient occupé, se trouva jonché de flèches & de traits, au point qu'on n'y voyoit point de terre. Le comte de Poitiers, frere du roi, étoit emmené prisonnier, & passoit par le quartier des vivandiers: hommes, femmes, enfans, courent à son secours, &, sans autres armes que les instrumens de leur métier, délivrent le prince, & le mettent en état de rallier ses gens, avec lesquels il repousse les Sarasins hors du camp. Le pieux monarque s'exprimoit ainsi sur cette action: « Les Infidèles, avec toutes leurs forces, » vinrent fondre sur notre camp; Dieu se » déclara pour nous, & le carnage fut grand » de leur côté. »

[1250.]

Des maladies contagieuses régnerent dans le camp: le roi même en fut atteint, & on traita d'une trève avec les Infideles. Ceux-ci demandoient pour ôtage la personne même du roi: Geoffroy de Sargines

rompit la négociation, en proteſtant avec une noble colere, que les François n'auroient jamais cette lâcheté : « Ils aime-» roient beaucoup mieux que les Turcs les » euſſent tous tués, qu'il leur fût reproché » qu'ils euſſent baillé leur roi en gaige. » Le monarque vouloit ſe donner lui-même en ôtage ; & l'on eut mille peines à l'empêcher de ſe ſacrifier pour ſes ſujets. Mais on ne put l'engager à ſe rendre par mer à Damiète, où l'on ſe propoſoit de faire retraite : il ſe mit à l'arriere-garde ; &, après avoir couru mille dangers, il tomba avec toute ſon armée au pouvoir des Saraſins.

Gaucher de Châtillon, jeune héros de vingt-huit ans, périt glorieuſement en cette occaſion. Après avoir ſauvé plus d'une fois les jours de ſon roi, que la maladie empêchoit de combattre, il ſoutint ſeul l'effort des Saraſins, & défendit l'entrée d'une rue étroite qui conduiſoit à une maiſon où l'on avoit conduit le monarque près d'expirer. On raconte qu'il quittoit le combat de tems en tems, pour arracher de ſon bouclier les flèches dont il étoit hériſſé, & qu'il tomba tout couvert de traits & de bleſſures mortelles.

[1250.]

Gaugelme, un des valets de chambre

de Louis IX, étoit à l'extrémité. Son confeſſeur l'exhortoit à mourir chrétiennement : « Non, dit-il, je ne mourrai point » que je n'aie vu mon ſaint roi ; j'attends » qu'il m'honore de ſa viſite. » Le roi vint au moment même, pour le viſiter.

[1250.]

La reine Marguerite étoit reſtée à Damiète : ayant appris la nouvelle de la priſon du roi, elle ſe jette aux genoux d'un vieux chevalier qui ne la quittoit point : « Jurez-moi, lui dit-elle, que vous ferez » ce que je vas vous demander. » Il le promit avec ſerment. « Eh bien ! ſire chevalier, je vous requiers ſur la foi que vous » m'avez donnée, que ſi les Saraſins prennent cette ville, vous me coupiez la tête » avant qu'ils me puiſſent prendre.---Très-volontiers je le ferai, répondit le bon » chevalier ; j'avois déja eu en penſée d'ainſi » le faire, ſi le cas y échéoit. » Mais le roi traita de ſa rançon, & de celle de tout ſon monde qui avoit échappé à la maladie ou à la barbarie des Infideles. Héros même dans les fers, il traitoit en maître avec ſes vainqueurs ; ce qui leur faiſoit dire : « C'eſt » le plus fier Chrétien que nous ayons ja- » mais vu. » Souvent ils lui diſoient à lui-même : « Tu es notre captif, & tu nous

» traites en ſouverain, comme ſi nous étions » dans tes fers. »

On ajoute qu'ils délibérerent entr'eux de le choiſir pour leur Soudan, mais que ſa fermeté leur fit appréhender qu'il ne renversât leurs moſquées. Le roi s'entretenant de cette aventure avec Joinville, lui demanda s'il croyoit qu'il eût accepté leur propoſition ? « Sire, répondit le ſénéchal, » vous euſſiez fait en vrai fou, vu qu'ils » avoient occis leur ſeigneur. — Or ſça- » chez, reprit Louis, que je ne l'euſſe mie » refuſée. »

[1252.]

Mort de la reine Blanche. Cette princeſſe avoit pour ſœur Bérangere, épouſe d'Alphonſe, roi de Léon, dont elle eut un fils nommé Ferdinand, qui fut roi de Caſtille & de Léon. Les deux fils de ces princeſſes furent tous deux rois, & mis par l'Egliſe au nombre des ſaints. La vie de S. Ferdinand a été écrite à Paris, en 1759, par l'ordre d'Eliſabeth de France, infante & ducheſſe de Parme : c'étoit un préſent inſtructif qu'elle vouloit faire au jeune prince ſon fils, qui porte le nom de Ferdinand, & qui eſt aujourd'hui l'infant-duc de Parme.

[1253.]

Louis IX, ayant appris la mort de la

reine ſa mere, jeta un grand cri; &, joignant auſſitôt les mains : « Je vous rends » graces, ô mon Dieu ! dit-il, de m'avoir » laiſſé tant qu'il vous a plu, une mere » qui avoit toute ma tendreſſe, & qui la » méritoit. Elle étoit à vous, & ça été » votre volonté de la reprendre : que votre » nom ſoit éternellement béni !»

La reine Marguerite pleura beaucoup en apprenant cette nouvelle. Joinville lui dit qu'on avoit bien raiſon de ne pas ſe fier aux pleurs des femmes. La reine lui répondit avec autant de franchiſe : « Sire » de Joinville, ce n'eſt pas pour elle auſſi » que je pleure ; mais c'eſt pour le grand » méſaiſe en quoi le roi eſt, & pour ma » fille Iſabelle, qui eſt reſtée en la garde » des hommes. »

[1254.]

Louis IX quitte la Paleſtine, & revient dans ſes Etats, où ſa préſence étoit devenue plus néceſſaire depuis la mort de la reine-mere. Le vaiſſeau du roi toucha deux fois avec tant de violence, qu'il y eut trois toiſes de la quille emportées ; on preſſoit le monarque de paſſer ſur un autre : « Dites-» moi, leur répondit-il, ſur la foi & » loyauté que vous me devez, ſi le vaiſ-» ſeau étoit à vous, & chargé de riches » marchandiſes, l'abandonneriez-vous en

» pareil état ? Non, ſans doute : or ſça-
» chez qu'il n'y a perſonne ici qui n'aime
» ſon exiſtence autant que je puis ai-
» mer la mienne ; ſi je deſcends, ils deſ-
» cendront auſſi ; & ne trouvant point de
» bâtiment qui puiſſe les recevoir, ils reſ-
» teront expoſés à mille dangers. J'aime
» mieux mettre en la main de Dieu ma
» vie, celle de la reine & de nos trois en-
» fans, que de cauſer un tel dommage à
» tant de monde. » Après dix ſemaines de navigation, on débarqua heureuſement aux îles d'Hieres. L'abbé de Clugny envoya deux chevaux au roi, qui en manquoit, & obtint une audience qui fut fort longue ; ſur quoi Joinville dit, en plaiſantant : « N'eſt-il point vrai, Sire, que le préſent
» du moine a contribué à le faire écouter
» ſi longuement ? » Le prince avoua qu'il en pouvoit bien être quelque choſe. « Jugez
» donc, Sire, ce que feront les gens de
» votre conſeil, ſi votre majeſté ne leur
» défend pas de rien prendre de ceux qui
» auront affaire par-devant vous ; car,
» comme vous voyez, on en écoute tou-
» jours plus volontiers. »

[1255.]

Le roi établit au tréſor de la Sainte-Chapelle à Paris, une bibliotheque pu-

blique : il s'y rendoit ſouvent comme un ſimple gentilhomme, & ſe plaiſoit à converſer avec les uns ſur l'objet de leurs études, & à donner aux autres les inſtructions dont ils avoient beſoin. On ignoroit que ce ſçavant éclairé & ce maître complaiſant fût le roi.

[1259.]

Le ſaint roi donnoit quelques inſtructions à Louis, ſon fils aîné, (qui mourut âgé de ſeize ans, en 1260;) il finit par ces paroles : « Enfin, mon fils, ne ſongez » qu'à vous rendre aimable à vos ſujets, » & ſçachez que je mettrois de grand cœur » en votre place quelque étranger que ce » fût, ſi je ſçavois qu'il dût gouverner » mieux que vous. »

[1260.]

On établit un droit de péage à l'entrée de Paris, ſous le petit Châtelet : il étoit dit dans un des articles du tarif, que « tout marchand qui apporteroit un » ſinge, payeroit quatre deniers; & que » ſi c'étoit un jongleur, il ſeroit quitte » en jouant devant le péager; » de-là eſt venu le proverbe : « Payer en monnoie » de ſinge. »

[1266.]

Louis ne s'occupoit que du ſoin de réformer les abus, de faire fleurir la religion, de rendre ſes peuples heureux; & cependant il ne perdoit point de vue le projet d'une nouvelle croiſade*. Il n'avoit pas quitté la croix depuis ſon retour de

*Pour fournir aux frais de cette nouvelle croiſade, S. Louis impoſa une CAPITATION ſur ſes ſujets. C'étoit un droit commun à tous les ſeigneurs, & dont ils faiſoient uſage à l'égard de leurs vaſſaux, dans les cas preſſans, comme les entrepriſes extraordinaires, le mariage de leurs enfans, ou la cérémonie de les faire chevaliers. La nobleſſe, les privilégiés, & ceux qui ne vivoient que du travail de leurs mains, étoient exempts de cet impôt. Le roi, en l'exigeant, prit prétexte de faire chevalier le prince Philippe, ſon fils aîné. Le réglement donné à cette occaſion, porte « qu'on choiſira, de l'avis » des curés & des gens de bien de la paroiſſe, » trente ou quarante perſonnes, ſelon le nom- » bre des habitans, pour en choiſir douze d'entre » eux qu'ils croiront les plus propres à aſſeoir » fidèlement l'impôt. Les douze jugeront de faire » l'aſſiſe ſans préjugé de haine ou d'amitié pour » perſonne: en même tems, on en élira quatre » autres qui taxeront les douze. Ces deux der- » nieres opérations demeureront ſecrettes; & » l'on n'ouvrira les papiers des douze & des » quatre élus pour publier la taille, que lorſ- » qu'on aura conclu toute l'opération, de la » maniere qu'on la preſcrit. »

la Paleſtine ; & les triſtes nouvelles qu'il en reçut alors, réveillerent toute ſon ardeur pour une expédition à laquelle ſa propre expérience paroiſſoit s'oppoſer. Le fidele Joinville refuſa d'accompagner ſon « bon ſeigneur & maître, » & dit en pleine aſſemblée, que la derniere croiſade l'avoit ruiné, & que l'on ne pouvoit, ſans pécher mortellement, conſeiller au roi cette nouvelle entrepriſe. « Le bon ſeigneur étoit ſi très-foible & » débilité, qu'il ne pouvoit ni endurer le » harnois ſur lui, ni ſouffrir le cheval. »

[1270.]

L'armée Françoiſe, compoſée de ſoixante mille hommes, s'embarqua, le 1er de Juillet, à Aigues-mortes, & ſe trouva diminuée de moitié, dès le premier camp qu'elle occupa entre Carthage & Tunis. Le roi, attaqué de la maladie qui faiſoit les plus grands ravages dans ſes troupes, mourut le 25 d'Août. Il fut canoniſé en 1303.

L'année même de ſon départ pour ce voyage d'outre-mer, il avoit fait publier ce que l'on appelle aujourd'hui *les Etabliſſemens de S. Louis*. C'eſt un code compoſé de lois romaines, de canons des décrétales, des coutumes du royaume, & des ordonnances de nos rois. Il eſt di-

visé en deux cens soixante-huit articles ; & embrasse tous les objets de la police & de la jurisprudence Françoise. Les réglemens donnés depuis ce tems-là aux corps des marchands, ne font que renouveler, étendre ou expliquer ce qui est contenu dans les Etablissemens de S. Louis.

PHILIPPE

PHILIPPE III, LE HARDI.

[1270.]

LE nouveau roi, Philippe III, conclut une trêve de dix ans, à des conditions avantageuſes, & revient en France, où il arrive en 1271, environné de tombeaux & de funérailles, & en proie à la plus vive douleur. Il avoit perdu, dans cette expédition, le roi ſon pere, & le comte de Nevers ſon frere : Thibaud V, roi de Navarre, ſon beau-frere, avoit été emporté à Trapani en Sicile, par une fiévre violente : Iſabelle d'Aragon, ſon épouſe, étoit morte en Calabre, des ſuites d'une chute de cheval : ſon oncle Alphonſe, comte de Poitiers, & la comteſſe de Poitiers, moururent, peu de tems après, en Italie. Tant de malheurs éteignirent enfin pour jamais l'ardeur que les François avoient pour les croiſades.

[1172.]

Le premier ſoin de Philippe fut de rendre les derniers devoirs à tant d'illuſtres morts qui lui étoient ſi chers : il porta lui-même le cercueil du roi ſon

pere, depuis l'égliſe de Notre-Dame de Paris juſqu'à l'abbaye de Saint-Denis. Il fit élever, aux endroits où il s'étoit arrêté pour ſe repoſer, les ſept pyramides, ou monumens de pierres, que l'on voit encore ſur le chemin de Paris à Saint-Denis; & les ſtatues placées ſous la croix qui termine ces monumens, ſont celles de Philippe le Hardi, de Louis IX ſon pere, & de Louis VIII ſon aïeul.

[1282.]

Plus de vingt mille François ſont maſſacrés en Sicile, par les naturels du pays. Le chef de la conſpiration, étoit Pierre, roi d'Aragon, qui s'empara de la Sicile. On donne le nom de VÊPRES SICILIENNES à cet horrible maſſacre, parce qu'on avoit pris pour ſignal le ſon des cloches pour les Vêpres. On avoit choiſi le jour de Pâques; & la fureur barbare qui animoit les conjurés, n'épargna ni âge, ni ſexe, ni condition. On ouvrit le flanc aux femmes enceintes, pour ne pas laiſſer dans l'île le moindre reſte de la nation Françoiſe.

[1285.]

Philippe III mourut au retour d'une expédition malheureuſe ſur le royaume d'Aragon. Il fut le premier qui donna des

lettres d'ennobliſſement, en faveur de Raoul l'Orfévre. Cette prérogative étoit réſervée au ſeul ſouverain : les lettres de nobleſſe portent l'obligation d'une finance pour le monarque, & d'une aumône pour les pauvres, afin d'indemniſer le ſouverain des ſubſides qu'il perdoit, & le peuple que cette exemption ſurchargeoit.

PHILIPPE IV, LE BEL.

[1285.]

PHILIPPE IV, ſurnommé le Bel, à cauſe de la beauté des traits de ſon viſage & des graces de ſa perſonne, fut le premier qui joignit au titre de roi de France, celui de roi de Navarre. Il avoit épouſé, en 1284, Jeanne de Navarre, héritiere de ce royaume & des comtés de Champagne & de Brie, qui furent auſſi réunis à la couronne de France. La Navarre en fut démembrée, & donnée, en 1336, à Jeanne, fille unique de Louis X, parce que ce royaume pouvoit tomber en quenouille.

[1289.]

Jacques d'Aragon & Roger d'Oria aſſiégeoient la ville de Belvédere, dans la Calabre. Le gouverneur de la place étoit un François intrépide, nommé Roger de Sanguinet, qui ne ceſſoit de faire tomber dans le camp ennemi un grêle de pierres. Les aſſiégeans, pour arrêter ce fléau qui jetoit par-tout l'épouvante, firent ſçavoir au gouverneur que ſes deux fils, qui étoient priſonniers dans le camp, venoient

d'être attachés à l'endroit où les pierres tomboient en plus grande abondance. Mais le devoir l'emporta sur la tendresse paternelle ; & Sanguinet ne changea rien aux ordres qu'il avoit donnés. Un de ses fils fut assommé ; l'autre échappa heureusement, & lui fut renvoyé au moment qu'on leva le siége de la place.

[1294.]

Promulgation d'une loi somptuaire qui regle la table, les habits, la dépense, & fixe les bornes où chacun doit se tenir selon son état. La loi ne permet que quatre plats pour les jours de jeûne, trois pour les autres jours, & défend de mettre plus d'une sorte de viande ou de poisson dans un même plat. Les rois n'étoient jamais servis avec plus d'abondance, & leur meilleur vin étoit celui d'Orléans ; il portoit le titre d'excellent ; & c'étoit une faveur insigne, que d'en recevoir en présent. Henri I en avoit toujours à la guerre, & lui attribuoit la vertu d'exciter aux grands exploits.

Il falloit être duc, comte ou baron, & avoir SIX MILLE LIVRES DE TERRE, pour se donner à soi-même & à sa femme quatre robes par an. « Nulle damoiselle, » si elle n'est châtelaine, ou dame de » deux mille livres de terre, n'en aura » qu'une. » Le prix que l'on permettoit de

mettre aux étoffes, étoit depuis dix ſous l'aune de Paris, juſqu'à vingt-cinq ; & les dames de la premiere qualité avoient ſeules le droit d'y mettre juſqu'à trente ſous, & de prendre de la toile à « un ſou huit de-» niers l'aune. »

Enfin, pour mettre de la différence entre les états, il étoit ordonné que nulle bourgeoiſe n'auroit de char, ne ſe feroit conduire le ſoir avec une torche de cire, & ne porteroit ni vair, ni gris, ni hermine, ni or, ni pierres précieuſes, ni couronnes d'or ou d'argent.

[1295.]

Au moment que la guerre alloit recommencer entre la France & l'Angleterre, Adolphe, roi des Romains, qui n'étoit déja que trop occupé de ſes querelles avec les princes de l'empire, déclara la guerre à la France, dans les termes les plus fiers. Philippe ne daigna ſeulement pas donner audience aux ambaſſadeurs, & les renvoya avec un grand papier cacheté, ſur lequel il avoit écrit ces mots : *Nimis germanè :* CELA EST TROP ALLEMAND. Il fallut cependant rabattre de cette fierté, traiter avec ce prince Allemand, & lui donner une ſomme d'argent fort conſidérable.

[1296.]

Jean II, comte de Bretagne, en faveur de ſes bons & ſignalés ſervices, obtint l'érection de la Bretagne en duché-pairie : l'Anjou & l'Artois furent érigés le même jour en comtés-pairies ; c'eſt le premier exemple que nous ayons de ces ſortes de graces.

[1297.]

Henri, comte de Bar, déſoloit la Champagne, où il faiſoit mille ravages : la reine Jeanne de Navarre, à qui cette province appartenoit avant ſon mariage avec Philippe le Bel, ſe met à la tête des troupes, livre la bataille, donne tous les ordres néceſſaires, même pendant la mêlée. Le comte eſt battu, fait priſonnier, & conduit à Paris, chargé de chaînes.

[1297.]

Le roi d'Angleterre, Edouard I, près

L'année 1300 eſt l'époque de l'établiſſement du jubilé. Boniface VIII donna la premiere bulle, qui accordoit une indulgence pléniere à ceux qui viſiteroient les égliſes de Rome, pendant l'année 1300, & toutes les centiemes années ſuivantes. Clément VI ordonna, en 1350, que le jubilé ſe célébreroit tous les cinquante ans. Urbain VI, en 1383, pour honorer le nombre des années que Jeſus-Chriſt paſſa ſur la terre, voulut que le jubilé fût ouvert tous les trente-trois ans. Paul II fixa ce terme à vingt-cinq ans.

d'être forcé dans ſes derniers retranchemens, envoie propoſer une ſuſpenſion d'armes pour quelques mois : « Je l'accorde, » répond Philippe, &, malgré mes victoires, je ne ſerai jamais éloigné de la » paix, quand je verrai de la ſincérité dans » le procédé de mes ennemis, & de la » ſoumiſſion dans mes vaſſaux. » C'eſt ainſi qu'en 1746, Louis XV, au milieu des conquêtes les plus rapides, accorda la paix à l'Angleterre, & ſacrifia la gloire de prendre des villes & de gagner des batailles, au bonheur de ſes ſujets & à la tranquillité de l'Europe.

[1301.]

Philippe le Bel alla en Flandres, ſuivi de toute ſa cour, & y fut reçu avec une joie & une magnificence extrêmes. La reine en fut ſi ſurpriſe, dans ſon entrée à Bruges, qu'elle s'écria : « J'avois cru paroître » dans cette ville, comme la ſeule reine » qu'il y eût ; mais j'y trouve plus de ſix » cens femmes qui peuvent me diſputer » cette qualité, par la parure & par la ri» cheſſe de leurs habits. »

[1302.]

Pour réparer les pertes que la révolte des Flamands venoit de faire eſſuyer à la France, le roi convoqua le ban & l'arriere-

ban; &, voyant ſon tréſor épuiſé, il fit hauſſer le prix des monnoies & en affoiblir le métal; ce qui lui fit donner le ſurnom de FAUX-MONNOYEUR. Chaque piéce, quoique le poids n'y fût point changé, valoit un tiers de plus que ſous les règnes précédens.

[1302.]

Philippe le Bel avoit beſoin de ſubſides extraordinaires pour la guerre de Flandres, & vouloit être ſoutenu par toute la nation, dans la querelle qu'il avoit avec le pape Boniface VIII. Il convoqua l'aſſemblée des Etats, ou plutôt le parlement; car c'étoit le ſeul nom que portoient alors les dietes de la nation; il y appela le peuple, & donna le nom de TIERS-ETAT aux députés de ce troiſieme corps de la nation, auquel « on fit acheter cette faveur (dit » Paſquier) par une infinité de ſubſides » qu'on ne connoiſſoit point encore en » France.... Ainſi les ſages qui manioient » les affaires du royaume, pour faire avaler » avec plus de douceur cette purgation au » commun peuple, furent d'avis d'y ap» porter quelque beau reſpect.... de ſorte » que le roturier, contre l'ancien ordre de » France, ne fut ajouté à cette aſſemblée, » que parce que tout le faix tomboit prin» cipalement ſur lui : invention grande

» ment ſage & politique ; car, comme le » commun peuple trouve toujours à redire » ſur ceux qui ſont appelés aux plus grandes » charges, il penſe qu'en découvrant ſes » doléances, on rétablira toutes choſes de » mal en bien : chatouillé de l'honneur » qu'on lui a fait en le conſultant .... il court » avec joie à ces dietes générales, & ſe » rend plus hardi prometteur à ce qu'on lui » demande. »

Le projet de Philippe le Bel étoit de s'attacher plus étroitement tous les ordres de l'Etat, en les convoquant, en les conſultant, en traitant pour ainſi dire avec eux des intérêts publics ; & jamais on ne vit plus de concert entre le ſouverain & ſes ſujets, pour la défenſe des droits de ſa couronne, ſi injuſtement attaqués.

L'aſſemblée ſe tint le 10 d'Avril, dans l'égliſe de Notre-Dame de Paris ; le roi parla le premier en ces termes : « Je vous » commande comme votre maître, & je » vous prie comme votre ami, de m'aider » de vos conſeils dans l'affaire qu'on va » vous expoſer. » Un cri général & unanime ſuivit le diſcours du chancelier Pierre Flotte. « Nous ſommes obligés, dirent les » évêques, de défendre la perſonne du roi » & des ſiens, la liberté & les droits de la » couronne, non-ſeulement à cauſe des » fiefs que pluſieurs de nous tiennent du

» roi, mais par la fidélité qui nous y atta-» che tous. » Le comte d'Artois répondit au nom de la nobleſſe, « que tous étoient » prêts de ſacrifier leurs biens & leur vie » pour ſa défenſe. » Les ſyndics des communautés firent la même réponſe; & le roi finit un diſcours plein de force, par ces mots qu'il adreſſa aux trois princes ſes fils : « Je ne vous reconnoîtrois plus pour mon » ſang, ſi vous conveniez que le royaume » de France dépendît d'aucun autre que » de Dieu ſeul. »

Les évêques écrivirent au pape. La nobleſſe fit aux cardinaux une lettre qui commençoit ainſi : « Honorables peres, lors » chiers & anciens amis, tout le college, » & à chacun des cardinaux de la ſainte » Egliſe Romaine, li duc, li comte, li ba-» ron & li noble tuit du royaume de Fran-» ce, ſalut & continuel accroiſſement de » charité, d'amour & de toutes les bonnes » aventures à leur deſir. »

[1304.]

A la bataille de Mons-en-Puelle, le roi, ſurpris par les Flamands, courut un très-grand danger. Sans autres armes que ſon caſque & ſon épée, il ſoutint, avec vingt gentilshommes ſeulement, le choc d'une armée entiere, & donna à ſes troupes le tems de ſe reconnoître. Sa victoire fut com-

plette. De retour à Paris, il s'acquitta du vœu qu'il avoit fait au moment de l'attaque, en fondant une rente de cent livres à l'égliſe de Notre-Dame, & y faiſant ériger une ſtatue équeſtre qui ſubſiſte encore, & qui le repréſente dans le même état où il fut ſurpris par les Flamands. C'eſt une erreur populaire, que Philippe IV ſoit entré dans l'égliſe de Paris à cheval & tout armé, ou que la ſtatue dont il eſt ici queſtion, repréſente Philippe VI, dit de Valois. (*Voyez ci-après, ſous l'année* 1328.)

[1305.]

Le parlement, qui ſuivoit le roi par-tout où il alloit, ceſſa d'être ambulatoire, & commença de tenir ſes ſéances à Paris; l'une commençoit à l'octave de Pâques, l'autre à l'octave de la Touſſaint, & chacune de ces deux ſéances ne devoit durer que deux mois. Le parlement étoit compoſé de l'archevêque de Narbonne & de l'évêque de Rennes, des comtes de Dreux, de Bourgogne, & de vingt-ſix conſeillers, treize clercs, treize laïques. Ce nombre ſe trouva conſidérablement augmenté ſous le règne de Philippe de Valois, qui régla, le 11 Mars 1344, qu'il n'y auroit que trente conſeillers à la grand'-chambre, quarante aux enquêtes, huit aux requêtes; & ce réglement fut long-tems obſervé. Il n'y eut

jamais beaucoup de changemens, par rapport aux revenus des charges. Le premier préſident avoit mille livres pariſis par an; le chancelier de France n'en avoit pas davantage. Les trois préſidens avoient chacun cinq cens livres pariſis, & tous les autres membres n'avoient que cinq ſous pariſis chaque jour qu'ils ſiégeoient. La dépenſe annuelle du parlement n'excédoit pas onze mille livres pariſis.

[1306.]

Jean de Meun, dit Clopinel, parce qu'il étoit boiteux, acheva le célebre Roman de la Roſe, commencé par Guillaume de Lorris, vers l'an 1255*. Les dames de la cour,

* Guillaume de Lorris, ainſi appelé d'une petite ville du Gatinois où il étoit né, vivoit au milieu du treizieme ſiécle, ſous le règne de S. Louis. Il étudioit la juriſprudence, & il entreprit ſon *œuvre*, comme on parloit alors, pour une dame de grand nom :

Celle pour ciu je l'ai enprís
C'eſt celle qui tant a de pris
Et tant eſt digne d'être amée
Qu'elle doit être roſe clamée.

Des dix-huit mille vers & plus dont le Roman de la Roſe eſt compoſé, Guillaume de Lorris n'en a fait qu'environ la cinquieme partie.

Quarante ans après, Jean de Meun entreprit de le continuer, Il étoit théologien, orateur, phi-

offenſées du mal que Clopinel diſoit des femmes, ſe propoſent d'en tirer vengeance :

---

loſophe & mathématicien : « lequel (dit Bouchet, » dans ſes Annales d'Aquitaine,) prinſt plaiſir à » compoſer pluſieurs livres ſinguliers, & entr'au- » tres paracheva le Roman de la Roſe, qui avoit » été commencé par le maiſtre Guillaume de Lor- » ris. Il tranſlata de latin en françois Boëce *de Con- » ſolatione* ; & *de Regimine Principum*, qu'avoit » compoſé Sainct-Thomas ; & Ovide *de Arte* » *amandi*, dont il ſe fût bien paſſé, & fit pluſieurs » autres plaiſans livres de mondanité. » Il en parle ainſi lui-même dans une Epître dédicatoire adreſſée à Philippe IV, le Bel.

« A ta Royale Majeſté, très-noble Prince, par » la grace de Dieu, roi des François, Philippes » le Quart, qui jadis, au Roman de la Roſe, ai » enſeigné ; & tranſlaté de latin en françois le » livre de Vegece de la Chevalerie ; & le livre des » Merveilles de Hirlande ; & le livre des Epîtres » de Pierre Abeillard & Héloïs ſa femme ; & » le livre de Aelred, de Spirituelle amitié ; en- » voie ores Boëce de Conſolation, que j'ai tranſ- » laté en françois : jaçoit ce que entendes bien » latin, &c. »

Paſquier eſtimoit infiniment ces deux poëtes ; « leſquels, dit-il, quelques-uns des noſtres ont » voulu comparer à Dante, poëte Italien ; & moi » je les oppoſerois volontiers à tous les poëtes d'I- » talie, ſoit que nous conſidérions ou leurs mouël- » leuſes ſentences, ou leurs belles locutions.... » Recherchez-vous la philoſophie naturelle ou » morale ? Elle ne leur défaut au beſoin : Voulez- » vous quelques ſages traits ? les voulez-vous de » folie ? Vous y en trouverez à ſuffiſance ; traits

elles l'environnent ; chacune étoit armée d'une poignée de verges. Le poëte, ne ſça-

» de folie toutefois dont pourrez vous faire ſages ... » & tel depuis eux a eſté en grande vogue, le- » quel s'eſt enrichy de leurs plumes, ſans en faire » ſemblant. Auſſi ont-ils conſervé & leur œuvre » & leur mémoire juſqu'à huy, au milieu d'une in- » finité d'autres qui ont eſté enſevelis avec les ans » dedans le cercueil des ténebres. »

Il eſt certain que jamais livre ne fut plus généralement eſtimé que le Roman de la Roſe. On y trouve des traits ſatiriques contre les femmes, les moines & l'hypocriſie ; des peintures indécentes, des expreſſions libres, un merveilleux extravagant, & des hiſtoires qui n'ont aucun rapport au ſujet : il y a cependant un fonds de morale qui réſulte de l'économie du Roman, & un grand nombre de maximes, de portraits & de vérités philoſophiques.

Le fameux Gerſon, chancelier de l'univerſité de Paris, l'a attaqué comme un livre très-dangereux. Martin Franc, ſecrétaire du pape Félix V, y avoit déja oppoſé ſon livre intitulé *le Champion des Dames*. Les Anglois ont donné Jean de Meun pour un de leurs compatriotes ; & Chaucer, un de leurs anciens poëtes, a traduit en anglois le Roman de la Roſe. Les chymiſtes ont long-tems prétendu y découvrir le grand œuvre.

Ce Roman fut copié en divers tems ; & les copiſtes, prenant la liberté d'en rajeunir le ſtyle, à meſure qu'il veilliſſoit, finirent par le rendre, à cet égard, tout différent de ce qu'il étoit d'abord. Clément Marot en donna une édition l'an 1527. Il changea le ſtyle & inſéra des vers nouveaux, ſous prétexte de développer le ſens de l'auteur.

Jean Moulinet, chanoine de Valenciennes,

chant plus comment il pourroit s'en tirer avec quelque honneur, demande un moment d'audience, & dit qu'il ſe ſoumettoit volontiers au jugement des dames : « Allons » allons, ajouta-t-il, que celle d'entre vous » qui ſe reconnoît le mieux dans les portraits que j'ai tracés, frappe la premiere. » Il ſe tira d'intrigue par cette plaiſanterie, qui étoit une nouvelle inſulte. « Il ne ſe » trouva pas une d'elles qui voulût avoir » cet honneur de commencer, dit le préſi- » dent Fauchet ; & maître Jehan échappa, » laiſſant aux dames une vergogne, & » donnant aux ſeigneurs là préſens, aſſez » grande occaſion de rire, car il s'en trouva » aucun d'eux à qui il ſembloit que telle ou

---

voulut en faire un livre de piété. Il le réduiſit en proſe, vers 1480, & y ajouta pluſieurs allégories de ſon invention. Ces quatre vers étoient à la tête de ſon ouvrage :

C'eſt le Roman de la Roſe,
Moraliſé clair & net,
Tranſlaté de vers en proſe
Par voſtre humble Moulinet.

La meilleure édition que nous ayons du Roman de la Roſe, a été donnée en 1735. Le manuſcrit, conſervé dans la bibliotheque d'Oxford, eſt très-bien écrit ſur du vélin, & orné de figures & de deſſins en miniature ; ce qui prouve ſon antiquité. Il paſſe pour le monument le plus propre à faire connoître l'état où étoit la langue françoiſe dans le treizieme ſiécle.

» telle

» telle devoit commencer ; mais les mieux » appris rompirent ce jugement, pour évi» ter au débat qui en fût suivi. »

[1307.]

Le 13 d'Octobre, tous les chevaliers du Temple, ou Templiers, qui étoient en France, furent arrêtés par ordre du roi, & leurs biens mis en séquestre. On les accusoit de mille excès qui paroissoient horribles aux uns, & aux autres plus ridicules que croyables. Presque tous les accusés avouerent les crimes qu'on leur reprochoit, & presque tous révoquerent ce premier aveu. On en fit périr un grand nombre par le feu ; & tous ceux qui auroient pu racheter leur vie par un désaveu, aimerent mieux souffrir la rigueur de ce supplice.

Enfin, le 22 Mars 1312, l'ordre des chevaliers du Temple fut aboli, par une bulle dont le pape Clément V fit la lecture dans la seconde session du concile de Vienne, qu'on avoit principalement assemblé pour terminer cette affaire. Tous les biens de cet ordre, meubles & immeubles, furent donnés aux chevaliers de Rhodes, aujourd'hui l'ordre ou la religion de Malte. On réserva les deux tiers des meubles & de l'argent comptant pour les frais du procès, qui étoient immenses.

[1310.]

Jean de Meun choisit sa sépulture dans l'église des Dominicains de la rue S. Jacques. Il leur légua par testament un coffre bien fermé, très-pesant, & qu'ils croyoient rempli d'or & d'argent. L'exécuteur testamentaire étoit chargé « de ne le remettre » aux bons peres, qu'après qu'ils lui au» roient rendu les derniers devoirs. » On lui fit de magnifiques funérailles, & aussitôt on ouvrit le coffre fort. Il ne renfermoit que des morceaux d'ardoise, où étoient tracées des figures de géométrie. Les Dominicains, piqués de cette fourberie, tirerent le corps de leur prétendu bienfaiteur, du tombeau où ils venoient de le mettre; & il couroit risque de rester sans sépulture, si le parlement n'eût ordonné qu'on l'enterrât dans le cloître.

[1310.]

La ville de Lyon se gouvernoit depuis long-tems comme une république, sous la protection des rois de France. Philippe IV la réunit à la couronne; &, pour dédommager l'archevêque & le chapitre de cette ville, il publia la concession appelée PHILIPPINE, où, entr'autres privileges, il est accordé que tous les biens du chapitre seront tenus à titre de Comté; de-là vient

que les chanoines ſont nommés Comtes de Lyon.

[1313.]

Philippe IV arme chevaliers les trois princes ſes fils, Louis, Philippe & Charles, qui ſe ſuccéderent immédiatement ſur le trône de leur pere. Parmi les fêtes qui ſe donnerent à cette occaſion, les plus intéreſſantes furent les ſpectacles. On avoit élevé des théâtres ſur leſquels on repréſenta une infinité de ſujets tirés de l'Ecriture-ſainte. C'eſt au moins à cette époque qu'il faut placer l'uſage de jouer les myſteres de la religion*, & d'attribuer une idée de piété à ces ſortes de ſpectacles.

* Les pélerins qui revenoient de la Terre-ſainte & des autres lieux qu'on alloit viſiter par dévotion, chantoient dans les rues le récit de leurs voyages, & des cantiques ſpirituels. En 1312, pluſieurs bourgeois de Paris s'aſſocierent, dans le deſſein de donner une forme plus réguliere à cette ſorte de ſpectacle, pour lequel le public paroiſſoit prendre beaucoup de goût. Ils firent dreſſer un théâtre dans le bourg de S. Maur-des-Foſſés, près de Paris; & l'hiſtoire de la mort du Sauveur fut le premier ſujet que l'on repréſenta ſur ce théâtre; ce qui procura à la ſociété le nom de CONFRÉRIE DE LA PASSION.

La confrérie céda à des comédiens le théâtre dont elle étoit alors en poſſeſſion, & qui eſt aujourd'hui celui de la comédie Italienne.

[1314.]

Les apanages ſont reſtreints aux ſeuls HOIRS MALES. Philippe IV l'ordonna ainſi, à l'occaſion du comté de Poitiers, qu'il avoit déja donné au ſecond de ſes fils, & du comté de la Marche, qu'il accordoit au troiſieme, à condition d'en donner une dot à leurs ſœurs. Sous les deux premieres races, les enfans des rois partageoient également les Etats de leur pere; au commencement de la troiſieme race, on leur donna, à titre de propriété, des portions de terres que l'on démembroit du domaine de la couronne; enſuite ces démembremens devinrent une ſorte de ſubſtitution, & furent enfin réverſibles à la couronne, au défaut d'HOIRS de l'Apanagé, ſoit mâles, ſoit femelles. Mais, comme les portions des apanages pouvoient paſſer à des étrangers par mariage, Philipe le Bel prévint cet inconvenient, par le réglement qui excluoit les filles de la ſucceſſion aux apanages.

LOUIS X, HUTIN.

[1314.]

LOUIS, en montant sur le trône de son pere, donna tous ses soins à appaiser les troubles qui s'étoient élevés à cause des impôts & de l'affoiblissemeut des monnoies : il rétablit les unes sur l'ancien pied, & diminua les autres de maniere à soulager ses peuples. Il tint un conseil sur les moyens de remplir le tréfor royal, qui s'étoit trouvé presque vuide à la mort de Philippe. Le comte de Valois, oncle du jeune roi, dit que c'étoit à Enguerrand de Marigni d'en rendre compte, puisqu'il avoit eu la principale administration des finances. Marigni répondit qu'il étoit prêt de le faire. « Que ce soit donc tout maintenant, » reprit le comte de Valois. — Volontiers, » Monsieur, dit Marigni : je vous en ai » donné une partie, & le reste a été em- » ployé aux besoins de l'Etat. — Vous en » avez menti, s'écria le prince. — C'est » vous-même, par Dieu ! Sire, repliqua » Marigni.... » Le prince met l'épée à la main : la présence du roi, & les efforts de ceux qui étoient au conseil, prévinrent de plus fâcheuses extrémités.

[1315.]

Louis X eut la gloire de rendre parfaite la liberté des ſerfs, en ordonnant qu'ils

---

La loi Salique preſcrivoit cet uſage pour rendre la liberté à un ſerf. Le maître conduiſoit devant le roi ſon eſclave, qui tenoit dans ſa main un denier comme le prix de ſa liberté; & lui ſecouant la main, il faiſoit tomber le denier à terre. Alors l'eſclave ſe trouvoit affranchi légitimement; & le roi étoit le témoin, le garant & le défenſeur de la liberté que l'on obtenoit par cette cérémonie.

On donnoit cependant encore la liberté aux ſerfs, par un acte, ou par un teſtament. Souvent on les affranchiſſoit dans l'égliſe, au pied de l'autel; & on leur mettoit ſur la tête l'acte d'affranchiſſement ou de manumiſſion, par lequel leur maître les déclaroit affranchis. L'Egliſe prenoit alors leur défenſe, parce qu'ils étoient ſpécialement ſous ſa protection. Les eſclaves qui avoient été mis en liberté par un écrit qu'on nommoit *Charta ingenuitatis*, étoient appelés *Chartularii*, ou *Chartellarii*; & on nommoit *Denariales* ceux qui avoient été affranchis en jetant un denier en préſence du roi.

On ne rendoit pas communément toute la liberté aux eſclaves. On y mettoit pour condition de payer, eux & leurs deſcendans, un cens ou une capitation annuelle, ou de faire certaines corvées; c'eſt pourquoi on les nommoit HOMMES DE CORPS. Ce n'étoit, au vrai, qu'une demi-liberté, puiſqu'ils reſtoient ſoumis à pluſieurs charges que l'on avoit ſoin de ſpécifier, & auxquelles ils étoient tenus par l'acte même de leur manumiſſion.

ſuſſent affranchis ſans réſerve. Voici comment il s'exprimoit dans ſon édit: « Com-

Dans la ſuite des tems, cette eſpece de ſervitude ne fut plus annexée qu'aux terres ; & c'eſt par-là que les ſeigneurs particuliers continuerent d'avoir des vaſſaux obligés à certaines corvées ou redevances annuelles. On nomma VASSAUX ceux qui tenoient des fiefs, & VAVASSEURS ceux qui tenoient des arriere-fiefs.

Louis le Gros commença par affranchir les ſerfs de ſes domaines, pour en donner l'exemple aux ſeigneurs de ſon royaume. Sous le règne de S. Louis, la liberté étoit devenue plus complette, par le moyen des abonnemens. Une famille, une paroiſſe entiere, tous les habitans d'un territoire, traitoient avec leurs ſeigneurs, pour ſe racheter de toute charge, moyennant une rente annuelle payable en deux termes, ou une certaine ſomme d'argent une fois payée ; c'eſt ce que l'on appeloit ABONNEMENT, du vieux mot françois *bonnes*, pour ſignifier BORNES, les charges ſe trouvant réduites & bornées par un contrat. S. Louis, & la reine Blanche ſa mere, s'appliquerent conſtamment à multiplier les affranchiſſemens, perſuadés qu'une éducation convenable à des perſonnes libres, procureroit à l'Etat des ſujets propres à le rendre plus floriſſant. Le beſoin d'argent détermina Louis X à continuer une entrepriſe qui avoit été commencée par des motifs plus épurés ; &, prévoyant le cas où un eſclave ne voudroit pas être affranchi, parce que la ſervitude n'étoit pas un état bien onéreux, il ordonna aux commiſſaires nommés d'en tirer une ſomme en forme de ſubſide. (*Voyez ci-deſſus*, page 211.)

» me, ſelon le droit de la nature, chacun » doit naître franc,... Nous, conſidérant » que notre royaume eſt dit & nommé le » royaume des Francs, & voulant que la » choſe en vérité ſoit accordante au nom..., » par délibération de notre grand con- » ſeil, nous avons ordonné & ordonnons » que généralement par tout notre royau- » me... franchiſe ſoit donnée à bonnes & » convenables conditions... & pour ce » que les autres ſeigneurs qui ont hommes » de corps, prennent exemple à nous, » de eux ramener à franchiſe.... Donné » à Paris, le tiers jour de Juillet, l'an de » grace 1315. »

[1315.]

Le comte de Valois jura la perte du ſurintendant des finances; & celui-ci, qui ſe fioit ſur ſon innocence, fut arrêté au moment qu'il ſortoit du conſeil. Il ne put obtenir la permiſſion de répondre à quarante-un chefs d'accuſation propoſés contre lui. Malgré l'intention équitable & toute la bonne volonté du monarque, Marigni fut immolé à la vengeance du comte de Valois, & pendu, quoique gentilhomme & chevalier. Son corps fut attaché au gibet de Montfaucon. « Ces four- » ches patibulaires, dit Paſquier, ont porté » malheur à tous ceux qui s'en ſont mêlés;

» Enguerrand de Marigni, qui les fit éle-
» ver, y fut attaché le premier; Pierre
» Remi, général des finances, ſous Char-
» les le Bel, les fit réparer, & y fut pendu
» ſous Philippe de Valois; & de notre
» tems, Jean Mounier, lieutenant civil de
» Paris, y ayant fait mettre la main pour
» les refaire, s'il n'y finit point ſes jours,
» il y fit du moins amende honorable. »

[1315.]

Louis X épouſa en ſecondes noces Clémence, fille de Charles Martel, roi de Hongrie. Cette princeſſe venoit en France par mer, & fut aſſaillie d'une violente tempête; alors elle fit cette priere: « Beau
» ſire Dieu, s'il te faut une victime,
» épargne ceux qui ſe ſont expoſés pour
» moi à la fureur de la mer, & contente-
» toi de ma mort. » La princeſſe débarqua heureuſement à Marſeille.

[1316.]

On rétablit la mémoire d'Enguerrand de Marigni; & ſes enfans, « pour la grande
» infortune qui leur advint de la condam-
» nation de leur pere, » eurent dix mille livres que Louis X leur laiſſa par ſon teſtament. Le comte de Valois, regardant la paralyſie dont il fut attaqué, comme la punition de ſon injuſte vengeance à

l'égard de Marigni, fit distribuer une grande somme d'argent aux pauvres de Paris, avec ordre de dire à chacun de ceux qui avoient part à la distribution : « Priez Dieu pour monseigneur Enguer- » rand de Marigni, & pour monseigneur » Charles de Valois. » Louis XI a permis aux chanoines d'Ecouis, de mettre sur le tombeau d'Enguerrand de Marigni, « telle » tombe élevée, figure, remembrance en » cuivre, & telle épitaphe que bon leur » sembleroit, à la louange & honneur » dudit feu Marigni, nonobstant la sen- » tence ou condamnation contre lui don- » née & exécutée, pourvu toutefois qu'il » n'en fût fait aucune mention. »

[1316.]

Louis X, après s'être fort échauffé à jouer à la paume, se retira dans une grotte du bois de Vincennes, y fut saisi d'un froid qui lui donna la mort, & laissa la reine enceinte de quatre mois. Il n'avoit eu qu'une princesse de son premier mariage. Le prince Philippe, frere du roi, assembla LE PARLEMENT DES DOUZE PAIRS, & y fit confirmer juridiquement le droit qu'il avoit à la couronne de France, si la reine ne mettoit point au monde un enfant mâle. Il prit les rênes du gouvernement, & un sceau particulier, dont

l'inſcription latine ſignifioit : « Philippe, » fils du roi des François, gouvernant les » royaumes de France & de Navarre. » La reine accoucha d'un prince : Philippe devoit en avoir la tutele, avec la régence du royaume pendant dix-huit ans, ſelon la déciſion des pairs ; mais la mort du jeune roi, qui portoit le nom de Jean, aſſura la couronne à ſon oncle.

PHILIPPE V, LE LONG.

[1316.]

DEPUIS Hugues Capet, la couronne avoit toujours été tranſmiſe du pere au fils ; elle paſſa pour la premiere fois en ligne collatérale : Philippe en étoit le plus proche héritier, de trente princes du ſang royal, qui vivoient alors. Son droit lui fut cependant conteſté en faveur de la princeſſe Jeanne, unique héritiere de Louis X, ſon pere, & du roi Jean, ſon frere. Mais Philippe V commença par ſe faire ſacrer. Mathilde ou Mahaut, comteſſe d'Artois, en qualité de pair de France, ſoutint la couronne ſur la tête du roi, avec les autres pairs ; ce qui parut fort extraordinaire. Cette princeſſe avoit auſſi ſéance au parlement, parce que le comté-pairie d'Artois lui appartenoit en propre ; & la jouiſſance lui en avoit été aſſurée par un jugement rendu ſelon toutes les regles de la pairie, c'eſt-à-dire par un arrêt de la cour des pairs. Le comté d'Artois & le duché de Guienne étoient de grands fiefs féminins, ſuivant la coutume de ces deux provinces.

[1317.]

Comme on avoit formé un parti puiſſant en faveur de la princeſſe Jeanne, par rapport à la ſucceſſion à la couronne, Philippe V convoqua une aſſemblée où les bourgeois de Paris ſe trouverent avec le clergé & la nobleſſe. On y diſcuta les lois & coutumes du royaume; & d'un conſentement unanime, on porta un nouveau décret, par lequel les femmes étoient déclarées, en vertu de la loi Salique, incapables de ſuccéder à la couronne de France.

On peut mettre au rang des anecdotes ſingulieres, que Charles, comte de la Marche, frere du roi, fut le premier & le plus animé des chefs du parti de la princeſſe Jeanne, lui qui ſuccéda immédiatement à Philippe V, à l'excluſion de ſes niéces; & Philippe, qui mit tant de chaleur à lever juſqu'au moindre ſcrupule que l'on eût pu avoir ſur la validité inconteſtable de ſon droit, laiſſa en mourant quatre princeſſes, qui ſe trouverent bien décidément exclues de la ſucceſſion à la couronne. Le comte de la Marche ſe croyoit fort éloigné du trône, parce que le roi ſon frere avoit un fils; & on prétend que l'objet de ſon oppoſition étoit de faire augmenter ſon apanage.

[1318.]

Philippe avoit promis au Dauphin de

Viennois, Iſabelle, la troiſieme de ſes filles : le ſeigneur de Saſſenage étant venu faire la demande de la princeſſe, rencontra un des maîtres d'hôtel du roi, qui lui dit : « Une ſi belle dame n'eſt pas pour un gros » cochon comme le dauphin. » Saſſenage mit l'épée à la main, & laiſſa l'inſolent mort ſur la place. Amédée de Savoie ſe chargea d'appaiſer toute cette affaire ; & peu de tems après, ayant été fait priſonnier dans un combat contre les Dauphinois, Saſſenage, loin de s'oppoſer, comme il le devoit, aux efforts que l'on faiſoit pour reprendre Amédée, lui fit jour, & le laiſſa échapper : la reconnoiſſance l'emporta ſur le devoir.

[1319.]

La France étant en paix, les idées de croiſades ſe renouvelerent ; & le pape s'op-

La plûpart des écrivains qui ont parlé des annates, en attribuent l'établiſſement au pape Jean XXII, parce qu'il ſe réſerva, en 1319, les fruits de la premiere année des bénéfices qui viendroient à vaquer pendant les trois années ſuivantes. Cette opinion ſur l'origine de ce droit, eſt une erreur adoptée trop généralement, pour qu'on ſe diſpenſe de lui oppoſer ici les preuves qui peuvent ſervir à la combattre, & même à la détruire.

L'annate n'étoit point autre choſe que le revenu annuel d'un bénéfice ; & celui qui la percevoit, étoit cenſé jouir de tout ce qu'un bénéfice produi-

posant au desir qu'avoit Philippe le Long de passer à la Terre-sainte, on vit aussitôt

soit pendant le cours d'une année, quoique l'évaluation fixée ne fût pas toujours exactement conforme au produit. Les annates sont appelées dans les actes anciens : « Droits annuels, ou fruits » de la premiere année. »

Tous les biens ecclésiastiques de chaque église étoient originairement entre les mains de l'évêque, lequel, en qualité de pere commun de son clergé, fournissoit à tous les besoins, soit des églises, soit des prêtres qui y étoient attachés. Dans la suite, on fit de ces revenus un partage qui fixe, à proprement parler, l'origine de ce que nous appelons Bénéfices. Cette puissance primitive des évêques sur tous les biens de leurs églises, est la source des annates. Avant la collation d'un bénéfice, ils déterminoient la portion qu'on en laisseroit au bénéficier, & celle qui demeureroit entre leurs mains pendant un tems limité; & cette réserve étoit ordinairement employée à des établissemens utiles. Par exemple, chacun contribuoit à doter l'abbaye de saint Victor de Paris, fondée en 1113. Etienne de Senlis, qui étoit évêque de Paris en 1124, donna à cette abbaye, de concert avec le chapitre de Notre-Dame, la premiere année des revenus de chaque prébende qui viendroit à vaquer dans la cathédrale, & dans les églises de saint Marcel, de saint Germain-l'Auxerrois, de saint Cloud & de saint Martin de Champeaux; ce qui fut observé si exactement, que le prieuré de saint Martin des Champs, & l'ordre des Templiers, ayant obtenu chacun une prébende de Notre-Dame, il fallut transiger avec l'abbaye de saint Victor, pour lui conserver son droit d'an-

paroître une armée de bergers, de gens de la campagne, de femmes & d'enfans, qui

nate. Les Templiers s'engagerent à le payer toutes les fois qu'ils auroient un nouveau grand-maître, & le prieuré de saint Martin se chargea d'un cens annuel de dix sous. On trouve un grand nombre d'exemples semblables dans plusieurs autres églises du royaume. Les intéressés prenoient des bulles de confirmation à Rome, afin d'être plus autorisés à percevoir les annates; mais ceux qui faisoient ces sortes de concessions, avoient rarement recours à l'autorité du saint siége.

Tandis que les évêques firent un bon usage des annates, on ne réclama point contre leurs droits à cet égard; mais, les abus commençant à s'introduire, les papes se contenterent d'abord d'approuver ou de condamner, de modérer ou d'étendre ces réserves, suivant les circonstances. Clément V, élu pape en 1305, voulant punir les évêques d'Angleterre des importunités qu'il en recevoit par rapport aux annates, se réserva à lui même, pour deux & trois ans, toutes celles qu'on lui demandoit: « Le supérieur, disoit-il, » pourra bien jouir, s'il le veut, du privilege que » l'inférieur sollicite. » Telle est la véritable origine des annates papales. Jean XXII les établit, en 1317, sur tous les bénéfices d'Angleterre & d'Irlande, en abandonna la moitié au roi Edouard II qui se préparoit à la guerre; & dix ans après, il étendit la réserve des annates à tous les pays, n'en exceptant que les grands bénéfices, c'est-à-dire, les évêchés & les abbayes. Le tems de la réserve fut borné à trois années.

C'est à cette derniere époque que l'on fixe communément l'origine des annates: cette opinion est-elle bien fondée? M. de Marca la fait remonter préten-

prétendoient aller délivrer Jérusalem. On les appeloit Pastoureaux; nom que l'on avoit

---

jusqu'au quatrieme siécle; mais il n'apporte en preuve que des impositions personnelles, qu'il faut regarder comme des impositions réelles, qui ne tombent que sur les bénéfices, & non point sur les personnes; car s'il arrive qu'un bénéfice vienne à vaquer plusieurs fois dans une année, on ne paye l'annate qu'une seule fois.

On a disputé long-tems sur les annates, & surtout au concile de Constance, à celui de Basle; avant le concordat, & depuis le concordat jusqu'au concile de Trente. Nos historiens indiquent par-tout les principales circonstances de ces controverses.

En 1532, François I chargea les cardinaux de Tournon & de Grammont de faire à Clément VII ses plaintes sur les annates.

En 1560, sur les remontrances des Etats généraux, Charles IX défendit à ses sujets de payer les annates; &, en 1561, il ordonna au président du Ferriere, son ambassadeur à Rome, d'engager le pape à les abolir.

En 1562, le cardinal de Lorraine proposa au concile de Trente un plan sur la réforme des annates; les légats lui dirent: « Cette imposition » a été reconnue pour légitime par l'ambassadeur » même de France, chargé de traiter cette affaire » près du pape. --- Cela est vrai, répondit le » cardinal, & j'ai entendu la même déclaration » de la bouche du président du Ferriere, parlant » en présence du roi & de son conseil. »

Enfin les annates se trouvent réduites aux bénéfices consistoriaux, qui ont été taxés, pour la plûpart, fort au dessous de leur revenu actuel;

déja donné à une troupe à peu près ſemblable, qui avoit paru pendant la priſon de S. Louis. Ces nouveaux Paſtoureaux, plus cruels que les premiers, en vouloient ſurtout aux Juifs, & leur firent ſouffrir des maux infinis. Ils en aſſiégerent une multitude qui s'étoit réfugiée dans le château de Verdun ſur la Garonne. Les Juifs, ſe voyant prêts d'être forcés, engagerent un jeune homme de leur nation à les délivrer des tourmens qui les attendoient: celui-ci en égorge cinq cens, va trouver les Paſtoureaux, leur raconte ce qui venoit de ſe paſſer, & demande le baptême. On le mit en piéces.

Peu de tems après, quarante Juifs renouvelerent ces horreurs. Ils étoient renfermés à Vitry, & convaincus de crimes qui méritoient le feu. Ils choiſirent le plus ancien de la troupe, & le chargerent de leur ôter la vie. Le vieillard s'aſſocie un jeune homme avec lequel il poignarde tous les autres, & obtient de ne pas mourir le dernier. Le jeune homme reſté ſeul, cherche le moyen d'échapper; deſcend par une fenêtre, à l'aide d'une corde faite avec

---

& , après des conteſtations ſans nombre, l'affaire a été terminée, « plutôt par un accord tacite entre » les deux puiſſances, que par un traité ſolennel; » plutôt par l'uſage, que par une loi fixe & im» muable. »

les habits de ses freres : la corde manque ; il se casse la jambe en tombant, est arrêté, & brûlé avec les cadavres de ceux qu'il avoit poignardés.

[1320.]

Les Infideles, alarmés des dispositions où l'on étoit en France par rapport à une nouvelle croisade, tramerent avec les Juifs l'affreux complot d'empoisonner tous les puits du royaume. Les Juifs confierent aux lépreux l'exécution de cet horrible attentat, en les assurant que le poison donneroit la lepre à toute la nation, & que cette maladie cesseroit de paroître honteuse, dès qu'elle seroit devenue générale. Les coupables furent arrêtés, brûlés vifs ; & le mal étant découvert, le remede fut prompt & efficace.

[1321.]

* Henri Capetal ou Capperel, prévôt de

* Cette même année on confisqua tous les biens des léproseries ou ladreries, hôpitaux destinés pour les lépreux, & consacrés sous l'invocation de S. Lazare, que le peuple appeloit, par corruption, S. Ladre. La lepre avoit été apportée en France par les Croisés, & y faisoit de si grands ravages, qu'il se trouvoit à peine une ville ; une bourgade qui n'eût point été obligée de bâtir un asile pour les lépreux. Ces sortes d'établissemens, enrichis par la libéralité des rois & des peuples, devinrent un objet d'envie ; &, soit que

Paris, s'étoit laiſſé corrompre par l'argent d'un riche homicide; & pour lui ſauver la vie, malgré la ſentence qui venoit d'être prononcée, il ſubſtitua au coupable un priſonnier innocent, le fit pendre, & mit le riche en libérté, ſous le nom de l'innocent. On dévoila ce myſtere d'iniquité; & le juge prévaricateur ſubit la peine prononcée contre celui qu'il avoit ſouſtrait au ſupplice.

[1322.]

Philippe V s'occupoit du ſoin d'établir par tout le royaume de France un même poids, une même meſure, une même monnoie, quand la mort l'enleva à l'âge de vingt-huit ans: comme il ne laiſſa point d'enfant mâle, la couronne paſſa, pour la ſeconde fois, à la ligne collatérale; & Charles, comte de la Marche, reçut l'onction royale des mains de Robert de Courtenai, archevêque de Reims, qui faiſoit pour la troiſieme fois cette auguſte fonction.

---

les lépreux euſſent véritablement empoiſonné les puits, ſoit que la ſeule cupidité eût inventé ce prétexte, on punit un grand nombre de ces malheureux; on condamna tous les autres à une priſon perpétuelle; & les biens attribués à leurs hôpitaux furent confiſqués.

CHARLES IV, LE BEL.

[1324.]

CHARLES se rendit à Toulouse, avec toute sa cour ; & sa présence contribua à rendre célebres les commencemens de l'académie des jeux floraux *.

[1327.]

La baronnie de Bourbon est érigée en

* Cette académie s'appeloit alors LA GAIE SOCIÉTÉ DES SEPT TROBADOURS, & n'étoit composée que de sept amateurs des beaux-arts. Cette société invita les poëtes du Languedoc à venir faire la lecture des ouvrages, & propose pour prix une violette d'or. Arnaud Vidal de Castelnaudari eut toute la gloire de ce premier combat littéraire. La poésie françoise étoit alors bornée aux chants royaux, aux ballades, aux vaudevilles & aux rondeaux. Cette assemblée continua de se tenir tous les ans dans un jardin des fauxbourgs de Toulouse. En 1356, la ville ajouta à la violette d'or une églantine & un souci d'argent ; & les séances se tinrent toujours, depuis ce temslà, dans l'hôtel de ville. Clémence Isaure, vers l'an 1500, laissa, par son testament, de quoi fournir aux frais des trois fleurs que l'on distribuoit, chaque année, le troisieme jour de Mai. En 1694, on joignit à ces fleurs une amaranthe d'or ; on obtint des lettres de confirmation : le nombre des académiciens fut fixé à trente-six ; & enfin à quarante, en 1725.

duché-pairie, en faveur de Louis I, fils aîné de Robert, ſixieme fils de S. Louis. Le roi diſoit, dans les lettres d'érection: « J'eſ- » pere que les deſcendans du nouveau duc » contribueront par leur valeur à mainte- » nir la dignité de la couronne. »

[1328.]

Charles IV meurt la trente-quatrieme année de ſon âge, & la ſeptieme d'un regne qui promettoit à la France une paix & un bonheur inaltérables. On diſoit de lui « qu'il étoit ſévere juſticier, gardant le » droit à chacun. » Il fut le dernier des trois fils que Philippe le Bel avoit laiſſés en mourant. « Les plus beaux princes qu'on eût ja- » mais vus dans l'empire François, » & qui donnoient l'eſpérance d'une nombreuſe poſtérité, ne laiſſerent pas un enfant mâle, & moururent tous trois dans l'eſpace de quatorze ans. La branche des Valois monta ſur le trône, dans la perſonne de Philippe, fils du célebre comte de Valois, dont on a dit qu'il fut fils de roi, frere de roi, oncle de roi, beau-pere de roi, & jamais roi.

PHILIPPE VI, DE VALOIS.

[1328.]

QUOIQUE Philippe de Valois eût un droit inconteſtable à la couronne de France, Edouard III, roi d'Angleterre, entreprit de le lui diſputer. On convenoit de part & d'autre, que la loi Salique & la coutume inviolable du royaume excluoient les femmes de la ſucceſſion à la couronne; mais Edouard fondoit ſes prétentions ſur la proximité du ſang. Il étoit neveu des trois derniers rois, par ſa mere Iſabelle de France, fille de Philippe le Long; Philippe de Valois n'étoit que leur couſin germain, étant fils de Charles, frere de Philippe le Bel. Les grands du royaume, qui déciderent ſelon la loi de l'Etat, répondirent à Edouard, que « ſa proximité » n'aſſavouroit, ne participoit, ne ſentoit » que choſe féminine; que s'il avoit un » droit au royaume, ce n'étoit que par ſa » mere, qui ne pouvoit lui donner ce » qu'elle n'avoit pas; qu'autrement, l'ac- » ceſſoire l'emporteroit ſur le principal; » que ſi la mere d'Edouard eût pu lui don- » ner droit à la couronne, comme ſœur, » les comteſſes d'Evreux & d'Artois,

» comme filles des derniers rois, l'euſſent » donné, par plus forte raiſon, à leurs en- » fans; que Philippe leur étoit préférable » à tous, puiſqu'il étoit le plus proche hé- » ritier en ligne maſculine, & qu'il ſeroit » vrai roi de France, LEUR DROIT SOU- » VERAIN SEIGNEUR, ET NON AUTRE. »

[1328.]

Louis, comte de Flandres, obligé de quitter ſes Etats par la révolte du peuple contre la nobleſſe, implore le ſecours du roi de France. Le monarque aſſemble ſon conſeil; toutes les voix ſe réuniſſoient contre cette entrepriſe: « Et vous, ſeigneur » connétable, que penſez-vous de tout » ceci? Croyez-vous auſſi qu'il faille at- » tendre un tems plus favorable? » Ce connétable étoit le célebre Gaucher de Chatillon, alors âgé de quatre-vingts ans. « Sire, répondit-il, qui a bon cœur, a » toujours le tems à propos.— Qui m'aime » me ſuive, » s'écrie le roi, en courant embraſſer ſon cher connétable; & auſſitôt il donne l'ordre pour le départ de ſes troupes.

Vainqueur à la bataille de Caſſel, il ſoumet toute la Flandre, & dit au comte Louis: « Beau couſin, je ſuis ici venu ſur » la priere que vous m'en avez faite: peut- » être avez-vous donné occaſion à toutes

» ces révoltes, par négligence à rendre » la juſtice que vous devez à vos peuples.... » Je vous rends vos Etats ſoumis & pa- » cifiés, & vous tiens quitte de tout, » malgré les grandes dépenſes qu'il m'a » fallu faire pour cette expédition. Gardez- » vous de me faire revenir pour un pareil » ſujet; car j'aurois alors plus d'égard à » mes intérêts qu'aux vôtres. »

Le roi quitta la Flandre, & ſe rendit à Notre-Dame de Chartres, où il entra avec les mêmes armes & monté ſur le même cheval qu'il avoit à la bataille de Caſſel, & en fit une offrande devant l'autel de la ſainte Vierge, ſelon le vœu qu'il avoit fait au moment que, ſurpris par les Flamands, il s'étoit trouvé dans le plus grand danger. (*Voyez ci-deſſus*, page 236.)

[1330.]

Robert d'Artois, comte de Beaumont, après pluſieurs tentatives inutiles pour obtenir le comté d'Artois, que deux jugemens authentiques aſſuroient à ſa tante la comteſſe Mathilde ou Mahaud, eut recours à de faux titres, de fauſſes piéces & de faux témoins. Une demoiſelle, native de Béthune, appelée Jeanne de Divion, ſervit de fauſſaire : elle étoit habile en ce genre. On découvrit toute l'intrigue ; les biens du coupable furent confiſqués, & on le ban-

» comme elles des derniers rois, l'euſſent » donné, par plus forte raiſon, à leurs en- » fans; que Philippe leur étoit préférable » à tous, puiſqu'il étoit le plus proche hé- » ritier en ligne maſculine, & qu'il ſeroit » vrai roi de France, LEUR DROIT SOU- » VERAIN SEIGNEUR, ET NON AUTRE. »

[1328.]

Louis, comte de Flandres, obligé de quitter ſes Etats par la révolte du peuple contre la nobleſſe, implore le ſecours du roi de France. Le monarque aſſemble ſon conſeil; toutes les voix ſe réuniſſoient contre cette entrepriſe: « Et vous, ſeigneur » connétable, que penſez-vous de tout » ceci? Croyez-vous auſſi qu'il faille at- » tendre un tems plus favorable? » Ce connétable étoit le célebre Gaucher de Châtillon, alors âgé de quatre-vingts ans. « Sire, répondit-il, qui a bon cœur a » toujours le tems à propos. — Qui m'a- » me ſuive, » s'écrie le roi, en courant embraſſer ſon cher connétable; & dès il donne l'ordre pour le départ des troupes.

Vainqueur à la bataille de Cassel, il remet toute la Flandre, & dit à Louis: « Beau couſin, je ſuis » la priere que vous m'en avez faite, » être avez-vous donné ou

» ces révoltes, par négligence à rendre
» la juſtice que vous devez à vos peuples....
» Je vous rends vos Etats ſoumis & pa-
» cifiés, & vous tiens quitte de tout,
» malgré les grandes dépenſes qu'il m'a
» fallu faire pour cette expédition. Gardez-
» vous de me faire revenir pour un pareil
» ſujet; car j'aurois alors plus d'égard à
» mes intérêts qu'aux vôtres. »

Le roi quitta l[illegible]re, & ſe rendit à
Notre [illegible]me de [illegible] où il entra avec
les [illegible]arm[illegible] té ſur le même
ch[illegible]av[illegible] lle de Caſſel, & en
[illegible]ff[illegible] nt l'autel de l[illegible]
[illegible] u qu'il avoit
[illegible] ar les Flama[illegible]
[illegible] lus grand d[illegible]
236.)

[illegible]e de Be[illegible]
[illegible] inutiles [illegible]
[illegible], que [illegible]
[illegible] oient [illegible]
[illegible] haud[illegible]
[illegible]

[illegible]t
[illegible]e.
du
[illegible]an

nit du royaume. En 1334, il passa en Angleterre, déguisé en marchand, y fut très-bien reçu, &, à force de sollicitations, engagea Edouard à commencer une guerre qui ne devint que trop funeste à la France.

[1336.]

Philippe de Valois, voyant que la rupture avec l'Angleterre alloit éclater, fit proposer aux Flamands d'entrer dans son parti; ils répondirent que « la laine d'An» gleterre leur étoit plus nécessaire que l'a» mitié de la France. » Cette réponse étoit une suite de l'ascendant qu'avoit pris sur le peuple, Jean d'Artevelle, raffineur de miel, & brasseur de biere, de la ville de Gand. L'autorité qu'il s'étoit arrogée le rendoit si absolu, que lui seul donnoit la loi à toute la Flandre.

[1338.]

La noblesse de Normandie propose au roi de France de permettre à son fils, qui étoit leur duc, de les conduire en Angleterre, pour y renouveler les exploits que leurs ancêtres avoient faits sous Guillaume le Conquérant & sous Louis VIII. Leur projet étoit de faire la conquête de ce royaume; ils offroient quatre mille hommes d'armes, quarante mille fantassins;

& la province ſe chargeoit, pendant trois mois, des frais de cette expédition. Des offres ſi généreuſes furent approuvées par le monarque, & demeurerent ſans effet: on en ignore la cauſe.

[1339.]

Le roi d'Angleterre travailloit à faire révolter les Flamands contre la France. Leurs députés répondirent qu'ils étoient retenus par les ſermens qu'ils avoient faits, & par le paiement de deux millions de florins qu'ils devoient compter à la chambre apoſtolique, s'ils prenoient les armes contre le roi de France. « Sire, ajoute Arte-» velle, uſez de vos droits; prenez le » titre de Roi de France, & nous vous » ſervirons en cette qualité, aux condi-» tions que vous nous propoſez. » Edouard prit le nom de roi de France & d'Angleterre, reçut l'hommage des Flamands, & ne donna plus à Philippe que le titre de comte de Valois.

[1340.]

Jean Venette, Carme de la place Maubert, donna au public « le Roman des trois » Maries; » poëme de quarante mille vers, qui comprend depuis la création du monde, juſqu'à la mort de la ſainte Vierge. L'auteur prétendoit écrire une hiſtoire de

la Bible, « qui fût tout à-la-fois édifiante » & agréable. » C'eſt peut-être la production la plus ſinguliere qui nous reſte de ce ſiécle, où l'ignorance & le mauvais goût régnoient encore avec trop d'empire.

[1342.]

Philippe de Valois établit la gabelle en France, ou du moins, rend général & augmente l'impôt qui étoit déja ſur le ſel dans pluſieurs provinces du royaume. Il établit des greniers à ſel; & le roi d'Angleterre en prit occaſion de l'appeler AUTEUR DE LA LOI SALIQUE. Philippe appeloit Edouard MARCHAND DE LAINES, parce qu'il rempliſſoit les engagemens qu'il avoit pris avec les Flamands, en leur envoyant ces belles laines d'Angleterre dont ils faiſoient uſage pour les draps & les tapiſſeries de haute-liſſe, que l'Europe entiere tiroit alors de la Flandre.

[1343.]

Humbert II, qui jouiſſoit en toute ſouveraineté du Dauphiné & du comté de Viennois, ſe voyant ſans enfans, céda ſes Etats à Philippe, duc d'Orléans, ſecond fils du roi de France, à condition que le nom de Dauphin ſeroit porté à perpétuité, non point par le fils aîné du roi, comme on le croit communément, mais par celui

des enfans de France qui poſſéderoit le Dauphiné, & qu'il en écarteleroit les armes avec celles de France. Ce traité ne fut conclu qu'en 1349. Humbert ſe démit alors en faveur de Charles, fils aîné de Jean, duc de Normandie, héritier préſomptif de la couronne. Depuis ce tranſport, le nom de Dauphin a toujours été attaché aux fils aînés des rois de France, quoique ce ne ſoit point une des conditions du traité. Charles V fut le premier qui porta le nom de Dauphin.

[1346.]

Les François perdent la bataille de Crécy, pour avoir attaqué en déſordre, & après une marche pénible, l'armée Angloiſe qui étoit rafraîchie & en bon ordre. On fixe à cette journée l'uſage de l'artillerie dans les combats, & on aſſure que les Anglois furent redevables de la victoire aux décharges de ſix piéces de canon, qu'ils firent au plus fort de la mêlée. Le roi de France eut un cheval tué ſous lui, reçut deux bleſſures; & le comte de Hainaut ne put le tirer du champ de bataille, qu'en lui faiſant violence. Il gagna le château de Broye, vers le milieu de la nuit. Le gouverneur demandant qui c'étoit, le roi cria: « Ouvrez, ouvrez, châtelain; c'eſt la for-» tune de la France. »

[1346.]

Le duc de Normandie forme le ſiége d'Angoulême. Le ſire de Norwich, qui en étoit gouverneur, n'ayant aucune eſpérance d'être ſecouru, a recours à la ruſe, afin de ſauver ſa garniſon. Il demande & obtient une treve de vingt-quatre heures, « pour célébrer, diſoit-il, la fête de la » Purification de la Vierge. » Il en profite pour ſortir de la ville avec armes & bagages. On l'arrête aux barrieres du camp; il réclame la treve & la parole du duc. Ce prince, apprenant le ſtratagême du gouverneur, n'en fit que rire, & dit au maréchal de Montmorency : « Laiſſons-le aller, » de par Dieu, & contentons-nous d'avoir » la place. »

[1347.]

Après onze mois de ſiége, & la plus belle défenſe, Jean de Vienne, chevalier Bourguigon, fut contraint de rendre la ville de Calais. Edouard III, irrité de la vigoureuſe réſiſtance qu'il avoit éprouvée, exige que ſix des principaux habitans viennent, pieds nus, la corde au cou, lui préſenter les clefs de leur ville & ſe remettre à ſa diſcrétion. Cette nouvelle jette la conſternation parmi le peuple. Euſtache de Saint-Pierre parle avec un courage & une

fermeté héroïques, ſe dévoue à la mort pour le ſalut de ſes concitoyens ; & ſon exemple eſt auſſitôt ſuivi par Jean Dair, ſon couſin, par Jacques & Pierre Wiſant, deux freres qui étoient ſes parens, & par deux autres dont il eſt malheureux de ne pouvoir trouver les noms dans l'hiſtoire. Ces illuſtres victimes alloient perdre la tête, malgré les prieres du prince de Galles & de toute la cour, quand la reine vient ſe jeter aux pieds du roi ſon époux, & obtint, par ſes larmes, qu'on la laiſſât maîtreſſe de leur ſort. Cette généreuſe princeſſe les conduiſit dans ſon appartement, les fit dîner, leur donna des habits, de l'argent, & une eſcorte qui les mit en lieu de ſûreté.

[1350.]

Philippe de Valois mourut dans le tems qu'une treve de trois ans, conclue avec l'Angleterre, lui donnoit le loiſir de remédier aux maux qui affligeoient la France. Il ſévit d'abord contre les Lombards, dont les uſures étoient ſi exorbitantes, que les intérêts d'une ſomme de quatre cens mille francs montoient à deux millions. Pierre des Eſſarts, tréſorier du roi, fut condamné à une reſtitution de cent mille florins d'or.

JEAN I.

[1351.]

INSTITUTION de l'ordre de l'Etoile : c'eſt le premier ordre de chevaliers qui fut établi en France ; mais à peine étoit-il créé, qu'il ſe trouva avili par le grand nombre de ceux qui y furent admis. On fit d'abord cinq cens chevaliers ; & bientôt cette marque d'honnneur & de diſtinction fut abandonnée aux chevaliers du guet, qui la portent encore aujourd'hui.

[1351.]

Tandis que la Bretagne étoit toujours en proie aux fureurs de la guerre, & diviſée par les deux partis des comtes de Blois & de Montfort, on y voyoit les épouſes de ces deux prétendans remplir la place de leurs maris, à la tête des conſeils & des armées, avec une prudence, une ardeur, une intrépidité ſurprenantes, & mériter une place parmi les héroïnes que célebre l'hiſtoire. La nation Bretonne fut couverte de gloire par le fameux combat des trente. Le ſeigneur de Beaumanoir, un des chefs du parti de la comteſſe de Blois, traitoit avec Richard Bembro, commandant les Anglois

Anglois qui ſoutenoient le parti de la comteſſe de Montfort. Pendant la conférence, ils ſe ménagerent aſſez peu ſur la bravoure de leur nation. Beaumanoir propoſa d'en faire l'eſſai, tel qu'il plairoit à Bembro. Ils convinrent que trente Bretons ſe battroient contre trente Anglois; le jour & le lieu furent choiſis auſſitôt. Beaumanoir remplit ſans peine le nombre des champions qui devoient l'accompagner. Bembro ne trouva que vingt Anglois, & prit, pour completter ſon nombre, ſix Allemands, avec quatre Bretons du parti de Montfort. Le combat fut auſſi opiniâtre que le premier choc avoit été terrible. Deux fois on ſe ſépara pour reprendre haleine, & deux fois on revint à la charge avec une nouvelle ardeur. Beaumanoir, épuiſé de ſang & de fatigues, demandoit à boire; un des combattans lui répondit: « Beaumanoir, bois » ton ſang, & ta ſoif ſe paſſera; il faut » aller juſqu'au bout. » Les Anglois perdent leur chef; Montauban en abat ſept à ſes pieds: accablés ſous les coups des Bretons, ils leur abandonnent le champ de bataille & toute la gloire du combat.

[1352.]

Pluſieurs ſoldats chantoient la chanſon de Roland; le roi leur dit: « On ne voit » plus de Rolands parmi les François. »

Un vieux capitaine lui répond : « On ne » manqueroit point de Rolands parmi les » François, s'ils voyoient encore un Char» lemagne à leur tête. »

Ce Roland n'étoit fameux que dans les hiſtoires fabuleuſes de nos Romans ; on en faiſoit un grand héros, qui ſe battoit contre des géans, & qui, « d'un coup de ſabre, » pourfendoit un Saraſin & ſon cheval. » Tout ce qu'on ſçait de ce capitaine, c'eſt qu'en 777, Charlemagne revenant victorieux d'Eſpagne, où il avoit pouſſé juſqu'à Sarragoſſe ſes conquêtes ſur les Saraſins, ſon arriere-garde reçut un échec aſſez conſidérable à Roncevaux, au paſſage des Pyrénées : « Pluſieurs braves officiers François » y furent tués ; & entr'autres Roland, » préfet de la côte Britannique. » (*Voyez ci-deſſus, page* 162.)

[1355.]

Le roi convoque les Etats-généraux, pour délibérer avec eux ſur les moyens de pourvoir aux beſoins & à la défenſe du royaume. Cette aſſemblée forme une époque remarquable, par l'autorité que le tiers-État ſçut s'y procurer. Profitant des circonſtances où l'on ſe trouvoit, il s'attribua la principale influence dans les délibérations. D'abord, on fit une loi par laquelle aucun réglement des Etats-généraux n'au-

roit de validité que par le concours unanime des trois ordres. Enſuite on fixa le nombre des troupes à quatre-vingt-dix mille hommes, ſans y comprendre les communes du royaume, qui formoient un corps d'infanterie très-conſidérable. Enfin on établit une impoſition, dont le roi même n'étoit pas exempt, & dont la levée & la régie devoit être confiée à des hommes prépoſés par les Etats. Ce premier ſubſide n'étant point ſuffiſant, (il conſiſtoit en huit deniers pour livre ſur tout ce qu'on vendoit) on établit une capitation proportionnée à la valeur des biens. Elle étoit fixée à quatre livres pour cent de revenus; à quarante ſous pour ceux qui avoient moins de cent livres; & à vingt pour ceux qui avoient moins de quarante livres. Les laboureurs, les artiſans & les domeſtiques dont le ſalaire pouvoit être eſtimé cent ſous par an, en payoient dix.

[1356.]

Les Anglois prennent la ville & le château de Romorantin, qu'ils emportent en fort peu de tems, par le ſecours du canon. C'eſt la premiere fois que l'on fit uſage de l'artillerie dans les ſiéges.

[1356.]

Le roi Jean perd la bataille de Poitiers,

ou de Maupertuis : il eſt fait priſonnier, après avoir combattu avec une bravoure incroyable. Philippe, le plus jeune de ſes fils, alors âgé de treize ans, combattit toujours à ſes côtés, & lui faiſoit un rempart de ſon corps : il reçut pluſieurs bleſſures, & mérita le ſurnom de Hardi. Un délai de peu de jours eût forcé les Anglois de ſe rendre à diſcrétion ; mais la victoire paroiſſoit certaine à une armée quatre fois ſupérieure à celle des ennemis. Avant le combat, le roi alloit dans les rangs, & diſoit à haute voix : « Entre vous autres, quand » vous êtes à Paris, à Chartres, à Rouen » ou à Orléans, vous menacez les Anglois, » & deſirez avoir le caſque en tête devant » eux : y êtes-vous ? je vous les montre : ſi » leur veuillez remontrer leurs torts, & » venger les dommages qu'ils vous ont faits ; » car ſans faute nous combattrons. »

[1356.]

Les ennemis s'enrichirent des dépouilles de l'armée Françoiſe, où régnoit le luxe le plus faſtueux. Les perles & les diamans étoient en France hors de prix ; on vendit à Paris, dix livres pariſis deux perles qui n'avoient été achetées que huit deniers ; & les Etats-généraux refuſoient au dauphin les ſecours néceſſaires pour réparer les malheurs du royaume. Le Languedoc ſe

ſignala ; les députés de cette province, aſſemblés à Toulouſe, convinrent, d'une voix unanime, de lever & d'entretenir un corps de troupes de quinze mille hommes, & firent un réglement ſévere pour réprimer le luxe.

[1357.]

Bertrand du Gueſclin commence à ſe faire connoître pendant le ſiége de Rennes. Dès ſa plus tendre enfance, il ne reſpiroit que les combats. « Il n'y a point de plus » mauvais garçon au monde, diſoit ſa » mere ; il eſt toujours bleſſé, le viſage » rompu, toujours battant ou battu : ſon » pere & moi nous le voudrions voir ſous » terre. » On n'avoit pu venir à bout de lui apprendre à lire ; ſon premier ſoin étoit de chercher le moyen de battre tous les maîtres qu'on lui donnoit. « Je ſuis fort » laid, diſoit-il ; jamais je ne ſerai bien » venu des dames ; mais puiſque je ſuis laid » & mal fait, je veux être bien hardi. »

[1358.]

Une compagnie Angloiſe vint attaquer deux cens payſans renfermés dans Longueil, bourg voiſin de Compiégne : un de ces payſans, appelé le Grand-Ferré, voyant ſon maître percé de coups, ſaiſit une hache, ranime ſes compagnons, tombe ſur

les Anglois, en tue d'abord dix-huit, met le reſte en fuite, & s'ouvre lui ſeul un paſſage au milieu d'un autre corps d'Anglois qu'il diſſipe, après en avoir tué quarante. Le Grand-Ferré tombe malade; douze Anglois viennent pour le ſurprendre; il ſe leve, reprend ſa hache, défie ſes ennemis au combat, en tue cinq, & les autres prennent la fuite. Le vainqueur, accablé de fatigues, ſe remet au lit; ſa maladie augmente, & il meurt.

[1359.]

Les échevins de Paris achettent, pour la ſomme de trente-deux mille cinq cens ſoixante-trois livres ſix ſous huit deniers de notre monnoie, LA MAISON AUX PILIERS, qui avoit appartenu aux dauphins de Viennois. C'eſt ſur ce terrain que l'hôtel-de-ville a été conſtruit. François I en jeta les premiers fondemens; il ne fut achevé que ſous le regne de Henri IV.

[1360.]

La treve conclue entre la France & l'Angleterre étoit à peine expirée, qu'Edouard III repaſſe la mer, & recommence les hoſtilités, plus déterminé que jamais à s'emparer d'un royaume épuiſé d'hommes & d'argent, & dont il tenoit le roi priſonnier. Mais il prit tout-à-coup des diſpoſi-

tions favorables à la paix, par un événement revêtu de toutes les preuves de la vérité hiſtorique. Un orage affreux jette l'épouvante dans l'armée Angloiſe, campée auprès de Chartres. La violence du vent entraîne les tentes; des torrens inondent le camp, une grêle d'une groſſeur prodigieuſe écraſe hommes & chevaux. Edouard effrayé, fait vœu de lever les obſtacles qu'il oppoſoit à la paix: les plénipotentiaires s'aſſemblent à Bretigni, & conviennent d'abord d'une treve qui fut bientôt ſuivie de la ſignature du traité de paix. Les conditions en étoient très-déſavantageuſes à la France. Le roi les remplit toutes avec une exactitude portée juſqu'au ſcrupule, & bien conforme à cette maxime qu'il répétoit ſouvent: « Si la juſtice & la bonne » foi étoient bannies du reſte du monde, il » faudroit encore qu'on retrouvât ces vertus » dans la bouche & dans le cœur des rois.

[1360.]

Tandis que l'on mettoit les Anglois en poſſeſſion des villes & des provinces qui leur étoient cédées par le traité de paix, le roi Jean éprouvoit, de la part de ſes peuples, une réſiſtance bien ſenſible à ſon cœur. L'idée ſeule qu'ils alloient changer de maître, faiſoit frémir ſes ſujets fideles. Les habitans de la Rochelle tinrent ferme

pendant plus d'une année. Le roi leur ayant repréſenté qu'ils devoient le ſacrifice de leur fidélité au bien de la paix & au ſalut de l'Etat, ils répondirent : « Nous obéi-» rons aux Anglois des levres, mais nos » cœurs ne s'en mouveront. »

[1362.]

Malgré la paix, les garniſons Angloiſes commettoient encore beaucoup de déſordres. Une de ces troupes vint, pendant la nuit, eſcalader le château de Pontorſon, à la faveur d'une intelligence ménagée dans la place. Bertrand du Gueſclin, qui y commandoit, étoit abſent. Il y avoit laiſſé la dame du Gueſclin ſa mere, & une de ſes tantes, religieuſe, appelée Julienne du Gueſclin. Elles furent éveillées par le bruit que faiſoit l'ennemi en plantant ſes échelles. La religieuſe, « comme ſentant la race » dont elle étoit, » prend la premiere armure qu'elle trouve, monte ſur le haut de la tour, y voit quinze échelles ſur leſquelles les Anglois ſe preſſoient de monter ; elle les renverſe toutes, & par ſes cris jette l'alarme dans la place, appelle la garniſon, & force les ennemis de ſe retirer.

[1364.]

Le roi Jean meurt en Angleterre. Trois des princes ſes fils étoient reſtés en ôtage :

Louis, duc d'Anjou, s'échappa de Calais, où les Anglois lui laiſſoient une honnête liberté; revint à Paris; &, pour des raiſons que l'on ignore, mais qu'il prétendoit être très-bonnes, il ne voulut jamais retourner ni à Calais, ni à Londres. Le roi ſon pere * ſe rendit auprès d'Edouard, pour réparer la faute que le jeune prince avoit commiſe par ſon évaſion. « Je veux excuſer mon » fils le duc d'Anjou », diſoit-il à ceux qui vouloient le détourner de faire ce voyage. L'anecdote de ſes amours avec la comteſſe de Salisbury n'eſt qu'une fable, dont on ne parle plus.

* Cette réſolution du roi Jean, quelque extraordinaire qu'elle dût paroître, & quelque contraire qu'elle fût à la bonne politique, eut cependant l'approbation de tout le monde, ſi l'on en croit un auteur Italien, (*Phil. Vill. l.* 1, *c.* 76,) parce que l'évaſion du duc d'Anjou parut un crime, ſur-tout aux yeux d'un roi ami de la droiture & de la ſincérité. Un auteur Anglois contemporain (*Valſing. in. Edouard III*,) fait entrer auſſi les motifs de la croiſade dans ce voyage du roi de France. Il ſe propoſoit d'applanir quelques difficultés ſurvenues au traité de Bretigni, & de partir pour la Terre-ſainte, au mois de Mars 1365. Il eſpéroit même encore ſeconder le roi de Chypre, qui s'étoit rendu auprès d'Edouard pour lui faire goûter le projet d'une croiſade.

CHARLES V, LE SAGE.

[1364.]

Le dix-neuf Mai, trois jours avant le ſacre de Charles V, du Gueſclin, qui commandoit une armée envoyée en Normandie contre les Navarrois & les Anglois, voulant attirer l'ennemi au combat, & lui faire quitter un poſte avantageux, feignit de décamper : les Anglois ſe croient ſûrs de la victoire, & s'avancent, malgré les repréſentations d'un vieux capitaine qui leur diſoit « n'avoir jamais oui dire que du Gueſ» clin eût jamais daigné décamper, & que » c'étoit une ruſe. » Les François reviennent ſur leurs pas ; du Gueſclin les animoit par ces paroles : « Pour Dieu, amis, ſou» venez-vous que nous avons un nouveau » roi de France. Que ſa couronne ſoit au» jourd'hui étrennée par vous ! Pour moi, » j'eſpere donner au roi le général Anglois » pour étrenne de ſa noble royauté. » L'événement fut conforme à ſes vœux ; & les François, vainqueurs pour la premiere fois depuis la malheureuſe journée de Créci, commencerent à reprendre dans les combats leur ancien aſcendant.

[1365.]

La France étoit déſolée par les compagnies; (troupes formées de ſoldats licenciés après la paix, & qui faiſoient par-tout d'horribles ravages.) Le roi chargea du Gueſclin d'en délivrer le royaume. Le chevalier Breton ſe rend à leur camp: « Nous » en avons aſſez fait, vous & moi, leur dit-» il, pour damner nos ames; & vous pou-» vez même vous vanter d'avoir fait pis que » moi; faiſons honneur à Dieu, & le diable » laiſſons. » Il leur offre deux cens mille francs de la part du roi, & les détermine à le ſuivre en Caſtille, où ils mirent ſur le trône Henri de Tranſtamare, après en avoir chaſſé le cruel dom Pedre.

[1366.]

Charles V établit la confrérie des ſecrétaires du roi, & leur confirma les privileges accordés aux clercs notaires & ſecrétaires du roi. (*Voyez ci-deſſus page* 201.) Les lois & les ſtatuts qu'ils reçurent du prince étoient très-ſages; il y eſt ordonné que ſi quelqu'un d'eux tombe dans l'indigence, tous les autres ſeront tenus de lui prêter, par année, chacun vingt ſous pariſis, à la charge de les rendre quand ſes affaires ſeroient bien rétablies.

[1367.]

Quoique le fameux Gerbert eût inventé

les horloges à roues vers le dixieme siécle ; ce ne fut que sous le regne de Charles V que parut en France le premier ouvrage d'horlogerie : ce prince fit venir d'Allemagne Henri de Vic, l'artiste le plus habile de son tems, & qui commença par placer sur la tour du Palais, à Paris, une grosse horloge qui sonnoit les heures. Les provinces partagerent bientôt avec la capitale les avantages d'une découverte si utile, & que le prince animoit par ses bienfaits.

[1369.]

La France étoit en état de réparer ses pertes, & le roi déclara la guerre à Edouard ; mais il ne crut pas devoir interrompre l'usage où il étoit de lui envoyer pour sa table une provision des meilleurs vins de France. Le roi d'Angleterre refusa le présent, « & » cela, pour certaines raisons ; » & sans en dire davantage, il ordonne à Jean Eustache, échanson de France, de remporter les cinquante pipes de vin qu'il lui présentoit.

[1370.]

Du Guesclin est fait connétable de France : le roi lui en présentant l'épée, le modeste chevalier se défendoit de la recevoir : « Noble roi, cher Sire, je vous prie de ne » me point charger de cet office, & de le

» donner à autre, qui plus volontiers le » prendra, & qui mieux le ſçaura faire. — » Meſſire Bertrand, lui dit le roi, ne vous » excuſez point : je n'ai frere, couſin, ne- » veu, comte, baron en mon royaume, » qui ne vous obéiſſe ; & ſi quelqu'un le » refuſoit, il me courrouceroit tellement, » qu'il s'en appercevroit : prenez donc l'of- » fice joyeuſement, & je vous en prie. » Du Gueſclin obéit, mais après avoir obtenu du monarque la grace de ne jamais ajouter foi aux rapports que l'on feroit contre lui, ſans l'avoir entendu. « Il paroît, » ajoute un hiſtorien, que ce grand homme » redoutoit plus les courtiſans de l'hôtel de » Saint-Paul, que les ennemis de l'Etat. »

[1370.]

Hugues Aubriot, prévôt de Paris, poſa la premiere pierre des fondemens de la Baſtille, qui ne fut entiérement bâtie que ſous le regne de Charles VI. L'abbaye de ſaint Germain fut renfermée dans l'enceinte de Paris, & environnée de murs, de remparts & de foſſés, afin de ſervir à défendre la ville de ce côté-là.

[1372.]

Les Rochelois ne cherchoient que l'occaſion de ſecouer le joug des Anglois, & de rentrer ſous l'obéiſſance de leurs anciens

maîtres. Le maire de la ville, Jean Candorier, proposa une ruse : « Nous en viendrons aisément à notre honneur, disoit-il ; car Philippe Mancel n'est pas trop malicieux. » Mancel étoit le commandant du château, où il y avoit une garnison Angloise qui tenoit la ville en respect. Candorier invite Mancel à diner, & lui montre un ordre qu'il venoit de recevoir, & qui lui enjoignoit, en sa qualité de maire, de faire la revue de la garnison & de la bourgeoisie. L'ordre étoit supposé ; mais le commandant, suivant la coutume des guerriers de ce tems-là, ne sçavoit ni lire ni écrire ; & Candorier montroit & lisoit cet ordre avec une confiance capable d'en imposer. Au jour fixé pour la revue, la garnison sort du château, se trouve investie par la bourgeoisie, & forcée de se rendre à discrétion.

[1372.]

Vers ce tems-là, Charles V posa la premiere pierre de la chapelle du college de Beauvais. Le roi voulut bien y dîner : le repas fut splendide, & coûta neuf sous

[1372.]

Le roi d'Angleterre étoit outré de voir Charles V, du fond de son cabinet, lui ravir en une année, par la sagesse de ses démar-

ches, le fruit d'une longue ſuite de combats & de victoires. Il aſſemble une armée formidable qu'il ſe propoſe de commander en perſonne. Les troupes s'embarquent; les vents contraires, pendant neuf ſemaines, tiennent la flotte écartée des côtes de France, & la forcent de rentrer dans les ports d'Angleterre. Edouard plein de dépit contre la fortune de Charles, s'écria : « Il n'y eut onc-» ques roi qui moins ſe armât, & ſi n'y eut » oncques roi qui tant me donnât à faire.»

[1373.]

Le ſire de la Riviere, chambellan & favori, s'entretenoit avec Charles, ſur le bonheur de ſon regne : « Oui, lui dit le » roi, je ſuis heureux, parce que j'ai puiſ-» ſance de faire bien à autrui. »

[1374.]

Charles V, par un édit perpétuel & irrévocable, ordonne que les rois de France ſeront majeurs dès qu'ils entreront dans leur quatorzieme année. Avant cette ordonnance, ils n'étoient majeurs qu'à vingt-un ans. Philippe le Hardi avoit preſcrit, en 1270, que ſon fils ſeroit majeur à quatorze ans accomplis; mais cette loi ne regardoit que ſon ſeul héritier. Charles V l'étend à tous ſes ſucceſſeurs, & abolit tout ce qui avoit été réglé à cet égard.

Depuis l'établiſſement de la monarchie Françoiſe, la majorité des rois avoit eſſuyé trois variations, parce qu'elle avoit dépendu de la facilité plus ou moins grande à ſupporter les travaux de la guerre. Sous la premiere race, elle étoit fixée à quinze ans ; à cet âge, le prince étoit en état de porter les armes dont on ſe ſervoit alors : ſous la ſeconde race, il falloit avoir beaucoup plus de force pour ſoutenir le poids d'une armure complette de fer ; & les rois ne furent plus majeurs qu'à vingt-un ans, terme également fixé pour le commun de leurs ſujets. Charles IX eſt le premier qui ait déclaré ſolennellement ſa majorité à l'âge de quatorze ans commencés. Cette juriſprudence eſt conſtamment ſuivie, & ne ſouffre point de difficultés.

[1375.]

Charles V eut quelques démêlés aſſez vifs avec deux princes de ſon ſang, Charles & Philippe d'Alençon, le premier archevêque de Lyon, le ſecond archevêque de Rouen. Charles d'Alençon prétendoit que la juridiction de la ville de Lyon n'appartenoit qu'à lui ſeul ; le roi fit ſaiſir le temporel du prélat ; l'archevêque excommunia le baillif de Mâcon, qui avoit éxécuté les ordres du ſouverain, & mit la ville en interdit.

Le

Le roi demandoit à Philippe d'Alençon un canonicat pour un eccléſiaſtique qu'il protégeoit : le prélat le refuſa. Charles fit ſaiſir le temporel de l'archevêque de Rouen ; auſſitôt Philippe jette un interdit ſur tout le royaume, ſe retire en Italie, & propoſe au roi de Navarre une ligue contre la France, diſant que, « combien qu'il fût » clerc, il s'armeroit en ſa perſonne, & ſe » mettroit ſi avant en ladite guerre, comme » aucun chevalier qui y fût. » Mais ne trouvant point les princes de ſa maiſon diſpoſés à épouſer ſa querelle, tous ſes projets de vengeance tomberent d'eux-mêmes.

[1376.]

On fit à Paris, dans la ſainte-Chapelle, un ſervice ſolennel pour le prince de Galles, fils d'Edouard III. Le roi y aſſiſta, & voulut être accompagné de tous les grands de ſon royaume. On pleura ſincérement en France le vainqueur de Créci & de Poitiers, parce qu'il réuniſſoit en ſa perſonne toutes les qualités qui forment le grand homme.

[1377.]

Les comtes de Foix & d'Armagnac étoient en guerre, pour quelques démêlés particuliers. Après la perte d'une bataille, le comte d'Armagnac croit ſe bien venger

en prenant la petite ville de Casere, & s'y renfermant sans munitions. Le comte de Foix vient l'investir, le réduit à la derniere extrémité, & n'accorde la vie aux assiégés, qu'à condition qu'ils sortiront de la ville par une ouverture faite à la muraille, de façon qu'il falloit passer ventre à terre. Le comte d'Armagnac fut obligé de s'y soumettre, & de payer encore une rançon considérable.

[1378.]

On avoit intercepté des lettres de Charles le Mauvais, roi de Navarre: on les trouvoit inexplicables, & personne ne pouvoit rien deviner du sens qui s'y trouvoit enveloppé. Toute la finesse consistoit à substituer des mots barbares, aux noms propres des choses & des personnes dont il étoit question dans ces lettres: si l'un des secrétaires du roi de Navarre n'en avoit pas donné la clef, jamais la simplicité de ce siécle n'en seroit venue à bout.

[1378.]

Pierre de Bournezel, chargé d'aller négocier avec le roi d'Ecosse une diversion favorable à la France, attendoit en Flandres un vent favorable pour s'embarquer. « Ce » noble faisoit merveilles de parade: ce » n'étoit que vaisselle d'or & d'argent, pa» ges de livrée, service de magnificence,

» & une ſuite de duc & de prince. Il faiſoit » ſonner la trompette avant ſon dîner : on » portoit devant lui une épée dont le » fourreau étoit doré : il contrefaiſoit en » tout le mignon de cour. » Cet appareil donne des ſoupçons ; on l'arrête aſſez bruſquement, & on le conduit au comte de Flandres : il ſe jette à genoux, tombe dans l'excès oppoſé à celui de la vanité qu'il avoit étalée, & ſe croit fort heureux de revenir en France, où le roi blâma ſon indiſcrétion, & tira vengeance du traitement fait à un homme envoyé de ſa part.

[1379.]

Charles V apprit qu'un ſeigneur avoit tenu un diſcours trop libre en préſence du jeune prince Charles, ſon fils aîné ; il le chaſſa de ſa cour, & dit à ceux qui étoient préſens : « Il faut inſpirer aux enfans des » princes l'amour de la vertu, afin qu'ils » ſurpaſſent en bonnes œuvres ceux qu'ils » doivent ſurpaſſer en dignité. »

[1380.]

Le connétable du Gueſclin, que l'on appeloit communément LE BON CONNÉTABLE, mourut devant Châteauneuf de Rendan, qu'il aſſiégeoit, & dont le commandant lui apporta les clefs quelques momens avant qu'il expirât.

On lit dans la plûpart des hiſtoriens,

que le gouverneur de Châteauneuf de Rendan, ayant capitulé avec du Gueſclin, & promis de ſe rendre, s'il n'étoit point ſecouru avant le 12 de Juillet, vint avec les principaux officiers de ſa garniſon, mettre les clefs de la forteresſe ſur le cercueil du connétable, pour tenir la parole qu'il lui avoit donnée, & pour laiſſer un témoignage authentique de la haute eſtime dont il honoroit ce héros. C'eſt une anecdote brillante, que l'on a cru pouvoir réformer, d'après deux manuſcrits, l'un deſquels eſt celui de Coaſlin, cité dans l'Hiſtoire du Languedoc, tome iv, p. 372. D'ailleurs, le connétable mourut le 13 Juillet, & le gouverneur devoit ſe rendre, « s'il » n'étoit pas ſecouru avant le douze. »

Du Gueſclin, après avoir fait ſon teſtament, demanda l'épée de connétable, la baiſa par reſpect, la remit au maréchal de Sancerre pour la rendre au roi; &, s'adreſſant aux vieux militaires avec leſquels il combattoit depuis quarante ans: « Sou» venez-vous, leur dit-il, braves compa» gnons, de ce que je vous ai répété ſi » ſouvent, qu'en quelque pays que nous » fiſſions la guerre, les gens d'égliſe, les » femmes, les enfans & le pauvre peuple » n'étoient point nos ennemis. Il ſe re» commanda à Dieu, à la Vierge Marie, » & à leur très-ſainte compagnie. »

Charles V pleura, avec toute la France, la mort du bon connétable; & pour honorer la mémoire d'un héros qui avoit ſi bien mérité ſon eſtime & ſon affection, il le fit enterrer à Saint-Denis, auprès du tombeau qu'il s'étoit préparé pour lui-même, & dans lequel la reine Jeanne de Bourbon étoit déja inhumée.

[1380.]

Charles V avoit été empoiſonné, dans ſa jeuneſſe, par le roi de Navarre, Charles le mauvais. Un médecin Allemand arrêta l'effet du poiſon, par une légere inciſion au bras, & avertit le prince de ſe diſpoſer à la mort, quand la plaie ſe refermeroit d'elle-même; ce qui arriva dans un tems où ce bon roi craignoit ſur-tout pour ſon royaume le malheur d'une minorité. Quelques heures avant ſa mort, il avoit fait ouvrir les portes de ſon appartement, afin de voir encore une fois ſon peuple, & d'en être vu; de le bénir, & de ſe recommander à ſes prieres.

Ce prince aimoit les lettres & les ſçavans, ou les clercs & la ſapience, comme on parloit dans ce tems-là. Il avoit répondu à des murmures ſur le cas qu'il en faiſoit: « Les clercs où a ſapience l'on ne peut trop » honorer; &, tant que ſapience ſera ho» norée en ce royaume, il continuera à

» proſpérité ; mais quand déboutée ſera, » il décherra. » Il n'avoit trouvé que vingt volumes dans ſa bibliotheque ; il en laiſſa neuf cens, qu'il fit placer au Louvre, dans une des tours que l'on nomma LA TOUR DE LA LIBRAIRIE : c'eſt ce qui a donné commencement à la bibliotheque du roi, la plus riche & la plus précieuſe de l'Europe. Ce n'eſt pas que depuis Charlemagne nos rois aient négligé les lettres au point de n'avoir ni livres ni bibliotheque ; mais, à leur mort, ils en faiſoient des legs aux monaſteres qu'ils protégeoient plus particuliérement. Le ſoin qu'eut Charles V de raſſembler tous ſes livres dans la tour de la librairie, le fait regarder comme le véritable fondateur de la bibliotheque du roi, où, parmi tant de manuſcrits précieux, ſe trouve l'inventaire des ornemens de la chapelle de ce prince, n° 8356. Le détail en eſt ſurprenant, par la prodigieuſe quantité de vaſes, de croix d'or, de reliquaires, de diamans & de pierreries dont cet écrit fait mention. Vingt-cinq croix d'or & quatre-vingt-neuf d'argent ; dix ſtatues d'or, & quatre-vingt d'argent ; quinze reliquaires d'or, & trente d'argent ; trente-deux calices d'or, & quinze d'argent, &c. &c. &c.

CHARLES VI, LE BIEN-AIMÉ.

[1380.]

CHARLES VI monta sur le trône, n'ayant pas encore atteint l'âge de majorité *; & déja il avoit fait concevoir les plus belles espérances, sur-tout du côté du courage. Un jour que le roi son pere lui avoit permis de prendre, dans son cabinet, le bijou qui lui plairoit le plus, il avoit choisi une épée suspendue dans un coin, & qui n'avoit rien de brillant. Ce choix plut infiniment à Charles V, parce que son fils étoit trop jeune encore pour sçavoir que, par ce trait, il imitoit Achille.

Quelque tems après, il lui présenta d'une main un casque, & de l'autre une couronne d'or; il dit, en prenant le casque: « Gardez, » sire, votre couronne. »

[1380.]

Le duc d'Anjou, oncle du jeune roi,

* L'édit perpétuel donné par Charles V, en 1374, avançoit d'un an le terme de la majorité de nos rois, & la fixoit à quatorze ans commencés, au lieu de quatorze ans complets qu'on exigeoit auparavant; & cette disposition, à laquelle on s'est toujours conformé depuis ce tems-là, a été suivie d'abord à l'égard de Charles VI.

étoit à Melun, d'où la cour alloit se rendre à Reims, pour la cérémonie du sacre, & ne s'occupoit qu'à chercher le trésor que Charles V y avoit caché, pour servir de ressource dans les malheurs qu'il prévoyoit devoir bientôt fondre sur son royaume. Les recherches étant inutiles, le duc appela Philippe de Savoisi, chambellan de confiance du feu roi; & ne pouvant tirer de lui le secret, ni par ses prieres, ni par ses promesses, il fait entrer un bourreau, & déclare à Savoisi qu'une plus longue résistance va lui coûter la tête. La crainte de la mort l'emporte sur la fidélité. Le duc d'Anjou trouve, dans un endroit de la muraille du château, une grande quantité de lingots d'or & d'argent; il s'en empare, comme d'une chose qu'il lui étoit permis d'employer à l'expédition de Naples qu'il méditoit; & le défaut d'argent fut la premiere source des maux qui ne tarderent point à affliger la France.

[1381.]

Charles VI, chassant dans la forêt de Senlis, prit un grand cerf qui portoit un collier de cuivre doré, avec cette inscription latine : *Hoc me Cæsar donavit.* « César m'a » fait ce don. » On raisonna beaucoup sur l'âge du cerf, & on crut assez généralement que ce CÉSAR étoit un des derniers

empereurs. Le roi en prit occaſion de mettre deux cerfs-volans pour ſupports des armes de France, qu'il réduiſit à trois fleurs de lis; elles étoient auparavant ſans nombre. Pluſieurs prétendent cependant que cette réduction fut faite par Charles V. On lit dans ſon inventaire cité ci-deſſus, page 294 : « Dix plats dorés à fruit, & à chacun » ſur le bord trois fleurs de lis fermées en » maniere d'écuſſon, peſant neuf marcs » & ſix onces. » Il y avoit déja long-tems que le petit ſceau ne portoit que trois fleurs de lis, parce que l'eſpace étoit trop borné pour en contenir un plus grand nombre.

[1381.]

Un chevalier Anglois défia au combat un chevalier François, nommé Caſtelmorant. L'Anglois parut dans la lice, armé de toutes piéces, à la réſerve des cuiſſes & des jambes qu'il avoit découvertes, ſous prétexte d'une incommodité au genou. Il invite le François à l'imiter, lui jurant qu'il ne frapperoit point ſur ces endroits. Caſtelmorant le croit; au troiſieme coup, il a la cuiſſe percée. Le comte de Bukingham fait conduire l'Anglois en priſon, & propoſe au François de le lui remettre, afin d'en tirer une forte rançon. « Je ſuis venu en » Bretagne, répond celui-ci, non pour » gagner de l'argent, mais pour acquérir

» de l'honneur. Tout ce que je demande, » c'eſt la liberté du priſonnier. » Le prince envoya une coupe d'or & une ſomme conſidérable à Caſtelmorant, qui n'accepta que la coupe.

[1382.]

Les Flamands révoltés de nouveau contre leur duc, mettent à leur tête Philippe d'Artevelle, fils du fameux Jacques d'Artevelle, braſſeur de biere, qui, ſous le regne de Philippe de Valois, s'étoit fait le chef d'une ſemblable révolte. Le roi de France aſſemble une armée pour ſecourir ſon vaſſal. On délibéroit ſi ce jeune prince marcheroit avec ſes troupes; mais il ſe fâcha de ce qu'on mettoit la choſe en délibération; & quoiqu'il n'eût que quatorze ans, & que la ſaiſon fût très-rigoureuſe, il paya très-bien de ſa perſonne à la bataille de Roſebecq, qui coûta quarante mille hommes aux révoltés, & après laquelle il dit au comte de Flandres: « Beau couſin, je vous » ai aidé & ſecouru tellement que vos en» nemis ſont déconfits. Combien que du » tems de feu monſeigneur mon pere, » dont Dieu veuille avoir l'ame, vous » fûtes fort chargé d'avoir eu alliance & » favoriſé nos ennemis les Anglois. Si vous » en gardez doreſnavant, & je vous en » aurai en grace. »

[1382.]

Le duc de Bourgogne, à la prise de Courtrai, enleve une horloge dont il fait présent à la ville de Dijon : ce don étoit alors une chose rare & précieuse. La ville de Dijon la possede encore aujourd'hui.

[1383.]

Une armée Angloise étant débarquée en Flandres, le roi assembla sa noblesse, qui lui demanda que, pendant qu'elle seroit occupée à la guerre, on ne pût faire contre elle aucunes procédures de justice. La demande fut accordée ; & c'est le premier exemple que l'on trouve dans notre Histoire, de l'usage de ce qu'on appelle LETTRES D'ÉTAT.

[1384.]

Le prince Jean, duc de Berri, avoit hérité de son frere Charles V un grand goût pour les livres. Il se forma une bibliotheque dont le catalogue contient environ cent volumes. Ce sont des Bibles, des Pseautiers, des Heures, des Traductions de quelques traités particuliers des saints Peres, des Histoires anciennes, modernes, romanesques, &c. Il falloit des trésors pour faire une semblable collection. Le prix en est marqué dans ce catalogue, & on y

trouve « des Bibles qui ont coûté trois cens » livres ; un Traité de la Cité de Dieu, » deux cens livres ; un Tite-Live, cent » trente-cinq livres, » & ainſi des autres. Les copiſtes avoient trouvé l'art d'embellir les livres de mille ornemens riches, & d'un travail fort recherché ; ce qui les rendoit beaucoup plus chers & plus rares, parce que le tems qu'ils mettoient à embellir leur écriture, n'étoit pas employé à copier.

[1386.]

Un chef de brigands, nommé Aymerigot Tête-Noire, avoit amaſſé des ſommes immenſes. Peu de jours avant ſa mort, il aſſembla ſa troupe, ſe choiſit un ſucceſſeur, & fit ſon teſtament en ces termes : « Tout » premiérement je laiſſe à la chapelle » S. Georges, pour les réparations, mille » & cinq cens livres. *Item*, à ma mie, qui » loyaument m'a ſervi... & le ſurplus, leur » dit-il en montrant ſon coffre fort, vous » êtes compagnons, & devez être freres : » partagez entre vous tout bellement ; & ſi » vous ne pouvez être d'accord, & que le » diable ſe mettre entre vous, vous voyez-» là une hache bonne, forte & bien tran-» chante, rompez l'arche, (le coffre) & » puis en ait qui en avoir eu pourra. » Le diable ſe mit entre ces compagnons qui devoient être freres ; & la loi du plus fort

régla la part que chacun eut au tréſor du teſtateur.

[1387.]

La France ſe diſpoſoit à profiter des troubles qui agitoient l'Angleterre, ſous le regne de Richard II. Le connétable Olivier de Cliſſon devoit être l'ame de l'expédition qu'il alloit entreprendre, en paſſant la mer à la tête d'une bonne armée. Le duc de Bretagne invita le connétable à venir voir le château de l'Hermine, qui étoit preſque achevé. Après en avoir examiné les appartemens, on arrive à la tour : Cliſſon y entre le premier ; des hommes apoſtés ferment la porte ſur lui, le déſarment, & le chargent de chaînes. Cette trahiſon fit échouer une entrepriſe dont le ſuccès paroiſſoit aſſuré, & qui auroit épargné à la France les plus grands malheurs.

Le duc de Bretagne donne ordre au ſire de Bavalen, CAPITAINE du château de l'Hermine, de lier Cliſſon dans un ſac, & de le jeter dans la mer. Le lendemain, le duc demande à Bavalen s'il a exécuté ſes ordres ; il lui répond qu'ils ont été ſuivis exactement. Le duc pleure & ſe déſeſpere. Bavalen, voyant que le repentir étoit ſincere : « Conſolez-vous, monſeigneur, » lui dit-il ; le connétable eſt encore en » vie. J'ai prévu que vous condamneriez

» un ordre qui ne venoit que de votre co-
» lere. » Le duc remercie Bavalen, loue sa prudence, & promet de lui tenir compte de ce service, « le plus important qu'il ait » jamais reçu. »

[1389.]

La famille royale, les grands officiers & toute la haute noblesse du royaume s'assemblerent à Saint-Denis, où Charles VI devoit armer chevaliers le jeune roi de Sicile, & son frere Charles d'Anjou. On observa toutes les loix anciennes de la chevalerie; & cette fête, après avoir été consacrée d'abord par les exercices de la religion, finit par des réjouissances très-profanes, pour ne rien dire de plus; car l'esprit de pure galanterie commençoit déjà à dégénerer en débauche.

Le roi voulut que cette même assemblée, composée de ce qu'il y avoit de plus grand dans ses Etats, servît à honorer la mémoire du connétable Bertrand du Guesclin. Il lui fit un service solennel dans l'église de Saint-Denis; & jamais pompe funebre n'avoit été plus majestueuse ni plus touchante. Ferri Caffinel, évêque d'Auxerre, célébra la Messe: à l'offertoire, il se rendit avec le roi à la porte du chœur; on y vit paroître huit chevaliers armés de toutes piéces, & montés sur des chevaux de bataille,

Les quatre premiers répreſentoient le connétable, & portoient les armes qui lui avoient ſervi. Les quatres autres préſenterent les bannieres du bon connétable; les princes du ſang & huit des plus grands ſeiſeigneurs de la cour dépoſerent devant l'autel quelques marques d'honneur qu'ils tenoient à la main, & qui caractériſoient la dignité de connétable. Après cette cérémonie plus martiale que lugubre, l'évêque monta en chaire, & prononça l'éloge de Bertrand du Gueſclin. C'eſt, dit-on, le premier exemple d'une oraiſon funebre, prononcée en France dans l'égliſe, au moins pour un particulier. L'éloquence du prélat, & le tendre ſouvenir que l'on conſervoit encore pour le héros, firent fondre en larmes tous les auditeurs :

Les princes fondirent en larmes,
Des mots que l'évêque montroit;
Car il diſoit : Pleurez, gens d'armes,
Bertrand qui tretous vous aimoit.
On doit regretter les faits d'armes
Qu'il parfit au tems qu'il vivoit;
Dieu ait pitié, ſur toutes ames,
De la ſienne; car bonne étoit.

[1389.]

Le 22 d'Août, Iſabelle de Baviere, que le roi avoit épouſée en 1385, fit ſon entrée dans Paris : le lendemain, Guillaume de

Vienne, archevêque de Rouen, (& non pas Jean de Vienne, comme le disent quelques historiens,) assisté de deux évêques, fit la cérémonie du couronnement dans la sainte-Chapelle. La fête préparée pour son entrée étoit brillante, & offroit toute la délicatesse des mœurs de ce tems-là. On avoit élevé à la Porte-aux-Peintres, rue Saint-Denis, un ciel nué & étoilé : les trois Personnes divines y étoient représentées ; & une troupe d'enfans habillés en anges, y exécutoient des concerts. « Quand la reine passa, dans sa litiere dé-» couverte, sous la porte du paradis, d'en-» haut deux anges descendirent, tenant en » leurs mains une très-riche couronne d'or, » garnie de pierres précieuses, & l'assirent » moult doucement sur le chef de la reine, » en chantant ces vers :

Dame encloſe entre fleurs de lys,
Reine êtes-vous du Paradis,
De France & de tout le pays ;
Nous en t'allons en Paradis.

Le roi se déguisa pour être témoin de la pompe qui accompagnoit cette entrée : « Savoisi, je te prie que tu montes sur mon » bon cheval, & monterai derriere toi ; & » nous nous habillerons tellement, qu'on » ne nous connoisse point, & allons voir » l'entrée de ma femme..... Ils allerent

» donc

» donc par la ville, en divers lieux, ſe » avancerent pour venir au Châtelet à » l'heure que la reine paſſoit, où il y avoit » moult de peuple & grand'preſſe; & y » avoit foiſon de ſergens à groſſes boulaies, » leſquels, pour deffendre la preſſe, frap- » poient de leurs boulaies bien fort; & ſe » efforçoient toujours d'approcher, le roi » & Savoiſi; & les ſergens qui cognoiſ- » ſoient mie le roi ne Savoiſi, frappoient » de leurs boulaies deſſus, & en eut le roi » pluſieurs horions ſur les épaules bien aſſis; » & au ſoir, en la préſence des dames & » des demoiſelles, fut la choſe récitée, & » on commença à en bien farcer, & le roi » même ſe farçoit des horions qu'il avoit » reçus. »

Le lendemain de cette entrée, la ville de Paris fit, ſelon l'uſage, ſon préſent au roi & à la reine. Les députés s'étant mis à genoux, dirent: « Très-chier & aimable » Sire, vos bourgeois de Paris vous pré- » ſentent ces joyaux. » C'étoient des vaſes d'or bien travaillés. « Grand merci, bonnes » gens, répondit le roi; ils ſont biaux & » riches. » Ils allerent enſuite chez la reine, à qui deux hommes déguiſés, l'un en ours, & l'autre en licorne, offrirent des préſens encore plus riches.

[1389.]

Charles VI faiſoit la viſite de ſon royaume.

Etant à Montpellier avec Louis, duc de Touraine, ſon frere, depuis duc d'Orléans, aïeul de Louis XII, il leur prit à tous deux une impatience de jeunes gens, de revoir leurs femmes. Ils firent une gageure à qui ſeroit le premier à Paris. Le dernier arrivé devoit payer cinq mille francs d'or. Ils partirent en même tems, ſuivis ſeulement de deux gentilshommes, & chacun prit le chemin qu'il crut le plus court. Comme il n'y avoit point encore de poſtes établies en France, ils prenoient des relais de ville en ville, & couroient jour & nuit. Le roi s'arrêta à quarante lieues de Paris, & dormit cinq heures, qui lui coûterent cinq mille francs d'or, ſon frere étant arrivé, le cinquieme jour, ſix heures avant lui. Leurs maiſons ne ſe rendirent à Paris que trois ſemaines après.

[1392.]

Pierre de Craon ayant eu l'imprudence d'appuyer les ſoupçons que la ducheſſe d'Orléans avoit ſur la fidélité de ſon mari, fut chaſſé de la cour, ſans qu'on lui en dît la cauſe. De Craon, attribuant ſa diſgrace au connétable Olivier de Cliſſon, le fit aſſaſſiner, & ſe réfugia en Bretagne. Le roi marcha avec une armée contre le duc de Bretagne, pour le punir du refus qu'il faiſoit de lui livrer le coupable. Etant au

milieu d'une forêt, entre le Mans & Angers, un grand homme, d'une figure hideuse, s'élance d'entre les arbres, & lui dit en saisissant la bride de son cheval : « Roi, ne chevauche plus avant, mais re» tourne, car tu es trahi ; » & disparoît, en répétant les mêmes mots avec une voix de tonnerre. Au même instant, on relevoit l'épée d'un homme-d'armes, qui étoit tombée hors du fourreau ; le roi croit qu'on en veut à sa vie ; ceux qui l'environnent lui paroissent autant d'ennemis ; il frappe à droite & à gauche : Guillaume Martel, un de ses chambellans, eut l'adresse de sauter sur la croupe de son cheval, & l'embrassant par derriere, facilita les moyens de le désarmer : alors le roi tomba dans un assoupissement léthargique qui dura trois jours. Il n'apprit qu'avec horreur ce qui lui étoit arrivé ; il en demanda pardon, se confessa, fit plusieurs vœux ; & ce fut à cette occasion que l'on porta à Saint-Denis une châsse d'or de deux cens cinquante-deux marcs, pour renfermer les reliques de S. Louis.

[1393.]

Dans une assemblée générale de l'université de Paris, on trouva, par le compte des suffrages, dix mille membres qui avoient droit de donner leurs voix. Ce corps étoit

alors si nombreux, que, dans les processions qu'il faisoit à Saint-Denis, la tête du cortege entroit dans l'église de l'abbaye, avant que le recteur ne fût sorti de celle des Mathurins de Paris.

[1393.]

La santé de Charles commençoit à se rétablir, quand un nouvel accident le fit retomber dans son premier état. Une dame Allemande, de la maison de la reine, se maria; & la noce se fit à l'hôtel de la reine Blanche, fauxbourg Saint-Marceau. Il y eut bal; le roi s'y rendit déguisé en sauvage, avec quatre jeunes seigneurs qu'il tenoit enchaînés. Leur habit étoit de toile enduite de poix-réfine, sur laquelle on avoit collé de la laine. Le duc d'Orléans approcha un flambeau d'un de ces sauvages; le feu prit à l'habit, & se communiqua aux autres masques, qui ne pouvoient se séparer à cause de leurs chaînes. La duchesse de Berri eut la présence d'esprit d'envelopper le roi avec la queue de sa robe, & d'étouffer le feu. Ce prince fut le seul qui échappa; le jeune comte de Joigny, étouffé par la flamme, expira sur le champ: le bâtard de Foix, Aymard de Poitiers, & Hugues de Guissay, ne survécurent que trois jours. Cet accident augmenta les rechutes du roi; le danger qu'il avoit couru

dans cette occaſion ne ſortoit point de ſon eſprit, & les accidens de ſa maladie en devinrent plus longs & plus fâcheux*.

[1393.]

Tandis que le peuple rempliſſoit les égliſes pour aſſiſter aux prieres ordonnées par les évêques, afin d'obtenir du Ciel la guériſon du roi, on employoit à la cour les efforts de la magie. On fit venir de Languedoc un nommé Arnaud Guillem, homme célebre par les ſecrets & les connoiſſances myſtérieuſes qu'il prétendoit trouver dans l'aſtrologie. C'étoit un fourbe qui en impoſoit, à la faveur d'un livre qu'il diſoit avoir été donné du ciel à Adam, pour le conſoler de la mort d'Abel. Ses opérations furent auſſi inutiles, qu'elles étoient ridicules & criminelles. Ce qu'il y eut de ſurprenant encore, c'eſt que les principaux de la cour,

* On dit que les cartes à jouer furent inventées à l'occaſion de la maladie de Charles VI, pour l'égayer dans ſes momens de triſteſſe & de mélancolie. Un peintre lui en avoit préſenté les figures peintes ſur des cartons, & formant l'image d'un royaume. Il y avoit des rois, des reines, & des chevaliers ou valets: ceux-ci repréſentoient la nobleſſe; le cœur déſignoit le clergé; le pique, les militaires; le treffle, les laboureurs; le carreau, les artiſans. Les différentes combinaiſons de ces figures ont donné lieu, dans la ſuite, aux différens jeux de cartes.

& la reine même, paroiſſoient ajouter foi aux chimeres de cet impoſteur, & que l'on employa pluſieurs fois ces ſortes de moyens. On en revint cependant aux remedes humains, ſans ceſſer d'avoir recours aux vœux & aux prieres publiques.

[1394.]

On rend une ordonnance irrévocable, par laquelle tous les Juifs ſont bannis à perpétuité du royaume de France. Cet exil eſt le dernier dont on ait puni les uſures exceſſives qu'on leur reprochoit. Pluſieurs familles ſe retirerent à Metz, qui étoit alors une ville impériale & libre : quand elle a paſſé ſous la domination de nos rois, les Juifs ont continué d'y être tolérés.

[1394.]

Vers ce tems-là, François de Mayrons ayant été exclu de toute prétention au bonnet de docteur, à titre d'incapacité, voulut montrer le contraire, en ſoutenant une theſe qui dura depuis cinq heures du matin juſqu'à ſept du ſoir. Les autres bacheliers ſe piquerent de l'imiter : telle eſt l'origine de la theſe appelée la Sorbonique.

[1398.]

L'empereur Venceſlas vint en France, pour conférer avec le roi ſur les moyens

de finir le ſchiſme qui déſoloit depuis long-tems la Chrétienté. La cour alla le recevoir à Reims. Surpris d'abord de l'éclat des meubles précieux qui ornoient ſon appartement, il le fut bien davantage, lorſque Robert de Boiſſai lui dit : « Seigneur, puiſ-» que tout ceci vous plaît, le roi mon maî-» tre vous le donne. Il vous prie d'avoir » pour agréable ce petit préſent, & de lui » faire l'honneur de dîner demain avec » lui. » L'empereur ne put ſe rendre à l'invitation qu'il avoit acceptée, parce que, ſelon ſa coutume, il s'étoit enivré dès le matin, de façon à ne pouvoir paroître de toute la journée. On remit la fête au jour ſuivant ; & Venceſlas, par un effort extraordinaire, ſe modéra aſſez pour être en état de s'y rendre. Le repas fut d'une ſomptuoſité ſans exemple pour la cour impériale. « La vaiſſelle d'or & d'argent y couroit, » dit Froiſſart, à telle largeſſe, comme ſi » elle eût été de bois. » Toute cette vaiſſelle, & tous les riches ameublemens de la ſalle du banquet, furent donnés à l'empereur & à ſes officiers. Ce préſent ſeul étoit eſtimé deux cens mille florins d'or.

[1399.]

Il y eut à Paris une ſi grande mortalité, que l'on y défendit le ſon des cloches, & même les convois pour les enterremens.

Ce fléau avoit auſſi gagné les provinces. Philippe, duc de Bourgogne, en mourut : il étoit le ſeigneur le plus riche en fonds de terres qu'il y eût alors ; mais l'excès de ſa dépenſe l'avoit appauvri au point que la ducheſſe, ſon épouſe, renonça à la communauté ; ce qu'elle fit, ſelon la coutume de ce tems-là, « en décrochant ſa ceinture » avec ſes clefs & ſa bourſe, qu'elle mit ſur » le cercueil de ſon mari. »

[1400.]

La reine & le duc d'Orléans profitoient de la maladie du roi, pour diſpoſer à leur gré des revenus de la couronne, & laiſſoient la famille royale manquer du néceſſaire. Charles fit venir un jour la gouvernante de ſes enfans, qui lui avoua que ſouvent ils n'avoient ni de quoi vivre, ni de quoi s'habiller. Je ne ſuis pas mieux traité, répondit-il, en lui donnant, pour la vendre, une coupe d'or, dans laquelle il venoit de boire.

[1402.]

La Confrérie de la Paſſion, autoriſée de la protection du ſouverain, forme le berceau de la ſcene Françoiſe, en élevant un théâtre dans la grand'ſalle de l'hôpital de la Trinité. Peu de tems après, une autre ſociété, ſous le nom d'ENFANS SANS

SOUCI, fit dreſſer aux Halles un théâtre ſur lequel ils repréſentoient des piéces qu'ils appeloient SOTISES. Les ſujets étoient pris des aventures les plus plaiſantes qui ſe paſſoient dans la ville. La Confrérie de la Paſſion ne put ſe ſoutenir, qu'en adoptant cette troupe appelée la JOYEUSE INSTITUTION; & cette ſociété dura juſqu'au moment où l'on défendit les repréſentations des MYSTERES, en 1548.

[1405.]

Le duc d'Orléans, frere du roi, deſcendoit avec la reine la montagne de Saint-Germain: on ne pouvoit plus retenir les chevaux; & il couroit riſque d'être précipité dans la Seine, ſans un écuyer qui eut la préſence d'eſprit de couper les traits. Le prince, effrayé du danger auquel il venoit d'échapper, fait publier qu'il payera ſes dettes au plutôt. Huit cens créanciers ſe préſentent au jour indiqué. Le duc avoit changé d'avis; & ſes officiers donnerent cette réponſe au lieu d'argent: « Le prince » vous fait beaucoup d'honneur de vous » devoir, & vous aurez tout lieu d'être » flattés qu'il daigne penſer à vous quelquefois. »

[1406.]

Simon de Gramaud, patriarche d'A-

lexandrie, rapporte cette anecdote dans un des plaidoyers qu'il prononça devant l'assemblée du clergé : « Il y avoit dans un » monastere un religieux qui souhaitoit fort » d'être abbé ; il affectoit pour cela une vie » très-exemplaire ; il jeûnoit quatre fois la » semaine, sans jamais y manquer. Il ar- » riva donc qu'on le choisit pour gouver- » ner l'abbaye : dès ce moment-là, il ne » jeûna plus ; &, comme on lui deman- » doit pourquoi il avoit si-tôt oublié cette » louable coutume : C'est, répondit-il, que » je faisois alors la vigile de la fête que je » célebre maintenant. »

[1408.]

Le duc de Bourbon, surnommé le Bon, répondit à un délateur qui lui présentoit un mémoire contenant les fautes commises par plusieurs de ses officiers : « Avez-vous tenu » registre des services qu'ils m'ont rendus? »

[1411.]

Les divisions qui régnoient parmi les grands, depuis plusieurs années, éclaterent plus ouvertement ; & toute la France se trouva partagée en deux factions presque également puissantes ; celle du duc d'Orléans, que l'on appeloit des ARMAGNACS ; & celle du duc de Bourgogne, appelée des BOURGUIGNONS. La premiere portoit

pour marque distinctive une croix blanche, à angles droits ; & la seconde, une croix rouge oblique, appelée de SAINT ANDRÉ. Ces deux factions mirent plus d'une fois le royaume à deux doigts de sa perte.

[1414.]

Au siége d'Arras, on vit, pour la premiere fois, l'usage des arquebuses ou des CANONS A MAINS, comme on les appeloit alors ; l'Histoire en parle dans ces termes : « Les assiégés firent une continuelle » décharge de grosses balles de plomb, qu'ils » tiroient avec des tuyaux de fer, par plus » de deux cens ouvertures qu'ils avoient » faites dans les murailles, & qui causerent » la mort à beaucoup de gens. »

[1415.]

Henri V, roi d'Angleterre, déclare la guerre à la France, par une lettre dont le titre étoit : « Au séréniſſime prince Charles, » notre cousin, & adversaire, de France : » Henri, par la grace de Dieu, roi d'An- » gleterre & de France. » Les menaces que renfermoit cette lettre eurent bientôt leur effet, par la malheureuse bataille d'Azincourt, livrée & perdue, avec les mêmes circonstances que celles de Créci, sous Philippe de Valois ; & de Poitiers, sous le roi Jean. Une armée fatiguée par une lon-

gue marche, demande le passage libre jusqu'à Calais, à condition de réparer le dommage causé par sa descente en France; ou la force d'accepter le combat, & elle défait les François trois fois supérieurs en nombre, leur tue dix mille hommes, & fait quatorze mille prisonniers.

Jean de Montaigu, archevêque de Sens, fut tué en combattant avec une valeur incroyable. « Il portoit dit un auteur contemporain, au lieu de mitre, un bassinet; » pour dalmatique, un haulbergeon; pour » chasuble, la piéce d'acier; & au lieu de » crosse, une hache. »

[1417.]

Louis Bois-Bourdon, grand-maître d'hôtel de la reine, soupçonné de quelques intrigues avec cette princesse, fut arrêté & appliqué à la question, où il avoua plus de choses qu'on n'en vouloit apprendre. On le précipita dans la Seine, pendant la nuit, après l'avoir enfermé dans un sac de cuir, sur lequel on mit cette inscription: LAISSEZ PASSER LA JUSTICE DU ROI. La reine fut reléguée à Tours.

[1418.]

La reine de France, exilée à Tours, s'étoit unie au duc de Bourgogne, & revint avec lui dans Paris, où son entrée ref-

ſembla à un triomphe. Le duc affectoit des manieres populaires ; & il ſouffrit que le bourreau vînt lui toucher dans la main, en qualité de capitaine d'une milice bourgeoiſe, compoſée de la plus vile populace, & toute dévouée à la faction Bourguignogne.

[1419.]

La ville de Rouen, aſſiégée par les Anglois, ſe défendit juſqu'à la derniere extrémité, & trente mille perſonnes y moururent de faim. Le roi d'Angleterre ne voulant recevoir les aſſiégés qu'à diſcrétion, ils ſapperent cinq cens toiſes de leurs murailles, réſolus de mettre le feu aux quatre coins de la ville, de ſortir par la breche, hommes, femmes & enfans, & de s'ouvrir un paſſage au milieu du camp des aſſiégeans. Cette réſolution leur procura des conditions tolérables ; & la ville ſe rendit le treize Janvier, après ſept mois de ſiége.

[1420.]

La reine vouloit perdre le dauphin, ſon fils unique, pour ſe venger du conſentement qu'il avoit donné à ſon exil, & de la perte d'un tréſor qu'il lui avoit fait enlever. Sa haine lui inſpire l'affreux projet d'exclure de la couronne celui qui en étoit l'unique héritier légitime. On attaque les

places qui tenoient pour ce jeune prince ; & on fait un traité à Troyes, le 21 Mai, avec Henri V, roi d'Angleterre, par lequel on le reconnoît régent & héritier du royaume de France. Afin d'autoriſer ce titre, on lui donne en mariage la princeſſe Catherine, ſœur du dauphin.

Le dauphin en appela à Dieu & à ſon épée, de tout ce que la cour venoit de régler au préjudice de ſes droits: il prit le titre de Régent, & transféra à Poitiers le parlement avec l'univerſité de Paris. « Alors, » dit Mézeray, preſque tout fut double » dans le royaume: il y avoit deux rois, » deux régens, deux conſeils, deux parle- » mens, deux connétables, deux chance- » liers, deux amiraux, & ainſi de tous les » grands officiers, ſans parler de la multi- » tude des maréchaux de France *: chaque » parti en fit ſept ou huit. »

[1422.]

Le dauphin étant à la Rochelle, tenoit

* La dignité des maréchaux de France n'étoit encore qu'une commiſſion, & on n'en avoit que deux à la fois: il y en eut quatre ſous ce regne, ainſi que ſous celui de François I, à cauſe des grandes guerres que ces princes eurent à ſoutenir. Dans la ſuite, le nombre n'en fut plus fixé; mais ils avoient chacun leur département. François I établit que cette dignité ſeroit donnée à vie; ce qui la rendit beaucoup plus honorable.

conſeil dans une chambre de la maiſon qu'il occupoit : le plancher fondit tout-à-coup ; mais la chaiſe où le prince étoit aſſis, portoit entiérement ſur un gros mur, où il demeura ſeul ; tous ceux qui l'accompagnoient tomberent, furent bleſſés, & pluſieurs en moururent. Peu de jours après, il reçut la nouvelle de la mort du roi ſon pere. Henri VI, encore au berceau, étoit reconnu roi de France ; & Charles VII, âgé de vingt ans, ſe trouvoit forcé d'entreprendre la conquête d'un royaume qui ne pouvoit appartenir qu'à lui ſeul.

CHARLES VII, LE VICTORIEUX.

[1422.]

CHARLES VII, le jour même qu'il reçut la nouvelle de la mort du roi son pere, prit le deuil *, en s'habillant d'écar-

* Le deuil de nos rois étoit alors « d'être habillé » tout en rouge, & manteau, robe, & chaperon. . . . Le service fait, dit Monstrelet, tout incontinent le roi se vestit de pourpre, qui est la » coutume de France, pour ce que si-tôt que le » roi est mort, son fils plus prochain, (l'héritier » de sa couronne,) se vest de pourpre, & se » nomme ROI; car le royaume n'est jamais sans » roi. »

Les reines prenoient l'habit blanc; ce qui a fait donner aux veuves de nos rois le nom de REINES BLANCHES. Anne de Bretagne est la premiere qui ait pris l'habit noir. (*Voyez ci-après sous l'année* 1514.)

Il ne seroit pas aisé de prouver que le noir n'a pas toujours été la couleur qui marquoit le deuil parmi les François. C'étoit l'usage des Grecs, dont les Romains l'ont emprunté; & il est au moins vraisemblable que les Gaulois, qui avoient adopté toutes les coutumes de leurs vainqueurs, ne s'en sont pas écartés sur ce point.

Il faut remonter jusqu'à la fin du douzieme siécle, pour appercevoir, dans notre histoire, des vestiges de cet usage; &, plus de deux cens ans après, on ne trouve encore que les grands seigneurs qui paroissent avoir le droit de porter le

late;

late ; le lendemain, dans la même chapelle où il venoit d'entendre la messe, il

---

deuil. On peut dire que les idées ne sont point entiérement changées à cet égard, & que souvent bien des personnes ne prennent le deuil que parce qu'elles y trouvent une sorte de distinction honorable.

Il n'y a pas bien long-tems qu'on ne prénoit le deuil que pour pere & mere, mari & femme ; &, dans la plûpart de nos provinces, on le portoit, parmi le peuple, avec un simple crêpe noir au chapeau, ou avec des paremens & boutons noirs qu'on faisoit mettre aux habits, de quelque couleur qu'ils fussent. Dans un état plus relevé, on ne prénoit que la veste, les hauts-de-chausses & les bas noirs. Tous ces deuils étoient d'un an.

Aujourd'hui, telle est la durée des deuils :

Pere & mere, six mois.

Grand-pere & grand'-mere, quatre mois & demi.

Frere & sœur, deux mois.

Oncle & tante, trois semaines.

Cousin germain, quinze jours.

Oncle à la mode de Bretagne, onze jours.

Cousin issu de germain, huit jours.

Femme pour son mari, un an & six semaines.

Mari pour sa femme, six mois.

Il n'y a d'exception que pour les parens dont on hérite. Par exemple, le deuil d'un frere n'est ordinairement que de deux mois ; il est de six, quand on en hérite ; & il se porte comme celui de pere & de mere.

Les ecclésiastiques ne portoient jamais le deuil, & on ne le prenoit point pour eux ; ils ont d'abord commencé par le porter pour pere & mere.

fit élever une banniere aux armes de France, & tous les ſeigneurs qui étoient préſens

---

On vient de mettre en queſtion s'il faut prendre le deuil pour les abbeſſes ; & il ſemble qu'on ſe décide pour l'affirmative.

Autrefois, porter le deuil, c'étoit être habillé de noir ; & on s'en tenoit-là. Aujourd'hui l'étiquette des deuils eſt une ſcience ; & c'eſt preſqu'un mérite, que d'en ſçavoir indiquer à propos toutes les variations.

Deuil de Peres & de Meres.

Il eſt de ſix mois ; les trois premiers, pour les femmes, la laine en fleuret, papeline, ou raz de Saint-Maur ; la garniture d'étamine avec effilé uni ; les bas & les gants de ſoie noire, ſouliers & boucles bronzés.

En grand habit, on prend les bonnets d'étamine noire ; les barbes plates, garnies d'effilé uni ; la coëffe pendante ; les mantilles & l'ajuſtement de même étoffe ; & les manches de crêpe blanc, garnies d'effilé uni, pendant les ſix premieres ſemaines.

Si c'eſt en robe, on porte les bonnets, les barbes, les manches & le fichu de crêpe blanc, garnis d'effilé uni.

Au bout des ſix ſemaines, on quitte la coëffe, on prend les barbes friſées, & on peut mettre les pierres noires.

Les trois mois finis, on prend la ſoie noire pour ſix ſemaines ; le pou-de-ſoie en hiver ; le taffetas de Tours en été, avec les coëffures, manches, fichu de gaze brochée, garni d'effilé découpé, ſoit en grand habit, ſoit en robe ; & on peut porter les diamans.

crierent VIVE LE ROI. Peu de tems après, il se fit couronner à Poitiers, sans grand

---

Les six dernieres semaines sont de petit deuil. On porte le blanc uni, ou le noir & blanc, avec la gaze brochée, & les agrémens pareils.

Les hommes portent l'habit de drap sans boutons; les grandes pleureuses pendant les trois premieres semaines, & les petites seulement pendant les trois suivantes; manchettes & cravatte de batiste, à ourlet plat; souliers bronzés, bas de laine, épée & boucles noires; l'épée garnie de crêpe.

Ensuite, pendant six semaines, on prend l'habit de drap avec les boutons; manchettes de batiste garnies d'effilé uni; bas de soie noirs; soulier de peau de chevre; crêpe à l'épée; boucles noires.

Pendant six autres semaines, l'habit de drap avec les boutons; manchettes de mousseline garnies d'effilé uni; bas de soie noirs; boucles & épée d'argent; un ruban noir à l'épée.

Enfin, pendant les six dernieres semaines, l'habit de soie, veste noire & blanche; manchettes d'entoilage, garnies d'effilé découpé, ou de mousseline brodée garnie d'effilé; plumet au chapeau; bas blancs; épée & boucles d'argent; nœud d'épée noir & blanc; talons rouges.

Carrosse & harnois noirs, pendant quatre mois & demi; guides & cocardes blanches, pendant les six dernieres semaines.

Grands-peres & Grand'-meres

L'étiquette est la même; mais le deuil n'est que de quatre mois & demi; six semaines en laine, six en soie, & six en petit deuil.

appareil ; & ſes ennemis, avec leurs partiſans, ne l'appeloient que LE PETIT ROI DE BOURGES.

Freres & Sœurs.

La laine, pendant un mois ; quinze jours, de ſoie ; quinze autres jours, le petit deuil.

Oncles & Tantes.

Le deuil eſt de trois ſemaines, & peut ſe porter en ſoie ; quinze jours avec effilé ; ſept jours avec gaze brochée, ou blonde.

Couſins-germains.

Quinze jours ; huit avec effilé ; ſept avec gaze brochée, ou blonde.

Oncles à la mode de Bretagne.

Onze jours ; ſix en noir, cinq en blanc.

Couſins iſſus de germains.

Huit jours ; cinq en noir, trois en blanc.

Maris.

Le deuil eſt d'un an & ſix ſemaines. Pendant les ſix premiers mois, les veuves portent le raz de Saint-Maur de laine ; la robe à grande queue, retrouſſée par une ganſe attachée au jupon ſur le côté, & qu'on fait reſſortir par la poche ; les plis de la robe arrêtés autour de la taille ; les deux devants joints par des agraffes, ou des rubans ; point de compere ; les manches en pagode.

[1423.]

Charles VII étoit réduit à de telles extrémités, qu'il s'enfermoit dans ſon appar-

---

La coëffure de batiſte à grand ourlet, les manches plattes, à un rang & grand ourlet; le fichu de batiſte, auſſi à grand ourlet; une ceinture de crêpe noir agraffée par-devant, les deux bouts pendans juſqu'au bas de la robe.

Une écharpe à l'antique, de crêpe, pliſſée par-derriere; la grande coëffe, auſſi de crêpe noir; les gants, les ſouliers & les boucles bronzés; le manchon revêtu de raz de Saint-Maur, ſans garniture, ou l'évantaille de crêpe.

Les ſix autres mois, la ſoie noire; les manches & garniture de crêpe blanc, & les pierres noires, ſi l'on veut.

Pendant les ſix dernieres ſemaines, le noir & le blanc ſeulement, & non pas le blanc uni. La coëffure & les manches de gaze brochée; les agrémens, ou tout noirs, ou tout blancs.

Les antichambres doivent être tendues de noir; la chambre à coucher & le cabinet, de gris, pendant un an; les glaces cachées pendant ſix mois.

Les veuves ne peuvent point paroître à la cour qu'au bout des ſix premiers mois; les hommes peuvent y paroître dès les premiers jours de leur deuil.

Femmes.

Le deuil eſt de ſix mois, & ſe porte ſuivant l'étiquette détaillée ci-deſſus, à l'article *Pere & Mere*.

Deuils de Cour.

Tous les deuils où l'on drape, ſe partagent en

tement pour y prendre ſes repas, afin que l'on ne vît point la mauvaiſe chere qu'il faiſoit. Saintrailles & la Hire le trouverent un jour à table avec la reine : tout le dîner conſiſtoit en deux poulets & une queue de mouton. Charles n'avoit pas même aſſez d'argent pour fournir à une dépenſe ſi modeſte : la reine, Marie d'Anjou, y ſuppléoit en vendant ſes bagues, ſes bijoux, ſa vaiſſelle, & juſqu'à l'argenterie de ſa chapelle ; encore y trouvoit-elle le moyen de faire des préſens à ceux qu'il falloit retenir ou attirer dans le parti du roi. La prudence & la fermeté de cette princeſſe ne furent pas d'un moindre ſecours, ſoit pour animer les capitaines & relever le courage des troupes, ſoit pour découvrir & déconcerter les projets des ennemis, ou donner des conſeils, & propoſer des

---

trois tems ; la laine, la ſoie & les pierres noires, le petit deuil & les diamans.

Dans ceux où l'on ne drape point, les femmes portent les diamans ; & les hommes, l'épée & les boucles d'argent.

Quand les deuils ſont en jours pairs, on prend le noir pendant la premiere moitié ; & le blanc, ou le petit deuil, pendant la ſeconde. Quand ils ſont en jours impairs, la plus forte moitié ſe porte en noir : par exemple, ſi le deuil eſt de quinze jours, on prend le noir huit jours ; & le blanc, les ſepts jours ſuivans.

reſſources qui furent ſouvent d'une grande utilité.

[1427.]

Le comte de Dunois marchoit au ſecours de Montargis ; &, ſe propoſant de faire deux attaques au camp des Anglois, il avoit confié la premiere à Etienne de Vignoles, dit la Hire. Ce chevalier rencontre un prêtre, & lui demande l'abſolution : le prêtre lui dit de ſe confeſſer d'abord. La Hire répond qu'il n'en a pas le tems ; qu'il eſt trop preſſé de tomber ſur l'Anglois ; qu'au reſte, il a fait tout ce que les gens de guerre ont coutume de faire : « Sur quoi le » chapelain lui bailla l'abſolution telle » qu'elle. » La Hire ſe met à genoux, & fait cette priere : « Dieu, je te prie que tu » faſſes aujourd'hui pour la Hire, autant » que tu voudrois que la Hire fît pour toi, » s'il étoit Dieu, & que tu fuſſes la Hire. » La défaite entiere des Anglois, la levée du ſiége de Montargis, où l'on eſpéroit à peine de faire entrer un convoi, fut l'époque de la ſupériorité que les armes du roi reprirent ſur les Anglois.

Ce même la Hire étoit venu, quelque tems avant cette expédition, rendre compte au roi d'une affaire importante ; le roi, occupé d'une fête qu'il vouloit donner, lui en fit voir les apprêts, & lui demanda ſon

avis : « Je penſe, dit la Hire, que l'on ne » ſçauroit perdre ſon royaume plus gaie- » ment. »

[1428.]

* Les Anglois entreprennent de ruiner le parti de Charles VII, & commencent par le ſiége d'Orléans. Une jeune payſane, appelée Jeanne d'Arc, âgée de dix-neuf ans, native de Domremi, près Vaucouleurs ſur la Meuſe, va trouver le ſeigneur de Baudricour, gouverneur de Vaucouleurs, & lui dit : « Capitaine meſſire, ſça- » chez que Dieu, depuis aucun tems en » çà, m'a pluſieurs fois fait à ſçavoir & » commandé que j'allaſſe devant le gentil

* En 1429, on vit la fin du grand ſchiſme d'Occident, qui avoit déſolé la Chrétienté pendant plus de cinquante ans La France montra le zele le plus vif & le plus conſtant à propoſer, à faire valoir & adopter les moyens qu'elle jugeoit propres à terminer les maux qui affligeoient l'Egliſe. Les aſſemblées multipliées de ſes évêques; les écrits nombreux & ſçavans de ſon univerſité; les travaux des grands hommes de tous les ordres, qu'elle avoit dans ſon ſein; la tenue des conciles qu'elle procura; la ſouſtraction d'obédience; la réunion des monarques, des princes & des cardinaux; tout fut employé; tout parut inutile juſqu'au moment où le cardinal de Foix eut la gloire de conſommer cette grande affaire, & de rendre à l'Egliſe les ſervices les plus importans.

» dauphin, qui doit être & eſt vrai roi de » France, & qu'il me baillât des gens- » d'armes, & que je leverois le ſiége d'Or- » léans, & le menerois ſacrer à Reims. » Baudricourt prend toutes les meſures que la prudence inſpire en pareil cas, &, après biens des délais, ſe croit obligé d'envoyer au roi cette jeune héroïne, ſi connue ſous le nom de la PUCELLE D'ORLÉANS.

[1429.]

* Après un mûr examen, le roi & ſon

* En examinant le phénomene que l'hiſtoire préſente dans la perſonne de Jeane d'Arc, la critique, même la plus ſévere, ſe trouve au moins diſpenſée de vérifier les faits. Tous les hiſtoriens en parlent; tous les monumens en font foi; & il n'eſt plus poſſible à un eſprit droit & judicieux de les révoquer en doute. Il reſte à découvrir ſi tant de choſes merveilleuſes furent l'effet d'une inſpiration du ciel, ou de la magie; d'une adroite politique, ou de l'illuſion. C'eſt à quoi ſe ſont attachés pluſieurs écrivains célébres, en parlant d'une fille de dix-ſept à dix-huit ans, née de parens pauvres, élevée à la campagne, appliquée dès ſon enfance à de petits ſoins domeſtiques, & que l'on vit paſſer tout-à-coup dans une armée, y partager les fonctions & l'autorité des chefs; ranimer les eſpérances de ſon roi, & le faire ſacrer ſolennellement; inſpirer de la confiance aux troupes; ſoutenir ou modérer leur ardeur; aſſurer, par ſon intelligence, le ſuccès de pluſieurs expéditions périlleuſes; déconcerter

conſeil confient à Jeanne d'Arc la conduite d'un convoi conſidérable que l'on ſe propoſoit de faire entrer dans Orléans. Le ſuccès répond à ſes promeſſes, & ſurpaſſe les eſpérances qu'elle avoit pu donner. Elle ſe

---

enfin les projets d'un ennemi puiſſant, que des victoires multipliées rendoient redoutable & preſque invincible.

Sans entrer ici dans une diſcuſſion qui ſeroit trop étrangere au plan de ce recueil, il ſuffira d'indiquer les ſources où l'on peut puiſer des autorités, des faits & des preuves propres à combattre un ſyſtême qui n'eſt fondé que ſur des conjectures.

Rapin-Thoyras dit dans ſon Hiſtoire d'Angleterre, Tome IV, page 156 : « Il faut conſidérer » que nous n'avons qu'un ſeul auteur contemporain, qui nous ait fait connoître la Pucelle.... » Monſtrelet eſt l'auteur dont je veux parler. »

Le ſeul recueil de M. Godefroy offre cinq hiſtoriens François, contemporains, & qui avoient vu la Pucelle : Jean & Alain Chartier, le Herraut Berri, un hiſtorien anonyme, & Gui-Pape, ſçavant magiſtrat du parlement de Grenoble. Monſtrelet, Flamand, pourroit ſuffire contre ce ſentiment que Rapin-Thoyras s'efforce en vain d'établir : « Politique & illuſion ; ce fut l'ame de » toutes ces grandes aventures. »

On peut ajouter à ces écrivains le chancelier Gerſon, ou le Flamand Henri Gorickeim, à qui les critiques attribuent cette eſpece d'apologie de la Pucelle d'Orléans ; un Allemand, auteur anonyme d'un livre intitulé DE LA SYBILE DE FRANCE ; Jean Nider, auſſi Allemand ; S. Antonin ; le pape Pie II, ou ſon ſecrétaire, Jean Gobelin ;

diſtingue dans toutes les ſorties que l'on fait ſur les aſſiégeans ; la ville d'Orléans eſt délivrée, & les Anglois n'éprouvent plus que des pertes. Quoique le comte de Dunois & tous les autres capitaines ſe fuſſent ſignalés à la défenſe de la place, toute la gloire en demeura à Jeanne d'Arc, qui reçut alors le glorieux titre de PUCELLE D'ORLÉANS. Dans la ſuite, on établit une fête qui ſe célebre encore tous les ans, le 8 de Mai, jour de la délivrance de la ville : on y prononce l'éloge de la Pucelle, dont le ſouvenir eſt toujours auſſi cher aux François, qu'il eſt odieux au peuple qu'elle a vaincu.

[1429.]

Après la levée du ſiége d'Orléans, le connétable de Richemont ſe rendit à l'armée, malgré le roi ; & la Pucelle oſa propoſer de l'attaquer, pour le forcer d'obéir aux ordres du prince. Le connétable en fut informé, & lui dit, en arrivant au camp : « Jeanne, on m'a dit que vous me vouliez » combattre ; je ne ſçais ſi vous êtes de par

Martin Franc ; pluſieurs autres écrivains contemporains, & un grand nombre d'autres anciens, ſoit François, ſoit étrangers, dont les ſentimens ne ſont point douteux ſur la protection particuliere que le ciel accorda viſiblement à la France en cette occaſion.

» Dieu, ou non: ſi vous êtes de par Dieu; » je ne vous crains rien, car Dieu ſçait » mon bon vouloir; ſi vous êtes de par le » diable, je vous crains encore moins. » Cependant il la traita avec plus d'égards, dès qu'il la connut, & ſe recommanda même à elle pour rentrer dans les bonnes graces du roi.

[1429.]

La Pucelle avoit annoncé d'abord que ſa miſſion ſe bornoit à deux choſes; la délivrance d'Orléans, & le ſacre du roi à Reims. Elle ſe ſervit de l'aſcendant qu'elle avoit ſur les eſprits, pour remplir au plutôt le ſecond objet, quoique la ville de Reims & tout le pays, depuis Chinon où étoit le roi, fût au pouvoir des Anglois. On ſe met en marche avec une armée de douze mille hommes. Les villes qui ſe trouvent ſur le paſſage, ſe rendent; Reims ouvre ſes portes, & le roi eſt ſacré, le 17 Juillet. Auſſi-tôt après la cérémonie, la Pucelle ſe jette aux genoux du roi qu'elle tient embraſſés; &, fondant en larmes, elle lui dit: « Enfin, gentil roi, or eſt exécuté le plaiſir » de Dieu, qui vouloit que vous vinſſiez à » Reims recevoir votre digne ſacre, en » montrant que vous êtes vrai roi, & celui » auquel le royaume doit appartenir. » Le roi lui marqua ſa reconnoiſſance; &, par

lettres-patentes du 16 Janvier 1430, il l'ennoblit avec ſon pere, ſes trois freres, & toute ſa poſtérité, tant en ligne maſculine que féminine. Ce dernier point fut changé en 1614, & les femmes de cette maiſon n'ennobliſſent plus leur poſtérité. Le roi changea leur nom d'ARC en celui de Lys, & leur donna pour armes un écu d'azur à deux fleurs-de-lys d'or, & une épée d'argent, la pointe en haut, férue en une couronne d'or. La Pucelle vouloit ſe retirer; mais elle ſe laiſſa gagner par les louanges & les prieres de l'armée, & n'éprouva plus que des malheurs.

[1431.]

La Pucelle d'Orléans fut priſe, en 1430, dans une ſortie qu'elle faiſoit pour la défenſe de Compiegne. Les Anglois prétendoient détruire l'idée qu'elle avoit donnée d'une protection particuliere de Dieu ſur Charles VII; &, loin de la traiter en priſonniere de guerre, comme on le devoit, elle fut « condamnée comme viſionnaire, impie, magicienne, » & brûlée vive, le 14 Juin, à Rouen, dans le vieux marché. A la nouvelle de ſa priſe, on avoit chanté le *Te Deum* à Paris. La mémoire de cette héroïne fut pleinement rétablie, en 1456. On lui érigea une ſtatue qui ſubſiſte encore à Rouen, dans le marché-aux-veaux, &

une autre à Orléans, qui avoit été le premier théâtre de sa gloire.

[1431.]

Avant l'exécution de la Pucelle d'Orléans, Nicolas Midi, maître en théologie, lui prononça un long & ennuyeux sermon, rempli d'horreurs contre elle, & d'injures grossieres contre le roi Charles. Elle eut le courage d'entendre en silence tout ce qui la regardoit personnellement; mais quand on en vint au roi, elle interrompit vivement le prédicateur, & lui dit: « Révérence gardée, je vous ose bien dire & » jurer sur peine de ma vie, que mon roi » est le plus noble Chrétien de tous les Chrétiens, & qui aime mieux la foi & l'église, » & n'est point tel que vous dites. »

Un dominicain, nommé Pierre Bosquier, osa blâmer publiquement toute la procédure, & faire l'éloge de la Pucelle. On l'obligea de se rétracter; & de plus, on le condamna à une prison & à un jeûne de six mois au pain & à l'eau.

[1431.]

Les Anglois s'imaginerent ranimer leur parti, en faisant couronner & sacrer le jeune roi Henri VI. La cérémonie se fit à Paris, le 17 Décembre, dans l'église de Notre-Dame. On donna ensuite un grand

dîner : une troupe d'artiſans s'empara des tables deſtinées au parlement, à l'univerſité, au prévôt des marchands, aux échevins ; la fête ſe paſſa avec beaucoup de déſordre, & les ſuites n'en furent pas heureuſes pour le parti Anglois.

[1437.]

Charles VII ſe diſpoſoit à faire ſon entrée dans Paris, qui avoit été pris ſur les Anglois l'année précédente ; &, voulant mériter, par une action d'éclat, les honneurs qu'on ſe préparoit à lui rendre, il forme le ſiége de Montereau-Faut-Yonne. Malgré la vigoureuſe défenſe des aſſiégés, on livre un aſſaut général : le roi paſſe le foſſé, où il trouve de l'eau juſqu'à la ceinture, fait appliquer ſon échelle à la muraille, y monte l'epée à la main, ſaute un des premiers ſur le rempart ; la ville eſt emportée. Il ſe rendit auſſitôt à Paris, où il n'avoit point paru depuis l'année 1418 ; & ſon entrée fut auſſi brillante qu'elle pouvoit l'être dans un ſiécle où le goût n'étoit pas fort délicat. Le peuple témoigna ſon amour & ſon zele par une infinité de théâtres élevés ſur la route que le roi devoit tenir depuis la porte Saint-Denis juſqu'à Notre-Dame, & ſur leſquels on repréſentoit les myſteres de la Religion. Le roi fut accueilli

d'abord par une mascarade de dévotion ; qui figuroit sous les noms des septs péchés mortels, combattus par les trois vertus théolog[illegible] & les quatres vertus cardinales. A la [illegible] Saint-Denis, un enfant habillé en [illegible], vient descendre du ciel, tenant un [illegible]nonc[illegible] à trois fleurs-de-lys d'or, & [illegible]li d'[illegible] ces vers :

Très-excellent roi & seigneur,
Les manans de votre cité
Vous reçoivent en tout honneur
Et en très-grande humilité.

[1440.]

On commence à mettte en usage l'art de l'imprimerie. Le premier livre qui sortit de la presse ; fut une grande bible *in-folio* ; & les caracteres imitoient l'écriture, au point que l'on y étoit trompé. On n'imprimoit les feuilles que d'un côté, & les lettres tenoient ensemble, parce que, les caracteres mobiles n'étant pas encore inventés, on gravoit sur des planches l'ouvrage qu'il s'agissoit d'imprimer.

On conserva long-tems l'usage, établi d'abord, de ne chiffrer que le feuillet *recto*. Jean Guttemberg, gentilhomme de Strasbourg, Pierre Schoëffer, son gendre, & Jean Fausse, furent les premiers qui entreprirent d'imprimer des ouvrages entiers.

On

On ne commença à imprimer à Paris qu'en 1470 *.

[1440.]

Le dauphin, qui fut dans la suite roi

* L'art de l'imprimerie à fait en Fran... grès les plus rapides. Avant l'année 152... lebre Robert Etienne travailloit aux éditio... tines de l'Ecriture sainte, tant du nouveau que l'ancien Testament, dans lesquelles on étoit forc... d'admi... l'élégance & l'exactitude dont ce sça... vant ... time ir faisoit profession. Il n'avoit en ... ntérêt des lettres, la gloire de sa patrie, ...talité, & n'épargnoit rien pour la perfec... ...on de son art. Malgré la médiocrité de sa fortune, il entretenoit chez lui un grand nombre d'hommes de lettres de différentes nations, pour se...vir à son imprimerie. Il portoit l'exactitude, dans ses travaux typographiques, jusqu'à exposer ses dernieres épreuves dans les places publiques, promettant une récompense à quiconque y trouveroit des fautes. C'est à ces soins que nous devons, entr'autres ouvrages, deux belles éditions hébraïques de l'ancien Testament. Il est aussi le premier qui distingua, par des chiffres, tous les versets de la Bible, & qui fit sentir le prix des tables alphabétiques.

Robert Etienne eut le malheur de tomber dans l'hérésie de Calvin. Il se retira à Geneve en 1548, où il publia une apologie pleine d'invectives contre la religion Catholique, & mourut en 1559, âgé de cinquante-six ans. Par son testament, il laissoit tout son bien à celui de ses enfans qui resteroit à Geneve. C'étoit pour se venger de la France, sa patrie.

Louis XI, ſe retire en Dauphiné ; il avoit ſi peu d'argent, qu'il fut obligé d'emprunter cent écus de la ville de Romans (en Dauphiné.) Il en fit ſon billet, qui ſe trouve encore dans les archives de cette ville.

Jacques Hamelin, l'un de ſes domeſtiques, lui avoit auſſi prêté trois cens vingt livres ſeize ſous huit deniers.

[1444.]

Charles VII ſigne le premier traité qui ait été fait entre la France & les Suiſſes, & profite d'une treve conclue avec l'Angleterre pour établir dans ſes armées une diſcipline dont il s'occupoit depuis long-tems. C'étoit de réduire ſes troupes à un nombre convenable, & de les tenir en garniſon, au lieu de les congédier dès qu'elles n'étoient plus néceſſaires. On rétablit le nom de COMPAGNIES D'ORDONNANCE; & la gendarmerie Françoiſe ne fut plus compoſée que de quinze compagnies de cent homme d'armes. Chaque homme d'arme avoit avec lui cinq perſonnes ; & ſa paye fut réglée à trente francs par mois. Ces quinze compagnies formoient un corps de neuf à dix mille hommes. Mais il ſe trouvoit conſidérablement augmenté pendant la guerre, par une foule de gentilshommes & de ſeigneurs qui devoient conduire avec eux, en qualité de vaſſaux, un nombre de

ſoldats fixé ſur la qualité des terres qu'ils tenoient en fiefs.

Le même réglement eut lieu à l'égard de l'infanterie : on ne conſerva que trois mille archers ; & ce nombre devoit être augmenté en tems de guerre, par la milice que chaque ville, bourg & village étoit obligé de fournir, & que l'on appeloit Compagnies des Francs-Archers, parce que ces ſoldats, retournant chez eux pendant la paix, étoient exemptés de tout ſubſide, & même de la taille, qui devint alors perpétuelle *.

* La taille étoit originairement une eſpece de tribut que les ſujets payoient au roi, & les habitans aux ſeigneurs du lieu, & que le ſeigneur, ainſi que le roi, impoſoit en certaines néceſſités, plus ou moins, à ſa volonté ; d'où nous eſt venu le nom de taille à volonté, qui eſt encore en uſage dans certaines provinces, par exemple, en Normandie. Le nom de taille vient du ſymbole dont on ſe ſervoit pour lever le payement, & que conſervent encore aujourd'hui pluſieurs marchands, ſur-tout les boulangers & les bouchers. C'étoit un bâton fendu en deux parties, dont l'une reſtoit au ſeigneur, & l'autre à l'habitant. En rapprochant ces deux parties, on connoiſſoit le nombre des ſommes payées ſur la totalité de l'impôt, au moyen des petites coupures qui s'y trouvoient, & qui s'appeloient en françois TAILLES. Cette impoſition, devenue perpétuelle, ne produiſoit chaque année au roi Charles VII, que la ſomme de dix-huit cens mille francs.

Telle fut l'origine de cette belle discipline qui s'eſt introduite dans nos armées, & qui en a fait ſouvent toute la force.

La fête des foux étoit plus en uſage que jamais, & trouvoit même encore un grand nombre de défenſeurs & de partiſans. C'étoit une manie, dont la licence franchiſſoit les obſtacles qu'on lui oppoſoit. Cette fête ſe célébroit le jour de la Circonciſion dans la plûpart des égliſes du royaume, & ſur-tout des cathédrales; & on en faiſoit les premiers eſſais le jour de la fête de S. Etienne.

Les clercs choiſiſſoient un d'entr'eux, qu'ils nommoient LE SEIGNEUR DE LA FÊTE, & quelquefois l'ÉVÊQUE DES FOUX. Ils le revêtoient d'habits pontificaux, alloient le prendre en proceſſion, & le conduiſoient à l'égliſe. Ils le faiſoient officier, & lui ſervoient enſuite dans l'égliſe même un grand dîner, pendant lequel on chantoit, on danſoit, on s'enivroit, on ſe battoit, & quelquefois juſqu'à l'effuſion du ſang. Pendant l'office, le bas chœur étoit aſſis dans les hautes ſtalles; & à ces mots du *Magnificat: Depoſuit potentes de ſede*, &c. que l'on répétoit douze ou quinze fois, on applaudiſſoit avec un bruit effroyable, par alluſion à ce que LES PETITS OCCUPOIENT LA PLACE DES GRANDS. Après l'office, chacun ſe maſquoit, & l'on conduiſoit par la ville, comme en triomphe, le ſeigneur de la fête monté ſur un charriot. Des chanſons licentieuſes, des extravagances outrées, des farces indécentes amuſoient le peuple, & terminoient cette fête ſcandaleuſe, plus impie que burleſque, & qu'il étoit preſqu'impoſſible d'abolir. On peut en juger par les efforts que fit, en 1198, Eudes de Sulli, évêque de Paris, pour oppoſer une digue à cette licence effrénée, que

[1445.]

Mort de Marguerite d'Ecoſſe, fille de Jacques I, épouſe de Louis, dauphin : on

---

l'on conjecture avoir ſuccédé aux maſcarades & aux ſuperſtitions profanes du premier jour de l'an parmi les païens. Le zele & l'autorité de ce prélat ſi reſpectable à tous égards, lui parurent insuffiſans pour arrêter ce ſcandale : il eut recours au légat du Pape, Pierre de Capoue, & lui fit donner un mandement adreſſé à l'évêque & au chapitre de l'égliſe de Paris, qui fut enſuite publié ſous l'autorité de l'évêque. On y voit avec combien de ménagemens & de précautions on ne fait qu'indiquer, pour ainſi dire, l'abus énorme que l'on ſe propoſoit d'abolir. « Autant que l'égliſe » de Paris mérite de recommandation par la préé- » minence de la ville capitale où elle eſt placée, » & par la plénitude des lumieres qu'elle commu- » nique à toutes les parties de la terre ; autant, » diſoit le légat, faut-il apporter de vigilance & » de maturité pour y établir la regle, & pour » empêcher que, ſous prétexte de coutume, il ne » s'y enracine des abus qui la défigurent. Puiſque » c'eſt d'elle qu'on prend le goût de la ſcience & des » bonnes lettres, il ne convient pas moins qu'on » y trouve auſſi le modele de la ſageſſe & des » bonnes mœurs.... Dans la réſolution où nous » ſommes de commencer une réforme néceſſaire, » pour purifier le ſanctuaire divin de toute cor- » ruption, & de tout péril de corruption, nous » déclarons qu'en vertu du pouvoir de notre léga- » tion, nous défendons très-expreſſément de rien » faire dans votre égliſe, particuliérement le jour » de la Circonciſion, qui ne ſoit dans la décence

l'appeloit Madame la Dauphine. Cette princeſſe étoit à la fleur de ſon âge, & ſes auguſtes qualités lui mériterent les regrets de toute la France. Un jour, en traverſant les appartemens du Louvre, elle apperçut Alain Chartier endormi. C'étoit l'homme

» de la profeſſion cléricale, ou qui paroiſſe dé-
» roger au reſpect que l'on doit à Dieu. Défen-
» dons en particulier, ſous peine d'anathême, de
» célébrer la même ſolennité avec les pratiques
» énormes qui ont prévalu ; & vous ordonnons à
» tous, par la même autorité, d'apporter ſur tout
» cela les correctifs & le bon ordre que la crainte
» du Seigneur & le zele de ſa gloire vous doivent
» inſpirer. »

L'évêque de Paris joignit au mandement du légat une ordonnance ſur la maniere de célébrer les fêtes de S. Etienne & de la Circonciſion. Il y régloit toutes les parties de l'office divin, & leur donnoit une pompe capable d'occuper ſaintement les eſprits. Il augmenta à perpétuité les rétributions manuelles que l'on donnoit ces jours-là aux aſſiſtans, mais à condition qu'elles ceſſeroient auſſitôt que les abus proſcrits commenceroient à reparoître. Pierre de Nemours, ſon ſucceſſeur, confirma cette ordonnance ; mais la fête des fous ſe rétablit inſenſiblement ; & l'on ne voyoit plus de différence, à cet égard, entre la capitale & les provinces, en 1444, tems où ces folies avoient repris leur premiere force, malgré les calamités publiques qui affligeoient la France ; & ce qui paroîtra peut-être plus ſurprenant encore, malgré la proximité de ce ſiécle à des tems plus éclairés.

de ſon tems le plus laid & le plus ſçavant. La princeſſe s'en approche, lui donne un baiſer ſur la bouche, & dit en riant : « Je » fais cet honneur à la bouche d'un homme » ſi laid, par reſpect pour les oracles qui en » ſont ſortis. »

[1450.]

Charles VII termine, dans l'eſpace d'un an, la conquête de la Normandie, & la réunit enfin pour toujours à la France.

[1451.]

La Guienne eſt ſoumiſe en quatre mois, & les Anglois ſont abſolument chaſſés de la France, où ils ne poſſéderent plus que la ville de Calais, dont ils s'étoient emparés en 1347, & qui ne leur fut enlevé qu'en 1558.

Toutes les anciennes pairies laïques ſe trouverent réunies à la couronne ; la Normandie, la Bourgogne, la Guienne, la Champagne, & le comté de Toulouſe, qui exiſtoient déja avant le regne de Hugues-Capet. Depuis celui de Philippe Auguſte, elles étoient ſucceſſivement rentrées dans le domaine royal d'où elles étoient ſorties.

[1452.]

Le cardinal d'Eſtouteville fut nommé pour réformer l'univerſité de Paris. Les mé-

decins, qui jusqu'alors avoient été clercs, & obligés de garder le célibat, lui représenterent si vivement les tentations auxquelles ils étoient sans cesse exposés, qu'ils obtinrent la liberté de se marier.

[1456.]

Le dauphin avoit quitté la cour depuis quinze ans; &, dans l'espérance de faire la loi, ou d'être puissamment secondé dans sa révolte, il se retira auprès du duc de Bourgogne qui lui fit cette belle réponse: « Monseigneur, mes soldats & mes finances sont à votre service, excepté contre » monseigneur le roi votre pere; &, pour » ce qui est d'entreprendre de réformer son » conseil, cela ne convient ni à vous ni à » moi. Je le connois si sage & si prudent, » que nous ne sçaurions faire mieux que de » nous en rapporter à lui. »

Charles VII disoit, à l'occasion de cette retraite: « Le duc de Bourgogne ne connoît pas le dauphin; il nourrit un renard » qui, dans la suite, mangera ses poules. » Et on disoit du roi: « Après avoir été malheureux par son pere, il l'est encore par » son fils. »

[1461.]

Charles VII, toujours occupé des chagrins que lui causoit la désobéissance du

dauphin, penſoit à le déshériter, & à faire reconnoître pour roi, Charles ſon cadet. Au milieu de ces agitations, un homme de ſa cour, qui lui étoit fort attaché, vint l'avertir d'un bruit qui ſe répandoit ſur un projet de l'empoiſonner. A cette nouvelle, le roi tomba dans un accablement total, & s'opiniâtra, pendant huit jours, à ne prendre aucune nourriture. Il comprit enfin que c'étoit ſe procurer la mort qu'il craignoit. Mais il n'étoit plus tems; & la fiévre emporta, en peu de jours, « la gloire des Fran» çois, l'ornement & le reſtaurateur de la » France. »

LOUIS XI.*

[1461.]

LOUIS XI monta ſur le trône à l'âge de trente-neuf ans ; &, quoiqu'il fût très-habile dans l'art de diſſimuler, on s'apperçut qu'il avoit moins de douleur de la mort de ſon pere, que de joie d'être roi. Il vint, ſans perdre de tems, recevoir l'onction royale à Reims ; & ſon entrée dans Paris parut annoncer un prince qui venoit en faire la conquête. Il étoit accompagné du duc de Bourgogne, & ſuivi de treize à quatorze mille hommes. Loin de confirmer les anciens officiers, ſelon la coutume, il les changea preſque tous, ſe vengea de ceux dont il croyoit avoir eu lieu d'être mécontent, lorſqu'il n'étoit que dauphin ; chargea le peuple d'impôts, & prit à tâche d'humilier les grands.

* On a fait, ſous le regne de ce prince, la premiere expérience de guérir de la pierre par inciſion. Cette maladie avoit toujours été regardée comme incurable. Le roi accorda la grace & une ſomme d'argent à un franc-archer condamné à être pendu, & qui, depuis long-tems, étoit attaqué de la pierre. Il ſe ſoumit volontiers à l'opération ; on le guérit en peu de tems, & il vécut bien des années après.

[1462.]

Le roi desiroit l'établissement de la gabelle dans les Etats du duc de Bourgogne. Le seigneur de Chimay vint à Paris, pour faire valoir les raisons que l'on avoit de s'y opposer, & ne put venir à bout d'obtenir audience. Il prit le parti de ne point quitter la porte de l'appartement du roi. Le monarque, se trouvant ainsi forcé de le voir, lui dit dans un premier moment d'impatience : « Quel homme est donc le duc de » Bourgogne ? Est-il autre ou d'autre mé» tal que ne sont les autres princes & sei» gneurs de mon royaume ? — Oui, sire, » répondit Chimay, le duc de Bourgogne » voirement est autre & d'autre métal que » les autres princes de votre royaume, ni » des pays environ ; car il vous a gardé » porte, & soutenu contre la volonté du » roi Charles, votre pere, que Dieu ab» solve, auquel il en déplaisoit ; ce que » d'autres princes n'eussent voulu ni osé » faire. » Louis XI rentra aussitôt dans son appartement, & il ne fut plus question de cette affaire.

Le comte de Dunois demanda au seigneur de Chimay comment il avoit osé parler avec tant de liberté : « Si j'eusse été » cinquante lieues loin, répondit-il, & que » jeusse pensé que le roi m'eût voulu dire

» ce qu'il m'a dit de monſeigneur mon » maître, je fuſſe retourné pour lui dire ce » que je lui ai répondu. »

[1462.]

La France avoit donné un ſecours d'hommes & d'argent au roi d'Aragon, qui étoit en guerre avec celui de Caſtille. Les François & les Caſtillans ſe rencontrerent près d'Ixir, & ne purent ſe déterminer à en venir aux mains, à cauſe de l'étroite alliance qui avoit toujours été entre les deux nations.

[1463.]

Louis XI deſcendit un ſoir dans les cuiſines de ſon château du Pleſſis-les-Tours, & y trouva un enfant de quatorze à quinze ans, qui tournoit la broche. Le roi, frappé de la figure de cet enfant, lui demanda : « D'où es-tu ? quel eſt ton nom ? combien » gagnes-tu ici ? --- Je ſuis de Bérri, je m'ap- » pelle Etienne, marmiton de mon métier, » & je gagne autant que le roi. --- Que ga- » gne le roi, lui dit Louis ? --- Ses dépens, » & moi les miens, » reprit Etienne. Cette réponſe plut au prince : il tira le marmiton des cuiſines, en fit ſon valet de chambre, & le combla de bienfaits.

[1463.]

Une armée Françoiſe s'avance ſur les

terres du duc de Bretagne. Le premier reproche que le roi lui faiſoit, dans une eſpece de manifeſte, c'étoit que, « dans le » tems qu'il n'étoit encore que dauphin, » le duc avoit refuſé de lui prêter quatre » mille écus. »

[1463.]

Le roi de France fait ſon entrée dans Tournai. « De deſſus la porte de la ville, » deſcendit, par machine, une fille, la » plus belle qui ſe trouva, laquelle, en ſa- » luant le roi, ouvrit ſa robe devant ſa poi- » trine où il y avoit un cœur bien fait, le- » quel cœur ſe fendit, & en ſortit une » grande fleur-de-lys d'or, qu'elle préſenta » au roi, de la part de la ville, en lui diſant: » Sire, pucelle je ſuis, & auſſi l'eſt cette » ville; car oncques ne fut priſe, & ne » TOURNA contre les rois de France, ayant » tous ceux de cette ville chacun une fleur- » de-lys dans le cœur. »

[1463.]

Louis XI eut une conférence avec Henri, roi de Caſtille. Les François rirent beaucoup de la mauvaiſe mine, de l'habillement & des manieres de Henri; & les Caſtillans furent choqués de voir le roi de France, vêtu d'un méchant habit, & portant un chapeau fort uſé, qui n'avoit pour

ornement qu'une image de Notre-Dame, faite de plomb. Les deux rois, instruits de ce qui c'étoit dit de part & d'autre à cette occasion, crurent qu'ils ne devoient plus se regarder comme amis.

[1464.]

Pierre de Brezé, grand sénéchal de Normandie, étant à la chasse avec le roi, & le voyant monté sur un fort petit cheval : « Voilà, dit-il, un cheval qui, malgré sa » taille, est un des plus forts qu'il y ait dans » le royaume. --- Pourquoi donc, répond » le roi ? --- C'est parce qu'il porte en même » tems le roi & tout son conseil. » Brezé vouloit faire entendre au monarque ce que tout le monde disoit, qu'il ne prenoit conseil de personne. Il disoit lui-même que tout son conseil étoit dans sa tête.

[1465.]

Le duc de Berry, frere du roi, & âgé de seize ans, s'échappe de la cour, arrive en Bretagne ; & les princes du sang, avec les grands du royaume, qui n'attendoient que cette action d'éclat pour exécuter leur projet de faire la guerre au roi, répandent des manifestes où ils invitoient la noblesse « à prendre les armes pour parvenir au sou- » lagement du pauvre peuple. » Cette affectation de paroître ne chercher qu'une ré-

forme salutaire, fit donner à cette guerre le nom de LIGUE DU BIEN PUBLIC.

Parmi les troupes que conduisoit avec lui le duc de Calabre, fils de René, roi de Naples, on comptoit cinq cens Suisses à pied : C'est la premiere fois qu'on vit en » France un corps de milice de cette na- » tion guerriere. »

[1465.]

Avant la bataille de Montlhéry, où Louis XI eut un cheval tué sous lui, & dont le succès fut égal des deux côtés ; Brezé s'opposoit à l'avis du conseil de guerre, qui étoit de marcher vers Paris, & d'éviter le combat. Le roi lui demanda s'il s'étoit allié avec les princes : « Oui, Sire, » répondit-il en riant ; ils ont mon seing ; » mais ma personne vous demeurera.... Je » mettrai le roi & le comte de Charolois » si près l'un de l'autre, dit-il en sortant du » conseil, que bien habile sera qui pourra » les démêler. » Il avoit répondu dans une autre occasion : « S'il y a bataille, je mon- » trerai que je n'ai pas peur, & que je n'ai » parlé que pour loyaument conseiller le » roi. » Il fut tué en combattant vaillam- ment à la tête de l'avant-garde qu'il com- mandoit.

[1465.]

Après la bataille de Montlhéry, le jeune

duc de Berry, voyant le grand nombre de blessés qu'on transportoit à Etampes, en fut attendri, & dit publiquement: « J'aimerois mieux que les choses n'eussent jamais été commencées, que de voir déja tant de maux venus pour moi & pour ma querelle. » Le comte de Charolois, fils du duc de Bourgogne, & l'ame de cette guerre, dit à ses confidens: « Avez-vous ouï parler cet homme? Il se trouve ébahi pour sept ou huit cens hommes qu'il voit blessés, qui ne lui sont rien, ni qu'il ne connoît: il s'ébahiroit bientôt, si le cas le touchoit de quelque chose, & seroit homme pour appointer bien légérement, & nous laisser dans la fange. »

[1465.]

L'armée des princes campoit à Charenton. On reçut avis que le roi devoit sortir de Paris, & faire insulter le camp des confédérés. Aussitôt on envoie à la découverte quelques cavaliers qui ne tardent pas à revenir, assurant que l'armée étoit proche, & déja rangée en bataille. Il faisoit un brouillard fort épais. Les princes se disposent à l'attaque; les troupes prennent les armes, & le canon ne cesse point de tirer. On dépeche de nouveau les mêmes cavaliers. Ils trouvent l'armée, qu'ils avoient vue, dans la même position; mais le brouillard

lard commençant à se dissiper, ils s'apperçoivent que cette armée prétendue n'étoit que des chardons assez hauts qu'ils avoient pris pour des lances. Ils retournent au camp, avouent leur mépriſe ; & les plaisanteries qu'on leur fait, dédommagent de la fatigue causée par cette fausse alarme.

[1465.]

La guerre du bien public fut enfin terminée par un traité qui ne tendoit qu'à envahir toute l'autorité royale. Le monarque répondit à ceux qui pouvoient lui demander quels motifs le déterminoient à y souscrire ? « La jeunesse de mon frere de » Berry, la prudence de beau-cousin de » Calabre, le sens de beau-frere de Bour» bon, la malice du comte d'Armagnac, » l'orgueil grand de beau-cousin de Bre» tagne, & la puissance invincible de beau» frere de Charolois. »

Le roi avoit déposé au parlement une protestation juridique, dans laquelle il déclaroit « n'accepter une paix si désavanta» geuse que contre son courage & volonté, » par force & contrainte, & pour éviter » les inconvéniens, tant de sa personne » que du royaume, qu'il voyoit en dispo» sition d'advenir. »

[1465.]

A l'occasion des réjouissances publiques

pour la paix, on donna, à l'hôtel-de-ville de Paris, un festin magnifique ; & les principaux bourgeois, avec leurs femmes, furent admis à la table du roi avec les princes & les seigneurs les plus distingués. Le monarque aimoit sur-tout à donner au peuple des marques de distinction & de familiarité. Il avoit tant de justes sujets de se plaindre des grands de son royaume !

Tous les privileges accordés aux Parisiens furent confirmés ; on en ajouta même de nouveaux, comme la récompense des services qu'ils venoient de rendre à l'Etat, par le zele & la fidélité dont ils avoient donné tant de preuves pendant les derniers troubles.

[1465.]

Louis XI manquoit d'argent ; &, ne sçachant plus où en trouver, il fit de grands emprunts sur les officiers, & destitua ceux qui refusoient de lui prêter ce qu'il demandoit. Ce fut-là le commencement de la vénalité des charges. Ce prince augmenta les tailles de trois millions : son pere n'avoit jamais levé que dix-huit cens mille francs par an ; il leva quatre millions sept cens mille livres, ce qui revient à vingt-trois millions de notre monnoie.

[1466.]

Un payſan de Bourgogne préſenta à

Louis XI une rave d'une groſſeur extraordinaire, & en fut payé très-généreuſement. Il ne manqua point de conter ſa bonne fortune au ſeigneur du village. Celui-ci alla offrir au roi un très-beau cheval : « Tenez, » lui dit ce prince, voici une rave des plus » rares en ſon genre, auſſi-bien que votre » cheval; je vous la donne; & grand merci. »

[1466.]

Louis XI rencontra Milès d'Illiers, évêque de Chartres, monté ſur une mule richement enharnachée. « Ce n'eſt point en » cet équipage, lui dit-il, que marchoient » les évêques du tems paſſé : ils ſe contentoient d'un âne ou d'une ânesſe qu'ils conduiſoient par le licou. — Cela eſt vrai, » Sire, répondit l'évêque; mais c'étoit du » tems que les rois étoient bergers, & n'avoient qu'une houlette. »

[1467.]

Le duc de Bretagne fait une irruption en Normandie, & ne trouve de réſiſtance que devant la ville de Saint-Lô. Une femme courageuſe, dont l'hiſtoire auroit dû nous conſerver le nom, ſe met à la tête des habitans; & les Bretons ſont honteuſement repouſſés. Quelques années après, Louis XI, ſe trouvant à Saint-Lô, voulut voir cette héroïne, & lui donna vingt écus : « ré» compenſe auſſi peu digne du prince que

» du ſervice. » Deux années après, il fut plus libéral envers la blanchiſſeuſe du duc de Guienne. (*Voyez ci-après*, page 361.)

[1467.]

La reine de France, Charlotte de Savoie, eſt reçue dans Paris avec toute la pompe qu'il fut poſſible d'imaginer. On lui préſenta un cerf de confitures, qui portoit au cou les armes de France & de Savoie. Les enfans de chœur de la Sainte-Chapelle lui chanterent des « virelais, chanſons & » bergerettes : » on repréſentoit des myſteres ſur une infinité d'échafauds dreſſés dans les rues où elle devoit paſſer ; & le roi la conduiſit chez les ſeigneurs & les magiſtrats, & même chez les ſimples bourgeois.

[1467.]

On fait le dénombrement de tous les habitans de Paris en état de porter les armes. Après les avoir partagés en brigades, le roi les paſſe en revue, & trouve quatre-vingt mille hommes. Quelque tems après, le cardinal Jean de la Balue, évêque d'Evreux, fut chargé de recommencer cette revue. Chabannes, qui voyoit avec chagrin la faveur dont ce prélat jouiſſoit à la cour, demanda au roi la permiſſion d'aller à Evreux, pour y faire l'examen des eccléſiaſtiques, & leur donner les ordres. Le roi lui demandant

ce qu'il entendoit par cette demande : « Hé » quoi ! Sire, reprend Chabannes, eſt-ce » qu'il ne me convient pas autant d'ordon- » ner des prêtres, qu'à l'évêque d'Evreux » de faire la revue d'une armée ? » Cette plaiſanterie divertit la cour, & ne diminua rien de la faveur du cardinal.

[1468.]

Le roi eſt retenu priſonnier à Péronne par le duc de Bourgogne, & forcé de ſigner un traité honteux. Il s'étoit rendu dans cette ville, après avoir reçu ce ſauf-conduit de la part du duc : « Monſeigneur, très- » humblement en votre bonne grace je me » recommande : Monſeigneur, ſe votre » plaiſir eſt venir en cette ville de Péronne, » pour nous entrevoir, je vous jure & pro- » mets, par ma foi & ſur mon honneur, » que vous y pouvez venir demeurer & ſé- » journer, & vous en retourner ſeurement » ès lieux de Chauny & de Noyon à votre » bon plaiſir, toutesfois qu'il vous plaira, » franchement & quittement, ſans ce qu'au- » cun empêchement de ce faire ſoit donné » à vous, ni nuls de vos gens, par moi ne » par autres, pour quelques cas qui ſoit ou » puiſſe devenir. En témoin de ce, j'ai » eſcrit & ſigné cette cédule de ma main, » en la ville de Péronne, le huitieme jour » d'Octobre, l'an mil quatre cens ſoixante-

» huit. Votre très-humble & très-obéiſſant » ſujet, CHARLES. »

[1468.]

Par un ordre du roi, on enleve aux Pariſiens tous les cerfs, les chevreuils, les daims qu'ils nourriſſoient chez eux par plaiſir, & ſur-tout les oiſeaux auxquels ils apprenoient à ſiffler & à parler. Tous les perroquets ſçavoient dire PÉRONNE, par alluſion à l'imprudence que Louis XI avoit eue de ſe rendre dans cette ville, pour conférer avec le duc de Bourgogne, & où il avoit couru tant de dangers. Les Pariſiens railloient ſur les fineſſes du prince qui s'étoient trouvées en défaut à Péronne; & le prince ſe vengeoit d'eux, en enlevant les inſtrumens de leurs plaiſanteries.

[1468.]

L'aſſemblée des Etats, tenue à Tours, termina ſes délibérations, en aſſurant le roi que rien ne ſeroit épargné pour contribuer à l'accompliſſement de ſes juſtes deſſeins, & qu'on y emploieroit, « ſçavoir, les gens » d'égliſe, des prieres & oraiſons, & biens » de leur temporel; & la nobleſſe ainſi que » le peuple, de leurs corps & de leurs biens, » juſqu'à la mort incluſivement. »

[1469.]

Louis XI inſtitue l'ordre de S. Michel.

Le nombre des chevaliers étoit fixé à trente-ſix : la premiere promotion fut de quinze, parmi leſquels on trouve Jean & Louis de Bourbon, André & Louis de Laval, George de la Trémouille, Charles de Cruſſol, Louis d'Eſtouteville, Antoine & Gilbert de Chabannes. Dans le ſerment que faiſoient les chevaliers, entroit la promeſſe de ſoutenir de tout leur pouvoir les droits & la dignité de la couronne de France, & l'autorité du roi envers & contre tous. Suivant les anciens ſtatuts, les chevaliers doivent être « gentilshommes de nom & » d'armes, & ſans reproche. » Le roi s'exprimoit ainſi dans le préambule de ces premiers ſtatuts : « Pour la très-parfaite & » ſinguliere amour qu'avons au noble état » de chevalerie.... à la gloire de Dieu & de » la Vierge Marie, & à l'honneur & ré- » vérence de monſeigneur S. Michel ar- » change, premier chevalier, qui, pour » la querelle de Dieu, victorieuſement » batailla contre le dragon, ancien en- » nemi de la nature humaine, & le tré- » bucha du ciel : Nous, le premier jour » d'Août 1469, la neuvieme année de » notre regne, en notre château d'Am- » boiſe, avons créé & conſtitué un ordre » de fraternité ou amiable compagnie, ſous » le nom de S. Michel. »

Cet ordre ne fut donné d'abord qu'aux

plus grands seigneurs de l'Etat ; & Louis XI ne remplit jamais le nombre de trente-six chevaliers, qu'il avoit fixé. Dans la suite, on communiqua trop facilement ce titre d'honneur : de tems en tems, on y fit des réformes ; & Louis XIV donna, en 1661 & 1665, des déclarations très-précises & très-propres à maintenir la dignité de cet ordre, qui s'appeloit L'ORDRE DU ROI, de même que celui du S. Esprit. Il réduisit le nombre des chevaliers à cent, parmi lesquels il doit y avoir six magistrats de cours supérieures, & six ecclésiastiques prêtres & constitués en dignités d'abbés, ou de charges principales dans les chapitres. Il est à remarquer que, dans ce nombre de cent chevaliers, on ne comprend point ceux de l'ordre du S. Esprit. La veille du jour auquel ils doivent recevoir ce que nous appelons LE CORDON BLEU, il est d'usage qu'on leur confere l'ordre de S. Michel. Le collier est d'or, semé de coquilles, avec une médaille de l'archange S. Michel, pendante sur la poitrine.

[1469.]

Le frere du roi, qui portoit alors le nom de duc de Guienne, vint à la cour ; & le monarque, voulant témoigner la joie que lui procuroit cette marque de confiance, paya toute la dépense des officiers du prin-

ce, leur donna de riches préſens, ſans oublier même la blanchiſſeuſe, qui eut cinquante écus. L'objet de ces libéralités étoit de s'attacher toutes les perſonnes de la maiſon du duc de Guienne.

Le roi ſembloit oublier ſon économie naturelle, quand il s'agiſſoit de ſe faire des créatures; & ſon choix n'étoit pas toujours bien délicat. Il ſuffiſoit de pouvoir ſervir ſa politique, pour le trouver libéral juſqu'à la prodigalité.

[1470.]

On traînoit en longueur les reſtitutions de quelques priſes faites par les armateurs François, ſur les Flamands. Le duc de Bourgogne écrivit en ces termes à l'archevêque de Narbonne & au Bâtard de Bourbon, chefs de l'amirauté: « Archevêque, » & vous, Amiral, les navires que vous » dites avoir été mis de par le roi encontre » les Anglois, ont déja exploité ſur la flotte » de mes ſujets retournant en mes pays. » Mais, par S. George! ſi l'on n'y pourvoit, » à l'aide de Dieu j'y pourvoirai, ſans vos » congiés, ni vos raiſons, ni juſtices; car » elles ſont trop volontaires & longues. » CHARLES. »

On apprit auſſitôt que les marchandiſes des François étoient confiſquées dans la Flandre & dans la Bourgogne.

[1470.]

Les Génois offrent à Louis XI de ſe donner à lui ; le monarque leur fait cette réponſe : « Vous vous donnez à moi, & moi » je vous donne au diable. » C'étoit leur faire entendre qu'il connoiſſoit l'inconſtance dont ils avoient donné trop de preuves, pour qu'il pût compter ſur leur fidélité.

[1470.]

Louis XI venoit de faire, dans la ville d'Avranche, la revue des gentilshommes de ſa maiſon, qu'on appeloit les penſionnaires du Roi. Les ayant trouvés fort mal équipés pour des gens de guerre, il ſe fit apporter des écritoires qu'il leur diſtribua, en diſant : « Puiſque vous êtes ſi peu en état » de me ſervir de vos armes, ayez du moins » de quoi me ſervir de la plume. »

[1471.]

Le roi marche en perſonne contre le duc de Bourgogne. Il apprend qu'au mépris de ſes ordres, le comte de Dammartin a paſſé la Somme avec ſa cavalerie. Après trois jours paſſés dans l'incertitude, il écrit cette lettre à l'amiral de Bourbon : « Mon » fils, je ne vis onc ſi haute folie que celle » qu'a faite Dammartin, en faiſant paſſer la » riviere aux gens qu'il a, où mieux courir

» au grand déshonneur ou grand dommage : » je vous prie, envoyez-y quelques gens » pour ſçavoir comment il s'y gouverne, » & m'en faites ſçavoir des nouvelles » deux ou trois fois le jour ; car je ſuis en » grand mal-aiſe, doutant que le grand-» maître n'ait fait du hardi Merdoux ; & ſi » Dieu ne le ſauve & Notre-Dame, & ſa » compagnie, qu'ils ne ſe perdent par leur » défaut. » Le comte répondit lui-même, que le défaut de fourrages & la néceſſité de raſer deux châteaux l'avoient contraint de paſſer la Somme : « Tout ce qui brille » n'eſt pas or, » diſoit-il en parlant de l'armée du duc de Bourgogne, qu'il avoit eu la curioſité d'aller reconnoître, & qu'on prétendoit être effroyable par le grand nombre de troupes qui la compoſoient.

[1471.]

Le roi aimoit à plaiſanter avec l'évêque de Chartres, Milès d'Illiers ; il lui reprochoit un jour ſa paſſion pour les procès : » Je veux les accommoder tous, lui dit-il. — » Ah ! Sire, répondit le prélat, je ſupplie » Votre Majeſté de m'en laiſſer au moins » vingt ou trente pour mes menus plaiſirs. »

[1471.]

Un aſtrologue prédit la mort d'une femme que le roi aimoit ; &, le haſard ayant juſtifié

la prédiction, le prince fit venir l'astrologue : « Toi qui prévois tout, lui dit-il, » quand mourras-tu ? — Trois jours avant » Votre Majesté, » répondit cet homme, en soupçonnant que le roi lui tendoit un piége.

[1472.]

La ville de Beauvais, assiégée par le duc de Bourgogne, se défend avec une valeur presque incroyable. Les hommes alloient être forcés dans un assaut général, lorsque les femmes, conduites par Jeanne Hachette, paroissent sur la muraille, armées de pierres, de feux grégeois & de plomb fondu. Elles repoussent l'ennemi, & le forcent de lever le siége le jour suivant, qui étoit le dixieme de Juillet. Le roi, voulant donner à ces femmes généreuses des preuves de sa gratitude, ordonna que, toutes les années, on célébreroit une messe solennelle où il y auroit sermon ; qu'on porteroit en procession les reliques de sainte Andresine, & que les femmes y précéderoient les hommes, en marchant immédiatement après le clergé ; qu'elles porteroient, ce jour-là, leur habit de noces ; & que tout autant de fois qu'il leur plairoit, elles se pareroient comme elles voudroient, sans que personne pût y trouver à redire. Le portrait de Jeanne Hachette fut placé dans l'hôtel-de-ville.

Le roi écrivit en ces termes au général des finances : « M. Dupleſſis, mon ami, » je vous écris que j'ai fait vœu de ne man- » ger point de chair, juſqu'à ce que le vœu » que j'ai fait, d'envoyer douze cens écus » pour deux cens marcs d'argent que j'ai » ordonnés pour faire une ville de Beau- » vais, en remembrance de ce que Dieu » m'a donné cette ville, ſoit accompli ; » &, pour ce, je vous prie tant que je le » puis, que vous faites incontinent délivrer » par Briçonnet leſdits douze cens écus, » & en faites faire une ville, & y envoyez » un homme bien sûr ; mais ſur-tout, qu'il » n'y ait point de faute : car s'il y avoit dif- » ficulté, mon vœu ne ſeroit point ac- » compli ; &, vu que je ſuis ſi près du duc » de Bretagne, je douterois que mes be- » ſoignes ne s'en portaſſent ſi bien. »

Peu de tems après la levée du ſiége de Beauvais, le duc de Bourgogne conduiſoit un ambaſſadeur dans ſon arſenal, en lui diſant qu'il alloit lui montrer les clefs des principales villes du royaume ; c'étoit ainſi qu'il appeloit communément ſon artillerie, qui étoit très-nombreuſe.

Le fou du duc furetoit, avec affectation, dans tous les coins de l'arſenal, & mit ſon maître dans le cas de lui demander ce qu'il cherchoit avec tant de ſoin : « Je cherche, » dit-il, les clefs de la ville de Beauvais. »

[1473.]

Raoul de Lannoi, tout jeune encore, s'étoit fort distingué à un assaut ; le roi le fait venir après l'action, & lui dit : « Par » que Dieu ! mon ami, (c'étoit son serment » ordinaire) vous êtes trop furieux en un » combat ; il faut vous enchaîner ; car je ne » vous veux point perdre, desirant me » servir de vous plus que d'une fois. » En parlant ainsi, il lui passoit au cou une chaîne d'or qui valoit cinq cens écus ; ce présent fut suivi de plusieurs autres qui servirent de récompense à une bravoure supérieure.

[1474.]

On trouve dans un réglement donné cette année à la gendarmerie Françoise : 1° Chaque lance fournie n'aura plus que six chevaux ; trois pour hommes d'armes, son coutelier & son page ; deux pour deux archers, & un seul pour le valet & les équipages. 2° Les gens d'armes ne pourront séjourner qu'un seul jour dans les villages qui se trouveront sur leur route, & n'y prendront rien à crédit. 3° Aucun marchand ne leur vendra des étoffes de soie ou de laine, au-dessus de trente sous parisis l'aune, sous peine de perdre la marchandise qu'ils auront avancée, & d'être condamnés à une amende.

[1474.]

Le roi fait une alliance perpétuelle avec les Suiſſes, qui ne formoient alors que huit cantons. Ce premier traité a ſervi de baſe à tous ceux que la France a conclus depuis avec les Suiſſes; en voici la ſubſtance:

« Il y aura une alliance très-étroite & » une parfaite intelligence entre très-Chré- » tien & ſéréniſſime ſeigneur & maître le » roi de France, & les louables Cantons.... » Le roi leur fera payer, tant qu'il vivra, » la ſomme de vingt mille francs chaque » année, ſçavoir, cinq mille par chaque » quartier; & de leur côté, les Cantons ſe- » ront tenus de lui fournir, à ſes dépens, tel » nombre de ſoldats armés qu'il leur ſem- » blera honnête.... La paye de chaque » ſoldat ſera de quatre florins & demi du » Rhin par mois.... Les Suiſſes employés » au ſervice de France, jouiront de tous » les privileges des régnicoles.... Si les » Cantons requéroient ſecours au roi contre » le duc de Bourgogne, & que ſes propres » guerres ne lui permiſſent pas d'envoyer » des troupes, dès-lors ledit ſeigneur roi » ſera tenu de délivrer à ſes alliés, dans la » ville de Lyon, tant & ſi longuement que » durera la guerre à main armée, la ſomme » de vingt mille florins du Rhin par quar- » tier, ſans préjudice de la penſion an- » nuelle de vingt mille francs....

[1474.]

Louis XI craignoit tant la mort, que, dans les prieres qu'il ordonnoit, il ne vouloit pas qu'on demandât à Dieu autre chose pour lui, que la santé. Un jour qu'il accomplissoit un vœu à S. Eutrope, le prêtre joignoit la santé de l'ame à celle du corps : « N'en demandez pas tant à-la-fois, lui dit-» il ; il ne faut pas se rendre importun. » Contentez-vous de demander, par les » mérites de ce saint, la santé du corps. »

[1474.]

Le terme de MAJESTÉ, en parlant ou en écrivant au roi, commence d'être en usage ; celui d'Altesse étoit usité depuis le commencement du regne de S. Louis. On en trouve des preuves, en 1241. Le titre de ROI TRÈS-CHRÉTIEN, dont Louis XI se faisoit un honneur particulier, est devenu un titre permanent dans ses successeurs.

[1475.]

Jean II de Montmorenci, voyant que la guerre alloit recommencer entre Louis XI & le duc de Bourgogne, fit sommer, à son de trompe, ses deux fils Jean de Nivelle & Louis de Fosseux, de quitter la Flandre où ils avoient des biens considérables, & de venir servir le roi. Ni l'un ni l'autre n'ayant

n'ayant comparu, il les traita de CHIENS, & les deshérita; de-là eſt venu ce proverbe populaire & très-commun dans la Flandre: « Il reſſemble au chien de Jean de Nivelle, » il s'enfuit quand on l'appelle. »

[1476.]

Louis XI forma, pour le dauphin ſon fils, un plan d'éducation tout contraire à celui que l'on avoit ſuivi pour lui-même, & borna la ſcience du latin à ſçavoir ces mots: *Qui neſcit diſſimulare, neſcit regnare:* « Celui qui ne ſçait pas diſſimuler, » ne ſçait pas régner. » Le jeune prince étoit d'une ſanté trop foible pour ſoutenir une étude qui demandoit quelque application; & le roi craignoit d'éprouver lui-même les chagrins qu'il avoit cauſés à Charles VII, par ſes révoltes; ce qui étoit d'un mauvais exemple pour ſon fils. C'eſt pourquoi il le tint toujours à Amboiſe, où il lui faiſoit mener une vie très-ſolitaire.

[1477.]

Louis XI, toujours curieux & impatient d'apprendre ce qui ſe paſſoit dans ſon royaume & dans les Etats voiſins, établit l'uſage des poſtes, qui étoit inconnu en France. Les couriers n'étoient chargés que des affaires du roi, & couroient à ſes dépens: « Mais maintenant, dit Mézerai, ils

» portent auſſi les paquets des particuliers ; » ſi bien que, par l'impatience & la curio- » ſité du Francois, il s'en eſt fait un avan- » tage encore plus grand pour les coffres » du prince, que pour la commodité pu- » blique. »

[1477.]

Le duc de Lorraine, venant jeter de l'eau bénite ſur le corps de Charles, duc de Bourgogne, tué à la bataille de Nanci, dit, en lui prenant la main : « Biau couſin, » vos ame ait Dieu ; vous nous avez fait » moult de maux & de douleurs. » Il avoit inſpiré tant de terreur, qu'on ne pouvoit ſe perſuader qu'il fût mort, quoique ſon corps eût été expoſé, pendant ſix jours, aux regards du peuple. Les uns diſoient qu'il étoit allé en pélerinage à Jéruſalem, pour fléchir la colere divine ; d'autres aſſuroient l'avoir vu courant le pays en habit d'hermite ; tous annonçoient qu'il ne tarderoit pas à reparoître plus terrible que jamais. Cependant la nouvelle de ſa mort devint certaine ; & Louis XI en eut une joie qu'on lui reprocha de n'avoir pas retenue avec aſſez de ſoin, lui qu'on accuſoit d'être ſi diſſimulé en d'autres occaſions. Il commença par travailler à réunir la Bourgogne à la couronne. Ce duché avoit été cédé, à titre d'apanage, par le

roi Jean, à Philippe le Hardi son fils; & les apanages ne pouvant être possédés que par des mâles, le duc de Bourgogne ne laissant après lui qu'une fille, le droit de Louis étoit inconteſtable.

[1477.]

Le roi avoit envoyé des troupes en Bourgogne, afin de réduire cette province par la force; mais elle se soumit d'elle-même; & les chefs de l'armée, ayant perdu cette occasion de s'enrichir, demanderent une partie de l'argent & des provisions qui se trouverent à Dijon, dans le château du duc; ils reçurent cette réponse: « Messieurs les comtes, je vous remercie de » l'honneur que vous me voulez faire de » me mettre à butin avec vous. Je veux » bien que vous ayez la moitié de l'argent » des restes que vous avez trouvés; mais » je vous supplie que le surplus vous me fassiez mettre ensemble, & vous en aidez » à faire réparer les places qui sont sur les » frontieres des Allemands, & à les pourvoir de ce qui sera nécessaire, en façon » que je ne perde rien; & s'il ne vous sert » de rien, je vous prie envoyez-le moi. » Touchant les vins du duc de Bourgogne, » qui sont en ses celliers, je suis content » que vous les ayez. Ecrit à Péronne, le » 9 Février. LOUIS. »

[1477.]

Le duc de Bretagne envoyoit, de tems en tems, faire ſa cour au roi, & l'aſſurer de ſa fidélité. Cette année, Louis XI fit mettre en priſon Chauvin, chancelier de Bretagne, qui étoit chargé de cette commiſſion. Douze jours après, le chancelier parut devant le prince, qui le renvoya avec vingt-deux lettres en original, par leſquelles il étoit démontré que le duc de Bretagne avoit des intelligences avec le roi d'Angleterre. « Monſieur le chancelier, lui dit » Louis, je ſçais que vous ni vos compa- » gnons n'en ſçaviez rien, & que, pour » choſe du monde, vous n'euſſiez voulu » être d'un tel conſeil; biau neveu n'a eu » garde de vous y appeler: il n'y a que ſon » tréſorier & ſon petit ſecrétaire Gueguen » qui conduiſe cette marchandiſe; &, pour » ce, vous voyez que je ne vous ai pas fait » arrêter à fauſſes enſeignes. Retournez- » vous-en, vous & vos compagnons, par- » devers biau neveu de Bretagne; portez- » lui ſes lettres, & lui dites que je ne veux » plus qu'il envoie par-devers moi pour me » cuider eſtimer ſon ami, s'il ne ſe défait » de tous points de ce roi d'Angleterre. »

Il ne paroiſſoit pas poſſible de ſçavoir comment Louis XI avoit pu ſe procurer ces lettres: il s'en trouvoit douze du duc de

Bretagne & dix du roi d'Angleterre. Enfin le duc découvrit que ſon courier s'étoit laiſſé corrompre par un eſpion du roi, auquel il remettoit toutes les dépêches dont on le chargeoit; que cet eſpion, après les avoir copiées, les gardoit & en rendoit ſeulement les copies, mais ſi bien contrefaites, qu'on les prenoit pour les originaux qu'il envoyoit au roi; ce prince donnoit cent écus pour chaque lettre.

[1477.]

Louis XI avoit deux armées dans l'Artois qu'il vouloit ſoumettre à ſon obéiſſance. Irrité de la levée du ſiége de Saint-Omer, & de la réſiſtance qu'il éprouvoit dans toute cette province, il envoie au comte de Dammartin quatre mille faucheurs, & lui recommande de leur abandonner quelques tonneaux de vin pour les encourager à détruire toutes les moiſſons. Il ajoutoit : « Faites ſi bien le dégât, qu'on n'y retourne » plus; car vous êtes auſſi-bien officier de » la couronne comme je ſuis; & ſi je ſuis » roi, vous êtes grand-maître. »

[1478.]

Le capitaine Maraſin venoit rendre compte au roi de la priſe de Cambrai, qu'il avoit pillée. Il portoit au cou une très-belle chaîne d'or, que l'on diſoit avoir été faite

des reliquaires pris dans les égliſes de Cambrai. Un jeune homme de la cour, nommé Briquebec, faiſoit des révérences à cette chaîne, & alloit y porter la main; le roi lui dit: « Briquebec, gardez-vous de tou» cher à ce joyau; il eſt ſacré. »

[1478.]

Louis XI fait une treve avec Maximilien, duc d'Autriche, qui avoit épouſé l'héritiere de Bourgogne. Le Queſnoi étoit une des villes qu'il falloit lui rendre. Le comte de Dammartin, qui y commandoit, écrivit au roi qu'il étoit bien le maître de la céder; mais « il ne ſera jamais dit que » Dammartin ait rendu une place à l'en» nemi. » Louis y envoya du Lude, avec ordre de donner une décharge authentique au grand-maître, & de remettre enſuite la ville aux députés de Maximilien.

[1478.]

Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, avoit mérité d'être regardé comme le premier guerrier de ſon tems. Pierre de Rohan, maréchal de France, & ſon ami particulier, le pria, par lettres, de lui donner l'épée dont il ſe ſervoit dans les batailles; Dammartin lui répondit: « Je veux » garder les ſtatuts du défunt roi, à qui Dieu » pardoint, qui ne vouloit point qu'on

» donnât à ſon ami choſe qui piquât. Mais » je l'envoie à Bajaumont, qui vous la » rendra. »

Il écrivoit à Bajaumont : « Vendez, pour » ſix blancs, l'épée à un pauvre, pour en » faire dire une meſſe en l'honneur de mon- » ſieur S. George : vous la racheterez en- » ſuite, & la remettrez entre les mains du » maréchal. »

[1478.]

Louis XI venoit de conclure un traité avec Ferdinand & Iſabelle, rois de Caſtille. Dom Juan, roi d'Aragon, âgé de quatre-vingt-deux ans, pere de Ferdinand, écrivit à ſon fils : « Vous connoiſſez bien peu le » roi de France ; dès qu'on entre en traité » avec lui, il faut ſe tenir pour vaincu : le » ſeul moyen de lui réſiſter, c'eſt de lui » faire face, & de ne jamais l'écouter. »

[1478.]

Il s'agiſſoit de travailler à la paix, comme on en étoit convenu, en ſignant la treve avec Maximilien. Le roi nomma d'abord pour ſes plénipotentiaires Saint-Romain & Hallei, l'un procureur, l'autre avocat-général au parlement de Paris. Ces deux magiſtrats commencerent par ſe rendre au greffe du parlement, où ils déclarerent : « Que le roi les ayant nommés pour aviſer

» à aucuns traités qu'on eſpéroit faire avec » le duc d'Autriche, à cauſe de mademoi- » ſelle de Bourgogne, ils partoient ce même » jour; mais que, quelqu'accommodement » qu'ils puſſent faire, ils proteſtoient de » nullité de tout ce qu'ils paſſeroient ou ac- » corderoient contraire ou préjudiciable » aux droits du roi. »

Le monarque révoqua leurs pouvoirs, & nomma en leur place ſept plénipoten- tiaires auxquels il donna des inſtructions conformes à la politique dont il faiſoit uſage dans tous ſes traités.

[1479.]

A la journée de Guinegatte, village voi- ſin de Térouanne, les François perdirent la bataille, par ce qu'après un premier avan- tage très-conſidérable, ils ne ſongerent plus qu'à piller le bagage & à faire des priſon- niers, dont la rançon pouvoit les enrichir. Le roi écrivit à Bloſſet de Saint-Pierre, grand-ſénéchal: « M. le grand-ſénéchal, » je vous prie que remontriez à M. de Saint- » André que je veux être ſervi à mon pro- » fit, & non pas à l'avarice, tant que la » guerre dure; & s'il ne veut faire par biau, » faites-lui faire par force; & empoignez » ſes priſonniers, & les mettez au butin... » (Ils devoient être partagés également entre les officiers & les gendarmes.)

« M. le grand-sénéchal, je suis bien esbahi » que les capitaines & M. de Saint-André » ni autres, ne trouvent bon l'ordonnance » que je fais.... C'est ce que je demande, » afin qu'ils tuent une autre fois tout, & » qu'ils ne prennent plus prisonniers, ni » chevaux, ni bagage; & jamais nous ne » perdrons bataille. »

« M. le grand-sénéchal mon ami, parlez » à tous les capitaines à part, & faites que » la chose vienne ainsi que je la demande; » & incontinent que vous m'aurez fait ce » service, avertissez-m'en pour me faire » grand plaisir. »

« M. le grand-sénéchal, je vous tiens pour » mon procureur là où vous êtes, & aussi je » serai le vôtre là où je serai.... Je vous prie, » dites à M. de Saint-André qu'il ne vous » fasse point du floquet ni du rétif, car » c'est la premiere désobéissance que j'aye » jamais eue de capitaine : s'il fait semblant » de désobéir, mettez-lui vous-même la » main sur la tête, & lui ôtez par force les » prisonniers, & je vous jure que je lui » ôterai bientôt la tête de dessus les épaules; » mais je crois que le traître ne désobéira » pas, car il n'a le pouvoir. »

[1479.]

Le roi demanda compte au maréchal Desquerdes de l'argent qu'il lui avoit donné

pendant la guerre, pour les dépenſes dont il l'avoit chargé.

Deſquerdes préſenta un mémoire fort détaillé, dans lequel la dépenſe excédoit de beaucoup la recette. Louis ſe met à diſcuter quelques articles. Le maréchal ſe leve en diſant : « Sire, avec cet argent, j'ai con-» quis les villes d'Arras, de Heſdin, de » Boulogne ; rendez-moi mes villes, & je » vous rendrai votre argent. --- Par la » Pâque-Dieu ! répond le roi, il vaut mieux » laiſſer le mouſtier où il eſt ; » & il ne fut plus queſtion de compte à rendre. »

[1480.]

Louis XI écrivit au prieur de l'abbaye de Notre-Dame de Salles, Pierre Cadouet, qui fut, peu de tems après, archevêque de Bourges, & le pria de demander à Dieu & à Notre-Dame de Salles, que la fiévre quarte lui fût envoyée, parce qu'il avoit une maladie dont « les phyſiciens (méde-» cins) diſoient qu'il ne pouvoit guérir ſans » avoir cette fiévre. »

[1481.]

Le roi étoit ſujet à des vapeurs qui lui faiſoient perdre tout ſentiment. On le crut mort, dans une attaque qu'il eut cette année. Revenu à lui-même, il ſe confeſſa à l'official de Tours, par l'entremiſe du

ſeigneur de Comines, qui rendoit au confeſſeur ce que le roi vouloit dire : « Autrement ne ſe fuſſent entendus, ajoute Comines ; mais il n'avoit point grandes paroles à dire, car il s'étoit confeſſé peu de » jours auparavant, pour ce que quand les » rois de France veulent toucher les malades des écrouelles, ils ſe confeſſent ; & » lui n'y falloit jamais une fois la ſemaine.»

Peu après cet accident, il alla prier, pendant ſept jours, au tombeau de S. Martin, & donnoit chaque jour trente & un écus d'or : c'étoit ſon offrande ordinaire, quand il viſitoit quelque égliſe. Le jour de l'Aſſomption de la ſainte Vierge, il donnoit trois fois autant d'écus d'or qu'il avoit d'années. Il ſeroit difficile de trouver un prince qui eût penſé autant que Louis XI à faire prier Dieu pour lui après ſa mort, & qui aimât la vie auſſi paſſionnément.

[1482.]

Louis XI avoit eu une attaque d'apoplexie, & ſentoit les approches de la mort. Il eut recours aux proceſſions, aux prieres publiques & aux reliques, dont il fit venir un grand nombre de tous les lieux où il put en trouver, même de Conſtantinople. Il appela auprès de lui le ſaint homme de Calabre : (c'eſt ainſi qu'on appeloit alors en France S. François de Paule, fondateur

des Minimes.) Il ſe jetoit à ſes genoux, & le prioit d'employer en ſa faveur le crédit qu'il avoit auprès de Dieu.

Jacques Coctier, ſon médecin, fut celui qui profita davantage de ces craintes de la mort; il lui diſoit ſouvent: « Je ſçais bien » que vous me renvoyerez un beau matin, » comme vous faites tant d'autres; mais, » (ajoutoit-il en jurant,) vous ne vivrez » point huit jours après. » Avec toutes ces menaces, il tira près de cent mille écus en cinq mois. Pour égayer ſon malade, il aſſembloit ſous les fenêtres du château les bergers qui danſoient au ſon de leurs inſtrumens champêtres; &, pour ſuppléer au plaiſir de la chaſſe, on prenoit les plus gros rats, & on les faiſoit chaſſer par des chats dans les appartemens.

[1483.]

Louis XI, voyant que ſa mort approchoit, fit venir LE ROI ſon fils; c'eſt le titre qu'il donnoit alors au dauphin, en parlant de lui. Il donna des avis à ce jeune prince, qui lui preſcrivoient une conduite préciſément contraire à celle qu'il avoit tenue lui-même, & voulut que ces leçons fuſſent enregiſtrées au parlement de Bourgogne & à la chambre des comptes de Paris, comme un monument de ſon amour pour ſes peuples. Il mourut, après avoir

ordonné qu'on l'enterrât dans l'égliſe de Notre-Dame de Cléri, qu'il appeloit communément MA BONNE NOTRE-DAME. Il eſt le troiſieme des rois de France, depuis Hugues-Capet, qui n'ait point été enterré à Saint-Denis. Philippe I le fut à Saint-Benoît-ſur-Loire, & Louis le Jeune à l'abbaye des Barbeaux.

CHARLES VIII.

[1483.]

CHARLES VIII entroit dans ſa quatorzieme année, lorſqu'il monta ſur le trône. Il n'y eut point de régent du royaume; mais le jeune roi fut ſous la conduite d'Anne de France, ſa ſœur, épouſe de Pierre de Bourbon, ſeigneur de Beaujeu. Cette princeſſe poſſédoit toutes les qualités propres à juſtifier le choix que Louis XI en avoit fait. Elle étoit digne de commander; & le roi ſon frere, après une éducation extrêmement négligée, ne montroit aucune ouverture pour les affaires; ſa complexion très-foible, faiſoit même déja penſer à ſon ſucceſſeur.

[1484.]

Le duc d'Orléans, peu ſatisfait de la part qu'il avoit dans le gouvernement, leve des troupes, & veut les introduire dans la ville d'Orléans. Les chefs des bourgeois lui répondent qu'il peut venir dans ſa ville, quand il lui plaira; qu'il ſera reçu avec tout le reſpect qui lui eſt dû, pourvu qu'il n'y vienne qu'avec ſa cour & ſans troupes; mais qu'ils ne lui abandonneront jamais

leur ville pour en faire une place d'armes contre le roi, parce que ce ſeroit manquer à leur devoir, & à l'obéiſſance qu'ils ont jurée à ſa majeſté. Le duc d'Orléans ſe vit bientôt contraint de faire ſa paix avec le roi; & la fidélité des Orléanois en fut la premiere cauſe.

[1486.]

Un licencié, nommé Pierre Douville, faiſant la theſe qu'on appelle AULIQUE, le roi vint honorer l'aſſemblée de ſa préſence; il étoit accompagné de ſa cour, & d'un grand nombre d'évêques, d'abbés & de ſeigneurs. Auſſitôt que tout le monde fut placé dans la ſalle, « la faculté fit diſ-» tribuer à chacun des aſſiſtans un bonnet » de docteur, afin qu'il y eût plus d'unifor-» mité entre toutes les perſonnes de cette » aſſemblée. »

La réputation des docteurs de Paris attiroit toujours à leurs exercices un grand nombre d'auditeurs, parmi leſquels on comptoit ſouvent les premieres perſonnes de l'État, & quelquefois même des princes; tant on aimoit à entendre LES MAÎTRES EN DIVINITÉ, comme on parloit alors.

[1488.]

Le roi faiſoit la guerre au duc de Bretagne, qui ſoutenoit le duc d'Orléans dans

ſa révolte. La veille de la bataille de Saint-Aubin, le bruit ſe répandit dans l'armée des Bretons, que les François qui étoient avec eux devoient paſſer dans l'armée du roi, au moment où l'on en viendroit aux mains. Le duc d'Orléans calma ces alarmes, en promettant de combattre à pied. Il tint parole, & fut fait priſonnier, avec le prince d'Orange, par Louis de la Trémouille, qui remporta ſur les Bretons une victoire complette.

Ces deux priſonniers étoient à table avec leur vainqueur, le ſoir même du jour de la bataille : deux PP. Cordeliers ſe préſentent à M. de la Trémouille, & diſent qu'ils ſe rendent à ſes ordres, pour confeſſer des priſonniers. Les princes croyoient déja qu'on alloit leur couper la tête : le général les raſſure, en diſant que les Cordeliers ne venoient que pour confeſſer quelques particuliers, ſur leſquels il vouloit faire un exemple; & qu'à leur égard, il ne feroit rien ſans un ordre exprès de la cour.

[1491.]

Charles VIII vouloit réunir à ſa couronne les Etats du duc de Bretagne, & réſolut d'en épouſer l'héritiere : elle étoit déja mariée, par procureur, avec Maximilien d'Autriche, roi des Romains; & le roi avoit un engagement avec Marguerite d'Autriche,

triche, fille de Maximilien : elle étoit à la cour de France, & y portoit le nom de Madame la Dauphine, en attendant qu'elle fût en âge d'épouser le roi. Maximilien essuya, dans cette occasion, une double disgrace ; il se vit enlever une épouse & un Etat considérable, qu'il se seroit conservés en consommant son mariage ; & on lui renvoya sa fille, qu'il croyoit voir bientôt monter sur le premier trône du monde.

Suivant plusieurs historiens, voici comment le roi de France fit réussir le projet de son mariage. Le duc d'Orléans avoit été un des amans de la duchesse de Bretagne, & conservoit beaucoup d'ascendant sur son esprit. Il étoit enfermé dans la grosse tour de Bourges, depuis trois ans qu'il avoit été fait prisonnier à la journée de Saint-Aubin. Le roi le tira de sa prison, sans avoir consulté personne, & lui donna des marques d'une réconciliation sincere. Le duc, autant par attachement que par reconnoissance, mit tout en œuvre pour faire réussir le mariage du roi, & en vint heureusement à bout.

On trouve dans le Recueil de Godefroi, page 584, &c. que le duc d'Orléans ne fut redevable de son élargissement qu'au zele de Jeanne de France, son épouse, laquelle, après avoir inutilement épuisé tous

les autres moyens, eut recours à celui-ci. Elle prit des habits de deuil, alla se jeter aux pieds du roi, son frere, lui fit un discours si pathétique & si touchant, que le prince fut ému, & lui dit : « Vous aurez, » ma sœur, celui que vous aimez si fort ; » plaise au ciel que vous ne soyez pas un » jour la victime de votre tendresse ! » L'événement justifia cette sorte de prédiction ; &, quoique Louis XII ne voulût jamais convenir qu'il eût l'obligation de sa liberté aux instances de Jeanne, il n'en est pas moins vrai qu'elle y contribua plus que personne. Le discours qu'elle prononça, devient plus estimable, plus généreux & plus beau, quand on se rappelle que Louis n'avoit aucune affection pour cette princesse ; qu'il ne pouvoit la souffrir ; qu'il ne vouloit pas même qu'on lui en parlât.

[1493.]

Le jeune roi, impatient de signaler son amour pour la gloire, fait revivre les anciennes prétentions de la France sur le royaume de Naples : elles étoient fondées sur l'investiture que le pape Clément IV en avoit donnée à Charles d'Anjou, frere de S. Louis, & sur la donation que Charles d'Anjou, comte du Maine, avoit faite à Louis XI, de la Provence & de tous ses droits.

[1494.]

Charles VIII commence son expédition en Italie, avec une armée d'environ vingt mille hommes, & si peu d'argent, qu'il est obligé d'emprunter à Turin les pierreries de la duchesse de Savoie; à Casal, celles de la marquise de Montferrat, & de les mettre en gage pour vingt-quatre mille ducats. Mais sa marche eut plutôt l'air d'un triomphe, que celui d'une expédition militaire: en quatre mois & demi, il traversa l'Italie, fut reçu par-tout en souverain, fit la conquête du royaume de Naples, & jeta l'épouvante dans tout l'empire Ottoman, dont il projetoit aussi la conquête.

[1495.]

Charles VIII se disposoit à revenir en France, & avoit donné ordre à Comines de venir le joindre à Sienne, pour sçavoir de lui, plus en détail, dans quelles dispositions étoient les Vénitiens. Il lui demande en riant, si ces républicains n'enverront point au-devant de lui? « Oui, Sire, ré-» pond Comines; la seigneurie m'a dit, » quand j'ai pris congé d'elle, que votre » majesté trouveroit en son chemin qua-» rante mille hommes, tant de leurs trou-

» pes que de celles du duc de Milan. » Le roi n'en avoit plus avec lui qu'environ neuf mille.

[1495.]

Au paſſage des Alpes, l'embarras de conduire l'artillerie parut inſurmontable. Il y avoit peu de jours que les Suiſſes, voulant venger la mort de pluſieurs de leurs camarades tués à leur premier paſſage par Pontrémoli, s'étoient répandus dans cette ville pour la mettre à feu & à ſang. Les circonſtances ne permettoient pas de punir cette cruauté ; mais les Suiſſes ſcavoient combien le roi en étoit indigné, & ils en avoient eux-mêmes un regret ſincere. Voyant que l'on ſe diſpoſoit à enclouer & à briſer les canons, ils propoſent de les traîner dans les endroits où les chevaux ne pourront pas les tirer, ſans autre condition que l'entier oubli d'une faute qu'ils ſe reprochent, & qu'ils veulent expier par une manœuvre auſſi extraordinaire. Le ſuccès repondit à leur zele, malgré une chaleur exceſſive qui les rendit noirs comme des Mores.

Ce ſervice ſauva l'armée Françoiſe, & contribua beaucoup au gain de la bataille de Fornoue, donnée contre des troupes très-ſupérieures en nombre, & de laquelle dépendoit le retour du roi dans ſes Etats.

[1496.]

Le royaume de Naples eſt repris en auſſi peu de tems qu'il avoit été conquis; « & » les François, dit Mézerai, n'empor- » terent de cette conquête ſi glorieuſe & ſi » prompte, qu'une maladie cruelle, & » qu'on ne peut honnêtement nommer. » Les Eſpagnols l'ayant priſe dans les îles » de la Floride, l'avoient portée au royaume » de Naples; & les François enſuite épan- » dirent par la France ce rigoureux fléau » des incontinens malheureux. »

[1496.]

Ferdinand, roi d'Eſpagne, faiſoit faire des courſes dans le Languedoc. Le ſeigneur d'Albon de Saint-André raſſemble quelques troupes qu'il joint aux milices du pays, chaſſe les ennemis en quatre jours, inſulte Salſes, place forte du Rouſſillon, défendue par une garniſon nombreuſe, & la prend en dix heures de tems, quoique l'armée ennemie ne fût qu'à une lieue de-là. On étoit redevable de cette conquête à l'artillerie, dont le ſervice ſe trouvoit, dès ce tems-là, beaucoup plus perfectionné en France, qu'en aucun autre pays du monde.

[1498.]

Charles VIII meurt dans ſa vingt-[illegible]i-

tieme année, & ne laiſſe point d'héritiers, quoiqu'il eût eu d'Anne de Bretagne trois princes & une princeſſe. Comines dit que « Charles VIII ne fut jamais que petit » homme de corps, & peu entendu; mais » il étoit ſi bon, qu'il n'eſt point poſſible » de voir meilleure créature. » Deux de ſes officiers moururent de douleur le jour même de ſes obſeques.

LOUIS XII, LE PERE DU PEUPLE.

[1498.]

LOUIS XII commença son regne par diminuer les impôts d'un dixieme, & bientôt après il les diminua d'un tiers. Tous les officiers furent confirmés dans leurs charges & dans leurs emplois. On cherchoit à l'aigrir contre Louis de la Trémouille, qui l'avoit défait & pris à la bataille de Saint-Aubin; il répondit: « Le roi de France » ne venge pas les querelles du duc d'Or» léans. »

[1498.]

Louis demanda la liste des officiers de l'ancienne cour, & y remarqua deux hommes qui l'avoient fort desservi auprès de Charles VIII; il mit une croix vis-à-vis de leurs noms. Les deux intéressés en étant informés, crurent y voir le signe de leur perte prochaine. Ils prenoient des mesures pour s'expatrier, lorsque le roi les fit appeler, & leur dit qu'il avoit marqué ainsi leurs noms, pour se souvenir de celui qui avoit pardonné à ses ennemis, en mourant pour eux sur la croix.

[1498.]

Un homme de la cour demandoit à

Louis XII la confiſcation des biens d'un riche bourgeois d'Orléans, qui s'étoit ouvertement déclaré contre ce prince avant ſon avénement au trône : « Je n'étois pas » ſon roi, répondit-il, lorſqu'il m'a offenſé ; en le devenant, je ſuis devenu » ſon pere. Je dois lui pardonner & le défendre. »

[1499.]

Louis XII, après avoir fait caſſer ſon mariage avec Jeanne de France, épouſe Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII*. La deſtinée de cette reine étoit ſinguliere : elle n'avoit eu pour mari Charles VIII, qu'après une eſpece de divorce avec Maximilien d'Autriche, qu'elle avoit épouſé par procureur ; & elle ne ſe marioit avec Louis XII, qu'après un divorce fait par ce

* On avoit ſtipulé, dans le contrat de mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, que, ſi le roi mouroit ſans enfans, Anne épouſeroit ſon ſucceſſeur ; que ſi elle mouroit avant lui, ſoit qu'elle eût des enfans, ſoit qu'elle n'en eût pas, la Bretagne reſteroit unie à la couronne. La reine, en épouſant Louis XII, le fit ſouſcrire aux deux conditions ſuivantes : 1° Que ſi elle mouroit ſans enfans, ſon duché de Bretagne retourneroit aux héritiers de ſa maiſon ; 2° que ſi elle avoit pluſieurs enfans, le puîné auroit ce duché. C'eſt ainſi qu'elle travailloit au ſuccès du projet qui l'occupoit ſans ceſſe, d'aſſurer à la Bretagne un duc particulier.

prince, avec celle qui avoit toujours passé pour sa femme, depuis vingt cinq ans.

Jeanne de France se retira à Bourges, où elle fonda l'ordre des Annonciades, & mourut en 1505. Tous les ans, on prononce son panégyrique à Bourges. Voici la division d'un de ces éloges, qui est imprimé : « Jeanne étoit si laide, qu'elle fut » répudiée par le roi son mari; elle étoit » si belle, qu'elle devint l'épouse de J. C. » La laideur & la beauté de Jeanne, voilà » les deux points de mon discours. »

On a demandé, en différens tems, que le saint siége canonisât cette vertueuse princesse, ce qui n'a point été accordé; mais, en 1742, le pape Benoît XIV « a con- » firmé le culte qu'on lui rendoit depuis » deux siécles : il a permis d'en faire la fête » dans les monasteres de l'ordre, le 4 de » Février, jour de sa mort; &, pour rendre » cette solennité plus célebre, il a accordé » des indulgences. »

[1499.]

Le roi dispense Philippe, archiduc d'Autriche, de venir lui faire hommage pour les comtés de Flandres & d'Artois, & envoie son chancelier à Arras, afin de recevoir cet hommage. L'honneur de la personne royale fut soutenue avec beaucoup de dignité par celui qui la représentoit. Après

toutes les formalités, qui furent les mêmes que ſi le roi y eût été en perſonne, le chancelier ſe leve, ſe découvre, fait une profonde révérence au comte de Flandres, & lui dit: « Monſieur, je faiſois n'agueres, » office de roi; & de préſent, je ſuis Gui » de Rochefort, votre très-humble ſervi- » teur, toujours prêt à vous ſervir envers » le roi, mon ſouverain ſeigneur & maî- » tre, en tout ce qu'il vous plaira me com- » mander. — Je vous remercie, monſieur » le chancelier, répond l'archiduc, & vous » prie qu'en toutes mes affaires envers mon- » dit ſieur le roi, vous me veuilliez tou- » jours avoir pour recommandé. »

[1499.]

Louis XII ſe diſpoſoit à faire valoir ſes droits ſur le duché de Milan; & pour ſe procurer l'argent néceſſaire, ſans augmenter les impôts, il vendit pluſieurs charges de ſon royaume; c'étoient celles qu'on appeloit offices royaux, qui n'étoient point de judicature. Cette innovation eſt l'époque de la vénalité des charges: le roi ne prétendoit point qu'elle fût durable; mais l'avantage qu'il en retira, ſervit de réponſe aux raiſons que l'on pouvoit lui oppoſer.

[1499.]

L'armée Françoiſe, compoſée de dix

mille chevaux & de treize mille hommes d'infanterie, avec cinquante-huit piéces de canon, fait la conquête du Milanez, dans l'eſpace de vingt jours. La ville de Milan ſe rendit, à l'approche des François, ſans autre condition que d'être miſe à couvert des inſultes du ſoldat. Les députés des habitans dirent qu'ils eſpéroient plus d'avantages de la libéralité du roi, qu'ils n'en pourroient demander par une capitulation.

[1500.]

Anne de Bretagne, reine de France, ſe tenoit à Lyon pendant l'expédition d'Italie, afin d'être à portée d'encourager les capitaines par les préſens qu'elle leur faiſoit elle-même, & de remettre en équipages ceux qui les avoient perdus, ou qui n'étoient pas en état d'en avoir.

[1500.]

Cette princeſſe poſſédoit toutes les vertus & tous les talens propres d'une grande reine : ſon extérieur faiſoit dire « qu'en la » voyant, on croyoit voir la reine du » monde. » On ne lui reproche qu'un peu de vivacité ; ce qui exerçoit quelquefois la patience du roi. Il diſoit alors : « Que ſe- » rions-nous ? Elle eſt ſage, il faut lui paſſer » quelque choſe. »

« Qui voudroit ſes vertus & ſa vie deſ-

» cripre comme elle a mérité, dit un ancien » historien, il faudroit que Dieu feist res- » suſciter Cicéron pour le latin; & maître » Jean de Meung pour le françois; car les » modernes n'y ſçauroient atteindre. »

[1500.]

La découverte des Indes répandoit en France tant d'or & d'argent, que des terres affermées juſqu'alors mille livres, furent portées à dix ou douze mille.

La nobleſſe n'en étoit pas plus riche, parce que la dépenſe, ſur-tout en chevaux & en équipage de chaſſe, l'emportoit ſur le revenu; ce qui faiſoit dire à Louis XII: « La plûpart des gentilshommes de mon » royaume ſont, comme Actéon & Dio- » mede, mangés par leurs chevaux & par » leurs chiens. »

[1500.]

Les bouchers de Milan ſe mutinent contre ceux qui exigeoient un des impôts dont le peuple avoit eſpéré la ſuppreſſion. Trivulce, gouverneur de la ville, vient au quartier où l'émeute ſe faiſoit, & tue de ſa propre main quelques-uns des plus mutins. Cette action le rend odieux, précipite l'effet d'une conjuration qui ſe formoit, & fait perdre au roi de France tout le Milanez. On en recommença la conquête avec un

nouveau ſuccès; mais rien ne devint plus commun dans l'hiſtoire que cette alternative, qui a fait nommer l'Italie LE TOMBEAU DES FRANÇOIS.

[1501.]

Louis de Bourbon, comte de Montpenſier, arrive à Naples, après la priſe de Capoue, où il avoit donné des preuves de la plus grande valeur. Son premier ſoin eſt de ſe rendre à Pouzzoles, au tombeau de ſon pere, mort en 1496; il y fait faire un ſervice magnifique, & ordonne de lever la tombe, afin d'avoir la conſolation d'arroſer de ſes larmes les cendres d'un pere qu'il avoit tant aimé. Ce ſpectacle le frappe ſi vivement, qu'il en expire de douleur. Le corps de ce jeune prince, réuni à celui de ſon pere, fut apporté en France, & dépoſé dans la chapelle de S. Louis-d'Aigue-Perſe. Sa mort répandit la triſteſſe dans toute l'armée; on y louoit ſa valeur, & on admiroit encore plus la bonté de ſon cœur. On l'appeloit le héros de la tendreſſe filiale.

[1502.]

S. François de Paule faiſoit quelquefois de petits préſens au roi, qui l'honoroit de beaucoup de bonté & d'une grande vénération. Il lui fit préſenter, par deux de ſes religieux, une haire très-rude, avec douze

cierges. « Le roi, dit Saint-Gelais, reçut » le tout avec bonté, & ladite haire bailla » à meſſire Jean de Poitiers, & retint les » cierges. »

[1503.]

A l'attaque des deux châteaux de Naples, défendus par les François, Pierre Navarre fit jouer pluſieurs mines, par le moyen de la poudre à canon : il avoit perfectionné ce ſecret, dont les Génois s'étoient ſervis pour la premiere fois en 1487, mais avec ſi peu de ſuccès, qu'on ne l'avoit plus employé. Ces ſortes de mines devinrent d'un uſage général dans tous les ſiéges. Avant leur invention, la maniere de faire breche à une place, conſiſtoit à creuſer ſous la muraille ; on étançonnoit à meſure qu'on ôtoit la maçonnerie ; quand ce travail étoit achevé, on mettoit le feu aux étançons ; dès qu'ils venoient à manquer, la muraille s'écrouloit dans le foſſé.

[1503.]

Le chevalier Bayard commençoit à ſe diſtinguer PAR SES HAUTS FAITS D'ARMES : à l'attaque du pont jeté par les François ſur le Gariglian, ce brave chevalier arrêta ſeul, pendant long-tems, deux cens Eſpagnols à la barriere du pont, & rendit plus croyable le prodige de valeur d'Ho-

ratius Coclès, qui seul à la tête d'un pont soutint l'effort de l'armée de Porsenna.

[1504.]

Louis XII confirma, vers ce tems-là, les privileges accordés par les rois ses prédécesseurs, aux religieuses de la Saussaye, près de Ville-Juif, à deux lieues de Paris. Le plus singulier de ces privileges venoit de Philippe le Hardi (& non pas de Philippe le Bel, comme dit le P. du Breuil, dans les Antiquités de Paris.) Cette communauté étoit déclarée « héritiere de tous » les chevaux de la maison du roi, de la » reine, des enfans de France, & des grands » officiers de la couronne. » Elle avoit encore, par donation du même prince, « la » dixme du vin que le roi dépensoit pour » sa table, lorsqu'il faisoit son séjour dans » la banlieue de Paris. »

[1504.]

Les ambassadeurs de Ferdinand, roi d'Espagne, reçoivent ordre de se retirer de la cour de France, parce que l'on ne pouvoit compter sur la droiture & la sincérité des propositions du roi leur maître, qui ne cherchoit qu'à tromper sous les apparences d'un traité de paix. Le secrétaire Quintana, à son retour en Espagne, disoit à Ferdinand, que le roi de France se plaignoit de

ce qu'il l'avoit trompé deux fois : « Deux » fois, reprend Ferdinand ? Par Dieu ! il a » bien menti, l'ivrogne ; je l'ai trompé dix. »

Louis XII avoit dit au roi des Romains, en ſe plaignant de la mauvaiſe foi de Ferdinand : « Si votre beau-pere à fait une » perfidie, je ne veux pas lui reſſembler ; » & j'aime beaucoup mieux avoir perdu un » royaume, que je ſçaurai bien reconquérir, que non pas l'honneur qui ne ſe peut » jamais recouvrer. »

[1505.]

Quelques ſoldats vantoient leurs bleſſures en préſence de Louis XII ; il leur demande : « Qui vous les a faites ? --- Ce ſont » les ennemis de votre majeſté. --- Ils étoient » donc plus braves que vous, dit le roi ? --- » Non, Sire, répond l'un d'eux ; ils n'ont » fait que nous bleſſer, & nous les avons » tués. »

[1506.]

Louis XII avoit promis de marier ſa fille, Claude de France, avec Charles de Luxembourg, qui fut Charles-Quint. L'aſſemblée générale des Etats l'engagea à rompre ce mariage, & à le conclure avec le comte d'Angoulême, qui fut François I. La reine s'y oppoſoit, ne voulant pas que la Bretagne devînt une ſimple province de France.

France. Elle ne ceſſoit point de faire des remontrances à ce ſujet. Le roi, qui l'avoit long-tems amuſée par de vaines promeſſes, lui ferma la bouche par cette réponſe. « Sçachez, madame, qu'à la création du » monde, Dieu avoit donné des cornes aux » biches auſſi-bien qu'aux cerfs ; mais que, » comme elles ſe virent un ſi haut bois ſur » la tête, elles entreprirent de leur faire la » loi ; dont le ſouverain Créateur étant in- » digné, leur ôta cet ornement, pour les » punir de leur arrogance. »

[1507.]

Un ſimple ſoldat, parent de François Philelphe, un des beaux eſprits du tems, fut préſenté au roi qui lui offrit une penſion*. Le ſoldat aimoit mieux quelque ré-

* Ce prince aimoit les lettres, & protégeoit les ſçavans, comme l'ont toujours fait nos plus grands rois. Il donna des penſions à Sannazar, à Jérôme Alexandre, à Laſcaris, & rappela, par ſes bienfaits, les plus célebres juriſconſultes de l'Italie, qui avoient abandonné l'univerſité de Pavie. Il voulut un jour aſſiſter aux leçons de Jaſon Maynus ; & ce docteur, qui conduiſoit le prince, s'étant tenu un peu en arriere pour le laiſſer paſſer, Louis l'obligea de paſſer le premier, & dit que la majeſté royale devoit céder en ce lieu-là aux titres d'un profeſſeur. Son mépris pour les ignorans éclatoit ſouvent par des railleries, même très-piquantes, qu'il ſe per-

compenſe militaire ; il eut un grade honorable & un équipage complet.

[1507.]

Un garde-du-corps, nommé Deſpenſe, comparoit ſa nobleſſe à celle d'un ſeigneur de la cour, & lui diſoit qu'il ſoutiendroit, l'épée à la main, tout ce qu'il venoit d'avancer à cet égard. Louis XII, voulant prévenir les ſuites que cette querelle pouvoit avoir, demande au garde : « De quelle fa» mille êtes-vous, pour vous comparer à » un homme d'une des meilleures maiſons » de France ? — Ma maiſon vaut bien la

---

mettoit contre ceux qui parvenoient aux dignités, ſans avoir un mérite perſonnel.

Ce ſiécle tenoit cependant encore à l'ignorance & à la ſuperſtition. Des devins, des aſtrologues, des faiſeurs de merveilles, partageoient l'eſtime que l'on accordoit aux ſçavans, & l'emportoient quelquefois ſur eux, même à la cour ; témoin cet aventurier qui parut à Lyon en 1501. « C'étoit, » diſoit-on, le plus habile homme du monde, » & poſſeſſeur de la pierre philoſophale. » On voulut le voir à Paris ; & il y fut admiré, parce que les grands de ce tems-là ne ſçavoient rien. Il préſenta au roi une épée & un bouclier qui avoient des vertus merveilleuſes, à ce qu'il prétendoit. Le prince lui donna une ſomme conſidérable : il la diſtribua aux pauvres, diſant que ſa pauvreté étoit le ſeul bien qu'il eſtimoit. Ce trait fut regardé comme une preuve certaine du mérite qu'on lui prêtoit.

» sienne, répondit-il, & monsieur ne dis-
» conviendra pas que votre majesté descend
» de Noé : eh bien, sire, je descends
» d'un de ses enfans. » Le roi dit à l'adver-
saire de Despense : « Je vous défends de
» vous battre contre un homme qui appar-
» tient de si près à la maison royale. »

[1507.]

La révolte de Gènes, qui étoit sous la domination de la France, fut appaisée par l'activité de Louis XII. Ce prince entra dans la ville le sabre à la main, monté sur un cheval de bataille, & suivi d'un gros escadron. Mais il ne vouloit qu'effrayer des rebelles, & les faire rentrer dans la subordination. Il avoit pris ce jour-là une cotte d'armes sur laquelle étoient représentées des abeilles voltigeant autour d'une ruche, avec ces mots : *Non utitur aculeo rex :* « Le
» roi ne se sert point d'aiguillon ; ce qui
» annonçoit, dit un de nos historiens,
» combien ce bon roi dut se faire de vio-
» lence pour soutenir l'air de fierté & d'in-
» dignation qu'il affectoit. »

[1509.]

Dans la guerre contre les Vénitiens, l'armée Françoise s'approcha de leur camp jusqu'à la portée du canon ; le roi vouloit profiter de l'ardeur qui paroissoit dans ses troupes, & en venir aux mains ; quelqu'un lui

dit : « Nous avons en tête des ennemis très-
» ſages, contre leſquels il faut prendre
» toutes ſes précautions. — Je leur donne-
» rai tant de foux à gouverner, répond le
» roi, qu'avec toute leur ſageſſe, ils n'en
» viendront pas à bout. » Les François font divers mouvemens ; les Vénitiens ſortent de leur camp, perdent la bataille, avec leur artillerie, leurs bagages, & toutes les places qui dépendoient autrefois du duché de Milan. Le roi ſe trouva au plus fort du combat ; & paſſant au milieu du plus grand feu, quelques courtiſans lui repréſenterent qu'il s'expoſoit trop ; il répondit en riant : « Suivez-
» moi, camarades ; faites ce que vous me
» verrez faire : ceux qui ont peur, n'ont
» qu'à ſe mettre à couvert derriere moi. »

Après l'action, « le roi, contemplant la
» ville de Veniſe, dit Brantome, & ne
» pouvant aller à elle, à cauſe de ſon large
» foſſé de mer, avant que de s'en retourner,
» fait braquer, en ſigne de triomphe & de
» trophée, ſix longues coulevrines, & tirer
» à coup perdu cinq ou ſix cens volées de
» canon dans la ville, afin qu'il fût dit pour
» l'avenir, que le roi de France, Louis XII,
» avoit canonné la ville imprenable de Ve-
» niſe. »

[1509.]

On commençoit à donner aux perſonnes

de qualité le titre de Monſieur. Juſqu'alors, quand un homme de qualité étoit chevalier, on l'appeloit Monſeigneur ; & on le diſtinguoit, en parlant de lui, par le titre de SEIGNEUR : on nommoit les gentilshommes, ſimplement par leurs noms & ſurnoms.

[1512.]

Au ſiége de Bologne, ſoutenu par les François, Pierre Navarre avoit fait miner la muraille dans un endroit où il y avoit une petite chapelle appelée d'Albaracané. Au lieu de renverſer cette chapelle dans le foſſé, comme on le prétendoit, la poudre la pouſſa en l'air ſi perpendiculairement, qu'elle retomba au même lieu d'où elle avoit été enlevée, ſans autre dommage que quelques fentes peu conſidérables. Cet événement retarda l'aſſaut ; & la ville ayant été ſecourue, les ennemis leverent le ſiége.

[1512.]

A la bataille de Ravenne, les François ne pouvoient venir à bout d'entamer l'infanterie Eſpagnole, parce qu'elle préſentoit un front bordé de lances qu'il n'étoit pas poſſible de rompre. Un officier Allemand, nommé Fabien, homme d'une force & d'une grandeur extraordinaires, faute au milieu des ennemis, & prenant en travers

une longue pique dont il étoit armé, la baisse avec tant de force sur celles des Espagnols, qu'il ouvre un passage à ceux qui le suivoient. Les François & les Allemands pénetrent par cette breche, & remportent une victoire complette, mais après une perte si considérable d'officiers distingués, que Louis XII, en apprenant cette nouvelle, dit avec douleur : « Je voudrois n'avoir plus un pouce de terre en Italie, & » pouvoir, à ce prix, faire revivre mon neveu Gaston de Foix, & tous les braves » hommes qui ont péri avec lui ; Dieu » nous garde de remporter jamais de telles » victoires. »

Gaston de Foix, duc de Nemours, à l'âge de vingt-trois ans, avoit déja donné tant de preuves d'un courage & d'une prudence au-dessus de son âge, que le roi lui confia le gouvernement du Milanez ; emploi le plus important qu'il y eût alors. Ce jeune prince, dans l'espace de trois mois, & par quatre grandes batailles, l'emporta sur les premiers capitaines de son siécle, mérita le nom de FOUDRE D'ITALIE, & mourut au milieu de ses victoires, après avoir reçu quatorze blessures.

[1512.]

Louis XII, obligé de soutenir la guerre contre une ligue puissante, cherchoit tous

les moyens de fournir à cette dépenſe, ſans augmenter les impôts ſur le peuple. « Ah ! » nous travaillons en vain, dit-il un jour, » ce gros garçon gâtera tout ! » Il parloit de François I, dont il prévoyoit que le luxe cauſeroit beaucoup de diſſipations dans les finances.

[1513.]

La flotte de France, compoſée de vingt vaiſſeaux, bat celle d'Angleterre, qui étoit forte de quatre-vingt. Tandis que l'amiral d'Angleterre étoit pourſuivi par l'amiral de France, un vaiſſeau Anglois jeta des feux d'artifices ſur celui-ci, & y mit le feu. Le capitaine, réſolu de périr, veut qu'il en coûte autant aux ennemis qu'aux François. Il fait force de voiles, joint l'amiral d'Angleterre, l'accroche, ſaute à l'abordage ; le feu de ſon vaiſſeau ſe communique à l'Anglois, bientôt il prend aux poudres du vaiſſeau François, qui, ſautant en l'air, briſe, dans l'exploſion, celui de l'amiral Anglois. Les deux flottes ſe ſéparent comme de concert, après un combat glorieux aux François, qui avoit coûté pluſieurs vaiſſeaux aux Anglois.

[1513.]

La ville de Térouane fut priſe par les Impériaux & les Anglois, raſée & réduite

en cendres, ſans que jamais on ait bien ſçu pourquoi l'empereur & le roi d'Angleterre obſerverent ſi mal l'article de la capitulation qui regardoit la ſûreté de la ville. La garniſon étoit ſortie avec les honneurs de la guerre.

Pendant le ſiége, les François avoient jeté des munitions dans la ville, par une action des plus hardies. Huit cens cavaliers, parmi leſquels on comptoit ce qu'il y avoit de plus braves capitaines dans l'armée, prirent chacun ſur leur cheval un ſac de poudre à canon, ſur lequel étoit attachée la moitié d'un porc ſalé; ils forcent un des quartiers des aſſiégeans, ſe débandent, vont à toutes jambes juſqu'au foſſé de la place, y jettent leur charge, ſe rallient, ſortent heureuſement du camp ennemi, en paſſant ſur le ventre à tous ceux qu'ils rencontrent ſur leur paſſage, & rejoignent un corps de cavalerie qui les attendoit. Auſſitôt ce corps eſt ſurpris & attaqué par des forces ſupérieures; tous fuient vers le camp; & on appela cette déroute LA JOURNÉE DES EPERONS, parce que les cavaliers s'étoient beaucoup mieux ſervis de leurs éperons que de leurs épées. Le chevalier Bayard leur envoya dire qu'il tiendroit une demi-heure ſur un pont qu'il occupoit avec quinze hommes d'armes, & que s'ils revenoient en bataille, ils battroient ſûre-

ment les ennemis. Mais il attendit vainement ; & ſe voyant enveloppé de toutes parts, il dit à ſa petite troupe, qu'il étoit inutile de ſe faire hacher en piéces, & qu'il valoit mieux ſe rendre. Le chevalier, appercevant un gendarme ennemi qui ſe repoſoit au pied d'un arbre, pique droit à lui, & lui portant l'épée ſous la gorge : « Rends-toi, homme d'armes, lui dit-il, » ou tu es mort. » Le gendarme ſe rend ſans réſiſtance. « Oh bien, reprend le » chevalier, je ſuis le capitaine Bayard ; je » me rends auſſi à vous ; voilà mon épée, » mais à condition que vous me la rendrez, » s'il vient des Anglois qui veuillent m'in» ſulter. » Après avoir paſſé cinq jours au camp, le chevalier dit au gendarme, « Mon gentilhomme, il m'ennuie ici ; faites» moi reconduire ſûrement au camp des » François. --- Et votre rançon ? répond » le gendarme. --- Et la vôtre ? reprend » Bayard ; car je vous ai fait mon priſon» nier. » L'aventure étoit trop extraordinaire, pour avoir été prévue ni réglée ſelon les lois de la guerre ; on s'en rapporta au jugement de l'empereur & du roi d'Angleterre, qui déciderent en faveur du chevalier Bayard.

[1513.]

Un commis ayant emporté les fonds

deſtinés au paiement des procédures, & la guerre ne permettant pas d'en aſſigner de nouveaux, on commença de faire payer aux parties les frais de leurs procès. Ils n'étoient pas conſidérables; chaque expédition ne coûtoit que trois ſous. Avant ce tems-là, on ne payoit rien; & l'arrêt même ſe délivroit gratuitement par le greffier, auquel le roi donnoit des appointemens.

Mézeray marque ainſi l'origine des EPICES : « Quelque partie qui avoit obtenu un » arrêt à ſon profit, s'étant aviſé, pour re» mercier ſon rapporteur, de lui donner » des boîtes de dragées & de confitures, » qu'alors on nommoit EPICES; un ſecond, » puis un troiſieme, un quatrieme & plu» ſieurs autres enſuite le voulurent imiter. » Ces reconnoiſſances volontaires furent » tirées à conſéquence, & devinrent un » droit néceſſaire, qui, à la fin, fut con» verti en argent. »

[1513.]

Un gentilhomme de la maiſon du roi avoit maltraité un payſan; le prince ordonne de retrancher le pain à cet officier, & de ne lui ſervir que de la viande & du vin : le gentilhomme s'en plaint au roi, qui lui demande ſi les mets qu'on lui ſert ne ſuffiſent pas? « Non, Sire, puiſque le pain

» eſt eſſentiel à la vie. — Et pourquoi donc, » reprend le roi, êtes-vous aſſez peu rai- » ſonnable pour maltraiter ceux qui vous » le mettent à la main ? »

[1513.]

A la bataille de Novare, perdue contre les Suiſſes, au moment où les François commençoient leur retraite, Robert de la Marck, ſeigneur de Sedan, apprend que ſes deux fils ainés, couverts de bleſſures, ſont reſtés dans un foſſé : il perce, à la tête de ſa compagnie d'hommes d'armes, toute l'armée des vainqueurs, trouve ſes fils mourans, charge l'un ſur ſon cheval, l'autre ſur celui d'un homme d'armes, & rejoint les François dans leur retraite, après avoir encore traverſé l'armée victorieuſe. Ses deux fils guérirent de leurs bleſſures, & l'ainé fut dans la ſuite le maréchal de Fleuranges.

[1513.]

Le comte d'Angoulême, ayant appris que les ennemis ſe propoſoient de faire le ſiége de Tournai, envoie demander aux habitans quelles troupes ils veulent pour défendre leur ville ? Ils avoient le privilege de ne recevoir de garniſon que celle qu'ils demandoient. Ils font au prince cette réponſe : « Tournai eſt tourné ; qui jamais » n'a tourné, & encore ne tournera : ſi les

» Anglois viennent, ils trouveront à qui » parler. » Les Anglois arrivent, & les habitans, saisis de frayeur, se rendent le troisieme jour du siége.

[1514.]

La reine Anne de Bretagne meurt à Blois, le 9 Janvier, à l'âge de trente-six ans. Louis XII fait graver cette épitaphe sur son tombeau :

La terre, monde & ciel ont divisé Madame
Anne, qui fut des rois Charles & Louis femme;
La terre a pris le corps qui gist sous cette lame,
Le monde aussi retient sa renommé & fame,
Perdurable à jamais, sans blâmée être Dame;
Et le ciel pour sa part a voulu prendre l'ame.

On a changé cette épitaphe, quand on a transporté le cercueil de cette princesse dans le tombeau de Louis XII, à Saint-Denis. Ce mausolée est un des premiers ouvrages d'architecture dans le bon goût de l'antiquité, qui aient été vus en France. On l'attribue communément au célebre sculpteur Ponce, Florentin, que François I avoit attiré à son service. On marque la date de la mort d'Anne de Bretagne au 20 Janvier 1515; c'est une double erreur : il falloit mettre le 9 Janvier 1514 ou 1513, suivant la maniere de compter de ce tems-là, l'année commençant encore à Pâques.

Cette reine avoit aimé Louis XII avant que d'épouſer Charles VIII, qu'elle pleura ſincérement, & dont elle porta le deuil en noir, quoique les reines l'euſſent toujours porté en blanc. (*Voyez ci-deſſus, page* 320.) Louis XII fut conſterné de la mort d'Anne de Bretagne; porta le deuil en noir, contre l'uſage, & ſe remaria peu de tems après, avec la ſœur du roi d'Angleterre. L'intérêt de l'Etat l'emporta ſur la douleur de ces deux époux.

[1514.]

* Guillaume Petit, confeſſeur du roi, fit

* Après les obſeques de la reine, il y eut de grandes conteſtations pour le partage de tout ce qui avoit ſervi au convoi. Les religieux de Saint-Denis formoient des prétentions ſur « le dais, » l'effigie de la princeſſe, ſes habits, ſes joyaux, » & la tenture de la chapelle ardente. » Le grand écuyer en avoit ſur « les chevaux des officiers » & des dames qui avoient fait le cortege, » avec le poêle & tout le drap d'or employé » dans cette pompe funebre. » Les rois d'armes & les hérauts s'attribuoient « les ornemens de la » chapelle ardente. » Les chapelains faiſoient valoir leurs droits ſur « les offrandes; » & les religieuſes de la Sauſſaye, près de Ville-Juif, demandoient pour leur monaſtere « tout le linge » de la princeſſe, ſes joyaux & les chevaux de » ſes équipages. » Elles fondoient cette prétention ſur des privileges accordés par nos rois. (*Voyez ci-deſſus*, page 399, année 1504.)

trois oraiſons funebres de la reine Anne de Bretagne, d'abord à Blois, où elle mourut; enſuite à Notre-Dame de Paris, où ſon corps fut porté; enfin à Saint-Denis, où il fut inhumé; &, quelque différence qu'il pût y avoir entre ces trois diſcours, ils ſe reſſemblent tous par le goût ſingulier qui régnoit alors. Parce que la reine avoit vécu trente-ſept ans, il dit que « cette princeſſe » avoit mérité trente-ſept épithetes pour » trente-ſept vertus, formant un char qui la » conduiſoit au ciel. Parce qu'elle deſcen- » doit de la très-illuſtre & très-ancienne mai- » ſon de France, » l'orateur fit remonter ſon origine, juſqu'au ſiége de Troie; & en deſcendant, il lui donna des rapports de parenté avec Brutus.

[1515.]

Louis XII meurt au milieu de ſes préparatifs pour réparer les pertes qu'il avoit faites en Italie. Jamais prince n'emporta

---

Le Parlement prit connoiſſance de cette affaire, fixa un délai pour donner aux parties le tems de produire leurs titres, & ordonna par proviſion, » que les meubles demeureroient en ſéqueſtre, & » que les équipages de la feue reine ſerviroient, en » attendant, à reconduire les officiers, les dames, » & tous ceux qui avoient aſſiſté au convoi. » On n'a pu trouver la déciſion de ce procès.

des regrets plus ſinceres de la part de ſes ſujets. LES CRIEURS DES CORPS, en ſonnant leurs clochettes, crioient le long des rues : « Le bon roi Louis, pere du peuple, » eſt mort. » Il aimoit ſon peuple, il en étoit aimé ; & il mérita d'en être appelé le Pere, long-tems même avant ſa mort. « Il » courut oncques, dit Saint-Gelais, du » regne de nul des autres, ſi bon tems qu'il » a fait durant le ſien. »

FRANÇOIS I, PERE DES LETTRES.

[1515.]

LOUIS XII étant mort ſans laiſſer d'enfant mâle, François, comte d'Angoulême, monte ſur le trône à l'âge de vingt-un ans; il en étoit le plus proche héritier, deſcendant de Louis, duc d'Orléans, frere de Charles VI.

Son premier ſoin fut de ſe diſpoſer à la conquête du Milanez. Pour trouver les fonds néceſſaires, il augmenta les impôts, & fixa pour toujours la vénalité dans les charges de la magiſtrature. Le nombre des conſeillers fut augmenté de vingt dans le parlement de Paris, & à proportion dans tous les autres parlemens du royaume.

[1515.]

François I traitoit avec les Suiſſes, qui demandoient une ſomme d'argent exorbitante; il finit ainſi la lettre par laquelle il ſouſcrivoit à l'accommodement: « Un » roi ne doit point haſarder le ſang de ſes » ſujets, ni verſer le ſang de ſes ennemis, » lorſqu'il peut racheter l'un & l'autre avec » de l'argent. »

Ce ſentiment devient plus admirable encore,

core, quand on se rappelle combien ce jeune roi étoit impatient de signaler son ardeur pour la gloire.

[1515.]

Les Suisses étoient maîtres des défilés par où l'armée Françoise devoit entrer en Italie, & causoient un très-grand embarras. Charles de Soliers, seigneur de Morete, envoyé par le duc de Savoie, propose de faire marcher les troupes par la vallée de Barcelonnette : on rompt des rochers, on élargit des chemins, on jette des ponts, on enleve l'artillerie avec des machines sur le haut des montagnes, & on la fait descendre de même. Ces travaux immenses se terminent en cinq jours, avec tant de promptitude & de succès, que l'armée Françoise paroît dans la plaine, à deux lieues de Coni, avant que l'ennemi eût le moindre soupçon de sa marche.

[1515.]

Avant la bataille de Marignan, François I appela le chevalier Bayard, & lui dit qu'il vouloit être fait CHEVALIER de sa main. C'étoit le plus grand honneur que le roi pût faire, même à un prince de son sang. « Alors preint son épée Bayard, & » dict : Sire, autant vaille que si j'étois Ro» land ou Olivier, Godefroy ou Baudoin

» ſon frere. Certes, vous êtes le premier » prince que oncques feis chevalier; Dieu » veuille que en guerre ne preniez la fuite. »

Après la cérémonie, le chevalier Bayard fit une profonde révérence au roi, & dit, en baiſant ſon épée: « Glorieuſe épée, » qui aujourd'hui as eu l'honneur de faire » chevalier le plus grand roi du monde, tu » ſeras comme relique gardée; je ne t'em- » ploierai jamais plus que contre les infi- » deles & ennemis du nom Chrétien. »

On vit François I marcher à pied, à la tête de ſon infanterie, & combattre avec une intrépidité qui inſpira bientôt la réſolution de vaincre ou de mourir. La nuit ſeule fit ceſſer le carnage; & chacun reſtant dans l'endroit où il ſe trouvoit, le roi ſe mit ſur l'affût d'un canon, pour y dormir. On s'apperçut le lendemain, qu'il n'étoit qu'à cinquante pas d'un bataillon Suiſſe. Dès que le jour parut, le combat recommença avec une nouvelle ardeur. Enfin la victoire ſe déclara pour les François, qui perdirent trois à quatre mille hommes, & les Suiſſes quinze mille. Le maréchal Trivulce diſoit que les vingt-cinq batailles où il s'étoit trouvé, n'étoient que des jeux d'enfans, & que celle de Marignan étoit une bataille de géants. Le roi y avoit reçu pluſieurs coups, & il ne dut la vie qu'à la bonté de ſes armes. Les Suiſſes, qui ſe croyoient in-

vincibles, même contre les François qui leur avoient appris à combattre & à vaincre, quitterent le titre qu'ils s'étoient attribué de « Protecteurs & Dompteurs des » princes. »

[1515.]

François I accabloit de bienfaits Jacques de Gourdon de Genouillac, dit Galiot, qui venoit de contribuer plus que perſonne, par le moyen de ſon artillerie, au gain de la bataille de Marignan. La chambre des comptes repréſenta que ces récompenſes étoient des aliénations du domaine : « Je » le ſçais bien, répondit le roi ; vous faites » votre devoir de m'en avertir, & moi je » fais le mien, en paſſant par-deſſus les » regles ordinaires, pour récompenſer un » homme extraordinaire. »

L'envie des courtiſans ne tarda point à exagérer & à rendre ſuſpectes les richeſſes & les dépenſes de Galiot, & le monarque lui en parla. « On vous a dit vrai, Sire ; » je ſuis très-riche ; je n'ai pourtant que ce » que vous m'avez donné. Tous mes biens » ſont à vous, reprenez-les, je n'aurai point » à me plaindre, & je ne vous en ſervirai pas » avec moins de zele. — Mon cher ami, » reprit le roi en l'embraſſant, aimez-moi » toujours, & ſervez-moi comme vous avez » fait ; l'envie en veut à ma gloire, quand

» elle en veut à vos biens; des ſervices » tels que les vôtres, ne peuvent être aſſez » payés. »

[1515.]

* Le concordat ſuccede à la pragmati-

* L'élection des évêques étoit de la plus grande antiquité dans toute l'Égliſe : elle remonte, pour nous, juſqu'à l'établiſſement de la monarchie Françoiſe; & les regles preſcrites à cet égard, prouvent les précautions que l'on prenoit pour ne donner aux égliſes particulieres que de bons PERES; car cette qualité de peres eſt la plus ancienne qu'on ait donnée aux évêques.

Auſſitôt qu'un évêque étoit mort, on en donnoit avis au métropolitain, qui prenoit l'agrément du roi pour nommer un évêque viſiteur, à l'effet de préſider à l'élection, ſans quoi, elle étoit nulle. Ce n'étoit pas ſeulement les chanoines de la cathédrale qui avoient droit de ſuffrage, mais encore les chanoines des autres égliſes du diocèſe, les prêtres des paroiſſes, les moines des différens monaſteres, & les principaux d'entre les laïques, ſuivant cette maxime ſi ſouvent répétée dans ces ſortes d'actes : « Il eſt juſte que » celui qui doit commander à tous, ſoit élu par » tous. » On tenoit les ſuffrages ſecrets, & on ne publioit l'élection qu'après avoir eu l'agrément du roi.

L'élu étoit conduit au métropolitain, pour ſubir un examen qui n'étoit pas une ſimple formalité : on trouve dans l'hiſtoire beaucoup d'exemples de ſujets déclarés, par leurs examinateurs, indignes de l'épiſcopat, à raiſon d'incapacité; & alors

que-ſanction : celle-ci avoit été faite en 1438, ſous le regne de Charles VII, dans

---

le clergé & le peuple perdoient, pour cette fois, le droit d'élection, qui étoit par-là dévolu au roi, ou au métropolitain, & à ſes ſuffragans : les papes interpoſoient ſouvent leur autorité, quand il y avoit des plaintes ſur l'indignité des ſujets élus ou nommés.

Tous les évêques de la province étoient obligés d'aſſiſter en perſonne, ou par leurs députés, à l'ordination du nouvel évêque, & d'y donner leur conſentement. Ils s'aſſembloient, la veille de cette ordination, dans l'égliſe métropolitaine ; on liſoit au peuple le décret d'élection ; on demandoit ſi tout le monde y conſentoit, & ſi l'élu avoit toutes les qualités dont il étoit fait mention dans ce décret.

Cette ſimple expoſition ſuffira pour faire juger des abus qui ne pouvoient manquer de ſe gliſſer dans les élections, & combien devoient être fondées les plaintes ſi ſouvent réitérées ſur ce point, qui ſeul fait une partie conſidérable de l'hiſtoire eccléſiaſtique.

La pragmatique-ſanction du roi Charles VII fut publiée à Bourges, le 7 de Juillet 1438, & enregiſtrée au parlement le 13 de Juillet 1439.

Cette expreſſion eſt empruntée du Code, où les reſcrits impériaux pour le gouvernement des provinces, ſont appelés Formules pragmatiques, ou Pragmatiques-ſanctions. S. Louis avoit déja donné, en 1269, une ordonnance connue ſous le nom de Pragmatique-ſanction ; elle contenoit ſix articles, & avoit pour objet de maintenir la liberté des élections, le droit des patrons & collateurs ordinaires des bénéfices, les lois portées

l'assemblée du clergé de France à Bourges. Elle rétablissoit la liberté des élections

contre la simonie, & l'exécution des anciens canons, statuts, &c.

La pragmatique de Charles VII contient vingt-deux articles, qui ne sont, à proprement parler, que les réglemens dressés par les conciles de Constance & de Basle, mais avec des modifications relatives aux libertés de l'Eglise Gallicane, aux usages & coutumes du royaume, & aux circonstances actuelles des affaires.

Après un préambule sur la décadence de la discipline, le roi déclare que le clergé de France, assemblé à Bourges, accepte les articles contenus dans la pragmatique-sanction. Les huit premiers regardent la célébration des conciles généraux, le maintien des élections, & les droits des gradués; les appellations frivoles, que l'on condamne; le maintien des possesseurs pacifiques dans leurs bénéfices, quand ils en ont joui pendant trois ans; le nombre & le rang des cardinaux. Le neuvieme article laissoit au pape Eugene IV, pour tout le reste de sa vie, « la cinquieme partie » de la taxe imposée sur les bénéfices avant le » concile de Constance, à condition que le paie- » ment se feroit en monnoie de France; que si le » même bénéfice venoit à vaquer plusieurs fois » dans une année, on ne paieroit toujours que » ce cinquieme, & que toute autre espece de sub- » side cesseroit. » Le concile de Constance avoit réduit la taxe à la moitié: la pragmatique régloit le paiement du cinquieme de l'ancienne taxe non réduite. Les neufs articles suivans traitent de la célébration de l'office divin, & du bon ordre qu'il faut observer dans les églises, &c. Le dix-neu-

pour les archevêchés, les évêchés, les abbayes & les autres bénéfices électifs,

vieme eſt contre les bénéficiers coupables de concubinage public. Les deux ſuivans regardent la fréquentation des excommuniés, & les ſentences d'interdit; le dernier & vingt-deuxieme article contient la déclaration de l'aſſemblée de l'Egliſe Gallicane, par rapport à l'acceptation des décrets du concile de Baſle, dont les uns ſeront exécutés purement & ſimplement, & les autres avec les modifications que l'on jugera néceſſaires.

La pragmatique-ſanction fut exactement obſervée pendant le regne de Charles VII. Louis XI réſolut d'abord de l'abolir: bientôt après, il voulut lui rendre ſa premiere vigueur; & ſa conduite, à cet égard, paroît n'avoir été qu'une ſuite du beſoin plus ou moins grand qu'il avoit de la cour de Rome. La pragmatique fut mieux obſervée ſous le regne de Charles VIII. Elle ſe ſoutint encore pendant les démêlés de Louis XII avec le pape Jules II; mais le concile de Latran procéda contre elle.

Enfin, après la mort de Louis & de Jules, leurs ſucceſſeurs Léon X & François I firent, en 1515, le concordat qui contient trente-trois articles, dont pluſieurs étoient déja contenus dans la pragmatique-ſanction. La différence eſſentielle qui ſe trouve entre ces deux corps de diſcipline eccléſiaſtique, conſiſte dans la matiere des élections. Léon X reprochoit à cet égard des brigues, des violences, des conventions ſimoniaques, & prétendoit juſtifier ces reproches par la multitude de diſpenſes & d'abſolutions que demandoient à Rome ceux qui avoient été élus par des voies illicites. Depuis long-tems on ſe plaignoit auſſi en

dont les papes s'étoient attribué la nomination. Dans une conférence entre Léon X & François I, il fut réſolu que cette pragmatique ſeroit abolie; que le roi nommeroit aux bénéfices de ſon royaume, & que le pape donneroit des bulles à ceux qui lui ſeroient nommés; c'eſt ce qu'on appelle LE CONCORDAT: on y accorde au pape les annates, ou le revenu d'une année de chaque bénéfice auquel le roi nomme. (*Voyez ci-deſſus, page* 254.) Juſqu'alors les décimes ne ſe levoient ſur le clergé qu'avec l'agrément des papes; ce qui n'eut plus lieu dans la ſuite. Le clergé donna des décimes quand le roi en demandoit; c'eſt ce qu'on appelle aujourd'hui le DON GRATUIT, que le clergé de France paie régulièrement de cinq en cinq ans, & toutes

---

France, des moyens irréguliers que l'on employoit pour parvenir aux dignités eccléſiaſtiques. « Reconnoiſſons, dit M. de Marca, que le concordat de Léon X & de François I a rétabli la » paix dans l'Egliſe Gallicane, & qu'il a fait plus » de bien au royaume, que la pragmatique-ſanction. Mais il ne faut pas s'étonner qu'il ait eſſuyé » dans ſa naiſſance tant de contradictions: le » clergé ne put voir tranquillement qu'on le privât » d'un de ſes plus beaux droits, qui eſt celui d'é» lire ſes paſteurs.... Un changement ſi ſubit & » ſi conſidérable dans le gouvernement des égliſes, » étonnoit tous les eſprits; il n'y avoit que le tems » & l'habitude qui puſſent les calmer. »

les fois qu'il s'assemble pour contribuer aux besoins de l'Etat.

Le concordat fut confirmé en 1516, au concile de Latran, & enregistré deux ans après au parlement.

[1516.]

Henri VIII, roi d'Anglererre, engage l'empereur à faire une descente dans le Milanez, & promet d'en exécuter une en France. Cette nouvelle causa d'abord de vives alarmes, parce qu'il n'y avoit plus d'argent dans les coffres de François I. Imbert de Basternay, seigneur du Bouchage, courut porter toute sa vaisselle à la caisse militaire, qui se trouva bientôt remplie par l'empressement avec lequel la noblesse Françoise voulut signaler son zele. Ces sortes d'occasions devinrent très-communes sous le regne de ce prince, & la noblesse eut toujours la gloire de contribuer aux besoins de l'Etat avec une générosité égale à l'ardeur qu'elle montroit dans les combats.

[1517.]

Le connétable de Bourbon prie le roi d'être le parrain d'un fils qu'il venoit d'avoir contre toute espérance, Suzane de Bourbon-Baujeu étant infirme & contrefaite. « Le baptême & le festin furent si somp-» tueux, qu'un roi de France eût été bien

» empêché d'en faire un pareil, tant pour » la grande abondance des vivres, que » pour les tournois, maſcarades, danſes » & aſſemblées de gentilshommes; car il » s'y en trouva fort grand nombre. Il y en » avoit cinq cens habillés tout de velours, » que tout le monde ne portoit pas en ce » tems-là; & chacun avoit une chaîne d'or » au cou, faiſant trois tours, qui étoit pour » lors une grande parade & un ſigne de no- » bleſſe & richeſſe. » Le roi même fut frappé de cette magnificence, & en conçut un peu de jalouſie.

[1519.]

A la mort de l'empereur Maximilien, François I mit tout en œuvre pour ſe faire élever ſur le trône impérial. Il avoit pour compétiteur Charles-Quint, roi d'Eſpagne, qui lui fut préféré; ce que l'on peut regarder comme une des cauſes principales de la jalouſie qui anima toujours ces deux princes, & qui augmenta les diviſions entre la France & la maiſon d'Autriche.

[1520.]

François I & Henri VIII ont une entrevue entre Ardres & Guiſnes: ils étoient accompagnés d'une cour brillante; & cette aſſemblée fut appelée LE CAMP DU DRAP D'OR, pour en marquer la magnificence.

Du Bellay dit à cette occaſion : « La grande » dépenſe ſuperflue fut telle, que pluſieurs » y porterent leurs moulins, leurs forêts » & leurs prés ſur leurs épaules. »

Il étoit réglé que les deux rois paſſeroient le jour enſemble ; que celui de France ſe retireroit le ſoir à Ardres, & celui d'Angleterre à Guiſnes. François I, qui ſe piquoit de beaucoup de franchiſe, & vouloit ſe délivrer de toutes ces formalités, part un matin, ſuivi d'un page & de deux gentilshommes, ſe rend à Guiſnes, & dit au gouverneur du château, qu'il trouve ſur le pont avec deux cens archers : « Mes amis, » je vous fais mes priſonniers ; qu'on me » conduiſe à l'appartement de mon frere » le roi d'Angleterre. » Ce prince, fort ſurpris de l'aventure, s'écrie en le voyant entrer : « Mon frere, vous me faites le » meilleur tour que jamais homme fit à un » autre, & me montrez la grande fiance » que je dois avoir en vous ; & de moi, je » me rends votre priſonnier dès cette heure, » & vous baille ma foi. » Les deux rois paſſerent quelques heures enſemble ; & le reſte du tems de l'aſſemblée ſe paſſa en fêtes, & avec une confiance réciproque.

[1521.]

Le roi s'amuſoit à aſſiéger une maiſon avec des boules de neige ; il eſt bleſſé à la

tête par un tiſon que le capitaine de Lorges, ſieur de Montgomeri, avoit jeté imprudemment pour ſe défendre. Le monarque ne voulut jamais ſçavoir de quelle main il avoit reçu cette bleſſure. « C'eſt » moi ſeul qui ai tout le tort, diſoit-il; » j'ai fait la folie, il eſt juſte que j'en ſois » puni. » Le prince, obligé de ſe faire raſer la tête, introduiſit en France la mode de porter les cheveux courts & la barbe longue, au lieu qu'auparavant c'étoit tout le contraire : on reprit l'ancien uſage ſous Louis XIII.

[1521.]

Le chevalier Bayard défendoit Mézieres, avec fort peu de troupes, contre une armée de trente-cinq mille hommes. « Je voudrois, diſoit un des capitaines de » l'empereur, qu'il y eût dans la place deux » mille hommes de guerre davantage, & » que ſa perſonne n'y fût point. » On lui envoya un trompette pour le ſommer de ſe rendre : « Dites à celui qui vous envoie, » répondit-il, qu'avant que j'abandonne » une place que mon maître a bien voulu » confier à ma foi, j'aurai fait, des corps » de ſes ennemis entaſſés, le ſeul pont par » où il me ſoit permis d'en ſortir. »

Le chevalier Bayard jette de la défiance entre les deux commandans des ennemis;

& les force à lever le ſiége. François I écrivoit à cette occaſion, qu'il falloit remercier Dieu, parce qu'il « s'étoit montré » bon François. » Voici la lettre qu'il envoya à la reine Louiſe de Savoie, ſa mere.

A MADAME.

MADAME,

Tout aſeteure, ynſy que je me vouloys mettre o lyt, eſt aryvé Laval, lequel m'a aporté la ſerteneté deu levement deu ſyege de Meſyeres : je crois que nos anemys ſont en grant pene, vu la honteuſe retrete qu'yl ont fet : pour tout le your de demayn, je ſoré le chemyn quys prandront. Et ſelon ſela il nous fodra gouverner ; & s'yl ont joué la paſyon, nous jourons la vanyanſe. Vous ſuplyant, Madame, vouloyr mander par-tout pour fere remercier Dieu. Car ſans poynt de fote, il a montré ſe coup qu'yl eſt bon François. Et feſant fyn à ma letre, remetant le tout ſeur le porteur, pry à Dieu qu'yl vous doynt très-bonne vye & longue.

Votre très-humble & très-obéiſſant
fyls, FRANÇOIS.

C'eſt au ſiege de Mézieres que l'on fit,

pour la premiere fois, l'uſage des bombes * & des mortiers, tel qu'on l'emploie aujourd'hui. « Ce n'étoient de dehors, dit » Mézerai, que canonnades, que bombes, » que boulets enflammés; de dedans, il » pleuvoit des lances & des cercles à feu, » de l'huile bouillante, des faſcines gou» dronnées, des fuſées qui mettoient le feu » par-tout; ce qui prouve combien les » ſiéges étoient alors meurtriers.

[1521.]

François-Marie de la Rovere, après la perte de ſon duché d'Urbin, demande au maréchal de Foix de l'emploi dans les troupes de France, & quinze cens écus, pour retirer de Mantoue ſa femme & ſon fils, qui couroient riſque d'être livrés au pape. Le maréchal écrivit au roi: « Je vous » adviſe qu'il a ſi très-grande envye de » vous faire ſervice, que impoſſible ſeroit

* Pendant la guerre de 1734, on a fait uſage d'une eſpece de bombes appelées Cominges. Le comte de Cominge, officier général, ſe trouvoit alors dans l'armée. Il étoit très-gros; & les ſoldats, voyant arriver ces bombes monſtrueuſes en comparaiſon de celles qu'ils étoient accoutumés de voir, s'écrierent: « Ce ſont des Cominges! » & le nom leur en eſt reſté. Elles peſent cinq cens livres, & font un horrible dégât par-tout où elles tombent. On n'en avoit pas encore eu de ce poids, avant le commencement de cette guerre.

» de plus ; mais il eſt pauvre comme Job, » & m'a affermé qu'il n'avoit quand il eſt » arrivé que quinze écus. » Le maréchal avança les quinze cens écus, pour ſon propre compte, ſi le roi n'étoit pas diſpoſé à les accorder.

[1522.]

* François I, ne ſçachant plus où trou-

* Le roi eu recours en même tems aux ſubſides du clergé : il aſſembla celui de Normandie à Rouen, y préſida lui même, & en tira vingt-quatre mille livres, dont la répartition ſe fit ſelon l'étendue & les facultés de chaque dioceſe. Celui de Coutance fut taxé à neuf mille ſix cens ſoixante-ſix livres treize ſous quatre deniers. Toutes les provinces eccléſiaſtiques du royaume firent de ſemblables impoſitions ſur chaque dioceſe, afin de fournir les ſommes que le roi leur demandoit ; & il n'y eut que l'univerſité de Paris qui vint à bout de s'en faire exempter. On voit, par cet exemple, que les aſſemblées du clergé de France ne ſe tenoient pas, comme de nos jours, toutes les fois qu'il falloit en tirer des ſubſides pour les beſoins de l'Etat.

En 1527, une grande aſſemblée de ſeigneurs & d'eccléſiaſtiques, tenue à Paris, ayant offert au roi une ſomme de deux millions d'écus d'or pour la délivrance des princes mis en ôtages entre les mains de Charles V, le clergé s'engagea de fournir la ſomme de treize cens mille livres ; & il y eut en conſéquence des aſſemblées dans les provinces eccléſiaſtiques, afin de régler les impoſitions particulieres dont on chargeroit chaque dioceſe.

ver des fonds pour ſoutenir la guerre, fait enlever au tombeau de S. Martin de Tours le treillis d'argent que Louis XI y avoit placé, & qui peſoit ſix mille ſept cens ſoixante & ſeize marcs. On en fit une petite monnoie, dont on trouve encore quelques piéces dans les cabinets des curieux. Elle porte l'empreinte du treillis qui en avoit fourni la matiere.

Malgré ſes embarras, le monarque ne perdoit rien de ſa fermeté; il tint ce diſcours à un gentilhomme Eſpagnol, en lui donnant la liberté: « Tous les princes conſpirent contre moi; mais j'ai de quoi leur répondre à tous: je ne m'embarraſſe gueres de l'empereur, parce qu'il n'a point d'argent; ni du roi d'Angleterre, parce que ma frontiere de Picardie eſt bien fortifiée; ni des Flamands, parce que ce ſont de mauvaiſes troupes. Pour l'Italie, je m'en charge moi-même; j'irai à Milan, je le prendrai, & je ne laiſſerai pas à mes ennemis un pouce de terre de ce qu'ils m'ont enlevé. »

[1522.]

La France n'avoit plus dans le Milanez que le ſeul château de Crémone, qui fut aſſiégé pendant plus de dix-huit mois; il n'étoit défendu que par quarante ſoldats, qui furent réduits à huit, après la mort de leur

leur commandant Janot d'Herbouville, ſeigneur de Bunou. Ces huit héros, dont l'hiſtoire auroit dû conſerver les noms, ſe jurerent mutuellement de défendre le château juſqu'à la mort du dernier d'entr'eux, afin de continuer, autant qu'ils le pourroient, la poſſeſſion des François en Italie. Le chevalier Bayard leur donna, l'année ſuivante, tous les ſecours dont ils avoient beſoin.

[1523.]

Le marquis de Peſcaire ſe propoſe d'enlever pendant la nuit un poſte occupé par les François, & fait mettre à ſes ſoldats des chemiſes ſur leurs habits, afin qu'ils puiſſent ſe reconnoître dans l'obſcurité. L'expédition réuſſit, & ce coup de main fut appelé LA CAMISADE DE REBEC, à cauſe des chemiſes dont les Eſpagnols s'étoient couverts. Le nom de CAMISADE en eſt reſté à ces ſortes de ſurpriſes qui ſe font pendant la nuit.

[1523.]

Le connétable de Bourbon, perſécuté à outrance par la reine-mere, quitte la France, & prend le commandement des armées de Charles-Quint. Le roi lui envoie redemander l'épée de connétable & ſon ORDRE : « L'épée ? répond le conné-

» table; il me l'ôta au voyage de Valen-
» ciennes, lorſqu'il donna à mener à M.
» d'Alençon l'avant-garde qui m'appar-
» tenoit; & l'ORDRE, je l'ai laiſſé derriere
» mon chevet à Chantilly. » Charles-Quint demandoit au marquis de Villane un logement pour le connétable : « Je ne puis rien
» refuſer à Votre Majeſté, dit l'Eſpagnol;
» mais je lui déclare que ſi le duc de Bour-
» bon loge dans ma maiſon, je la brûlerai
» dès qu'il en ſera ſorti, comme un lieu
» infecté de la perfidie, & par conſéquent
» indigne d'être jamais habité par des gens
» d'honneur. »

[1524.]

L'armée Françoiſe, affoiblie par la retraite des Suiſſes, & prête d'être accablée, quitte l'Italie. Le chevalier Bayard, chargé de faire l'arriere-garde, eſt bleſſé à mort, d'un coup de feu dans les reins, après avoir combattu avec ce courage, cette intrépidité, cette adreſſe qui faiſoit dire de lui qu'il avoit trois excellentes qualités propres d'un grand capitaine : « Aſſaut
» de lévrier, défenſe de ſanglier, & fuite
» de loup. » Ce héros, aſſis à terre, appuyé contre un arbre, le viſage tourné vers l'ennemi, tenoit devant les yeux la garde de ſon épée, faite en forme de croix, & prioit Dieu en attendant la mort, dont il

ſentoit les approches. Le connétable de Bourbon arrive, lui marque l'eſtime qu'il faiſoit de lui, & ajoute qu'il le voit dans cet état avec beaucup de compaſſion. Le brave chevalier lui répond avec une noble fierté : « Monſieur, il n'y a point de pitié » en moi, car je meurs en homme de bien ; » mais j'ai pitié de vous, de vous voir » ſervir contre votre prince, & votre pa- » trie, & votre ſerment. Je vous ſupplie, » laiſſez-moi prier Dieu mon rédempteur, » & pleurer & gémir mes péchés ; je ſuis » prêt à lui rendre mon eſprit. »

Les ennemis mêmes donnerent des larmes à la mort du chevalier Bayard, que l'on appeloit le CHEVALIER SANS PEUR ET SANS REPROCHE : c'étoit le plus bel éloge que l'on pût faire alors d'un grand homme de guerre.

[1524.]

L'amiral de Bonnivet évacue le Milanez, & le maréchal de Lautrec lui rend toutes les railleries qu'il en avoit reçues en pareille circonſtance, deux ans auparavant ; un auteur Eſpagnol fait répondre à Bonnivet : « Je confeſſe que cinq mille Eſpa- » gnols ſont cinq mille gendarmes, cinq » mille chevaux-légers, cinq mille fantaſ- » ſins, cinq mille pionniers, & cinq mille » diables. » Une confeſſion plus ſincere ſe

ſeroit bornée au défaut de troupes & d'argent, qu'on avoit déja reproché dans les expéditions précédentes.

[1524.]

Au ſiége de Marſeille, par l'armée de Charles-Quint, ſous les ordres du duc de Bourbon & du marquis de Peſcaire, les femmes mêmes les plus qualifiées de la ville partageoient les travaux, au point que les contre-mines, faites du côté de l'attaque, furent appelées la TRANCHÉE DES DAMES.

Un boulet de canon, parti de la ville, tue deux gentilshommes & un prêtre qui diſoit la meſſe : le duc de Bourbon accourt au bruit que cauſoit cet accident, & demande ce que c'eſt ? Le marquis de Peſcaire lui répond : « Ce ſont, Monſieur, les conſuls de Marſeille qui nous en apportent » les clefs. » Il faiſoit alluſion aux aſſurances données par le duc, que trois coups de canon étonneroient ſi fort ces bons bourgeois, qu'ils viendroient, la corde au cou, lui préſenter les clefs de leur ville.

On ſe préparoit à donner un aſſaut ; ceux que l'on avoit envoyés pour viſiter la breche, rapportent qu'il y avoit un foſſé profond, rempli de feux d'artifice, & défendu par un grand nombre de ſoldats : le marquis de Peſcaire vient en faire le dé-

tail au conſeil de guerre, & ajoute : « Vous » voyez, meſſieurs, que les Marſeillois » tiennent toute prête une table bien cou- » verte, afin de recevoir comme il faut » ceux qui voudront aller les viſiter. Si » vous avez envie d'aller ſouper en para- » dis, courez-y, à la bonne-heure. Pour » moi, je n'ai pas envie d'y aller ſi-tôt ; » nous ferions mieux, je penſe, de retour- » ner en Italie, où les François pourroient » bien nous prévenir. » François I venoit au ſecours de la place avec une armée de quarante mille hommes ; ce qui précipita la levée du ſiége.

[1525.]

François I, voulant profiter d'une armée ſi bien compoſée, paſſe en Italie, prend Milan, & forme le ſiége de Pavie. Il eſt attaqué dans ſon camp ; ſon cheval eſt tué ſous lui ; il eſt bleſſé à la jambe ; &, après avoir combattu avec une valeur incroyable, tué ſept hommes de ſa main, reſté preſque ſeul au milieu d'un gros d'ennemis, il eſt contraint de ſe rendre priſonnier. Il écrivit à la reine-mere une lettre qui ne contenoit que ces mots : « Madame, tout » eſt perdu, fors l'honneur. »

[1525.]

Immédiatement après la bataille de Pa-

vie, un ſimple ſoldat fendit la preſſe, ſe jeta aux pieds de François I, lui préſenta une balle d'or, & lui dit : « Sire, voilà » une balle d'or que j'avois fait fondre pour » vous tuer dans la mêlée, une ſi belle vie » ne devant pas finir ſans une diſtinction » particuliere. Je n'ai pas trouvé l'occaſion » de m'en ſervir, & je prends la liberté » de vous la préſenter. » Le monarque reçut la balle, & la paya généreuſement au ſoldat.

Il y avoit déja pluſieurs années que le jeune la Chataigneraie avoit fait fondre une demi-douzaine de balles d'or, pour en tuer l'empereur au premier combat où il ſe trouveroit : cette idée n'avoit pas déplu à François I.

[1525.]

Le parlement s'aſſemble pour donner ordre à la ſûreté de Paris, & diminuer la conſternation où la priſe du roi jetoit toute la France. Guillaume de Montmorenci rapporte qu'il avoit entendu dire à Louis XI, dans le tems de la guerre du bien public, (il y avoit ſoixante ans,) « qu'il falloit qu'il » gardât ſa bonne ville de Paris, & que s'il » plaiſoit à Dieu qu'il y pût entrer le pre- » mier devant ſes ennemis, il ſe ſauveroit » & avec ſa couronne ſur ſa tête ; mais que » ſi ſes ennemis y entroient les premiers » que lui, il ſeroit en danger. »

[1552.]

Dans un petit combat livré auprès de Saint-Omer, M. de Lignes, qui avoit épouſé ce jour-là mademoiſelle de Fouquerole, fut pris par M. d'Eſtrées, guidon des gendarmes de Vendôme, qui avoit recherché en mariage la même demoiſelle. Les deux rivaux plaiſantèrent beaucoup ſur cette aventure; & dès le lendemain, M. d'Eſtrées ayant reçu un billet de la demoiſelle, lui renvoya ſon époux, après l'avoir comblé de politeſſes.

[1525.]

Le roi, déſeſpérant d'amener Charles-Quint à un accommodement raiſonnable, remit à la ducheſſe d'Alençon, ſa ſœur, qui étoit venue le voir à Madrid, un acte par lequel il renonçoit à la couronne, & la remettoit au dauphin. Il exhortoit ſa famille & ſon peuple à ne plus le regarder que comme s'il étoit mort. Les François n'en furent que plus empreſſés à conjurer leur roi de franchir tous les obſtacles qu'on oppoſoit à ſa liberté.

[1526.]

Après treize mois d'une priſon trop indigne pour un ſouverain, François I ſigne le traité de Madrid, contre lequel il avoit proteſté d'avance, bien réſolu de ſe ven-

ger de la dureté dont Charles-Quint avoit uſé à ſon égard. Il devoit payer, pour ſa rançon, deux millions d'écus d'or, céder le duché de Bourgogne, un grand nombre de places, & remplir un plus grand nombre d'autres conditions très-onéreuſes. L'empereur avoit dreſſé ce traité, contre l'avis des plus éclairés de ſon conſeil, & fut obligé de le ſigner lui-même, ſon chancelier refuſant de le faire, parce qu'il n'y voyoit qu'une ſemence de querelles, de guerres, & d'inimitiés perſonnelles entre les deux princes. Le roi de France donna ſes deux fils en ôtage; & ſon premier ſoin fut de faire repentir Charles-Quint de l'avidité dont il avoit ſuivi les mouvemens.

L'empereur avoit laiſſé la liberté de remplacer, par douze ôtages à ſon choix, le duc d'Orléans, frere cadet du dauphin. François I rejeta cette alternative; c'étoit ſe priver de tout ce qu'il avoit de plus précieux parmi les chefs de ſes armées. Les ôtages devoient être les ducs de Vendôme & d'Albanie; les comtes de Saint-Pol, de Guiſe & de Laval; les maréchaux de Montmorenci, de Lautrec & d'Aubigny; l'amiral de Brion; le marquis de Saluces; les ſeigneurs de Rieux & de Brézé.

[1527.]

Le duc de Bourbon, qui commandoit

l'armée impériale en Lombardie, voyant ſes troupes diſpoſées à ſe retirer, faute de paiement, les mene à Rome, dont il leur promet le pillage. Pendant la marche, les Eſpagnols faiſoient des chanſons où ils élevoient leur général au-deſſus de Scipion, d'Annibal & de Céſar; ils le faiſoient parler ainſi dans un couplet: « Je ſuis un pauvre cavalier; je n'ai pas un ſou, non plus » que vous autres; & lui juroient de ne » jamais l'abandonner, quelque part qu'il » voulût aller, fût-ce à tous les diables. »

Le duc, arrrivé devant Rome, appuie lui-même une échelle contre la muraille, pour commencer l'aſſaut: un coup mortel le renverſe auſſitôt; il ſe fait couvrir d'un manteau, afin de cacher aux troupes un accident qui ralentiroit leur ardeur. Il entend des ſoldats qui ſe demandent les uns aux autres, s'il eſt vrai qu'il a été tué? Il leur répond lui-même: BOURBON MARCHE DEVANT; ces paroles devinrent dans la ſuite un proverbe.

[1527.]

François I convoque une aſſemblée des plus notables perſonnes des trois ordres de l'Etat, demande leur avis ſur la délivrance de ſes deux fils, & aſſure qu'il eſt prêt de retourner dans ſa priſon, à l'exemple du roi Jean, plutôt que de faire quelque choſe

de préjudiciable au bien de ſon royaume. On lui répondit que ſa perſonne ſacrée appartenoit à l'Etat ; que la Bourgogne faiſoit membre de ſa couronne, & qu'il ne pouvoit diſpoſer à ſon gré ni de l'une ni de l'autre : on finit par lui offrir deux millions d'écus d'or pour la rançon des princes, avec la vie & les biens de ſes ſujets, s'il falloit recommencer la guerre. Le clergé & la nobleſſe ſe chargerent de fournir la ſomme.

[1527.]

Charles-Quint refuſoit tout adouciſſement au traité de Madrid, & paroiſſoit ne pas craindre une nouvelle guerre : il ſe vantoit d'avoir déja dit à l'ambaſſadeur de France, qu'il valoit mieux vuider la querelle par un combat ſingulier, que par le ſang de tant d'innocens qui n'y avoient aucune part, & que le roi avoit manqué à ſa foi. François I, outragé d'un reproche qui l'accuſoit de lâcheté & de perfidie, écrivit à Charles-Quint : « Vous faiſons entendre que ſi vous nous avez voulu, ou » voulez charger .... que jamais nous ayons » fait choſe qu'un gentilhomme aimant ſon » honneur ne doive faire ; nous diſant que » vous avez menti par la gorge, & qu'autant de fois que vous le direz, vous mentirez ; étant délibéré de défendre notre

» honneur juſqu'au dernier bout de notre » vie. Pourquoi, puiſque, contre vérité, » vous nous avez voulu charger, déſor- » mais ne nous écrivez aucune choſe; mais » nous aſſurez le camp, & nous vous por- » terons les armes : proteſtant que ſi, après » cette déclaration, en autres lieux vous » écrivez, ou dites paroles qui ſoient con- » tre notre honneur, que la honte du délai » du combat en ſera vôtre; vu que venant » audit combat, c'eſt la fin de toutes écri- » tures. Fait en notre bonne ville & cité » de Paris, le vingt-huitieme jour de Mars, » l'an 1527 avant Pâques. FRANÇOIS. »

Tous ces défis, dit Mézerai, ne furent que de belles piéces de théâtre.

L'an 1055, Henri I, roi de France, avoit fait une pareille propoſition à l'empereur Henri III. Elle demeura ſans effet; & on loua également la prudence de l'un & le courage de l'autre.

En 1110, Louis VI fit un ſemblable défi à Henri, duc de Normandie & roi d'Angleterre, voulant qu'un combat de corps à corps prévînt une guerre qui alloit commencer par une bataille. Les deux armées approuvoient fort la propoſition, & firent même la plaiſanterie de choiſir pour le champ de bataille un pont tremblant qui menaçoit ruine.

En 1340, Edouard III, roi d'Angle-

terre, défia Philippe de Valois; on lui répondit: « Un ſeigneur ne doit jamais ac-» cepter un défi de la part de ſon vaſſal; » & on ne fit point de réponſe à un ſecond cartel qu'il envoya.

[1528.]

Verrazani & Jacques Cartier font des découvertes dans l'Amérique ſeptentrionale, ſous les auſpices de François I, qui diſoit plaiſamment: « Quoi! les rois d'Eſ-» pagne & de Portugal partagent tranquil-» lement entr'eux le Nouveau-Monde, ſans » m'en faire part! Je voudrois bien voir » l'article du teſtament d'Adam, qui leur » legue l'Amérique. » Les François ne commencerent qu'en 1604 à y former des établiſſemens.

[1529.]

La reine-mere Louiſe de Savoie, & Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-bas, ſe rendent à Cambrai, où elles reglent ſeules la paix entre François I & Charles-Quint. Ce traité fut appelé LA PAIX DES DAMES; les alliés y furent preſque comptés pour rien; ce qui fit dire à André Gritti, doge de Veniſe: « La ville de » Cambrai eſt le purgatoire des Vénitiens, » où les empereurs & les rois de France » leur font expier les fautes qu'ils ont faites

» en s'alliant avec eux. » C'étoit auſſi à Cambrai que Louis XII & l'empereur Maximilien avoient fait une ligue pour le renverſement de la république de Veniſe.

[1530.]

* Les ſciences recueillirent les premiers

* Un de ceux qui avoient piqué davantage le zele de François I, c'étoit le fameux Eraſme. Dès les premieres années du regne de ce prince, Etienne Poncher, évêque de Paris, Guillaume Petit, confeſſeur du roi, Guillaume Cop, premier médecin, & Guillaume Budé, furent les agens de la négociation. « Quelle gloire pour » vous, écrivoit-on à Eraſme, d'être recherché » à titre de doctrine par le plus grand des rois, » par François I, ce prince ſi aimable, ſi décent » dans ſes manieres, & ſi généreux ! Il a deſſein » d'immortaliſer ſon nom par un établiſſement » utile aux lettres. Il s'entretient ſouvent avec » nous des moyens de faire fleurir les ſciences. Il » nous charge d'attirer dans ſes Etats, des hommes » éminens en doctrine. Nous nous ſommes flattés » de vous ramener à Paris, où vous avez étudié ſi » long-tems. Toute la cour vous ſouhaite, & le » roi peut-être vous écrira lui-même. »

Budé, auteur de cette lettre, diſoit en badinant à Eraſme, qu'il avoit tous les GUILLAUMES dans ſes intérêts. Eraſme répondoit que les gens de ce nom lui avoient toujours été favorables, & il le prouvoit par une longue induction. Du reſte, il s'excuſa de faire la démarche qu'on ſouhaitoit de lui. Il ſe propoſoit de ranimer les lettres dans ſa patrie; & il eut, dans l'univerſité de Louvain, la

fruits de la paix ; & François I y trouva le glorieux titre de PERE DES LETTRES ,

direction d'un collège auſſi appelé DES TROIS LANGUES. C'étoit le nom que l'on deſtinoit d'abord à l'établiſſement que le roi de France projettoit de faire à Paris, parce que l'on devoit y enſeigner l'hébreu, le grec & le latin. Malgré les idées que l'on peut avoir aujourd'hui ſur ces trois langues, il n'en eſt pas moins vrai qu'elles ſeules ont établi le regne des belles-lettres ſur les débris de la barbarie ; qu'elles ſeules ont formé ces hommes polis, ces écrivains célebres, ces bons critiques, ces vrais ſçavans qui ſont la gloire du ſiécle où ils ont vécu, & que, dans tous les tems, elles ſeules ont inſpiré, fixé & perfectionné le bon goût.

Ce fut vers le commencement de 1530, que François I nomma les profeſſeurs de ſon nouveau college, qu'on appela dès-lors le College royal. Le mérite de ces maîtres célebres attira une multitude d'auditeurs dont les noms, pour la plûpart, rappellent tout ce qu'il y a de plus illuſtre dans l'hiſtoire littéraire du ſeizieme ſiécle.

On croit devoir mettre ici en parallele ce que fit Louis XIV, dans une occaſion à peu près ſemblable.

Il finiſſoit ainſi, le 23 Mars 1663, une de ſes dépêches au comte d'Eſtrades, ſon ambaſſadeur en Hollande : « Je finis .... par un ordre à l'exé-» cution duquel vous me ferez plaiſir d'apporter » grande application. Prenez ſoin de vous enqué-» rir, (ſans qu'il paroiſſe que je vous aye écrit, » mais comme par votre ſimple curioſité,) quelles » ſont, dans toute l'étendue des Provinces-Unies, » & même dans les autres Pays-bas de la domi-

qu'il ſe faiſoit un honneur de porter. Il attiroit auprès de ſa perſonne le plus de

» nation du roi d'Eſpagne, les perſonnes les plus in-
» ſignes, & qui excellent notablement par-deſſus
» les autres, en tout genre de profeſſions & de ſcien-
» ces, & de m'en envoyer une liſte bien exacte,
» contenant les circonſtances de leur naiſſance, de
» leurs richeſſes, & de leur pauvreté; du travail
» auquel elles s'appliquent, & de leurs qualités.
» L'objet que je me propoſe en cela, eſt d'être
» inſtruit de ce qu'il y a de plus excellent & de
» plus exquis dans chaque pays, en quelque
» profeſſion que ce ſoit, pour en uſer après,
» ainſi que je l'eſtimerai à propos pour ma gloire
» & pour mon ſervice; mais cette propoſition
» doit être faite avec grande circonſpection &
» exactitude, ſans que ces perſonnes-là même,
» ni aucune autre, s'apperçoivent de mon deſſein
» ni de votre recherche. »

La même année, ce prince fit écrire cette lettre à Iſaac Voſſius:

« Quoique le roi ne ſoit pas votre ſouverain,
» il veut néanmoins être votre bienfaiteur, &
» m'a commandé de vous envoyer la lettre de
» change ci-jointe, comme une marque de ſon
» eſtime, & un gage de ſa protection. Chacun
» ſçait que vous ſuivez dignement l'exemple du
» fameux Voſſius, votre pere, & qu'ayant reçu
» de lui un nom qu'il a rendu illuſtre par ſes écrits,
» vous en conſervez la gloire par les vôtres. Ces
» choſes étant connues par ſa majeſté, elle ſe
» porte avec plaiſir à gratifier votre mérite; & j'ai
» d'autant plus de joie qu'elle m'ait donné ordre
» de vous le faire ſçavoir, que je puis me ſervir
» de cette occaſion pour vous aſſurer que je ſuis

ſçavans qu'il pouvoit : il animoit leurs travaux, & les récompenſoit en roi. Il avoit même la coutume de faire quelques pas vers eux, par honneur, la premiere fois qu'ils lui étoient préſentés. Il raſſembloit de toutes parts des manuſcrits curieux, dont il enrichit cette bibliotheque, devenue, dit Mézerai, « le plus rare tréſor des » rois de France. » Il établit une imprimerie royale ; fonda le college royal ; y mit des profeſſeurs pour les langues, les mathématiques, la médecine ; & ce ne fut plus une honte pour la nobleſſe Françoiſe de ſçavoir autre choſe que manier un cheval & des armes. François I en France, Léon X à Rome, les Médicis à Florence, eurent l'avantage d'accueillir les arts & les ſciences exilés de la Grece, & partagerent entr'eux la gloire de les faire refleurir dans l'Occident, & de fixer une époque à jamais mémorable.

[1535.]

Pour réparer un attentat commis par des Luthériens contre le ſaint Sacrement, François I, tenant un flambeau à la main, aſſiſta, avec toute ſa cour, à une proceſſion qu'il

» Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant » ſerviteur. COLBERT. »

« A Paris, ce 21 Juin 1663. »

avoit

avoit fait ordonner par l'évêque de Paris, & après laquelle il exprima si bien les sentimens dont il étoit pénétré : « Ne soyez » point surpris, dit-il, que je me fasse voir » aujourd'hui si différent de ce que j'avois » coutume de paroître dans les autres assem- » blées.... Alors je me souvenois de la » qualité de Maître & de Souverain, dont » il me convenoit de soutenir les droits & » l'appareil en présence de mes sujets. Au- » jourd'hui qu'il est question des intérêts » du Roi des Rois, je ne me regarde que » comme un sujet & un serviteur, parta- » geant avec vous les titres & les devoirs » de la dépendance qui nous attache tous » à Dieu, &c. &c. »

[1536.]

L'amiral de Brion quitte son camp entre Turin & Chivas, gagne les bords de la Doire, riviere profonde & rapide, sur laquelle il se proposoit de jeter un pont, & trouve les ennemis disposés à lui disputer le passage. A cette vue, le courage des François s'enflamme ; ils oublient les fatigues d'une marche pénible, & demandent qu'on leur permette de voler à l'ennemi. L'amiral veut qu'on attende au lendemain, & que le pont soit jeté : de nouveaux cris se font entendre ; Brion y voit un heureux présage de la victoire : « Allez donc, dit-

» il, & que cette ardeur ne ſe démente » point. » Toute l'armée, compoſée de ſeize mille hommes, ſe précipite dans la riviere, la paſſe à la nage, & paroît à l'autre bord dans le plus bel ordre. Les ennemis étonnés ſe retirent en déſordre, & gagnent Verceil.

Un ſoldat François s'étoit ſéparé de ſa troupe, pour aller prendre un bateau qu'il avoit apperçu du côté des ennemis. Il arrive à la nage, malgré les coups d'arquebuſe qu'on lui tire ſans ceſſe, détache le bateau, & l'amene à l'amiral, qui lui donne un anneau d'or en préſence de toute l'armée.

[1536.]

Après une longue ſuite de négociations inutiles, la guerre recommence entre François I & Charles-Quint : une armée nombreuſe eſt ſur le point de pénétrer en France par le Piémont ; l'empereur en fait la revue, & demande à la Roche-du-Maine ce qu'il en penſe ? L'officier François répond : « Je la trouve plus belle que je » ne voudrois ; mais, ſi Votre Majeſté » paſſe les monts, le roi mon maître » lui en fera voir une plus belle encore ; » & ſi vous aviez le bonheur de la dé- » faire, vous en trouveriez, quinze jours » après, une autre bien plus nombreuſe. »

L'empereur lui dit qu'il va visiter les Provençaux, qui sont ses sujets : « Je vous » assure, répondit-il, que vous les trou» verez fort désobéissans. » La conversation continue avec une égale liberté, & Charles-Quint demande combien il y a de journées du lieu où ils sont jusqu'à Paris ? « De journées ? reprend la Roche» du-Maine ; si, par journées, vous en» tendez des batailles, je vous assure qu'il » y en aura au moins douze, sinon qu'à » la premiere on ne rompe la tête à l'a» gresseur.» Cette réponse fit sourir l'empereur ; « & lui dit quelqu'un des assis» tans qui connoissoit ledit la Roche-du» Maine : Je vous avois bien dit, Sire, » qu'il sçauroit vous dire quelque chose, » s'il vouloit. »

[1536.]

Une armée pénétroit en même tems dans la Picardie, où elle voulut surprendre la petite ville de Saint-Riquier. Les femmes suivirent leurs maris sur les remparts, & donnerent mille preuves de courage. Les unes étoient armées de piques ou d'épées, les autres jetoient à grands flots de l'eau bouillante & de la poix fondue. Elles eurent enfin la gloire de forcer les assiégeans à la retraite, après leur

avoir enlevé deux enseignes & quelques piéces d'artillerie.

[1536.]

Henri, duc d'Orléans, devenu Dauphin par la mort de son frere ainé, qu'on disoit avoir été empoisonné, apprend que l'empereur se propose d'attaquer l'armée Françoise campée dans le Comtat d'Avignon : il fait les plus vives instances auprès du roi, pour obtenir la permission d'aller combattre ; il emploie le crédit des ministres, des courtisans, & du maréchal de Montmorenci, qu'il sollicitoit par ses lettres. Le monarque, enchanté de toutes ces démarches, ne s'y opposoit qu'autant qu'il le falloit pour faire éclater davantage l'empressement du jeune prince ; il se rend enfin, & lui dit : « Je suis ravi, » mon fils, de voir en vous tant de cou- » rage ; une si belle ardeur pour la gloire » vous convient parfaitement. Je vous or- » donne seulement de suivre en tout les » avis du maréchal de Montmorenci, & » de lui dire, en arrivant, que vous ne » venez pas pour commander, mais pour » apprendre de lui à commander. Vous » direz aux autres généraux, que vous » espérez faire avec eux un bon appren- » tissage du métier de la guerre. Rendez- » vous humain, honnête, familier à l'é-

» gard de tout le monde ; étudiez vos » manieres, & faites enſorte de vous faire » également aimer & eſtimer des trou- » pes. »

Peu de tems après, François I ſe rendit lui-même au camp ; mais l'empereur reprit le chemin de l'Italie, avec ſon armée qui étoit diminuée de vingt mille hommes, & s'embarqua pour l'Eſpagne, où il n'arriva qu'après une navigation orageuſe, pendant laquelle il perdit ſix galeres & deux gros vaiſſeaux qui portoient ſon buffet & ſon écurie. Les plaiſans diſoient que l'empereur étoit « allé enterrer en Eſpagne » ſon honneur mort en France. » En partant pour cette expédition, il avoit dit à Paule Jove, ſon hiſtorien, qu'il fît proviſion d'encre & de papier, qu'il alloit lui faire bien de la beſogne.

[1537.]

Le cardinal Jean de Lorraine étant à la meſſe du roi, un filou de fort bonne mine entreprit de le voler ; mais, s'appercevant que le roi le regardoit, il lui fit ſigne de la main de ne rien dire. François I crut que ce n'étoit qu'une plaiſanterie, ſourit au filou, en admirant ſa dextérité ; & , après la meſſe, il demanda quelque argent à emprunter au cardinal, qui fut fort ſurpris de ne point trouver ſa bourſe.

Après avoir joui de son embarras, le roi lui conta toute l'aventure, & ordonna que celui qui avoit fait ce tour rendît l'argent & gardât la bourse; ne voyant personne se présenter; « Monsieur le car-» dinal, dit-il, j'en suis fâché; mais, » foi de gentilhomme, c'est la premiere » fois qu'un larron m'a voulu faire compa-» gnon de son vol. »

[1537.]

Au siége de Turin par les impériaux, la garnison Françoise préféra toutes les horreurs de la famine la plus cruelle, à une capitulation même honorable, qu'elle auroit pu obtenir: « Ainsi demeurerent plu-» sieurs jours désespérés de leurs vies; » toutefois ne se voulurent jamais rendre, » aimant mieux là mourir comme chiens » attachés, que de perdre une demie-» heure d'honneur, & de ne faire le de-» voir que requéroit leur fidélité. » Ils eurent le bonheur d'être secourus.

[1538.]

François I donne à Vieilleville, depuis maréchal de France, la compagnie de gendarmerie que commandoit Châteaubriant; sur le refus qu'en fait cet officier, le roi lui demande en quelle occasion il veut obtenir un grade aussi honorable que

celui-là ? « Le jour d'une bataille, répond » Vieilleville, après que Votre Majesté » aura vu de mon mérite. Mais à cette » heure, si je la prenois, tous mes com- » pagnons tourneroient cet honneur en » risée, & diroient que vous m'en auriez » pourvu en la seule considération que » j'étois parent de feu M. de Château- » briant ; & j'aimerois mieux mourir que » d'être poussé à quelque grade que ce soit » par une autre faveur que de mon ser- » vice. »

[1539.]

La ville de Gand se révolte contre Charles-Quint, & députe vers le roi de France, pour se mettre sous sa protection, & lui offrir de le rendre maître des Pays-bas. François I rejette ces offres, en avertit l'empereur, & lui offre un passage libre pour aller châtier les rebelles. Triboulet, fou de la cour, avoit écrit sur ses tablettes, que Charles-Quint étoit plus fou que lui, de s'exposer à passer par la France. « Mais, lui dit François I, si je » le laisse passer sans lui rien faire, que » diras-tu ? — Cela est bien aisé, reprend » Triboulet ; j'effacerai son nom, & j'y » mettrai le vôtre. »

[1539.]

Un seigneur de la cour venoit de perdre

un procès considérable ; le roi lui demanda quel arrêt on avoit rendu dans son affaire ? « J'étois venu en poste, dit-il, » pour assister au jugement de mon pro» cès ; à peine suis-je arrivé, que votre » cour de parlement m'a débotté. --- Vous » a débotté, reprend le roi ? qu'entendez» vous par-là ? --- Oui, Sire, m'a dé» botté, puisque l'on s'est servi de ces » termes : *Dicta curia debotavit & debotat* » *dictum actorem.* --- Je vous entends, dit » le roi. » Il sçavoit qu'il naissoit souvent des difficultés sur l'intelligence des mots latins alors en usage, ce qui donnoit lieu à de nouveaux procès ; & l'article cent onzieme d'une ordonnance rendue cette année, porta que « dorénavant tous ar» rêts .... soient prononcés, enregistrés » & délivrés aux parties en langage ma» ternel François, & non autrement. »

[1539.]

Charles-Quint est reçu à Paris avec les plus grands honneurs, & n'en desiroit pas moins vivement de se tirer au plutôt des mains du roi. Dans une conversation où se trouvoit la comtesse d'Etampes, François I dit à l'empereur : « Voyez-vous, » mon frere, cette belle dame ? Elle est » d'avis que je ne vous laisse point sortir » de Paris, que vous n'ayez révoqué le

» traité de Madrid. — Si l'avis eſt bon, il » faut le ſuivre, répond Charles-Quint; » &, dès le lendemain, il fait cette galanterie à la comteſſe, qui tenoit la ſerviette tandis qu'il ſe lavoit les mains : il tire de ſon doigt un diamant d'un très-grand prix, & le laiſſe tomber; la comteſſe le releve pour le lui rendre : « Non, madame, lui » dit-il, il eſt en trop belle main pour le » reprendre, je vous prie de le garder » pour l'amour de moi; » &, quelque inſtance qu'elle lui fît, juſqu'à le lui renvoyer, il ne voulut jamais le recevoir. On comprit aiſément le motif de cette libéralité; mais le roi avoit des procédés trop francs & trop ſinceres pour laiſſer un juſte ſujet d'appréhenſion. Lui ſeul eut lieu de s'en repentir, par l'abus que l'empereur fit de la confiance avec laquelle il s'étoit expliqué ſur le compte de Henri VIII, roi d'Angleterre; ce qui attira une nouvelle guerre à la France. Charles-Quint diſoit « qu'il n'avoit vu qu'un homme en » France, qui étoit le roi de Navarre. » Il parloit de Henri d'Albret, aïeul maternel de Henri IV.

[1540.]

François I, voyant que l'art de ſes médecins échouoit contre une maladie dont il étoit attaqué, pria l'empereur Charles-

Quint de lui envoyer un médecin Juif. (Ceux de cette nation étoient les plus eſtimés, depuis plus de deux cens ans.) On lui envoya un Iſraélite converti; mais le roi n'en voulut point, & fit venir de Conſtantinople un Juif endurci dans ſa croyance. Celui-ci lui rendit la ſanté avec du lait d'âneſſe.

[1541.]

Le ſeigneur de Tallart avoit aſſaſſiné Jean Deſmarets. L'aïeul de celui-ci alla ſe jeter aux pieds du roi, & le conjurer de venger cette mort : « Levez-vous lui » dit-il, il n'eſt pas néceſſaire de ſe mettre » à genoux pour me demander juſtice; je » la dois à tous mes ſujets : à la bonne » heure, ſi c'étoit une grace. »

[1542.]

François I, voulant ſe moquer de la vanité avec laquelle l'empereur Charles V mettoit dans toutes ſes dépêches une multitude de titres, prit ceux-ci en lui écrivant : « François, premier gentilhomme » de France, ſeigneur de Vanvres & de » Gentilly. »

[1542.]

Au ſiége de Perpignan, par le Dauphin, (Henri II,) les Eſpagnols, dans

une ſortie, ſe ſaiſiſſent d'une des principales batteries ; Charles de Coſſé, qui fut le maréchal de Briſſac, la reprend, lui ſeptieme ; le dauphin s'écrie avec admiration : « Si je n'étois pas ce que je ſuis, » je voudrois être le colonel Briſſac. »

Pendant ce même ſiége, un parti Italien enleve un grand nombre de dames Eſpagnoles. Leurs maris prétendent qu'on doit les relâcher ſans rançon : François I, ſans examiner la choſe, donne aux Italiens la ſomme qu'ils pouvoient exiger, & renvoie les dames avec toutes les précautions & les ſûretés convenables.

[1543.]

Le roi ſe rend à la Rochelle pour appaiſer une ſédition excitée par un nouvel impôt ſur le ſel. La ſeule préſence du monarque fait tout rentrer dans le devoir, & la ville accepte avec joie la condition de payer une ſomme de deux cens mille francs, qui devoit ſervir de récompenſe au garde des ſceaux, François de Montholon : celui-ci remet la ſomme aux habitans, pour fonder un hôpital.

[1543.]

Au ſiége de Landrecy, M. de Briſſac eſt commandé pour attaquer un des quartiers du camp, & y jeter l'alarme ; ce

qui fut exécuté avec autant de courage que de prudence : ce ſeigneur eſt pris deux fois, & deux fois délivré par ſes gens : le roi, le voyant revenir couvert de ſueur, lui préſente à boire, & le comble de louanges ſur le ſuccès de cette entrepriſe.

Après la levée du ſiége, François I fut ſi ſatisfait de la conduite des commandans & de la garniſon, qu'il récompenſa tous les officiers, & donna aux ſoldats les privileges de la nobleſſe leur vie durant.

[1544.]

La campagne ne pouvoit commencer en Piémont avec quelque ſuccès, ſans une bataille ; & les François avoient ordre d'éviter tout combat un peu important. On dépêcha Montluc pour repréſenter au roi la néceſſité d'en venir aux mains. Ce guerrier n'étoit point encore élevé à aucun des grades militaires qui, de ſimple ſoldat, le firent parvenir au bâton de maréchal de France. Il fut admis au conſeil qui ſe tint ſur la demande qu'il venoit faire, & ne pouvoit ſe contenir en voyant que tous les avis lui étoient contraires. Le roi s'en amuſoit beaucoup : il lui accorde enfin la permiſſion de parler. Montluc s'en acquitte avec beaucoup d'eſprit, & d'autant plus d'aſſurance, que M. le dauphin, placé derriere le fauteuil du roi,

l'animoit par des ſignes d'approbation : « Ces meſſieurs, qui ont parlé avant moi, » diſoit-il, ont raiſon d'avancer que ſi » nous perdons la bataille, nous perdons » tout ; mais ils n'ajoutent pas que ſi nous » la gagnons, nous gagnons tout.... Fiez-» vous en nous, Sire, & comptez qu'on » ne défait point une armée qui eſt dans la » diſpoſition où je vous aſſure qu'eſt la » vôtre. » Le roi répond : « Allez, com-» battez au nom de Dieu. » Le comte de Saint-Pol dit, en ſortant, à Montluc : « Fou » enragé que tu es, tu vas être cauſe du » grand bien ou du grand mal qui puiſſe » arriver au roi. --- Monſieur, répond » Montluc, ſoyez en repos, & aſſurez-» vous que la premiere nouvelle que vous » recevrez, c'eſt que nous les avons fri-» caſſés, & nous en mangerons ſi nous » voulons. »

Un inſtant après, le roi prend Montluc par le bras, & lui dit : « Montluc, recom-» mande-moi à mon couſin d'Anguien & » à tous mes capitaines : dis-leur que c'eſt » ma grande confiance dans leurs talens, » qui me fait conſentir à leur volonté : » qu'ils combattent donc, puiſqu'ils le » veulent ; mais qu'ils vainquent. --- Voilà, » Sire, répond Montluc, un nouvel ai-» guillon pour leur courage ; j'exécuterai » vos ordres, & ils rempliront vos eſpé-

» rances. » La nouvelle de la permiſſion accordée à Montluc fait déſerter la cour ; toute la jeune nobleſſe ſe rend en Piémont, & y rend d'abord un ſervice eſſentiel, en conſacrant au paiement des troupes l'argent qu'elle pouvoit avoir.

Le combat ſe livre auprès de Cériſoles, & les François, vainqueurs, n'y perdent que deux cens hommes ; les vaincus laiſſent ſur le champ de bataille dix à douze mille morts, trois mille priſonniers, une partie de leur artillerie, & toutes les proviſions de guerre & de bouche.

Le comte d'Anguien, qui commandoit l'armée Françoiſe, « eſſaya deux fois, dit » Montagne, de ſe donner l'épée dans la » gorge, déſeſpéré de la fortune du com- » bat, qui ſe porta mal à l'endroit où il » étoit, & cuida, par précipitation, ſe » priver d'une ſi belle victoire. »

[1545.]

Le duc d'Orléans, troiſieme fils de François I, âgé de vingt-quatre ans, arrive au camp du roi ſon pere, entre Abbeville & Montreuil. Une maladie contagieuſe régnoit dans ce canton. Le prince, voulant ſe moquer de ceux qui craignoient la peſte, alla avec d'autres jeunes gens dans une maiſon où huit perſonnes étoient mortes depuis peu. Ils renverſerent les lits, ſe

couvrirent de la plume qu'ils en tiroient, & coururent, pour ſe divertir, dans un quartier du camp; ce qui les échauffa beaucoup. Le duc but un verre d'eau, ſe coucha, &, deux heures après, ſe mit à crier: « Je ſuis malade, c'eſt la peſte; » j'en mourrai. » On lui fit des remedes qui parurent réuſſir; mais, le quatrieme jour de la maladie, il demanda les ſacremens & la grace de voir le roi. François I ſe rendit auprès du malade, malgré les repréſentations de toute ſa cour; &, dès qu'il parut, le jeune prince lui dit: « Ah! » mon ſeigneur, je me meurs; mais, puiſ- » que je vois votre majeſté, je meurs con- » tent: » il expira l'inſtant d'après. Le roi jeta un grand cri, s'évanouit; &, revenu à lui, il ordonna, excepté aux officiers de ſervice, de n'approcher que de deux lieues de l'endroit où il étoit.

[1545.]

Dans une eſcarmouche entre les François & les Anglois, François de Lorraine, duc d'Aumale, ſi connu depuis ſous le nom de duc de Guiſe, reçoit au viſage un coup de lance, dont le fer lui entre fort avant entre l'œil & le nez, & demeure dans la plaie: il ſe tint ferme ſur ſes étriers, & guérit de ſa bleſſure, contre toute eſpérance. En 1575, ſon fils Henri, duc de

Guiſe, fut bleſſé d'un coup de piſtolet au viſage, dont il guérit fort heureuſement : il ne lui en reſta que la cicatrice, & le ſurnom de BALAFRÉ, dont il ne s'offenſoit point. On voit, à la ville d'Eu, ſon mauſolée avec ſa ſtatue & celle de ſon épouſe. Dans le bloc de marbre choiſi pour la ſtatue de la ducheſſe, il s'eſt trouvé une veine qui repréſente une BALAFRE ſur la joue, & qui auroit produit l'effet le plus heureux, ſi ce bloc eût été deſtiné pour la ſtatue du duc. Le ſculpteur en fut malade de chagrin.

[1546.]

Montluc obtient la permiſſion d'attaquer un fort auprès de Boulogne; il place les ſergens à la tête de ſa troupe, & s'avance en diſant : « Compagnons, vous ſçavez » ce que je ſçais faire. Voyez-vous cette » enſeigne des ennemis plantée ſur la cour- » tine ? il faut l'aller prendre. Si, en y » allant, quelqu'un de vous recule, je lui » coupe les jarrets. Soldats, coupez les » miens, ſi je ne vous donne l'exemple. » Auſſi-tôt le fort eſt attaqué & emporté.

[1547.]

François meurt d'un ulcere cauſé par ſon incontinence. Il avoit donné au dauphin les avis les plus ſages, ſur-tout en lui repréſentant

représentant fortement « que les fils doi-» vent imiter les vertus de leurs peres, & » non pas leurs vices; que les François, » étant le meilleur peuple qui fût au » monde, méritoient d'autant plus d'être » bien traités, qu'ils ne refusoient rien à » leur roi dans ses besoins. » Malgré les dépenses nécessaires pendant trente années de guerre; malgré la magnificence introduite dans les meubles & dans les bâtimens; malgré les grandes récompenses accordées aux guerriers & aux sçavans, François I laissa en mourant son domaine entiérement dégagé; quatre cens mille écus d'or dans ses coffres, & un quart de son revenu prêt à y entrer. Son successeur laissa l'Etat chargé de quinze ou seize millions de dettes. On reprochoit cependant à ce prince de trop grandes libéralités à l'égard de ses favoris, ce qui donna lieu à ce distique :

Sire, si vous donnez pour tous à trois ou quatre,
Il faut donc que pour tous vous les fassiez combattre.

La magnificence suivit le monarque jusqu'au tombeau : ses funérailles se firent avec une pompe extraordinaire; onze cardinaux y assistèrent, ce qu'on n'avoit jamais vu. Il fut proclamé, par cri public, dans la salle du palais : « Prince clément

» en paix, victorieux en guerre, Pere & » Restaurateur des bonnes lettres & des » arts libéraux. »

* Pierre du Châtel, évêque de Mâcon, prêcha deux fois le panégyrique de François I; la premiere, à Notre-Dame; & la seconde, à Saint-Denis. En louant les vertus chrétiennes de ce prince, « il dit » qu'il y avoit tout lieu d'espérer que les » miséricordes de Dieu, à son égard, au- » roient été complettes, & que son ame » seroit allée tout droit au ciel. » La faculté de théologie de Paris, scandalisée d'une louange qu'elle regardoit comme une atteinte portée au dogme du purgatoire, députa quelques docteurs pour en faire des reproches à l'évêque de Mâcon, qui étoit, avec la cour, à Saint-Germain-en-Laye. Un maître d'hôtel, nommé Mendoze, Espagnol, & diseur de bons-mots, jugea que la présence de ces députés ne pouvoit qu'être importune dans la circonf-

* On étoit dans l'usage de faire prononcer les oraisons funebres par un même orateur, à Notre-Dame & à Saint-Denis. Il paroît que ce n'étoit qu'un même discours, partagé en deux, & que l'orateur prononçoit la premiere partie dans une église, & la seconde dans l'autre. C'est ainsi que Jérôme de la Rovere, évêque de Toulon, prononça l'oraison funebre aux obsèques du roi Henri II.

tance préſente. Il commença par les faire dîner ; enſuite il leur parla de l'objet qui les amenoit, & leur dit : « Vous voyez, » meſſieurs, combien on eſt occupé ici ; » le tems n'eſt pas propre pour agiter ces » matieres : mais je ne laiſſerai pas de » vous dire que j'ai fort bien connu le » caractere du feu roi mon maître ; c'étoit » un homme qui ne s'arrêtoit gueres en un » lieu, lors même qu'il y étoit à ſon aiſe. » Suppoſé donc qu'il ſoit allé en purga- » toire, je crois qu'il n'y ſera pas reſté » long-tems, & qu'il n'y aura fait que » paſſer, ou tout au plus goûter le vin en » paſſant. »

L'hiſtorien qui rapporte ce fait, ajoute que cette plaiſanterie, un peu libre, eut toutefois le bon effet de redreſſer les docteurs, & de leur faire connoître qu'ils formoient là une querelle à pure perte, où ils auroient tous les rieurs contre eux.

HENRI II.

[1547.]

HENRI II, âgé de vingt-neuf ans, monte ſur le trône, le trente & unieme de Mars, qui étoit le jour de ſa naiſſance. Son regne commença & finit par un combat ſingulier. Il perdit la vie dans un tournoi, en rompant une lance avec le ſeigneur de Montgommeri : à peine eſt-il roi, qu'il permet un de ces duels ſi communs dans notre hiſtoire. Guy Chabot-Jarnac avoit donné un démenti à François Vivonne-la-Châtaigneraie : celui-ci propoſe le combat : Henri II l'accorde, fait dreſſer les lices, & veut en être ſpectateur avec toute ſa cour. Il eſpéroit que la Châtaigneraie, ſon favori, remporteroit l'avantage ; mais il eſt renverſé d'un coup de revers que Jarnac lui porte au jarret. Honteux d'être vaincu ſous les yeux de ſon roi, la Châtaigneraie refuſe tous les ſecours qu'on lui préſente, & meurt peu de jours après.

Henri II en fut ſi touché, qu'il jura ſolennellement de ne jamais permettre ces ſortes de combats. Deux ans après, il aſſigna à Daguerre un champ de bataille.

[1548.]

Henri II fit tirer ſon horoſcope : on lui prédit qu'il ſeroit tué en duel. Le prince ſe tourna vers le connétable Anne de Montmorenci, & lui dit : « Voyez, mon compere, voyez quelle mort m'eſt prédiſagée ! — Ah ! Sire, répond le connétable, voulez-vous croire ces marauts qui ne ſont que menteurs & bavards ? Faites-moi jeter cela au feu. — Pourquoi, reprend le roi ? ils diſent quelquefois vrai : d'ailleurs, j'aimerois autant mourir de ce genre de mort que d'un autre, pourvu que je meure de la main d'un brave homme. » Auſſitôt il ordonne à M. de Laubeſpine, ſécrétaire d'état, de lui conſerver ſon horoſcope. Il y a plus que de l'apparence que ces horoſcopes ſont des piéces faites après coup.

[1549.]

Mort de la reine Marguerite de Valois, ſœur de François I, épouſe de Henri d'Albret, roi de Navarre. Elle étoit ſçavante, & protégeoit les gens de lettres. Elle avoit fait pluſieurs piéces de théâtre : « Myſteres & Farces : la Nativité de J. C. l'Adoration des trois Rois : les Innocens : le Déſert : la Farce de Trop. Prou. Peu. Moins, &c. »

[1549.]

Premier édit qui fixe les bornes de la ville de Paris : on venoit s'y réfugier pour ne point payer LES TAILLES que les guerres avoient fait augmenter. On craignoit alors que la capitale, devenue trop grande, ne ruinât le reste du royaume. Elle s'étoit accrue de plus de moitié, en 1672, que Louis XIV renouvela les défenses de trop étendre les limites de Paris, « parce qu'il étoit à craindre que cette » ville, parvenue à cette excessive gran- » deur, n'eût le même sort des plus puis- » santes villes de l'antiquité, qui avoient » trouvé en elles-mêmes le principe de leur » ruine, étant très-difficile que l'ordre & » la police se distribuent commodément » dans toutes les parties d'un si grand » corps. »

[1550.]

On vit, pour la premiere fois, une femme condamnée à être pendue. Elle étoit vêtue d'une longue robe liée au-dessous des genoux. La nouveauté du spectacle attira une foule prodigieuse de peuple. On n'avoit point encore connu ce supplice pour les femmes.

[1551.]

La guerre recommence en Piémont ; les

Eſpagnols forment le ſiége de Bene. Le maréchal de Briſſac en propoſe la défenſe à Montluc, qui lui dit : « Que ferai-je » dans une ville où les ſoldats mourront » de faim dans trois jours ? Je ne ſçais » pas faire de miracles. --- Si je vous ſça- » vois dans la place, répond le maré- » chal, je la croirois ſauvée : en tout cas, » vous obtiendrez une capitulation hono- » rable. --- Que dites-vous là, monſieur ? » reprend Montluc ; j'aimerois mieux être » mort que de voir mon nom en de pa- » reilles écritures. » Cependant Montluc ſe laiſſe gagner ; il entre dans la place, & fait lever le ſiége.

[1552.]

Pendant la conquête du duché de Luxembourg, qui ſe fit en moins de trois ſemaines, par le roi en perſonne ; ce prince ménageoit ſi peu ſa vie & ſa ſanté, que le connétable de Montmorenci crut devoir lui dire : « Ah ! Sire, ſi vous continuez » cette vie, il ne faut plus que nous » faſſions d'état de roi, non plus que d'un » oiſeau ſur la branche, & qu'ayons une » forge neuve, pour en forger tous les » jours de nouveaux, ſi les autres veulent » faire tout de même que vous.

[1552.]

Charles-Quint leve le ſiége de Metz,

qu'il étoit venu faire en personne, avec une armée de plus de cent mille hommes. François de Lorraine, duc de Guise, avoit défendu la ville avec l'élite de la nation, pendant soixante-cinq jours. Le prince de la Roche-sur-Yon, poursuivant les restes de l'armée impériale, joint quelques compagnies de cavalerie, & leur présente le combat. L'officier qui les commande se retourne, & lui dit : « Eh ! comment voulez-» vous que nous ayons la force de com-» battre ? Vous voyez qu'il ne nous en » reste pas assez pour fuir. » Le prince, touché de compassion, laisse ces malheureux continuer leur retraite.

[1552.]

On frappa des médailles pour éterniser la mémoire de la délivrance de Metz : ce sont les premieres où l'on voit que la France commençoit à mettre dans ces sortes de monumens le bon goût de l'antiquité.

On en fit aussi de satiriques contre Charles-Quint : la plus célebre de toutes représentoit la devise de l'empereur, qui étoit les colomnes d'Hercule, avec ce mot latin *Ultrà*, pour faire entendre que, par son expédition en Afrique, il avoit poussé ses conquêtes au-delà des colomnes d'Hercule. On ajouta au corps de la devise une aigle enchaînée & attachée aux colomnes,

avec ces mots : *Non ultrà Metas*. L'équivoque du mot *Metas* devenoit très-piquante pour l'empereur, parce qu'elle signifioit également la ville de Metz & les colomnes d'Hercule.

[1553.]

* Jeanne d'Albret, épouse d'Antoine

---

* Henri, roi de Navarre, avoit d'autant plus d'impatience de voir des enfans à la princesse Jeanne, sa fille, qu'elle avoit déja perdu deux princes, dont l'un s'appeloit duc de Beaumont, & l'autre comte de Marle. « Mais ces deux beaux » princes ne purent être élevés ; ains par un grand » inconvénient, moururent en bas âge : à ſça- » voir le duc de Beaumont ayant été mis ès » mains de la baillive d'Orléans, qui fut grand- » mere du maréchal de Matignon, laquelle fai- » ſoit ſa réſidence en ladite ville, étant fort âgée » & frilleuſe extrêmement. Selon qu'elle, pour » ſa condition, ſe tenoit clauſe, & tapiſſée de » toutes parts avec un grand feu, elle en faiſoit » encore plus à l'endroit de ce petit corps de » prince, le faiſant haleter & ſuer de chaleur à » toute outrance, ſans qu'elle ſouffrît air, vent » ni haleine être donné ni entrer dans la cham- » bre ; ce qu'elle fit ſi opiniâtrément, quoi qu'on » lui en ſçût dire, qu'enfin le petit duc de Beau- » mont etouffa peu à peu dans ſes langes ; & ſi » toujours cette bonne femme diſoit : LAISSEZ- » LE, IL VAUT MIEUX SUER QUE DE TREM- » BLER. »

« Le comte de Marle expérimenta une autre

de Bourbon, arrive à Pau, le troiſieme jour de Décembre, pour y voir le roi ſon pere, & l'engager à ne point faire de teſtament qui fût contraire à ſes droits. Le roi de Navarre tire de ſon cabinet une

---

» affliction, qui fut, qu'étant Monſieur de Ven-
» dôme & la princeſſe ſon épouſe allés voir
» le roi Henri d'Albret en Béarn, & y ayant
» mené le comte de Marle en maillot, ainſi que
» ledit ſieur roi l'avoit deſiré, ils le lui préſen-
» terent, de quoi il reçut merveilleux contente-
» ment. Mais, comme ce prince étoit très-beau,
» deſiré d'être tenu d'un chacun, un gentilhomme
» ſe jouant à lui dans la croiſée de la fenêtre de ſa
» chambre, lui étant entre les bras de ſa nour-
» rice, le gentilhomme & la nourrice ſe le bail-
» lerent pluſieurs fois de l'un à l'autre d'une fe-
» nêtre en l'autre, par le dehors de la croiſée....
» Le petit prince, comte de Marle, tomba de la
» fenêtre en bas ſur un perron, où il ſe froiſſa
» une côte.... On tut cet accident.... Finale-
» ment il mourut.... Mais advenant puis après
» que cela eût été découvert, le roi ſe mit en
» une grande colere contre la princeſſe ſa fille,
» lui reprochant qu'elle n'étoit pas digne d'avoir
» des enfans, puiſqu'elle n'y prenoit mieux garde.
» Même, comme elle voulut retourner en France
» avec ſon mari, il lui dit que, ſi elle devenoit
» groſſe, qu'elle lui apportât ſa groſſeſſe pour
» enfanter en ſa maiſon, & que lui feroit nourrir
» l'enfant, fils ou fille: ſi elle n'y venoit, &
» qu'elle ne fit en cela ſon commandement, qu'il
» ſe remarieroit, & qu'il ne vouloit pas mourir
» ſans héritiers. »

boîte d'or, entourée d'une longue chaîne d'or, & dit à la princeſſe : « Ma fille, cette » boîte, avec mon teſtament qu'elle ren- » ferme, ſera tienne, mais que tu m'ayes » montré ce que tu portes ; &, afin que tu » ne me faſſes point une pleureuſe ni un » enfant rechigné, je te promets de te » donner tout, pourvu qu'en enfantant » tu chantes une chanſon en béarnois : & » ſi quand tu enfanteras, j'y veux être. »

La princeſſe accouche dix jours après, entre minuit & une heure, le treizieme jour de Décembre. Le roi en eſt averti ; & ſa fille, le voyant entrer, oublie ſes douleurs pour lui chanter un cantique en langue béarnoiſe, qui commençoit ainſi : » Noſtre Donne deou cap deou pon, ad- » juda mi en enqueſte houre. (Noſtre- » Dame du bout du pont, aidez-moi à » cette heure.) » Le cantique eſt à peine fini, qu'elle met au monde Henri IV. Le roi de Navare lui donne la boîte où étoit ſon teſtament, & dit, en lui paſſant la chaîne d'or au cou : « Voilà qui eſt à » toi, ma fille ; mais ceci eſt à moi, » ajoute-t-il, en prenant l'enfant qu'il em- porte dans ſon appartement, où il com- mence par lui frotter les levres avec une gouſſe d'ail, & à lui faire avaler quelques gouttes de vin. « Tu ſeras un vrai Béar- nois, » dit-il, en voyant ſon petit-fils

remuer les levres & la tête avec une ſorte de joie.

[1554.]

Après la priſe de Dinant, on force la garniſon de la citadelle à capituler. Julien Romero, qui commande les Eſpagnols, vient trouver le connétable de Montmorenci; &, ne pouvant en obtenir des conditions auſſi modérées qu'il le deſire, demande à rentrer dans la place, afin de la défendre juſqu'à la derniere extrémité : « Capitaine mon ami, dit le connéta- » ble, j'y conſens; mais je vous engage » ma foi que, ſi vous échappez au fer & » au feu, vous n'échapperez point à la » corde. »

[1557.]

A la bataille de Saint-Quentin, perdue par les François, Louis de Bourbon, duc de Montpenſier, voyant enlever ſon guidon, après la mort de celui qui le portoit, ſe fait jour, l'épée à la main, au milieu des ennemis, atteint celui qui enlevoit ce guidon, le tue, & lui enleve ſa dépouille; mais, inveſti de toutes parts, il eſt contraint de ſe rendre.

[1558.]

Le duc de Guiſe prend aux Anglois,

dans les huit premiers jours de Janvier, la ville de Calais, qui avoit coûté à Edouard III huit mois de siége, & que l'Angleterre possédoit depuis 1347. On trouva sur une des portes cette inscription : « Les François reprendront Calais, quand » le plomb nagera sur l'eau comme le » liége. » La ville de Calais avoit été enlevée à la France après la perte de la bataille de Créci ; elle fut reprise après la bataille de Saint-Quentin, qui n'avoit pas moins coûté de larmes que la premiere. On remarqua alors que les François avoient perdu cette place sous un Philippe, (Philippe de Valois) & que les Anglois l'avoient laissé reprendre sous un de leurs rois qui portoit le même nom. Le pape Paul IV ajouta que la perte de Calais étoit tout le douaire de Marie, reine d'Angleterre. C'est en effet tout ce que lui valut son mariage avec Philippe II, roi d'Espagne.

La prise de Guisnes & de la forteresse de Hames, acheva de chasser entiérement les Anglois hors du royaume, sur lequel ils n'ont plus fait que des tentatives inutiles.

[1558.]

Le roi fait venir François de Coligny, sieur d'Andelot, colonel de l'infanterie

Françoiſe, & lui parle des ſentimens qu'il a ſur la religion. D'Andelot fit une réponſe très-fiere, qu'il termina ainſi : « En un mot, Sire, j'aime mieux mourir » que d'aller à la meſſe. » Henri le chaſſa de ſa préſence, & le fit enfermer.

[1558.]

Antoine de Bourbon, roi de Navarre, vient à la cour avec ſon fils, (Henri IV) qui n'avoit pas cinq ans. Henri II, charmé de voir ce jeune enfant ſi éveillé & ſi réſolu, le prend entre ſes bras, & lui dit : « Voulez-vous être mon fils? --- Ed que » es lo pay ; (c'eſt celui-là qui eſt mon » pere,) répond le prince. --- Eh bien ! » voulez-vous être mon gendre? --- O bé ; » (oui bien) » dit-il, après avoir regardé ſon pere.

« Du depuis auſſi, les deux rois ſe prommirent que leurs enfans venus en âge, » ledit ſieur prince épouſeroit madame » Marguerite de France, plus âgée que lui » d'environ ſix mois. »

[1559.]

Après la paix de Câteau-Cambreſis, on réforme les troupes que le maréchal de Briſſac commandoit, depuis dix ans, dans le Piémont. Les ſoldats demandent, avec un ton qui ſembloit annoncer la

ſédition, où ils trouveront du pain? Le maréchal leur répond : « Chez moi, tant » qu'il y en aura. »

Ce héros n'eſt pas moins embarraſſé avec les marchands du pays, qui, ſur ſa parole, avoient fait des avances à l'armée : il leur donne d'abord tout ce qu'il poſſede ; enſuite il ſe rend avec eux à la cour, où, ne pouvant trouver le moyen de les ſatisfaire, il dit à ſon épouſe : « Voilà des gens, madame, qui » ont haſardé leur fortune ſur mes pro- » meſſes ; le miniſtere ne veut pas les » payer, & ce ſont des gens perdus. » Remettons à un autre tems le mariage » de mademoiſelle de Briſſac, que nous » nous diſpoſons à faire, & donnons à » ces infortunés l'argent deſtiné pour ſa » dot. » La maréchale conſent à tout : la dot, & quelques autres ſommes empruntées, payent aux marchands la moitié de ce qui leur eſt dû ; & le maréchal donne des sûretés pour le reſte.

[1559.]

Henri II fut le premier en France, qui porta des bas de ſoie*. Par cette nou-

* Il faut entendre, ici, des bas tricotés à l'aiguille ; les métiers ſont d'une invention plus ré-

veauté, qui étoit alors une magnificence, le monarque vouloit honorer les noces de ſa ſœur Marguerite de France, avec Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. On attribue communément ce trait à Henri III, & on le fixe en 1571, au mariage de la princeſſe Marguerite, ſa ſœur, avec le roi de Navarre (Henri IV;) mais les bas de ſoie étoient en uſage avant cette époque, & ils n'étoient plus alors une nouveauté digne d'être remarquée, ſur-tout dans un roi.

---

cente. Juſqu'alors on portoit des bas d'étoffes, que l'on appeloit CHAUSSES, comme on les appelle encore aujourd'hui; d'où le nom de HAUTS-DE-CHAUSSES a été ſi long-tems en uſage. Il ſemble que la ſingularité dont il eſt ici queſtion, ne doit tomber que ſur la nouvelle façon de faire des bas, puiſque la ſoie étoit alors très-commune. La manufacture de Tours a été établie dès l'année 1470; & les lettres-patentes qui lui furent accordées par Louis XI, ſont de l'an 1480. L'uſage du velours eſt même antérieur au regne de François I, ſi l'on en juge par d'anciens manuſcrits de la bibliotheque du roi, reliés en velours dont les poils ſont fort longs, comme on le faiſoit alors. (*Voyez ci-deſſus* page 426.) Il étoit devenu ſi commun en 1576, qu'aux Etats tenus à Blois, on défendit aux domeſtiques de paroître dans cette ville avec des habits de velours.

[1559.]

[1559.]

Henri II. eſt bleſſé à mort dans un tournoi qu'il donnoit à l'occaſion du mariage de ſa fille Eliſabeth avec Philippe II, roi d'Eſpagne, & de ſa ſœur Marguerite avec le duc de Savoie. Après avoir remporté, pendant deux jours, toute la gloire de ces ſortes de combats, qu'il aimoit beaucoup, & dans leſquels il étoit fort adroit; comme on étoit prêt de finir, il voulut rompre encore une lance avec le comte de Montgommeri, capitaine des Gardes Ecoſſoiſes. La reine le conjura deux fois de n'en rien faire; mais il s'obſtina, & reparut dans la lice. Les deux lances ſe rompent au premier choc. Le comte atteint le roi du tronçon qui lui reſtoit dans la main, & un éclat entre fort avant dans l'œil droit. Le roi meurt onze jours après. La reine demande la mort du comte avec autant de vivacité que s'il eût commis un aſſaſſinat. Elle le pourſuit pendant quinze ans, & le fait mourir ſur l'échafaud, en 1574. Il avoit onze enfans, neuf garçons & deux filles: le même arrêt qui condamnoit leur pere à la mort, les dégradoit de nobleſſe, & les déclaroit « vilains (roturiers) inteſtables, & incapables de poſſéder aucun office dans le

» royaume. » En montant ſur l'échafaud, il ſe mit à haranguer le peuple, & finit par ces mots : « Faites ſçavoir à mes » enfans, qui ont ici été déclarés rotu- » riers, que s'ils n'ont la vertu des nobles » pour s'en relever, je conſens à l'ar- » rêt. »

FRANÇOIS II.

[1559.]

FRANÇOIS II monte sur le trône à l'âge de seize ans & demi. Ce fut sous son regne, qui ne fut que de dix-sept mois, qu'on vit éclore ces guerres civiles qui désolerent la France pendant près de soixante & dix ans. On en attribue la cause au trop grand nombre d'hommes illustres & puissans, également bons pour le conseil & pour l'exécution, mais que l'autorité légitime ne put retenir dans les bornes du devoir. Les querelles de religion servirent de prétexte aux factions qui préparerent à la France les plus grands maux, « combien que le bruit fût qu'il » y avoit plus de malcontentement que » de huguenoterie, » dit Brantôme.

[1560.]

Le complot connu sous le nom de la Conspiration d'Amboise, est découvert : la plûpart des gentilshommes du parti Calviniste sont tués ou pris, & les soldats dispersés. Le projet étoit de rassembler le plus de troupes qu'il seroit possible ; qu'une députation nombreuse iroit pré-

ſenter une requête au roi, pour demander la liberté de conſcience, avec la permiſſion de bâtir des temples & d'y faire le prêche; que, ſur le refus auquel on s'attendoit, les ſoldats paroîtroient en armes, afin de s'emparer de la ville, de tuer le cardinal de Lorraine & le duc de Guiſe, & de forcer le roi à déclarer pour ſon lieutenant-général le prince de Condé, qui s'étoit rendu exprès à la cour. Ce prince, frere du roi de Navarre, étoit, dit-on, « LE CHEF MUET de cette » entrepriſe, qui paroiſſoit n'être conduite » que par Jean de Barri, ſeigneur de la » Renaudie, gentilhomme Périgourdin, » que le duc de Guiſe avoit ſauvé de l'é- » chafaud. »

[1560.]

Le duc de Nemours rencontre Caſtelnau à la tête d'un eſcadron de rebelles, & lui demande, avant que de le charger, pourquoi il a pris les armes contre ſon roi? « Notre deſſein, répond Caſtelnau, » n'eſt pas de faire la guerre à notre roi, » mais de lui préſenter nos très-humbles » remontrances contre la tyrannie des » Guiſes. --- Eſt-ce ainſi, reprend le duc » de Nemours, qu'on doit aborder un » roi, & lui préſenter les vœux de ſon peu- » ple? Si vous voulez quitter les armes, je

» vous promets, sur ma foi, de vous faire » parler au roi, & de vous ramener en » sûreté. »

Castelnau suivit le duc, & fut mis aux fers en arrivant à Amboise; il expira, peu de tems après, sur l'échafaud.

Le duc de Nemours avoit signé la parole qu'il avoit donnée à Castelnau; « ce » qui lui causa un grand creve-cœur & » mécontentement, qui ne se tourmentoit » que pour sa signature; car, pour sa pa- » role, il eût toujours donné un démenti » à qui la lui eût voulu reprocher, sans nul » excepter, tant étoit vaillant prince & » généreux. »

On répondoit à ses sollicitations en faveur de Castelnau, qu'il avoit donné sa parole mal-à-propos, & que le roi n'étoit pas obligé de la garder à un rebelle.

[1560.]

François II accorde une amnistie à ceux qui avoient trempé dans la conspiration d'Amboise : on vit alors que le nombre des coupables étoit beaucoup plus grand qu'on ne le pensoit. « J'y vis des » Huguenots, dit Brantôme, qui disoient : » Or hier nous n'étions pas de la conspi- » ration, & ne l'eussions pas dit pour » tout l'or du monde; mais aujourd'hui

» nous le disons pour un écu, & que l'en-
» treprise étoit bonne & sainte. »

[1560.]

Le capitaine Mazere s'étoit chargé de tuer le duc de Guise; il paroît devant lui avec une épée fort longue; le duc lui en faisant des reproches: « Monsieur, ré-
» pondit-il, je sçavois fort bien ce que
» vous m'en dites, & l'avois fort en moi
» considéré plus de quatre fois; mais,
» pour en parler au vrai, quand je consi-
» dérois votre brave vaillance & furieuse
» présence, je perdois aussi-tôt le cou-
» rage de vous attaquer de près; &, pour
» ce, je me résolus d'avoir affaire avec
» vous de loin. Que si, au lieu de cette
» épée, j'eusse pu apporter une pique,
» je l'eusse fait; tant l'image de votre per-
» sonne se montroit à moi terrible &
» formidable, & me faisoit de peur. »

[1560.]

* François II meurt d'un abcès dans

* On a souvent confondu le conseil extraordinaire tenu à Fontainebleau, le 21 Août, par François II, avec les états-généraux indiqués d'abord à Meaux, & ensuite à Orléans. Ces deux assemblées sont très-différentes, quoique l'objet en fût le même. La premiere n'étoit qu'un conseil auquel on admit les grands officiers de la

la tête, qui lui avoit causé d'abord une fistule à l'oreille gauche. Louis Guillard, évêque de Senlis, qui étoit aveugle, MM. de Sanſac & de la Broſſe, qui avoient été ſes gouverneurs, furent les ſeuls qui conduiſirent ſon corps à Saint-Denis. On trouva, ſur ſon cercueil, un billet avec ces mots: TANNEGUY DU CHASTEL, OU ES-TU? On faiſoit alluſion à la pompe funebre que ce zélé ſerviteur avoit fait faire, à ſes dépens, après la mort de Charles VII.

---

couronne, les chevaliers de l'ordre, & d'autres grands ſeigneurs. Le roi propoſa trois points ſur leſquels on devoit délibérer; la religion, l'état des finances, & les moyens de rétablir ſon autorité. L'avis de ce conſeil extraordinaire fut de convoquer une aſſemblée des états-généraux, pour le 10 Décembre, dans la ville de Meaux, & un concile, ou aſſemblée du clergé de France, pour le 20 Janvier ſuivant, à Paris. Le roi mourut le 5 Décembre à Orléans, où les états devoient s'aſſembler le 10. L'ouverture s'en fit le 13. Charles IX « ayant continué les états ſous le » même mandement de ſon frere, il fut décidé » qu'il ne falloit pas de nouvelle convocation: » on en donna pour raiſon que, par la loi du » royaume, *le mort ſaiſit le vif*, & que l'autorité » ne meurt point, mais qu'elle paſſe, ſans in- » terruption, du roi défunt à ſon légitime ſuc- » ceſſeur. »

CHARLES IX,

[1560.]

CHARLES IX, âgé de dix ans & demi, ſuccede à ſon frere, qui étoit mort ſans enfans. Les dettes de l'Etat mon-

---

L'ouverture des états-généraux, convoqués comme on l'a dit ci-deſſus, ſe fit, le 13 Décembre, à Orléans. « Tenir les états, diſoit le » chancelier de l'Hoſpital dans ſa harangue, n'eſt » autre choſe que communiquer par le roi avec » ſes ſujets, de ſes plus grandes affaires; prendre » leur avis & conſeil; ouir leur plainte & do- » léance, & leur pourvoir, ainſi que de raiſon. » Il propoſoit le concile, comme l'unique remede aux diviſions ſur la religion. « Tu dis que ta reli- » gion eſt meilleure, je défends la mienne; » lequel eſt le plus raiſonnable, que je ſuive ton » opinion, ou toi la mienne? Ou qui en jugera, » ſi ce n'eſt un ſaint concile? » Il avertit les députés, en finiſſant, de ſe trouver pour conférer de leurs charges, mémoires & procurations; ceux de l'état eccléſiaſtique, au couvent des cordeliers; ceux de la nobleſſe, aux Jacobins; & ceux du tiers-état, aux Carmes.

Suivant le bref-état communiqué aux trois ordres:

Les dettes montoient à trente-neuf millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cens ſoixante-cinq livres;

toient à trente-neuf millions. La reine-mere, Catherine de Médicis, n'eut point le titre de Régente pendant cette minorité, comme le diſent la plûpart des hiſtoriens ; mais elle prit une grande part dans le gouvernement, ſous ce regne & ſous celui de Henri III.

Le duc de Guiſe, le connétable de Montmorenci & le maréchal de Saint-André formerent une eſpece de confédération à laquelle on donna le nom de Triumvirat. Ils moururent tous les trois de mort violente. Cette union, qui tendoit à ſoutenir le parti des Catholiques contre celui des

---

La recette totale de l'année, à douze millions deux cens cinquante-neuf mille neuf cens vingt-cinq livres ;

La dépenſe, à douze millions deux cens ſoixante mille huit cens vingt-neuf livres.

Le 31 Janvier, on fit la clôture de cette aſſemblée ; le chancelier dit qu'elle ſeroit convoquée de nouveau, au mois de Mai, à Melun ou à Fontainebleau. Elle ſe tint à Pontoiſe, au mois d'Août 1561.

Le premier procès-verbal des aſſemblées générales du clergé de France, dont on ait connoiſſance, eſt celui de la chambre eccléſiaſtique aux états d'Orléans, en 1560. Il a pour titre : *Ordonnances, Actes, Comparutions & autres choſes faites & ordonnées par les députés du clergé de France, aſſemblés à Orléans, pour comparoir devant le roi, en l'aſſemblée générale des trois états.*

Huguenots, à la tête duquel étoit le roi de Navarre, donnoit de vives inquiétudes à la reine-mere, dont le projet étoit de ménager les deux partis, au moins juſqu'à la majorité du roi, afin de conſerver toute l'autorité qu'elle avoit ſur eux.

[1561.]

Buſſi d'Amboiſe, piqué de ce que Crillon lui raviſſoit la gloire de paſſer pour le plus brave cavalier du royaume, « veut » ſe battre contre lui. » Rencontrant un jour Crillon dans la rue Saint-Honoré, il lui demande avec un air & un ton de fierté : « Quelle heure eſt-il ? — L'heure » de ta mort, » répond Crillon, en mettant l'épée à la main. On les ſépara, & ces deux braves finirent par s'aimer autant qu'ils s'eſtimoient.

[1561.]

Les docteurs Catholiques & Proteſtans tiennent des conférences ſur les matieres de religion, en préſence de la cour ; c'eſt ce que l'on appelle le Colloque de Poiſſi*.

*On ne prétend pas inſinuer ici, que l'aſſemblée du clergé, tenue à Poiſſi, n'ait été qu'un ſimple colloque entre les docteurs Catholiques & les miniſtres Huguenots. Les délibérations avoient pour objets : la réformation de l'Egliſe, la ſub-

Le meilleur effet qu'il produisit, fut de faire revenir le roi de Navarre, (pere de Henri IV,) de ses préventions pour la nouvelle réforme, & de le ramener à la religion Catholique, dans laquelle il mourut l'année suivante.

[1561.]

Un édit porté cette année contre les auteurs des libelles diffamatoires, porte qu'ils doivent être punis du fouet pour la premiere fois, & de mort pour la seconde.

---

vention aux besoins de l'Etat, l'élection de ceux qui devoient aller au concile, le moyen de mettre ordre aux tumultes & séditions survenues dans le royaume.

Pendant que cette assemblée du clergé se tenoit à Poissi, les états-généraux continuoient leurs délibérations à Pontoise; ce qui occasionna les remontrances du parlement, du 13 Août 1561; « C'étoit chose nouvelle en France & de très» grande conséquence, que deux compagnies, » représentant le même corps, fussent assemblées » en différens lieux. » (Le clergé étoit également représenté, par ses députés, à Pontoise & à Poissi.)

« Que si la résolution de l'une desdites com» pagnies étoit différente, ou contraire à l'autre, » comme il pourroit arriver, les divisions & par» tialités qui se trouvent entre les sujets du roi, » augmenteroient grandement, les uns voulant » adhérer à une délibération, & les autres à » l'autre. »

[1562.]

François, duc de Guiſe, paſſant à Vaſſi, petite ville de Champagne, ſes gens prennent querelle avec des Huguenots aſſemblés pour tenir leur prêche. Des injures, on en vient aux coups. Le duc veut appaiſer le tumulte, il eſt bleſſé au viſage : auſſitôt les Huguenots ſont chargés de toutes parts ; il en périt plus de ſoixante, & le reſte eſt mis en fuite. Telle fut l'origine, ou du moins l'époque des guerres civiles, & le fondement ſur lequel le parti Calviniſte accuſa toujours le duc de Guiſe d'avoir été l'auteur des maux qui ſuivirent de près ce qu'ils appeloient LE MASSACRE DE VASSI. Le prince de Condé, effrayé des ſuites de la guerre où il s'engageoit en conduiſant des troupes aux Huguenots, en parle à l'amiral de Coligny ; l'amiral lui répond qu'il n'eſt plus tems de délibérer : « Je le » vois bien, reprend le prince ; nous » ſommes ſi fort enfoncés dans l'eau, qu'il » en faut boire ou ſe noyer. »

[1562.]

Le chancelier de l'Hoſpital s'oppoſoit de toutes ſes forces aux préparatifs de guerre qui ſe faiſoient après l'affaire de Vaſſi ; le connétable lui dit : « Ce n'eſt

» pas à gens de robe longue d'opiner ſur » le fait de la guerre. --- Bien que tels » gens, répondit-il, ne ſçachent conduire » les armes, ſi ne laiſſent-ils de connoître » quand il en faut uſer. »

Il ſe retira de lui-même, en 1568; & dit, en rendant les ſceaux qu'on vint lui demander quelques jours après ſa retraite : « Les affaires du monde ſont trop cor- » rompues, pour que je puiſſe encore » m'en mêler! »

On le croyoit Huguenot dans l'ame, quoiqu'il fût Catholique au dehors; ce qui avoit fait paſſer en proverbe cette raillerie : « Dieu nous garde de la meſſe » du chancelier. »

[1562.]

Au ſiége de Rouen, que l'armée du roi reprit ſur les Calviniſtes, un gentilhomme, nommé François Civile, reçoit un coup qui le renverſe du rempart dans la ville, ſans connoiſſance : on l'enterre peu de tems après. Un de ſes domeſtiques cherche ſon cadavre, afin de lui procurer une ſépulture honorable : il trouve que ſon maître reſpire encore, & le porte à l'hôpital des bleſſés. Les chirurgiens, n'ayant pas de tems à perdre auprès d'un homme qu'ils regardent comme mort, le laiſſent pendant quatre jours, après leſquels un

d'eux le visite, nettoie sa plaie, & le met en état de vivre. A la prise de la ville, on le jette par les fenêtres de son appartement ; il tombe sur un monceau de fumier, où il reste abandonné l'espace de trois jours. Un de ses parens le fait enlever pendant la nuit ; il recouvre la santé, & survit quarante ans à ces différentes especes de mort.

[1562.]

Le baron des Adrets prend le fort de Montbrison dans le Forez, & fait couper la tête aux chefs des Catholiques qui défendoient la place. Il ordonne aux autres de monter sur une tour fort élevée, d'où on les force de se précipiter eux-mêmes. Un de ces malheureux s'avance deux fois pour sauter, & s'arrête aussitôt ; le baron lui dit qu'il lui fait perdre son tems avec toutes ses façons : « Monsieur, reprend » l'autre, je vous le donne en dix à faire » un pareil saut. » Cette plaisanterie lui sauva la vie.

[1562.]

Le connétable de Montmorenci, le duc de Guise & le maréchal de Saint-André étoient déterminés à livrer bataille au prince de Condé dans les plaines de Dreux ; mais, comme les suites devoient en être de la

dernière conſéquence, ils ne vouloient point engager l'affaire ſans un ordre de la cour. Leurs envoyés ſe trouvent au lever de la reine-mere, qui, pour toute réponſe, ſe tourne vers la nourrice du roi, & lui dit d'un ton mêlé de raillerie & d'indignation: « Nourrice, voilà des généraux » d'armée qui conſultent une femme & un » enfant, pour ſçavoir s'ils donneront ba- » taille; qu'en penſez-vous? » Cependant on aſſemble le conſeil; l'avis eſt de s'en rapporter à la prudence des généraux. On en vient aux mains; le combat dure plus de cinq heures; l'honneur de la victoire demeure aux Catholiques, avec le champ de bataille, & quatorze cens priſonniers, à la tête deſquels étoit le prince de Condé. Le connétable avoit été pris par les troupes Calviniſtes, dans le premier choc qui mit en fuite toute ſon infanterie: la nouvelle de cette défaite arriva à la cour avant celle du gain de la bataille; la reine dit, en l'apprenant: « Hé bien! il faudra » donc prier Dieu en françois. »

Le duc de Guiſe rendit tous les honneurs poſſibles au prince de Condé, Louis I. Ils ſouperent & coucherent enſemble; ce qui étoit encore, dans ce tems-là, une marque d'amitié, que le ſouverain même accordoit quelquefois. Le prince de Condé avoua qu'il n'avoit pu fermer l'œil, &

que le duc de Guiſe avoit dormi toute la nuit, auſſi tranquillement que s'il eût été avec ſon meilleur ami.

[1563.]

François, duc de Guiſe, eſt aſſaſſiné par Jean de Merey, connu ſous le nom de Poltrot, dans le tems qu'il aſſiégoit Orléans. Au moment qu'il fut bleſſé, il dit fort tranquillement : « Il y a long-tems » qu'on me gardoit ce coup. » Il pardonna de bon cœur à ſon aſſaſſin, comme il l'avoit déja fait au ſiége de Rouen, à l'égard d'un autre Calviniſte qui, ayant été découvert, confeſſa ſon crime : le duc lui demandant pourquoi il en vouloit à ſa vie, & s'il ſe plaignoit de quelque mauvais office ? « Non, Monſieur, avoit répondu » l'aſſaſſin ; c'eſt le ſeul zele pour ma reli» gion, dont vous êtes l'ennemi déclaré, » qui m'a fait prendre la réſolution de vous » faire périr. — Hé bien ! avoit repris le » duc, ſi votre religion vous apprend à » tuer celui qui ne vous a jamais offenſé, » la mienne m'ordonne de vous pardonner : » allez, je vous renvoie en liberté ; & » jugez par-là laquelle des deux reli» gions eſt la meilleure. »

[1564.]

Le commencement de l'année, qui, de

de tems immémorial, avoit toujours suivi la célébration de la Pâque, est fixé au premier de Janvier. C'est-là l'époque du style que l'on a suivi depuis en France.

[1564.]

Charles IX, arrivant à Marseille, se rendit à l'église, accompagné de la reine-mere, du prince de Navarre (Henri IV) & d'une cour nombreuse. Henri faisoit profession du Calvinisme; &, ne voulant point assister à la messe, il s'arrête à la porte de l'église, & refuse d'avancer. « Le » roi lui prend, en riant, son bonnet de » velours noir, bordé en or, & parsemé » de pierres précieuses, » & le jette dans l'église, afin d'obliger le prince à y entrer, ne fût-ce que pour prendre son bonnet.

L'élection des consuls de la ville avoit été différée jusqu'à l'arrivée du roi: il les nomma lui même, & choisit quatre personnes de la plus haute taille pour occuper ces places municipales.

[1565.]

Le prince de Condé, Louis I, reprochoit à la princesse de la Roche-sur-Yon la facilité avec laquelle la reine Catherine de Médicis l'avoit déterminée à être sa dame d'honneur, & lui disoit qu'elle s'é-

toit miſe en condition : « Pourquoi pas, » répond la princeſſe ? N'avez-vous pas » été colonel d'infanterie après Bonnivet » & le vidame de Chartres ? »

[1567.]

Les Calviniſtes ſont battus dans la plaine de Saint-Denis : le connétable de Montmorenci eſt bleſſé à mort, à l'âge de ſoixante & quatorze ans. Il ſe nommoit Anne, du nom d'Anne de Bretagne, reine de France, dont il étoit le filleul. Depuis l'année 1512, qu'il avoit combattu avec le duc de Nemours à la journée de Ravenne, il s'étoit trouvé à un grand nombre de batailles ; & il n'y en eut aucune où il n'ait été, dit Brantôme, « ou » pris, ou bleſſé, ou mort. » Il jura, avant celle de Saint-Denis, qu'on ne le reverroit que mort ou vainqueur. Il en revint couvert de gloire & de bleſſures mortelles.

« Quand il partit pour aller en Italie » faire ſes premieres armes, ſon pere ne » lui donna que cinq cens livres, avec de » bonnes armes & de bons chevaux, afin » qu'il pâtit & n'eût toutes ſes aiſes en » enfant de bonne maiſon, & apprît à » conduire bien ſon fait & avoir de l'in- » duſtrie, & faire de néceſſité vertu : auſſi

» disoit-il que nul ne peut jamais bien ſça-» voir, qui ne ſçait pâtir. »

Anne de Montmorenci avoit ſervi ſous cinq rois, Louis XII, François I, Henri II, François II & Charles IX. La reine-mere, en apprenant le détail du combat, dit qu'elle avoit, « en ce jour-là, deux grandes » obligations au ciel; l'une, que le con-» nétable ait vengé le roi de ſes ennemis; » l'autre, que les ennemis du roi l'aient » défait du connétable. » Il mourut le lendemain de la bataille. Un Cordelier l'importunoit par de longues exhortations: « Je n'ai pas vécu près de quatre-vingts » ans, lui dit-il, ſans avoir appris à mou-» rir un quart d'heure. »

[1567.]

Charles IX taxa le plus haut prix du plus gros chapon à ſept ſous, de la meilleure poule à cinq ſous, du gros poulet à vingt deniers, & du pigeon à douze, de la perdrix à cinq ſous, de la beccaſſe & du canard ſauvage à quatre ſous.

[1567.]

L'aſſemblée du clergé accorda « cent » cinquante livres aux pauvres navrés, » (aux ſoldats bleſſés) en la bataille don-» née, depuis peu, entre la ville de Paris

» & celle de Saint-Denis en France, pour » le devoir & bon office qu'ils y avoient » fait. »

Cette même assemblée régla que, tous les cinq ans, il y auroit une assemblée du clergé, & que la premiere se tiendroit au mois de Septembre 1573. Le roi en fit expédier l'ordre, & l'assemblée eut lieu.

[1567.]

Le prince de Condé avoit demandé un secours de troupes à Frédéric II, comte Palatin du Rhin, avec promesse de leur payer cent mille écus, aussitôt qu'elles arriveroient en France. Jean Casimir II, fils de l'électeur, obtient le commandement de ces troupes qui formoient un corps de huit à neuf mille hommes, joint le prince de Condé, & lui demande la somme promise. On ne sçavoit où trouver cet argent; tous les officiers & les soldats du prince, même les goujats de son armée, se cotisent d'eux-mêmes, rassemblent une bonne partie de la somme : « Il » arriva alors, dit Mézerai, ce qu'on n'a- » voit jamais vu.... Une armée en paya » une autre. »

[1567.]

Les François avoient établi une petite

colonie dans la Floride, en 1562: les Eſpagnols, jaloux de voir cet établiſſement ſi près d'eux, s'en étoient emparés, avoient maſſacré tous les François; & leur commandant, Pierre Mélanès, avoit fait graver le détail de cette action, en y ajoutant ces mots: « Je n'ai fait ceci comme à des » François, mais comme à des Luthé- » riens. »

Dominique de Gourgues, gentilhomme Gaſcon, apprend que le maſſacre des François n'a point été vengé: ſenſible à l'honneur de la nation Françoiſe, il forme le projet de laver dans le ſang des coupables, l'affront qu'elle a reçu. Il vend tout ſon bien, équipe trois petits navires, s'embarque avec cent arquebuſiers & quatre-vingt matelots, arrive dans la Floride, attaque & prend trois forts qu'il détruit: des quatre cens Eſpagnols qui les défendoient, pas un ſeul ne lui échappe. N'ayant plus rien à faire dans ce pays, il aſſemble les priſonniers, leur reproche la barbare trahiſon qu'ils avoient employée, quatre ans auparavant, à l'égard de ſa nation, & les fait tous pendre aux mêmes arbres où ils avoient pendu les François. Il ſubſtitue cette inſcription à celle que Mélanès avoit laiſſée: « Je n'ai fait ceci comme à » des Eſpagnols, mais comme à des traî- » tres, à des voleurs & à des meurtriers. »

Il remet à la voile, & arrive en France, où on lui fait un crime d'avoir entrepris cette expédition ſans un ordre exprès du roi. Il s'agiſſoit alors d'un traité de paix entre la France & l'Eſpagne, & de Gourgues fut ſacrifié. Il ſe tint caché à Rouen pendant quelque tems, & mourut à Tours, en 1583, au moment qu'il alloit prendre le commandement de la flotte que la reine d'Angleterre envoyoit en Portugal.

[1569.]

Le duc d'Anjou, qui fut dans la ſuite Henri III, attaque les Calviniſtes à Jarnac. Le prince de Condé, qui les commande, s'obſtine à combattre, malgré les repréſentations qu'on lui fait, ſur le bras qu'il porte en écharpe & ſur la bleſſure qu'il venoit de recevoir à la jambe : « Nobleſſe » Françoiſe, s'écrie-t-il, apprenez que » Condé, avec un bras en écharpe & la » jambe caſſée, a encore aſſez de courage » pour donner bataille. » Le prince eſt fait priſonnier ; le baron de Monteſquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, voyant pluſieurs ſoldats attroupés, demande ce que c'eſt ? on lui répond que c'eſt monſieur le prince qui eſt bleſſé & pris : « Tuez, tuez, crie-t-il en jurant ; » & auſſitôt il lui caſſa la tête d'un coup de

piſtolet. Toute l'armée regarda cette action comme une horrible brutalité.

Avant la bataille, le jeune prince de Navarre, (Henri IV,) diſoit aux chefs de l'armée : « Quel moyen de combattre ? » Nos troupes ſont trop diviſées, & celles » des ennemis ſont jointes ; & leur force » eſt trop grande. De combattre à cette » heure, c'eſt perdre des gens à crédit. » J'avois bien dit que nous nous amuſions » trop de voir jouer des comédies à Niort, » au lieu de faire aſſembler nos troupes, » puiſque l'ennemi amaſſoit les ſiennes. »

[1569.]

A la journée de Montcontour, on avoit placé ſur une colline le prince de Navarre & le jeune prince de Condé, avec quatre mille chevaux pour les garder. Henri, voyant l'avant-garde du duc d'Anjou enfoncée par l'amiral, dit avec vivacité : « Donnons, mes amis, voilà le point de » la victoire ; ils branlent. » L'avis étoit bon ; on ne le ſuivit point, & l'inaction de ce grand corps de cavalerie fut la cauſe de la perte de cette bataille.

Le duc d'Anjou voulut ſe mettre à la pourſuite des fuyards : « Arrêtez, prince, » lui dit Crillon ; ſongez que vous êtes » reſponſable de votre perſonne à l'Etat,

» & que les lauriers qui reſtent à cueillir » ne ſont pas dignes de vous. » Auſſitôt il va finir lui-même la déroute des ennemis. En revenant au camp, un ſoldat Huguenot qui l'attendoit, le bleſſe d'un coup d'arquebuſe : Crillon court à lui, & va le percer; le ſoldat tombe à ſes pieds, & lui demande la vie : « Je te la donne, dit » Crillon; &, ſi l'on pouvoit ajouter foi » à un homme rebelle à ſon roi, je te de» manderois parole de ne jamais porter » les armes que pour ton ſouverain. » Le ſoldat, gagné par cette généroſité, quitte le parti & la religion des Huguenots.

[1569.]

La reine-mere conduit Charles IX au ſiége de Sain-Jean-d'Angéli : « Elle traî» noit toujours avec elle, dit Mézerai, » tout l'attirail des plus voluptueux diver» tiſſemens, & particuliérement une cen» taine des plus belles femmes de la cour, » qui menoient en leſſe deux fois autant » de courtiſans. Il falloit, comme dit » Montluc, que, dans le plus grand em» barras de la guerre & des affaires, LE » BAL MARCHAT TOUJOURS : le ſon des » violons n'étoit point étouffé par le ſon » des trompettes ; le même équipage traî» noit les machines des ballets & les ma-

» chines de la guerre ; & on voyoit dans » une même lice les combats où les Fran- » çois s'égorgeoient, & les carrouſels où » les dames prenoient leurs plaiſirs. »

Charles IX avoit cependant un goût bien décidé pour la guerre ; il ſe plaignoit ſouvent des oppoſitions qu'il trouvoit à ſon ardeur pour le commandement des armées ; &, au ſiége de Saint-Jean-d'Angéli, on le voyoit chaque jour dans la tranchée & dans les poſtes les plus expoſés ; il dit publiquement : « Je m'accorderois » volontiers avec le duc d'Anjou, mon » frere, pour commander alternativement » l'armée & gouverner le royaume ; à » cette condition, je lui verrois avec » plaiſir porter la couronne pendant ſix » mois. »

[1570.]

Charles IX donne la paix aux Calviniſtes, & n'épargne rien pour en attirer les chefs à ſa cour ; il avoit aſſuré la reine-mere, « qu'il les mettroit tous dans les » filets. » Il en vint à bout à force de careſſes & de diſſimulation.

L'amiral de Coligny ſe laiſſa même éblouir de la faveur apparente dont il jouiſſoit à la cour, & ſe moquoit de ceux qui vouloient lui inſpirer de la défiance. Un capitaine Huguenot, nommé Lan-

goiran, vint lui dire un jour qu'il s'en alloit dans sa province; l'amiral en demande la cause: « C'est qu'on nous fait ici » trop de caresses, répond le gentilhomme; » & j'aime mieux me sauver avec les » foux, que de périr avec ceux qui se » croient trop sages. »

[1572.]

Massacre des Huguenots à Paris, le jour de la S. Barthelemi: « Action exé- » crable, dit Péréfixe, qui n'avoit jamais » eu, & qui n'aura, s'il plaît à Dieu, » jamais de semblable. » Parmi tant de guerriers qui avoient bravé tant de fois la mort, il ne s'en trouva point qui se mît en défense; il n'y eut que Taverny, homme de robe, qui tint ferme, avec un de ses domestiques, pendant huit ou neuf heures, & ne périt qu'après avoir vendu chérement sa vie.

Le roi avoit envoyé dans toutes les provinces des ordres précis pour le massacre des Huguenots. Les comtes de Tendes & de Charni, MM. de Saint-Héran; Tannegui le Veneur, de Gordes, de Mandelot, garantirent les villes & les provinces où ils commandoient. Le vicomte d'Ortès, qui étoit à Bayonne, écrivit cette lettre: « Sire, j'ai communiqué le

» commandement de Votre Majeſté à ſes » fideles habitans & gens de guerre de la » garniſon ; je n'y ai trouvé que bons ci- » toyens & fermes ſoldats, mais pas un » bourreau. C'eſt pourquoi eux & moi » ſupplions très-humblement Votre dite » Majeſté vouloir employer en choſes » poſſibles, quelque haſardenſes qu'elles » ſoient, nos bras & vies ; comme étant, » autant qu'elles dureront, vos très-hum- » bles, &c. »

[1572.]

Le jeune baron de Roſni (Sully,) âgé de douze ans, élevé dans la religion proteſtante, échappa ainſi au maſſacre de la S. Barthelemi. Eveillé vers les trois heures du matin par le ſon des cloches & les cris du peuple, & inſtruit de la cauſe du tumulte, il prend le parti de ſe réfugier au college de Bourgogne, où il faiſoit ſes études. Par une précaution admirable dans un enfant, il met ſous ſon bras un gros livre d'égliſe à l'uſage des Catholiques, & précipite ſes pas vers ſon college. Trois corps-de-gardes l'arrêtent ſucceſſivement : il montre ſon livre, & on le laiſſe paſſer. Le portier du college lui en refuſe l'entrée : le principal, informé du danger où il eſt expoſé, vient

le prendre, & l'enferme ſous la clef dans un cabinet écarté.

[1573.]

Pendant le ſiége de la Rochelle, le duc d'Anjou, revenant de viſiter une mine, paſſe par un endroit que l'on voyoit de la place : un ſoldat le couche en joue. Hubert de Vins, ſon écuyer, s'en apperçoit au moment que le ſoldat approchoit la meche de l'amorce, ſe met devant le prince, & reçoit le coup au travers du corps : il a le bonheur de guérir de ſa bleſſure, & de jouir long-tems de la gloire d'une action ſi généreuſe *. Le prince leve le ſiége de la Rochelle, conclut la paix avec les Huguenots ; le prétexte étoit la néceſſité de partir au plu-

* En reconnoiſſance de ce ſervice, Henri fit épouſer à Hubert de Vins, Marguerite Dagout, le plus riche parti de Provence : elle étoit ſœur du comte de Saul qui mourut ſans enfans, & laiſſa à ſes neveux les biens, le nom & les armes Dagout. Devins ne ſe crut cependant pas aſſez récompenſé ; &, voyant que Henri III, devenu roi de France, l'oublioit dans la diſtribution de ſes graces, il ſe jeta du côté de la Ligue, & en fut un des plus zélés partiſans. L'hiſtoire parle de ſes hauts faits d'armes : après ſa mort, la Provence lui fit élever, dans la cathédrale d'Aix, un mauſolée ſemblable à celui de Charles d'Anjou, dernier comte de Provence.

tôt pour la Pologne, dont il venoit d'être élu roi.

[1574.]

Charles IX meurt âgé de vingt-quatre ans : il déclare, pour ſon ſucceſſeur à la couronne, Henri ſon frere, roi de Pologne, & dit qu'il étoit bien-aiſe de ne point laiſſer de fils, à cauſe des malheurs dont il ſçavoit que les minorités des princes étoient accompagnées. Il avoit du goût pour les belles-lettres, & aimoit ſurtout la poéſie : voici des vers de ſa façon, que l'on ne ſoupçonneroit pas d'avoir deux cens ans d'antiquité ; ils étoient adreſſés à Ronſard, qui jouiſſoit alors de la plus grande réputation, & d'une faveur ſinguliere auprès du prince :

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux également nous portons des couronnes;
Mais, roi je les reçois, poëte tu les donnes.
Ton eſprit, enflammé d'une céleſte ardeur,
Eclate par ſoi-même, & moi par ma grandeur.
Si du côté des Dieux je cherche l'avantage,
Ronſard eſt leur mignon, & je ſuis leur image.
Ta lyre, qui ravit par de ſi doux accords,
T'aſſervit les eſprits, dont je n'ai que les corps;
Elle t'en rend le maître, & te ſçait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

Ronſard avoit beaucoup de jaloux, &

ne manquoit point de répondre à leurs ſatires, par d'autres ſatires plus ſanglantes. Mais rien ne lui fit autant de tort dans le public, que cette aventure dont ſes ennemis tirerent beaucoup d'avantage contre lui. Il étoit allé à Arcueil, près de Paris, pour y paſſer le carnaval avec les poëtes qui compoſoient LA PLEÏADE FRANÇOISE. La rencontre d'un bouc leur donna lieu de plaiſanter, tant parce que c'étoit l'animal qu'on offroit à Bacchus, que parce qu'il leur vint en penſée de le préſenter à Jodelle, poëte tragique, comme une récompenſe qui lui étoit due, ſelon l'uſage conſacré dans l'antiquité. Le bouc, orné de fleurs & de rubans en forme de bandelettes, fut amené à Jodelle, tandis que les poëtes étoient à table. Ils en rirent pendant quelque tems, & congédierent l'animal avec ſon conducteur. Cette action, qui ne paroît être qu'une plaiſanterie, fut très-mal interprétée par les ennemis de Ronſard. Ils l'accuſerent d'avoir été le ſacrificateur de ce bouc, dont les poëtes avoient fait, dans leurs orgyes, un ſacrifice à Bacchus.

[1574.]

Il s'éléva tant de diſputes entre les différens corps qui aſſiſtoient aux obſeques de Charles IX, que le cortege ſe

trouva réduit à cinq gentilshommes de la chambre. M. de Vitry, capitaine des gardes, préſenta le corps aux religieux de Saint-Denis ; ce qui donna lieu à ces vers :

Prenez, Meſſieurs de Saint-Denis,
Le corps du roi, qui fut jadis
Le plus grand prince de la terre :
Bien que je ſois homme de guerre,
Pourtant ne vous étonnez pas
Si je le mets entre vos bras ;
L'évêque qui l'avoit en garde
S'eſt amuſé à la moutarde.

HENRI III.

[1574.]

HENRI III monte ſur le trône à l'âge de vingt-quatre ans; il quitte la Pologne en fugitif, lui quatorzieme, & arrive en France où il retint toujours le titre de roi de Pologne. Son regne eſt appelé celui des favoris. Sa conduite n'étant qu'un mélange de débauches & d'exercices publics de pénitence & de dévotion, on ne reconnoît plus ce prince, qui, ſous le nom de Duc d'Anjou, s'étoit diſtingué par tant de qualités dignes du trône.

[1574.]

Magdeleine de Sénectere (on prononçoit alors Saint-Nectaire) faiſoit la guerre en Auvergne, avec un ſuccès qui répondoit à ſon caractere d'Amazone. Elle étoit veuve de Guy de Saint-Exupery-Miraumont, & commandoit ſoixante gentilshommes des plus braves, qui faiſoient des prodiges de valeur pour mériter ſes bonnes graces.

[1574.]

Louis de Saint-Lary-Bellegarde, un des favoris,

favoris, est fait maréchal de France, & envoyé aussitôt, avec une bonne armée, contre les Huguenots du Dauphiné. Il attaque Livron, petite place qui n'étoit défendue que par les habitans; il est repoussé à trois assauts; & les femmes de la ville trouvent sa conduite si méprisable, que, pour l'insulter, elles filent leur quenouille sur la breche: peu de tems après, elles soutiennent seules un nouvel assaut, le repoussent avec vigueur, & font lever le siége.

[1575.]

Henri III est sacré à Reims, le même jour de l'an révolu de son sacre en Pologne. Quand on lui mit la couronne sur la tête, il dit assez haut qu'elle le blessoit, & lui roula deux fois de la tête, comme si elle eût voulu tomber: on en fit la remarque, & on l'interpréta à mauvais présage.

[1576.]

Edit de pacification dans lequel on accorde aux Huguenots l'exercice public de leur religion, appelée par un article exprès de cet édit: RELIGION PRÉTENDUE-RÉFORMÉE. L'exercice n'en étoit défendu qu'à deux lieues de Paris, & de tous les endroits où se trouveroit la cour.

Cet édit de pacification, le cinquieme qu'avoient obtenu les Huguenots, révolte les Catholiques, & donne lieu à une confédération qui fut appelée d'abord LA SAINTE LIGUE, & enſuite LA LIGUE. Henri III ſigne lui-même l'acte d'aſſociation, & s'en déclare le chef, afin de déconcerter les projets du duc de Guiſe, & de ſauver ſa propre autorité, que la Ligue prétendoit ſaper par les fondemens.

[1576.]

Aux Etats tenus à Blois, on regle les préſéances entre les princes du ſang & les pairs. L'ancien uſage étoit, que chacun prît ſon rang ſuivant l'ancienneté de ſa pairie: la déclaration rendue par Henri III porte que les princes du ſang précéderont tous les pairs, ſoit que ces princes ne fuſſent pas pairs, ſoit que leurs pairies fuſſent moins anciennes que celles de tous les autres pairs. Les rangs entre les princes du ſang ſuivent leur proximité à la couronne. M. de Thou, premier préſident, dit alors au roi que, « depuis Philippe de » Valois, il ne s'étoit rien fait en France » qui fût auſſi utile pour la conſervation » de la loi Salique. »

[1577.]

Henri III trouve dans ſon cabinet le

porte-feuille de Charles Benoiſe, ſon ſecrétaire; il l'ouvre, & y voit un morceau de papier ſur lequel Benoiſe avoit écrit ces mots, pour eſſayer ſa plume : « Tréſorier » de mon épargne. » Le roi continua d'écrire de ſa main : « Vous paierez au ſieur » Benoiſe, ſecrétaire de mon cabinet, la » ſomme de 100 écus, » & ſigne l'ordonnance. Benoiſe vient travailler avec le roi, trouve ce papier, & fait tant de remerciemens, que le monarque prend l'ordonnance, & ajoute un zéro à la ſomme, afin de la proportionner aux actions de graces qu'on vient de lui faire. Benoiſe eſt le ſeul qui ait donné des marques de reconnoiſſance après la mort du roi ſon maître : il lui a fait ériger un mauſolée dans l'égliſe de Saint-Cloud, où il a fondé un ſervice qui ſe célebre tous les ans le premier jour d'Août.

[1577.]

Premier établiſſement de la comédie Italienne, en France. Ces comédiens, dit Mézerai, « dont les piéces toutes d'intri» gues, d'amourettes & d'inventions agréa» bles pour exciter & chatouiller les plus » douces paſſions .... obtinrent des lettres» patentes pour leur établiſſement, comme » ſi c'eût été quelque célebre compagnie. » Le parlement les rebuta .... & leur dé-

» fendit de jouer, ni de plus obtenir de » ſemblables lettres; & néanmoins, dès » que la cour fut de retour de Poitiers, » le roi voulut qu'ils rouvriſſent leur » théâtre. »

[1578.]

L'ordre de Saint-Michel, inſtitué par Louis XI, ſe trouve avili au point que, par une eſpece de proverbe, on appeloit le collier de cet ordre, « le Collier à toutes » bêtes. » Les grands du royaume n'en vouloient plus, depuis que les femmes l'avoient rendu vénal ſous le regne de Henri II, & que la reine Catherine de Médicis, ſous François II & Charles IX, l'avoit fait donner ſans égard ni au rang, ni à la naiſſance, ni aux ſervices. Cet ordre eſt relevé, & ſa perpétuité ſe trouve aſſurée par ſon union avec l'ordre du S. Eſprit.

[1579.]

Henri III inſtitue l'ordre des chevaliers du S. Eſprit. Il avoit été élu roi de Pologne, & étoit parvenu à la couronne de France, le jour même de la Pentecôte; ce qui lui fit donner à cet ordre le titre du S. Eſprit. Son deſſein étoit d'en faire une marque de la plus haute diſtinction, & de retirer du parti Calviniſte, par l'eſpérance de cet honneur, les grands du

royaume qui y étoient engagés. Il se déclara chef souverain de cet ordre, & en unit la grande-maîtrise à la couronne de France. Le nombre des chevaliers fut limité à cent, y compris huit ecclésiastiques, sçavoir quatre cardinaux, & quatre qui devoient être archevêques, évêques ou prélats : le grand-aumônier & ses successeurs sont incorporés en titre de commendeurs, sans être obligés de faire preuve de noblesse.

Le grand collier de l'ordre étoit composé de fleurs-de-lys d'or, cantonnées de flammes d'or émaillées de rouge, entrelacées de trois chiffres d'or émaillés de blanc. Le premier chiffre est d'un *H*, & d'un *lambda*, lettre grecque : ce sont les premieres lettres du nom du roi, & de celui de la reine son épouse, Louise de Lorraine. Les deux autres chiffres marquoient des noms que le roi laissa à deviner, & que l'on soupçonnoit malignement désigner quelques maîtresses. On y a substitué des symboles plus conformes à la valeur & à la religion de nos rois ; & c'est le seul changement que l'on ait fait à ce collier.

Hors des cérémonies, les chevaliers portoient une croix d'or, émaillée de blanc, attachée à un cordon bleu, qui pendoit sur l'estomac, comme la portent

à présent les commendeurs ecclésiastiques ; aujourd'hui elle est attachée au cordon bleu que l'on porte en baudrier, & pend au côté gauche.

La premiere promotion se fit le premier de Janvier 1579, aux Augustins de Paris. Le nombre des ecclésiastiques fut rempli ; celui des chevaliers ne fut porté qu'à vingt-sept, afin de laisser une espérance plus prochaine à ceux que l'on vouloit attirer par l'appât d'un honneur si distingué.

Louis d'Anjou, roi de Jérusalem & de Sicile, avoit institué à Naples, en 1352, le jour de la Pentecôte, un ordre du SAINT ESPRIT, parce que ce jour étoit celui de son couronnement. Les Vénitiens possédoient l'acte original de l'érection de cet ordre, & en firent présent à Henri III, lorsqu'il passa par leur ville, en revenant de Pologne. Le prince tint cet acte fort caché ; & après en avoir fait tirer par M. de Chiverni ce qu'il jugea à propos d'en extraire pour son nouvel ordre, il lui ordonna de le brûler. Mais ce précieux monument a été conservé, & a passé de la bibliotheque de Philippe Huraut, évêque de Chartres, fils de M. de Chiverni, dans celle de M. le président de Maisons. On croit qu'il se trouve aujourd'hui dans les archives de l'ordre.

[1580.]

Henri IV, n'étant encore que roi de Navarre, ſurprend Cahors, dont il fait ſauter les portes en y appliquant le pétard. C'eſt la premiere fois que l'hiſtoire parle de cette invention, dont on ignoroit entiérement l'uſage.

Ce prince, voulant récompenſer Théodore Agrippa d'Aubigné, aïeul de madame de Maintenon, lui donna ſon portrait. D'Aubigné fit ſur le champ ces vers, en les écrivant au bas du portrait:

Ce prince eſt d'étrange nature;
Je ne ſçais qui diable l'a fait;
Car il récompenſe en peinture
Ceux qui le ſervent en effet.

[1581.]

François, duc d'Alençon, d'Anjou & de Brabant, frere du roi Henri III, crut ſe voir ſur le point d'épouſer Eliſabeth, reine d'Angleterre, & perdit tout-à-coup ce qu'il appeloit ſes eſpérances les mieux fondées. Bodin, chancelier du duc, dit un jour à la reine Eliſabeth, qu'il travailloit actuellement à l'éloge des grands perſonnages de ſon ſiécle, & qu'il ne manqueroit pas d'y donner place à Sa Majeſté, mais que la rupture de ſon mariage avec le duc d'Anjou l'embarraſſoit

fort ; elle lui répondit : « Scavez-vous, » M. Bodin, ce que l'on dira quand vous » en parlerez ? On dira que vous avez cru » un menteur, & qu'un ſot l'aura écrit. »

Un auteur contemporain parle ainſi du projet que ce prince avoit formé d'épouſer la reine Eliſabeth : « François, duc d'An- » jou, fils de France, n'agueres décédé, » (le 10 Juin 1584) ayant envie de ſe » loger, & d'épouſer une reine ou prin- » ceſſe héritiere, fit parler à Eliſabeth, » reine d'Angleterre, de mariage ; s'en- » voyerent des lettres l'un à l'autre, & » leurs portraits. Enfin la reine lui manda » qu'elle ne contracteroit jamais mariage » avec celui qui la recherchoit, ſi elle ne » voyoit le perſonnage ; autrement, qu'il » n'en falloit plus parler. Ce prince, per- » ſuadé par des jeunes gens auſſi peu aviſés » en cette affaire que lui, délaiſſant l'avis » des gens plus avancés en âge, s'en va » en Angletrre la voir, toutefois ſans beau- » coup de train ; lequel ayant été con- » templé de ladite dame, le trouva ſi laid, » tant de la petite-vérole qui lui avoit laiſſé » des foſſes au viſage, qu'auſſi qu'il avoit » un nez mal formé, avec quelques glandes » au cou, qui fut cauſe, peut-être, qu'il » ne fût reçu aux bonnes graces de cette » belle reine. Aucuns ſont d'opinion qu'il » n'y devoit aller, mais devoit continuer

» par lettres à traiter ſon mariage ; car par » aventure, à la longue, il eût pu entrer » en grace. »

[1583.]

Le cardinal René de Birague meurt âgé de ſoixante & quatorze ans : il diſoit de lui-même, qu'il étoit « cardinal ſans titre, » prêtre ſans bénéfice, & chancelier ſans » ſceaux. »

[1584.]

Armand de Gontaut de Biron, obligé de produire ſes titres de nobleſſe pour recevoir l'ordre du S. Eſprit, n'en préſenta que cinq ou ſix fort anciens, & dit au roi : « Sire, voilà ma nobleſſe ici compriſe. ... » Mais la voici encore mieux, » ajouta-t-il en montrant ſon épée.

[1585.]

Les Ligueurs commencent la guerre, & le roi conclut auſſi-tôt avec eux le traité de Nemours, par lequel il dépouille les Huguenots des avantages qu'ils avoient obtenus par le paſſé, & fortifie la Ligue contre ſa propre autorité. Cette nouvelle jette le roi de Navarre dans le plus grand accablement ; il penſe aux maux qui vont fondre ſur ſon parti, ſur lui-même, ſur tout le royaume ; & la moitié de ſa mouſ-

tache, du côté qu'il avoit la tête appuyée sur la main, lui blanchit, dit-on, tout-à-coup.

[1585.]

Henri III, forcé par les Ligueurs de reprendre les armes contre les Huguenots, leur demande l'argent nécessaire pour soutenir cette nouvelle guerre. Les chefs s'en défendent sur la difficulté d'en trouver, « à cause de l'épuisement de tous les corps » de l'Etat.... Il eût donc mieux valu me » croire, reprend le prince, lorsque je » m'opposois à la guerre; & j'ai grand » peur qu'en voulant détruire le prêche, » nous ne hasardions fort la messe. »

[1585.]

Pasquier écrivoit à un de ses amis, en lui parlant de la faction DES SEIZE : « Nous sommes maintenant devenus tous » guerriers désespérés. Le jour, nous gar» dons les portes; la nuit, faisons le guet, » patrouilles & sentinelles. Bon Dieu! que » c'est un métier plaisant à ceux qui en » sont apprentifs. »

[1585.]

Le prince de Condé, Henri I, commandant en Saintonge les troupes Calvinistes, attaque Philippe-Emmanuel de

Lorraine, duc de Mercœur, que le peuple, par une prononciation vicieuse, nommoit « le Duc de Mercure, » & le force de quitter précipitamment ſont quartier des Loges.

Un gentilhomme de la maiſon du duc étoit attaqué d'une fiévre violente, qui l'avoit empêché de ſuivre l'armée. Le prince de Condé, après l'avoir bien queſtionné ſur ſa maladie, propoſe de lui pendre au cou un billet cacheté, qui le guérira infailliblement, pourvu qu'il le porte pendant neuf jours ſans l'ouvrir. Le gentilhomme y conſent, & le prince le renvoie à ſon maître. Les neuf jours étant expirés, le duc s'empreſſe d'ouvrir lui-même le billet. Il y trouve ces vers écrits de la main du prince :

Fiévre chaude, je te conjure,
Par la retraite de Mercure,
Que de ce corps-ci tu deſloges,
Comme Mercure a fait des Loges,
D'où il a fait prompte retraite,
Ayant la barbe à demi-faite.

[1585.]

Les catholiques mirent à leur tête le cardinal Charles de Bourbon, oncle de Henri IV. Un jour qu'il étoit dans l'armée que le duc de Guiſe avoit levée ſous ſon nom, Vergnetes, qui l'avoit toujours ſervi

dès son enfance, le trouvant fatigué & mécontent d'une cavalcade, lui dit : « Monsieur, que pensez-vous faire ? Vous êtes » ici en une armée ; mais vous n'ignorez » votre âge & votre foiblesse qui s'abat » tous les jours : si les gouttes vous prennent, où vous tiendrez-vous ? car il n'y » a point de place assez forte pour vous » garantir contre la puissance du roi. — » Ha ! Vergnetes, répondit ce prince, je » suis embarqué, & tout le monde ne » sçait pas pourquoi ; mais sçache, encore » qu'on m'en blâme, néanmoins que je » ne me suis point accordé avec ces gens-ci » sans raison. Penses-tu que je ne sçache » pas bien qu'ils en veulent à la maison de » Bourbon, & qu'ils n'eussent pas laissé » de faire la guerre, quand je ne me fusse » pas joint avec eux ? Pour le moins, » tandis que je suis avec eux, c'est tou- » jours Bourbon qu'ils reconnoissent : le » roi de Navarre, mon neveu, cependant » fera sa fortune ; ce que je fais, n'est que » pour la conservation du droit de mes » neveux. »

[1586.]

Guerre appelée des TROIS HENRIS. Henri III étoit à la tête des Royalistes : Henri, roi de Navarre, conduisoit les Huguenots ; Henri, duc de Guise, étoit le

chef de la Ligue. Pendant que ces trois armées désoloient le royaume, on voyoit le peuple ne s'occuper qu'à faire des processions. Il en venoit en foule de la Brie, de la Champagne & de la Picardie. Elles entroient dans Paris, avec des cierges allumés, & chacun se couvroit de toile blanche; ce qui fit nommer cette année, L'ANNÉE DES PROCESSIONS BLANCHES.

[1586.]

Henri, roi de Navarre, disoit dans les lettres qu'il adressoit à tous les ordres du royaume: « Je gémis sur le sort d'un mil» lion d'innocens que la guerre civile va » faire périr.... Les princes François sont » les chefs de la noblesse.... je vous aime » tous..... je me sens périr & affoiblir en » votre sang. L'étranger ne peut avoir ces » sentimens.» Il finissoit par proposer, pour remede à tant de maux, ou l'assemblée des Etats du royaume, ou un concile, ou un duel.

[1587.]

Avant la bataille de Coutras, le roi de Navarre exhortoit ses soldats à bien faire; &, se tournant vers le prince de Condé & le comte de Soissons, il leur parla ainsi: « Pour vous, je ne vous dis autre chose, » sinon que vous êtes du sang de Bourbon;

» &, vive Dieu ! je vous ferai voir que je » ſuis votre aîné. — Et nous, que nous » ſommes de bons cadets, » répondirent les princes.

[1588.]

A la journée des Barricades, le comte de Briſſac fit ceſſer le feu que les bourgeois faiſoient ſur les Suiſſes ; &, ſe tournant vers quelques gentilshommes qui l'accompagnoient, il leur dit en riant : « J'ai » enfin trouvé mon terrain ; le roi, qui dit » que je ne vaux rien ni ſur la terre ni ſur » la mer, verra au moins que je ſuis bon » ſur le pavé. »

[1588.]

Le roi ſe retire à Chartres ; & le duc de Guiſe, reſté ſeul maître de Paris, y appaiſe le tumulte, & va faire viſite au premier préſident Achilles de Harlay ; il le trouva « qui ſe promenoit dans ſon jardin, lequel » s'étonna ſi peu de leur venue, qu'il ne » daigna pas ſeulement tourner la tête, ni » diſcontinuer ſa promenade commencée ; laquelle achevée qu'elle fut, & » étant au bout de ſon allée, il retourna, » & en retournant, il vit le duc de Guiſe » qui venoit à lui ; alors il lui dit : C'eſt » grand' pitié quand le valet chaſſe le » maître ; au reſte, mon ame eſt à Dieu,

» mon cœur eſt à mon roi, & mon corps » eſt entre les mains des méchans; qu'on » en faſſe ce qu'on voudra. »

[1588.]

Les Pariſiens, confus de leur révolte, ordonnent d'abord des proceſſions, pour prier Dieu d'attendrir le cœur du roi à leur égard; enſuite ils font précéder leurs députés d'une proceſſion de Capucins qui allerent de Paris à Chartres, portant à la main divers inſtrumens de la paſſion: un d'eux portoit une grande croix ſur ſes épaules; c'étoit le frere Ange, connu ſous le nom de Henri de Joyeuſe, qui avoit été long-tems à la cour & dans les armées. La proceſſion ſe rend à la cathédrale de Chartres, où le roi étoit à vêpres: deux Capucins donnoient de grands coups de diſcipline ſur les épaules du frere Ange; les autres chantoient le *Miſerere*; & le peuple crioit de tems en tems MISÉRICORDE. Ce ſpectacle fait rire les courtiſans, & en attendrit d'autres juſqu'aux larmes. Crillon s'écrie, en voyant le frere Ange, qui étoit ſon allié: « Frappez tout » de bon, fouettez fort; c'eſt un lâche » qui a endoſſé le froc, pour ne plus por- » ter les armes. » Le roi diſſimule ce qu'il penſe de cette cérémonie bizarre, & répond à la requête des députés, qu'il ju-

gera de la ſincérité du repentir, par les preuves d'obéiſſance & de ſoumiſſion qu'on lui donnera.

[1588.]

Le duc de Guiſe eſt maſſacré le 23 Décembre à Blois, où les Etats étoient aſſemblés. La veille de cette exécution, ſe mettant à table, il trouva ſous ſa ſerviette un billet par lequel on l'avertiſſoit de prendre garde à lui, & qu'on lui préparoit un mauvais tour. L'ayant lu, il prend ſon crayon, écrit au bas, ON N'OSEROIT, & le jette ſous la table. Ses confidens les plus intimes lui conſeilloient de s'éloigner de la cour pour quelque tems : « Je ſuis trop » avancé pour reculer, diſoit-il ; le roi » & moi reſſemblons à deux armées en » préſence, dont l'une, en ſe retirant, » donne la victoire à l'autre. » Six coups de poignard qu'il reçut au même inſtant, ne lui laiſſerent pas le tems de penſer à ſe défendre.

Le lendemain, 24 Décembre, le cardinal de Guiſe fut tué à coups de hallebardes. Il avoit ſur-tout irrité le roi par une épigramme atroce qu'il récitoit à tous propos, ſoit qu'il en fût l'auteur ou non. Elle étoit faite ſur la deviſe du roi, dont le corps étoient trois couronnes, avec ces mots : *Manet ultima cœlo* ; LA TROISIEME M'ATTEND

M'ATTEND DANS LE CIEL : deux repréſentoient celles de Pologne & de France, & la troiſieme, celle qui devoit le couronner dans le ciel.

L'épigramme étoit compoſée de ces deux vers latins :

Qui dederat binas, unam abſtulit ; altera nutat ;
Tertia tonſoris nunc facienda manu.

On ſignifioit par ces vers, que de ces trois couronnes, Dieu lui en avoit déja ôté une, (celle de Pologne ;) que la ſeconde chanceloit ſur ſa tête ; & que la troiſieme ſeroit l'ouvrage d'un barbier, quand on le confineroit dans un cloître.

Le cardinal ajoutoit que ſa joie la plus parfaite ſeroit de tenir la tête du roi, quand on lui feroit cette troiſieme couronne chez les Capucins.

La ducheſſe de Montpenſier, ſa ſœur, portoit ordinairement à ſon côté une paire de ciſeaux d'or : « C'étoit, diſoit-elle, » pour faire la couronne monacale à » Henri, quand il ſeroit confiné dans un » monaſtere. »

[1589.]

La reine Catherine de Médicis, épouſe de Henri II, mere des rois François II, Charles IX & Henri III, « femme de » beaucoup d'eſprit & d'une magnificence

» qu'elle porta jusqu'à l'excès, » mourut chargée de la haine des différens partis qui divisoient le royaume. De tous les vers que l'on fit alors contre sa mémoire, ceux-ci, que l'on supposoit devoir lui servir d'épitaphe, sont encore les plus modérés :

La reine qui ci-gît, fut un diable & un ange ;
Toute pleine de blâme, & pleine de louange.
Elle soutint l'Etat, & l'Etat mit à bas ;
Elle fit maints accords, & pas moins de débats ;
Elle enfanta trois rois & cinq guerres civiles,
Fit bâtir des châteaux & ruiner des villes ;
Fit bien de bonnes lois, & de mauvais édits.
Souhaite lui, passant, enfer & paradis.

[1589.]

Henri III est assassiné à Saint-Cloud, le premier Août, par la main parricide de Jacques Clément, Jacobin, & meurt le lendemain, après avoir déclaré Henri, roi de Navarre, son successeur. Ici finit la branche des Valois, qui avoit donné à la France treize rois, pendant l'espace de deux cens soixante ans.

HENRI IV, LE GRAND.

[1589.]

HENRI de Bourbon descendoit de Robert de France, comte de Clermont, seigneur de Bourbon, cinquieme & dernier fils du roi S. Louis. Il étoit l'héritier présomptif de la couronne, quoiqu'il ne fût parent de Henri III qu'au vingt-deuxieme degré. Ce prince se voyoit sans argent, sans crédit, & aux prises avec la Ligue, qui prétendoit l'exclure de son droit à la couronne, parce qu'il étoit Huguenot. Il fait venir le maréchal de Biron, & lui dit en l'embrassant : « C'est à cette » heure qu'il faut que vous mettiez la main » droite à ma couronne ; ni mon honneur » ni le vôtre ne veulent pas que je vous » anime par discours pour commencer nos » affaires ; je vous prie, en pensant à ce » qui se présente sur nos bras, allez tirer le » serment des Suisses, comme vous en- » tendez qu'il faut, & puis me venir servir » de pere & d'ami contre ces gens qui » n'aiment ni vous ni moi. — Sire, ré- » pond le maréchal, c'est à ce coup que » vous connoîtrez les gens de bien ; nous » parlerons du reste à loisir. Je ne vais

» point eſſayer, mais vous querir ce que » vous demandez. » M. de Sancy avoit déja engagé les Suiſſes à ſuivre Henri IV, & à le ſervir pendant trois mois ſans demander aucune paye; « choſe qui ne ſe » vit peut-être jamais parmi les Suiſſes, » ajoute M. de Sancy dans ſa Relation.

[1589.]

Le parti Catholique envoie des députés au roi, pour lui donner des aſſurances de fidélité, mais à condition qu'il ſe fera Catholique au plutôt. L'embarras de répondre à cette propoſition eſt terminé par la préſence de M. de Givri, qui entre, ſe jette aux pieds du roi, & lui baiſe la main, en diſant: « Sire, je viens de voir la fleur » de votre brave nobleſſe qui ſe réſerve à » pleurer ſon roi mort, quand elle l'aura » vengé: elle attend vos commandemens; » vous êtes le roi des braves, & vous ne » ſerez abandonné que des poltrons. » Bientôt Henri IV eſt reconnu roi de France par l'armée que ſon prédéceſſeur avoit aſſemblée; & il en reçoit le ſerment de fidélité, en accordant des conditions qui aſſuroient le maintien de la religion Catholique.

[1589.]

Le duc de Mayenne fait proclamer roi

de France le cardinal de Bourbon, & garde pour lui-même le titre & le pouvoir de Lieutenant-général du royaume. Le cardinal-roi prend le nom de Charles X. On voit encore des médailles & des piéces de monnoie frappées à ſon coin. Il étoit alors à Chinon, entre les mains de Henri IV ſon neveu, & la Ligue le regardoit comme priſonnier. C'étoit même ce qui avoit déterminé le duc de Mayenne à faire ce choix; parce que, ſous un roi priſonnier, il exerçoit un pouvoir abſolu. Le cardinal diſoit qu'il n'avoit accepté la couronne, que pour la conſerver dans la maiſon de Bourbon, parce qu'il voyoit les Ligueurs diſpoſés à la faire paſſer à des princes étrangers. En parlant de Henri IV, il l'appeloit toujours LE ROI MON NEVEU. Il mourut, l'année ſuivante, au château de Fontenay-le-Comte, où on l'avoit gardé pour empêcher les Ligueurs d'abuſer de ſa foibleſſe.

[1589.]

Henri IV, après avoir défait les Ligueurs à la journée d'Arques, écrivit à ſon cher Crillon : « Pends-toi, brave » Crillon; nous avons combattu à Ar» ques, & tu n'y étois pas. Adieu, brave » Crillon; je t'aime à tort & à travers. »

[1589.]

Ce prince disoit souvent qu'il étoit « roi » sans royaume, général sans soldats & » presque sans argent, comme mari sans » femme. »

[1590.]

Peu de jours avant la bataille d'Ivri, M. de Schomberg avoit demandé la paye de ses Allemands. Le roi, qui manquoit d'argent, avoit répondu brusquement : « Jamais homme de courage n'a fait une » semblable demande la veille d'une ba- » taille. » Il voulut réparer ce trait de vivacité ; & au moment d'en venir aux mains : « M. de Schomberg, je vous ai » offensé, dit-il ; cette journée peut être » la derniere de ma vie, je ne veux point » emporter l'honneur d'un gentilhomme ; » je sçais votre valeur & votre mérite ; je » vous prie de me pardonner, & embras- » sez-moi. — Il est vrai, répondit Schom- » berg, que votre majesté me blessa l'autre » jour ; mais aujourd'hui elle me tue ; » car l'honneur qu'elle me fait, m'oblige » de mourir en cette occasion pour son » service. » Il fut tué en combattant à côté du roi.

[1590.]

A la journée d'Ivri, Henri IV ne pen-

ſoit qu'à ranger ſon armée en bataille, lorſque pluſieurs de ſes officiers vinrent lui repréſenter qu'il falloit commencer par s'aſſurer une retraite, & s'étendirent beaucoup ſur l'importance & la néceſſité de cette précaution. « Eh ! Meſſieurs, leur » dit le roi, nous ſommes d'accord, & » j'ai pourvu à la retraite : c'eſt ſur le » champ de bataille qu'il faudra la faire.... » Enfans, ſi les cornettes vous manquent, » voici le ſigne du ralliement ; vous le » trouverez toujours au chemin de la vic- » toire & de l'honneur : Dieu eſt pour » nous ! » Il adreſſoit ces derniers mots à ſes ſoldats, avec l'air & le ton de la plus grande gaieté, en leur montrant ſon caſque ſurmonté d'un grand panache blanc.

Au moment de marcher à l'ennemi, il leur dit : « Mes enfans, vous êtes François, » je ſuis votre roi, voilà l'ennemi. » (*Voyez ci-deſſus*, page 141.)

[1590.]

L'armée des Ligueurs fut entiérement défaite ; le roi y fit des prodiges de valeur ; & le maréchal de Biron, qui commandoit le corps de réſerve, lui dit : « Sire, » vous avez fait aujourd'hui le devoir du » maréchal de Biron, & le maréchal de » Biron a fait ce que devoit faire le roi. » Ce maréchal, écrivant, après la bataille

d'Ivri, à ſon BON AMI M. du *Haillan*, lui diſoit : « Le roi y fit très-bravement, » généreuſement & hardiment, autant » qu'il ſe peut, & quaſi trop.... Je ſuis » après pour gagner deux mois pour m'aller » repoſer, & je crois que le meilleur ſeroit » pour toujours, & aller prier Dieu, puiſ- » qu'il m'a fait cette grace d'avoir vécu ſi » longues années avec grande réputation » dedans & dehors le royaume.... Je ſuis » été en SIX batailles, j'ai eu SIX arque- » buſades ; jai vendu, ſans les bois, SIX » mille livres de rente, & ſervi SIX rois. »

[1590.]

Après la bataille d'Ivri, un capitaine vient trouver le roi & lui dit : « Sire, trois » mots ; Argent ou congé. » Henri IV ré- pond auſſitôt : « Capitaine, quatre mots ; » ni l'un ni l'autre. » Quelques jours après il lui fit donner l'un & l'autre.

[1590.]

François de Pas eſt tué à la journée d'I- vri, après avoir combattu en héros ſous les yeux du roi. Ce prince, affligé de la perte d'un homme dont la famille s'étoit toujours extrêmement diſtinguée, s'écrie : » Ventre ſaint-gris ! j'en ſuis fâché ; n'y » en a-t-il plus ? » On lui répond que la veuve eſt groſſe : « Eh bien ! repliqua-t-il,

» je donne au ventre la même
» que celui-ci avoit. »

[1590.]

M. de Sulli, à la journée d'Ivry, eut deux chevaux tués ſous lui, reçut ſept bleſſures, & reſta pour mort. Revenu à lui, il ſe fait tranſporter à Roſni, où étoit le roi ; du plus loin que le prince l'apperçoit, il va au-devant de lui : « Brave ſoldat & » vaillant chevalier, dit-il, j'avois tou- » jours eu bonne opinion de votre cou- » rage, & conçu de bonnes eſpérances de » votre vertu ; mais vos actions ſignalées, » & votre réponſe modeſte ont ſurpaſſé » mon attente.... Et partant, en préſence » de ces princes, capitaines, & grands » chevaliers qui ſont ici près de moi, vous » veux-je embraſſer des deux bras. » Sulli avoit dit au roi en l'abordant, « qu'il s'eſti- » moit heureux d'avoir ſouffert pour un » ſi bon maître. »

[1590.]

Blocus de Paris par l'armée du roi. Il y avoit dans la ville environ deux cens mille perſonnes, avec des vivres pour un mois. On forma une eſpece de régiment compoſé de religieux, de prêtres & d'écoliers juſqu'au nombre de treize cens ; ils parurent dans la ville en ordre de bataille, & firent

une procession ou revue générale qui fut appelée LA PROCESSION DE LA LIGUE. « Elle se fit en cet ordre, dit l'Etoile. » Guillaume Rose, évêque de Senlis, étoit » à la tête, comme commandant & premier capitaine, suivi des ecclésiastiques, » marchant quatre à quatre. Après, étoit le » prieur des Chartreux avec ses religieux, » les quatre ordres mendians, les Capucins, Minimes, entre lesquels il y avoit » des rangs d'écoliers. »

» Les chefs de ces différens religieux portoient chacun d'une main un crucifix, & » de l'autre une hallebarde; & les autres » des arquebuses, des pertuisanes, des dagues, & autres diverses especes d'armes » que leurs voisins leur avoient prêtées. » Ils avoient tous leurs robes retroussées & » leurs capuchons abattus sur leurs épaules: » plusieurs portoient des casques, des corselets & des poitrinals, c'est-à-dire, » des plaques de fer qu'on mettoit sur la » poitrine. »

» Hamilton, Ecossois de nation & curé » de Saint-Côme, faisoit l'office de sergent, & les rangeoit, tantôt les arrêtant » pour chanter des hymnes, & tantôt les » faisant marcher: quelquefois il les faisoit » tirer de leurs mousquets. »

Le petit pere Bernard, qui étoient boiteux, se faisoit remarquer dans cette

troupe, allant de rang en rang, se mettant tantôt à la tête du régiment & tantôt à la queue, & tenant en main une large épée avec laquelle il espadonnoit.

« Le légat y accourut aussi, & approuva » par sa présence une montre si extraordi- » naire, & en même tems risible. Mais il » arriva qu'un de ces nouveaux soldats, » qui ne sçavoit pas sans doute que son » arquebuse étoit chargée à balle, voulut » saluer le légat qui étoit dans son carrosse, » tira dessus, & tua un de ses ecclésiasti- » ques, qui étoit son aumônier; ce qui fit » que le légat s'en alla au plus vîte, pen- » dant que le peuple crioit tout haut que » cet aumônier avoit été fortuné d'être » tué dans une si sainte action. »

[1590.]

Tandis que Paris se portoit à tant d'excès, son roi parloit ainsi dans une conférence qu'il eut avec le cardinal de Gondy & l'archevêque de Lyon, députés pour traiter de la paix. « Je ne suis point diffi- » mulé, je dis rondement & sans feintise » ce que j'ai sur le cœur. J'aurois tort de » vous dire que je ne veux point une paix » générale: je la veux, je la desire, afin » de pouvoir élargir les limites de ce » royaume. Pour avoir une bataille, je » donnerois un doigt, & pour la paix

» générale, deux. J'aime ma ville de Paris ;
» c'eſt ma fille ainée, j'en ſuis jaloux ; je lui
» veux faire plus de bien, plus de grace,
» plus de miſéricorde qu'elle ne m'en de-
» mande ; mais je veux qu'elle m'en ſçache
» gré & à ma clémence.... Ce que vous
» demandez de différer la capitulation &
» reddition de Paris juſqu'à une paix uni-
» verſelle, qui ne ſe peut faire qu'après
» pluſieurs allées & venues, c'eſt choſe
» trop préjudiciable à ma ville de Paris,
» qui ne peut attendre un ſi long terme.
» Il eſt déja mort tant de perſonnes de
» faim, que ſi elle attend encore huit ou
» dix jours, il en mourra un très-grand
» nombre, qui ſeroit une étrange pitié. Je
» ſuis le pere de mon peuple ; je reſſemble
» à cette vraie mere de Salomon ; j'aime-
» rois quaſi mieux n'avoir point de Paris,
» que de l'avoir ruiné & diſſipé après la
» mort de tant de Pariſiens.... Vous,
» M. le cardinal, en devez avoir pitié ;
» ce ſont vos ouailles.... Je ne ſuis pas
» bon théologien ; mais j'en ſçais aſſez
» pour vous dire que Dieu n'entend point
» que vous traitiez ainſi le pauvre peuple
» qu'il vous a recommandé.... Et com-
» ment voulez-vous eſpérer de me con-
» vertir à votre religion, ſi vous faites ſi
» peu de cas du ſalut & de la vie de vos
» ouailles ? C'eſt me donner une pauvre

» preuve de votre ſainteté; j'en ſerois trop » mal édifié. »

Le cardinal de Gondy repréſentant que ſi le duc de Mayenne n'étoit pas compris dans le traité, il ne manqueroit pas de venir reprendre Paris avec toutes les forces du roi d'Eſpagne.... « S'il y vient, dit le » roi, lui & tous les alliés, PAR DIEU » nous les battrons bien, & leur montre- » rons que la nobleſſe Françoiſe ſe ſçait » défendre: j'ai juré contre ma coutume; » mais je vous dis encore que, PAR LE » DIEU VIVANT, nous ne ſouffrirons point » cette honte. »

[1590.]

Leſdiguieres prend la ville de Grenoble, & dépêche Saint-Julien, ſon ſecrétaire, pour en porter la nouvelle au roi, & lui en demander le gouvernement, qu'il lui avoit promis un an auparavant, au cas qu'il la prît. Le conſeil s'oppoſe à la demande, ſur ce que le roi s'étoit engagé expreſſément à ne donner les gouvernemens des villes qur l'on prendroit, qu'à des Catholiques. Saint-Julien ſe retire ſans repliquer; &, rentrant un moment après: « Meſſieurs, dit-il, votre réponſe ineſpérée » m'a fait oublier un mot; c'eſt que, puiſ- » que vous ne trouvez pas à propos de don- » ner à mon maître le gouvernement de

» Grenoble, vous ſongiez aux moyens de » le lui ôter.» Le conſeil décida que c'étoit-là un cas tout particulier, & le brevet fut expédié ſur le champ.

[1591.]

Le comte de Chaligni, prince de la maiſon de Lorraine, inveſti par un parti de l'armée des Royaliſtes, eſt ſaiſi par Chicot, bouffon du roi, & fait priſonnier. Chicot, à qui le duc de Mayenne avoit fait donner des coups de canne, cherchoit par-tout l'occaſion de s'en venger ſur le duc ou ſur quelqu'un de ſa maiſon, s'expoſoit même aux plus grands dangers pour en venir à bout, & avoit eu, en deux ans, cinq chevaux tués ſous ſui. Il ne manqua point cette rencontre, quoique bleſſé à mort par le prince qu'il attaquoit. Le comte de Chaligni ayant été préſenté au roi, témoigna beaucoup de chagrin du malheur qu'il avoit eu d'être pris par un homme de cette ſorte: le roi en plaiſanta avec lui, & pour le conſoler, l'aſſura que Chicot, quoique bouffon, étoit homme de cœur. Cette priſe valut une rançon de trente mille écus, qui ſervit à dédommager la ducheſſe de Longueville d'une pareille ſomme qu'elle avoit payée au commencement de la guerre, ayant été arrêtée en Picardie avec ſes filles.

[1591.]

Pendant le siége de Rouen, un des officiers de la garnison, nommé le Chevalier Picard, reçut une lettre du comte d'Essex, par laquelle il lui mandoit que, « hormis la cause qu'il soutenoit, il lui » étoit ami, pour l'avoir connu avec M. de » Marchemont en Angleterre; mais qu'en » cette guerre, il seroit très-aise de le » trouver à la tête de son régiment, la » picque au poing. » Le brave André de Brancas de Villars, qui commandoit dans Rouen, voulut répondre lui-même, & manda au comte, qu'il trouveroit le chevalier Picard « toujours prêt à lui en faire » passer l'envie seul à seul, ou avec tel » nombre qu'il seroit arrêté, & qu'il s'of- » froit à faire cette partie pour lui. » D'Essex fit aussitôt cette réponse à Villars: « Quant est de votre offre de faire une » partie pour moi, je réponds que j'ai » commandement d'une armée (quatre » mille hommes de pied, & cinq cens » chevaux que la reine d'Angleterre, Eli- » sabeth, avoit envoyés à Henri IV) en » laquelle se trouvent beaucoup de la » qualité du chevalier Picard, & suis lieu- » tenant d'un Souverain absolu. Mais si » vous voulez combattre vous-même, à » cheval ou à pied, armé ou en pour-

» point, je maintiendrai que la querelle » du roi eſt plus juſte que celle de la Li- » gue ; que je ſuis meilleur que vous, & » que ma maîtreſſe eſt plus belle que la » vôtre. Que ſi vous refuſez de venir ſeul, » je menerai avec moi vingt, le pire deſ- » quels ſera une partie digne d'un colonel, » ou ſoixante, le moindre étant capi- » taine. *Signé* ESSEX. »

Villars répondit ſur le champ : « Pour » venir à l'article de votre lettre, par la- » quelle vous me défiez au combat, vous » ſçavez aſſez qu'il n'eſt pas en ma puiſ- » ſance de l'accepter pour le préſent, & » que la charge où je ſuis employé m'ôte » la liberté de pouvoir particuliérement » diſpoſer de moi ; mais, lorſque M. le » duc de Mayenne ſera par-deçà, je l'ac- » cepte très-volontiers, & vous combattrai » à cheval avec les armes accoutumées » aux gentilshommes : ne voulant cepen- » dant faillir de répondre à la concluſion » de votre lettre, par laquelle vous vou- » lez maintenir que vous êtes meilleur que » moi ; ſur quoi je vous dirai que vous en » avez menti, & mentirez toutes les fois » que vous le voudrez maintenir, auſſi- » bien que vous mentirez, lorſque vous » voudrez dire que la querelle que je ſou- » tiens pour la défenſe de ma religion, » ne ſoit meilleure, que de ceux qui s'ef-

» forcent

» forcent de la détruire. Et quant à la » comparaiſon de votre maîtreſſe à la » mienne, je veux croire que vous n'êtes » non plus véritable en cet article qu'aux » deux autres ; toutefois ce n'eſt pas choſe » qui me travaille fort pour le préſent. »

Signé VILLARS.

Ces lettres furent alors très-célebres ; chacun vouloit les lire. « Mais toutes ces » choſes ne furent que des paroles. »

[1591.]

Le prince Alexandre de Parme ayant joint, avec ſes troupes Eſpagnoles, l'armée du duc de Mayenne, avoit fait lever le ſiége de Rouen, & s'étoit engagé dans le pays de Caux, après la priſe de Caudebec, de façon qu'il ſe trouvoit enfermé entre l'armée du roi, la mer & la Seine, qui eſt fort large dans cet endroit. Il paroiſſoit n'avoir plus d'autre moyen de ſauver ſon honneur & une partie de ſes troupes, qu'en s'ouvrant un paſſage au milieu de l'armée ennemie. Le roi s'attendoit à une attaque ; lui-même apperçoit le premier l'avant-garde, le corps de bataille, l'artillerie & les bagages paſſés au-delà de la Seine ſur un pont que l'on avoit jeté ſans qu'on lui en eût donné aucun avis. Cette retraite fut regardée comme un prodige ; elle étoit à peine exécutée, qu'un

trompette, envoyé au roi, lui demande ce qu'il en penſe ? Il répond bruſquement : « Je ne me connois point en retraite ; & » la plus belle retraite du monde, je l'ap- » pelle une fuite. »

Le baron de Biron étoit venu demander au roi quatre mille hommes de pied & deux mille chevaux, promettant de tailler en piéces l'arriere-garde du prince de Parme. Le maréchal de Biron s'y oppoſa, le traitant d'aventurier.

Le baron lui témoigne en particulier combien il eſt ſurpris qu'il l'ait empêché de ſe ſignaler par une action qui lui auroit fait tant d'honneur. « Je ſçavois bien que » tu le pouvois faire, répond le maréchal ; » mais ſi tu l'avois fait, la guerre étoit finie, » & toi & moi n'aurions plus rien eu à » faire ; qu'à aller planter des choux à » Biron. »

[1591.]

L'aſſemblée du clergé, convoquée d'abord à Mantes & enſuite à Chartres, exhorte le roi, par ſes députés, « de tenir la » parole qu'il avoit donnée de ſe faire inſ- » truire en la religion Catholique, de faire » ceſſer les maux qu'occaſionne cette di- » verſité de religion, & de procurer à ſes » ſujets une paix qui leur eſt abſolument » néceſſaire. »

« A la premiere révérence que firent les » députés à ſa majeſté, elle s'avança vers » eux, avant qu'ils puſſent faire plus grand » devoir ; & , ſon chapeau à la main, elle » les embraſſa l'un après l'autre, répétant » à tous qu'ils étoient les très-biens venus.»

La réponſe du roi étoit concue en ces termes : « Vous me parlâtes pour me faire » Catholique. Certes, je vous dirai ce que » je vous ai toujours dit, que je ne ſerai » jamais opiniâtre ; mais j'ai été nourri en » une religion, en laquelle ma conſcience » me tient ; que ſi on me fait connoître que » j'ai fait mal, je ſuis tout prêt de m'en dé- » partir & de la quitter tout préſentement. » Je voudrois qu'il m'eût coûté ce bras, » & voir ce différend de religion levé & » mon peuple bien uni, & en avoir été » l'inſtrument ; je penſerois que ce ſeroit » la plus belle choſe que j'aurois faite en » ma vie ; mais ce qui ne peut ſe faire main- » tenant, ſe fera une autre fois : car, à la » vérité, les canons de l'Egliſe ne s'ac- » cordent guere avec les canons de l'ar- » ſenal.

» Quant au fait de la paix, je vous ai » témoigné le deſir que j'en ai, & mon » intérêt ; n'étant, pendant cette guerre, » roi abſolu, mais ſeulement un capitaine- » général ; pluſieurs petits gouverneurs » étant en leurs territoires plus rois que

» moi ; car ſi je leur commande quelque » choſe, ils ne diſent pas qu'ils n'en feront » rien, mais ils prieront de trouver bon » qu'ils ne le faſſent point ; ils menaceront » ou ils reculeront : bref, ils font ce qu'ils » veulent. Je ne vois point pourquoi mes » ennemis veulent faire croire que je ne » veux pas la paix ; s'ils ne me veulent eſti- » mer un ſot de ne pas connoître mon in- » térêt, vu que je ſuis celui qui perd à la » guerre. »

[1592.]

Le duc de Joyeuſe, attaqué & forcé dans ſes retranchemens, veut paſſer le Tarn à la nage ſur ſon cheval ; il eſt emporté par le courant de l'eau, & ſe noie. Les Toulouſains prient le cardinal de Joyeuſe de ſe mettre à la tête de la Ligue dans le Languedoc ; &, ſur ſon refus, quatre ou cinq mille hommes ſe rendent au couvent des Capucins, & menacent d'y mettre le feu, ſi on ne leur donne le P. Ange de Joyeuſe, qui ſe trouvoit alors à Toulouſe. Il eſt obligé de quitter ſon couvent ; & auſſi-tôt on décide dans une aſſemblée des notables de la ville, que, vu la néceſſité des affaires, il pouvoit & devoit quitter ſon habit de Capucin, pour prendre le commandement des troupes à la place de ſon frere. Il ſe ſoumet à cette

décision. Deux années après il obtint du pape une dispense de ses vœux, à condition qu'il passera dans l'ordre de Malthe. Il rentra dans celui des Capucins en 1599, & y mourut en 1608, âgé de quarante-cinq ans.

[1592.]

Le roi n'apprit qu'avec chagrin la convocation des Etats-généraux du royaume indiqués à Paris, par le duc de Mayenne, pour le commencement de l'année suivante: « Gardez-vous, lui dit Sully, de » traiter avec vos ennemis, en les unis- » sant ensemble, en forme d'associés, ni » de leur donner à poursuivre de communs » intérêts qui les puissent lier; leur donner » une tête, des bras, des jambes, pour les » faire agir & aller d'un même branle. .... » De tant de diverses têtes, capricieuses » humeurs, avidités, fantaisies; il s'en- » gendrera tant d'ennuis, jalousies, haines, » desirs, desseins, prétentions si con- » traires, qui s'entrechoqueront tellement, » qu'étant impossible de les concilier, » mal-contens les uns des autres & désés- » pérés, ils se jetteront entre vos bras. » Que si vous voulez vous faire Catholi- » lique, la chose en sera encore plus sûre. » Ce conseil, que le roi suivit, procura tous les avantages qu'il étoit possible d'en espérer.

[1593.]

Henri IV proposoit souvent le mariage de madame Catherine sa sœur, & sembloit vouloir, par ce moyen, s'attacher plusieurs princes à-la-fois. MM. d'Aubigné & de Fontenac étant couchés dans la chambre du roi & dans un même lit, causoient ensemble sur ce mariage. M. de Fontenac n'entendant pas bien, M. d'Aubigné, qui parloit fort bas, lui dit, pour le faire répéter : *Que dis-tu ?* Aussi-tôt le roi cria de son lit : « Sourd que vous êtes, n'entendez-vous pas qu'il dit que je veux » faire plusieurs gendres de ma sœur ? » A quoi d'Aubigné répondit : « Sire, dormez ; nous en avons bien d'autres à dire » à vos dépens. »

[1593.]

Le 25 Juillet, Henri IV abjure l'hérésie dans l'église de Saint-Denis : il avoit un habit de satin blanc avec un manteau noir par-dessus, & étoit accompagné des princes, des officiers de la couronne, des chefs de son armée & de toute sa garde. Cette abjuration porte le dernier coup à la Ligue.

Le 27 Février 1594, le roi fut sacré à Chartres, par l'évêque de cette ville ; le pape ne lui accorda l'absolution que le

13. de Décembre de l'année 1595. Plusieurs historiens marquent le 17 Décembre; c'est une erreur. Le cardinal protecteur des affaires de France, & l'ambassadeur de France, tiennent, tous les ans, chapelle à Rome dans l'église de Saint-Jean de Latran, le jour de sainte Lucie, 13 de Décembre, en mémoire de l'absolution accordée à Henri IV.

[1593.]

Les troupes du roi font le siége de Poitiers: le comte de Brissac, qui défendoit la place, est blessé, dans une sortie, de trois coups d'épée, & renversé de son cheval: le baron de Sain-Jemme, âgé de seize ans, met pied à terre pour remonter son général; saisit la queue du cheval qu'il vient de lui donner, &, se laissant emporter, se dégage ainsi de la mêlée.

[1594.]

La ville de Meaux donne le premier exemple de soumission au roi. M. de Vitri, qui en étoit gouverneur, avoit commencé par en faire sortir la garnison. Aussi-tôt il assemble les bourgeois, & leur dit que, le roi s'étant fait Catholique, rien ne doit empêcher ses sujets de le reconnoître pour leur souverain légitime; que, pour lui, il va joindre ses troupes qui l'attendent, & se rendre à l'armée du roi. La ville imita

une conduite ſi ſage ; & ſa réduction ſert de ſignal à un grand nombre d'autres villes qui ne tardent point à ſuivre un ſi bel exemple.

[1594.]

On amene au roi un courier dépêché par la Ligue à la cour d'Eſpagne ; parmi les papiers, ſe trouve une lettre où l'on aſſuroit qu'on pouvoit ajouter foi à tout ce que le courier diroit de vive voix. Le roi forme auſſi-tôt le projet de faire porter cette lettre de créance au roi d'Eſpagne, pour tirer de ſa propre bouche les meſures qu'il prenoit ſur les affaires de France. De la Varenne eſt chargé de la commiſſion, & s'en acquitte avec le plus grand ſuccès. A peine a-t-il reçu par écrit la réponſe du roi d'Eſpagne, qu'il apprend que le *duplicata* du paquet intercepté en France vient d'arriver, avec l'avis de ce qui s'étoit paſſé à l'égard du premier courier. Il ne perd pas un inſtant ; il évite tous les dangers qu'il couroit d'être arrêté, arrive heureuſement, & met le roi en état de prévenir les démarches de ſes ennemis, & de faire avorter leurs projets.

[1594.]

Le vingt-deuxieme de Mars, Henri IV entre dans Paris par le moyen du comte

de Briſſac, auquel il donna ſur le champ le bâton de maréchal de France. Il n'en coûta la vie qu'à un corps-de-garde de lanſquenets, & à deux ou trois bourgeois qui couroient pour animer le peuple à prendre les armes contre le roi. Ce prince ne tarde pas à gagner tous les cœurs ; & la ducheſſe de Montpenſier écrit au duc de Mayenne ſon frere, & au duc de Guiſe ſon neveu, qu'elle leur « conſeille de s'ac-» commoder promptement avec Henri, » s'ils ne veulent demeurer tout ſeuls, étant » impoſſible, vu la façon dont il agit avec » ſes plus cruels ennemis, que tout le » monde ne les quitte & ne ſe donne » à lui. »

La ducheſſe ſe trouvoit alors à Paris, & croyoit avoir tout à craindre ; le roi lui fait une viſite, lui parle avec la même bonté que ſi elle ſe fût toujours déclarée pour lui, & lui demande la collation. Il s'apperçoit qu'elle vouloit faire elle-même l'eſſai de tous les mets, avant qu'il n'y touchât : il s'y oppoſe en lui diſant qu'elle eſt « d'un ſang qui n'a jamais empoiſonné » perſonne, & qui ſçait bien d'autres » moyens pour ſe venger de ſes ennemis. »

[1594.]

Bois-Rozé alloit ſe plaindre à la cour, de ce qu'on lui avoit ôté le gouvernement

de Feſcamp, & arrive à Louviers dans la même auberge où le baron de Roſni (le grand Sully) venoit de deſcendre. On lui dit qu'il y a là un ſeigneur de la cour, fort puiſſant auprès du roi, mais que l'on n'en ſçait pas le nom. Bois-Rozé va le trouver, & implore ſon crédit; le baron lui répond qu'il ſe fait un plaiſir d'obliger tous les honnêtes gens, & qu'il eſt à ſon ſervice. « Ma principale affaire, reprend Bois-» Rozé, eſt contre M. de Roſni: Qu'au » Diable ſoit-il donné, tant il m'a fait » de mal, ſans l'avoir en rien offenſé. Je » m'appelle Bois-Rozé, gouverneur de » Feſcamp: il m'a fait perdre mon gouver-» nement, & a fait bien pis encore à » MM. de Montpenſier & Biron, tant il » abuſe de ſon pouvoir & de ſon crédit, » aux dépens des bons ſerviteurs du roi. » Mais, dit-il en jurant, il en pourroit » tant faire qu'il s'en repentiroit, & que » quelqu'un auſſi étourdi que lui pourroit » lui jouer un mauvais tour. » Le baron, charmé de l'aventure, répond qu'il peut venir le trouver à la cour, & qu'il ſera content. Bois-Rozé ſe retire, & apprend d'un page, que c'eſt au baron de Roſni qu'il vient de parler: auſſitôt il quitte l'auberge, & part le lendemain à la pointe du jour, afin de prévenir le roi ſur ce que M. de Roſni pourroit dire & faire contre

lui. Mais toute cette aventure finit par tourner à ſon avantage.

[1594.]

Le duc de Guiſe avoit à peine conclu ſon traité avec le roi, que les bourgeois de Reims viennent trouver M. de Roſni pour lui dire qu'on les faiſoit languir; que le duc de Guiſe marchandoit trop; que pour eux ils avoient ſi bien pris leurs meſures, qu'ils étoient les maîtres de leur ville & du duc, & qu'ils mettroient l'un & l'autre en la puiſſance du roi. Le baron de Roſni porte cette nouvelle au roi, qui lui répond en ſouriant: « Voilà ce que » c'eſt que la faveur d'un peuple volage » & inconſtant; mais nous avons engagé » notre parole, il faut la tenir. » On remercie les députés de leur bonne volonté, ſans accepter leurs propoſitions.

[1595.]

Sully avoit ſoutenu la néceſſité d'un chef unique, contre les principaux des Calviniſtes qui vouloient faire de la France un état républicain; Henri IV le tire à part, & lui dit: « M. le baron de Roſni, » ce n'eſt pas tout que de bien dire, il » faut encore bien faire. N'êtes-vous pas » réſolu que nous mourions enſemble? » Il n'eſt plus tems d'être bon ménager; il

» faut que tous les gens d'honneur em-
» ploient la moitié de leurs biens pour
» sauver l'autre. Je m'assure que vous serez
» des premiers à m'assister. --- Non,
» non, Sire, répond Sully, je ne veux
» point que nous mourions ensemble,
» mais bien que nous vivions, & que nous
» cassions la tête à tous nos ennemis. J'ai
» encore pour cent mille francs de bois à
» vendre, que j'emploierai à cela. — Oh
» bien! mon ami, reprend le roi, re-
» tournez donc chez vous; faites dili-
» gence, & me venez retrouver au plutôt
» avec le plus de vos amis que vous pour-
» rez; & n'oubliez pas vos bois de haute
» futaie. »

[1595.]

Henri IV avoit pour maxime, dans les occasions importantes & décisives, de s'instruire par lui-même des forces & de la disposition des ennemis. Il s'avance avec trois cens hommes pour reconnoître l'armée Espagnole qui se proposoit de faire lever le siége de Dijon. Huit cens chevaux viennent l'attaquer: « A moi, mes-
» sieurs, s'écrie-t-il, & faites comme vous
» m'allez voir faire. » Il se met à la tête de son escadron, dont il avoit donné la moitié au duc de la Trémouille; & la charge se fait avec tant d'impétuosité, que

les eſcadrons ennemis ſont percés & renverſés les uns ſur les autres. Le connétable de Caſtille, qui commande les Eſpagnols, ne doute point que le roi n'aille être ſuivi de toute ſon armée; &, appréhendant une action trop dangereuſe, il fait défiler ſes troupes vers la Saône, & la paſſe, étant toujours harcelé par le roi. Le duc de Parme, ſur un préjugé tout ſemblable, avoit auſſi fait ſa retraite devant un poignée de monde, & s'en étoit excuſé en diſant : « Je croyois avoir affaire à un roi, » & non pas à un chevau-léger. » Il avouoit cependant que les autres généraux faiſoient la guerre en lions ou en ſangliers, mais que Henri la faiſoit en aigle.

[1595.]

Henri IV paſſant par Amiens, les députés de la ville vont le recevoir & le complimenter; l'orateur commence ainſi ſa harangue : « Roi très-grand, très-bon, » très-clément, très-magnanime.... Le roi l'interrompt, & lui dit : « Ajoutez » auſſi & très-las. »

Un autre orateur ſe préſenta à l'heure de ſon dîner, & fut interrompu après ces premiers mots de ſon compliment : « Agé- » ſilaüs, roi de Lacédémone, Sire.--- » Ventre-ſaint-gris, j'ai bien entendu dire

» quelque chose de cet Agésilaüs; mais il » avoit dîné, & je suis à jeun, moi. »

En passant par une petite ville, des députés se présenterent pour le complimenter. A peine l'orateur avoit-il commencé de parler, qu'un âne se mit à braire : « Messieurs, dit le roi, parlez chacun à » votre tour, s'il vous plaît; je ne vous » entends pas. »

[1595.]

Les Espagnols prennent Cambrai, par la révolte des habitans contre le gouverneur. Le marechal de Balagni avoit le titre de prince de Cambrai, sous la protection de la couronne de France; Renée d'Amboise, son épouse, après lui avoir reproché d'avoir assez de lâcheté pour survivre à son malheur, meurt de chagrin, deux jours avant la reddition de la citadelle, & avec joie, disent les historiens, de ce qu'elle mouroit avant que de cesser d'être princesse.

[1596.]

Henri IV souffroit beaucoup de l'administration de ses finances; &, voulant engager le baron de Rosni à s'en charger, il lui écrivoit, le 14 Avril : « Je vous veux » bien dire l'état où je me trouve réduit, » qui est tel que je suis fort proche des en-

» nemis, & n'ai quasi pas un cheval sur » lequel je puisse combattre, ni un harnois » complet que je puisse endosser. Mes che- » mises sont toutes déchirées, mes pour- » points troués aux coudes, ma marmite » est souvent renversée; &, depuis deux » jours, je dîne & soupe chez les uns & » chez les autres, mes pourvoyeurs disant » n'avoir plus moyen de rien fournir pour » ma table, d'autant qu'il y a plus de six » mois qu'ils n'ont reçu d'argent: partant, » jugez si je mérite d'être ainsi traité, & » si je dois plus long-tems souffrir que les » financiers & les trésoriers me fassent » mourir de faim, & qu'eux tiennent des » tables friandes & bien servies; que ma » maison soit pleine de nécessités, & » les leurs de richesses & d'opulence; & » si vous n'êtes pas obligé de me venir » assister loyalement, comme je vous en » prie. »

[1596.]

Le roi convoque à Rouen une assemblée des notables de son royaume, & finit ainsi son discours, qui étoit plein de force & de dignité. « Je ne vous ai point ici appelés, » comme faisoient les rois mes prédéces- » seurs, pour vous faire approuver mes » volontés, mais bien pour entendre vos » avis & conseils, pour les croire & suivre

» en tout & par-tout, comme ſi j'étoi
» entré en tutelle, qui eſt une envie qu
» ne prend guere aux rois qui ont la barb
» griſe comme moi, & qui ſont, grace
» à Dieu, victorieux comme moi; mai
» la grande affection que j'ai pour mes ſu
» jets, & l'extrême envie que j'ai qu'il
» m'eſtiment auſſi bon & paiſible que légi
» time roi, me feront trouver bon tout c
» que vous me conſeillerez devoir faire.
Gabrielle d'Eſtrées, ſi connue ſous le nom de LA BELLE GABRIELLE, aſſiſtoit à l'ou verture de l'aſſemblée, derriere une tapiſ ſerie. Elle entendit le diſcours du roi qu voulut ſçavoir ce qu'elle en penſoit: elle lui avoua « qu'elle n'avoit jamais ou
» mieux dire, mais qu'elle étoit étonné
» de ce qu'il avoit parlé de ſe mettre en
» tutelle. — VENTRE-SAINT-GRIS, re
» prend le roi, il eſt vrai, mais je l'en
» tends avec mon épée au côté. »

[1596.]

Le jeune duc de Guiſe veut éprouve l'intrépidité qui a fait donner à Louis Ber ton de Crillon le titre d'HOMME SANS PEUR. Il fait ſonner l'alarme dès la pointe du jour, monte chez Crillon, lui annonce que les ennemis ſont maîtres du port & de la ville de Marſeille, & lui propoſe de ſe retirer enſemble ſur des chevaux qu'i

a fait préparer. Crillon, n'étant encore éveillé qu'à demi, prend ſes armes, & répond tranquillement qu'il vaut mieux mourir l'épée à la main, que de ſurvivre à la perte de la place. Le duc de Guiſe redouble ſes inſtances; &, ne pouvant l'engager à fuir, ſort avec lui de la chambre: mais, en deſcendant l'eſcalier, il laiſſe échapper un éclat de rire, qui découvre à Crillon que toute cette aventure eſt une raillerie. Il ſerre fortement le duc, & lui dit: « Jeune homme, ne te joue jamais à » ſonder le cœur d'un homme de bien. Par » la mort! ſi tu m'avois trouvé foible, je » t'aurois poignardé; » & auſſitôt il va ſe remettre au lit.

Ce même Crillon ſe trouvoit un jour auprès du roi avec tous les grands de la cour & les miniſtres étrangers; &, la converſation étant tombée ſur les guerriers qui ſe ſont le plus diſtingués: « Meſſieurs, dit » le roi, en mettant la main ſur l'épaule » de Crillon, voilà le premier capitaine » du monde.---Vous en avez menti, Sire; » c'eſt vous, » replique vivement Crillon.

[1597.]

Henri IV ſortoit du bal, & venoit de ſe mettre au lit, quand il apprend la nouvelle que les Eſpagnols ont ſurpris Amiens. « Al-

» lons, dit-il en ſe levant, c'eſt aſſez fai
» le roi de France; il eſt tems de faire
» roi de Navarre. » Auſſitôt il prend ſ
meſures pour le ſiége de cette ville, pe
dant lequel Porto-Carréro, gouverne
de la place, ne fait jamais de ſortie, lor
que le régiment de Navarre eſt de tra
chée. « Le régiment de Navarre, dit d'A
» bigné, étoit redouté par ceux du dedans
» qui ſe retenoient de ſortir le jour qu'i
» le ſçavoient en garde, pour avoir é
» reçus par ces Gaſcons deux ou trois fo
» fort rudement. » La ville eſt repriſe
& le parlement de Paris étant venu hara
guer le roi à cette occaſion: « Meſſieurs
» dit ce prince, voilà le maréchal de Biro
» que je préſente également à mes amis &
» mes ennemis. » C'étoit faire partager
Biron la gloire du ſuccès, comme il avo
partagé les dangers de l'entrepriſe.

C'eſt à ce ſiege que les ſoldats furen
employés, pour la premiere fois, aux tra
vaux de la tranchée. Ils regardoient comm
indigne d'eux de remuer la terre. Le ro
ayant obſervé que les payſans qu'on y em
ployoit prenoient aiſément l'alarme pen
dant les ſorties, paya les ſoldats à la toiſe
& fit partager entre ceux qui n'avoient pa
été tués en travaillant, toute la ſomm
deſtinée à la troupe entiere des travail
leurs.

[1597.]

Un envoyé d'Eſpagne, étonné de voir Henri IV environné & preſſé par un foule de gentilshommes, lui en témoigne ſa ſurpriſe : « Si vous m'aviez vu un jour de ba-» taille, répond ce prince, ils me preſ-» ſoient bien davantage. »

[1597.]

Philippe II, roi d'Eſpagne, écrivant à Henri IV, ſe donnoit à lui-même une longue ſuite de titres qui rempliſſoient preſque toute ſa lettre. Le roi ſigna ainſi ſa réponſe : « Henri, bourgeois de Paris. » (*Voyez ci-deſſus* page 458.)

[1597.]

Le tailleur de Henri IV avoit compoſé un livre ſur les réglemens néceſſaires au bien de l'Etat, & le préſenta au roi, qui en lut rapidement quelques pages. Enſuite il dit à un de ſes valets de chambre : « Allez » chercher mon chancelier ; qu'il vienne » me prendre la meſure d'un habit ; voici » mon tailleur qui fait des réglemens. »

[1597.]

Un jardinier du Béarn vint à Paris pour voir le roi qui l'avoit autrefois traité avec beaucoup de bonté. Il ſe rend au

Louvre ; le prince, environné de ſa cour, reconnoît bien ce jardinier qui lui avoit donné cent fois de ſes fruits ; mais il feint de ne pas appercevoir les mines qu'il lui faiſoit pour ſe faire reconnoître : enfin il ſe retire dans un cabinet, fait venir ſon bon Béarnois, l'embraſſe, & lui demande s'il eſt bien-aiſe de le voir tranquille poſſeſſeur de ſes Etats ? « Vraiment oui, répond le jardinier ; mais » tout ce qui me fâche, c'eſt qu'il me ſem- » ble que vous êtes devenu un peu fier. »

Un autre payſan, de ceux qu'on nomme Berret, qui avoit vu ſouvent Henri IV venir manger chez lui d'une ſorte de fromages qu'il aimoit beaucoup, apprend que ce prince eſt enfin paiſible & ſeul maître de ſon royaume. Il met dans un panier deux douzaines de ſes meilleurs fromages, & après trois ſemaines de marche, arrive à Paris, court au Louvre, & dit en ſon patois à la ſentinelle : « Je veux voir mon » Henri ; notre femme lui envoie des fro- » mages de vache.... Boli beſe loumen » Henri ; notre hemme ly enbie dé fro- » matgés dé bacque. » Le ſoldat, ſurpris de l'habillement, du langage & de l'air familier de cet homme, le prend pour un fou, & le repouſſe, lui donne même quelques coups de bourrades parce qu'il inſiſtoit. Le Berret ſe retire triſtement dans un coin de la cour, & s'imagine qu'il ne s'eſt

attiré ce mauvais traitement que pour avoir dit « des fromages de vache. » Cependant Henri IV l'avoit apperçu ; &, curieux de ſçavoir qui ce pouvoit être, avoit ordonné de l'introduire en ſa préſence. Le payſan ſe jette à ſes pieds, embraſſe ſes genoux, pleure de joie, & lui dit enfin ; « Aducias, loumen Henric ; notre hemme » lous enbié dé fromatgés dé buct. . . . Bon » jour mon Henri ; notre femme vous en» voie des fromages de bœuf. » Le roi, preſque honteux de voir un homme de ſon pays ſe tromper ſi groſſiérement devant toute ſa cour, lui dit tout bas : « Di» gué donc dé fromatgés dé bacque ; ... dis » donc des fromages de vache. » Le payſan répondit dans ſon patois : « Je ne vous » conſeille pas, mon Henri, de dire des » fromages de vache ; car, pour m'être » ſervi, à la porte de votre chambre, de » cette façon de parler, un grand drôle, » habillé de bleu, m'a donné vingt bour» rades de ſon fuſil, & il pourroit bien » vous en arriver autant. » Henri IV rit beaucoup de la ſimplicité du Berret ; accepta ſes fromages ; le combla d'amitiés ; fit ſa fortune & celle de toute ſa famille, comme il avoit fait celle de ſon jardinier.

Ce prince eut pluſieurs de ces petites aventures ; elles étoient infiniment cheres

à ſon cœur : il ſçavoit les goûter ; & qui jamais les mérita plus que lui ?

[1597.]

Le duc de Savoie, toujours battu par Leſdiguieres, qu'il appeloit LE RENARD DU DAUPHINÉ, veut avoir au moins la gloire de bâtir un fort ſur les terres de France, & à la vue d'une armée Françoiſe. Les officiers preſſent Leſdiguieres de s'y oppoſer, & ſe plaignent même à la cour de l'inaction de leur général ; le roi lui en écrit en termes aſſez vifs. Leſdiguieres fait cette réponſe : « Votre Majeſté » a beſoin d'une bonne fortereſſe à Bar» reaux, pour tenir en bride la garniſon » de Montmélian. Puiſque le duc de Sa» voie veut bien en faire la dépenſe, il » faut le laiſſer faire ; dès qu'elle ſera en » défenſe, & bien fournie de canons & » de munitions, je vous promets de la » prendre, ſans qu'il en coûte rien à votre » épargne. » Le roi s'en rapporte à Leſdiguieres, qui ne tarda point à tenir ſes promeſſes. L'année ſuivante, il prit le fort des Barreaux par eſcalade.

[1597.]

Quelques troupes qui paſſoient en Allemagne, pillent des maiſons de payſans, & font du déſordre en Champagne. Le

roi dépêche auſſi-tôt pluſieurs capitaines, & leur dit : « Partez en diligence, don-» nez-y ordre ; vous m'en répondrez. » Quoi ! ſi on ruine mes ſujets, qui me » nourrira ? qui ſoutiendra les charges de » l'Etat ? qui paiera vos penſions ? Vive » Dieu ! s'en prendre à mon peuple, c'eſt » s'en prendre à moi. »

[1597.]

Un médecin célebre quitte le calviniſme pour ſe faire Catholique. Cette converſion fait nouvelle dans tout le royaume ; le roi dit : « Roſny, mon ami ; ta religion eſt » bien malade ; les médecins l'abandon-» nent. »

[1597.]

Henri IV cauſoit avec ſon jardinier de Fontainebleau, qui lui diſoit : « Ce ter-» rain eſt des plus ingrats ; j'ai beau tra-» vailler ; j'ai beau l'engraiſſer, j'y perds » mes peines ; rien ne profite, rien ne » vient. — Bon ! bon ! dit le roi, c'eſt » que vous ne ſçavez pas choiſir vos » graines. Semez-y des Gaſcons ; ils pren-» nent par-tout. »

[1598.]

Le brave Crillon entendoit prêcher la Paſſion ; & le prédicateur faiſant une deſ-

cription pathétique de la flagellation du Sauveur, il se leve en portant la main sur son épée, & s'écrie : « Où étois-tu Cril-» lon ? »

Clovis, écoutant S. Remi qui lui lisoit la Passion, s'écria : « Que n'étois-je là » avec mes Francs, pour le venger ?

[1598.]

Henri IV, attaqué d'une fièvre ardente, disoit à M. de Sully : « Mon ami, je n'ap-» préhende point du tout la mort ; vous le » sçavez mieux que personne, vous qui » m'avez vu en tant de périls dont il m'é-» toit si facile de m'exempter. Mais je » ne nierai pas que je n'aie regret de sortir » de la vie, sans avoir témoigné à mes » peuples que je les aime comme s'ils » étoient mes enfans, en les déchargeant » d'une partie des impôts, & en les gou-» vernant avec douceur.... Si Dieu me » laisse encore quelque tems à vivre, je » ferai enforte qu'il n'y aura point de la-» boureur en mon royaume, qui n'ait le » moyen d'avoir une poule dans son po-» tous les dimanches. »

[1598.]

Edit de Nantes en faveur des Protestans le président de Thou, & Calignon, chan-celier de Navarre, avoient dressé les Mé-

moires ſur leſquels fut fait cet édit, auquel le chancelier de Chiverni s'oppoſoit de toutes ſes forces.

Le roi répondit aux remontrances que le parlement lui fit à cette occaſion, & répéta pluſieurs fois : « Je ſuis Catholique, » roi Catholique, Catholique Romain; » mais je reſſemble le berger qui veut ra- » mener ſes brebis en la bergerie avec dou- » ceur.... Je ſçais bien que mon royaume » ne ſe peut ſauver que par la conſervation » de la religion Catholique ; mais la reli- » gion & l'état ne ſe peuvent ſauver que par » ma perſonne.... Je tiens une maxime, » qu'il ne faut pas diviſer l'état d'avec la » religion.... Il faut que je vous faſſe un » conte de deux de la religion, qui me » vinrent trouver à Rouen.... L'un des » deux me fit un grand diſcours ſur la re- » ligion.... Après qu'il eut tout dit, je » commençai à dire à ceux qui étoient » auprès de moi, qui avoient entendu ce » diſcours : Meſſieurs, n'en croyez rien. » Il ſe tourna vers moi, & dit : Sire, » pourquoi ? Je lui fis réponſe que c'étoit » de lui de qui je parlois, & qu'il ne falloit » pas croire ce qu'il diſoit, parce que toutes » les fois qu'il y avoit eu des édits contre » ceux de la religion, il étoit allé à la » meſſe ; & s'il n'y en avoit aſſez d'une, » il en oyoit deux, voire trois. Quant à

» l'autre qui me vint parler de la même
» façon de la religion, je lui dis : Vous
» ſçavez bien que vous étiez un voleur, un
» larron & un traître, bien que vous
» fuſſiez de mon conſeil ; & ce fut l'occa-
» ſion pour laquelle je vous en chaſſai.... »

[1598.]

Le roi répondit aux remontrances de l'aſſemblée du clergé : « .... Pendant la
» guerre, j'ai couru où le feu étoit le plus
» allumé pour l'étouffer ; maintenant que
» la paix eſt venue, je ferai ce que je dois
» faire en tems de paix.... Vous m'avez
» exhorté de mon devoir, je vous exhorte
» du vôtre ; faiſons bien vous & moi : allez
» par un chemin, & moi par l'autre ; & ſi
» nous nous rencontrons, ſera bientôt fait :
» mes prédéceſſeurs vous ont donné des
» paroles avec beaucoup d'apparat, &
» moi, avec ma jaquette griſe, je vous
» donnerai des effets ; je n'ai qu'une ja-
» quette griſe, je ſuis gris au-dehors, &
» tout doré en-dedans. »

[1599.]

Henri IV écrit lui-même une promeſſe de mariage qu'il faiſoit à mademoiſelle d'Entragues, la montre au baron de Roſni, & le preſſe de lui en dire ſon avis ; le baron prend le papier que le roi tenoit à

la main, & le déchire, en disant : « Voilà, » sire, puisqu'il vous plaît le sçavoir, ce » que je pense d'une telle promesse. --- Com- » ment, morbleu ! dit le roi, je crois que » vous êtes fou. --- Il est vrai, Sire, répond » le baron, je suis un fou & un sot, & » voudrois l'être si fort, que je le fusse tout » seul en France. » Quelques jours après, le roi fit le baron de Rosni grand-maître de l'artillerie.

La promesse de mariage étoit conçue en ces termes : « Nous, Henri IV, par la » grace de Dieu, roi de France & de Na- » varre, promettons & jurons devant » Dieu, en foi & parole de roi, à messire » François Balzac, sieur d'Entragues, che- » valier de nos ordres, que nous donnant » pour compagne demoiselle Henriette de » Balzac sa fille, au cas que dans six mois, à » commencer du premier jour du présent, » elle devienne grosse, & qu'elle accouche » d'un fils, alors & à l'instant nous la » prendrons à femme & légitime épouse, » dont nous solemniserons le mariage pu- » bliquement & en face de notre mere » sainte Eglise, selon les formalités en tel » cas requises & accoutumées; pour plus » grande approbation de laquelle présente » promesse, nous promettons & jurons, » comme dessus, de la ratifier & renou- » veler de notre seing, incontinent après

» que nous aurons obtenu de notre S. P.
» pape la diſſolution d'entre nous & Ma
» guerite de France, avec permiſſion d
» nous marier à qui bon nous ſemblera ; &
» en témoin de quoi nous avons écrit &
» ſigné la préſente au bois de Males-herbes
» ce jourd'hui premier Octobre 1599. »

Signé HENRI.

Mademoiſelle d'Entragues, qui avoi commencé d'abord par exiger du roi une ſomme de cent mille écus, en demanda cent mille encore, dès qu'elle vit le ro marié, diſant que c'étoit pour ſe mettre dans le cas d'épouſer le prince de Joinville. Henri IV conſulte ſes miniſtres ſur cette demande ; le chancelier de Belliévre lui dit : « Sire, je ſuis d'avis que vous donniez » cent mille beaux écus à cette belle de- » moiſelle, pour lui trouver un bon parti. » M. de Sully répond : « Il eſt bien aiſé de » nommer cent mille beaux écus, mais » difficile de les trouver. » Le chancelier reprend gravement ſans regarder M. de Sully : « Sire, je ſuis d'avis que vous pre- » niez deux cens mille beaux écus, & les » donniez à cette belle demoiſelle, & trois » cens mille, & tout, ſi à moins ne ſe peut ; » & c'eſt mon avis. » M. de Baſſompierre aſſure que le roi ſe repentit depuis de n'avoir pas ſuivi le conſeil de ſon chancelier.

[1599.]

Les professeurs du college royal n'étant point payés depuis long-tems, présenterent leur requête à Henri IV. « J'aime mieux, » répondit-il, qu'on diminue de ma dépense, & qu'on m'ôte de ma table pour » en payer mes lecteurs; M. de Rosni les » paiera. » Le surintendant ajouta : « Les » autres vous ont donné du papier, du » parchemin, de la cire; le roi vous a » donné sa parole, & moi je vous donnerai de l'argent. »

[1600.]

Philippe Dupleſſis-Mornai avoit composé un livre contre la messe, & l'avoit grossi d'un grand nombre de passages tirés de l'Écriture & des Peres. Jacques Davy du Perron, évêque d'Evreux, qui fut, dans la suite, le cardinal du Perron, s'oblige de montrer cinq cens fausſetés dans le livre de Dupleſſis, & propose d'en venir à la preuve. Le roi y consent; on nomme des juges; Dupleſſis-Mornai est accablé par son adversaire. Henri IV dit à M. de Sully : « Hé bien! que vous en » semble de votre pape? — Il me semble; » répond Sully, qu'il est plus pape que » vous ne pensez; car ne voyez-vous pas » qu'il donne un chapeau rouge à M. d'E-

» vreux ? » Le roi écrivit au duc d'Ep
non : « Le dioceſe d'Evreux a vai
» celui de Saumur. » Un miniſtre rend
compte à un capitaine Huguenot du ſuc
de cette diſpute, lui diſoit avec doule
« L'évêque d'Evreux a déja emporté
» ſieurs paſſages ſur Dupleſſis. --- Qu'
» porte, répond le capitaine, pourvu
» celui de Saumur lui demeure ? » Il fai
alluſion au gouvernement de Saumur q
voit M. Dupleſſis-Mornai, & qui d
noit aux Huguenots un paſſage import
ſur la Loire.

[1600.]

Henri IV épouſe Marie de Médicis,
lui donne, pour dame d'honneur, r
dame de Guercheville, qu'il avoit air
ſans ſuccès : « Puiſque vous êtes vérital
» ment dame d'honneur, lui dit-il, v
» le ſerez de la reine ma femme. »

[1600.]

Une femme de qualité, vieille & m
gre, arrive en habit verd dans un
que le roi donnoit à ſa cour, à l'occa
de ſon mariage. Le prince vient à elle d
air empreſſé, & lui dit : « Je vous ai m
» obligations, Madame; vous avez e
» ployé le verd & le ſec pour faire h
» neur à la compagnie. »

[1600.]

Marie de Médicis donna un ballet dans lequel danſoient quinze des plus belles femmes de la cour. Le roi avoit fait placer à ſes côtés le nonce du pape; il lui dit: « Monſieur le nonce, je n'ai jamais vu » de plus bel eſcadron ni de plus périlleux » que celui-là. »

[1601.]

Emeric de Barrault, ambaſſadeur de France en Eſpagne, étoit, avec le roi Philippe III, à une comédie où l'on repréſentoit la bataille de Pavie: on y faiſoit paroître François I demandant la vie à un capitaine Eſpagnol qui lui tenoit le pied ſur la gorge: l'ambaſſadeur ſort de ſa place, monte ſur le théâtre, & paſſe ſon épée à travers du corps de l'acteur.

[1602.]

Les ambaſſadeurs Suiſſes, au nombre de quarante-deux, viennent renouveler l'alliance entre les Cantons & la France. Vers la fin du dîner qui ſuivit la cérémonie, le roi paroît au bout de la table, ſe fait apporter du vin, & boit « à la ſanté de ſes » bons comperes, amis & alliés, » & oblige les cardinaux de Joyeuſe & de Gondi d'en faire autant. Les ambaſſadeurs boivent

auſſi-tôt après à la ſanté du roi, qui
ſe retira qu'après avoir cauſé quelque ter
avec eux.

[1602.]

Le prévôt des marchands & les éche
vins demandent au roi la permiſſion d
mettre un impôt ſur les fontaines de Paris
pour en payer les feſtins que la ville devoi
donner aux députés des cantons Suiſſes
« Trouvez quelqu'autre expédient que
» cela, répondit le roi; il n'appartien
» qu'à Jeſus-Chriſt de changer l'eau en vin. »

[1603.]

Catherine de Rohan, ſœur du vicomte
de Rohan, répondit à une déclaration de
Henri IV: « Je ſuis trop pauvre pour être
» votre femme, & de trop bonne maiſon
» pour être votre maîtreſſe. »

[1604.]

Henri IV ne pouvoit retirer des mains
de M. d'Entragues la promeſſe de mariage
qu'il avoit faite, en 1599, à mademoiſelle
d'Entragues, marquiſe de Verneuil. (*Voyez ci-deſſus*, page 571.) Informé des projets
& de la trahiſon que cette famille tramoit
avec l'Eſpagne, il en remet les preuves au
procureur-général, avec ordre d'inſtruire
le procès. Le marquis d'Entragues, ne
voyant

voyant plus d'autre moyen d'échapper à la rigueur des lois, qu'en livrant cette promesse de mariage que les recherches les plus exactes n'avoient pu découvrir, indique l'endroit où il la tenoit cachée : elle étoit dans une des chambres du château de Marcoussy, où l'on avoit pratiqué un trou dans l'épaisseur du mur, dont l'ouverture avoit été murée si exactement, qu'il n'étoit pas possible de s'en appercevoir. L'écrit, signé de la main du roi, étoit dans une bouteille remplie de coton, pour empêcher l'humidité d'endommager le papier ; & cette bouteille étoit renfermée dans une autre bouteille de verre.

La marquise de Verneuil disoit qu'elle ne demandoit « qu'un pardon pour son » pere, une corde pour son frere, & jus» tice pour elle. »

Les deux premiers furent condamnés à perdre la tête ; le roi commua cette peine en une prison perpétuelle ; & la marquise, qui devoit être renfermée dans l'abbaye de Beaumont-les-Tours, eut la permission de demeurer à Verneuil.

[1604.]

Henri IV, voyant que tous les édits portés contre le luxe deviennent inutiles, en rend enfin un, dans lequel, après avoir expressément défendu à tous ses sujets de

porter ni or ni argent ſur leurs habits, i
ajoutoit : « Excepté pourtant aux filles d
» joie & aux filous, en qui nous ne pre
» nons pas aſſez d'intérêt, pour leur faire
» l'honneur de donner notre attention
» leur conduite. »

[1605.]

Louis d'Alagon, baron de Mairargues
eſt condamné à mort pour crime de tra
hiſon. Il étoit allié au duc de Montpenſie
& au cardinal de Joyeuſe : le roi, pa
conſidération pour eux, leur fit offrir d
commuer la peine portée par l'arrêt en
une priſon perpétuelle ; ils répondirent
« Il faut défaire le monde de tous ces ſcé
» lérats ; & s'il n'y a point de bourrea
» pour punir celui-ci, tout notre paren
» qu'il eſt, nous en ſervirons nous-mêmes.

[1608.]

L'ambaſſadeur d'Eſpagne demande au
roi quel eſt celui de ſes miniſtres dont i
fait le plus de cas, afin qu'il puiſſe traite
avec lui. Auſſi-tôt le prince envoie cher
cher ſon chancelier, M. de Villeroi, &
le préſident Jeannin, & dit à l'ambaſſa
deur qu'il va lui donner lieu de les con
noître par lui-même. Le premier arrive
le roi lui montre quelques fentes au plan
cher de ſa chambre, en diſant : « M. l

» chancelier, ce bâtiment menace ruine; » on n'y eſt pas en ſûreté; j'ai envie de dé- » loger au plus vîte, & de me retirer à » Saint-Germain ou à Fontainebleau. — » Sire, répond le chancelier, vous ne » pouvez mieux faire; ce bâtiment va tom- » ber, & Votre Majeſté ne peut y demeu- » rer ſans péril. » M. de Villeroi vient enſuite; & le roi lui ayant tenu le même diſcours: « Sire, il faut voir, répondit-il; » il faut auparavant faire venir des archi- » tectes, & prendre leur avis. » Enfin le préſident Jeannin arrive; il conſidere les fentes, & dit: « Je ne vois rien là, Sire, » qui doive vous alarmer; ce bâtiment eſt » très-bon, & il durera plus que Votre » Majeſté. » Dès qu'ils ſe ſont retirés, le roi dit à l'ambaſſadeur: « Vous connoiſſez » maintenant mes trois miniſtres; le chan- » celier me dit tout ce que je veux; M. de » Villeroi ne me dit rien; le préſident » Jeannin me dit ce qu'il penſe, & il penſe » toujours bien. »

[1608.]

Henri II de Montmorenci, âgé de treize ans, apprend qu'un gentilhomme de ſon pere, le connétable, avoit des affaires fort dérangées: il le prend en particulier, & lui parle avec l'intérêt le plus tendre & le plus généreux. Le gentilhomme laiſſe en-

trevoir qu'il conçoit peu d'eſpérances de la libéralité d'un enfant : « Il eſt vrai que » je ſuis trop jeune pour mériter votre con- » fiance, lui dit Henri ; mais voilà une » enſeigne de diamans dont je peux diſpo- » ſer : recevez-la pour l'amour de moi. »

[1608.]

Gilles de Sommieres, déſigné pour être le gouverneur de Louis XIII, répondit à Henri IV, qui lui faiſoit préſent de cent mille écus : « Sire, je ne puis accepter ce » don ; je craindrois que Votre Majeſté » ne fît, par une ſi grande ſomme, une » breche à ſes finances, qu'il fallût ré- » parer au dépens de ſon peuple. »

[1608.]

Don Pédro de Tolede paſſe par Paris, en allant aux Pays-bas. Henri IV le reçoit dans la grande galerie de Fontainebleau, s'y promene avec lui ſi long-tems & à ſi grands pas, qu'il le met hors d'haleine ; il s'arrête enfin, & lui dit : « Vous voyez, » monſieur, comme je me porte bien, & » quel fonds vous devez faire ſur les bruits » qui ſe répandent en Eſpagne ſur ma ſanté ; » pour moi, ils ne m'effraient pas plus que » ſa puiſſance, dont j'aime à faire compa- » raiſon avec la ſtatue de Nabuchodono- » ſor, compoſée de divers métaux, & qui

» a les pieds d'argille. » Don Pédro, bleſſé de ce diſcours, ſe répand en reproches & en menaces : « Tout cela ne m'en im-» poſe pas, reprend le monarque. Si le » roi votre maître continue ſes attentats, » je porterai le feu juſque dans l'Eſcurial, » & on me verra bientôt à Madrid. — Fran-» çois I y fut bien, répond l'Eſpagnol. — » C'eſt pour cela, replique le roi, que j'y » veux aller venger ſon injure, celles de » la France & les miennes. Monſieur l'am-» baſſadeur, vous êtes Eſpagnol, & moi » Gaſcon : ne nous échauffons point. »

Ce même don Pédro rencontre un jour au Louvre un officier qui portoit l'épée de Henri IV ; il s'avance, met un genou en terre, & la baiſe, en diſant : « Rendons » cet honneur à la plus glorieuſe épée de » la Chrétienté. »

[1609.]

Le connétable de Montmorenci, & les principaux officiers d'une armée qui s'aſſembloit, étoient reſtés à Paris pour aſſiſter à la cérémonie du couronnement de la reine ; le roi les rencontra au moment qu'il venoit d'apprendre quelques déſordres commis par ſes troupes, & il leur dit : « Vous devriez être à mon armée. Quand » mon peuple ſera ruiné, qui me nourrira » & vous auſſi ? Ceux qui me ſervent, ſe

» doivent contenter de ce que je leu
» donne ; je veux que l'on déduiſe ſur l
» taille ce que le peuple a donné aux gen
» de guerre , & que l'on prenne ſur l
» montre des gens de guerre ce qu'ils au
» ront reçu du peuple. Cette égalité con
» ſervée, la diſcipline, qu'on eſtime ſi dif
» ficile , ſera gardée en dépit des plus in
» ſolens & incorrigibles. Les capitaines em
» pêcheroient ces déſordres, s'ils étoien
» à l'armée; mais ils veulent voir le cou
» ronnement & les arcs de triomphe. La
» curioſité ne doit rien retrancher du de
» voir, Pour une bataille, je ferois cen
» lieues; mais je vous aſſure que pour voi
» une fête, je ne voudrois pas faire un
» pas; & ſi je n'étois néceſſaire ici, on
» ne m'y verroit point. »

[1609.]

On repréſentoit à Henri IV les difficultés
qu'il alloit rencontrer dans ſon projet d'hu
milier l'Eſpagne : « Tout peut me réuſſir,
» répond ce prince, avec mon compere
» le connétable qui ne ſçait pas écrire,
» & mon chancelier qui ne ſçait pas de
» latin. » Il parloit de Henri de Montmo-
renci & de Silleri.

[1610.]

Par un parricide auſſi exécrable qu'il

étoit funeſte à la France, Henri IV eſt aſſaſſiné, le 14 Mai 1610, en entrant dans la rue de la Ferronnerie. Il y a des lettres-patentes du roi Henri II, données à Compiégne, le 14 Mai 1554, cinquante-ſix ans avant cet horrible attentat, même jour & même mois, qui ordonne d'élargir la rue de la Ferronnerie, pour faciliter au roi le paſſage de ſon château du Louvre en ſa maiſon des Tournelles.

La reine, Marie de Médicis, informée du malheur qui venoit d'arriver, ſort de ſon cabinet; & rencontrant M. de Silleri, chancelier, elle lui dit: « Hélas! le roi eſt » mort. » Ce magiſtrat lui répond gravement & ſans s'émouvoir: « Madame, Votre » Majeſté m'excuſera; les rois ne meurent » point en France. »

LOUIS XIII, LE JUSTE.

[1610.]

LOUIS XIII monte sur le trône, n'ayant pas encore neuf ans accomplis. Il étoit né le 27 Septembre 1601. La reine-mere réunit la tutelle & la régence. M. de Sully, allant au Louvre, rencontre M. de Bassompiere qui avoit une suite fort nombreuse. Sully veut exhorter cette troupe à jurer qu'ils se sacrifieront pour venger la mort de celui qu'ils viennent de perdre. « Monsieur, lui répond Bassompierre, » c'est nous qui faisons faire ce serment » aux autres; & nous n'avons pas besoin » d'exhortation en une chose à quoi nous » sommes si obligés.» Sully reçoit des billets par lesquels on l'assure que s'il paroît à la cour, il y a tout à craindre pour lui; aussitôt il reprend le chemin de la Bastille dont il étoit gouverneur, & y fait transporter tout le pain que l'on put trouver aux halles & chez les boulangers.

On remarque que Louis XIII n'aima jamais la lecture; & on en attribue la cause aux livres du président Fauchet qu'on lui avoit fait lire malgré lui.

Le président Fauchet, auteur des Anti

quités Gauloiſes & Françoiſes, étoit allé à Saint-Germain, pour demander une penſion à Henri IV. Le roi, qui ne cherchoit qu'à ſe débarraſſer des importunités du préſident, lui montra un médaillon de pierre, placé dans une niche : « Monſieur » le préſident, dit-il, j'ai fait mettre là » votre effigie, pour perpétuelle mémoire. » Celui-ci revient chez lui, & fait ces vers :

J'ai trouvé dedans Saint-Germain,
De mes longs travaux le ſalaire.
Le roi, de pierre m'a fait faire,
Tant il eſt courtois & humain,
S'il pouvoit auſſi bien de faim
Me garantir, que mon image;
Ah ! que j'aurois fait bon voyage !
J'y retournerois dès demain.
Viens, Tacite, Saluſte, & toi
Qui as tant honoré Padoue;
Venez ici faire la moue
En quelque coin, ainſi que moi.

Ces vers, préſentés à Henri IV, valurent à leur auteur une penſion de ſix cens écus, & le titre d'Hiſtoriographe du roi.

[1612.]

Sébaſtien Zamet marioit une de ſes filles ; & le notaire lui demanda les qualités qu'il vouloit prendre dans le contrat de mariage. Zamet lui répondit : « Vous

» n'avez qu'à me nommer Seigneur de dix-» ſept cens mille écus. »

[1614.]

Le connétable de Montmorenci meurt âgé de ſoixante-dix-neuf ans. Il ne ſçavoit ni lire ni écrire. Henri IV plaiſantoit ſouvent avec lui ſur ſon ignorance ; mais il n'en avoit pas moins d'eſtime pour ſes grandes qualités, & il diſoit ſouvent : « Avec mon compere qui ne ſçait pas lire, » & mon chancelier qui ne ſçait pas le » latin, il n'y a rien que je ne ſois prêt » d'entreprendre. » (*Voyez ci-deſſus, page* 582.)

[1614.]

Henri II, duc de Montmorenci, joignit la maiſon du connétable à la ſienne. La ducheſſe, ſon épouſe, lui repréſenta qu'il n'étoit point en état d'avoir chez lui tant de monde, & qu'il étoit indiſpenſable d'en congédier une partie. Le duc fit avec elle la revue de toute ſa maiſon ; & auſſi-tôt qu'elle nommoit un domeſtique dont on pouvoit ſe paſſer, il cherchoit à prouver qu'il étoit néceſſaire. Enfin il s'en trouva deux, de l'inutilité deſquels il convint de bonne foi, mais en ajoutant : « Croyez-» vous ma maiſon ſurchargée par ces deux » officiers ? Ne ſont-ils pas aſſez malheu-

» reux de n'être bons à rien, ſans leur don-
» ner le chagrin de les renvoyer ? »

[1614.]

Le 23 Avril, on plaça la ſtatue équeſtre de Henri IV ſur le Pont-neuf. On mit dans le ventre du cheval une inſcription en françois, écrite ſur un parchemin renfermé dans un tuyau de plomb, où ſont marqués les noms des principaux officiers qui aſſiſterent à la cérémonie.

Ferdinand, grand-duc de Toſcane, avoit fait fondre cette ſtatue par Jean de Boulogne, excellent ſculpteur. Le vaiſſeau qui la portoit en France, échoua contre un banc de ſable, avant que d'arriver au Havre : l'équipage ſe ſauva ; mais il fallut repêcher la ſtatue, qui étoit enfoncée dans la vaſe. C'eſt le premier monument en ce genre, érigé dans Paris à la gloire de nos rois.

[1614.]

La régente aſſemble les Etats-généraux du royaume ; & ce ſont les derniers que l'on ait tenus. Ils avoient commencé ſous le regne de Philippe le Bel ; & nous n'en connoiſſons que douze depuis 1302 juſqu'en 1615.

En 1302, ſous Philippe le Bel ;

En 1355 & 1356, trois ſous le roi Jean ;

En 1468, ſous Louis XI;
En 1484, ſous Charles VIII;
En 1506, ſous Louis XII;
En 1558, ſous Henri II;
En 1560, ſous Charles IX;
En 1576 & 1588, deux ſous Henri III;
En 1614 & 1615, ſous Louis XIII.

Juſqu'ici nous n'avons fait qu'indiquer ces ſortes d'aſſemblées, nous réſervant d'en donner une notion plus diſtincte & plus ſuivie, à l'occaſion des derniers Etats-généraux.

Dès la naiſſance de la monarchie, on tenoit, chaque année, une aſſemblée générale de la nation, qu'on appeloit Champ de Mars, parce qu'elle étoit toujours fixée au premier jour de ce mois. Il eſt cependant difficile d'en rencontrer des veſtiges ſous les ſucceſſeurs de Clovis juſqu'à Thierri II, que l'uſage en fut rétabli par Pépin d'Hériſtal, maire du palais de ce prince. Mais on tenoit d'autres aſſemblées que les hiſtoriens déſignent ſous le nom de Conciles, de Conférences & de Plaids (*Placita.*) On y portoit des lois, on y rendoit des jugemens, on y publioit des ordonnances, on y faiſoit des réglemens, enfin on y traitoit de tout ce qui pouvoit intéreſſer le bien général du royaume. L'hiſtoire donne quelquefois à ces aſſemblées le nom de Diétes, à cauſe des rapports

qu'elles ont avec celles qui ſe tiennent dans l'empire, & qui portent aujourd'hui ce nom.

Sous la ſeconde race de nos rois, les aſſemblées, qui ſe tenoient le premier de Mars, furent fixées au premier de Mai; & ces diétes devinrent très-célebres, autant par la nature & l'importance des objets qu'on y traitoit, que par la puiſſance & l'autorité des monarques qui les convoquoient. Pépin vouloit qu'on les aſſemblât ordinairement deux fois l'an, aux mois de Mai & d'Octobre, & extraordinairement toutes les fois que, pour des cas importans, le ſouverain jugeroit à propos de les convoquer. C'eſt dans ces aſſemblées que furent établies ou confirmées ces lois connues ſous le nom de Capitulaires.

Les rois de la ſeconde race, & une partie de ceux de la troiſieme, tenoient encore leurs COURS PLÉNIERES aux principales fêtes de l'année, ſur-tout à Pâques & à Noël, & dans les occaſions de réjouiſſance publique; mais ces aſſemblées n'étoient que des cérémonies d'éclat & d'appareil, où le monarque ſignaloit ſa magnificence, ſoit dans les préſens, ſoit dans les feſtins qu'il donnoit à ceux de ſes ſujets qui avoient le droit d'aſſiſter à ces fêtes, dont on remarque des traces juſqu'après le regne de S. Louis.

Les premiers rois de la troisieme race conserverent l'usage d'assembler les grands de leur royaume, dans les circonstances qui paroissoient le mériter; mais il ne reste presque point de lois qu'on puisse attribuer à ces diétes, que l'on appela Parlemens vers le commencement du treizieme siécle, soit parce que toutes les lois étoient déja faites, soit parce que toutes ces assemblées n'ayant effectivement « que la » voix de la remontrance & de la très» humble supplication, » le roi se contentât de demander leur avis, & de « dé» férer à leurs doléances & à leurs prieres, » suivant les regles de sa prudence & de » sa justice. »

On donna, dans la suite, le nom d'Etats-généraux du royaume, aux assemblées semblables à celles que Philippe le Bel tint en 1302 & 1303, & qui fut composée des trois ordres de la nation. Pasquier représente la convocation du tiers-état comme « une invention grandement sage & poli» tique. » (*Voyez ci-dessus, page* 244.) Sur quoi l'on peut observer que le peuple ne parut pas alors, pour la premiere fois, à ces sortes de diétes, ni qu'il en ait été toujours exclus. On trouve des preuves du contraire dans l'assemblée convoquée par Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, en 802. Le peuple y fut admis avec les évêques,

les prêtres, les moines, les ducs, les comtes & les officiers du palais. D'ailleurs, comme on le remarque dans l'*Hiſtoire critique de la Monarchie Françoiſe, tome iij, page* 301, &c. pendant près de cinq cens ans, les conditions ne furent diſtinguées en France que par les charges, ſoit civiles, ſoit militaires; & la naiſſance n'étant point alors un titre d'excluſion, on ne peut pas dire que le tiers-état ait été regardé comme incapable d'aſſiſter à ces aſſemblées. Il eſt ſeulement vrai que ceux qui ne poſſédoient point de charges, n'y aſſiſtoient pas ordinairement. C'eſt ce qu'on voit encore aujourd'hui en Angleterre, où, pour entrer dans la chambre haute du parlement, la naiſſance ſeule n'eſt pas un titre ſuffiſant; il faut être du nombre des citoyens conſtitués en dignité.

Il reſte encore une obſervation à faire ſur ce qu'on dit communément que « ſous » les rois de la premiere race, les aſſem» blées générales de la nation étoient com» poſées de la nobleſſe, & que, ſous la » ſeconde, le clergé y fut admis avec la » nobleſſe. » Si l'on regardoit le CHAMP DE MARS comme le rendez-vous général des troupes, au moment qu'on alloit entrer en campagne, ce qui pourroit bien avoir été quelquefois, ſur-tout pendant cet eſpace de tems où, comme on l'a dit ci-

dessus, nous rencontrons peu de vestiges de ces sortes d'assemblées ; il est certain que le clergé ne devoit pas s'y trouver, en sa qualité de premier ordre de l'Etat ; mais « il n'est pas fait mention d'aucune assem-» blée de notables, convoquée par les rois » Mérovingiens, qu'on ne voie les évêques » y prendre séance. » (*Hist. crit. de la Monarch. Franç. tome iij, page* 383.)

En 585, six métropolitains & quarante-six évêques composerent avec les seigneurs laïques, l'assemblée que nous nommons le second Concile de Mâcon, & que Grégoire de Tours (*l. viij c.* 20,) appelle *Synodus* & *Placitum*, Synode & Plaid, parce qu'on y traita des matieres de foi, de discipline ecclésiastique, & des moyens de pacifier l'Etat troublé par un aventurier nommé Gondebaud. On ne prétend pas insinuer que tous les conciles étoient en même tems des diétes ; car les évêques ont tenu beaucoup d'assemblées purement ecclésiastiques, & dans lesquelles les seigneurs laïques n'entroient point ; au lieu que ceux-ci n'ont jamais été assemblés que conjointement avec les évêques.

En 628, Clotaire II convoqua les prélats & les seigneurs à Clichi, pour régler avec eux les affaires de l'Eglise & de l'Etat ; (*Concil. Lab.*) & on trouve d'autres preuves semblables, en 633, 638, 645, &c.

Les

Les formules de Marculfe, (*l. j. c.* 25,) prouvent que nos anciens rois jugeoient les cauſes de leurs ſujets, avec les évêques, les ſeigneurs, les référendaires, les ſénéchaux, les chambellans, & le comte du palais.

Plus l'autorité des maires devint abſolue, plus ils ménagerent les grands du royaume. Ils convoquerent des aſſemblées générales, & y donnerent le premier rang aux évêques. La diete de Leſtines ou Liptines, en 743, dans laquelle Carloman, fils de Charles-Martel, parla en ſouverain, étoit un champ de Mars, &, tout au moins, une aſſemblée compoſée d'évêques & de ſeigneurs. Pépin, frere de Carloman, fit la même choſe à Soiſſons, en 744. (*De Marca, l. vij, c.* 24.)

[1615.]

Louis XIII épouſa l'infante Anne d'Autriche. Ce mariage avoit ſouffert de grandes difficultés; &, parmi les raiſons que l'on apporta pour prouver que cette alliance étoit convenable, on faiſoit voir qu'il y avoit « une merveilleuſe & très-héroïque » correſpondance entre les deux ſujets. Le » nom de LOYS DE BOURBON contient » treize lettres; le prince avoit treize ans » lorſque ſon mariage fut réſolu; il étoit » le treizieme roi de France du nom de

» LOYS. L'infante ANNE D'AUTRICH
» avoit auſſi treize lettres en ſon nom; ſo
» âge étoit de treize ans; & treize infant
» du même nom, ſe trouvoient dans
» maiſon d'Eſpagne. Les deux épou
» étoient de la même taille; leur cond
» tion étoit égale; ils étoient nés la mêm
» année & le même jour. »

Il ſeroit inutile de faire obſerver ici qu
la vraie maniere d'écrire le nom du r
étoit Louis, & même Louis de France
mais le nombre que l'on vouloit avoir n
s'y ſeroit pas trouvé.

On avoit fait ſur Henri IV une combi
naiſon auſſi puérile, par rapport au nom
bre de quatorze. « Il y a quatorze lettre
» en ſon nom, HENRI DE BOURBON:
» naquit quatorze ſiécles, quatorze dé
» cades & quatorze ans après Jeſus-Chriſt
» il vint au monde le quatorzieme jour d
» Décembre, & mourut le quatorze d
» Mai. Il a vécu quatre fois quatorze ans
» quatre fois quatorze jours & quatorz
» ſemaines. »

On applaudira davantage à une plaiſan
terie qui courut tout Paris, lorſque Law
contraint de quitter la France, ſe réfugi
à Veniſe. *Voyez ci-après, ſous l'an* 1720

[1615.]

Le prince de Condé prend les arme

avec le duc de Bouillon, & la consternation se répand dans Paris. Le maréchal de Bois-Dauphin, excédé des prieres qu'on lui fait sans cesse de sauver la capitale du royaume, répond avec chagrin : « Je sçau-» rai bien conserver Paris ; mais je ne » puis pas empêcher les Parisiens d'avoir » peur. »

[1617.]

Le maréchal d'Ancre écrivoit ainsi à M. l'évêque de Luçon, qui fut depuis le cardinal de Richelieu : « Par Dieu, mon-» sieur, je me plains de vous. Vous me » traitez trop mal ; vous traitez la paix sans » moi : vous avez fait que la reine m'a » écrit que, pour l'amour d'elle, je laisse » la poursuite que j'ai commencée contre » M. de Montbason pour me faire payer » de ce qu'il me doit : que tous les diables, » la reine & vous, pensez-vous que je » fasse ? La rage me mange jusqu'aux » os, &c. »

[1617.]

La reine-mere, dépouillée du gouvernement de l'Etat, est retenue prisonniere dans son appartement : l'ambassadeur d'Espagne se présentoit pour y entrer comme à l'ordinaire ; Vitry, capitaine des gardes, l'arrête en lui disant : « Où allez-vous,

» monſieur ? On ne va plus là ; c'eſt au ro
» que vous devez aller faire vos compli
» mens. »

[1617.]

La maréchale d'Ancre, interrogée pa
ſes juges ſur l'eſpece de charmes qu'el
avoit employés pour ſéduire la reine-mere
au point de lui perſuader tout ce qu'el
vouloit : « Point d'autres, répondit-elle
» que l'aſcendant qu'un eſprit ſupérieur
» toujours ſur un eſprit foible. » Elle diſo
ſouvent qu'il ne falloit pas être ſorcier
pour gouverner la reine-mere ; & quan
elle étoit avec ſes amis, elle ne l'appe
loit point autrement que « CETTE BA
» LOURDE. »

[1618.]

Henri II, duc de Montmorenci, jouo
un jeu où il ſe trouva un coup de tro
mille piſtoles : il entendit un gentilhomm
qui diſoit à voix baſſe : « Voilà une ſomm
» qui feroit la fortune d'un honnête hom
» me. » Le duc gagna le coup, & pr
ſenta auſſi-tôt la ſomme au gentilhomme
en lui diſant : « Je voudrois, monſieu
» que votre fortune fût plus grande. »

[1620.]

Au ſortir d'un conſeil où l'on avoit dé

cidé de commencer par ſoumettre la Normandie, le ſieur Roullet, grand prévôt de cette province, vient dire au roi qu'il n'eſt pas à propos que Sa Majeſté s'y rende en perſonne, parce qu'elle n'y trouvera que de la révolte & des déſagrémens : « Vous n'êtes pas de bon conſeil, répond » le roi ; j'en ai pris un plus généreux : ſça- » chez que quand les chemins ſeroient » tout pavés d'armes, je paſſerai ſur le » ventre de mes ennemis, puiſqu'ils n'ont » nul ſujet de ſe déclarer contre moi qui » n'ai offenſé perſonne. Vous aurez le plaiſir » de le voir ; je ſçais que vous avez trop » bien ſervi le feu roi mon pere, pour ne » pas vous en réjouir. »

[1620.]

On demande à Louis XIII comment il veut être reçu dans la ville de Pau ? il répond : « En ſouverain de Béarn ; je deſ- » cendrai d'abord à l'Égliſe, s'il y en a » une ; mais, s'il n'y en a point, je ne » veux ni poêle, ni cérémonie d'entrée ; » car il ne me ſiéroit point de recevoir des » honneurs dans un lieu où je n'ai jamais » été, avant d'avoir rendu graces à Dieu, » de qui je tiens tous mes Etats & toute » ma puiſſance. » Comme il n'y avoit point alors d'égliſe Catholique dans cette ville,

le roi y fit ſon entrée ſans aucune céré-
monie.

[1621.]

Après le ſiége de Saint-Jean d'Angéli,
le connétable de Luynes venoit chez le
roi, précédé de ſes gardes, & ſuivi des
premiers officiers de l'armée. Louis XIII
l'apperçoit, & dit : « Voyez, Baſſom-
» pierre, c'eſt le roi qui entre. — Vous me
» pardonnerez, Sire, c'eſt un connétable
» favori de ſon maître, qui fait votre
» grandeur, & qui étale vos bienfaits aux
» yeux de tout le monde. — Vous ne le
» connoiſſez pas, reprend le prince ; il
» croit que je lui en dois de reſte, & veut
» faire le roi ; mais je l'en empêchera
» bien, tant que je ſerai en vie. — Sire
» répond Baſſompierre, vous êtes bien mal
» heureux de vous mettre ces fantaiſies
» dans la tête ; le connétable l'eſt bien auſſi
» de ce que vous prenez ces ombrages de
» lui ; & moi je le ſuis encore davantage
» de ce que vous me les avez découvertes
» car un de ces jours, vous vous querel-
» lerez enſemble ; enſuite vous vous appai-
» ſerez, & vous ferez comme les maris &
» les femmes, qui chaſſent les valets aux
» quels ils ont confié la mauvaiſe volonté
» qu'ils avoient l'un contre l'autre : vous
» ne manquerez pas de dire au connétable

» que vous m'avez fait part des mécontentemens que vous avez de lui, & j'en serai la victime. » Le roi lui promet un secret inviolable, & l'assure qu'il n'en a encore parlé qu'au seul pere Arnoux, son confesseur.

[1621.]

Pendant que l'on assiégeoit Montauban, mylord Hay, ambassadeur d'Angleterre, après avoir eu sa premiere audience du roi, se rend à celle du connétable. Louis appelle Bassompierre, & lui dit, en présence de M. de Puisieux : « Voilà mylord » Hay qui va prendre l'audience du roi » Luynes. » M. de Bassompierre feint de ne pas comprendre ce que cela signifie. » Oh! dit le prince, il n'y a point de » danger devant Puisieux; car il est de » notre secret. — Il n'y a point de danger ? » reprend Bassompierre; je suis assuré» ment perdu; car Puisieux est homme » craintif & peureux, comme M. le chan» celier son pere, qui, au premier coup » de fouet, confessera tout, & perdra en» suite tous les complices & adhérens. » Le roi se met à rire, & continue de parler contre son connétable.

Bassompierre, en habile courtisan, avertit M. de Luynes de travailler davantage à se conserver les bontés du prince. Le

connétable le remercie de l'avis, & ajoute : « Je connois le roi jusqu'au plus profond » du cœur ; je sçais les moyens par lesquels » il faut le conserver, & je lui donne quel- » quefois exprès de petits sujets de plaintes » qui ne servent qu'à augmenter son affec- » tion pour moi. » Bassompierre ajoute dans ses Mémoires : « Je vis bien alors » qu'il étoit de même trempe que tous les » autres favoris, qui ne connoissent leur » disgrace que lorsqu'ils n'ont plus aucuns » moyens de l'éviter. »

[1621.]

M. de Lesdiguieres s'exposoit, en simple soldat, au siége de Montauban : on l'accusoit de témérité : « Bon, dit-il ! il » y a soixante ans que les mousquetades » & moi nous connoissons ; ne vous en » mettez pas en peine. »

[1622.]

Au siége de Royan, Louis XIII fit trembler plus d'une fois pour sa vie. Un jour qu'il sortoit de la tranchée, un boulet lui passa deux pieds au-dessus de la tête : « Mon » Dieu, Sire, cria Bassompierre, ce bou- » let a failli vous tuer ! — Non pas moi, » répondit le roi, mais monsieur d'Eper- » non ; » &, voyant des gens de sa suite qui s'écartoient pour éviter le coup :

« Comment, leur dit-il, vous avez peur » que cette piéce tire? Ne ſçavez-vous » pas qu'il faut auparavant que l'on charge » de nouveau? » Le premier aumônier du roi lui dit, de la part des officiers, qu'ils ſeroient enfin obligés d'emprunter ces paroles des capitaines de David : « Vous ne » viendrez plus à la guerre avec nous, » de peur que la lumiere d'Iſraël ne s'é- » teigne avec vous. »

[1622.]

L'armée Françoiſe a ordre de ſe raſſembler dans la plaine de Saint-Maurice, voiſine de Piquecos: quoique l'on y eût campé l'année précédente, on ne ſe ſouvenoit plus de ſa ſituation, ni des chemins qu'il falloit prendre pour y arriver. Louis XIII prend une plume, & trace lui-même une carte du pays, avec tant d'exactitude, que l'on y trouvoit juſqu'aux moindres particularités. Aucun des noms n'étoit ſorti de ſa mémoire.

[1622.]

Au ſiége de Montpellier, M. de Zamet, maréchal de camp, voyant une troupe de ſoldats prendre la fuite, leur crie: « Sol- » dats! vous fuyez? « Ils lui répondent: » » Eh! monſieur, nous n'avons ni poudre » ni plomb. — Quoi! leur dit-il, n'avez-

» vous pas des épées & des ongles? » Ces mots leur donnent une nouvelle ardeur ; ils retournent à la charge, & repouſſent l'ennemi qu'ils avoient en tête.

[1623.]

Henri II, duc de Montmorenci, voulut réſoudre une queſtion que l'on agitoit, ſçavoir « ſi, dans les conditions les plus » bornées ; on peut être plus heureux que » dans le ſein des honneurs & des richeſ- » ſes ? » Il trouva quatre cultivateurs qui ſe repoſoient à l'ombre d'un buiſſon, & leur demanda s'ils étoient heureux ? Trois d'entr'eux l'aſſurerent qu'ils ne deſiroient rien ; & le quatrieme avoua qu'il ſoupiroit après une partie de ſon patrimoine, qui étoit paſſée en des mains étrangeres. « Mais » ſi tu l'avois, ſerois-tu heureux ? demanda » le duc. --- Autant, monſeigneur, qu'on » peut l'être en ce monde. --- Combien » vaut-elle ? --- Deux mille francs. --- » Qu'on les lui donne, & qu'il ſoit dit » que j'ai fait aujourd'hui un heureux. »

[1624.]

Malherbe dînoit un jour chez l'archevêque de Rouen. Il étoit à peine ſorti de table qu'il s'endormit. Le prélat, qui devoit prêcher, l'éveille & l'invite au ſermon. « Monſeigneur, dit Malherbe, diſpen-

» ſez-m'en, s'il vous plaît; je dormirai » bien ſans cela. »

[1625.]

Le connétable de Leſdiguieres forme le ſiége de Gavi. Un officier vient lui repréſenter que, du tems de François I, le fameux Barberouſſe n'avoit pu prendre cette place, quoiqu'il fût maître de la riviere de Gènes. Le connétable, qui avoit alors plus de quatre-vingts ans, répondit: « Hé » bien! Gavi n'a pu être pris par Barbe-» rouſſe; mais, Dieu aidant, Barbe-griſe » le prendra. » La ville & le château ſe rendirent en fort peu de tems.

[1625.]

Le maréchal de Thémines ſe préſente devant Caſtres, & l'inveſtit. La ducheſſe de Rohan étoit reſtée dans la place, avec un conſeil que le duc ſon époux lui avoit formé. Ce conſeil, voyant les troupes du roi aux portes de la ville, « s'étonne de » telle ſorte, qu'il n'oſe donner ordre à » choſe aucune, & laiſſe tout le fardeau » à la ducheſſe de Rohan; » elle raſſure les habitans, anime les ſoldats, ordonne des ſorties qui réuſſiſſent pour la plûpart, & ſauve la place.

[1626.]

On trouve un pou ſur l'habit de M. de

Baſſompierre. Le roi en badine long-tems. La patience échappe enfin à Baſſompierre, & il dit d'un ton aſſez vif : « Sire, ne crai-» gnez-vous donc pas qu'on ne penſe qu'il » n'y a que des poux à gagner à votre » ſervice ? »

[1627.]

Le cardinal de Richelieu fait décider le ſiége de la Rochelle, contre l'avis des courtiſans, qui craignoient que le ſuccès de cette entrepriſe ne rendît le cardinal trop puiſſant. « Vous verrez, diſoit Baſſom-» pierre, que nous ſerons aſſez fous pour » prendre la Rochelle. »

[1627.]

M. de Toiras, après avoir ſauvé l'iſle de Rhé, ſollicitoit M. de Marillac en faveur d'un gentilhomme qui s'étoit fort diſtingué : « Monſieur de Toiras, lui dit-il, » vous recommanderez bientôt tous ceux » qui vous ont aidé à défendre le fort Saint-» Martin ; je ne veux pas nier que vous » n'y ayez bien ſervi ; mais cinq cens gen-» tilshommes qui ſont en France, en au-» roient fait autant que vous, s'ils avoient » été à votre place. — Monſieur, répon-» dit Toiras, la France ſeroit bien mal-» heureuſe, s'il n'y avoit pas plus de deux » mille hommes qui ſçuſſent ſervir auſſi-

» bien que moi : cependant ils ne l'ont pas » encore fait ; & je n'ai pas mal rempli » l'emploi qu'il a plu au roi de me confier. » Mais il y a auſſi en France plus de quatre » mille hommes capables de tenir les ſceaux » auſſi-bien que vous : s'enſuit-il de-là que » vous ne deviez pas recommander ceux » dont vous connoiſſez le mérite ? »

[1628.]

Jean Guiton eſt élu maire, capitaine & gouverneur de la Rochelle. Il aſſemble les habitans, prend un poignard à la main, & leur dit : « Je ſerai maire, puiſque vous » le voulez abſolument, mais à condition » qu'il me ſera permis d'enfoncer ce poi- » gnard dans le ſein du premier qui par- » lera de ſe rendre. Je conſens qu'on en » uſe de même envers moi, dès que je » propoſerai de capituler ; & je demande » que ce poignard demeure tout exprès ſur » la table de la chambre où nous nous aſ- » ſemblons dans la maiſon de ville. »

[1628.]

Malherbe arrive au camp devant la Rochelle, pour demander au roi juſtice de la mort de ſon fils, tué en duel par un gentilhomme nommé De Piles. Ne pouvant obtenir toute la ſatisfaction qu'il vouloit, il propoſe de ſe battre contre De Piles,

« Quelle témérité, lui dit-on, de vous » expoſer, à l'âge de ſoixante-treize ans, » contre un jeune homme qui n'en a que » vingt-cinq ? --- C'eſt pour cela que je » veux me battre, répondit-il ; je ne ha- » ſarde qu'un denier contre une piſtole. »

[1628.]

La famine réduiſoit la Rochelle à la plus affreuſe déſolation. Le maire vit un jour une perſonne exténuée par la faim : « Elle n'a plus qu'un ſouffle de vie, lui dit » quelqu'un. --- Etes-vous ſurpris de cela ? » répondit-il ; il faudra bien que nous en » venions là vous & moi, ſi nous ne ſom- » mes point ſecourus. --- Mais, ajoute un » autre, la faim emporte chaque jour tant » de monde, que bientôt nous n'aurons » plus d'habitans. --- Eh bien, reprit-il, » il ſuffit qu'il en reſte un pour fermer » les portes. »

[1629.]

M. de Beuvron, qui commande à Caſal, eſt tué dans une ſortie. On s'aſſemble pour élire un nouveau chef. Il n'y a qu'une voix en faveur de M. de Montauſier. Il n'avoit que vingt & un ans, & il faiſoit alors ſes premieres armes.

[1630.]

Louis XIII ſupprime une aſſociation ap-

pelée LA MERE FOLLE ou L'INFANTERIE DIJONOISE. C'étoit une ſociété qui ſubſiſtoit à Dijon, depuis environ quatre cens ans : elle comptoit parmi ſes membres des ducs de Bourgogne, des gouverneurs & des magiſtrats. Son objet étoit de faire promener ſur des charriots, une ſorte de troupe de comédiens déguiſés en vignerons, qui chantoient des ſatyres contre les mœurs de leur ſiécle.

On ne comptoit à Athenes, que cinquante ans depuis Theſpis juſqu'à Sophocle, Ariſtophane, & les autres fondateurs du théâtre des Grecs. Nous comptons plus de quatre cens ans, depuis qu'à l'exemple de Theſpis L'INFANTERIE DIJONOISE promenoit ſes vignerons, juſqu'à la premiere époque de la gloire dont le théâtre François eſt redevable à Corneille, à Racine & à Moliere.

Nous avons déja fait quelques obſervations particulieres ſur les jeux & les ſpectacles qui furent long-tems en uſage parmi nous. (*Voyez ci-deſſus, pages* 26-62-162-181-243-312-340-510.) Les pantomimes ſuccéderent aux combats d'animaux, & furent remplacés par les repréſentations appelées Myſteres. On donnoit ce nom à une eſpece de poëme dramatique, dont la groſſiere irrégularité n'étoit pas toujours le moindre défaut. On en tiroit les ſujets de

l'Ecriture ſainte & de la Légende des ſaints. Parmi ces ſortes d'ouvrages, qui ſe multiplierent preſque à l'infini, on diſtinguoit ſur-tout : « Le myſtere du viel Teſtament, » par perſonnages ; le myſtere de la vengeance de la mort de N. S. J. C. & la » deſtruction de Jéruſalem, le tout par » perſonnages : le myſtere de la Conception & Nativité de la glorieuſe Marie » Vierge, avec le mariage d'icelle ; la » Nativité, Paſſion, Réſurrection & Aſ» cenſion de N. S. J. C. jouées à Paris, » l'an de grace 1507 ; le myſtere & beau » miracle de S. Nicolas, à vingt-quatre » perſonnages, » &c. Jean Petit, Joſeph de Marnef, Dabundance & Louis Choquet furent les poëtes les plus fameux en ce genre.

Il y avoit encore une autre eſpece de myſteres, où la religion n'avoit point de part, & que l'on repréſentoit aux fêtes de nos rois. Un de ceux que l'on eſtimoit davantage eſt intitulé : « Myſtere là où la » France ſe préſente en forme d'un perſon» nage au roi Charles VII, pour le glori» fier des graces que Dieu a faites pour » lui, & qu'il a reçues en ſa cauſe, du» rant ſon regne, & parlent enſemble, » en forme de dialogue : puis les barons » du roi parlent l'un après l'autre, cha» cun en deux couplets. »

Après

Après les mysteres, vinrent les momeries & les farces, dont le succès étoit tel, « qu'au tems passé, chacun se mêloit d'en » faire. Or la farce n'étoit que d'un acte, » & la plus courte étoit estimée la meilleure. Ces farces étoient de petites FACÉTIES que LES ENFANS SANS-SOUCI, » les charlatans, puis les comédiens, donnoient sur l'échafaud en place publique, » & ensuite à l'hôtel de Bourgogne. » Elles étoient remplies de pointes, d'équivoques souvent indécentes, & de jeux grossiers. Celle de l'Avocat Patelin a toujours passé pour être très-amusante ; les personnages de cette ancienne farce étoient : « Patelin, avocat, maître passé en tromperies ; Guillemette sa femme, qui le seconde ; Guillaume, drapier, maître baudaut, qui est dupé par Patelin, de six aunes de drap valant neuf francs : on y introduisoit aussi un berger. » C'est cette farce que Pasquier dit avoir « lue & relue » avec grand contentement, » & qu'il ne craint pas d'opposer à toutes les comédies grecques & latines. M. l'abbé de Bruys en a tiré le fonds, la conduite & les personnages de la comédie en un acte, intitulée L'AVOCAT PATELIN.

Les noms de Tabarin, Turlupin : Gauthier-Garguille (Hugues Gueret,) Gros-

Guillaume, (Robert Guérin,) & Guillot-Gorju (Bertrand Harduyn) ſont les plus célebres dans la liſte de nos anciens farceurs. « Quand ce dernier deſcendit du » théâtre, la farce en deſcendit avec lui. » Comme il avoit étudié en médecine, » & qu'il avoit été apothicaire à Mont- » pellier, ſon perſonnage ordinaire étoit » de contrefaire le médecin ridicule. Il » avoit une mémoire ſi heureuſe, que tantôt » il nommoit tous les ſimples, tantôt toutes » les drogues des apothicaires, tantôt les » inſtrumens des chirurgiens, quelquefois » les outils des artiſans, qu'il prononçoit » ſi vîte & ſi diſtinctement que chacun l'ad- » miroit. »

LES REPUES FRANCHES, attribuées à Villon, portent le caractere de l'ancienne tragédie ou comédie. Il eſt certain que la comédie a été ſubſtituée aux farces, & la tragédie aux myſteres, qu'on déclamoit, & qu'il ne faut pas confondre avec les myſteres par perſonnages muets.

Etienne Jodelle, Pariſien, qui mourut, en 1573, âgé de quarante-un ans, « eſt » le premier de nos poëtes François qui » ait donné dans notre langue la tragédie » & la comédie. (Sa Cléopâtre eſt la pre- » miere piéce qui ait porté en France le » nom de Tragédie.) La nouveauté de ce

» ſpectacle fit la meilleure partie de ſa ré-
» putation, & rendit ſon nom très-célebre.
» Il ne méditoit rien, & ſa main ne pou-
» voit ſuivre la promptitude de ſon eſprit;
» la plus longue & la plus difficile de ſes
» piéces de théâtre ne l'occupa jamais plus
» de dix matinées. Dans ſa premiére jeu-
» neſſe, on lui vit compoſer, par gageure,
» en une ſeule nuit, plus de cinq cens vers
» latins. » Il nous reſte de lui deux tragé-
dies., Cléopâtre captive, & Didon ſe ſacrifiant; & trois comédies, Eugene, les Maſcarades, & la Rencontre.

Aléxandre Hardy, natif de Paris, étoit, avant Corneille, l'auteur fameux du théâtre François. On lui a l'obligation d'avoir tiré la tragédie du milieu des rues & des carrefours. Il s'étoit aſſocié, pour une part, avec une troupe de comédiens, à la charge de leur fournir, chaque année, ſix tragédies. Il en faiſoit ſouvent une en quinze jours. C'eſt à l'ignorance du ſiécle & à l'enfance du théâtre, qu'il faut attribuer l'admiration que l'on avoit pour les compoſitions lourdes & embarraſſées, les vers rudes & raboteux, le mauvais goût, & preſque tous les défauts d'un auteur qui n'aimoit rien tant qu'à varier le lieu de la ſcene: d'un moment à l'autre, le même perſonnage parloit à Paris, à Naples, à Madrid, à Cracovie, &c. Théophile,

auteur contemporain, parle ainſi de la facilité de ce poëte :

Hardy, dont le plus grand volume
N'a jamais ſçu tarir la plume,
Pouſſe un torrent de tant de vers,
Qu'on diroit que l'eau d'Hypocrene
Ne tient tous ſes vaiſſeaux ouverts
Que lorſqu'il y remplit ſa veine.

Il nous reſte cinq gros volumes in-8° des piéces de cet auteur ; ſi toutes avoient été imprimées, elles pourroient former vingt volumes.

Corneille parut enfin ; & ſon génie l'éleva bientôt juſqu'au ſublime d'un art qu'il a, pour ainſi dire, créé parmi nous. La tragédie ne fut plus une machine énorme que l'on faiſoit mouvoir à force d'intrigues, d'incidens, de ruſes, de mépriſes & de bravades, ou un Roman conſtruit à la hâte, chargé de perſonnages épiſodiques, de combats, de déguiſemens & de reconnoiſſances ; elle prit une mache réguliere ; l'art ſeconda la nature ; & Melpomene ſe montra avec toute la dignité, toute la décence, toute la majeſté qui lui convient, & qu'elle n'avoit pas encore eue juſqu'alors. Racine vint moiſſonner de nouveaux lauriers dans une carriere que Corneille avoit parcourue avec tant de gloire. Déja Moliere avoit réformé la co-

médie, & lui faiſoit prendre une forme nouvelle ; il imitoit les anciens, les ſurpaſſoit ; devenoit lui-même inimitable, & contribuoit, avec Corneille & Racine, à élever la ſcene Françoiſe à côte de celle d'Athenes, & au-deſſus de tous les théâtres du monde.

[1630.]

Le cardinal de Richelieu marchoit à la tête des troupes vers Rivoli, pendant une nuit fort ſombre & un tems affreux. Il entend les ſoldats qui le chargent d'imprécations, & s'en plaint à M. de Puyſégur, qui lui répond : « Quand les ſoldats ſouffrent, ils ne manquent jamais de donner » au diable tous ceux qu'ils croient en être » la cauſe ; mais auſſi quand ils ſont à leur » aiſe, ils diſent toujours du bien du commandant, & s'enivrent ſouvent en buvant à ſa ſanté. — Il faudroit pourtant, » reprend le cardinal, leur défendre de » dire tant de ſottiſes ; & vous ferez bien » d'en avertir à l'ordre. » Les ſoldats, logés dans le bourg de Rivoli, & commençant à ſe repoſer de leurs fatigues, donnent mille bénédictions au cardinal : par-tout où il alloit, il entendoit chanter ſes louanges ; alors il dit à M. de Puyſégur : « Ne » faites point à l'ordre la défenſe dont je » vous parlois cette nuit, avertiſſez ſeule-

» ment que l'on ſe tienne prêt à partir de» » main de grand matin. »

[1630.]

Le célebre pere Joſeph eſt chargé des affaires de France à la diete de Ratisbonne, conjointement avec l'ambaſſadeur Charles Brulart de Léon. Le cardinal de Richelieu diſoit ſouvent : « Je ne connois aucun mi» niſtre ni plénipotentiaire en Europe ca» pable de faire la barbe à ce Capucin, » quoiqu'il y ait belle priſe. »

[1630.]

Les Eſpagnols recommencent le ſiége de Cazal : M. de Toiras vient à bout de défendre cette place, par une ſuite de manœuvres qui lui font beaucoup d'honneur. Le roi louoit hautement la conduite de cet officier général ; le duc de Guiſe dit plaiſamment : « Comme S. Roch » s'eſt fait canonniſer à force de faire des » miracles, M. de Toiras deviendra ma» réchal de France à force de faire de » belles actions. »

[1630.]

Pendant le ſiége de Cazal, pluſieurs officiers ſoupoient chez le commendeur de Souvrai. Barrades, autrefois favori de

Louis XIII, leur proposa d'aller danser sur une demi-lune, & d'y boire à la santé de tous les princes Chrétiens, & du marquis de Spinola, général des assiégeans. Les convives quittent la table, & se rendent sur la demi-lune : un trompette avec un joueur de vielle servent de violons. On danse, on boit.... Les Espagnols mettent le feu à deux mines qui font sauter en l'air le trompette & la plûpart des danseurs. Le joueur de vielle, qui étoit aveugle, passe sans guide sur une planche étroite, où ceux qui voyoient le mieux ne marchoient qu'en tremblant.

[1630.]

Henri II, duc de Montmorenci, en allant à Paris, vit son neveu, (le grand Condé,) qui étudioit au college de Bourges, & lui fit présent d'une bourse de cent pistoles pour ses menus plaisirs. A son retour, il le vit encore, & lui demanda quel usage il avoit fait de sa bourse ? Le jeune prince la montra telle qu'il l'avoit reçue ; le duc la prit, & la jeta par la fenêtre, en disant : « Voilà le cas qu'un prince tel » que vous doit faire de l'argent. Appre» nez, monsieur, que vous le deviez jouer, » ou en faire des aumônes & des libéra» lités. »

[1630.]

A la journée des Dupes, où l'on crut que Louis XIII alloit sacrifier le cardinal de Richelieu aux ressentimens de Marie de Médicis, on écrivoit dans toutes les cours de l'Europe, qu'enfin le cardinal étoit disgracié. Le roi d'Angleterre, Charles I, apprenant cette nouvelle : « La reine votre » mere a tort, dit-il à la reine d'Angle- » terre ; le cardinal a rendu de grands ser- » vices à son maître, & cette aventure me » rappelle l'accusation intentée contre Sci- » pion, devant le peuple Romain. Il l'é- » couta patiemment ; &, au lieu d'y répon- » dre, il se contenta de dire : Je me sou- » viens qu'à tel jour je défis l'armée des » Carthaginois : Romains, allons au Ca- » pitole en rendre graces aux Dieux. Si » j'avois été à la place du cardinal, j'aurois » écouté les plaintes de la reine votre » mere avec la même tranquillité, & » j'aurois dit au roi : Depuis deux ans la » Rochelle est prise, trente cinq villes Hu- » guenotes sont soumises, & leurs forti- » fications démolies ; Cazal a été secourue » deux fois ; la Savoie & une grande » partie du Piémont sont entre vos mains ; » ces avantages, Sire, que vos armes ont » remportés par mes soins, vous répon- » dent de mon application & de ma fi- » délité. »

[1630.]

Le duc de Montmorenci, Henri II, & le maréchal de la Force, ne pouvoient point faire la jonction de leurs troupes, ſans paſſer ſous le feu des ennemis qui étoient campés à Veillane. Montmorenci s'avance à la tête de quinze cens hommes, attaque huit à neuf mille Eſpagnols, Allemands, Piémontois, & remporte ſur eux une victoire complette, qui leur coûte quatre mille hommes avec dix-neuf drapeaux. La jonction ſe fit; & les François, qui n'avoient pas perdu cent hommes, chantoient les louanges de leur général. Ils le voyoient couvert de ſang, de ſueur & de pouſſiere, & l'aſſuroient que jamais il ne leur avoit paru plus beau. Le comte de Cramail lui demanda s'il avoit bien enviſagé la mort, en livrant ce combat? « J'ai appris, répondit-il, dans l'hiſtoire » de mes ancêtres, & ſur-tout dans celle » d'Anne de Montmorenci, que la vie la » plus brillante eſt celle qui finit dans le » ſein de la victoire. »

[1631.]

Gaſton, duc d'Orléans, frere de Louis XIII, ſe retire en Lorraine, & la reine-mere à Bruxelles. Le motif de cette retraite étoit de perdre le cardinal de Ri-

chelieu ; mais le roi disoit à son premi
ministre : « Ne craignez rien, je ser
» votre second contre tout le monde
» sans en excepter mon frere ; mon hon
» neur y est engagé : le mal que l'on vou
» fera, je le regarderai comme fait à mo
» même, & je sçaurai vous venger. »

[1631.]

Louis XIII, surpris de se voir tant c
cheveux blancs à son âge, dit un jour
en se considérant dans une glace : « C
» sont apparemment les harangues que l'o
» m'a faites depuis mon avénement à l
» couronne, qui m'ont fait blanchir d
» si bonne heure. »

[1631.]

Le duc d'Epernon avertit le maréch
de Bassompierre qu'il est question de l'a
rêter. « Que me conseillez-vous de faire
» lui dit le maréchal, & que feriez-vous
» si vous étiez à ma place ? — Si je n'avo
» que cinquante ans comme vous, répon
» le duc, je ne serois pas une heure
» Paris ; je me retirerois au plus vîte dan
» un lieu de sûreté, d'où je tâcherois d
» faire ma paix avec la cour ; mais quan
» on approche de quatre-vingts ans, o
» n'est plus en état de courir la poste. J
» me sens encore assez de force pour sou

» tenir la fatigue de la premiere journée ; » mais le lendemain j'aurois beſoin de » repos, & je ſerois obligé de reſter » en chemin. Pour vous, qui êtes encore » jeune, en état de ſervir & d'attendre » une meilleure fortune, je vous conſeille » de vous éloigner & de conſerver votre » liberté. Je vous offre cinquante mille » écus pour paſſer deux mauvaiſes années ; » vous me les rendrez quand il en viendra » une bonne. » Le maréchal préféra de ſe laiſſer mettre à la Baſtille, où il compoſa ſes Mémoires.

[1631.]

On commença cette année à donner la gazette de Paris. Elle a porté dans la ſuite le nom de Gazette de France.

[1632.]

Le cardinal de Richelieu venoit d'aſſiſter à une cérémonie où un Cordelier avoit prêché. Surpris de n'en avoir point aſſez impoſé au prédicateur pour l'intimider un peu, il lui demande comment il a pu parler avec tant d'aſſurance ? « Ah ! monſei- » gneur, répond le Cordelier, c'eſt que » j'ai appris mon ſermon devant un quarré » de choux au milieu duquel il y en avoit » un rouge, & cela m'a accoutumé à par- » ler devant vous. »

[1632.]

Deshayes de Courmenin étant arrê
par ordre du roi ; ſon pere, gouverne
de Montargis, ſe rendit au Pont-Saint-E
prit, & ſe logea chez M. de Brienne ſo
ami, qui ſe chargea de ſolliciter avec h
la grace de Deshayes. M. de Brienne, e
parla d'abord au cardinal de Richelieu
il eut pour toute réponſe : « Pourquoi vot
» maiſon ſert-elle d'aſyle à cet homme ? -
» Ma maiſon, reprit Brienne, ne pe
» être fermée à mon ami ; il m'auroit o
» fenſé d'en prendre une autre, & vot
» éminence a l'ame trop belle & trop ge
» néreuſe pour ne pas approuver ma co
» duite. »

[1632.]

M. du Châtelet, priſonnier au châtea
de Noiſi, obtint ſon élargiſſement, &
permiſſion de reparoître à la cour. Lou
XIII affectoit de ne le point regarder, &
ſembloit éprouver une ſorte d'embarras
la vue d'un homme qu'il avoit maltraité
Du Châtelet s'approche de M. de Sain
Simon, & lui dit à l'oreille, mais aſſe
haut pour être entendu : « Je vous prie
» monſieur, de dire au roi que je lui pa
» donne, & qu'il me faſſe l'honneur d
» me regarder. » Cette plaiſanterie ne fu

point funeſte à ſon auteur ; elle lui devint même très-utile.

[1632.]

Henri II, duc de Montmorenci, entraîné dans la révolte de Monſieur, frere du roi, eſt pris au combat de Caſtelnaudari. Son chirurgien lui diſoit que, des dix-ſept bleſſures qu'il venoit de recevoir, aucune n'étoit dangereuſe : « Mon ami, » répondit le duc, vous avez oublié votre » métier ; car je vous puis aſſurer qu'il n'y » en a pas une ſeule, juſqu'à la plus petite, » qui ne ſoit mortelle. »

La princeſſe de Condé, ſa ſœur, lui ayant fait parvenir un Mémoire dans lequel on lui donnoit des moyens de défenſe : « Mon parti eſt pris, dit-il après » l'avoir lu, je ne veux pas chicaner ma » vie. »

[1633.]

Le chevalier de Jars, arrêté à cauſe des rapports qu'il entretenoit avec l'Angleterre, fut condamné à perdre la tête ; mais il n'en eut que la peur. En ſortant de ſon dernier interrogatoire, il avoit dit au prévôt : « Mon ami, ces pendarts vont me » condamner ; je le vois bien à leur mine : » il faut avoir patience, & le cardinal en-

» ragera de voir que je me moque de
» & de ſes tortures. »

[1633.]

Louis XIII ayant pris Nanci, envo
chercher le célebre Jacques Calot, &
ordonna de lever le plan du ſiége de ce
ville. Ce graveur répondit qu'ayant l'ho
neur d'être Lorrain, il ſe couperoit pl
tôt le poing que de travailler contre ſ
prince. Quelques courtiſans repréſentere
qu'il falloit punir cette hardieſſe; le roi
contenta de leur dire : « Le duc de Lo
» raine eſt bien heureux d'avoir des ſuj
» ſi fideles. »

[1634.]

Le cardinal de Richelieu ſortoit de l'a
partement du roi; & Louis XIII, qui
ſuivoit, crut s'appercevoir qu'on lui re
doit à lui-même beaucoup moins de r
pects qu'à ſon miniſtre : celui-ci ignor
que le roi le ſuivît; mais, voyant avanc
quelques pages, il ſe range, afin de laiſ
paſſer Sa Majeſté. Le roi s'arrête &
dit : «Paſſez, paſſez, monſieur le cardina
» n'êtes-vous pas le maître? » Richeli
prend auſſitôt un flambeau des mains d'
page, & marche devant le roi, en lui
ſant : « Sire, je ne puis paſſer deva

» Votre Majeſté, qu'en faiſant la fonction » du plus humble de vos ſerviteurs. »

[1634.]

L'abbé de Boiſrobert étoit celui de tous les poëtes de ſon tems, dont l'enjouement plaiſoit davantage au cardinal de Richelieu. Dès que le médecin Citois paroiſſoit auprès de ſon éminence, il lui diſoit toujours : « Monſeigneur, nous ferons tout » ce que nous pourrons pour votre ſanté ; » mais toutes nos drogues ſont inutiles, ſi » vous n'y mêlez un peu de Boiſrobert. »

[1635.]

On avoit convoqué l'arriere-ban pour la guerre de Lorraine. « Tous ces gentils-» hommes s'imaginoient qu'auſſitôt qu'ils » ſeroient arrivés, on enverroit un cartel » de défi à l'ennemi ; que le lendemain on » donneroit bataille, & qu'enſuite ils s'en » retourneroient chez eux. Ceux de Nor-» mandie, ajoute M. le marquis de Mon-» glat, menaçoient de s'en retourner, ſi » on ne leur faiſoit voir promptement leur » partie adverſe ; jugeant de la guerre, » comme d'un procès au parlement de » Rouen. » On les obligea tous de reſter juſqu'à la fin de la campagne.

[1635.]

Joſias Rantzau arriva de Danemarck,

où trente-deux gentilshommes de ſa ma
ſon ſe ſont rendus célebres, & où l'on d
en proverbe, pour exprimer la fidélité d'u
ſujet envers ſon prince : « Il eſt fidele a
» roi comme un Rantzau. »

Joſias vint demander de l'emploi
Louis XIII. Il fut honoré, à l'âge
trente-ſix ans, du bâton de maréchal
France. Il entendoit parfaitement la guerr
& s'expoſoit comme un ſimple ſolda
Après avoir reçu plus de ſoixante ble
ſures, il ne lui étoit reſté, pour ainſi dire
que la moitié du corps, ayant perdu u
oreille, un œil, un bras, une jambe
c'eſt ce qui donna lieu à cette épitaphe qu
l'on fit dès ſon vivant :

Du corps du grand Rantzau tu n'as qu'une des parts ;
L'autre moitié reſta dans les plaines de Mars :
Il diſperſa par-tout ſes membres & ſa gloire ;
Tout abattu qu'il fut, il demeura vainqueur :
Son ſang fut en cent lieux le prix de ſa victoire ;
Et Mars ne lui laiſſa rien d'entier que le cœur.

[1636.]

Les frais de la guerre épuiſant tous l
fonds, on rejeta ſur le peuple, par u
impoſition ajoutée à la taille, les appoi
temens des gouverneurs & des officie
employés dans les provinces ; le vieux du
d'Epernon dit à cette occaſion : « Il y
» plus de ſoixante ans que je ſers mon ro
» fa

» ſans avoir touché d'ailleurs que de ſon » épargne les appointemens dont il m'a » jugé digne : je ne commencerai pas ſur » la fin de mes jours, aux dépens d'un » peuple que je vois périr de faim & de » miſere.... J'aime mieux être réduit au » ſeul revenu de mes terres, que de voir » mon nom dans les impoſitions, & la dé- » penſe de ma table priſe ſur la ſubſiſtance » des pauvres. » Il vécut, depuis ce tems-là, ſur ſes revenus, & ne toucha plus rien de ſes appointemens.

[1637.]

Le comte d'Harcourt diſoit à Daguerre : « Le roi nous commande d'attaquer les îles. » On commencera par celle de Sainte- » Marguerite. Croyez-vous pouvoir y » deſcendre avec vos gens ? » L'officier lui répond : « Permettez-moi de vous de- » mander, mon général, ſi le ſoleil entre » dans l'île ou non ? » .... Et il ajoute auſſitôt : « Eh bien ! ſi le ſoleil entre dans » l'île Sainte-Marguerite, mon régiment » pourra bien y entrer auſſi. » Daguerre ne tarda point à tenir parole.

[1637.]

Dans le tems que le Cid, tragédie de Corneille, avoit à la cour & à la ville ce ſuccès « qu'il n'eſt pas aiſé de s'imaginer,

» dit M. Péliſſon, on ne pouvoit ſe laſſe
» de la voir. On n'entendoit parler d'autr
» choſe dans les compagnies; chacun en
» ſçavoit par cœur quelque partie, & on
» la faiſoit apprendre aux enfans. » Un
étranger, arrivant à Paris, n'eut rien de
plus preſſé que de s'informer de tout ce qu
regardoit Pierre Corneille; ſa ſurpriſe fu
extrême, quand il apprit que ce poëte
n'étoit pas miniſtre d'Etat.

Les détails militaires répandus dans la
tragédie de SERTORIUS, faiſoient dire à
M. de Turenne: « Où donc Corneille a-t-
» il appris l'art de la guerre? » C'eſt ſan
doute la tragédie d'OTHON qui a fait dire
au maréchal de Grammont: « Corneille
» eſt le bréviaire des rois. »

Corneille avoit dans ſon cabinet la tra-
gédie du Cid, traduite en toutes les lan-
gues de l'Europe, excepté l'Eſclavonne &
la Turque. Dans pluſieurs provinces de
France, il étoit paſſé en proverbe de dire
« Cela eſt beau comme le Cid. » Tout le
monde ſçait que le cardinal de Richelieu
n'épargna rien pour obtenir que ce drame
parût de façon à faire croire au public qu'il
en étoit l'auteur; mais Corneille tint bon.
Plus de vingt critiques parurent preſqu'en
même tems que la piéce. L'Académie Fran-
çoiſe prononça; le grand Corneille ſe ſou-
mit. Le rôle de l'Infante a été ſupprimé,

comme épisodique & entiérement superflu. Ce changement est l'ouvrage de Rousseau.

Le cardinal de Richelieu joignoit à l'amour des lettres le talent de l'exécution. Il y avoit plus de cinq cens vers de sa façon dans un drame intitulé LA GRANDE PASTORALE; cependant elle ne parut pas.

[1638.]

Le duc de Weymar, battu à Rheinfeld, demande ce qu'il convient de faire quand on a perdu la moitié de son armée, ses vivres, ses équipages, ses munitions & son artillerie? « Remarcher à l'ennemi, » répond le duc de Rohan. Les troupes se rassemblent, surprennent l'ennemi, font prisonniers les quatre généraux de l'empereur, taillent une partie de l'armée en piéces, dissipent le reste, & terminent la campagne par un grand nombre de conquêtes importantes.

[1638.]

Le célebre pere Joseph est frappé d'apoplexie dans le tems que la ville de Brisac étoit sur le point de se rendre. Le cardinal de Richelieu crioit souvent aux oreilles de ce moribond, pour le tirer de sa léthargie: « Courage, mon pere, Brisac est à » nous. »

[1639.]

Louis XIII veut entrer dans Heſdin p
la bréche ; dès qu'il y eſt monté, il prer
une canne, & dit en la préſentant à M.
la Meilleraye : « Je vous fais maréch
» de France ; voilà le bâton que je vo
» en donne ; les ſervices que vous m'av
» rendus m'obligent à cela ; vous con
» nuerez à me bien ſervir. » Le nouve
maréchal répond qu'il n'eſt pas digne
cet honneur. « Treve de complimens, r
» prend le roi, je n'ai pas fait un maréch
» de meilleur cœur que vous. » On trou
que jamais on n'en avoit fait d'une façc
plus glorieuſe.

[1639.]

Le marquis de Coaſlin ſomme un off
cier de rendre un petit fort, ſous pei
d'être pendu, s'il differe juſqu'à l'arriv
du canon. L'officier, peu effrayé de
menace, répond qu'il ſe défendra de ſ
mieux avec les ſept hommes qu'il cor
mande. Forcé de ſe rendre à diſcrétion
on décide qu'il doit être pendu ſur
champ. M. de Coaſlin ordonne de ſu
pendre l'exécution juſqu'à ce qu'il ait par
au maréchal de la Meilleraye. Il en obtie
aiſément la grace de l'officier ; mais,
ſon retour, il trouve qu'on l'avoit dé
pendu. Il fait les plus vifs reproches

prévôt de l'armée, qui lui répond : « Il ne » m'a pas été poſſible de différer l'exécu- » tion, parce que les ſpectateurs s'en- » nuyoient d'attendre ſi long-tems. »

[1639.]

Au combat de la Route, le comte d'Harcourt, avec huit mille François, défait une armée de vingt-huit mille hommes. Le marquis de Léganez, général Eſpagnol, lui envoie un trompette pour l'échange de quelques priſonniers, & le charge de lui dire que, s'il étoit roi de France, il lui feroit couper la tête pour avoir haſardé une bataille contre une armée ſi ſupérieure. « Et moi, répond le comte d'Harcourt, ſi » j'étois roi d'Eſpagne, je ferois couper » la tête au marquis de Léganez, pour » s'être laiſſé battre par une armée beau- » coup plus foible que la ſienne. »

[1640.]

Fiurilli, comédien Italien, qui faiſoit le rôle de Scaramouche, ſe trouvoit dans l'appartement de M. le Dauphin, qui pouſſoit des cris que l'on ne pouvoit appaiſer. Ce comédien dit que, ſi l'on vouloit lui permettre de prendre M. le Dauphin entre ſes bras, il ſe flattoit de le calmer. La reine le permit, & Fiurilli fit au jeune prince les mines & les figures les plus plai-

ſantes. Cette ſcene donna à M. le Dauphi
une ſi grande envie de rire, qu'il ſatisfit u
beſoin qu'il eut dans le moment, ſur le
mains & ſur l'habit de Scaramouche. De
puis ce tems-là, Fiurilli eut ordre de ſ
rendre tous les ſoirs dans l'appartement d
jeune prince, pour l'amuſer. Bien des an
nées après, Louis XIV prenoit plaiſir à rap
peler cette aventure à Scaramouche, &
rioit beaucoup des grimaces que faiſoit l
comédien en la racontant.

[1640.]

Les Eſpagnols attaquent les lignes de
François au ſiége d'Arras. Le maréchal de
Châtillon, qui ſe trouve au fort de la mê
lée, apprend que ſon fils vient d'être tué
« Qu'il eſt heureux, dit-il, d'être mor
» dans une ſi belle occaſion, pour le ſer
» vice du roi! » Il continue de donner ſe
ordres avec la plus grande tranquillité.

[1641.]

M. de Sully meurt âgé de quatre-vingt
un ans. Depuis que Louis XIII étoit mont
ſur le trône, il n'avoit paru qu'une fois
la cour, où l'on vouloit le conſulter ſu
une affaire importante. Les jeunes courti
ſans rioient beaucoup, en voyant ce vieux
héros, avec une barbe longue, un habi
qui n'étoit plus de mode, un maintie

grave, & des manieres propres de la vieille cour. Sully s'étoit bien apperçu qu'on cherchoit à le tourner en ridicule ; & il avoit dit publiquement au roi : « Sire, » quand le roi votre pere, de glorieuſe » mémoire, me faiſoit l'honneur de me » conſulter ſur ſes grandes & importantes » affaires, au préalable, il faiſoit ſortir » tous les bouffons & baladins de cour. »

[1642.]

M. de Cinqmars propoſe à Fabert d'entrer dans le complot qu'il forme de perdre le cardinal de Richelieu. « J'ai pour ma- » xime, lui dit Fabert, d'entrer dans les » intérêts de mes amis, & jamais dans » leurs paſſions ; quiconque me mépriſe » aſſez pour exiger de moi ce que je crois » contraire à mon honneur & à mon de- » voir, me diſpenſe, par cette inſulte, » des égards & de la conſidération que » je lui dois. »

[1642.]

Le cardinal de Richelieu meurt dans la cinquante-huitieme année de ſon âge. Il s'étoit peint ainſi lui-même : « Je n'oſe rien » entreprendre ſans y avoir bien penſé ; » mais quand une fois j'ai pris ma réſo- » lution, je vais à mon but ; je renverſe

» tout ; je fauche tout, & enſuite je cou
» vre tout de ma ſoutane rouge. »

Pierre Corneille, pour ſe venger d'une critique du Cid, dont le cardinal de Richelieu étoit l'auteur, fit ce ſonnet après la mort de Louis XIII, comme devant lui ſervir d'épitaphe :

Sous ce marbre repoſe un monarque François,
Que ne ſçauroit l'envie accuſer d'aucun vice ;
Il fut & le plus juſte & le meilleur des rois :
Son regne fut pourtant celui de l'injuſtice.

Sage en tout, il ne fit jamais qu'un mauvais choix,
Dont long-tems nous & lui portâmes le ſupplice ;
L'orgueil, l'ambition, l'intérêt, l'avarice,
Revêtus de ſon nom, nous donnerent des loix.

Vainqueur de toutes parts, eſclave dans ſa cour,
Son tyran & le nôtre à peine ſort du jour,
Que dans la tombe même il l'oblige à le ſuivre.

Jamais pareils malheurs furent-ils entendus ?
Après trente & trois ans ſur le trône perdus,
Commençant de régner, il a ceſſé de vivre.

[1642.]

M. de Baſſompierre eſt tiré de la Baſtille, le jour même des obſeques du cardinal qui l'avoit fait empriſonner. Il dit en ſortant : « Je ſuis entré à la Baſtille par le
» ſervice de M. le cardinal, j'en ſors pour
» ſon ſervice. »

[1643.]

M. le Dauphin, âgé de quatre ans & demi, eſt tenu ſur les fonts de baptême par le cardinal Mazarin & la princeſſe de Condé. Après la cérémonie, on le mene dans l'appartement du roi qui étoit malade, & lui dit qu'il vient d'être baptiſé. « J'en ſuis bien aiſe, mon fils; & » comment vous appelez-vous à préſent ? » --- Je m'appelle Louis XIV, mon » papa. --- Pas encore, mon fils, re- » prend le roi, pas encore; mais ce ſera » peut-être bientôt, ſi c'eſt la volonté » de Dieu. »

[1643.]

Louis XIII mourut le 14 de Mai, le même jour & preſque à la même heure que ſon pere Henri IV. On diſoit de lui : « Il ne dit pas tout ce qu'il penſe; il ne » fait pas tout ce quil veut; il ne veut » pas tout ce qu'il peut. »

LOUIS XIV, LE GRAND.

[1645.]

LE cardinal Mazarin établit à Paris une troupe de comédiens Italiens, qui fut supprimée en 1697 ; c'eſt ce que l'on appelle l'ANCIEN THÉATRE ITALIEN. Quelques ſcenes françoiſes inſérées dans les piéces italiennes, eurent tant de ſuccès, qu'on en vint inſenſiblement juſqu'à parler preſque toujours françois ſur ce théâtre. La comédie Françoiſe en ſouffroit une diminution conſidérable ; elle fit un procès aux Italiens, & Louis XIV voulut bien juger lui-même cette affaire. Lorſque le célebre Baron eut plaidé la cauſe des comédiens François, le roi fit ſigne à Dominique de parler en faveur des Italiens. Cet acteur, après quelques lazzis de ſa façon, dit d'un ton fort aſſuré : « Quelle langue Votre » Majeſté veut-elle que je parle ? --- Parle » comme tu voudras, répondit le roi. --- » Je n'en veux pas davantage, reprit Do» minique ; Sire, ma cauſe eſt gagnée. » Le monarque rit de la ſurpriſe qu'on venoit de lui faire, & ajouta : « La parole eſt » lâchée, je n'en reviendrai pas. »

[1647.]

Les ſuccès de la comédie Italienne engagerent le cardinal Mazarin à préparer un établiſſement aux *Opéra* Italiens. « Il fit » venir des muſiciens de de-là les Monts, » qui repréſenterent l'opéra d'Orphée, » pendant le carnaval de l'année 1647, » au Palais-Royal, en préſence de Leurs » Majeſtés. Les différens changemens de » théâtre, les vols & les machines qui y » parurent, ſurprirent tous les ſpectateurs » par la magnificence & la nouveauté; car » toutes ces inventions avoient été juſ» qu'alors inconnues en France. »

Cet opéra étoit une tragi-comédie en vers italiens; il avoit eu un ſi grand ſuccès, qu'on crut ne pouvoir mieux faire que de renouveler ce ſpectacle au mariage du roi, en 1660. On repréſenta *Ercole amante*. Le roi & la reine, avec les principaux ſeigneurs de la cour, danſerent dans les ballets qui ſervoient d'entre-actes. Les circonſtances donnerent lieu à un prologue; ce qui en a introduit la mode parmi nous. Les machines parurent on ne peut pas plus ſurprenantes; il y en avoit qui enlevoient juſqu'à cent perſonnes à-la-fois. Mais on étoit perſuadé que jamais notre langue ne ſeroit propre à cette muſique dramatique. L'abbé Perrin en fit l'eſſai; & ſa paſto-

rale, quoique repréſentée ſans machin
& ſans danſes, fut ſi généralement a
plaudie, qu'on en conçut une idée fav
rable à l'établiſſement d'une « académ
» des opéra en langue françoiſe; » ce q
fut exécuté en 1669, en vertu de lettre
patentes.

On ſçait que l'opéra prit naiſſance
Italie, d'après une ſorte de perſuaſion
de préjugé, que, chez les anciens,
chantoit les tragédies de Sophocle & d'E
ripide, & qu'elles étoient même coupé
par des danſes. La muſique, la danſe,
décorations, les machines, ſont la baſe
ce ſpectacle, que des cenſeurs trop ſéver
pourroient anéantir, en exigeant qu'il f
toujours renfermé dans les bornes de
vraiſemblance & des regles exactes d
théâtre, comme des approbateurs trop in
dulgens lui rendroient peut-être tous l
ridicules qu'il avoit en Italie, & pour le
quels on eut d'abord en France beaucou
trop de reſpect. Quinaut & Lully ne ta
derent pas à précipiter dans l'oubli les e
peces de farces que l'on décoroit du nom
d'Opéra, à faire changer de face à notr
ſcene lyrique, & à lui donner cette célé
brité qui la diſtingue de tous les autres éta
bliſſemens en ce genre.

C'eſt vouloir ſe tromper, que de juge
d'un opéra ſur la ſimple lecture: toute ſ

bonté réſulte du ſentiment que produit l'enſemble d'un ſpectacle dont le grand art eſt de plaire & de remuer les paſſions. D'ailleurs un opéra n'eſt point fait pour être lu, mais pour être repréſenté.

Enée & Lavinie, opéra de M. de Fontenelle, n'eut preſque point de ſuccès en 1690. Long-tems après, M. d'Auvergne demanda à l'auteur ſon agrément pour le remettre en muſique: « Je ne vous le conſeille pas, lui dit M. de Fontenelle; Enée » & Lavinie ne réuſſit point en 1690, & » je n'entendis pas dire que ce fût la faute » de la muſique. »

A la premiere repréſentation de l'opéra d'Aſtrée, en 1671, M. de la Fontaine étoit placé derriere pluſieurs dames qui ne le connoiſſoient pas, & qui, s'ennuyant de l'entendre répéter ſans ceſſe: « Cela eſt » déteſtable... déteſtable... du dernier dé» teſtable, » lui dirent: « Mais, monſieur, » cela n'eſt pas ſi mauvais; l'auteur eſt un » homme d'eſprit; c'eſt M. de la Fontaine. » — Hé! meſdames, reprit-il, la piéce » ne vaut rien; la Fontaine, dont vous » parlez, eſt un ſtupide; & c'eſt lui qui » vous parle. »

[1650.]

On établit à Paris des carroſſes à cinq ſous par place. Ils partoient, à différentes

heures marquées, pour aller d'un quartie
à un autre, & reſſembloient aux coche
ou diligences établies & perfectionnées d
nos jours, pour les grandes routes. Ce
voitures devinrent plus commodes e
1657, que commença l'établiſſement de
carroſſes loués par heure.

[1661.]

Louis XIV tint ſon premier conſeil l
10 Mars, qui étoit le lendemain de l
mort du cardinal Mazarin. Il adreſſa d'a
bord la parole au chancelier Séguier e
ces termes : « Monſieur, je vous ai fai
» aſſembler avec mes miniſtres & ſecré
» taires d'Etat, pour vous dire que juſqu'
» préſent j'ai bien voulu laiſſer gouverne
» mes affaires par M. le cardinal ; il eſ
» tems que je les gouverne par moi-même
» vous m'aiderez de vos conſeils, quand j
» vous les demanderai. Hors le courant d
» ſceau, je vous prie & je vous ordonne
» M. le chancelier, de ne rien ſceller en
» commandement que par mon ordre...
» Et vous, mes ſecrétaires d'Etat, je vou
» défends de rien ſigner, pas même une
» ſauve-garde ni un paſſeport, ſans mon
» ordre : je vous charge de me rendre
» compte, chaque jour, de toute choſe à
» moi-même, & de ne favoriſer perſonne
» dans vos rôles du mois.... La face du

» théâtre change ; j'aurai d'autres princi-
» pes dans le gouvernement de mon Etat,
» dans la régie de mes finances, & dans
» les négociations au-dehors, que n'avoit
» M. le cardinal. Vous ſçavez mes volon-
» tés ; c'eſt à vous maintenant, meſſieurs,
» à les exécuter. » Dès ce jour, le bon or-
dre rétabli dans les conſeils, commença à influer ſur tout le reſte.

[1661.]

Le maréchal Fabert avoit refuſé le cordon bleu, parce qu'il n'étoit pas en état de faire les preuves de nobleſſe. Le roi lui répondit par cette lettre :

« Monſieur, je ne vous ſçaurois dire ſi
» c'eſt avec plus d'eſtime, ou bien avec
» plus de plaiſir, que j'ai vu, par votre lettre
» du 7 de ce mois, l'excluſion que vous
» vous donnez vous-même du cordon bleu,
» dont j'avois réſolu de vous honorer. Ce
» rare exemple de probité me paroît ſi ad-
» mirable, que je ſuis contraint de vous
» avouer que je le regarde comme un or-
» nement de mon regne ; mais j'ai d'ail-
» leurs un regret très-ſenſible de voir qu'un
» homme qui, par ſa valeur & par ſa fidé-
» lité, eſt parvenu ſi dignement aux pre-
» mieres charges de ma couronne, ſe prive
» lui-même de cette marque d'honneur,
» par un obſtacle qui me lie les mains.

» Ainſi, ne pouvant rien faire davant
» pour rendre juſtice à votre valeur, je v
» aſſurerai du moins par ces lignes, que
» mais il n'y aura diſpenſe accordée a
» plus de joie que celle que je vous
» verrois de mon propre mouvement
» je le pouvois ſans renverſer le fon
» ment de mes ordres, & que ceux à
» je vais diſtribuer le collier ne peuv
» jamais en recevoir plus de luſtre dan
» monde, que le refus que vous en fait
» par un principe ſi généreux, vous
» donne auprès de moi. Je prie Dieu,
» ſurplus, qu'il vous ait, mon couſin,
» ſa ſainte & digne garde. A Paris,
» 29 Décembre 1661. *Signé* LOUIS. »

[1663.]

Les ſciences & les arts ſemblent ren
tre en France, par la protection diſting
dont Louis XIV les honore. Les ſçava
eſtimés, chéris, recherchés & comb
de bienfaits, produiſent ces chefs-d'o
vres, fuits du génie, & d'une noble ém
lation qu'animoit la reconnoiſſance. P
content de protéger les ſciences dans
Etats, le monarque répandoit ſes bienfa
ſur les ſçavans de l'Europe, & couronn
le mérite par-tout où il pouvoit le trouv
(*Voyez ci-deſſus, pages* 446-447.)

La bibliotheque royale fixoit princip
leme

lement ſon attention. Des ſçavans envoyés dans l'Orient, traverſent les mers pour aller recueillir les reſtes précieux des arts, & raſſembler ces anciens manuſcrits qui ſont aujourd'hui un des plus rares tréſors que renferme cette bibliotheque. Bientôt les livres, les médailles, les eſtampes s'y multiplient preſqu'à l'infini, & forment un des monumens les plus glorieux à la mémoire de Louis XIV.

L'académie des inſcriptions & belles-lettres, celle de peinture & de ſculpture, prennent une forme réguliere, & répondent aux vues d'un monarque protecteur éclairé des arts & des talens. En 1666, l'académie des ſciences couronne ces établiſſemens dont nous recueillons les fruits.

[1666.]

Louis XIV forma un conſeil pour réformer l'adminiſtration de la juſtice, & fit dreſſer les articles d'une ordonnance qui devoit être également obſervée dans toute l'étendue de ſon royaume; c'eſt ce que nous appelons l'Ordonnance civile du mois d'Avril 1667. La fin que l'on ſe propoſoit principalement, étoit « l'abréviation des » procès, & la diminution des frais. Avant » que de donner à ces articles le caractere » de ſon autorité, le roi voulut les faire

» voir aux principaux officiers du parl
» ment, pour en prendre leurs avis. »

Le 26 Janvier 1667, les conférenc
commencerent chez M. le chancelier S
guier. Il en fit l'ouverture par un diſcou
où il expoſa que « l'ordonnance qui éto
» le ſujet de l'aſſemblée méritoit d'auta
» plus de reſpect, que c'étoit l'ouvrage d'
» grand roi, qui en avoit formé le deſſei
» par un zèle tout extraordinaire pour
» réformation de la juſtice. Qu'enco
» qu'il l'eût fait examiner en ſa préſence
» il avoit voulu néanmoins prendre l
» bons avis des principaux officiers de ſo
» parlement, avant que d'y mettre la de
» niere main : étant également perſuad
» de leur prudence & de leurs bonnes in
» tentions. Que cette confiance les devoi
» obliger de contribuer de toute leur affec
» tion à l'exécution d'un ſi grand deſſein
» en ne propoſant que des difficultés qu
» méritaſſent d'être relevées, pour en fair
» le rapport au roi. »

M. de Lamoignon, premier préſident
répondit : « Que l'application du roi e
» toutes les choſes qui concernoient l
» bien de ſon Etat & l'avantage de ſes ſu
» jets, donnoit de l'admiration à tout l
» monde : que l'honneur que Sa Majeſt
» faiſoit à la compagnie, de vouloir pren
» dre ſes avis ſur une matiere ſi importante,

» l'obligeoit d'y répondre avec ſoumiſſion, » & de faire entendre avec reſpect les dif» ficultés qui lui paroîtroient les plus eſſen» tielles, & qui mériteroient davantage » que l'on y fît conſidération. Que le par» lement ayant l'honneur d'être dépoſi» taire des lois du royaume, étoit obligé » d'apporter tout le ſoin & toute l'exacti» tude poſſible pour examiner celles qui » pourroient être propoſées de nouveau, » afin qu'en les rapportant toutes également » aux régles de la juſtice, & au bien des » peuples & de l'Etat, on en pût aſſurer » davantage l'exécution. »

Tout fut examiné, peſé, diſcuté, juſqu'au 17 Mars que ſe tint la derniere conférence.

On ſuivit le même plan pour l'ordonnance criminelle du mois d'Août 1670; & les conférences ſe tinrent depuis le 6 Juin juſqu'au 8 Juillet.

[1671.]

Commencement de l'hôtel des Invalides; monument où reſpire l'humanité d'un prince le pere de ſes ſoldats, & la magnificence d'un roi qui étoit grand dans toutes ſes entrepriſes.

En parlant de cet établiſſement, on oublie preſque toujours de rappeler qu'en 1605 Henri IV avoit fondé, en faveur des

officiers & ſoldats eſtropiés au ſervice
maiſon royale de la Charité Chrétie
Nos grands rois ne perdent rien, en
tageant ainſi les titres qui leur aſſuren
mour de leurs ſujets.

[1675.]

« Ah! tout eſt perdu, M. de Tur
» eſt mort, » s'écrie Louis XIV en
ſence de ſa cour, après avoir lu les le
qui lui apprenoient que, le 27 de Jui
ce grand capitaine avoit été tué d'un
de canon, à l'âge de 64 ans. Son corp
porté à Paris, & enterré, le 29 d'A
à Saint-Denis, lieu de la ſépulture de
rois: « diſtinction ſinguliere, & acco
» à peu de perſonnes, mais encore
» deſſous de ſes ſervices. »

[1678.]

La paix eſt rendue à l'Europe pa
traité de Nimegue. Les Hollandois
cepterent les premiers, aux conditions
Louis XIV leur faiſoit propoſer : i
furent portés par ce rapport d'un de
ambaſſadeurs, qui avoit négocié dire
ment avec le roi au camp de Wete
« Je viens de voir le plus grand ro
» l'Europe, environné d'une cour
» lante, & à la tête d'une armée form
» ble; un roi plus inſtruit de l'état de

» finances, de nos troupes & de nos pla-» ces, que ceux mêmes qui gouvernent » les Provinces-Unies. »

[1680.]

Il parut, cette année, la plus grande comete qu'on eut encore vue. On croyoit que ces apparitions menaçoient ſur-tout les princes & les ſouverains. Cette queſtion étant agitée en préſence de Monſieur, frere de Louis XIV, le plus grand nombre ſe moquant des cometes & de ceux qui les craignoient; le prince dit aux moqueurs: « Vous en parlez bien à votre aiſe, vous » autres. »

M. Caſſini donna, à cette occaſion, ſon ſyſtême ſur le retour périodique des cometes; & Bayle mit au jour ſon livre intitulé: Penſées diverſes ſur la Comete.

[1685.]

François-Marie-Imperiale Leſcari, doge de Gènes, accompagné de quatre ſénateurs, vint témoigner, au nom de ſa république, l'extrême regret qu'elle avoit d'avoir déplu à Louis XIV, & s'exprima en ces termes: « Sire, la principale ma-» xime de ma république a été toujours » de ſe ſignaler par une profonde véné-» ration pour cette grande couronne que » Votre Majeſté tient de ſes auguſtes an-

» cêtres, & qu'elle a portée au ſuprêm
» degré de la gloire & de la puiſſance
» par des exploits ſi prodigieux, que
» renommée, qui a coutume d'exagérer e
» tout autre ſujet, ne pourra, même e
» les diminuant, les rendre croyables à
» poſtérité. Tandis que tous les Etats ſo
» occupés à regarder avec admiration d
» prérogatives ſi ſublimes, les Génois o
» voulu ſe diſtinguer de tous les autres p
» tentats, en la maniere de témoigner le
» reſpect à Votre Majeſté, afin que to
» le monde fût pleinement perſuadé q
» jamais il ne leur étoit rien arrivé de pl
» funeſte que le malheur de lui avoir dépl
» Et bien qu'ils n'en attribuent la cau
» qu'à leur infortune, ils voudroient néa
» moins que tout ce qui a pu donner
» jet à Votre Majeſté d'être peu conten
» d'eux, fût, à quelque prix que ce p
» être, effacé non-ſeulement de ſa m
» moire, mais auſſi de celle de tous
» hommes; & rien n'eſt capable de
» conſoler dans une ſi grande afflictio
» que l'eſpérance de ſe voir rétablis da
» les bonnes graces de Votre Majeſté, do
» ils s'efforceront, avec toute l'applicati
» de leur eſprit, d'acquérir, non-ſeuleme
» la conſervation à jamais, mais l'augme
» tation de plus en plus.

» C'eſt dans cette vue, Sire, que

» république, ne ſe contentant pas d'em-
» ployer les expreſſions les plus reſpectueu-
» ſes, s'eſt fait un vrai plaiſir d'envoyer
» ſon Duc avec ſes quatre ſénateurs à
» Votre Majeſté, pour lui montrer, par
» cette ſoumiſſion extraordinaire & ſans
» exemple, l'eſtime infinie qu'elle fait de
» ſa bienveillance royale.

» Quant à ma perſonne, Sire, je compte
» pour un bonheur extrême, l'honneur que
» j'ai de paroître en la préſence d'un ſi
» grand roi; d'un roi, dis-je, qui ayant ſur-
« paſſé tous ceux des ſiécles précédens en
» valeur, en généroſité & en puiſſance,
» aſſure encore le même ſort à ſes deſcen-
» dans. Un ſi heureux augure me fait eſ-
» pérer que Votre Majeſté, pour rendre
» tout l'univers témoin de cette grandeur
» d'ame qui lui eſt ſi particuliere, voudra
» bien regarder les très-humbles ſupplica-
» tions que je lui fais, comme les plus vifs
» & les plus ſinceres ſentiments de mon
» cœur, & de celui de ces quatre ſénateurs
» mes concitoyens, qui attendent comme
» moi, avec impatience, les marques que
» Votre Majeſté daignera nous donner de
» ſon agrément. »

Ce diſcours fut généralement applaudi; & le roi répondit: « Je ſuis content des » ſoumiſſions que me fait votre république; » &, comme j'ai été fâché d'avoir eu ſujet

» de faire éclater contre elle mon juſte reſ-
» ſentiment, je lui donnerai, dans la ſuite,
» des marques du retour de ma bienveil-
» lance. »

Louis XIV avoit exigé que le Doge conſervât ſa dignité, & la puiſſance qui y eſt attachée; ce qui étoit contraire aux lois de l'Etat, qui ordonnent que le Doge perde l'une & l'autre, dès qu'il eſt ſorti de Gènes. Le ſomptueux équipage dans lequel il parut donna moins de luſtre à ſa dignité, que d'éclat à la réparation.

On montra au Doge toutes les beautés du château & des jardins de Verſailles; &, comme on lui demandoit ce qui le frappoit davantage, il répondit: « Ce que
» j'y trouve de plus merveilleux, c'eſt de
» me voir ici. »

[1688.]

Jamais on ne vit en France une ardeur plus générale pour les ſciences abſtraites. Les femmes s'en faiſoient une occupation preſque journaliere, & les mettoient fort à la mode. Deux demoiſelles rompirent avec leurs amans, parce que l'un n'avoit pu produire rien de nouveau ſur la quadrature du cercle, & que l'autre n'avoit pas voulu ſe ſoumettre à apprendre l'art de faire des lunettes.

[1688.]

Le siége de Philisbourg fut confié à M. le Dauphin que l'on appeloit simplement Monseigneur. La ville se rendit après dix-neuf jours de tranchée ouverte; & M. de Montausier, qui avoit été gouverneur du prince, lui écrivit cette lettre :

« Je ne vous fais point de compliment, » Monseigneur, sur la prise de Philis- » bourg; vous aviez une bonne armée, » des bombes, du canon, & Vauban. Je ne » vous en fais point aussi sur ce que vous » êtes brave; c'est une vertu héréditaire » dans votre maison. Mais je me réjouis » avec vous de ce que vous êtes libéral, gé- » néreux, humain, & faisant valoir les ser- » vices de ceux qui font bien. Voilà sur » quoi je vous fais mon compliment. »

Pendant le siége de cette même ville, en 1676, par les Impériaux, Louis XIV disoit en présence de M. de Montausier : « En vérité, je crois que nous ne pourrons » pas secourir Philisbourg; mais enfin je » n'en serai pas moins roi de France. --- Il » est vrai, Sire, répondit M. de Montau- » sier, que vous seriez fort bien encore roi » de France, quand on vous auroit repris » Metz, Toul, Verdun & la Comté, & » plusieurs autres provinces dont vos pré- » décesseurs se sont bien passés. --- Je vous

» entends, reprit le roi, c'eſt-à-dire qu
» vous croyez que mes affaires vont mal
» mais je trouve très-bon ce que vous m
» dites, car je ſçais quel cœur vous ave
» pour moi. »

[1713.]

Après que la paix eut été ſignée
Utrecht, l'académie françoiſe alla compli
menter le roi; & M. le cardinal de Poli
gnac, chargé de porter la parole, pro
nonça ce diſcours:

SIRE,

« L'académie françoiſe ne parut jamai
» avec plus de joie aux pieds de Votre Ma
» jeſté, qu'elle le fait en ce jour, conduite
» par ſon zèle ordinaire & l'intérêt ſingu
» lier qu'elle prend à la paix.

» Les Muſes, dans tous les tems, ont
» aimé le repos & la tranquillité. Si quel-
» quefois elles chantent les combats, pour
» célébrer la vertu des héros, bientôt après
» elles déplorent le tumulte des armes, qui
» fait languir les beaux arts; mais quand la
» paix revient ſur la terre avec tout l'éclat
» & l'avantage de la victoire, c'eſt alors
» qu'elles ſont au comble de tous leurs de-
» ſirs.

» Qui l'auroit cru, Sire, qu'après neuf
» ans de malheurs, où, juſqu'à la nature,

» out ſembloit conjurer votre perte, vous » duſſiez en ſortir plus glorieux, rétablir » dans vos Etats le calme qu'on leur avoit » ſi long-tems refuſé, conſerver vos plus » belles conquêtes, affermir des couron- » nes ſur la tête de vos enfans, en donner » même à vos alliés ? Effet prodigieux du » courage & de la prudence dont l'anti- » quité ne vous avoit pas laiſſé d'exemples.

» Il vous l'avoit bien promis, le Dieu de » juſtice & de miſéricorde, *qu'il abaiſſe- » roit le ſuperbe, & qu'il éleveroit l'humble » de cœur !* Nous l'avons vu tout d'un coup » faire ſuccéder le jour le plus brillant à » la nuit la plus ténébreuſe ; changer les » cœurs qu'il tenoit en ſa main, les ſou- » mettre par degrés aux lois de la raiſon ; » rejeter ceux qui vouloient la guerre, & » confondre leurs vains projets ; pendant » que Votre Majeſté, toujours attentive, » mais inébranlable, ſoutenoit avec fer- » meté les attaques de la Providence, ne » réfléchiſſoit ſur les maux que pour les » réparer ; plus féconde en reſſources que » la fortune en diſgraces ; prête à s'expoſer » aux plus grands périls *, plutôt que de

*On ſçait avec quelle grandeur d'ame Louis XIV ſupportoit les malheurs d'une guerre où il étoit ſeul contre preſque toutes les puiſſances de l'Europe. « Vous voyez où nous en ſommes : vain- » cre ou périr, dit-il au maréchal de Villars qui

» s'abandonner à de foibles conſeils, en » ne recherchant le retour de ſes anciennes » proſpérités, que pour hâter le ſoulage- » ment de ſes peuples.

» Qu'il me ſoit permis de révéler aujour- » d'hui les miracles de votre ſageſſe & de » votre magnanimité dont j'ai eu le bon- » heur d'être témoin, & de voir inſenſi- » blement croître & mûrir les fruits pré- » cieux *. Eh ! ne faut-il pas qu'un ſi heu- » reux événement ſoit tranſmis par nous à » la poſtérité ? Supérieur aux forces de » l'éloquence, aux ornemens de la poëſie,

---

» prenoit congé, en partant pour la Flandre. » Cherchez l'ennemi, & donnez bataille. --- » Mais, Sire, reprit le maréchal, c'eſt votre der- » niere armée. --- N'importe; je n'exige pas que » vous battiez l'ennemi, mais que vous l'atta- » quiez. Si la bataille eſt perdue, vous me l'écrirez » à moi ſeul; vous ordonnerez au courier de ne » voir que Blouin. Je monterai à cheval: je paſſe- » rai par Paris, votre lettre à la main; je connois » les François: je vous menerai deux cens mille » hommes, & je m'enſevelirai avec eux ſous les » ruines de la monarchie. »

Ce prince diſoit aux ſeigneurs de ſa cour, qui partoient pour l'armée: « Si vous êtes battus, » j'irai vous ſecourir; j'ai l'honneur d'être le plus » ancien ſoldat de mon royaume. »

* M. le cardinal de Polignac avoit été, avec le maréchal d'Huxelles & M. Ménager, plénipotentiaire du roi au congrès d'Utrecht, dont l'ouverture s'étoit faite le 29 Janvier 1712.

» au moins il paſſera dans la ſimplicité de » l'hiſtoire, juſqu'à vos deſcendans, pour » leur ſervir de modele, & leur apprendre » l'uſage qu'on doit faire des adverſités & » des ſuccès; car c'eſt ainſi que vous avez » conſommé ce grand ouvrage.

» Les princes de l'Europe, déſabuſés par » votre conſtance, par votre bonne foi, » déſarmés par votre modération, ceſſent » enfin de vous combattre: ils ne l'auroient » jamais entrepris, ſi la grandeur de votre » puiſſance leur avoit laiſſé connoître & » goûter toutes vos vertus. Quelques-uns » ont encore peine à ſe rendre, mais on » les verra bientôt revenir de leur entête- » ment; & tous ceux qui n'ont admiré » juſqu'ici Votre Majeſté qu'avec crainte, » l'admireront déſormais, comme nous, » avec amour. »

[1715.]

Après ſoixante & douze ans d'un regne le plus long & le plus glorieux qui eût été vu en France, Louis XIV meurt le premier de Septembre, âgé de ſoixante & dix-ſept ans moins quatre jours. M. le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, prononça ce diſcours, le 25 Août, en apportant au roi le ſaint Viatique:

« Le Fils de Dieu, qui s'eſt offert en ho- » locauſte au Pere éternel, pour nous ra-

» cheter de la ſervitude du démon, a bien
» voulu que ce ſacrifice ſe renouvelât
» chaque jour, pour l'expiation de nos
» péchés. Ce divin Sauveur ſe préſente à
» vous, Sire, dans la ſainte Commu-
» nion que nous vous apportons par forme
» de Viatique : vous le recevrez avec le
» reſpect & la crainte qui ſont dûs à la
» Majeſté d'un Dieu, avec la reconnoiſ-
» ſance que vous devez à ſa bonté infinie,
» pour les graces que vous en avez recues,
» & pour celles que vous en allez recevoir
» en ce moment : vous le recevrez enfin
» avec une foi vive & pure, & avec cette
» réſignation parfaite, qui fait le partage
» des véritables enfans de Dieu. Dans ce
» ſentiment, Sire, que ne devez-vous pas
» attendre de la miſéricorde divine ? &
» quelle ne doit pas être votre confiance
» dans le Seigneur, confiance d'autant
» plus juſte, que vous l'accompagnerez
» des ſacrifices les plus touchans & les
» plus méritoires devant Dieu ? Vous lui
» offrirez cette gloire dont il a comblé
» votre regne ; vous la lui rapporterez
» toute entiere, parce que, ſans lui, vous
» n'êtes rien ; vous lui offrirez la douleur
» de l'auguſte famille qui vous environne,
» & qui voudroit, par ſa perte, aſſurer
» votre conſervation : vous lui offrirez en-
» fin la crainte & toutes les alarmes de tous

» vos domeſtiques, dont l'affection vous » eſt connue, & de tous vos ſujets dont » vous avez éprouvé le zèle & le dévoue- » ment. Ainſi, gloire du monde, tendreſſe » du ſang, affection d'un bon maître, » attachement d'un bon roi à ſes ſujets, » à ſon royaume, vous ſacrifierez tout à » Dieu, parce que vous ſçavez que Dieu » ſeul eſt tout pour vous, puiſqu'il eſt votre » force, votre conſolation & votre eſpé- » rance. Puiſſe-t-il fortifier en vous, Sire, » ces ſaintes penſées & ces ſaints mouve- » mens! »

LOUIS XV, LE BIEN-AIMÉ.

[1715.]

LOUIS XV, âgé de cinq ans & demi succede à ſon biſaïeul, le premier de Septembre. Il étoit le troiſieme fils de Louis duc de Bourgogne, fils de Louis dauphin & le ſeule rejeton de la nombreuſe poſtérité de Louis XIV. Philippe, duc d'Anjou, ſecond fils de M. le dauphin, étoit roi d'Eſpagne.

[1715.]

Le roi tient au parlement ſon premier lit de juſtice, remarquable par une circonſtance unique. On y vit la ducheſſe de Vantadour aſſiſe au bas du trône, en ſa qualité de gouvernante du roi : une reine, mere & régente, l'auroit privée de cette diſtinction, en conduiſant elle-même le roi ſon fils. Le gouverneur du roi n'a qu'une commiſſion, mais la gouvernante eſt revêtue d'une charge de la couronne ; & on ne peut la deſtituer qu'en lui faiſant ſon procès.

[1716.]

Etabliſſement d'une banque générale ſous le nom du ſieur Law & Compagnie.

L

Le fonds de cette banque étoit fixé à douze cens actions de mille écus chacune, & ſes fonctions ſe bornoient à ſe charger de la caiſſe des particuliers, & à faire pour eux les paiemens, ſans autre rétribution que celle d'un quart d'écu par mille écus, ce qu'on appeloit cinq ſols de banque. Telle fut l'origine de ce fameux ſyſtême avec lequel on ſe propoſoit d'éteindre les dettes de l'Etat. D'après le compte rendu par M. Deſmarets, qui avoit été contrôleur général depuis 1708 juſqu'en 1715, (compte qui lui fit beaucoup d'honneur, & le juſtifia pleinement,) « les dettes montoient » à cinq cens quatre-vingt-deux millions » huit cens quarante-quatre mille ſix » cens ſoixante livres : les dépenſes pour » 1708 avoient été réglées à ſoixante-huit » millions cinq cens ſoixante-trois mille » trois cens quinze livres, (ſans y compren- » dre les vivres, les remontes & les re- » crues ;) &, des fonds de cette même » année, il ne reſtoit qu'environ vingt mil- » lions ; le reſte ayant été conſommé d'a- » vance.... Les dettes, en papier, étoient » à peu près égales, en 1715, à celles qui » s'étoient trouvées au commencement de » 1708 ; & on avoit conſommé d'avance, » par des aſſignations anticipées, les re- » venus des années à venir, juſques & » compris 1717. »

[1718.]

La banque, devenue compagnie com
merçante, crée de nouvelles actions; &
l'empreſſement à s'en procurer gagne l
fond des provinces & les pays étrangers
ſur-tout l'Angleterre. Une veuve de Na
mur, nommée La Caumont, qui avo
fourni aux armées des tentes & d'autre
proviſions de cette eſpece, arrive à Par
avec les billets d'Etat qu'elle avoit reçu
en paiement, les change en actions, &
les négocie avec tant de bonheur, qu'ell
finit par avoir pour ſoixante & dix millio
de billets de banque.

[1718.]

On vit paroître un livre intitulé : *Cou
des principaux Fleuves & Rivieres de l'Eu
rope, compoſé & imprimé par Louis XV
roi de France & de Navarre. M. DCC. XVII*

Les démêlés qui commencerent cett
année entre l'Eſpagne & la France, ſ
trouvent parmi les Anecdotes Eſpagnoles
T. II, pages 319-333 & ſuiv.

[1720.]

Une déclaration du 11 Mars, défen
de garder chez ſoi aucune eſpece ou ma
tiere d'or, & d'avoir plus de cinq cen
francs en argent. Le préſident Lambert
un des plus honnêtes hommes de Paris

va trouver le Régent, & lui dit : « Je vous » dénonce un poſſeſſeur de cinq cens mille » livres en or, & je demande le tiers de » la ſomme qui a été promiſe à tout dé- » nonciateur. » Le prince, étonné, s'écrie : « Ah ! Monſieur, quelle diable de métier » faites-vous là ? » Le préſident répond avec la plus grande tranquillité : « C'eſt » moi-même que je viens dénoncer à Votre » Alteſſe, afin d'être à couvert de la ri- » gueur de vos édits ; & j'aime beaucoup » mieux cent mille francs en eſpeces, que » tous les billets de la banque. »

[1720.]

Law quitte Paris ; &, lorſqu'il fut queſtion de réduire & d'anéantir les billets de banque, il s'en trouva pour deux milliards deux cens vingt-deux millions. Quelques plaiſans compoſerent cette généalogie, qui marquoit toutes les nuances du ſyſteme :

» Belzébut engendra Law.
» Law engendra la Banque.
» La Banque engendra Billet.
» Billet engendra Miſſiſſipi.
» Miſſiſſipi engendra Syſtême.
» Syſtême engendra Agio.
» Agio engendra Souſcription.
» Souſcription engendra Action.
» Action engendra Eſcompte.
» Eſcompte engendra Argent-Fort.

» Argent-Fort engendra Compte
» vert.
» Compte-Ouvert engendra Regi
» Regiſtre engendra Monnoie-Id
» Monnoie-Idéale engendra Zéro
» Zéro engendra *Nihil* (Rien,)
» puiſſance d'engendrer fut ôtée.»

[1722.]

M. le Régent avoit dit publiqu
qu'il alloit ſe charger lui-même d
d'inſtruire le jeune roi des affaires
ſecrets de l'Etat. Le maréchal de V
prétendit qu'en qualité de gouvern
Sa Majeſté, il devoit aſſiſter à cet
truction. Son Alteſſe Royale ſe retir
peu d'heures après, le maréchal fu
& remplacé par le duc de Char
pouvoit appuyer ſa prétention ſur l
ple de ſon pere, le maréchal de Vi
gouverneur de Louis XIV. La rein
& régente, Anne d'Autriche, av
jour quelque choſe de particulier à c
niquer au roi ſon fils; M. de Villero
lut ſe retirer; la reine l'arrêta en lui
« Demeurez, monſieur; puiſque je
» confié l'éducation du roi mon fils,
» point de ſecret pour vous, & vous
» vez jamais perdre ſa perſonne de

[1722.]

Le roi eſt ſacré à Reims, le 25

tobre. Cette cérémonie eſt remarquable par une circonſtance qui la diſtingue, & dont nous aurons un nouvel exemple au ſacre de Louis XVI. Six princes du Sang repréſenterent les ſix pairs de France laïcs.

Le duc d'Orléans repréſenta le duc de Bourgogne.

Le duc de Chartres tint la place du duc de Normandie.

Le duc de Bourbon, celle du duc d'Aquitaine.

Le comte de Charolois, celle du comte de Toulouſe.

Le comte de Clermont, celle du comte de Flandres.

Le prince de Conti, celle du comte de Champagne.

[1723.]

Le roi tient ſon lit de juſtice au parlement, le 22 Février, pour y déclarer ſa majorité. Après avoir entendu la meſſe à la Sainte-Chapelle, il traverſa le parquet, & monta ſur ſon trône. Aſſis & couvert, il dit : « Meſſieurs, je ſuis venu en mon » parlement, pour vous dire que, ſuivant » la loi de mon Etat, je veux déſormais » en prendre le gouvernement. » M. le duc d'Orléans parla avec toute la dignité, toute l'énergie & toute la préciſion poſſi-

bles ; &, après les discours d'usage en
reilles circonstances, on enregistra l
contre les duels. Le roi se rendit au p
des Thuileries, & y reçut le lende
les complimens des cours supérieures,
On applaudit sur-tout à celui-ci,
noncé par M. Dauby, avocat-génér
grand conseil :

« Sire, l'illustre sang qui vous ani
» a toujours répondu des qualités roy
» qui brillent en vous ; l'heureuse éd
» tion de Votre Majesté nous assur
» monarque parfaitement instruit de
» de régner. Que nous reste-t-il à so
» ter ? La vertu regne dans le cœu
» Votre Majesté, & Votre Majesté r
» sur nous. Votre gloire, Sire, est
» taine, & notre bonheur est assuré. »

[1723.]

Les manufactures de toiles, fia
ses, &c. établies dans la généralité
Rouen, s'étoient multipliées au p
qu'elles occupoient une partie de ceux
devoient être employés à la culture
terres ; & la récolte des grains n'ayan
se faire assez tôt par la disette d'ouvr
il en résulta des pertes considérables.
ordonné de réduire le nombre de ces
nufactures, & que, par provision, exc
celles de Rouen & de ses fauxbou

elles ceſſeroient leur travail depuis le 1er de Juillet juſqu'au 15 de Septembre.

[1724.]

M. le Duc, chef de la maiſon de Condé, & premier miniſtre depuis la mort de M. le duc d'Orléans, régent, poſe, le 6 Avril, la premiere pierre de l'égliſe de Saint-Sulpice, par le miniſtere de M. le comte de Clermont ſon frere. Parmi le grand nombre d'édifices que Louis XV a conſacrés à la religion, on peut dire que le premier, malgré ſes défauts, (Saint-Sulpice,) & le dernier (Sainte-Genevieve,) ſeront deux monumens bien propres à éterniſer ſon regne.

[1727.]

On commence à ouvrir ces grands chemins qui enlevent l'admiration des étrangers, & qui, s'étendant de la capitale juſqu'aux extrémités des frontieres, ont fait diſparoître des marais impraticables, des rochers eſcarpés, d'affreux précipices, & des montagnes énormes. Bientôt de nouvelles communications s'établiſſent entre les provinces, les villes, les bourgs mêmes un peu conſidérables; & les habitans de ce vaſte royaume ſemblent ne former qu'une ſeule famille.

[1729.]

La naiſſance d'un dauphin qu'on atte
doit depuis quatre ans, met le comb
aux vœux des François. Leur joie tendre
vive éclata ſous toutes les formes poſſible
& l'Europe la partagea ſincérement. L
Etats-généraux donnerent une médai
d'or de cent ducats au courier qui leur
dépêché. Un Grand d'Eſpagne, malg
ſon âge avancé, combattit contre pluſie
taureaux, pour témoigner ſa joie & do
ner plus d'éclat aux fêtes royales, *Voy*
les Anecdotes Eſpagnoles, T. II, p. 365

[1733.]

Les habitans de Pardines, village
Auvergne, s'apperçoivent, le 23 de Jui
que leurs maiſons s'enfonçoient viſib
ment dans la terre. Ils prennent la fui
& bientôt après le village eſt englouti.

[1733.]

Le roi fait expédier les ordres néceſſai
à l'exécution du grand projet de déter
ner la figure de la terre, en prenant
hauteurs, & faiſant des obſervation
l'équateur & au pole arctique. Les aſt
nomes, envoyés vers le Sud, n'en rev
rent qu'après dix ans, & firent éleve
Quito une pyramide pour ſervir de m

nument à leurs opérations. Ceux qui devoient aller au Nord ne partirent qu'en 1735, revinrent en 1737, & firent élever une pyramide à Tornéo, avec la permission du roi de Suède. Cette entreprise, non moins utile au progrès des sciences qu'au commerce & à la navigation, paroîtra plus admirable encore, si l'on se rappelle que la guerre, nouvellement déclarée à l'empereur, sembloit interdire tout autre soin.

[1736.]

Les articles préliminaires de la paix qui ne fut publiée qu'au mois de Juin 1739, sont signés, & ne tardent pas à s'exécuter. La France termina une guerre heureuse, par l'acquisition de la Lorraine, dont le roi de Pologne, Stanislas le Bienfaisant, prit possession en 1737. Par un traité du 6 Février 1662, qui fut sans exécution, Charles IV, duc de Lorraine, avoit fait Louis XIV héritier de ses Etats, à condition que tous ses héritiers seroient déclarés princes du sang de France. « Qui auroit » dit à Charles IV que le don qu'il faisoit » alors de la Lorraine, à des conditions » illusoires, se réaliseroit sous Louis XV, » qui en deviendroit un jour le souve- » rain par le consentement de toute l'Eu- » rope ? »

[1738.]

Le bâtiment du Palais, où ſe tient la chambre des comptes, eſt en proie à un incendie qui conſume la plus grande partie des chartes, regiſtres & papiers qu'il contenoit. Afin de réparer une perte ſi conſidérable, le roi ordonne « à tous ceux qui » jouiſſent de quelques graces, dons, con» ceſſions, droits, fiefs ou dignités, de » repréſenter leurs titres à la chambre des » comptes, pour être de nouveau inſérés » dans ſes regiſtres. »

[1740.]

On expoſe, pour la premiere fois, dans la grand'ſalle du Louvre, les ouvrages des membres de l'académie royale de peinture & de ſculpture. On a continué d'employer ce moyen le plus propre à exciter l'émulation & l'amour de la gloire ſi néceſſaires aux progrès des beaux arts.

[1741.]

La guerre s'allume ſur le Rhin, en Siléſie, dans la Bohême; & deux armées Françoiſes, chacune de quarante mille hommes, vont ſoutenir les droits de l'électeur de Baviere, qui devoit bientôt être placé ſur le trône impérial.

[1742.]

Le maréchal de Belle-Isle, affiégé dans Prague, ſans eſpérance d'être ſecouru, en ſort, la nuit du 16 au 17 Décembre, avec environ quinze mille hommes, quarante ôtages des plus diſtingués de la ville, trente piéces de canons & des vivres pour douze jours. M. de Chevert, qui y étoit reſté avec ſix mille hommes, preſque tous malades ou bleſſés, eſt ſommé de ſe rendre. Il menace « de mettre le feu » à la ville & de s'enſevelir ſous les ruines, » ſi on ne lui accorde les honneurs de la » guerre, & la liberté de ſe rendre à Egra » avec ſes ſoldats. » Il obtient tout ce qu'il demande, & va rejoindre le maréchal qui s'étoit frayé un chemin à travers des plaines couvertes de neige, & n'avoit eu à combattre que le froid & des partis de Huſſards, le prince de Lobkovitz n'ayant pu l'atteindre.

Lorſque M. le maréchal de Belle-Iſle étoit chargé du miniſtere de la guerre, on lui préſenta un jeune gentilhomme qui ſortoit du college, & dont on vantoit les connoiſſances, ſur-tout celle de la langue grecque. Le miniſtre dit bruſquement : « A quoi ſert le grec pour ſervir le roi ? » Le jeune homme répondit avec un air d'aſſurance : « Au moins, M. le maréchal

» conviendra qu'il eſt néceſſaire pour com-
» parer la retraite de Prague avec celle des
» dix mille. » Cette réponſe lui valut la lieutenance d'infanterie qu'il demandoit.

[1744.]

Louis XV arrive le 12 de Mai à Lille; &, après avoir viſité les places les plus importantes de ſes frontieres en Flandres, ſe met à la tête de ſes armées, fait pluſieurs conquêtes avec une rapidité ſurprenante, & vole ſur le Rhin que le prince Charles de Lorraine avoit paſſé pour attaquer l'Alſace. Le roi eſt arrêté à Metz par une maladie qui fit craindre pour ſes jours. « A cette
» nouvelle, Paris ſembla, dans ſa terreur,
» une ville priſe d'aſſaut; on entendit re-
» tentir les égliſes de vœux & de gémiſſe-
» mens.... Ce fut d'un intérêt ſi cher &
» ſi tendre, que ſe forma le ſurnom de
» BIEN-AIMÉ. »

[1744.]

Le maréchal de Noailles conduiſoit les troupes que le roi avoit détachées de ſon armée de Flandres. Il joint le maréchal de Coigni qui commandoit l'armée du Rhin, & il eſt queſtion de ſçavoir à qui reſtera le commandement de ces troupes réunies. On en porte la déciſion au roi, qui étoit dans les bras de la mort. « Ce prince rap-

» pelle ſes forces ; il décide en faveur du » maréchal de Noailles ; &, ſe ſurvivant » à lui-même, ordonne à ſon miniſtre » (M. d'Argenſon) de mander au maré- » chal, qu'il ſe ſouvienne que le prince de » Condé gagna la bataille de Rocroi cinq » jours après la mort de Louis XIII. »

[1745.]

Le roi ſe rend avec M. le Dauphin à l'armée de Flandres, & gagne la bataille de Fontenoy ſur l'armée des alliés, commandée par le duc de Cumberland. On obſerva que, depuis S. Louis, c'étoit la premiere fois qu'un roi de France combattoit en perſonne contre les Anglois. La victoire fut ſuivie d'un nombre prodigieux de ſuccès, dont on ne trouve d'exemple que dans la célebre conquête de la Hollande en 1672. « Cette campagne, qui fit » l'admiration de toute l'Europe, obtien- » droit à peine créance aujourd'hui, ſi la » campagne de 1745 ne nous avoit fait voir » que rien n'eſt impoſſible aux François » quand ils ont leur maître à leur tête. »

[1748.]

On ſigne à Aix-la-Chapelle une paix que Louis XV, malgré ſes victoires & ſes conquêtes, offroit chaque année d'accorder à ſes ennemis, « auſſi-tôt qu'ils ſe prê-

» teroient à des conditions raiſonnables. » Il fit plus, & ce prince ne s'occupa, au » moment de la paix, que des avantages » ou du ſalut de ſes alliés; rétablit Gènes » dans toutes ſes poſſeſſions, & le duc de » Modène dans ſes Etats; fit céder à l'Infant » dom Philippe les duchés de Parme, » Plaiſance & Guaſtalla; & crut gagner » aſſez, s'il faiſoit voir à toute l'Europe, » que ſa juſtice & ſa modération etoient » égales à ſon courage & à ſa puiſſance. »

[1748.]

Un ancien officier ſollicitoit une récompenſe digne de ſes ſervices qu'il faiſoit valoir de ſon mieux. « Vous avez d'excellentes raiſons, lui dit M. d'Argenſon; » mais croyez-vous le roi aſſez riche pour ré» compenſer tous ceux qui le ſervent bien? » --- Non, aſſurément, répond l'officier; » mais que le roi puniſſe ceux qui le ſervent » mal, & ceux qui le ſervent bien ſe trouveront ſuffiſamment récompenſés. »

[1749.]

Le roi dit, en apprenant la mort de M. le cardinal de Rohan, évêque de Straſbourg & grand aumônier de France: « C'eſt » une vraie perte que celle du cardinal de » Rohan; il étoit bon citoyen & grand » ſeigneur: je n'ai jamais été harangué

» par perſonne qui m'ait plu davantage. »
Voyez ci-deſſus, page 653.

[1750.]

Edit célebre qui établit une nobleſſe militaire, & la déclare « acquiſe de droit, » non-ſeulement par ceux qui ſeront parvenus au grade d'officiers généraux, » mais auſſi par quiconque ſervira au moins » en qualite de capitaine, & dont le pere » & l'aïeul auront ſervi dans la même qualité. »

Depuis la fin du XVe ſiécle, ſous le regne de Louis XII, tous les hommes d'armes, c'eſt-à-dire ceux qui compoſoient les compagnies d'ordonnance, étoient gentilshommes. Il ſuffiſoit de faire uniquement profeſſion des armes, ou d'avoir acquis un fief noble qui obligeoit de ſuivre ſon ſeigneur à la guerre, pour être réputé gentilhomme de nom & d'armes. Cette nobleſſe, ainſi entendue, ſubſiſta juſqu'au règne de Henri III, qui ſupprima, en 1579, la nobleſſe acquiſe par les fiefs; celle acquiſe par les armes fut ſupprimée en 1600, par Henri IV, qui devoit tant à ſes braves capitaines, & qui reconnut ſi peu leurs ſervices militaires. Louis XIII & Louis XIV laiſſerent ſubſiſter cet édit. Il etoit réſervé à Louis XV d'illuſtrer le ſervice militaire, & d'empêcher que de vieux capitaines,

couverts de bleſſures & de lauriers, n
rentrent dans la foule dont ils ſont ſortis
Ajoutons ici l'établiſſement de l'Ecol
Militaire en 1751, & le projet formé d
ſupprimer la vénalité des emplois, en di
minuant leur prix à chaque mutation, afi
de pouvoir multiplier les récompenſe
dans cet ordre ſi reſpectable & ſi utile
l'Etat.

[1750.]

La galerie de Rubens & le grand appar
tement du Luxembourg où ſe trouve l
précieuſe collection de tableaux qui appar
tient au roi, ſont ouverts pour la premier
fois le 14 d'Octobre, & continuent d
l'être tous les Mercredis & Samedis d
chaque ſemaine. C'étoit procurer aux ama
teurs une ſatisfaction bien douce, excite
l'émulation des grands peintres, & donne
à leurs éleves d'excellens modéles à imite

[1755.]

Après la mort de M. de Jumonville
officier François, aſſaſſiné par les Anglo
vers leſquels il étoit député par le com
mandant des troupes Françoiſes ſur l'O
hio, & la priſe de deux vaiſſeaux Fran
çois, approchés ſous les apparences de
paix, ſurpris & attaqués contre le dro
des gens, les hoſtilités commencent e
Canada. Les François, vainqueurs au fo

du Quesne, trouvent dans les papiers du général Braddock le projet d'envahir les établissemens François en Amérique. « De fortes escadres Angloises devoient » fermer l'entrée du fleuve Saint-Laurent, » tandis que deux armées agiroient de con- » cert pour attaquer Montréal & Québec. » Quel contraste feront dans l'histoire ce plan & ces entreprises, avec la preuve que Louis XV donnoit alors de son équité & de sa modération? Un ambassadeur extraordinaire faisoit satisfaction au roi de Sardaigne, de l'entreprise de quelques soldats qui avoient osé poursuivre & prendre sur ses terres un chef de contrebandiers, nommé Mandrin, & quelques-uns de ses camarades, tous sujets du roi de France. Peu content d'avoir ordonné de relâcher la frégate Angloise le Blandford, prise par le comte du Guay, il fait conduire en Angleterre le sieur Lidleton, gouverneur de la Caroline, qui s'étoit trouvé sur la frégate. Le vicomte de Bouville refusoit alors les passeports qu'on lui offroit, comme prisonnier de guerre; & soutenoit avec la plus grande fermeté, qu'on l'avoit attaqué & pris en tems de paix, contre le droit des gens.

[1756.]

Une frégate Françoise, l'Atalante, de

34 canons, commandée par M. du Ch
feau, s'empare du vaiſſeau de guerre A
glois le Warwick, de 64 canons.
capitaine Anglois demandoit à ſe ren
à M. d'Aubigny, qui montoit un vaiſſe
de ligne; mais ce généreux commandan
qui étoit reſté ſpectateur du combat,
voulut point ôter à M. du Chaffeau l'ho
neur d'une pareille priſe, ni priver la m
rine Françoiſe de la gloire d'un combat
ſingulier & ſans exemple.

[1757.]

Etabliſſement de la premiere ſocié
d'agriculture, de commerce & des art
dans la province de Bretagne. Toutes
grandes villes du royaume, & pluſieu
autres moins conſidérables, à l'exemp
de la capitale, s'étoient procuré des ac
démies & des ſociétés littéraires. A l'exe
ple de la Bretagne, la plûpart des provi
ces de France ſe ſont empreſſées d'étab
des ſociétés d'agriculture; & c'eſt ai
que les ſciences & les arts, néceſſaire
utiles, même de pur agrément, ſont pa
venus à un point de perfection qui diſti
guera ce ſiécle de tous ceux qui l'ont pr
cédé.

[1761.]

Les Anglois infeſtoient nos côtes, att

quoient nos poſſeſſions en Amérique; & notre marine, trop long-tems négligée, ne pouvoit affoiblir leurs forces maritimes. Les Etats de Languedoc offrent au roi un vaiſſeau de ligne de ſoixante-quatorze piéces de canon. Cet exemple fut comme un ſignal donné à la nation : le clergé, l'ordre du S. Eſprit, les pays d'Etats, les villes opulentes, les compagnies des receveurs généraux, des fermiers généraux, des adminiſtrateurs des poſtes, des payeurs de rentes, les ſix corps des marchands à Paris, tous les corps de l'Etat, & les plus riches particuliers du royaume, font leur ſoumiſſion pour donner chacun un vaiſſeau de ligne plus ou moins conſidérable.

[1763.]

La paix eſt ſignée, & termine une guerre qui fut une continuelle alternative de bons & de mauvais ſuccès, mais pendant laquelle Louis XV conſerva le précieux avantage de tenir les ennemis en échec, ou de les écarter dès qu'ils ſe préſentoient pour entamer ſon royaume. Sous ſon règne, la France n'a jamais été le théâtre de la guerre; & c'eſt une gloire qu'il ne partage avec aucun des rois ſes prédéceſſeurs.

[1770.]

Louis-Auguſte, dauphin, (Louis XVI)

épouſe l'archiducheſſe Marie-Antoinette
ſœur de l'empereur. C'étoit couronner l
traité d'alliance & d'amitié ſigné en 1756
entre le roi Louis XV & l'impératrice-
reine de Hongrie, & porter le dernier
coup à cette ancienne rivalité qui, depuis
Charles-Quint & François I, avoit conſ
tamment diviſé les maiſons de France &
d'Autriche. (*Voyez ci-deſſus, page* 426.)

[1773.]

Le marquis de Chauvelin, maître d
la garderobe, meurt ſubitement auprès du
roi. Ce prince écrivoit à cette occaſion
« J'ai donné ſa place à ſon fils, je le de
» vois à la vie & à la mort du pere. »

[1774.]

Le roi eſt attaqué de la petite-vérole
& auſſi-tôt Meſdames, n'écoutant qu
leur tendreſſe, ſe fixent auprès d'un per
qui en eſt l'unique objet, ſe félicitent d
n'être pas du nombre des princes qu'on en
tient écartés; &, malgré leur trop juſte
appréhenſion, bravent une maladie don
elles furent atteintes, & qui nous fit trem
bler pour des jours devenus encore plu
chers à la France. Si nos peres, dans une
circonſtance preſque ſemblable, appe
lerent autrefois Louis de Bourbon « le Hé
» ros de la tendreſſe filiale, » (*Voyez ci*

dessus, page 397,) pourquoi trois princesses du même sang, à peu près du même âge, animées du même sentiment que le héros, ne seroient-elles pas appelées de nos jours « les Héroïnes de la tendresse » filiale ? »

[1774.]

Louis XV meurt le 10 de Mai, âgé de soixante-quatre ans moins cinq jours, après un règne de cinquante-neuf ans. Nous observerons ici que deux rois, Louis XIV & Louis XV, ont occupé le trône pendant cent vingt-neuf ans moins trois mois; &, depuis 1589 que la maison de Bourbon y est montée, nous ne comptons que quatre rois.

FIN.

TABLE

Des Matieres les plus intéreſſantes, contenues en ce Volume.

A

ABBAYES, données à des laïques, 114
devenues héréditaires, 132
Abbayes d'hommes poſſédées par des femmes, 114
Abbé du palais, 71
Abbeſſes. Préſens qu'elles faiſoient au roi, 101
Abjuration de Henri IV, 556
Abonnement. Quelle en eſt l'origine, 247
Académie, établie par Charlemagne, 54
Françoiſe, 650
des Inſcriptions & Belles-lettres, 641
des Jeux floraux, 261
de Peinture & de Sculpture, 641
des Sciences, *ibid*
Accolade, 195
Actions hardies, 46-166-168-179-183-205-217-272-280-398-407-411-433-450-501-617
Affranchiſſement des ſerfs, 211-246
Droits des ſerfs affranchis, 212
Nom qu'on leur donnoit, 246
Aix-la-Chapelle, 70
origine de ce nom, *ibid*
foires qu'on y tenoit, 109
Albergie, 63
Albigeois. Croiſade contre eux, 196
Alexandre. Roman très-ancien, 166

Alexandrins, (Vers) 166
Alliance perpétuelle entre la France & les cantons Suiſſes, 367
Renouvelée en 1602, 574
Alteſſe. Ce titre fut long-tems en uſage pour les rois, 368
Amende honorable. Son origine, 18
Amendes pécuniaires, 17-43
pour le meurtre, 31-65
Amérique, 444
Amour des lettres & des ſçavans, 54-293-401-445-447-640
Annates, 254-424
Année, des proceſſions blanches, 525
ſon commencement fixé au premier de Janvier, 497
Angleterre. A quelle occaſion Edouard, roi d'Angleterre, prit le titre de roi de France? 267
Apanages des enfans de nos rois, 244
reſtreints aux ſeuls hoirs mâles, *ibid.*
Apocriſiaire, 70
Apologue d'un de nos anciens rois, 15
de Louis XII, 401
Arbalétes. Pourquoi les François refuſoient de s'en ſervir? 177
Archers, (Francs-) 339
Archichancelier, 28
Archichapelain, 70
Archiprêtre de France, *ibid.*
Armées Françoiſes; 42
des rois de la ſeconde race, 129
Armes des Francs, 5
courtoiſes, 182
des Ligueurs, 538
Armoiries, 22-151-201-333
Armure d'un archevêque de Sens, 316
Arquebuſes. Le premier uſage qu'on en fit, 315

Arriere-ban,
Artillerie, paroît pour la premiere fois
dans les combats,
dans les siéges,
le service en est perfectionné,
Assaillans,
Assauts à outrance,
repoussés par des femmes, 355-364-4
Assemblées générales de la nation, 48-78-
des trois ordres de l'Etat,
du clergé de France, 431-489-4
499-546-570-592. (Voyez *Et*
généraux.)
Assesseurs des comtes,
Astrologues,
Asyle,
Augures,
Auguste,
Avocat Patelin, Farce,
Comédie,
Aumônier du roi, de la reine, &c.

B

Bachelier,
Balafré. Surnom donné au duc de Guise,
Baillifs, (Grands-)
Banneret,
Banniere de France,
Banque. Son établissement,
Baptême de Clovis,
Barbe. Modes des François à cet égard,
Bardes, espece de poëtes
Baron. Origine de ce nom,
Barricades, (Journée des)
Bas de soie en usage pour la premiere fois,

Bastille, (La) 285
Batailles célebres, 7-15-41-118-215-351-376-384-404-405-411-462-477-502, &c.
d'Azincourt, 315
de Bovines, 186
de Cassel, 264
de Crécy, 269-315
de Fontenai, 93
de Fontenoy, 669
d'Ivri, 535
de Marignan, 418
de Mons-en-Puelle, 235
de Pavie, 437
de Poitiers, 275
de Ravenne, 405
de Rosebecq, 298
Bâton de maréchal de France, 553-628
Battus (Les) *payent l'amende*; origine de ce proverbe, 83
Bayard, (Le chevalier) 398-409-417-428-434
Beauvais, délivrée d'un siége par les femmes, 364
Beffroi, 155
Bénéfices, 115. Origine de ce mot, 18
ecclésiastiques, 13-257
militaires, 18
rendus héréditaires, 115
Bernard. (Saint) On veut le mettre à la tête de l'armée des Croisés, 164
Bibliotheque de Charles V, 294
du duc de Berri, 299
établie par S. Louis, 220
du roi, 294-448
Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée; origine de ce proverbe, 196
Bombes. Le premier usage qu'on en a fait, 430
Bovines, 186

Bourbon marche devant, proverbe, 44
Bourbon. Baronnie érigée en duché, 26
Bouteillier, 2
Bourgeois. Réglement pour leurs habits 23
Bourgeoiſie, (Droit de) 15
Brèche. Ancienne Méthode de faire brèche une ville aſſiegée. 39
Bretagne (La) érigée en duché-pairie, 23
Bretons, 100-27
Brunehault, reine, 2

C

Calais, 270-47
Callot, (Jacques) 62
Cambrai, appelée le purgatoire des Vénitiens, 44
Camérier, 28
Camiſade. Origine & ſignification propre de ce mot, 43
Camp du drap d'or, 42
Canons. Leur premier uſage, 26
dans les batailles, 27
dans les ſiéges, 31
Canons à mains, 134
Capet. Signification propre de ce nom, *ibid.*
Capétiens, 222-27
Capitation, payée par les eſclaves affranchis, 24
Capitulaires, 17. De Charlemagne, 64
des rois de la ſeconde race, 58
Carloman, 116-59
Carlovingiens, 45-13
Carroſſes, 32. Etablis à Paris, 63
Cartels célebres, 443-54
Cartes à jouer, 30
Cavalerie Françoiſe, 48

Cellules des Reclus, 79
Cens payé par les affranchis, 246
Cerf pris par Charles VI, 296
Cerfs-volans mis en ſupports des armes de France, 297
Chaînes d'or, 426
Chambellan, 28
Chambre eccléſiaſtique, 489
Champ de Mai, 48-589.
de Mars, 48-588-591
Champagne. Privilege accordé à cette province, 93
Champions, 83
Chanceliers, 28-201-237-393
Chanſon de Roland, 162-273
Chanſonnier. Surnom donné à un comte de Champagne, 200
Chanteurs, 162
Chape de S. Martin, 70
Chapelains, (Maîtres) 70-202
Chapelle de nos rois, 70
de Charles V, 294
Charges, (vénalité des) 354-394-416
Charibert, 20
Charles le Gros, 120
Charles-Martel, 39-41
Charles I, (Charlemagne,) 50
Charles II, le Chauve, 93-100
Charles III, le Simple, 125
Charles IV, le Bel, 261
Charles V, le Sage, 282
Charles VI, le Bien-Aimé, 295
Charles VII, le Victorieux, 320
Charles VIII, 382
Charles IX, 488
Chars, 32
Chartes, (Tréſor des) 178

Chaſſe de loups, 9
Châſſe d'or qui renferme les reliques de S. Louis 30
Château-Gaillard. Priſe de cette fortereſſe, 18
Chauſſes, 48
Chemins, (Grands) 66
Chérébert, 2
Chevalerie, 19
Sa premiere inſtitution, 5
Maniere de dégrader un chevalier 19
Chevalier, 95-35
ſans peur & ſans reproche, 43
Chevaux en uſage pour les voitures, 3
Cheveux longs regardés comme la marque d'u luxe efféminé, 15
Modes des François à cet égard, 42
Childebert, 13-3
Childeric II, 3
Childeric III, 38-4
Chilpéric I, 2
Chilpéric II, 3
Chifre arabe introduit en France, 13
Ancienne maniere de chiffrer les pages de livres, 33
Chorévêques, 10
Chrenechrunda. Maniere de renoncer à ſes biens 2
Cid, (Le) tragédie de P. Corneille, 62
Clepſidre remarquable, 5
Clerc. Signification propre de ce nom, 13
On le donnoit aux ſçavans, 29
Clercs, 70. Du ſecret, 20
Clergé admis aux diètes de la nation, 59
Clergie, 13
Clotaire I, 1
Clotaire II, 2

Clotaire III, 35
Clovis I, 5-568
Clovis II, 34
Clovis III, 38
College royal; sa fondation, 446-573
Collier de l'ordre de S. Michel, 360-516
du S. Esprit, 517
Combat. Epreuve, 83
d'animaux, 26
des Trente, 272
naval, 407
le premier qui nous soit connu, 14
Combats célebres, 204-282-407. *Voyez* Batailles.
Comédie Françoise, 610-612
Italienne; son premier établissement en France, 515
Comédiens. Les premiers qu'il y eut en France, 62
Comete, 645
Cominges. Espece de bombes, 430
Commerce florissant en France, 77
Communauté. Maniere dont une femmme y renonçoit après la mort de son mari, 312
Communes. Leur établissement, 154
On leur accorde des privileges, &c. 155-171
Communion. Epreuve, 88
Compagnie commerçante, 77
d'ordonnance, 338
Compagnies formées en 1365, 283
des francs-archers, 339
Compte. Ancienne maniere de compter, 107
Comte. Origine de ce titre, 94
du Palais, 27
Comté-pairie. Premier exemple de ces sortes d'érections, 231

Comte,
de Lyon : origine de ce titre,
Conciles,
Concordat, 420-4
Conditions. Comment elles furent diſtinguées
France,
Conférences,
Confrérie de la paſſion, 243-3
des ſecrétaires du roi,
Connétable,
La charge de connétable devient
office de la couronne,
La premiere dignité de l'Etat, 147-2
eſt ſupprimée,
Conquêtes de Clovis,
Terres de conquêtes,
Conſeillers,
On augmente leur nombre,
Conſpiration d'Amboiſe, 483-48
Conſtitution du royaume de France, 19-1
Contributions ſingulieres,
Cordon bleu, 360-517-63
Corneille, (Pierre) 607-612-626-63
Corvées,
Cour d'amour,
de France,
du roi,
des Pairs,
Cours plénieres,
Couronne d'épines,
Couronnement d'Iſabelle de Baviere,
Coutumes. Pourquoi elles ſont différentes
France ?
pour les nobles & les roturiers,
Cri d'armes,
Croiſade. Origine de ce nom,
Premiere,

Croisade. Seconde, 164-166
Troisieme, 175
Quatrieme, 208-211
Cinquieme, 222
Croisés. Voyez *Croisade.*
Croix. (Jugement de la) Epreuve, 89
Croix érigées sur les grands chemins; à quelle occasion, 147
Cruauté de Clotaire II, 29

D

Dagobert I, 30-38-39
Dauphin. Origine de ce titre, 268
Le premier prince qui le porta 269
Dauphiné, donné à la France, 268
Débonnaire. Ce que signifie ce nom, 74
Décimes. Maniere de les lever, 424
Décadence des lettres dans les Gaules, 55
Denier évalué à notre maniere de compter, 107-108
Denis, (Saint) 33-34
Deuil de nos rois, reines, &c. 320
Usages de le porter, 320-413
Etiquette pour tous les deuils, 322
Devins, 52-136
A la cour de France, 402
Diamans, 276
Diétes de la nation, 233-588-593. Voyez *Etats-généraux.*
Diex-el-volt. Cri de guerre de la premiere Croisade, 150-152
Dignités rendues héréditaires, 115
Diocèse, 100
Discipline militaire, 340
Disputer de la chape à l'évêque; origine de ce proverbe, 112

Distinctions attribuées à la naissance, 5
Distributions manuelles, 3
Divination, 13
Divorce, en usage parmi les Francs, 2
Dixme Saladine, 17
Doge de Gènes à Versailles, 64
Domaine des rois de la premiere race, 4
Don gratuit, 42
Dot donnée aux femmes par les maris, 2
Duel. Epreuve, 8
Duels fameux, 46
Duc. Origine de ce titre, 42-94-11
Duché-pairie. Premier exemple de ces sortes d'é rections, 23
Du Guesclin, 277-280-283-285-291-292-30

E

Eau froide. Epreuve, 8
Eau chaude. Epreuve, 8
Echecs. Origine de ce jeu, 18
Echevins, 15
Origine de ce nom, 9
Ecoles publiques, 5
des anciens Gaulois, 5
établies par Charlemagne, 5
Ecrouelles guéries par les rois de France, 141-379
Ecuyer, 9
Edit concernant la monnoie, 10
contre le luxe, 577
de pacification, 513
Election des évêques, 426
Eléphant, le premier qui ait paru en France, 63
Eloge du roi Robert, 144
de Charles VII, 345
de Louis XII, 415
de François I, 465

Eloge d'Anne de Bretagne, 395-514
de Bertrand du Guesclin, 303
du chevalier Bayard, 435
Eloquence des anciens Gaulois, 56
Empire d'Occident, 62
Enfans offerts, 54
Sans-souci, 312-609
Enseigne, 182
Entrée de Charles VII dans Paris, 335
du duc de Bourgogne en 1418, 317
Epices. Origine de ce nom donné aux frais d'un procès, 410
Epitaphe de Clovis, 12
de Pépin le Bref, 49
de Charlemagne, 73
sur Louis XIII, 632
d'Anne de Bretagne, 412
du maréchal de Rantzau, 624
contre Catherine de Médicis, 530
Epreuve réservée pour les prêtres, les moines, & les femmes, 88
Epreuves. Leur nombre; la maniere de les subir, &c. 80-110
Equilibre entre les princes de l'Europe, 7
Esclaves, 31
Origine de ce nom, 154
Ce qu'ils étoient en France, 153
Parmi les Juifs, 174
Différentes manieres de les affranchir, 246
Etablissemens de S. Louis, 223
Etat des finances en 1560, 489
Etats-généraux du royaume, 233-274-358-486-488-514-549-586-590-593
Eternumens, 52
Etoffes. Leur prix fixé par Charlemagne; 68
par Philippe le Bel, 239

Etoile, (L'ordre de l') 2
Etrennes diaboliques,
Eude de Sully abolit la fête des fous, 3
Evêché, 1
Evêques. Leur élection, 4
Cérémonial de leur ordination, 4
Nom qu'on leur donnoit, 4
Et qu'ils se donnoient mutuellement, 1
Obligés au service militaire, 100-1
Comment ils se rachetoient de cette ob
gation,
Leur puissance sur les biens de leurs ég
ses, 2
Ce qu'on leur fournissoit pendant la vis
de leurs diocèses, 1

F

Fabliaux, 1
Facéties, 6
Fainéans, (Rois appelés) 38-
Famine, 34-100-1
Farces, 6
Farceurs,
célebres, 6
Fauchet, (Le président) 5
Fauconnier,
Fauxbourg S. Germain, ses commencemens, 2
Faux-monnoyeur; nom donné à Philippe IV, 2
Fer chaud. Epreuve,
Festins après les funérailles, 1
Fête établie à Beauvais, 3
des fous, 3
Fêtes: combien on en célébroit autrefois, 6
célébrées à l'entrée d'une reine, 3
Fiefs. Leur premier origine, 1
Fleur-de-lys présentée à Louis XI dans la ville d

Tournay, 349
Fleurs-de-lys, 297
Foires célebres, 109
Formule de divorce, 21
Foudre d'Italie. Surnom de Gaſton de Foix, 406
France 2. Son étendue, 51
Francs. Leur premier origine, 1
Leur caractere, 2-4
Leur établiſſement dans les Gaules, 2
Leur religion, 3
Leurs loix & leurs mœurs, 4
Franchiſe. Origine de ce mot, 2
Francique, 15
Franciſque; arme en uſage parmi les Francs, 5
François I, 416
François II, 483
François (Les) obligés au ſervice militaire, 42
Françoiſe. (Langue) Son origine, 96
Frédegonde, 24
Funérailles de Philippe-Auguſte, 192

G

Gabelle établie en France, 268
Gage de bataille, 84
Gaie ſociété des ſept Troubadours, 261
Gantelet de fer en uſage pour les épreuves, 88
Gardes du ſceau, 28
Gaſton de Foix, 406
Gaulois. Leurs progrès dans l'éloquence, 56
Gauthier-Garguille, farceur, 609
Gazette de France. Son établiſſement, 619
Gendarmerie Françoiſe, 338
Genevieve, (Egliſe de ſainte) 9-165
Génois. Réponſe que leur fit Louis XI, 362
Gentilshommes. Origine de ce nom, 94
Quels noms on leur donnoit, 405

Gerbaut ſauve la ville de Paris,
Germain, (Egliſe de ſaint)
Gontran, roi d'Orléans, 23
Gourmand célebre,
Gouvernante du roi,
Grand-Aumônier du roi,
de France, ib
Gros-Guillaume, farceur,
Guerre civile, 483-
des trois Henris,
Guillaume le Conquérant,
ſes obſeques,
Guillot-Gorgu, farceur,

H

Habillemens des anciens Francs,
des femmes, ib
de Charlemagne,
en uſage vers le XIIe ſiécl
1
réglemens à cet égard, 2
Hache des anciens Francs,
Hallebarde. Origine de ce nom,
Harangues faites à Henri IV, 5
à Louis XIII, 6
à Louis XV, 6
Hardi, (Alexandre) poëte, 6
Hauts-de-chauſſes, 4
Henri I, 1
Henri II, 4
Henri III, 5
Henri IV, 5
ſa naiſſance, 47
Héros de la tendreſſe filiale, 39
Héroïnes Françoiſes, 117-272-280-355-36
451-512-60

Héroïnes de la tendreſſe filiale, 676
Hiſtoire. Comment on l'écrivoit autrefois, 57
Hiſtrions, 62
Hommes d'armes, 338
de corps, 246
Horloges à balancier, 135
à roues, 284-299
Horoſcope de Henri II, 469
Hoſpitalité. Loi portée en ſa faveur, 117.
Hôtel de-ville de Paris, 278
Hugues le Blanc, le Grand, &c. 132
Capet, 134

J

JEAN I, 272
Jeanne de France, épouſe de Louis XII, 385
diviſion d'un de ſes panégyriques, 393
culte qu'on lui rend, *ibid.*
Jeu de cartes, 309
d'échecs, 185
Jeûne. Comment on l'obſervoit, 66
Jeux, 25-182
floraux, 261
Ignorance du Xe ſiécle, 136
du XVIe, 402
Impoſition ſinguliere, 136
Impôts. Ancienne maniere de les payer, 42
Imprimerie. Ses commencemens, ſes progrès, 336-337
Royale; ſon établiſſement, 448
Imprimeurs célebres, 337
Infanterie Françoiſe, 42
compoſe ſeule les armées, *ibid.*
Dijonnoiſe, 607
Invalides, (Hôtel des) 643
Jodelle, poëte, 610
Jongleurs, 69

Journée des éperons, 40
des dupes, 61
Joûtes, 26-18
Joyau, 18
Joyeuſe inſtitution, 31
Italie, appelée le tombeau des François, 39
Jubilé, 23
Jugemens de Dieu. Epreuves, 8
Juges accordés aux communes, 15
noms qu'ils porterent, 17
Juifs. Servitude qui leur étoit impoſée, 11
Excès qu'on leur reprochoit, 25
On les bannit du royaume, 174-31
Leur établiſſement à Metz, 31

L

LADRE, (Saint) 25
Ladreries, ibi
Lai ou *Laïque*. Signification de ce mot, 13
Lais, eſpece de chanſon, 16
Landi, (Foire du) 10
Langue Françoiſe, en uſage pour les arrêts, 45
Latine, 72-13
Romance, 72-9
Tudeſque, 9
Languedoc. Signale ſon zèle, 27
Langues. (Etude des) Quelle en fut toujours l'u
tilité? 44
Lavement des pieds. Origine de cette pieuſe cé
rémonie que les rois de France font le Jeudi
ſaint, 14
Lazare, (Saint) 25
Légendes des monnoies anciennes, 10
Lépres, 25
Lépreux, 26
Léproſies, 25

Lettres de Charlemagne, 58
de Louis XI. 363-365-371-376-377
de François I, 416-429-437-458
de Henri IV, 533-558-563
de Louis XIV, 446-639
de Louis XV, 676
du corps de la nobleſſe aux cardinaux, 235
du duc de Bretagne, interceptées par Louis XI, 372
du duc de Bourgogne aux chefs de l'amirauté, 361
du vicomte d'Ortès à Charles IX, 506
du duc de Biron, 536
de nos rois aux ſçavans qu'ils protégeoient, 436-447
Lettres d'Etat, 299
Lettres de nobleſſe; les premieres accordées en France, 227
Lettres & ſçavans aimés des rois de France, 54-293-401-445-447 640
Lettres (Les) renaiſſent en France, 54-446-640
Zele de Charlemagne pour leur rétabliſſement, 58
de Louis XII, 401
de François I, 445
de Louis XIV, 446-447-640
Liberté accordée aux eſclaves, 246
Ligue du bien public, 351
Ligue, (La) 514-521-538
Livre tournois, 107
numéraire, 65-107
de vingt ſols, 107
d'or & d'argent, 107-108
réelle & numéraire, 65
Maniere de compter par livres, ſols & deniers, 65
Livre en uſage pour peſer l'or & l'argent, 107

Livres devenus rares, 148
chers dans le XIVe siécle, 299
Le premier qui ait été imprimé, 336
Livrées, 48-208
Loi Salique. *Voyez* Salique,
Loix des Allemands, des Bavarois & des Ripuariens, 30-31
Loix somptuaires, les premieres qui aient été portées, 68
Celles qu'on donna en 1294, 229
Origine de la diversité des loix & des coutumes, 18
Lombards. Leur origine, 2
Leurs usures, 27
L'ordre du roi, 369
Lothaire, 129
Louis. Origine de ce nom, 126
Louis I, le Débonnaire, 74
Louis II, le Bégue, 11
Louis III, 11
Louis IV, d'Outremer, 12
Louis V, *ibid*
Louis VI, le Gros, 15
Louis VII, le Jeune, 16
Louis VIII, Cœur-de-Lyon, 19
Louis IX, Saint, 198-30
Louis X, Hutin, 24
Louis XI, 336-34
Louis XII, Pere du Peuple, 39
Louis XIII, le Juste, 58
Louis XIV, le Grand, 446-63
Louis XV, le Bien-Aimé, 9-64-23
Louis XVI, 67
Loups. Chasse qu'on en fit vers 835, 9
Luxe de la cour de France, 13
de l'armée Françoise, 27
réprimé par Charlemagne, 6

Luxe réprimé par Louis I, 75
par Henri IV, 577

M

Magicien, 136
à la cour de Charles VI, 309
consulté par une comtesse de Flandres, 189
Magnificence de Charles VI, 311
Majesté. Ce titre commence d'être en usage, 368
Main; racheter sa main, 87
en mettre sa main au feu. Origine de cette façon de parler, 87
Majorité des rois de France, 288-295
Maires du Palais, 27-129
des villes municipales, 154
Maison-aux-Piliers, 278
Maisons de ville, 155
Maîtres en divinité, 383
Maniere de proclamer les rois de France, 42
Manseau (Un) *vaut un Normand & demi*, &c. Origine de ce proverbe, 38-108
Mansionnaire, 29
Mantel de S. Martin, 70
Marc d'or & d'argent, 107
Maréchal des logis, 29
Maréchaux de France, 318
Mariages des anciens Francs, 20
Marine. La premiere fois qu'il en est parlé dans notre histoire, 14
Marquis, 74
Origine & signification de ce titre, 94
Marseille, 436
Masques. Origine de ce nom, 111

Maſſacre de Vaſſi, 49
de la S. Barthélemi, 50
Mathématiques. On en donne les premieres leçon
en France, 13
Maurice de Sully, évêque de Paris, 16
Mauſolée de Clovis, 1
de Louis XII, 41
de Henri III, 51
Maxime remarquable du Roi Jean, 27
Mazarin, (Le cardinal de) 634-63
Médailles frappées après la levée du ſiége d
Metz, 47
au coin de Charles X, 53
Ménestrels, ou *Ménestriers*, 62-16
Mere-folle, (La) aſſociation, 60
Mérovingiens, 5-38-4
Milice Françoiſe,
ſous les rois de la premiere race, 4
ſous ceux de la ſeconde, 12
Milice des provinces, 4
Mimes, 6
Mines. Premier uſage qu'on en fit dans les ſiéges,
39
Miracles de S. Martin, 12
Modes ſingulieres pour les habits, 17
Moliere, 607-61
Momeries, 60
Monaſteres fondés par les François, 5
Redevance qu'ils payoient, 10
Monétaire, 10
Monnoie ſous la premiere race de nos rois, *ibid.*
Figures & légendes qu'elle avoit, *ibid.*
Quel étoit ſon uſage, 10
Le moyen d'en avoir, 10
Droit de la battre, accordé à des évê-
ques, &c. 3
Changement que l'on y fit en 1302, 23

Monnoie frappée au coin de Charles X, 533
faite du treillis qui environnoit le tombeau de S. Martin, 432
Mont-faucon, 248
Montmorenci, (Matthieu II de) 192-200
Monument; le plus ancien que nous ayons, 96
Monſeigneur; à qui on donnoit ce titre? 405
Monſieur; ce titre commence d'être en uſage, *ibid.*
Mortiers employés pour la premiere fois, 430
Myſteres, (Repréſentation des) 62-243-313-607-608
Myſteres. Piéces dramatiques, 469
Poëtes fameux en ce genre, 608

N

Naples. Conquête de ce royaume, 386-389-398
Nécromancie, 136
Négocians, (Compagnie de) 77
Nobles, 93-94-114
Nobleſſe. Son origine, *ibid.*
Militaire, 671
Ses différens titres, 94
Rendus héréditaires, 114
Nom que prenoient les rois de la premiere & de la ſeconde race, 51
Nomenoi, duc des Bretons, 102
Noms en uſage parmi les François, 125
Leur ſignification propre 126
Cauſe des variations dans les anciens noms, *ibid.*
Noms donnés aux perſonnes de qualité, aux chevaliers, &c. 405
Normandie, (La) 99-125
eſt réunie à la couronne, 257-284

pour toujours, 343
Preuve de ſon zele en 1338, 266
Normands. Origine de ce nom, 98
Leurs premieres expéditions, 78
Leurs ravages, 99
Leur caractere, *ibid.*
Ils aſſiegent Paris en 886, 121
& s'établiſſent en France, 125
Notre-Dame de Paris; conſtruction de cet édifice, 169

O

Obole. Quelle étoit ſa valeur, 107
Obſéques de Charlemagne, 72
de Philippe-Auguſte, 192
de François I, 465
de Charles IX, 510
d'Anne de Bretagne, 414
de Guillaume le Conquérant, 149
Officiers principaux de la maiſon du roi, 29
Offrande que les parens faiſoient de leurs enfans, 54
Offrandes de Louis XI, 379
Opéra, 635-636
Or abondant en France, 30-396
employé pour la monnoie, 107
Oracles, 136
Oraiſons funebres. Premier exemple que nous en ayons, 903
Comment on les prononçoit autrefois, 414-466
Oratoire des rois de France, 70
Ordination des évêques, 421
Ordonnance civile, 641
criminelle, 643
Ordre du roi, 360

Ordre de l'Etoile, 272
de S. Michel, 358-516
du S. Esprit, 360-516
Ordres de l'Etat, 274
Orgue. Le premier qui ait paru en France, 49
Oriflamme, 160
Orléans. Fête célébrée le jour que cette ville fut délivrée par la Pucelle, 331
Orléanois. Preuve de fidélité qu'ils donnerent à Charles VIII, 382

P

Pain dont on fit usage pendant une famine, 144
Pairies laïques réunies à la couronne, 343
Pair. Origine & signification de ce mot, 171
Pairs du Royaume, *ibid.*
Pairs bourgeois, *ibid.*
de France, 172
On fixe leur rang, 514
Paix de Dieu, 145
des dames, 444
Palais. Origine de ce nom, 43
Pantomimes, 26-62-607
Papier en usage en France, 77
Paris. En quoi consistoit son enceinte, 120
On le fortifie; on l'embellit; on en pave les rues, 175
Nos rois y établissent leur demeure, 10-137
On en fixe les limites, 470
Son blocus en 1590, 537
Nombre de ses habitans en 1467, 356
Parisiens. Louis XI confirme leurs privileges, 354
punit leurs plaisanteries, 358

Parlement, 236-2
Paroiſſes, 1
Paroles remarquables
de Louis VI, 1
de Louis IX, 214-22
de Philippe le Bel, 2
de l'aſſemblée générale de la nation
2
de Clémence de Hongrie, 2
du roi Jean, 2
de Charles V, 287-291-2
de Bertrand du Gueſclin, 2
de Caſtelmorant, 2
du duc de Bourbon, 3
du duc de Bourgogne, 3
de Louis XII, 391-392-396-400-404-4
de François I, 416-419-444-449-45
4
du maréchal de Vieilleville, 4
du maréchal de Briſſac, 4
du duc de Guiſe, 4
de Charles IX, 5
d'Achille de Harlay, 5
de Henri IV, 525-534-539-547-55
562-567-5
de Gilles de Sommieres, 5
de Louis XIII, 597-6
de M. de Brienne, 6
du duc d'Epernon, 6
du duc de Rohan, 6
de Louis XIV, 6
du maréchal Fabert, 6
Partage de l'empire François par Charlemagn
6
Paſſage de la Doire, 4
Paſtorale (La grande) 6
Paſtorales, 1

Pastoureaux, 257
Patelin, (L'avocat) farce & comédie, 609
Patrimoine de S. Pierre, 47
Pauvres nourris par le roi Robert, 140
Ordonnance à leur égard, 64
Paye d'un homme d'armes, 338
Pélerinage de Louis VII, 168
communs en France, 146
Pélerins (Les) donnent l'idée des représentations appelées *Mysteres*, 243
Pénitence publique, 117-150
Pensions accordées à des sçavans, 401-447
Pépin le Vieux, 34
le Jeune, 39
le Bref, 45-51
Pere des lettres, 446
du peuple, 415
seul nom donné autrefois aux évêques, 420
Perles. Ce qu'elles valoient autrefois, 276
Pétard. Premier usage qu'on en fit en France, 519
Philippe I, 147
Philippe II, Auguste, 174
Trait de fermeté qu'il donna dans sa jeunesse, 168
Philippe III, le Hardi, 225
Philippe IV, le Bel, 228
Philippe V, le Long, 252
Philippe VI, de Valois, 263
Picards. Poëtes, 163
Pierre. (La) Premiere expérience d'en guérir par incision, 346
Pierreries abondantes en France, 30
Plaids, 588
Politique très-ancienne, 7
Poëmes dramatiques anciens, 163-607

Poëſie Françoiſe du XIVe ſiécle, 261
Poëtes François. Quels furent les premiers? 162
Pleïade Françoiſe, 510
Poſtes. Leur établiſſement, 369
Pragmatique-Sanction, 421
Préſens que l'on faiſoit au roi, 100
envoyés à Pépin par le pape 45
que la ville de Paris fit à Charles VI, 305
à Charlotte de Savoie, reine de France, 356
Préſent du matin en uſage parmi les Francs, 20
fait à Charlemagne par un Caliſe des Saraſins, 56
à Louis XII par S. François de Paule, 397
à l'empereur Venceſlas par Charles VI, 311
Prince du royaume, 168
Princes du ſang. On fixe leur rang entr'eux, & leur préſéance ſur les pairs, 514
Priſonniers de guerre, faits eſclaves, 42-154
Priviléges ſinguliers accordés aux religieuſes de la Sauſſaye, 399-413
Procès. Quand on commença d'en payer les frais, 410
Proceſſion ordonnée par François I, 448
de la Ligue, 538
Prologues ajoutés aux piéces de théâtre, 635
Promeſſe de mariage faite par Henri IV, 571-576-577
Provençaux. Poëtes, 163
Proverbes. Origine de pluſieurs qui ſont encore en uſage, 39-83-87-112-196-369-493, &c.
Pucelle (La) d'Orléans, 329, &c.
Punition ſinguliere 31
Pyramides élevées ſur le chemin de Paris à Saint-Denis,

Denis, 226
Pythonisses, 136

R

Race (Premiere) des rois de France, 5-44
seconde, 45
troisieme, 134
Rachemburgii; nom Tudesque, 94
Racine, 607-612
Rahtzau, (Josias) 624
Ravages des Normands, 98
des Bretons, 100
Reclus, 79
Redevances payées aux *Francs*; 93
aux évêques par les curés, 101
au roi par les évêques & les monasteres, 100
Référendaire, 28
Réforme des monasteres, 76-112-114
mise singuliérement dans l'abbaye de S. Maur des Fossés, 137
Régale, (Droit de) 13
Régente. La premiere qui ait été en France, 198
Reines. Quelle étoit leur administration? 28
Remi. (Saint) Eloge de son éloquence, 55
Réponse remarquable, 10-59
faite à des créanciers, 313
Répudier sa femme, ses parens, 21
Repues franches, 610
Riche. Origine de ce mot, 126
Richelieu, (Cardinal de) 613-616-619-620-622-626-631
Rime, 162. Son origine, 167
Ripuaires, ou *Ripuariens*, 30
Robert, roi, 139
Robert-Etienne, imprimeur célebre, 337

Robes. A quelle condition une femme pouvoit en avoir plusieurs, 229
Rochelle, (La) assiégée par Louis XIII, 604
Rochelois. Preuve de fidélité qu'ils donnerent au roi Jean, 279
Roi très-Chrétien, 51
Ce titre est rendu permanent, 368
Celui de roi de Navarre est joint à celui de roi de France, 228
Rois. Maniere de les proclamer, 42
Rollon, chef des Normands, 125
Roman; langage, 96
Romans; livres, *ibid.*
Celui d'Alexandre, 166
Celui de la Rose, 237
Celui des trois Maries, 267
Ronsard, poëte, 509
Roturiers, 115
Roue. Supplice employé contre des femmes, 24
Rouen. Siége mémorable de cette ville, 317

S

Sacre des rois de France, 45-171
attribué aux archevêques de Reims, 46-172
Contestation singuliere élevée à celui de S. Louis, 200
Circonstances de celui de Charles VII, 332
de Philippe V, 252
de Henri III, 513
de Louis XV 661
Sainte Chapelle de Paris, 178-202
Saliens, 1-4
Salique. (Loi) Son origine & sa promulgation, 4

Précis de cette loi, 17
Uſage qu'elle preſcrivoit pour rendre la liberté aux ſerfs, 246
Additions faites par Charlemagne, 65
Articles & uſages propres de cette loi, 10-18-20-21-30-43-94
Applications particulieres qui en ont été faites, 246-252-263-514
Nouveau décret qui la confirme, 253
Saliques, (Terres) 18
Sapience. On donnoit ce nom aux belles-lettres, 293
Sauf-conduit donné à Louis IX par le duc de Bourgogne, 357
Saxons policés par Charlemagne, 60
Sçavans récompenſés, 401-446-640
Diſtinction honorable que leur accordoit François I, 448
Sceau du roi, 28
de Charlemagne, 66
Scène Françoiſe; ce que l'on peut appeler ſon berceau, 312. (Voyez *Théâtre François. Tragédie.*)
Scène lyrique, 636
Schiſme. Fin du grand ſchiſme d'Occident, 328
Sciences. Renaiſſent en France, 54. (Voyez *Lettres.*)
Y ſont en honneur, 401-446-640
Sciences abſtraites, 648
Secrétaires d'Etat, 201
du roi, 28-202
rendent leur charge plus conſidérable, 201
Leur établiſſement, leurs loix, &c. 283
Seigneur. Ce que ſignifioit ce titre, 405
Seigneuries rendues perſonnelles, 115

Sénéchal, 29. En quoi consistoit la charge de grand sénéchal, 157
Serfs. Ce qu'ils étoient en France, 153
mis en liberté, 154-211
affranchis sans réserve, 247
Maniere de les affranchir, 246
Serment des anciens Francs, 20
en langue Romance, 97
différentes manieres de le prêter, 20-81-117
d'où vient la coutume de lever la main en prêtant serment, 81
Serment. Epreuve, *ibid.*
Service militaire, 42-100-115-130
Siége de Paris par les Normands, 120
Ancienne maniere d'assiéger les places, 430
Sobriquets. Leur origine, 125
Solde des soldats François, 42
Sorbonne. Ses commencemens, 210
Sorbonique. Son origine, 310
Sorcellerie, 136
Sorciers, 52-136
Sort des saints, 136
Sottises. Nom donné aux pièces de théâtre, 313
Sou. Evalué à notre maniere de compter, 61-107
Combien en contenoit une livre d'or, 108
une livre d'argent, 107
Soulas. Espece de chansons, 162
Spectacles, 26-243-313-607
en usage après les funérailles, 111
Statue équestre de Philippe IV, 236
de Philippe VI, 265
de Henri IV, 587
Succession à la couronne de France, 135-534

Succession réglée suivant la loi Salique, 253
Dispute à cet égard, 263
Suisses. Leur premier traité avec la France, 338-367
Premier corps de troupes qu'ils y aient envoyé, 351
Ils sauvent l'armée Françoise, 388
servent bien Henri IV, 532
Superstitions des Francs, 52
des François, 136
Surnoms. Leur origine, 125
Ils deviennent héréditaires; 126-192
Syrventes. Espece de chansons, 163

T

TABARIN, farceur, 609
Table de Charlemagne, 66
réglée par une loi, en 1294, 229
Taille. (La) Son origine, 339
à volonté, *ibid.*
augmentée par Louis XI; 354
Talamasques, 111
Temple d'honneur, 198
Templiers. Leur ordre est aboli, 241
Tenans, 182
Tensons. Espece de chansons, 163
Terres de conquêtes, 93
Testament de Dagobert, 33
de Charlemagne, 68
d'un chef de brigands, 300
Théâtre François; son origine, ses progrès, &c. 607
Italien, 243-515-634
Thierri, 38
de Chelles, 38-42
Tiers-Etat. Son établissement; 154-232

Tiers-Etat. Ses premiers priviléges ; 1
Sa préſence aux diétes de la natio
Son influence dans les délibération 233-5
Titres que prenoient les rois de France, 27
donnés aux nobles, 5
rendus héréditaires, 9
Tombeau de Charlemagne, 72. (Voyez *Ma*
ſolée.) 11
Tour de la Librairie, 29
Tournois, 26-181-48
Tragédie. La premiere qui ait porté ce nom, 61
Ses progrès, ſa perfection, &c. 611-
612
Tranchée. Les ſoldats y travaillent pour la pre-
miere fois, 562
Tréſor de la chapelle impériale, 109
des Chartes, 178
de Charles V, 296
Tréſors trouvés, 65
Trève de Dieu, 145
Tributs. Comment les premiers furent levés, 94
Triumvirat, 489
Troubadours, 62-162-163
Troupes. Leur nombre fixé en 1355, 275
Trouveres, 162-163
Tudeſque, langue des Francs, 96
Turlupin, farceur, 609

V

VAISSEAUX des Normands, 99
Vaiſſelle d'argent, 24
portée à la caiſſe militaire, 425
Vaſſaux, 115. Origine de ce nom, 247
Vaſſaux, (Grands) 115

Vaſſaux (Grands) devenus indépendans, 129
ſoumis à l'autorité royale, 134-151
Vavaſſeurs. Origine de ce nom, 247
Veille d'armes, 199
Velours, 426-480
Vénalité des charges, 354-394
fixée dans celles de la magiſtrature, 416
Veneurs, 29
Veniſe bombardée, 404
Vêpres Siciliennes, 22
Vicomte. Origine de ce titre, 94
Victor, (Abbaye de Saint) 166-255
Victoire remportée par une reine de France en perſonne, 231
Victoires mémorables, 7-41-118-187-215-235-298-404-418-462-495
Vilain. Origine & ſignification de ce nom, 93-210
Vin d'Orléans. Combien on l'eſtimoit autrefois, 229
Vitry le Brûlé, 163
Vive le Roi. Combien cette acclamation eſt ancienne parmi les François, 23
Univerſité de Paris. Son établiſſement, 55
Nombre de ſes membres en 1393, 307
Voleurs. Comment on les puniſſoit 65
Peines ſingulieres portées contre eux, 116
Uſuriers fameux, 174-271

Fin de la Table.